This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e. 21

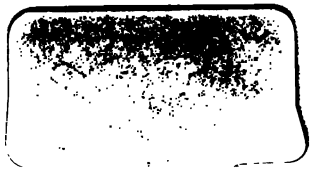

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX, père et fils.

A LILLE,

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grand'Place.

34me ANNÉE. — 1862.

SOULEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER.		FÉVRIER.		MARS.		AVRIL.		MAI.		JUIN.	
1 merc.	Circoncision.	1 samedi	s Ignace.	1 samedi	s Aubin, évêq	1 mardi	s Hugues, év.	1 jeudi	ss Phil. et Jac.	1 Dim.	s Pamphile.
2 jeudi	s Macaire.	2 Dim.	Purification.	2 Dim.	Quinquagésim	2 merc.	s Franç. de P.	2 vendr.	s Athanase.	2 lundi	s. Erasme.
3 vendr.	ste Geneviève.	3 lundi	s Blaise, év.	3 lundi	ste Cunégond.	3 jeudi	s Richard.	3 samedi	Inv. ste Croix	3 mardi	ste Clotilde
4 samedi	s Rigobert.	4 mardi	s André Corsi	4 mardi	s. Casimir.	4 vendr.	s Isidore, év.	4 Dim.	ste Monique.	4 merc.	s Quirin.
5 Dim.	s Siméon S.	5 merc.	ste Agathe.	5 merc.	les cendres.	5 samedi	s Vincent F.	5 lundi	s Pie V, pape.	5 jeudi	s Boniface.
6 lundi	L'Epiphanie.	6 jeudi	ste Dorothée.	6 jeudi	ste Colette.	6 Dim.	La Passion.	6 mardi	s Jean à la P L	6 vendr.	s Norbert.
7 mardi	s Lucien, év.	7 vendr.	s Romuald.	7 vendr.	s Thomas d'A.	7 lundi	s Aphraate.	7 merc.	s Stanislas.	7 samedi	s. Robert.
8 merc.	ste Adèle.	8 samedi	s Jean de M.	8 samedi	s Jean de D.	8 mardi	s Albert.	8 jeudi	s Juste	8 Dim.	Pentecote.
9 jeudi	s Julien, m.	9 Dim.	ste Apolline.	9 Dim	Quadragésime	9 merc.	ste Marie Eg.	9 vendr.	Tran.s Nicolas.	9 lundi	pentecote.
10 vendr.	s Paul.	10 lundi	ste Scholastiq	10 lundi	Les 40 Marty.	10 jeudi	s Macaire.	10 samedi	s Antonin.	10 mardi	ste Marguerite
11 samedi	ste Palmyre.	11 mardi	s Séverin, ab.	11 mardi	s. Euloge.	11 vendr.	s Léon, pape.	11 Dim.	s Mamert.	11 merc.	s Barnabé 4 T.
12 Dim.	ste Césaire.	12 merc.	ste Eulalie.	12 merc.	s Grégoire. 4T	12 samedi	s Jules, pape.	12 lundi	s Achille.	12 jeudi	s Basilide, m.
13 lundi	Bapt. de N. S.	13 jeudi	s Martinien.	13 jeudi	ste Kennoque.	13 Dim.	Les Rameaux	13 mardi	s Gervais, év.	13 vendr.	s Antoine 4 T.
14 mardi	s Hilaire, év.	14 vendr.	s Valentin.	14 vendr.	ste Mathi. 4T	14 lundi	s Tiburce, m.	14 merc.	s Boniface.	14 samedi	s Basile le G4T.
15 merc.	s Nom de Jés.	15 samedi	s Faustin, m.	15 samedi	s Longin. 4 T.	15 mardi	ste Anastasie.	15 jeudi	s Pacôme.	15 Dim.	La Trinité.
16 jeudi	s Marcel, pape	16 Dim.	Septuagésime.	16 Dim.	Reminiscere.	16 merc.	s Druon, conf.	16 vendr.	s Honoré.	16 lundi	ste Lutgarde.
17 vend.	s Antoine, év.	17 lundi	s Germain, a.	17 lundi	s Patrice, év.	17 jeudi	La sainte Cène	17 samedi	ste Restitude.	17 mardi	ste Estelle.
18 samedi	Ch s Pierre à R	18 mardi	s Siméon.	18 mardi	s Cyrille.	18 vendr.	Mort de N.-S.	18 Dim.	s Venant.	18 merc.	ste Marine.
19 Dim.	s Canut.	19 merc	ste Julienne.	19 merc.	s Joseph.	19 samedi	s Théodore, é.	19 lundi	s Pierre Gél.	19 jeudi	Fête-Dieu.
20 lundi	s Sébastien.	20 jeudi	s Eleuthère	20 jeudi	s Joachim.	20 Dim.	Paques.	19 mardi	s Bernardin.	20 vendr.	ste Florence.
21 mardi	ste Agnès, v.	21 vendr.	s Pépin D.	21 vendr.	s Benoît.	21 lundi	Paques.	21 merc.	s Valens.	21 samedi	s Louis de G.
22 merc.	s Vincent.	22 samedi	Ch de s P. à R.	22 samedi	s Basile, mart	22 mardi	ste Sidonie.	22 jeudi	ste Julie. m.	22 Dim.	s Paulin.
23 jeudi	s Alphonse.	23 Dim.	Sexagésime.	23 Dim.	Oculi.	23 merc.	s Georges.	23 vendr.	s. Guilbert.	23 lundi	s. Liébert.
24 vendr.	s Babylas, év.	24 lundi	s Mathias.	24 lundi	s Cyrille, évêq	24 jeudi	s Fidèle, mart.	24 samedi	ste Jeanne.	24 mardi	Nat. s Jean-B.
25 samedi	Conv. de s. P.	25 mardi	s Adeltrude.	25 mardi	L'Annonciat	25 vendr.	s Marc.	25 Dim.	ste Marie	25 merc.	Transl. s. Eloi.
26 Dim.	s Polycarpe.	26 merc.	s Alexandre.	26 merc.	s Ludger.	26 samedi	ss Clet et M.	Rogations.		26 jeudi	Ocr. Fête-D
27 lundi	s Jean Chrys.	27 jeudi	s. Lambert.	27 jeudi	s. Rupert év.	27 Dim.	Quasimodo.	26 lundi	s. Jules.	27 vendr.	s Ladislas.
28 mardi	sCharlemagne	28 vendr.	s Romain.	28 vendr.	s Sixte, pape.	28 lundi	s Vital. mart.	27 mardi	s Germain	28 samedi	s Léon II, pape
29 merc.	s Franç. de S.			29 samedi	s Prisque, m.	29 mardi	s Pierre, mart.	28 merc.	ASCENSION.	29 Dim.	ss Pierre et P.
30 jeudi	ste Martine.			30 Dim.	Lætare.	30 merc.	ste Cath. de S.	29 jeudi	s Félix p.	30 lundi	s. Martial.
31 vendr.	s Pierre Nolas			31 lundi	s Guy, ab.			30 vendr.	ste Pétronille.		
								31 samedi			
Premier quart. le 7. Pleine lune le 16. Dernier quart. le 23. Nouvelle lune le 30.		Premier quart. le 6. Pleine Lune le 14. Dernier quart. le 21. Nouvelle lune le 28.		Premier quart. le 8. Pleine lune le 16. Dernier quart le 22. Nouvelle lune le 30.		Premier quart. le 7. Pleine lune le 14. Dernier quart. le 21 Nouv. lune le 28.		Premier quart. le 7 Pleine lune le 13. Dernier quart. le 20. Nouvelle lune le 28		Premier quart. le 5 Pleine lune le 12. Dernier quart. le 19. Nouvelle lune le 27.	

JUILLET.		AOUT.		SEPTEMBRE.		OCTOBRE.		NOVEMBRE.		DECEMBRE.	
1 mardi	s Rombault.	1 vendr.	s Pierre-ès-l.	1 lundi	s Gilles, abbé	1 mercr.	ss Remi et P.	1 samedi	TOUSSAINT,	1 lundi	s Éloi, év.
2 mercr.	Visitat. N.-D.	2 samedi	N.-D. des Ang.	2 mardi	s Lazare, roi.	2 jeudi	Anges gardiens	2 DIM.	LES TRÉPASSÉS	2 mardi	ste Bi...
3 jeudi	ste Hyacinthe.	3 DIM.	ste Lydie.	3 merc.	s Séraphin.	3 vendr.	s Gérard.	3 lundi	s Hubert.	3 mercr.	s Fra...
4 vendr.	Tr. s. Martin.	4 lundi	s Dominique	4 jeudi	ste Rosalie.	4 samedi	s François d'A.	4 mardi	s Charles Borr	4 jeudi	ste B... v.
5 samedi	s Agathon.	5 mardi	ste Mar. aux N	5 vendr	s Bertin.	5 DIM.	s Placide.	5 mercr	ste Berthilde.	5 vendr.	s ...
6 DIM.	ste Godelive.	6 merc.	Transf. N.-S.	6 sam.	s Eugène.	6 lundi	s Bruno, conf.	6 jeudi	s Léonard.	6 samedi	s ... s. év.
7 lundi	s Willebaud.	7 jeudi	s Gaëtan.	7 DIM.	ste Reine.	7 mardi	s Marc, pape.	7 vendr.	s Ernest. m.	7 DIM.	... roise.
8 mardi	s Procope, m.	8 vendr.	s Cyriaque.	8 lundi	NATIVITÉ N.-D	8 mercr.	ste Brigitte, v.	8 samedi	Les 4 Couron.	8 lundi	... CONCEPT.
9 mercr.	Martyrs de G	9 samedi	s Romain.	9 mardi	s Omer, évêq.	9 jeudi	s Guisiain.	9 DIM.	s Denis.	9 mardi	ste Léocadie.
10 jeudi	ste Félicité.	10 DIM.	s Laurent.	10 merc.	s Nicolas de T	10 vendr.	s Franç. de B	10 lundi	s Juste.	10 mercr.	s Melchiade
11 vendr.	Tran. s Benoit.	11 lundi	ste Suzanne.	11 jeudi	ste Vindiciane	11 samedi	s Germain.	11 mardi	s Martin, év.	11 jeudi	s Damase, p.
12 samedi	s Jean Gualb.	12 mardi	ste Claire, abb	12 vendr.	s Silvin.	12 DIM.	s Evagre.	12 mercr.	s Liévin. m.	12 vendr.	ste Constance.
13 DIM.	s Anaclet.	13 merc.	s Hippolyte.	13 samedi	s Amé, évêque	13 lundi	s Edouard, roi	13 jeudi	s Homobon.	13 samedi	ste Luce.
14 lundi	s Bonaventure	14 jeudi	s Eusèbe. v. j.	14 DIM.	Exalt. ste Croix	14 mardi	s Calixte, pape	14 vendr.	s Clémentin.	14 DIM.	s Nicaise.
15 mardi	s Henri II.	15 vendr.	ASSOMPTION.	15 lundi	s Nicodème.	15 mercr	ste Thérèse.	15 samedi	s Eugène	15 lundi	s. Eusèbe.
16 merc.	N.-D. du M.-C.	16 samedi	s Roch.	16 mardi	s Cornil, pape	16 jeudi	s Donatien.	16 DIM.	s Edmond.	16 mardi.	ste Adélaïde.
17 jeudi	s Alexis, conf.	17 DIM.	s Carloman.	17 merc.	s Lambert & T.	17 vendr.	ste Hedwige.	17 lundi	s Agan.	17 mercr.	ste Olymp & T.
18 vend.	s Arnould.	18 lundi	ste Hélène.	18 jeudi.	ste Sophie.	18 samedi	s Luc, évang	18 mardi	s Odon, abbé.	18 jeudi	s Paul le s.
19 samedi	s Vincent de P.	19 mardi	ste Thècle.	19 vendr.	s Janvier. & T.	19 DIM.	s Pierre d'Alc.	19 mercr.	ste Élisabeth.	19 vendr.	s. Cyriaq. & T.
20 DIM.	ste Marguerite	20 merc.	s Bernard.	20 samedi	s Eustache & T.	20 lundi	s. Caprais.	20 jeudi	s Félix de V	20 samedi	s Philogo. & T.
21 lundi.	ste Praxède.	21 jeudi	ste Jeanne.	21 DIM.	s Mathieu.	21 mardi.	ste Ursule.	21 vendr	Présent. N.-D.	21 DIM.	s Thomas.
22 mardi	ste Marie-Mag	22 vend.	s. Gustave.	22 lundi	s Maurice.	22 mercr.	s Sévère.	22 samedi	ste Cécile.	22 lundi	s Flavien.
23 merc	s Apollinaire	23 samedi	s Philippe.	23 mardi	s Lin, pape.	23 jeudi	s Séverin.	23 DIM.	s Clément.	23 mardi	ste Victoire. v.
24 jeudi	ste Christine.	24 DIM.	s Barthélémy.	24 merc.	N.-D. de la M.	24 vendr.	s Magloire év.	24 lundi	s Florimond.	24 mercr.	s Delphin. v.-j
25 vendr.	s Jacques et C.	25 lundi.	s Louis, roi.	25 jeudi	s Firmin. év.	25 samedi	ss Crépin et C.	25 mardi	ste Catherine.	25 jeudi	NOEL.
26 samedi	ste Anne	26 mardi	s Zéphirin.	26 vendr	ste Justine.	26 DIM.	s Evariste.	26 mercr.	s Pierre d'Alex	26 vendr.	s Etienne.
27 DIM.	ste Nathalie.	27 merc.	s Césaire.	27 samedi	s Adolphe.	27 lundi	s Florent.	27 jeudi	s Maxime.	27 samedi	s Jean, évang.
28 lundi	s Nazaire. m.	28 jeudi	s Augustin.	28 DIM.	s Privat, év.	28 mardi	ss Simon et J.	28 vendr.	s Mansuet.	28 DIM.	ss Innocents.
29 mardi	ste Marthe	29 vendr.	Décoll. s J.-B.	29 lundi	Déd. s Michel.	29 mercr.	s Narcisse de J	29 samedi	s Saturnin	29 Lundi.	s Thomas de C
30 merc.	ss Abdon et S	30 samedi	ste Rose.	30 mardi	s Jérôme, d.	30 jeudi	s Lucain.	30 DIM.	AVENT.	30 mardi.	ste Louise.
31 jeudi	s Ignace de L.	31 DIM.	s Raymond.			31 vendr.	s Quentin.			31 mercr.	s Sylvestre.
Premier quart. le 4.		Premier quart. le 3.		Premier quart. le 1.		Pleine lune le 7.		Pleine lune le 6.		Pleine lune le 6.	
Pleine lune le 11.		Pleine lune le 9.		Pleine lune le 8.		Dernier quart. le 15.		Dernier quart. le 14.		Dernier quart. le 14.	
Dernier quart. le 18.		Dernier quart. le 17.		Dernier quart. le 16.		Nouvelle lune le 23.		Nouvelle lune le 21.		Nouvelle lune le 21.	
Nouvelle lune le 26.		Nouvelle lune le 25.		Nouvelle lune le 23.		Premier quart. le 29		Premier quart. le 28.		Premier quart. le 27	
				Premier quart. le 30							

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LŒTITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne, née le 2 mars 1843.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais, ministre de la Maison de l'Empereur.*

GRANDE AUMÔNERIE.

S. Em. Mgr. le cardinal Morlot (C. ✲), archevêque de Paris, sénateur, membre du conseil privé, *grand aumônier.*

N...., *premier aumônier*, chargé du service.

Mgr. Tirmarche, ✲, évêque d'Adras, *second aumônier.*

M. l'abbé Devèze, ✲, *vicaire général.*

M l'abbé Mullois, *premier chapelain.*

MM l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, *chapelains ordinaires;* l'abbé Laine, ✲, *chapelain ordinaire, chargé des fonctions curiales.*

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais.*

M. le général de division Rolin, (G. O. ✲), *adjudant-général du palais.*

MM. le baron de Montbrun, ✲; — le baron de Varaigne, ✲; — de Valabrégue de Lawœstine, ✲; — le baron Morio de l'Isle, ✲; *préfets du palais.*

M. le comte Lepic (C ✲), *premier maréchal-des-logis.*
MM. le baron Émile Tascher de la Pagerie, ✲; — Oppermann (O. ✲), chef d'escadron en retraite, *maréchaux-des-logis.*

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée, M. le général Lechesne (G. O. ✲),
Gouverneur du palais de Saint-Cloud, M. Dupont, (C. ✲), capitaine de vaisseau; — *du Palais Royal*, M. le général de brigade Deshorties de Beaulieu (G. O. ✲); — *de l'Élysée*. M. Griffon, (C. ✲), colonel; — *de Meudon*, M le colonel Gaudo-Paquet (O. ✲); — *de Versailles*, M. le général de division Paté (G. O. ✲); *de Trianon*, M. le colonel Quilico (C. ✲); — *de Rambouillet*, M. le général de brigade Besançon (C. ✲); — *de Fontainebleau*, M. le général de brigade de Polignac (C. ✲); — *de Strasbourg*, M. le colonel de Kœnigsegg (O ✲); — *de Compiègne*, M. le colonel Becquey-Beaupré (O. ✲); — *de Pau*, M. le colonel Ibert (O. ✲).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✲), sénateur, *grand chambellan.*
M. le comte Baciocchi (C. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*
MM. le duc de Tarente (O. ✲), député; le vicomte Olivier de Walsh, ✲; le marquis de Gricourt (O. ✲); le marquis de Chaumont-Quitry, ✲, député; le marquis de Conégliano, ✲, député; le baron de Bulach, ✲; le vicomte de Laferrière (O. ✲); le comte Roger de Riencourt, le vicomte G. d'Arjuzon, *chambellans*; M. le marquis Visconti-Ajimi, *chambellan honoraire.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR

M. Mocquart (C. ✲), secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*
M. Sacaley, *sous-chef du cabinet.*

SERVICE DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (C. ✲), *directeur.*
M. Peupin, ✲, *directeur-adjoint.*

ÉCUYERS.

N. . . ., *grand écuyer.*
M. le général Fleury (G. O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, directeur-général des haras, *premier écuyer.*
MM. Bachon, (O. ✲), le baron Bourgoing, ✲, le comte d'Aiguesvives, ✲, de Grammont, le baron Lejeuné, ✲, le comte de

Castelbajac, ✲, Davilliers (O. ✲), le marquis de Caux, le marquis de la Tour du Pin-Montauban, *écuyers ordinaires;* de Burgh, *écuyer honoraire.*

M. le comte d'Aure (O. ✲), *écuyer-inspecteur.*

VÉNERIE.

S. Exc. M. le maréchal Magnan (G. ✲), sénateur, *grand-veneur.*

M. le prince de la Moskowa (C. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur.*

M. le marquis de Toulongeon (O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *commandant des chasses à tir.*

MM. le baron Lambert, ✲, le marquis de Latour-Maubourg, ✲, député, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron Delage (C. ✲), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✲), sénateur, *grand-maître des cérémonies.*

M. le comte Rodolphe d'Ornano (O. ✲), député, *premier maître des cérémonies.*

MM. Feuillets de Conches (C. ✲), le baron de Lajus (O. ✲), *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. Jules Lecocq, ✲, le baron Sibuet, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

TRÉSORERIE.

M. Bure (O. ✲), *trésorier général de la Couronne.*

M. Thélin, Charles, ✲, *trésorier de la cassette.*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber (G. O. ✲), membre de l'Institut, *directeur.*

SERVICE DE SANTÉ.

M. le docteur Conneau (C ✲), *premier médecin de l'Empereur.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), ministre de la maison de l'Empereur, sénateur, membre du Conseil privé, grand maréchal du palais, *commandant la Maison militaire.*

M. Rolin (G. O. ✲), général de division, *adjudant-général du palais.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte Roguet (G. O. ✲), général de division, sénateur; le comte de Goyon (G. ✲), général de division; de Failly (G. O ✲), général de division; le comte de Montebello (G. O. ✲), général de division; Lebœuf, (G. O. ✲), général de division; Frossard (G. O. ✲), général de division; Mollard (G. O. ✲), général de division; le baron de Béville (C. ✲), général de brigade; le prince de la Mos-

kowa (C. ✲), idem, sénateur; Fleury (G. O. ✲), idem; de Waubert de Genlis (C. ✲), colonel d'état-major; Castelnau (C. ✲), idem; le marquis de Toulongeon (O. ✲), idem; le comte Lepic (C. ✲), idem; le comte Reille (O. ✲), idem; Favé (O. ✲), colonel d'artillerie.

CABINET TOPOGRAPHIQUE DE L'EMPEREUR.

M. le baron de Béville (C. ✲), général de brigade, aide-de-camp de l'Empereur, *chef du cabinet.*

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. le baron de Méneval, (O. ✲), lieutenant-colonel; de Vassart, ✲, chef d'escadron d'artillerie; S. A. le prince Murat, Joachim, ✲, idem de cavalerie; Jumel de Noireterre, ✲, capitaine d'état-major; Lebon-Desmottes, ✲, idem de cavalerie; de Jouffroy d'Abbans, idem d'infanterie; Beaupoil de Saint-Aulaire, ✲, idem d'artillerie; de Clermont-Tonnerre, ✲, idem d'état-major; Musnier de Mauroy, idem d'infanterie; Rolin, ✲, idem d'état-major; Hulot, ✲, idem d'infanterie; Hamelin, ✲, lieutenant de vaisseau; de Quélen, ✲, capitaine de cavalerie; de Galiffet, ✲, idem de cavalerie.

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

Lieutenant-colonel, commandant : M. Verly, ✲.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Mme la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.

Dames du palais : Mmes la comtesse Gustave de Montebello; la comtesse de Lézay-Marnézia; la baronne de Pierres; la marquise de Las-Marismas; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de Lourmel; la comtesse de la Poëze; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy; la baronne de Viry-Cohendier.

Dame lectrice, Mme la comtesse de Pons de Wagner.

Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. ✲), sénateur.

Chambellans, MM. le comte de Lézay-Marnezia, ✲, le marquis d'Havrincourt.

Premier écuyer, M. le baron de Pierres, ✲.

Ecuyer, M. le marquis de Lagrange, ✲.

Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. ✲).

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mme l'amirale Bruat, *Gouvernante.*

Mmes Bizot et de Brancion, *Sous-Gouvernantes.*

Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus-consulte : 1° la constitution des Colonies et de l'Algérie; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche; 3° le sens des articles de la constiiution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le Sénat vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur. Pendant la durée de la session, l'Empereur désigne des ministres sans portefeuilles, chargés de défendre devant le Sénat, de concert avec le Président et les membres du Corps législatif, les projets de loi du Gouvernement. (Décret du 24 novembre 1860.) Les débats des séances sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. En outre, les comptes-rendus de ces séances, rédigés sous l'autorité du Président du Sénat sont mis chaque soir à la disposition des journaux. (Sénatus-consulte du 2 et décret du 3 février 1861.)

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateurs. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation, membre du conseil privé.

Premier vice-président, M. de Royer (G. O. ✲).

Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲); le maréchal comte Régnault de St-Jean-d'Angély (G. ✲); le maréchal Pélissier, duc de Malakoff (G. ✲), membre du conseil privé.

Grand-référendaire, M. le général de division, marquis d'Hautpoul (G. ✲).

Secrétaire du Sénat, M. le baron de Lacrosse (G. O. ✲).

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. O. ✲).
S. A. I. le prince Lucien Murat (G. ✲).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✲), archevêque de Besançon; le Cardinal Gousset (C. ✲), archevêque de Reims; le cardinal Donnet (C. ✲), archevêque de Bordeaux; le cardinal Morlot (C. ✲), archevêque de Paris; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. ✲).

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. ✲), maréchal de l'Empire, ministre de la maison de l'Empereur.

Magnan (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant le 1.er corps d'armée.

Le comte de Castellane (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant en chef l'armée de Lyon.

Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲).

L'amiral Hamelin (G. ✲), grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

Le maréchal Pélissier (G. ✲), duc de Malakoff, Gouverneur général de l'Algérie.

Le maréchal comte Randon (G. ✲), ministre de la guerre.

Le maréchal Canrobert, François (G. ✲).

Le maréchal comte Regnault de St.-Jean-d'Angely (G. ✲).

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✲).

Le maréchal Niel (G. ✲).

L'amiral Desfossés, Romain (G. ✲).

Le maréchal comte d'Ornano (G. ✲),

MEMBRES.

MM.

Le général de division baron Achard (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis d'Audiffret (G. O. ✲), président à la Cour des comptes.
Le général de division de Bar, (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Barbançois (O. ✲).
Barbaroux (C. ✲).
Le vicomte de Barral (O ✲).
Barrot, Ferdinand (G. O. ✲), ancien ministre.
Barthe (G. ✲), ancien président de la Cour des comptes.
Le duc de Bassano (G. O. ✲).
Le comte Hector de Béarn (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte de Beaumont (de la Somme) (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau (O. ✲), ancien pair de France.
Le marquis de Belbeuf (O. ✲), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
Berthier, Charles, prince de Wagram, ✲.
Billaut (G. O. ✲), ministre sans portefeuille.
Le marquis de Boissy (O. ✲).
Bonjean (C. ✲).
Le baron J. Boulay (de la Meurthe) (C. ✲).
Le baron de Bourgoing (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
De Bourqueney (G ✲), ministre plénipotentiaire.
Le baron Brenier (G. O. ✲).
Le comte de Breteuil (C. ✲), ancien pair de France.
Le duc de Cambacérès (G. O. ✲), ancien pair de France.
Carrelet (G. ✲), général de division, ancien commandant de la 1re division militaire.
Le comte de Casabianca (G. O. ✲), ancien ministre d'état.
Le marquis de Castelbajac (G. ✲), général de division.
Le vice-amiral Casy (G. O. ✲), membre du conseil d'amirauté.
Le vice-amiral Cécille (G. O. ✲)
Le baron Chapuys de Montlaville (C. ✲), ancien préfet.
Le général de division Charron (G. ✲).
Le baron de Chassiron (G. ✲), ancien député.
Chevalier, Michel (G. O. ✲), membre de l'Institut.
Le comte François Clary (O. ✲).
Le général de division marquis de Cramayel (G. O. ✲)
Le marquis de Croix (O. ✲).
Le comte Curial, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.

Dariste (C. ✲).
Daumas (G. O. ✲), général de division.
Delangle (G. ✲), ancien premier président de la cour impériale de Paris, ministre de la justice
Doret (C. ✲), capitaine de vaisseau.
Dumas (G. O. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Dupin aîné, (G. ✲), procureur général à la cour de cassation.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Élie de Beaumont (G. O. ✲), membre de l'Institut.
Le marquis d'Espeuilles, ✲.
Favre (Ferdinand) (C. ✲).
Le comte Fialin de Persigny, (G. O. ✲), ministre de l'Intérieur.
Le général de division, comte de Flahault (G. ✲), ambassadeur de France à Londres.
Le général de division Forey (G. ✲).
Achille Fould (G. ✲), ministre des Finances.
Le baron de Fourment, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gabriac (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le général de division Gémeau (G. O. ✲).
Le marquis Ernest de Girardin, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Goulhot de Saint-Germain (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative
Le baron Grivel (G. ✲), vice-amiral
Le baron Gros (G. ✲), ministre plénipotent. de France en Chine.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. ✲).
Le général de division Guesvillers (G. ✲).
Le genéral de division marquis de Grouchy (G. O. ✲).
Haussmann, (G O. ✲), préfet de la Seine.
Le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Heeckeren, ✲.
Herman (O. ✲), ancien conseiller d'État.
Hubert-Delisle (O. ✲), ancien gouverneur de la Réunion.
Le vice-amiral baron Hugon (G ✲).
Le général Husson (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Korte (G. ✲).
Le comte de Labédoyère (O. ✲), ancien député.
Le baron de La Crosse (G. O. ✲), ancien ministre des Travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.

De Ladoucette (O ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de la Force (O ✲).
Le vicomte de la Guéronnière (C. ✲), ancien conseiller d'Etat.
De Forcade de la Roquette (C. ✲), ancien ministre.
Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
A. Laity (G. O. ✲), ancien préfet.
Le comte Achille De Lamarre (O. ✲).
Le général de division marquis de Laplace (G. O. ✲).
Le marquis Larabit (C. ✲), ancien député.
Le comte de Lariboisière (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative
Le marquis de La Roche Lambert (O. ✲).
Le général comte de La Rue (G. ✲).
Le marquis de Lavallette (G. ✲), ancien ambassadeur.
Le général de division marquis de Lavœstine (G. ✲), commandant la garde nationale de Paris.
Lebrun (O. ✲), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (C. ✲), ancien ministre des travaux publics.
Le comte Le Marois (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lemercier, Louis (C. ✲), ancien pair de France.
Le vice-amiral Le Prédour (G. O. ✲).
Le baron Le Roy de Boisaumarie (C. ✲), préfet de la Seine-Inférieure.
Leroy de Saint-Arnaud (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le comte de Lesseps (C. ✲), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.
Le général de division Létang (G. ✲).
Le général de division Le Vasseur (G. O. ✲).
Leverrier (C. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Lyautey (G. O. ✲), membre du comité d'artillerie.
Magne (G. ✲), ministre sans portefeuille.
Mallet (C. ✲).
De Maupas (C. ✲), ancien ministre, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.
Mérimée (C. ✲), membre de l'Institut.
De Mésonan (C ✲).
Mimerel (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division de Montréal (G. O. ✲).
Le duc de Mortemart (G. ✲).
Le général prince de la Moskowa (C. ✲).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✲).

Le général de division comte Ordener (G. O. ✲).
Le général de division comte d'Ornano (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Padoue (G. ✲), ancien conseiller d'État, ancien minist.
Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. ✲).
Le général Piat (G. O. ✲).
Piétri (G. O. ✲), ancien préfet de police
Le pr. Poniatowsky, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G. O. ✲).
Le général de division Renault (G. ✲).
Le baron Paul de Richemont, ancien député (O. ✲).
Le vice-amiral Rigault de Grenouilly (G. ✲).
Le marquis de La Rochejacquelein (O. ✲).
Le général de division comte Roguet (G. O. ✲).
Le général de division de Rostolan (G. ✲).
Rouher (G. ✲), ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.
Rouland (G. O. ✲), ministre de l'instruction publique et des cultes.
De Royer (G. O. ✲), ancien ministre.
Le général de division duc de Saint-Simon (G. ✲), ancien pair de France.
De Saulcy (O. ✲), membre de l'Institut.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Siméon (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
De Sivry (C. ✲), ancien préfet.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le général comte Louis Tascher de la Pagerie (G. ✲).
Amédée Tayer (O. ✲), membre de la Commission municipale de la Seine.
Amédée Thierry (C. ✲).
Le baron de Thieullen (C. ✲), ancien député.
Le général de division Thiry (G. O. ✲).
De Thorigny (C. ✲), ancien ministre.
Thouvenel (G. ✲), ministre des affaires étrangères.
Thourangin (G. O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral Tréhouart (G. ✲).
Le duc de Trévise (C. ✲).
Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation.
Le marquis de Turgot (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Vaïsse (G. O. ✲), ancien ministre de l'intérieur, chargé de l'administration du département du Rhône.
Le baron de Varenne (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.

Le duc de Vicence, ✻.
Le baron de Vincent (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le comte Villeneuve de Chenonceaux, ✻.
Le comte Colonna Walewski (G. ✻), ministre d'État.

Corps législatif.

Elu les 21 *et* 22 *juin*, 6 *et* 7 *juillet* 1857, *en vertu du décret organique du* 2 *du même mois.*

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs ; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste ; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif vote, tous les ans, à l'ouverture de la session. une adresse en réponse au discours de l'Empereur. — L'adresse est discutée en présence des Commissaires du Gouvernement, qui donnent toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Europe. (Décret du 24 novembre 1860).—Pendant la durée des sessions l'Empereur désigne des ministres sans portefeuille, chargés de défendre devant la Chambre, de concert avec le Président et les membres du Conseil d'État les projets de loi du Gouvernement. (Décret du 24 novembre 1860.)

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adoptée par la commission chargée d'examiner un projet de loi est renvoyé, sans discussion au Conseil-d'État, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'État, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les comptes-rendus des séances du Corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du Président de l'assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. (Sénatus-consulte du 2 et décret des 2 et 3 février 1861.) — Le procès-verbal des séances est lu à l'assemblée ; il constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques ; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an ; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

Au jour de l'ouverture de la session, le Président, assisté des quatre plus jeunes membres présents qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort à la division de l'assemblée en neuf bureaux. Les bureaux, ainsi formés, se renouvellent chaque mois par la voie du tirage au sort. Ils élisent leur président et leur secrétaire.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. le comte de Morny (G ✲), membre du conseil privé.
Vice-présidents, MM. Schneider (G. O. ✲); Réveil (C. ✲).
Secrétaires, MM. Vernier (O. ✲), le comte Joachim Murat, ✲; de St.-Germain, ✲; le marquis de Talhouet, ✲; le baron David (O. ✲); le comte Le Peletier d'Aunay.
Questeurs, MM. Hébert, ✲; le général de division Perrot (G. O. ✲)

MEMBRES.

Ain. MM. le comte Le Hon, ✲; le comte de Jonage, ✲; Bodin, ✲.
Aisne. MM. Hébert (O. ✲); le cte de Cambacérès; Baudelot, ✲; Geoffroy de Villeneuve, ✲.
Allier. MM. le baron de Veauce, ✲; Desmaroux de Gaulmain, ✲; Rambourg (O. ✲).
Alpes (Basses). M. le colonel Reguis (O. ✲).
Alpes (Hautes). M. Faure (O. ✲).
Alpes maritimes. M. Lubonis (C. ✲).
Ardèche. MM. le général d'Antheville (C. ✲); le comte de Rochemure, ✲; le comte Boissy d'Anglas (C. ✲).
Ardennes. MM. de Montagnac, ✲; de Ladoucette (Eugène) ✲.
Ariège. MM. Didier; Busson, ✲.
Aube. MM le vicomte de Rambourget; N...
Aude. MM. Roque-Salvaza, ✲; Dabeaux, ✲.
Aveyron. MM. Girou de Buzareingues, ✲; Calvet-Rogniat, ✲; Augusfe Chevalier (O. ✲).
Bouches-du-Rhône. MM. Canaple (O ✲); Rigaud (O. ✲); le b.on Laugier de Chartrouse, ✲.
Calvados. MM. Vautier, Abel, ✲; Douesnel; comte de Colbert-Chabannais; le marquis de Caulaincourt (O. ✲).
Cantal. MM. de Parieu (O. ✲); Creuzet, ✲.
Charente. MM. Gellibert des Séguins; Tesnière, ✲; André, ✲.
Charente-inférieure. MM. le baron Vast-Vimeux; Roy-Bry, ✲; le baron Eschassériaux, ✲; le vicomte Anatole Lemercier.
Cher. MM. le comte de Nesle; Guillaumin, ✲.
Corrèze. MM. Lafond, ✲; le baron Léon de Jouvenel, ✲.
Corse. MM. Abattucci (Sévérin), ✲; le baron Mariani (O. ✲).
Côte-d'Or. MM. Vernier (O. ✲); Louis Bazile, ✲.
Côtes-du-Nord. MM. Le Gorrec; le comte de Champagny de Cadore, ✲; le vicomte de Latour, ✲; de Cuverville.

CREUZE. MM. Delamarre (O. ✲); Sallandrouze de Larmonaix (O. ✲).

DORDOGNE. MM. Paul Dupont, ✲; Adolphe de Belleyme, ✲; Dusolier, ✲; Taillefer, ✲.

DOUBS. MM. le marquis de Conégliano, ✲; Latour-Dumoulin (O. ✲).

DRÔME MM. de Lacheisserie, ✲; Monier de la Sizeranne (O. ✲); Morin, ✲.

EURE. MM. le duc d'Albuféra, ✲; le marquis de Blosseville, ✲; le comte d'Arjuzon, ✲

EURE-ET-LOIR. MM. le vicomte Reille (O. ✲); le colonel Normand (C. ✲).

FINISTÈRE. MM. Du Couëdic, ✲; Conseil, ✲; le comte de Tromelin (O. ✲); Bois de Mouzilly

GARD. MM. Pérouze, ✲; le comte de Tascher de la Pagerie, ✲; André, ✲.

GARONNE (Haute). MM. le marquis de Tauriac, ✲; de Perpessac, ✲; Massabiau, ✲; Duplan (O. ✲).

GERS. MM. Belliard, ✲; le comte Frédéric de Lagrange, ✲; Granier de Cassagnac (O. ✲).

GIRONDE. MM. Curé, ✲; le baron Travot, ✲; le colonel Thiérion (C. ✲); le baron David (O. ✲); Arman, ✲.

HÉRAULT. MM. Doumet (C. ✲); Roulleaux-Dugage (C. ✲); Cazelles (O. ✲).

ILLE-ET-VILAINE. MM. le marquis de Piré, ✲; le comte de Caffarelli, ✲; de Delmas (O. ✲); Duclos (Ed.), ✲.

INDRE. MM. Charlemagne (Raoul); Delavau, ✲.

INDRE-ET-LOIRE. MM. Gouin, ✲; le comte de Flavigny (O. ✲); Mame, ✲.

ISÈRE. MM. Arnaud, ✲; de Voize, ✲; Flocart de Mépieu, ✲; Faugier, ✲.

JURA. MM. Edouard Dalloz, ✲; le comte Toulongeon, ✲.

LANDES. MM. François Marrast, Corta, ✲.

LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary (O. ✲); Crosnier (C. ✲).

LOIRE. MM. Balay de la Bertrandière, ✲; le comte de Charpin-Feugerolles; Bouchetal-Laroche, ✲; le colonel du Marais (O. ✲).

LOIRE (Haute). MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg, ✲; de Romeuf (C. ✲).

LOIRE-INFÉRIEURE. MM. Thoinnet, ✲; Voruz; Simon, ✲; Anselme Fleury, ✲.

LOIRET. MM. Nogent-St.-Laurens (O. ✲); le duc de Tarente (O ✲); le vicomte de Grouchy (O. ✲).

LOT. MM. le comte Joachim Murat, ✲; Deltheil (O. ✲).

LOT-ET-GARONNE. MM. Noubel, ✲; Charles Laffite, ✲; le vicomte de Richemont, ✲.

LOZÈRE. M. le comte de Chambrun, ✲.

MAINE-ET-LOIRE. MM. Ségris, ✲; Bucher de Chauvigné, ✲; Louvet (O. ✲); le comte de Las Cases, ✲

MANCHE. MM. le comte de Kergorlay (O. ✲); Hervé de Saint-Germain, ✲; Brohyer de Littinière, ✲; le général Meslin (G. O ✲).

MARNE. MM. Haudos, ✲; le général Parchappe, (G. O ✲), Carteret, ✲.

MARNE (Haute). MM. le baron Lespérut, ✲; Chauchard, ✲.
MAYENNE. MM Jules Leclerc, ✲; Mercier (O. ✲); Halligon.
MEURTHE. MM. Drouot, ✲; le baron Buquet, ✲; Eugène Chevandier, ✲.
MEUSE. MM. Millon; de Benoist; le comte de Ségur, ✲.
MORBIHAN. MM. le général Boullé (G. O. ✲), le Melorel de la Haichois, ✲; le comte de Champagny.
MOSELLE. MM. le colonel Hennocque (O. ✲), de Wendel, ✲; le baron de Geiger (O. ✲).
NIÈVRE MM. de Montjoyeux, ✲; le comte Lepelletier d'Aulnay, ✲.
NORD. MM Kolb-Bernard, ✲; Brame; Lemaire, (O. ✲); Plichon, ✲; de Clebsattel, ✲; Choque, ✲; Seydoux (Ch.) (O. ✲); Godard-Desmarest, ✲.
OISE. MM. le baron de Corneron, ✲; le vicomte de Plancy, ✲; Lemaire (O. ✲).
ORNE, MM. de Chazot; David-Deschamps, ✲; le comte de Torcy.
PAS-DE-CALAIS. MM. d'Herlincourt, ✲; Delebecque, ✲; d'Hérembault, ✲; de Monnecove; Wattebled, ✲.
PUY-DE-DÔME. MM. Léon de Chazelles, ✲; le comte de Morny, (G. ✲); Cristophle, Du Miral, ✲; marquis de Pierre.
PYRÉNÉES (Basses). MM. O'Quin, ✲; Larrabure, ✲; Etcheverry, ✲.
PYRÉNÉES (Hautes). MM. Dauzat-Dembarrère, ✲; Achille Jubinal, ✲.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. M. Justin Durand, ✲.
RHIN (Bas). MM, le baron Alfred de Bussière (O. ✲); Coulaux ✲; le comte Hallez-Claparède, ✲; le baron Cœhorn, ✲.
RHIN (Haut). MM. Lefébure, ✲; le baron de Reinach, ✲; Keller.
RHÔNE. MM. Reveil (C. ✲); Hénon, Descours, ✲; le marquis de Mortemart, ✲.
SAÔNE (Haute). MM le marquis d'Andelarre, ✲; le marquis de Grammont; Lelut (O. ✲).
SAÔNE-ET-LOIRE. MM. le comte de Barbantane, ✲; Schneider (G. O. ✲); le général Brunet-Denon (G. O. ✲); le comte de Chambrillan, ✲.
SARTHE. MM. le marquis de Chaumon-Quitry, ✲; Leret-d'Aubigny, ✲; le marquis de Talhouet, ✲; le prince Marc de Beauveau, ✲.
SAVOIE. MM. de Boigne, ✲; Greyfié de Bellecome (O. ✲)
SAVOIE (Haute). MM. Pissard, ✲; Bartholoni
SEINE MM. Guyart Delalain, ✲; Devinch (C. ✲); général Perrot (G. O. ✲); Ollivier, Emile; Picard; Favre, J.; Darimon; Fouché-Lepelletier, ✲; Kœnigswarter, (O. ✲); Véron, (O. ✲).
SEINE-INFÉRIEURE. MM Pouher Quertier, fils, ✲; Quesné, ✲; Corneille; Lédier, ✲; Reiset; Ansel, ✲.
SEINE-ET-MARNE. MM. de Beauverger, ✲; Garean, ✲; Evariste Josseau, ✲
SEINE-ET-OISE. MM le baron Caruel de Saint-Martin, ✲; Darblay jeune, (O. ✲); Dambry, ✲; Brochant de Villers, ✲.

Sèvres (Deux). MM. Ferdinand David, ✲; le comte du Hamel (O. ✲); Leroux Ch. (O. ✲);
Somme. MM. Allart, ✲; le comte de Reincourt, ✲; Conneau (C. ✲); de Morgan, ✲; Randoing (O. ✲).
Tarn. MM. Gisclard; le baron de Carayon-Latour, ✲; le général baron Gorsse (C. ✲).
Tarn-et-Garonne. MM Janvier de la Motte, ✲; Belmontet, ✲.
Var. MM. Lescuyer-d'Attainville, ✲; Jules Portalis, ✲; le vicomte de Kervéguen.
Vaucluse. MM. le marquis de Verclos; Millet, ✲.
Vendée. MM. le marquis de Sainte-Hermine, ✲; Alfred Léroux (O. ✲); le général Lebreton (G. O. ✲).
Vienne. MM. Bourlon, ✲; de Beauchamp-Robert, ✲.
Vienne (Haute). MM. Noualhier, ✲; Calley de Saint-Paul, ✲.
Vosges MM. le comte Bourcier de Villers, ✲; Aymé, (O. ✲); le baron de Ravinel, ✲.
Yonne. MM. le comte Rodolphe d'Ornano (O. ✲); Javal, ✲; Le Comte, Eugene (O. ✲).

Conseil d'Etat.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires; 2° sur le contentieux administratif; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles

où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat, ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une delibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

S. M. L'EMPEREUR.

S. A I. le prince Napoléon (G. ✲).

Président, S. Exc. M Baroche (G. ✲), membre du conseil privé, ministre sans portefeuille.

Vice-président, M. de Parieu (G. O. ✲), ancien ministre.

Président de la section du contentieux, M. Boudet (C. ✲).

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O, ✲), ancien ministre.

Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Boinvillers (C. ✲).

Président de la section des finances, M. Vuitry (C. ✲).

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy (C. ✲).

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (C. ✲).

Secrétaire général du Conseil d'État, M. Boilay, ✲, ayant titre et rang de conseiller d'État.

Conseillers d'Etat.

MM.

Abattucci, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de la Justice.

Bataille, ✲, ancien maître des requêtes.

Bauchart, Quentin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

Bavoux, ✲

Besson (G. O. ✲), ancien préfet.

Blanche (O. ✲).

Blondel (C. ✲), ancien directeur général des forêts

Bréhier, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.

Boulatignier (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Chantérac (O. ✲), ancien député.
Chassériau (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Conti (O. ✲), ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.
De Cormenin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Cornudet (O. ✲), ancien conseiller d'État.
Cuvier (O. ✲), idem.
Le comte Dubois (O. ✲).
Duvergier (C. ✲), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.
Flandin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc, (O. ✲).
Gaudin, ancien ministre plénipotentiaire.
Godelle (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gomel, ancien maître des requêtes.
Heurtier (O. ✲).
His de Butenval (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Lacaze (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Langlais (O. ✲).
De Lavenay, ✲.
Lefebvre Armand (C. ✲).
Le Play (C. ✲).
Lestiboudois (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Loyer, ✲
Maigne (O. ✲), ancien représentant.
Manceaux (O. ✲), ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur.
Marchand (C. ✲).
Vicomte du Martroy, ✲, ancien maître des requêtes.
Merruau (O ✲).
Persil (G. O. ✲), ancien ministre.
Quinette (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Riché, ✲.
Le vicomte de Rougé, ✲, membre de l'Institut.
De Sibert de Cornillon (C. ✲).
Suin (O. ✲), avocat-général à la Cour Impériale de Paris.
Villemain (C. ✲), intendant militaire.

MM. *Maîtres des requêtes de première classe.*

Comte d'Argout, Gaston, ✲, ancien maître des requêtes.
Aubernon, ✲.
Berger, Léon, ✲.
Du Berthier, ✲.
Berthier, ✲.
Baron de Bernon, ✲.

MM. Chamblain (O. ✲), ancien préfet.
De Chassiron, ✲, ancien attaché d'ambassade.
Colas de La Noue, ✲
Crignon de Montigny, ✲.
François, ✲, ancien maître des requêtes de deuxième classe.
Gaslonde, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Goupil, ✲.
Jahan (O. ✲), ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
Louyer-Villermay, ✲, ancien maître des requêtes.
Pagès, ✲. idem.
Vicomte Portalis, Ernest, ✲, ancien auditeur.
Redon de Beaupréau (O. ✲).
De Ségur, Anatole. ✲, ancien préfet.

MM. *Maîtres des requêtes de deuxième classe.*

Aucoc, ancien auditeur.
Bauchard.
Le comte de Belbœuf, ancien auditeur.
Boinvilliers.
Bordet, ancien auditeur.
De Bosredon.
Le baron Cardon de Sandrans, ✲, ancien auditeur.
De Casabianca, ✲, ancien chef du cabinet du ministre des finances.
Faré.
Ch. Fortoul, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.
Fouquier, ancien conseiller de préfecture.
Hudault, ✲.
Leblanc, Ernest, ✲, lieutenant de vaisseau.
Lhopital, ✲, ancien auditeur.
Marbeau, ✲.
De Maupas, Paul, ✲, ancien procureur de la République à Neufchâtel.
Mesnard.
De Missiessey.
De Montour, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur.
Robert, Charles, ✲, ancien auditeur du Conseil d'État.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre 1860, leur nombre a été porté à 40.

MM Alcoock; Bessières; Bartholony; Bayard, ✲; le comte de Belbeuf; du Bodan; Boivin; Bouard; Braün; Brincard; Chadenet; le baron de La Coste du Vivier; Cottin, ✲; David; le vicomte Dubois; Dufau; Flandin; Godard de Rivocet; d'Hauteserve; Hély

d'Oissel ; Le Chanteur ; Lefevre- Pontalis ; A. Legrand ; Le Roy ; le vicomte de Luçay ; le baron de Mackau ; Megard de Bourjolly ; de Meynard ; des Michels ; Moreau ; Paixhans ; Perret ; de Ravignan ; le comte de Renepont ; Rolle ; G. Rouher ; de Sainte-Foy ; de Salverte ; Taigny ; Tarbé des Sablons, ✲ ; Vieyra-Molina, ✲ ; Walckenaër.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. de l'Aigle ; de Barthélémy ; de Baulny ; de Bonnechose ; Bégé ; Charner ; Chauchat ; Cohen ; Cordier ; de Crevecœur ; Danyau ; de Franqueville ; comte de Saint-Gilles ; Ginoux ; de Guigné ; Grandidier ; Jacquet ; Joly de Bonneville ; Jonglet de Ligne ; Kratz ; Lacave-Laplagne ; Lecomte ; Lezaud ; Lombard de Buffières ; Monnier ; Pastoureau ; Pétiet ; Plantier ; de Raynal ; Réalier ; Dumas ; de Reverseaux ; Roussigné ; vicomte des Roys ; Sauvage-Savoye ; de Vaufreland ; Henri de Villeneuve ; de Verneaux ; Louis Vicaire ; de Voyer d'Argenson.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G. O. ✲), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Suin ; La Caze ; Arm. Lefebvre ; Conti ; de Sibert de Cornillon ; Persil ; vicomte de La Guéronnière ; Riché.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. François ; du Berthier ; vicomte Portalis. — Deuxième classe, M. Mesnard.

Auditeurs, première classe, MM. Dufau ; Bayard ; Megard de Bourjolly ; du Bodan ; Brincart ; Alcock. — Deuxième classe. MM. Sauvage ; comte de Saint-Gilles ; Bégé ; Petiet ; de Barthélémy ; baron de Verneaux ; de Reverseaux ; Cordier ; Lombard de Buffières.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet (C. ✲), *président* — *Conseillers d'État*, MM. Marchand ; Boulatignier ; Bauchard ; Blondel ; vicomte du Martroy.

Section de législation, justice et affaires étrangères. — MM. Lacaze, ✲ ; de Sibert de Cornillon.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de l'intérieur. — MM. Bréhier, ✲ ; Gomel. — *Section des travaux publics, agriculture et commerce*, MM. le comte Dubois, (O. ✲) ; Alfred Blanche. — *Section de la guerre et de la marine*, MM. Maigne (O. ✲) ; Chassériau (O. ✲). — *Section des finances*, MM. de Lavenay, ✲ ; Gasc, ✲.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Gaslonde, ✲ ; Pascalis, ✲ ; Aubernon. — Deuxième classe, MM. de Cardon de Sandrans ; Faré ; de Belbeuf ; Aucoc. — *Maîtres des requêtes faisant fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif*, MM. Chamblain, de première classe ; Ch. Robert ; Lhopital, de deuxième classe.

Auditeurs, première classe, MM. de Renepont; Paixhans; Walkenaër; Perret; David; Flandin; Rouher. — Deuxième classe, MM. Réalier-Dumas; Roussigné; de Guigné; Chauchat; Savoye; Joly de Mammeville; de Raynal; L. Vicaire; Lézaud.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Boinvilliers (C. ✲), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Cuvier; Flandin; vicomte de Cormenin; de Chantérac; de Bussière; Bréhier; Langlais; Gomel; Besson; Merruau.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. vicomte de Beaupréau; de Ségur; Colas de La Noue; de Bernon. — Deuxième classe, MM. de Casabianca; Fouquier, Fortoul: Hudault; Marbeau.

Auditeurs, première classe, MM. Cottin; Des Michels; Bouard; Paixhans; de Ravignan; de Salverte; Chadenet; de la Coste du Vivier; de Mackau; Tarbé des Sablons; Braün; Hély d'Oissel. — Deuxième classe, MM. Ginoux de Fermon; Henri de Villeneuve; de Baulny; Chauchard; Plantier; de Voyer d'Argenson.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy (C. ✲), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Heurtier; Cornudet; de Buthenval; comte Dubois; Duvergier; Le Play; Bavoux; Alf. Blanche.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Pagès; de Chassiron; Jahan; Berthier. — Deuxième classe, MM. de Maupas; de Montour; Leblanc; E. Boinvilliers; de Bosrédon.

Auditeurs, première classe, MM. Le Roy; Bartholony; Moreau, Rolle; Taigny; du Bodan; Godart de Rivocey; de Meynard; vicomte Dubois; Legrand. — Deuxième classe, MM. Cohen; de Vaufreland; Monnier; Grandidier; de Franqueville.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard (G· O. ✲), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Villemain; Maigne; Manceaux; Chassériaux; Abatucci; Bataille; Loyer.

Maîtres des requêtes, deuxième classe, MM. de Missiessey; Bordet; Bauchard.

Auditeurs, première classe, MM. Le Chanteur, Vieyra-Molina; Bessières. — Deuxième classe, MM. Kratz; Danyau; vicomte des Roys; Charner.

SECTION DES FINANCES.

M. Vuitry (C. ✲), *président*. — *Conseiller d'Etat*, MM. Godelle; Quinette; Gasc; Lestiboudois; de Lavenay; de Rougé.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; Goupil; Louyer-Villermay; d'Argout; Crignon de Montigny.

Auditeurs, première classe, MM. Lefebvre-Pontalis; Boivin; d'Hauteserve; vicomte de Lucay. — Deuxième classe, MM. de

Crèvecœur; Lacave-Laplagne; de Bonnechose; Jaquet; Lecomte; Jonglet de Ligne; de l'Aigle.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM. Barbier (O ✲), directeur genéral des douanes et des contributions indirectes. — de Boureuille (O. ✲), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. — Chaix d'Est-Ange (G. O. ✲), procureur général près la cour de Paris. — De Contencin (O. ✲), directeur général de l'administration des cultes. — Darricau (G. O. ✲), intendant général inspecteur, directeur de l'administration de la guerre au ministère de la guerre. — Dupuy de Lome (C. ✲), directeur des constructions navales au ministère de la marine. — De Franqueville (O. ✲), directeur général des ponts-et-chaussées. — Gautier (O. ✲), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur. — Herbet (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire. — Lascoux (C. ✲), secrétaire général du ministère de la justice. — E. Marchand (C. ✲), secrétaire général du ministère d'Etat — Mercier Lacombe (O. ✲), directeur général des services civils de l'Algérie. — Petitet (G. O. ✲), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre. — Baron de Roujoux (C. ✲). — Serveux (C. ✲), secrétaire général du ministère des finances. — Thuillier (C. ✲), directeur général de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur. — Vandal, directeur général des postes. — Vaïsse (C. ✲), président à la cour de cassation.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat. MM. Legé, *président;* Béchard; de Jouvencel, ✲; Lambert, ✲; Rendu; Soulery (O. ✲); de Verdière, ✲; Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué.*

MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre.*

M. Gautier (O. ✲), conseiller d'Etat, *secrétaire général.* — Bureau du secrétariat, *personnel, archives de la Couronne;* 2e bureau : *Mobilier de la Couronne.*

DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE. — Bureau des bâtiments : *construction et entretien des palais, etc.; inspection et contrôle.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — Bureau central. *Personnel, etc.* — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Bureau du contentieux.

ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COURONNE. — Musées. — Mobilier. — Manufactures. — Bibliothèques.

MINISTÈRE D'ETAT.

S. Exc. M. le comte Colona Walewski (G. ✲), sénateur, membre du Conseil privé, *ministre.*

Cabinet du ministre, M. de Saux (Jules) (O. ✲), *chef.* — Bureau du cabinet. — *Affaires réservées*, Moniteur, *bibliothèques.* — 2e bureau.— *Etablissements scientifiques et littéraires.*

M. E. Marchand (C. ✲), conseiller d'État, *secrétaire-général.* — Bureau du secrétariat : *Service législatif et bureau de la comptabilité.* — 2e BUREAU. — *Personnel; décorations; pensions civiles.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES HARAS. — Premier bureau : *Personnel; organisation de la monte; réformes d'étalons.*

SECTION DES BATIMENTS CIVILS. — Bureau des travaux. — Bureau de la comptabilité. — Conseil des bâtiments civils.

SECTION DES BEAUX ARTS. — DES THÉATRES. — DES MONUMENTS HISTORIQUES.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE. — Section du secrétariat. – Sections historiques, administrative, législative et judiciaire.

Par décret impérial du 5 décembre 1860, ont été distraits du ministère de l'Instruction publique et des cultes pour être placés dans les attributions du ministère d'État, les services ci-après, savoir :

L'Institut Impérial de France.—La bibliothèque impériale et le cours d'archéologie y annexé.— Les bibliothèques Mazarine, de Ste-Geneviève, de l'Arsenal, et la rédaction du catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements. — L'académie impériale de médecine. — Le journal des savants. —L'Ecole Impériale des chartes.—Les souscriptions aux ouvrages scientifiques et littéraires et la répartition de ces ouvrages entre les bibliothèques publiques. — Les encouragements et secours aux savants et gens de lettres. — Les subventions et encouragements pour voyages et missions scientifiques et littéraires.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

S. Exc. M. Delangle (G. ✲), *garde des sceaux, ministre.* — Cabinet du ministre, M. de Gonet, *chef.*

M. Lascoux (C. ✲), conseiller d'Etat, *secrétaire-général.*

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL. — Bureau du personnel : secrétariat-général. — *Discipline de la magistrature; personnel de l'administration centrale, légion-d'honneur, préséances.* — Bureau des archives.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU — Bureau des matières civiles. — Bureau des naturalisations. — Bureau du notariat. — Bureau des avocats, avoués, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — Bureau des affaires criminelles — Bureau des grâces. — Bureau de la comptabilité. *Préparation des comptes.* — Bureau des frais de justice.

DIRECTION DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE : *Service de l'administration. — Service des travaux. — Service du Bulletin des lois et du Moniteur des communes.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. Thouvenel, (G. ✲), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. Berthemy, ✲, *chef.*

CABINET ET SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — Bureau du protocole : *exequatur, décorations, etc.* — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — Du midi et de l'Orient. — Sous-direction du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Sous-direction des archives. — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. le comte de Persigny (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *ministre.*

M. de Laire, *secrétaire particulier du ministre.*

Chef du cabinet, M. le comte de Jaucourt.

Correspondance particulière. — Audiences. — Secours. — etc.

Direction du personnel. — M. Dureau, ✲, *directeur.*

Direction de l'administration départementale et communale. — M. Thuillier, (C. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *archives départementales et communales.* — 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.*

DIVISION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — 1er bureau : *administration générale des prisons.* — 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus.* — 3e bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — 1er bureau : *administration générale, élections, gardes nationales, pensions.* — 2e bureau : *dépenses départementales,* — 3e bureau : *aliénés, enfants trouvés, mendicité.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — 1er bureau : *administration et comptabilité des communes.* — 2e bureau : *contentieux des communes.* — 3e bureau : *voirie communale et police municipale.* — 4e bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements,* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

CAISSE CENTRALE.

Direction de l'imprimerie et de la librairie. — M. Imhaus (O. ✲), *directeur.*

Bureau du secrétariat de la direction — *Correspondance générale.* — *Moniteur des communes, etc.*

1re DIVISION. — 1er bureau : *imprimerie et librairie.* — 2e bureau : *propriété littéraire.*

2e DIVISION. — 1er bureau : *colportage.* — 2e bureau : *administration, exécution des lois et décrets sur la presse.* — 3e bureau : *statistique de la presse étrangère ; traduction.*

Direction générale de la sûreté publique. — M. Boittelle (O. ✲), préfet de police, *chargé de la direction générale.*

1er bureau : *correspondance politique.* — 2e bureau : *police spéciale : réunions et associations, police des lieux publics, des étrangers et réfugiés, surveillance des condamnés libérés, extraditions, naturalisations, transports de corps, inhumations, transit d'armes et vente de poudres, événements divers.* — 2e bureau. *police administrative : émigration, loteries, passeports, secours de route, livrets, police de la chasse, recherches dans l'intérêt des familles, mendicité, vagabondage.*

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte de Vougy (O. ✲), *directeur-général.*

Bureau central. — Bureau du personnel — Services du matériel et des dépêches.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Achille Fould (G. ✲), *ministre.*

Administration centrale du ministère. — DIRECTION DU PERSONNEL ET DE L'INSPECTION GÉNÉRALE. — Bureau du personnel général. — Bureau de l'inspection générale.

Secrétariat-général. — M. Pelletier (C. ✲), *secrétaire-général.*

1re DIVISION. — ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES. — 1er bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 2e bureau : *douanes, contri-*

butions indirectes et tabacs. — 3e bureau : *postes, contributions directes et monnaies.* — 4e bureau : *dépêches et contre-seing.*

2e DIVISION. — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.* 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *archives et bibliothèques.* — 4e bureau : *dépêches et contre-seing.* — 5e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 6e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — Bureau central : *surveillance des comptoirs d'escompte.* — Section des ordonnances. — Bureau du service extérieur. —Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — Bureau central. — Bureau du grand-livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et des receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des receveurs des finances. — Bureau de la comptabilité des payeurs. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

DIRECTION DES CAISSES CENTRALES DU TRÉSOR PUBLIC. — Caisse centrale. — Bureau central et de comptabilité. — Bureaux de paiement de la dette publique.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — 1er bureau : contrôle de la gestion du caissier central. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal comte Randon (G. ✲), sénateur, *ministre.*— Cabinet du ministre : M. le colonel Ribourt (C. ✲), *chef.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau : *correspondance générale, opérations militaires.* — 2e bureau : *états-majors, écoles militaires.* — 3e bureau : *recrutement.* — 4e bureau : *justice militaire.* — 5e bureau : *infanterie.*

2e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — 1er bureau : *cavalerie, remontes.* — 2e bureau : *gendarmerie.*

3e DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1re section : *personnel.* — 2e section : *matériel, comptabilité.*

4e DIRECTION. — GÉNIE. — 1re section : *personnel.*— 2e section : *matériel, comptabilité.*

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION. — 1er bureau : *intendance, service de marche, transports, équipages militaires.* — 2e bureau : *subsistances, chauffage.* — 3e bureau : *personnel des officiers de santé, hôpitaux militaires, hospices civils, infirmeries régimentaires, invalides.* — 4e bureau : *habillements, lits militaires, campements.* — 5e bureau : *solde, revues de comptabilité, administration intérieure des corps de toutes armes.*

6e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — 1re section : *géodésie, topographie, dessin et gravure.* — 2e section : *travaux historiques, statistiques, bibliothèques, etc.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *contrôle des dépenses, contentieux, budgets généraux.* — 2e bureau : *fonds, ordonnances ; comptes.* — 3e bureau : *comptes-matières* — 4e bureau : *pensions, secours.* — 5e bureau : *service intérieur.* — 6e bureau : *lois, archives, décorations.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin, *chef de service.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. le comte de Chasseloup-Laubat (G. ✲), *ministre.* — Cabinet du ministre. — 1er bureau : *cabinet.* — 2e bureau : *service intérieur, archives et bibliothèques.*

M. Alfred Blanche (O. ✲), conseiller d'État, *secrétaire-général*

1re DIRECTION. — 1er bureau : *état-major de la flotte.* — 2e bureau : *mouvements.*

2.e DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 2.e bureau : *inscription maritime, équipages de la flotte et justice maritime.* — 3.e bureau : *pêche et domanialité maritime.* — 4.e bureau : *troupes de la marine.* — 5.e bureau : *solde, habillements et revues.* — 6.e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

3.e DIRECTION. — MATÉRIEL. — Bureau des constructions navales et des travaux hydrauliques. — Bureau de l'artillerie. — Bureau des approvisionnements.

4.e DIRECTION. — ADMINISTRATION COLONIALE. — 1er bureau : *administration générale des colonies.* — 2.e bureau : *administration intérieure des colonies.* — 3.e bureau : *justice, régime pénitentiaire.* — 4.e bureau : *finances, hôpitaux, vivres.*

5.e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — 1.er bureau : *fonds et ordonnances.* — 2.e bureau : *dépenses d'outre-mer.* — 3.e bureau : *comptabilité centrale des fonds.* — 4.e bureau : *comptabilité des matières.*

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages et du service des *gens de mer.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

S. Exc. M. Rouland (G. O. ✲), sénateur, *ministre.*

DIRECTION DU PERSONNEL, DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET DU CABINET DU MINISTRE, M. Gustave Rouland, ✲, *directeur,*

Cabinet. — Bureau des cultes. — Bureau du cabinet : *décorations, etc.*

Personnel et Secrétariat. — *Personnel de l'administration académique, de l'instruction supérieure et secondaire.* — 1er. bureau : *souscriptions, missions, école française d'Athènes, travaux historiques, établissements scientifiques et littéraires.* — 2.e bureau: *procès-verbaux du Conseil impérial de l'instruction publique, archives, enregistrement des dépêches.*

Administration de l'Instruction publique. — 1re DIVISION. — 1er. bureau : *administration académique, instruction supérieure.* — 2.e bureau : *matériel de l'instruction supérieure.*

2.e DIVISION. — 1er. bureau : *instruction secondaire, bourses.* — 2.e bureau : *matériel de l'instruction secondaire.*

3.e DIVISION. — 1er. bureau : *instruction primaire.* — 2.e bureau : *matériel de l'instruction primaire.*

Administration des Cultes. — M. de Contencin (O. ✲), conseiller d'État, *directeur-général.* — Bureau du secrétariat et des archives. — 1re. DIVISION. — 1er. bureau : *personnel du clergé et police ecclésiastique.* — 2.e bureau : *service paroissial, contentieux, congrégations religieuses.*

2.e DIVISION — 1er bureau : *administration temporelle.* — 2.e bureau : *travaux diocésains, subventions.*

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE. — 1.er bureau : *comptabilité de l'instruction publique.* — 2.e bureau. *comptabilité des cultes.* — 3.e bureau : *pensions de retraite.*

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Sections d'histoire, de philologie, d'archéologie, des sciences.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. Rouher (G. ✲), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre : M. Marchand, ✲, *chef.*

M. de Boureuille (O. ✲), conseiller-d'État, inspecteur-général des mines, *secrétaire-général.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL — *Affaires qui ne ressortissent à aucun bureau.*

DIVISION DU PERSONNEL. — 1.er bureau : *nominations, promotions*

tmouvements.—2.e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2.e bureau : *comptabilité de l'agriculture et du commerce.* — 3.e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE. — *Mouvement de la population, commissions statistiques, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, calcul des tarifs et table de mortalité, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.*

AGRICULTURE.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2.e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours, chambres d'agriculture, associations agricoles, concours d'animaux, drainage, etc.* — 3.e bureau : *subsistances, mercuriales, importations et exportations des grains, foires et marchés, règlements de la boulangerie, boucherie, abattoirs, vente de comestibles.*

COMMERCE.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — 1.er bureau : *commerce, agents de change, courtiers.* — 2.e bureau : *industrie, chambres consultatives des arts et manufactures.* — 3.e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — 1er bureau : *législation et tarifs de douanes en France.* — 2.e bureau : *législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger.* — 3.e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et-Chaussées et Chemins de fer — M. de Franqueville (O. ✲), conseiller-d'État, inspecteur général des ponts-et-chaussées, *directeur général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — 1er bureau : *routes impériales.* — 2.e bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — 1.er bureeu : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2.e bureau : *rivières navigables et flottables.*

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE. — 1 er bureau : *usines et services divers.* —2.e bureau . *desséchements et services divers.*

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — 1.er bureau : *études et concessions.* — 2.e bureau : *travaux.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1.er bureau : *exploitation commerciale.* — 2.e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — 1.er bureau : *mines, eaux minérales, appareils à vapeur.* — 2.e bureau : *usines métallurgiques, cartes géologiques et agronomiques* — Bureau de la *statistique minérale.*

MINISTRES SANS PORTEFEUILLE.

S. Exc. M. Magne (G. ✲), sénateur, ancien ministre des finances.

S. Exc. M. Billault (G. ✲), sénateur, ancien ministre de l'Intérieur.

S. Exc. M. Baroche (G. ✲), ancien ministre, membre du conseil privé, président du Conseil d'État.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR

S. Exc. M. l'amiral Hamelin (G ✲), sénateur, *grand chancelier*, ayant rang de ministre.

M. le général Eynard (C. ✲), *secrétaire-général.*

Bureau du secrétariat-général : *personnel de l'Administration centrale, demandes d'admission et de promotion dans l'Ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.*

DIVISION ADMINISTRATIVE — 1er. bureau : *Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, constatation des droits aux traitements, décès des légionnaires. demandes d'accepter et porter des ordres étrangers.* — 2.e bureau : *maisons impériales Napoléon.*

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.* — 2.e bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.*

ADMINISTRATIONS DES REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, M. de Janvry (O. ✲), *directeur-général.*

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. M. Tournus (C. ✲), *directeur général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. M. Barbier (O. ✲), conseiller d'État, *directeur-général.*

TABACS. M. Rolland (O. ✲), *directeur-général.*

POSTES. M. Vandal (O. ✲), conseiller d'État, *directeur-général.*

FORÊTS. M. Vicaire (O. ✲), *directeur-général.*

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *gouverneur-général.*

M. de Martimprey (G. O. ✲), général de division, chef d'état-major général *sous-gouverneur.*

M. Mercier-Lacombe (O. ✲), *directeur du service civil de l'Algérie*, chargé de l'Administration du département d'Alger.

Départem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES
		MM	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	De Saint-Pulgent, ✲.	De Langalerie.	Belley.
Aisne.	Laon.	Castaing (O.✲).	Christophe (O. ✲).	Soissons.
Allier.	Moulins.	Genteur, ✲.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.)	Digne.	Gimet, ✲.	Meirieu. ✲	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Le Peintre, ✲.	N. ..	Gap.
Alpes (Mar.)	Nice.	Gavini (O.✲) m d. r. en s. ext.	Sola, (O.✲).	Nice.
Ardèche	Privas.	Demanche, ✲.	Delcusy, ✲.	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Le vicomte Tiburce Foy (C. ✲)		Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Amelin, ✲.	Bélaval.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Le Masson (O. ✲).	Ravinet.	Troyes.
Aude.	Carcassonne.	Le Pic, ✲.	De la Bouillerie, ✲.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Demonts, ✲.	Delalle. ✲	Rodez.
Bouch.-du-R.	Marseille.	De Maupas (C. ✲), sénateur, chargé de l'admin. du départ.	CHALANDON, ✲	AIX, Arles et En Marseille.
Calvados.	Caen	Le Provost de Launay (O. ✲).	Didiot.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	D'Arnoux, ✲.	De Pompignac.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Le baron Michel (O. ✲).	Cousseau, ✲.	Angoulême.
Charente Inf	La Rochelle.	Boffinton, ✲.	Landriot.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Paulze d'Ivoy (O. ✲).	N.. .	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Bohat, ✲.	Berteaud.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Géry, ✲.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	Le baron J. de Bry. (O. ✲).	Rivet, ✲.	Dijon.
Côtes-du-N.	St.-Brieuc.	Le cte Rivaud de la Raffin. (O.✲	N....	Saint-Brieuc.
Creuse.	Guéret.	De la Rousselière, ✲.		Limoges (Vienne
Dordogne.	Périgueux.	Ladreit de la Charrière, (O. ✲).	Baudry.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	Pastoureau (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL MATHIEU, (C. ✲)	BESANÇON.
Drôme.	Valence.	Ferlay (O. ✲).	Lyonnet.	Valence.
Eure.	Evreux.	Janvier de la Motte, ✲.	Devoucoux.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Le vicomte de Charnailles, ✲.	Regnault.	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Le baron Richard (O. ✲).	Sergent, ✲.	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Le b. Pongeard-Dulimbert C.✲	Plantier, ✲.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Boselli (C. ✲).	DESPREZ, ✲.	TOULOUSE et Narl
Gers.	Auch.	Le Vicomte de Gauville, ✲.	Delamare, ✲.	Auch.
Gironde.	Bordeaux.	De Mentque, (G. O. ✲).	S. E. LE CARDINAL DONNET (C. ✲).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Piétri, J.-M (O. ✲).	Le Courtier, ✲.	Montpellier.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Féart, (O. ✲).	BROSSAYS (O. ✲)	RENNES.
Indre.	Châteauroux	Sobier, ✲.		Bourges (Cher).
Indre-et-Loir	Tours.	Podevin (O. ✲).	GUIBERT, ✲.	TOURS.
Isère.	Grenoble.	Le Baron Massy, (O. ✲.)	Ginoulhiac, ✲.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard, ✲.	Fillion.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Le baron de Vougy, ✲.	Epivent.	Aire.
Loir-et-Cher	Blois.	De Soubeyran, (O. ✲.)	Pallu du Parc. ✲	Blois.
Loire.	St.- Etienne.	Mouzard-Sencier (O. ✲).		Lyon (Rhône).
Loire (H).	Le Puy.	De Rostan d'Ancenuze, ✲.	De Morlhon, ✲.	Le Puy
Loire-Inf'r.	Nantes.	Chevreau, H. (G.O. ✲) c.d'Ét.	Jaquemet. ✲	Nantes.
Loiret.	Orléans.	Le Comte de Coëtlogon (O ✲).	Dupanloup (O. ✲).	Orléans.
Lot.	Cahors.	Montois (O. ✲).	Bardou, ✲.	Cahors.
Lot-et-Gar.	Agen.	Paillard, ✲	De Vesins, ✲.	Agen.
Lozère.	Mende.	De Peybeyre, ✲.	Foulquier, ✲.	Mende.
Maine-et-L.	Angers.	Bourlon de Rouvre, (O. ✲).	Angebault, ✲.	Angers.

tem.tes	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
ie.	Saint-Lô.	Le Comte De Bouville, (O. ✲.)	Daniel (O ✲).	Coutances.
.	Châlons.	Chassaigne Goyon (O.✲), maît. des requêtes en service extr.	S. E. le cardinal Gousset (C. ✲). Bara.	REIMS (Arrond.t de Reims et Châlons. Ardennes.)
(H.)	Chaumont.	Girard de Villesaison, (O. ✲).	Guerrin.	Langres.
ne.	Laval.	Bulurgey de Grandville, (C. ✲.)	Wicart, ✲.	Laval.
he.	Nancy.	De Saint-Paul (O. ✲).	Darbois. ✲.	Nancy.
.	Bar-le Duc.	Poriquet, ✲	Rossat, ✲.	Verdun.
han.	Vannes.	Lefebvre (J.) ✲.	Dubreuil.	Vannes.
.e.	Metz.	Le baron Jeanin (O.✲.	Dupont des Loges.	Metz.
.	Nevers.	Lerat de Magnitot (O. ✲).	Forcade, ✲.	Nevers
	Lille.	Vallon (C. ✲).	Régnier, ✲.	CAMBRAI.
	Beauvais.	Chevreau (Léon), ✲.	Gignoux, ✲.	Beauvais.
	Alençon.	De Matharel, ✲.	Rousselet, ✲.	Séez.
-Cal.	Arras.	Le comte De Tanlay (C. ✲).	Parisis (O. ✲).	Arras.
Dôm.	Clermont-F.	Le comte de Preissac, (C. ✲).	Féron, ✲.	Clermont.
ies (B)	Pau.	Pron, (O. ✲).	Lacroix, ✲.	Bayonne.
ies (H)	Tarbes.	Garnier. ✲.	Laurence, ✲.	Tarbes.
ies Or.	Perpignan.	Salles, ✲.	Gerbet, ✲.	Perpignan.
Bas.)	Strasbourg.	Migneret, (C. ✲.)	Roess, ✲.	Strasbourg.
Haut.)	Colmar.	Odent, ✲.		
.	Lyon.	Vaïsse (G. O. ✲). sénat., chargé de l'adminis.on du départem.t	S. E. le cardinal de Bonald (C. ✲)	LYON et Vienne.
(H.)	Vesoul.	Isoard, ✲.		Besançon (Doubs).
-et-L.	Mâcon.	Ponsard, (O. ✲).	De Marguerye, ✲.	Autun.
.	Le Mans.	Le comte d'Andigné, ✲.	Nanquette, ✲.	Le Mans.
.	Chambéry.	Dieu (Hippolyte) (O. ✲.)	S E. leç. Billiet (C ✲) Vibert (O. ✲). Turinaz (O. ✲).	CHAMBÉRY. Maurienne. Tarentaise.
(H.)	Annecy.	Ferrand, ✲.	Magnin.	Annecy.
.	PARIS.	Haussman, (G. O. ✲), sénateur. Boittelle (C. ✲), préfet de police	S. Em. le cardinal MORLOT, (C. ✲)	PARIS.
-Infér.	Rouen.	Le baron Le Roy (G.O.✲), sén.	De Bonnechose, ✲.	ROUEN.
-et-M.	Melun.	De Lassus St.-Géniès (O. ✲).	Allou, ✲.	Meaux.
et-Oise	Versailles.	De St-Marsault, (G. O. ✲).	Mabile, ✲.	Versailles.
(Deux)	Niort.	Lorette, ✲.	Pie.	Poitiers(Vienne et 2S.)
ie.	Amiens.	Cornuau, cons. d'Etat, (C. ✲).	Boudinet.	Amiens.
	Alby.	Tourangin, ✲.	De Jerphanion, ✲.	ALBY.
et Garr.	Montauban.	Levainville, ✲.	Doney.	Montauban.
	Draguignan.	Le marquis de Fleury, ✲.	Jordany, ✲.	Fréjus et Toulon.
luse.	Avignon.	Durand Saint-Amand (O. ✲).	Debelay, (O. ✲.)	AVIGNON.
ée.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✲.	Colet.	Luçon.
ie.	Poitiers.	Levert ✲.		Poitiers(Vienne et 2S.)
ne (H).	Limoges.	D'Auribeau (O ✲).	Fruchaud.	Limoges.
ts.	Epinal.	Le b. de La Guéronnière, ✲.	Caverot, ✲.	Saint-Dié.
e.	Auxerre.	Chadenet (O. ✲), m. des req.	Jolly, ✲	SENS et Auxerre.

Administration départementale de l'Algérie.

p.t d'Alger, M. Mercier La Combe (O. ✲), direct. gén. du service civil, chargé de l'adm. du dépt; dépt d'Oran, M. Majorel (O. ✲.) préfet; dépt de Constantine, M. Lapeine (O.✲) préfet.

chés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis. Ile de la Réunion / Afrique. — Mgr. Maupoint.

Basse-Terre. Guadeloupe / Antilles. — N....

St-Pierre et Port-de-France. Martinique / Antilles. — N....

Alger. (Afrique). — Mgr. Pavy (C. ✲)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV; et depuis conseiller d'État, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'État en mission.

M. le baron SIMÉON, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT-DELPORTE, maître des requêtes au conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'État, directeur général des Postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'État, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE BARGEMONT, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron Méchin, conseiller d'État, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte de Saint-Aignan, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice Duval, pair de France, conseiller d'État, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Ém. Desmousseaux de Givré, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. Anthony-Thouret, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. Delescluse et D. Pillette ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. Durant St-Amand, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. David, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. Vaïsse (C. ✻), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849, depuis ministre de l'Intérieur, conseiller d'État et sénateur.

M. Besson, grand-officier des ordres de la Légion d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'État.

M. Collet-Meygret, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857, auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

PRÉFECTURE.

M. Vallon, commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, nommé le 20 octobre 1857, *Préfet*.

Le Préfet est seul chargé de l'administration: il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Abel de Laire, ✲, *secrétaire-général.*

CONSEIL DE PREFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Balson ; Cleenewerck de Crayencour ; Derbigny ; des Rotours.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, le vice-président et le secrétaire. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dé-

penses ; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7 ; Hazebrouck, 7 ; Lille, 16 ; Cambrai, 7; Avesnes, 10 ; Douai, 6 ; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues,	MM. Joos, ✲, négociant à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✲ ✠ ✠, juge à Lille.
Dunkerque-Est,	De Cleebsattel, ✲, avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	A. Carlier, président du tribunal de commerce.
Gravelines,	Le Camus (O. ✲), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✲, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat, à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Cleenewerck, ✲, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, maire de la Gorgue.
Steenwoorde,	Beck, propriétaire et maire à Steenwoorde.
Armentières,	Dansette, ✲, manufactur. et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Lille.
Cysoing,	Brame, Jules, député, à Lille.
Haubourdin,	le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin.
Lannoy,	C. Descat, ✲, apprêteur de tissus et adjoint, à Roubaix.
Lille-Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann (O. ✲), président de la chambre de commerce à Lille.
Lille-Ouest,	Victor St.-Léger, filateur de lin, à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, ✲, raffin. de sucre et adjoint à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle
Quesnoy-sur-D.,	Desrousseaux, Louis, ✲, notaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel (C. ✲), sénateur à Paris.
Seclin,	Collette, Louis, notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲, propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud,	J. Leurent, docteur en médecine à Tourcoing.
Cambrai-Est,	Stiévenard-Béthune, propriétaire à Etrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.

	MM.
Carnières,	Telliez, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	le comte E. Martin (du Nord), propriétaire à Paris.
Le Câteau,	Seydoux, Ch. (O. ✲), propr., député, au Câteau.
Marcoing,	Crépin, cultivateur et maire à Proville.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnet-Sud,	Mailliet, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes.
Bavai,	le baron Butron de la Torre, maire à St-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, ✲, avocat général à Limoges.
Landrecies,	Doutrelaine (O. ✲), lieutenant-colonel du génie, à Paris.
Maubeuge,	De Carnières (C ✲), directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, à Paris.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, juge-de-paix au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	le baron de l'Epine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Godard-Desmarest, ✲, maître de verreries, député à Trélon.
Arleux,	le marquis d'Aoust, maire de Cuincy.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriétaire à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✲, président à la cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, ✲, député, maire à Douai
Marchiennes,	le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing.
Orchies,	Guilbert-Estevez, ✲, propr. et maire à Orchies.
St-Amand riv. d.,	Lécuyer, ✲, président honoraire du tribunal civil à Valenciennes, maire, à St-Saulve.
St-Amand riv. g.,	le comte Dubois (O. ✲), conseiller d'Etat à Paris.
Bouchain,	Lebret, ✲, associé régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E.,	Lemaire (O. ✲), membre de l'Institut, député, à Paris.
Valenciennes-N.,	Lefebvre, banquier, président de la chambre de commerce, à Valenciennes.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, juge à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a

procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL. *Première série.* Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Est, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série.* Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebronck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain, et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série.* Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivemeut renouvelées en 1855, 1858 et 1861.

La seconde sortie de la 1re série aura lieu en 1864.

Les séries pour les conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après :

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'Hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports, qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. MM. N..., *chef du cabinet;* Devaux fils, *commis de 1re classe.*

Première division. — N..., *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES. — MM. Lefebvre, *chef de bureau;* Lerouge, *commis de 3e classe;* Didier, *commis de 4e classe;* Verdier, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nominations des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; —

saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. — Fondation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. MM. Lober, *chef du bureau ;* Joly, *commis de 1re classe ;* Defrenne, *commis de 3e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

BUREAU DE COMPTABILITÉ. MM. Lauridant, *chef de comptabilité ;* Laurent, *commis de 2e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres de culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Deuxième division. — M. Deblock, *chef de division.* — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. MM. Druez, *chef du bureau ;* Breton, *commis de 1re classe ;* Bernard, *commis de 1re classe ;* Plumecocq, *commis de 1re classe ;* Lechien, *commis de 2e classe ;* Plouvier, *commis de 3e classe ;* Durieux, *commis de 4e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du ***Bulletin des lois et Actes administratifs de la Préfecture ;*** — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques.

= Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. — Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture. — Amélioration des chevaux, — foires, marchés. = Sociétés savantes; — beaux-arts; = monuments historiques; — archives; — commerce; —industrie; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce; — chambres de commerce; — chambres consultatives des arts et manufactures; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique; — lycées et colléges communaux; — collation de bourses; — école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; — congrégations religieuses. — Art de guérir; — écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes; — vaccine; — épidémies; — eaux thermales; —médecine vétérinaire; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE. MM. Vincent, *chef du bureau;* Masurel, *commis de 1re. classe;* Trenois, *commis de 3e classe*; Torck, *commis de 4.e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Police générale, municipale et rurale; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons; — maison centrale de force et de correction; — maisons de justice, d'arrêt et de correction; — dépôts de sûreté. — Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies. — Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asile d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger; — passeports gratuits; — passeports avec secours de route; — permis de chasse; — louveterie. = Echenillage. — Départs d'ouvriers pour l'Afrique; — transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, ✲, *chef de division.* — BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. MM. Baillœul, *chef de bureau;* Dupire, *chef de bureau;* Mallebrancq fils, *commis de 1re. classe;* Landrieu, *commis de 2e classe;* Decourchelle, *idem;* Cornée (Ferdinand), *commis de 3.e classe;* Ducroc, *commis de 4.e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation; — rivières et canaux navigables; — ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police;

— roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées = Bacs de bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriations pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; = ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. — Rivières non navigables ; — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. — Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. — Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = exécution du traité des limites de la frontière. — Messageries, — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE PRÉFECTURE. M. Dupire, chef de bureau, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

Bureau de l'Instruction primaire. — MM. Cornaille, *secrétaire de l'inspection ;* Prestat et Decandt, employés.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✲, *archiviste ;* Le Glay fils, *employé à la section historique ;* Alph. Boussemart, *employé à la section administrative ;* Delmotte, *employé*.

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le Secrétaire-général de la Préfecture, *président ;* Mimerel, (C. ✲), sénateur, membre du Conseil général ; Jules Brame, député, membre du Conseil général ; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, membre du Conseil général ; Le Glay, ✲, archiviste du département, *secrétaire*.

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, à Lille, Grande-Place.

Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez. — *Huissier du conseil de préfecture*, le sieur Desmulliez. — *Concierge de l'hôtel*, veuve Henri Bissat. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1)

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par le Préfet ; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. le baron Pétiet, ✲ ; *secrétaire*, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM.	Hilst, doct.-méd. et maire à Armsbouts-Cappel
*Bourbourg,		Demeunynck, ✲, doct.-méd., à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,		Beck, propr. à Dunkerque.
—		Verley, présid. du trib. civil à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,		Mollet, ✲, maire à Dunkerque
—		Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Vanwormhoudt, rentier à Gravelines.
*Hondschoote,		Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,		Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Siffait, ✠, (Sardaigne) ✠ (Belgique) ; *secrétaire*, M. Hanquier.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul-N.-E.,	MM.	Bieswal, propr. à Bailleul.
** —		Plouvier, prop. et maire à Steenwerck.
*Bailleul-Sud-O.		Stoppelgast, notaire à Bailleul.
**Cassel,		Desmyttère, prop. et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,		Lespagnol, juge d'instruction à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,		Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
**Merville,		Hennion-Delebecque, not. et maire à Estaires
** —		Verhaeghe, maire de Merville.
*Steenvoorde,		Deschodt, propr. et maire à Terdeghem.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

*Armentières,	MM.	Castrique, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,		Baratte fils, propr. et maire à Templeuve.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque. — La première a été renouvelée en 1861, et la seconde le sera en 1864.

**Haubourdin,	MM.	Tierce, juge-de-paix à Haubourdin.
**La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy,		Tellier, juge suppléant à Lille.
*Lille-Centre,		Ladureau, avocat à Lille.
*Lille-Nord-Est,		Rouzé, ✲, banquier à Lille.
*Lille-Ouest.		Mercier, courtier de commerce à Lille.
*Lille-Sud Est,		Lefebvre, cultivateur à Lille (Fives).
*Lille-Sud-O.,		Soins, teinturier à Lille.
**Pont-à-Marcq,		Des Rotours, ✲, prop. et maire à Avelin.
**Quesnoy-sur-D.,		N...
**Roubaix,		Piat, fabricant à Roubaix.
**Seclin,		Rose, propriétaire à Lille.
*Tourcoing-N.,		Rousselle-Defontaine, maire de Tourcoing.
*Tourcoing-S.,		Ducrocq, notaire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Fréd. Barrot; *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM.	Leroy, notaire à Cambrai.
*Cambrai-O.,		Monier, propr. à Aubencheul-au-Bac.
*Carnières,		Bricout-Ledieu, adjoint à Carnières.
**Clary,		Vatin, propriétaire à Haucourt.
* —		Beauchard, propr. et maire de Ligny.
*Le Cateau,		Seydoux, A., ✲, manuf. et maire au Cateau.
* —		Carlier, médecin au Cateau.
**Marcoing,		Boulanger, propriétaire à Doignies.
**Solesmes,		Decaux, juge-de-paix à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Bordez; *secrétaire*, M. Michaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-N.,	MM.	Devise, propr. à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,		Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavai,		Coulmon, propr. et maire à Bavai.
**Berlaimont,		Delcroix, juge-de-paix à Berlaimont.
*Landrecies,		Dequesnes, adjoint à Landrecies.
*Le Quesnoy-Est,		Lefebvre-Douay, propr. au Quesnoy
*Le Quesnoy-O.,		Manesse, cultivatenr et propr. à Frasnoy.
**Maubeuge,		Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,		Georges, Eugène, propr. à Solre-le-Château
*Trélon,		N...

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Am. Génin, ✲; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Lequien, docteur en médecine à Douai.
* —	Honoré, ancien maire à Douai.
*Douai-Ouest,	Luce, maire à Courchelettes.
* —	De Guerne, ✲, cons. à la Cour imp. à Douai
*Douai-Sud,	Fiévet, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Marlière, ✲; *secrétaire*, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM. Delinselle, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, notaire à Bouchain.
*Condé,	Renard, fils, industriel à Fresnes.
*St-Amand r. d.,	Baligant, propriétaire à Mortagne.
* —	Nicolle, maire à St-Amand.
**Valenciennes-E.,	Bracq, propr. et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.,	Lewille, ✲, adjoint à Valenciennes.
** —	Blanquet, fabricant et maire à Famars.
**Valenciennes-S.,	Paillard, juge-de-paix à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrondissements d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Féburier, ✲.

SERVICE DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES IRRIGATIONS ET DESSÉCHEMENTS.

MM. Kolb (O. ✲), *ingénieur en chef du département*, à Lille; Menche de Loisne, ✲, *ingénieur ordinaire*, chargé du service des

routes et de la navigation à Lille; Larivière, *idem*, à Dunkerque, Lermoyez, ✲, *idem*, à Cambrai; Bertin, ✲, *idem*, à Douai: Masquelez, ✲, *idem*, à Valenciennes; Drouets, *idem*, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs principaux*, MM. Dubrulle, à Douai. — *Conducteurs de 1re. classe*, MM. Lefebvre, à Cambrai; Landremont, à Douai; Labbé, à Valenciennes; Dorchies (Éloi), Flament, Langangne, à Lille; Bélanger, à Condé; Chaponnière, à Cambrai. — *Conducteurs de 2.e classe*, MM. Dhaisnes, à Valenciennes; Surbayrolles, à Cambrai; Dorchies (Louis), à Lille; Bonneau, à Avesnes, Szmurlo, à Lille; Monchovet, au Quesnoy; Parsy Aimé, à Valenciennes, Chantraine, à Orchies; Daigremont, à Dunkerque, Dupont, à Avesnes. — *Conducteurs de 3.e classe*, MM. Daillier, à Lille; Jouin, à Cambrai; Cuvelier, à Dunkerque; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Hacard, au Câteau; Macaigne (Valéry), à Merville; Mary, à Avesnes. — *Conducteurs de 4.e classe*, MM. Delhaye, Pons, à Douai; Legendre, à Lille; Catelot, à Avesnes; Annoot, à Cassel; Parsy (Achille), à Valenciennes: Villette, à Cambrai; Petit, Foucart, à Dunkerque; Alavoine, à Lille.

Conducteurs auxiliaires, MM. Passage, à Avesnes; Verlinde, Caroulle, à Dunkerque; Arduin, Heunet, à Douai; Drouets (Prosper), Lallemand, Tortrad, à Avesnes; Heughebart, Defernez, Coupey (Henri), Vanriscotte, Coyaux, à Lille.

Agents secondaires. — *De 1re classe*, MM. Carette, Robin, Ingelrans, Lefebvre, Annebicque, Wardavoir, Diruit, à Lille; Vallez, à Douai; N. Cailleau, J. Macaigne, J. Cailleau, à Cambrai; Denis, à Valenciennes. — *De 2.e classe*, MM. Wallaert, à Dunkerque; Desobruneau, à Valenciennes; Robin, à Lille; Groniez, à Dunkerque, Rangelrath, à Valenciennes. — *De 3.e classe*, M. Camberlin, à Avesnes.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service: M. Raymond-Legrand, ✲, *ingénieur en chef*, à Compiègne, MM. Michéa, *conducteur embrigadé de 2e classe;* Huguet, *employé secondaire de 1re. classe;* Laborie, *idem;* Courtois, *idem;* Journay, *employé de 2.e classe*; Godebski, *idem, idem;* Ferrand, *employé de 3.e classe.*

Première section du canal de Saint-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé: M. Lermoyez, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Depierre, *conducteur embrigadé de 1re. classe*, à Riqueval; Dandré, *idem de 2.e classe*, à Cambrai; Huré, *idem, idem*, à Cambrai; Hérouard, *idem de 3.e classe*, à Cambrai; Hurier, *idem, idem*, à Valenciennes. — *Employés secondaires de 1re. classe*: MM. Berteloot et Dubus, à Cambrai, — *de 2.e classe*, MM. Machez, à Valenciennes; Véret, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (*service de contrôle*) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes ; Lattérade, *idem*, à Saint-Quentin ; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re. classe*, à Mauroy (Aisne); Gourmault, *employé secondaire de 1re. classe*. à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Service général : MM. Gojard (O. ✲), *ingénieur en chef*, à Dunkerque ; Haeuw, *conducteur embrigadé*, *chef du bureau*, idem ; Looten, *employé secondaire*. idem.

Service des ports de Dunkerque et de Gravelines : MM. Plocq, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque ; Maréchal, *conducteur principal*, idem ; Brandt, *conducteur embrigadé de 2.e classe* ; Aligard, *idem de 3e* (en disponibilité), à Dunkerque ; Pauwels ; *idem*, idem; Caroulle, *idem de 4.e* classe, à Gravelines; Gauthier, *conducteur auxiliaire*, à Dunkerque; Leduc, *idem*, idem; Debacker, Im., *idem*, idem ; Bataille, *idem*, idem.

Employé secondaire de 1re. classe : M. Truck.

Employés secondaires de 2.e classe : MM. Debacker, Lano, Melling, Meurs, Muotz, à Dunkerque.

Employés secondaires de 4.e classe : MM. Dieuset, Verra, à Dunkerque.

Officiers de port : MM. Conseil, ✲, *capitaine de 2.e classe ;* Taris, *lieutenant de port de 1re. classe ;* Petyt, *idem de 2.e classe* ; Tresca, *maître de port de 3.e classe ;* N. . ., à Dunkerque ; Bommelaer, *maître de port de 2.e classe*, à Gravelines.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit :

MM. Gojard (O. ✲), ingénieur en chef des ports maritimes, *président* ; Plocq, ✲, ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque et de Gravelines, *secrétaire ;* Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite ; Larivière, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque ; Conseil, ✲, capitaine de port, à Dunkerque ; Fournier (O. ✲), commissaire de l'inscription maritime ; Caron, chef des pilotes à terre, enseigne de vaisseau en retraite ; Terquem, professeur d'hydrographie ; Petyt, lieutenant de port ; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, *secrétaire-adjoint*.

Chemins de fer.

SERVICE DU CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. de Fourcy, ✲, ingénieur en chef, à Paris ; Brame, ✲, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Paris ; Cléry, ✲,

ingénieur ordinaire des mines, idem ; Debray, conducteur embrigadé, à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. le baron de Condé (O. ✲), inspecteur principal, à Paris; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mangeot, ✲, ingénieur en chef, à Paris; Masquelez, ✲, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande et de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée; Quaisain, ingénieur ordinaire, à Saint-Omer, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et des autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; Mougeat, conducteur auxiliaire, à Arras ; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée ; Coppé, idem, à Béthune; Gaget, idem, à Aire.

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. Boudousquié (O ✲), ingénieur en chef des mines de Valenciennes ; Dormoy, ingénieur ordinaire des mines, à Valenciennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. MM. Grégoire, commissaire de 1re classe, à Lille ; Résilliot, ✲, de 4e classe, idem ; Bordessolle, idem, idem ; Hédouin, idem, de 1re classe, à Valenciennes ; Lalande, idem, de 1re classe, à Douai ; Marty, idem, de 4e classe, à Dunkerque ; Célariès, de 2e classe, à Maubeuge ; de Morlas, de 3e classe, à Hazebrouck.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Couche, ✲, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris; Petiet (O. ✲), ingénieur, chef du service d'exploitation et du matériel, à Paris ; Boucher, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Alquié, ingénieur du matériel et de la voie, à Paris.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MŒRES.— *Commission administrative.*— MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président* ; Beck, Boutté, Thélu, Hovelt Ém. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Mœëres ; *percepteur*, M. Deman, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandenbavière, *président;* Demarle-Catrice, Louf, Caron-Couvreur, Decarpentry. — *Conducteur*, H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section.—Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Hamerel, Geersen, Belle, Mahieu. — *Conducteur*, M. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *secrétaire*, M. Vercoustre.

Troisième section.— Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.*— *Commission administrative.*—MM. Demeezemaker, *président;* A. Carlier, Decrocq, Deleflie, Meezemaeker. — *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaeze, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaeze.

Quatrième section.— Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.*— *Commission administrative.* MM. Lemaire, ✻, *président;* Vandewalle, Deblock, Féron.— *Conducteur*, M. Durand, ✻, *percepteur*, M. Debaeque fils, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Menche, maire d'Haubourdin, *directeur;* Dillies, propriétaire à Phalempin, *directeur-adjoint;* Léon Lefort, propriétaire à Bauvin; comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, Descamps, filateur à Lille, *membres;* Cazier, maire d'Emmerin, *membre suppléant.*

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✻, adjoint au maire de Lille; Baratte, membre du conseil d'arrondissement de Lille; Frémont (O. ✻), lieutenant-

colonel du génie en retraite ; Coisne, propriétaire à Lomme ; Delasalle, propriétaire et maire à Beaucamps ; Lallemant, idem, idem, à Erquinghem-le-Sec ; Messéan, idem, idem, à Boisgrenier.

PRÉS DUHEM.— *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur ;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint ;* Ramery-Loire, *syndic ;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur ;* Dumont, à Douai ; André, à Nivelle ; Lambrecht, à Montigny ; Caudrelier, à Pecquencourt ; Lenclud, à Hasnon ; Mahieu, idem. — *Percepteurs*, MM. Goube et Vilain ; *conducteur*, M. Lefevre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* MM. Renard, à Fresnes, *président ;* Miroir père, à Condé ; Pureur, brasseur, idem ; Gilmant, à Thivencelles ; Defernez, à Hergnies. — *Conducteur*, M. Grimard ; *percepteur*, M. Mayeur ; *secrétaire*, M. Guiot, A,

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* MM. Merlin de Beaugrenier, *président ;* Ruffin, à Anzin ; Hamoir, à Valenciennes ; Cavrois, à Valenciennes ; Miroux, à Bruay. — *Percepteur*, M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président ;* Baligand, à Mortagne ; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye ; Baligand (A.), à Mortagne ; Fourrez, à Château-l'Abbaye. — *Percepteur*, M. Delsart, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Baligand, *directeur ;* Lecœuvre, *directeur-adjoint ;* Hornez, Devaux, Poutre, *syndics ;* Cateau, Bouchez, Watteau, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président ;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire ;* André, adjoint au maire de Bruille ; Decobecq, cultivateur ; Courouble, idem ; Donnez, idem ; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés

chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés. — *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM. Berlaimont ; *président*, à Maroilles ; le baron de l'Épine, ✲, Dequesne (Valéry), Largillère-Naveau, Mercier (Jules), *membres.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, *président*, à Locquignol ; Boutteau, Boulanger, Sury, Becquet, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Rémy-Mal-Bâti et Hautmont ; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. Paul, ✲, maire de Berlaimont, *directeur ;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint ;* Lucq, propriétaire à Pont-sur-Sambre ; Toussaint, propriétaire à Douai ; Witrant, propriétaire à Laval, *syndics ;* Couplet, propriétaire à Bachant ; Grand (Pierre), maire à Pont-sur-Sambre ; Bascourt Th., brasseur à Berlaimont, *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., juge-de-paix, *directeur ;* Deharveng-Coslon, *directeur-adjoint ;* Walrand, notaire ; Labbé, propriétaire ; Deroisin, *syndics ;* Poulet, de Jeumont ; Havenoit, de Rousies ; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854, a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien composé comme suit :

MM. Lebret, ✲, associé-régisseur-gérant de la Compagnie des mines d'Anzin, *directeur ;* Mathieu, directeur des mines de Douchy ; le maire de Neuville-sur-l'Escaut ; Coquelle, maire de Mastaing ; Bouchez, notaire à Bouchain ; de Maingoval, propriétaire à Douchy, *syndics ;* Deslinselle, propriétaire à Denain, et Fauville, cultivateur à Neuville, *syndics-suppléants. Receveur*, M. Minne, percepteur à Bouchain ; *conducteur*, M. Défernez.

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative.* MM. Défernez, *directeur ;* Capillon, *directeur-adjoint ;* Pouille, *syndic ;* Dupriez, Lemaire et Haubourdin, *syndics suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 6 juin 1857. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé ; Vitrant, agent-voyer principal à Valenciennes ; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé, Défernez (J.-B), cultivateur à Hergnies ; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé ; Milescamps (F.), propriétaire à Hergnies ; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne ; *receveur*, M. Delaverrie.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

VALLÉE DE LA BASSE-DEULE ET DE LA LYS. — Un arrêté préfectoral du 24 mai 1854, a réuni en association syndicale, les propriétaires intéressés à l'entretien et à l'amélioration des ruisseaux de la Longue-Marque, de la becque du Pont-d'Or, du Chien et de la becque de Comines.

L'association est régie par un syndicat composé comme suit :

MM. le maire de Quesnoy-sur-Deûle, *directeur ;* de la Chaussée, propriétaire à Lille ; Quecq (Arthur), idem, idem ; comte de Melun, idem, idem, de Norguet, idem, idem, *membres ;* Lambelin, propriétaire et cultivateur ; Fauvarque, distillateur, *membres suppléants.* — *Receveur*, M. Devemy.

SOLRE ET CANAL DE BOULOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Leroy (Alphonse), *directeur ;* Bever, Notaire ; Preux, tanneur ; Cowez-Meurant, propriétaire ; Bernard (Célestin), rentier ; Lamelin, pharmacien, *membres ;* Rouez (Zénon), Portement, *membres suppléants.*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. M. Boudousquié, (O. ✻), à Valenciennes. — *Ingénieurs ordinaires des mines*, M. Dormoy, à Valenciennes, N... à Lille. — *Gardes-mines*, MM. Canelle, à Valenciennes ; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS.

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Dubois, à Lille.—*Agent-voyer en chef honoraire*, M. Marquette.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal, Delarre, Cadet de Beaupré, agents-voyers de 3e. classe à Lille ; Bar, agent-voyer de 3.e classe, à Haubourdin ; Normand, idem, 3.e classe, à Pont-à-Marcq.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lebleu, agent-voyer principal à Dunkerque ; Jongleux, agent-voyer ordinaire de 3.e classe à Bergues ; Dodanthun, idem de 3.e classe à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Duchâtel, agent-voyer principal, à Hazebrouck ; Meurant, agent-voyer ordinaire de 2e. classe, à Bailleul ; Masse, idem, de 3e. classe, à Cassel.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai ; Lambert, agent-voyer ordinaire de 3e. classe, à Cambrai ; Vasseur, idem de 3e. classe, à Solesmes ; Delhaye, idem, de 2e. classe, au Câteau.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes ; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy ; Fruleux, idem, de 2e. classe, à Maubeuge ; Ringuet, idem, de 3.e classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai ; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Douai ; Degravier, idem, de 3e. classe, à Marchiennes.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes ; Renard, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Denain ; Jougleux ; idem de 3e. classe, à Saint-Amand.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la commission. MM. le Préfet, *président ;* de Melun, membre du Conseil général, *vice-président ;* Marteau, architecte du département, *secrétaire ;* Kuhlmann (O. ✲), membre du Conseil général ; Leconte, ✲, doyen-curé de St.-Maurice, à Lille ; Aernout, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille ; Vasse, inspecteur d'académie, à Lille ; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille ; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille ; Benvignat, architecte à Lille ; Dewarlez, architecte à Roubaix ; Leroy, architecte à Lille ; Vandenbergh, idem, idem ; Bernot, directeur de l'école professionnelle à Lille ; Mottez, directeur de

l'école primaire supérieure à Lille ; Devaux, ✻, chef de la division des travaux publics de la Préfecture.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Marteau, à Lille.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris toutes les préfectures et un grand nombre d'autres villes importantes.

Par décret du 29 novembre 1858, le personnel du service extérieur des lignes télégraphiques comprend :

Un directeur général de l'administration au Ministère de l'Intérieur,

Des inspecteurs généraux divisés en deux classes;
Des directeurs divisionnaires, divisés en trois classes;
Des inspecteurs, divisés en trois classes;
Des élèves inspecteurs;
Des directeurs de station, divisés en trois classes;
Des receveurs, divisés en trois classes;
Des traducteurs, divisés en trois classes;
Des stationnaires, divisés en trois classes;
Des stationnaires surnuméraires;
Des expéditionnaires, divisés en trois classes;
Des gardes-magasins, divisés en trois classes; etc.

} En nombre suffisant aux besoins du service.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, au Ministère de l'Intérieur, où toutes les lignes aboutissent.

Des bureaux supplémentaires sont établis, place de la Bourse, N° 12, à l'hôtel des Postes, rue Jean-Jacques-Rousseau, rue Saint-Lazare, N° 126, à l'Hôtel-de-Ville, au Luxembourg, aux gares du Nord, d'Orléans, de Rouen, de Lyon, de l'Ouest, à la Douane, rue de Bondy, N° 36, à l'hôtel du Louvre, rue de Rivoli, etc.

La direction divisionnaire de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy, (O. ✻), au Ministère de l'Intérieur, Paris. — *Directeur divisionnaire à Lille*, M. Devémy, rue de Béthune, 51. — *Directeur de la station centrale de Lille*, M. Warin, rue de Tournai, 21. — *Directeur de la succursale* (hôtel des postes, rue Marais), M. Leclercq.

POSTES ÉLECTRIQUES DANS LES AUTRES VILLES DU DÉPARTEMENT.

STATIONS, *de Dunkerque*, M. Cabour, *directeur; de Gravelines*,

M. Erny, *stationnaire chargé du service ; de Roubaix*, M. Crépin, *directeur ; de Tourcoing*, M. Canuel, *directeur ; d'Hazebrouck*, M. Degravier, *stationnaire, faisant fonctions de chef de service ; de Douai*, M. Napie, *directeur ; de Cambrai*, M. Legon, *directeur ; de Valenciennes*, M. Dupont, *directeur* ; *de Maubeuge*, M. Boudon, *directeur ; d'Avesnes*, M. Pepin, *stationnaire chargé du service ; de Fourmies*, M. Clément, *idem*.

Le bureau de Lille est ouvert tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. (1)

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1er mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées, en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853, une loi votée en 1856 et la loi du 21 juin 1861. Cette dernière modifie les tarifs ou taxes des dépêches privées et les soumet à une taxe fixe et uniforme pour tout l'Empire.

Un décret en date du 27 décembre 1851 statue sur la police des lignes télégraphiques électriques et aériennes. Un autre décret, en date du 17 juin 1852, porte règlement sur le service de la correspondance télégraphique privée. Enfin, par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norwège, la Russie, les principautés danubiennes, la Turquie, l'Espagne et les îles de Corse et de Sardaigne.

La ligne télégraphique sous-marine de France en Algérie a été livrée à la correspondance, le 1er novembre 1857.

Texte de la loi votée par le Corps législatif le 21 *juin* 1861.

Art. 1. Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe électrique par l'entremise des fonctionnaires de l'administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

Art. 2. Les dépêches télégraphiques privées, de un à vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, perçues au départ, savoir :

Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de 1 franc;

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire

(1) Un service de nuit existe à la station centrale de Lille, depuis le 20 juin 1857; la succursale ferme à neuf heures du soir.

continental de l'Empire, hors le cas précédent, à une taxe fixe de 2 fr.

La même taxe sera appliquée à la Corse lorsque des communications télégraphiques directes entre la France continentale et ce département auront été établies.

Au-dessus de vingt mots, ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche sont comptés et taxés.

Les règles à suivre pour la constatation de l'identité, pour le calcul des mots, des chiffres et de tous autres signes dont la dépêche se compose, les règles concernant le mode de réception et de conservation des dépêches et le mode de perception des taxes, sont déterminées par des règlements d'administration publique, concertés en ce qui touche les matières de comptabilité, avec le ministre des finances.

La taxe des dépêches transmises entre les bureaux d'une même ville, fixée à 1 franc par la loi du 21 juillet 1856, pourra être réduite par des décrets de l'Empereur.

Des décrets de l'Empereur détermineront également la taxe à percevoir pour les dépêches télégraphiques privées, entre la France continentale et l'Algérie, lorsque des communications télégraphiques directes auront été établies.

Art 3. Il ne sera admis de dépêches de nuit qu'entre les bureaux ouverts d'une manière permanente pendant la nuit.

Ces dépêches ne sont soumises à aucune surtaxe.

Art. 4. Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Tout ce qui concerne l'envoi des dépêches au delà du lieu d'arrivée, soit par la poste, soit par exprès, soit par estafette, lorsque ce service est possible, soit par tout autre moyen de transport, enfin les mesures propres à faire concourir au service des dépêches télégraphiques celui de l'administration des postes, seront déterminées par des règlements d'administration publique concertés, en ce qui concerne le service des postes, avec le Ministre des finances.

Art. 5. L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou d'accusé de réception par le bureau de destination.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche. Copie de la dépêche collationnée est remise, sans frais, au domicile de l'expéditeur, selon ce qui est réglé à l'article 4.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

Art. 6. Les dispositions des lois antérieures auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi continueront de recevoir leur exécution.

Art. 7 La présente loi sera exécutoire à partir du 1er janvier 1862.

Extrait de la loi du 28 mai 1853. — Articles encore en vigueur.

Art. 2. Tout nombre jusqu'au maximum de cinq chiffres est compté pour un mot ; les nombres de plus de cinq chiffres représentent autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Les virgules et les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Art. 3. Tout expéditeur peut exiger qu'on lui fasse connaître l'heure de l'arrivée de sa dépêche, soit au bureau télégraphique, soit au domicile du destinataire, à charge par lui de payer en plus le quart de la somme qu'aurait coûtée la transmission d'une dépêche minimum pour le même parcours.

Art. 5. Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à concéder des abonnements à prix réduit aux chambres de commerce, aux syndicats des agents de change, et aux syndicats des courtiers de commerce, sous la condition que les dépêches seront immédiatement rendues publiques dans les formes déterminées par le Ministre.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Les dépêches privées sont reçues dans les bureaux de l'Etat, et en outre dans la plupart des gares des chemins de fer desservies ou non par les employés de l'Etat. (*Décision du 20 juin 1857*).

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*. Les dépêches doivent être *intelligibles*, écrites *lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre des mots rayés nuls et signer.

L'article 1er de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination ; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes. Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Calais, Toulouse, Nancy, Lille et Tours, et en outre dans tous les bureaux des gares des chemins de fer desservis par les agents de l'État. Sur les chemins de fer du Nord, ces bureaux sont: Amiens, Boulogne, Creil, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes et la gare du nord à Paris.

Sont considérées comme dépêches de nuit celles qui sont déposées de 9 heures du soir à 8 heures du matin, du 1er octobre au 31 mars, et de 9 heures du soir à 7 heures du matin, du 1er avril au 30 septembre.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par diverses voies, que, par exemple une dépêche pour Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse,

de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions : voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'exprès et autres accessoires ; le principal de la taxe demeure acquis au Trésor ; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue sous déduction d'un quart de la taxe.

Le directeur du télégraphe peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à *aucune responsabilité* à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art 6).

SERVICE DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques ; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; Prévost, à Hazebrouck ; Brigandat, ✲, à Lille ; Chantreuil, à Cambrai ; Comtesse, à Étrœungt ; Bagneris, fils, à Douai ; Manouvrier, ✲, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président ;* Bailly, ✲, docteur en médecine, *vice-président ;* Pilat, docteur en médecine, *secrétaire* ; Frémont (O ✲), lieutenant-colonel du génie en retraite ; Brigandat, ✲, docteur en médecine ; Kuhlmann (O. ✲), chimiste ; Pommeret, médecin-vétérinaire ; Delezenne, pharmacien ; Delezenne, ✲, professeur de physique ; Desmesmay, ✲, agronome, Kolb (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille ; Cazeneuve, ✲, directeur de l'école de médecine ; Germain, ✲, doct. en médecine ;

Meurein, pharmaçien; Garreau, docteur en médecine; Violette, commissaire des poudres.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Menneboo, ✲, docteur en médecine, *vice-président*; Faucon, idem, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, pharmacien; Delattre, vétérinaire; Dessurne, ancien élève de l'Ecole polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✲, ingénieur du port.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président*; Debaecker, pharmacien, idem, *secrétaire;* Prévost, docteur en médecine, à Hazebrouck; Beesau, idem; Baelde, vétérinaire, idem; Deschodt, membre du Conseil général. à Hazebrouck; Lemaire, à Bailleul; Lobbedez, vétérinaire, à Hazebrouck; Vandamme fils, pharmacien, à Bailleul; Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*; Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; de Beaumont, idem, idem; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Senez, idem; Banse, vétérinaire; Delloye, ✲, ancien président du tribunal de commerce; Lermoyez, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; D'houdain, procureur impérial; Bruyelle, agent-voyer principal; Monier, ingénieur civil.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers; Herbecq, officier de santé, à Avesnes, Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Delflache, vétérinaire, idem, Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; Carlier, à Avesnes; Bachy, pharmacien, à Maroilles.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, docteur en médecine; Maugin, idem; Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; Billet, industriel, à Cantin; Delplanque, vétérinaire; Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Pesier, chimiste, Huart, vétérinaire; Manouvrier, ✲, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O ✲), ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Delanoue, naturaliste à Raismes; Morin Edmond, pharmacien; Bracq, ✲, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration, de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité, M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Par un arrêté du 6 juillet suivant, M. le Préfet a nommé inspecteurs de la pharmacie les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Prévost, Emile, docteur en médecine à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Chantreuil, docteur en médecine à Cambrai ; Boileux, pharmacien, idem ; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes ; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem ; Burgeat, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvrier, idem, idem ; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composé comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE

MM. le sous-préfet, *président ;* le maire de Dunkerque, *vice-président ;* le commandant de la place ; le directeur des douanes ; le commissaire chargé du service maritime ; Beck, membre du conseil municipal; Meneboo, ✲, membre du conseil d'hygiène ; Lemaire, idem ; Choquet, membre de la chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Faudacq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Mondelli, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem ; Morin, idem, idem ; Bimon, idem, idem ; Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président ;* Cleenewerck de Crayencour, conseiller de préfecture, *vice-président* ; le maire de Lille ; le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille ; Lefebvre, ✲, doyen-curé de St-Etienne; Eschenauer, ministre du culte protestant ; Bailly, ✲, docteur en médecine ; Pucelle, idem ; Cazeneuve, ✲, idem ; Chrestien, idem ; Germain, ✲, docteur en médecine, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président ;* Beck membre du conseil d'arrondissement ; le maire de Dunkerque ; Deconinck, doyen-curé de St-Jean-Baptiste ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque ; Meneboo, ✲, docteur en médecine, à Dunkerque ; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck ; Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck ; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck ; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai ; le plus ancien curé ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Leroy, conseiller d'arrondissement ; de Beaumont, docteur-médecin à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président* ; Devise, conseiller d'arrondissement ; le maire d'Avesnes ; le plus ancien curé ; Carlier, membre du bureau de bienfaisance ; Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Trifet, docteur-médecin à Avesnes; Comtesse, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*, à Etrœungt.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, membre du conseil d'arrondissement; le maire de Douai ; le plus ancien curé ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai ; Faucheux, docteur en médecine; Gelez fils, idem ; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valenciennes ; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes ; N. N. Manouvrier, ✲, *secrétaire du comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpen-

tier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président;* le président du tribunal civil; le procureur impérial; Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Delelys, adjoint propriétaire; Willems, avocat; Delye, juge; Lefebvre, avocat, *secrétaire*.

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président;* Ruyssen, Kien, Bloeme, Devulder, doyen-curé.

LILLE. MM. le comte de Melun, *vice-président;* Dujardin, ancien notaire, *secrétaire*; Lefebvre, ✲, curé de Saint-Etienne; Ed. Reynard, ✲; Rouzière, négociant; Dorémieux, conseiller-municipal; N..., *secrétaire*.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant; Vallée, vicaire-général; de Beaumont, docteur-médecin; Lestoquoy, juge-de-paix; de Liénard, propriétaire.

AVESNES. MM. George, maire; Flament; Bevière; le président du tribunal civil; le procureur impérial; N... N...

DOUAI. MM. Bois, propriétaire, *vice-président*; Lavoix, receveur municipal; Boutique, avoué; Rossignol, conseiller à la cour impériale; Lenglet, idem; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire*.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Pesier, *vice-président ;* Boulan, propriétaire ; Miot René ; Dupont, avocat, N...

Médecins des prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, M. Prevost ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Bringadat, ✲ ; Cambrai, M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq ; Valenciennes, M. Manouvrier, ✲.

Aumôniers des prisons.

Douai, M. Huyser ; Dunkerque, M. Deberdt ; Hazebrouck, M. Spannut ; Lille ; M. Delebarre ; Cambrai, M. Margerin ; Avesnes, M. Dekerchieter ; Valenciennes, M. Decottignies.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Mimerel (C. ✲), Kuhlmann (O. ✲), membre du conseil général ; Menche, maire d'Haubourdin ; Billon, maire de Loos.

Commission de surveillance des jeunes détenus de la colonie agricole, MM. le chanoine Lemahieu, *président ;* Ed. Reynart, ✲, *secrétaire ;* Desrousseaux, ✲, conseiller-général ; Boutry, ✲, juge au tribunal civil de Lille ; Lallier, vice-président du tribunal de Lille ; le comte d'Hespel, conseiller-général ; Derbigny, conseiller de Préfecture.

Administration. MM. Dodun, *directeur ;* Guilmot, Bompard, *inspecteurs ;* Agnius, *agent-comptable ;* Lyoen, *greffier ;* Baudry, *économe ;* Flament et Revel, *aumôniers ;* le docteur Gramaccini, *médecin* ; Billon, docteur en médecine, *chirurgien* ; Turbelin, *pharma-*

cien; Briand, *instituteur*; Hatal, *teneur de livres;* Bailleul, *agent responsable de la colonie agricole;* Contamine, Hervieux, Doirat, Bordier, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin*; Hochart, *chef des cultures;* Dournel, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 130 par an.

Supérieure, Dame Marie des Anges Levoyer.
Aumônier, M. Vendeville.
Médecin, M. Binaut.

Colonie agricole de Guermanez.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les jeunes garçons.

Cette maison, autorisée par M. le Ministre de l'intérieur en 1855, reçoit les enfants condamnés, et a pour but de les former aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale, et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire.

Commission de surveillance. — MM. le chanoine Lemahieu, *président*; Boutry, juge; le comte Octave d'Hespel, conseiller-général; Derbigny, conseiller de préfecture; Desrousseaux ✲, conseiller général; Lallier, vice-président du tribunal de Lille; Reynart, ✲, propriétaire.

Directeur. — M. le docteur Faucher.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De	10	membres	dans les communes de :	500	habitants,
	12		—	501 à 1,500,	
	16		—	1,501 à 2,500,	
	21		—	2,501 à 3,500,	
	23		—	3.501 à 10,000,	
	27		—	10,001 à 30,000,	
	30		—	30,001 à 40,000,	
	32		—	40,001 à 50,000,	
	34		—	50,001 à 60,000,	
	36		—	60,001 et au-dessus.	

Les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les cinq ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque séance peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1860, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres,

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. Mollet, ✲. — *Adjoints*, MM. Delelis, N... — *Conseil municipal*, MM. Delelis, Morel-Agie, Govare, A. Carlier, Cuel (O. ✲), Quillacq, Coffyn, Durin, Beck, Bertheloot, Coquelin, Verleye, Delye, Bourdon, Hamoir, Gojard (O. ✲), Carpentier, V. Derode, Choquet, Vandewalle, de Cleebsattel, ✲, Willems, Delaetre, Devries, Dessurne, Bessat, N...
Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES. *Maire*, N.... — *Adjoints*, M. A. Guilbert, Guilbert Léonce. — *Conseil municipal*, MM. Joos, ✲, Deberdt, J. Claeys, Vernaelde, Pastors, Pluvier, Deblock, Michiels, Devaecke, Vendenbroucke, Pareydt, Ciéren, Bastaert, Vermullen, Ch. Demenynck, L. Lecauche, Dehaese, L. Clayes, Demol, Bernaert. — *Secrétaire de la mairie*, M. Carpentier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houcke. — *Adjoints*, MM. Kien, Thibaut. — *Conseil municipal*, MM. Omaere, Cleenewerck, ✲, Kien, Houvenaghel, Deberdt, Warein, ✲, Debaeker, Pouvillion, Prévost, Quenson, Schimdt, Caboche, Thibaut, Deschodt, Claudorez, Donkele, Guermonprez, Vandewalle, E. Vandewalle, D. Delbecq, Bailleux, Massiet, Leclerc. — *Secrétaire de la mairie*, M. Champeaux.

Bailleul. *Maire*. M. N... — *Adjoints*, MM. N..., N... — *Conseil municipal*, MM. Vandamme-Vanlerbergue, J. Hopsomer, Ild. Plichon, Cauwelier, Salomé, Vanlerberghe, H. Béhaghel, M. de Coussemacker, Hensele, J. de Coussemacker, Waultre, Lotthé, Flahault, L. Béhaghel, Declercq, Henri Flahault, E. Flahault, Lebleu, Bieswal, Delcour, Hennion, Hié-Vandermeerch, N.... — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

Cassel. *Maire*, M. Desmyttère. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker, Chevalier. — *Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewerker, Chevalier, Béhaghel, Marant, Wackernie, Vernimmem, Merchier, Dutroy, ✲, Leroy, Windriff, Vantroyen, Dousinelle, Pareys, Vanbever, Desmidt (C. ✲), Colpaert, Thirion, Losson, Samson, Quarez, Delebaere, Ryckewaert. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

Estaires. *Maire*, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Deroy, Loridan-Hullebert, Hameau, Degroote-Delassus, Leclercq, Duret, Vieren, Ledieu, Depecker-Ridez, Rohart, Rogie Dupire, Singer, Taffin-Peuvion, Leroux, Brewart-Savary, Ducatez-Degrave, Gruson-Puchelle, Degruson, Fenart-Lelong, Salomé-Blanquart, Hernu-Thoret, Duflos-Ferret, N.... — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

Merville. *Maire*, M. Verhaeghe-Ledieu, ✲. — *Adjoints*, MM. Delassus-Vandenbergue, Senellar-Pannier. — *Conseil municipal*, MM. Arnould (Henri), Senellar-Pannier, Lutun, Bécu-Loutre, Duhamel, Hadou, Corniaux-Brulé, Variscotte-Dubois, Loridan-Loridan, Clarisse-Piat, Delassus-Vanderbergue, Lefebvre-Deroide, Mattelin, Bridelance, Grillet-Het, Roussel-Desprey, Duvette, Degruson, Cappon-Bécu, Deroo, Gombert-Dupont, Barizel, Delbarre-Duquenne. — *Secrétaire de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Maire*, M. Richebé (O. ✲. ✲). — *Adjoints*, MM. Delattre (✲ ✲), Mourmant, ✲, Flamen. — *Conseil municipal*, MM. Blocquel, ✲, Violette, ✲, Descat (Floris), Faure, Delesalle, Gustave, Frémont, (O. ✲), H. Bernard, V. Delgutte, Delattre (✲ ✲), Léonard Danel, Bonte (Auguste), Th. Rouzé, ✲, Morisson, Ch. Crespel, Catel, Flamen, Dorémieux, Mourmant, ✲, Ladureau, Meunier, ✲, de Melun, Bigo-Tilloy, A. Six, Testelin, G., Dupont, Cox, ✲, Jules Defontaine, Dequoy, Debièvre, Gentil, Mercier, Meurein, Duchange, Soins, N..., N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée.

Armentières. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✲. — *Adjoints*, MM. Pouchain-Boutry, N.... — *Conseil municipal*, MM. Butin, Desmazières, A. Mahieu, Cary, Deloince, Rogeau, J.-B. Pouchain,

Dutilleul, Reynart, Clarisse, Fauquembergue, Hadou, Castrique, Delangre, Lescornez, Theetten, Descamps, Wanin, V. Pouchain, NNNN.... — *Secrétaire de la mairie*, M. Dernoncourt.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Meurillon, Desbonnets. — *Conseil municipal*, MM. Catteau-Lauwick, Delbecque, Desbonnets, Gaudron-Cuvelier, Ghesquière, Cuvelier-Pagès, Ghesquière-Herbaux, Lesaffre, Meurillon, Hassebroucq, Goeman, Froidure, Lecomte, Capelle, Lauwick, Lambin-Courouble, Desprez, Caullié-Ployart, Flamen, Gondrexon-Lefrançois, Salembié. — *Secrétaire de la mairie*, M. Marcotte.

ROUBAIX. *Maire*, M. Ernoult-Bayart. — *Adjoints*, MM. J. Lagache, C. Descat, ✲, Renaux-Lemesre. — *Conseil municipal*, MM. Tiers-Bonte, G. Lefebvre, P. Lepers, L. Watine, E. Hannart, Dellebecque-Desfontaines, Motte-Bossut, J. Lagache, Delattre, Ed., F. Duthoit, C. Piat, Duriez, D. Salembier, Roussel-Dazin. C. Descat, ✲, Renaux-Lemesre, H. Delattre, ✲, Parent, Delerue-Dazin, A. Wibaux, Dubar-Delespaul, Frasez, Ternynck, Ed. Debuchy, Ferret, Desobrie, Mimerel fils, ✲, Bourbier, Dewarlez, N.... — *Secrétaire de la mairie*, M. Brun-Lavaine.

SECLIN. *Maire*, M. Duriez. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delannoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Desurmont, Desmazières-Delannoy, Lagache, Cottignies, Fournier, Cormorant, Dujardin, Mollet, Collette, Monchy, Labbe, Duriez, Descloquemant, Dujardin (François), Pinte, Raout-Menu, Moreaux, Prache, Six, Delahaye, Duquesne, Dujardin, Dupire. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacour.

TOURCOING. *Maire*, M. Roussel-Defontaine. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, Bernard. — *Conseil municipal*, MM. Roussel-Défontaine, J. Leblan, Bernard, Six-Lerouge, Vandebeulque, Delahaye, Desurmont-Desurmont, Plouvier, Jourdain-Défontaine, Caulliez-Catteau, Meurillon, Houzet, H. Desurmont, Aug. Delmasure, Ph. Motte, A. Debisschop, Herbaux-Thibeauts, Hassebroucq, Leserre, Darras-Lemaire, Pollet, Lorthiois-Desplanques, Joire, Delepoulle-Vannelslande, Laloy, Duvilliers, Duriez, J. Laurent. — *Secrétaire de la mairie*, M. Élie Brun.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire*, M. Petit-Courtin, ✲. — *Adjoints*, MM. NN... — *Conseil municipal*, MM. Crespin, Mallet, Duchange, Brabant, Mallet-Boulanger, Danquigny, J.-B. Bricourt, Boittelle, Wallerand, Dutemple, Cirier, Taffin, Danquigny, I., Maréchal, Lallier, Proyart, Delaporte, Brulley de la Brunière, Minangoy, de Liénard, Pagniez-Delloye, Quinchon, Renard, d'Houdain, Parsy, Bertrand, Dron. — *Secrétaire de la mairie*, M. Houzé.

Le Cateau. *Maire*, M. Seydoux (Auguste), ✲. — *Adjoints*, MM. Eraux-Chantreuil, Sartiaux.— *Conseil municipal*, MM. Petit, Carlier, Devaux, Flavigny-Vallez, Fiévet-Remy, Ponsin-Bonnaire, Ponsin-Sartiaux, Cassine-Lacomblez, de Lafons, Basquin, Durieux, Maréchal, Delvallée, Collery-Colmant, Devouge, Dumesnil, Sautier, Mouton, Delsarte, Lozé, Morcrette, Regnaudin-Cousin, Degoix-Bienvaux, Crinon-Houche. — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire*, M. N.... — *Adjoint*, M. Deladrière. — *Conseil municipal*, MM. Bottieau, ✲, Deladrière, Hamoir, Wallerand, Deharveng, Ouverlaux, Meurisse, Jean, Levecque, Hubinet, Holgrin, Février, Autier-Carion, Marchant, de Mauraige, Autier (Jules), Autier-Desenfans, Froissart, Labbé, Verdavaine, Houdart, Dubois, N.... — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

Avesnes. *Maire*, M. George. — *Adjoint*, M. Flament.— *Conseil municipal*, MM. Georges, Flament, Maillard, Caverne, Evrard, Mailliet, Guillemin, Ducarne, Lecompte, Liézard, Aubry, Arnoult, Renotte, Cabaret, Gauchet, Paul, Passage, Gossart, Carlier, Davoine, Mariscal. — *Secrétaire de la mairie.*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — *Maire*, M. Choque, ✲. — *Adjoints*, MM. Asselin, Bagnéris. — *Conseil municipal*, MM. Bagnéris, Choque, ✲, Vasse, Lequien, Coudroy, Honoré, Asselin, Chappuy, Hannotte, Druon, de Guerne, ✲, Demazières, Coppin-Lejeune, Théry, Robaut, Pinquet, Maurice, ✲, Deloffre, Dubrulle, ✲, Paix, Tréca, de la Grange (C. ✲), Petit, ✲, Thorez, Gilet-Legrand, de Warenghien, N.... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lepreux.

Orchies. — *Maire*, M. Guilbert-Estevez, ✲. *Adjoints*, MM. Cordonnier-Jacquart, Becquet. — *Conseil municipal*, MM. Dubus, Sablon-Descamps, Coez-Fourmestreaux, Regnier-Dhainaut, Darrambide, Lecocq, Delegrange, Guilbert-Estevez, ✲, Dorchies, Bocquez, Leper, Caby, Josson-Mullié, Gamonet, Lahaussois, Cordonnier, Cuvelier, Lemaire-Lemaire, Lubrez, Fasciaux, Lubrez-Jacquart, Leroux, Bricquet. — *Secrétaire de la mairie*, M Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Maire*, M. Bracq d'Abencourt, ✲. — *Adjoints*, MM. Lewille, Verdavaine. — *Conseil municipal*, MM. Boulanger, Bracq d'Abancourt, ✲, Verdavaine, Lefebvre, Canonne, Gérard, Deruesne, Maillard, Dutemple, de Warenghien, Hamoir, Du-

quesne, Manesse, Giard, Pesier, Leville, ✱, Maurice, Decrombies (O. ✱), Lebarbier, Noel-Lefebvre, Ledieu-Debaive, Renotte-Rombaux, Chavatte. Blondeau, Gauthier, Holaind-Maillard. N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy père.

Condé. *Maire*, M. Delzant, *adjoint*, *faisant les fonctions de maire*. — *Adjoints*. M. Carlier; N... — *Conseil municipal*, MM. Delzant, Houzé, Lefebvre, Haubourdin Wattiau, Cornet, Caudron, Tocquet, Waternau, Reguem, Dapsence, Martel, Deffine, Miroir, Lenfant, Mention, Charles, Maquet, Carlier, Demarez, Petit-Lefebvre, Glorieux, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

Saint-Amand. *Maire*, M. Nicolle. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Brasseur-Labit, Tournois-Maurois, André, Nicolle, Desbrosses, Waché, Dufrenne, Bouchart-Sterlin, Lecœuvre-DeBrabant, Roger, Davainne, Barbieux, Boutelier, Basiez, Mottez, Lemer-Talmant, Joly-Broutin, Wibault-Brohon, Basiez, Prosper, Verez-Druon, Davainne-Davaine, Carlier-Dutilleux, Legrand-Guislain. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
es IUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
›urt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Massin.	Germe.	Bourdon.
ı.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Coez fils.	Guillemo.	Lespagnol.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Jonet
	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bouly	Ghesquier.
›les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
ipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
›s.	D.	Douai-N.	Douai.	Dupuis.	Delval.	N.....
›.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad	J. Leroy; Mathieu.	Lecocq.
pes.	L.	Lannoy.	Lille.	Le Vte de Clercy	Dutronquoy.	Gahide.
x.	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet	Cacan.
illin.	L.	Seclin.	Carvin.	Mauroy.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Larose; Colinet.	Leblon.
ng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B.✲	Dufay.	Bonduelle.
	V.	Valenciennn.-N.	Bureau.	Quillacq.	Desert; Boucher.	Delattre.
›.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.
›ts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
›tières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✲	Pouch›in; N..	Cateaux.
e.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche	Verstraet.
.	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Guérit.	Wibaille, Ignace.	N...
	L.	Lannoy.	Lille.	Reuflet.	Castelain.	Dillies.
›nt.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François.	Delcourt, Aug.
es.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Roger.	Corman.	Demarescaux
beul-au-B.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard, J.-B.	Legrand.
chicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Lefrancq.
s.	L.	La Bassée.	Fournes.	Cordonnier.	Dassonville.	Duburcq.
y-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Dumont	Legrand.
›.	V.	Valenciennn.-N.	Anzin.	Maillard.	Lacroix.	Collet.
.	D.	Douai-O.	Douai.	Mogues.	Dubois.	Desix.
›.	D.	Orchies.	Orchies.	Leleu.	Delangue.	Apourcheaux.
›court.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Meresse.	V. Inchy.
nies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
y.	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Leduc.	Michaux.	Dervaux.
ye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Rousseau.	Ohresser.	V. Aymeries.
›.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours,✲.	Jacquart.	Barbieux, Brontin.
›elles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Delimal.
›es.	A.	Avesnes.	Bureau.	George.	Bricourt.	Denis.
›es-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Deladerière.	Berteaux.
› les-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Clay-Tacq; Bury-Marcq.	Joly ✲
ngt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
ries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Dubois.
ont.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Ternant.	Couplet.	Portier.
y.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Darras.
›ul.	H.	Bailleul.	Bureau.	N...	NN...	Debaene, Pacquet, Dament, Debaecker.

Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches à faire dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

	L.					
	A.					
	Dk.					
	C.					
	C.					
	C.					
	A.					
	A.					
	L.					
	A.					
	E.					
	C.					
	K.					
	A.					
	C.					
	C.					
	A.					
	A.					
	C.					
	V.					
	A.					
	A.					
	Dk.					
	A.					
	C.					
	A.					
	L.					
	A.					
	H.					
	C.					
	C.					
	A.					
	A.					
	A.					
	V.					
	D.					
	C.					
	Dk.					
	Dk.					
	H.					
	C.					
	H.					
	H.					
	L.					
	Dk.					
	L.					

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
s NES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Soots.	Meerssmann.	Cappelaere.
a.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
e.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Belle	Tettart.	V. Bourbourgv.
-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
lles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Roget.
ques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Catry.	Duez.
	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lebrun.	Dumont.	Lemaire.
es.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouset.	Herbonnes.
es.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
es.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
es.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain	Detourmignies.
.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durieu.	Guillaume.	Delcourt.
ies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
s.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Petit.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Deleforge.
rque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Vitse.	Adriansen.	Capèle.
.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier.
	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
-Amand	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Villiers.
ont.	D.	Arleux.	Douai.	Bodvin.	Tantart.	Malaquin.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
urt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
.	C.	Clary.	Clary.	Croisette.	Chalenton, Mortier-Pocqueux.	Crépin.
ure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Devulder.	Cavry.
	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
le.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Bury.	Maseaux.
.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin ✻	N....N....	Desrousseaux, Piquet.
en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Gravelaine.	Delval.	Vandaele.
en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte. de Brigode Keml	Cretin.	Beau.
g.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Ficheux.
	D.	Arleux.	Douai.	Brachelet.	Leblond.	Douay.
	Dk.	Dunkerque-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	V. Armb. C
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Escarmain.
em.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles	V. Lomme.
s.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Druon.	Fretin, Gilbert.	Galand.
rouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Degardin.	Bogaert.
s.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Lancel et Brunet
	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Top, ✻.
es.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Hulin.	Watteau.	Duhem.
	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Behandschoewercker, Chevalier.	Arnould.
	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Bricout.	Azambre ; Druon.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Maes.	Deberckem.
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug.	Guérin.	Dehu.
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Verriele.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Sorlin.	Cousin.	N...
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Thery.	Lelong.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	Demaret.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Wautier.	V. Avesnes.
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boez.	Dhourdin.	Trannois.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux, fils.	Libert.
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vanbremeersch.	Deman.
Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, An	Lesne François.	Pronier.
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leconte.	Havret.	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Dricot.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsart.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard	Denis.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis.
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	Remy.
Bellaing	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart.	Prévost.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	N...	Guilbert A; Guilbert L	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul. ✲	Baudez; Emond.	Legrand.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Regnault.	Leroy.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfroipret
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Cornet.	V. Villers-sire-B
Berthen.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanstaevel.	Deswel.	Vermersch.
Bertry	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Laforge.	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Longatte.	Bracq.	Plouvier.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire fils.	Adam.	V. Gognie-Cl
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Godin.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Deresme.	V. Sars-Poteri
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Guisgond.	Lécailliez.	Manouvrier.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Defontaines.	Delgrange.	Comond.
Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	Desoutter.	Walbron.
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Itsweire.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Porreye.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Damman.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Legrand.	Bercker.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie.
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Decorte.	Delepouve.	Leturgie.
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing	Lecat-Butin ✲	Hellin; Dupire.	Delemer.

NOMS	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Soots.	Meersmann.	Cappelaere.
t.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
s.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Belle	Tettart.	V. Bourbourgv.
-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
lles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Roget.
ques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Catry.	Duez.
	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lebrun.	Dumont.	Lemaire.
es.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
es.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
es.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
s.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain	Detourmignies.
.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durieu.	Guillaume.	Delcourt.
ies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Petit.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Deleforge.
que.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Vitse.	Adriansen.	Capèle.
.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier.
	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Amand	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Villiers.
nt.	D.	Arleux.	Douai.	Bodvin.	Tantart.	Malaquin.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
rt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
	C.	Clary.	Clary.	Croisette.	Chaleuton, Hertier-Pocquoux.	Crépin.
ure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Devulder.	Cavry.
	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
le.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Bury.	Maseaux.
.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin ✲	N....N....	Desrousseaux, Piquet.
n-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Gravelaine.	Delval.	Vandaele.
n-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte. de Brigode Keml	Cretin.	Beau.
;	C.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Ficheux.
	D.	Arleux.	Douai.	Brachelet.	Leblond.	Douay.
	Dk.	Dunkerque-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	V. Armb. C
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Escarmain.
ain.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles.	V. Lomme.
.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Druon.	Fretin, Gilbert.	Galand.
ouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Degardin.	Bogaert.
s.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Lancel et Brunet
	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Top, ✲.
es.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Hulin.	Watteau.	Duhem.
	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Dehandschoevercker, Chevalier.	Arnould.
	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Bricout.	Azambre ; Druon.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Min du
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Jacquemin-Lefebvre.	Bracq; Fontaine.	Brassart
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Talfer.
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Mabille.	V. Rou
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Deron.	Six.	Hoost.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Despret fils.	Pavot.	Vaillant
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fiévet de Chaumont	Deleval.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obr
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Bobœuf.	Largillière.	Coulmo
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Dccotti
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier.	Deroubaix.	Boissart
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Renon.	Ouverlaux.	Lecuye
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin.	Meurillon; Desbonnets.	Reniez.
Condé.	V.	Condé.	Bureaux	Bussière.	Carlier ; Delzant.	Croque
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, H.	Gossaert.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Lelieur.	V. Dun
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲.	Fournier.	V. Lan
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Martin.	Martin.	Genain.
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Galtier de C
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Geersen.	Lobiau.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Giraud.	Vairon.	Courte
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Desmoutiers.	Roth.	Despret
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren	Depoers.	Degren
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	Bottiau
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Lepers.	Direz.
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marquisd'Aoust	Godin.	Lamori
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herbet
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Ban
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue; Legentie.	Herren
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dauchy
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Ducatillon.	N...
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Furgero.	Huart.	V. Mal
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecard
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Vandermersch.	Vandermersch-Paret	Lavech
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lefrancq.	V. Din
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Harlet.	Ducarne.	Cossart
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger.	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Druart.	Lecohier.	Dupont
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Choque, ✲.	Asselin; Bagneris.	Voir au des c
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Béra.	Decotti
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Brillet.	Demoulin.	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Outtier

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
ES UNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
·que	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✲.	Delelis; N...	Delaeter; Deconinck et Deswarte.
ghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Van Pradelles de Palmaert	Dumont.	Bellingier.
n.	D.	Douai-S.	Douai.	Tréca.	Houriez.	Muguez.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Colson.	V. Solrinnes.
s.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Delpature.	Cuisset.	Poulet.
..	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.
	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
irt.	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villette.
s.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
ıicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Hayez.	Rémy.	V. Aniche.
in.	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
ntaine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delangre.	Lefebvre.	Laumondays.
es-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lefebvre.	Mullet.
lin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lambelin.	N..	Colliot.
auvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culbiet-Du Fresne	Quenée.	Echevin.
.	D.	Arleux.	Douai.	Jouvenet.	Devred.	Trupin.
em.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
em-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
em-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Villers.	Decherf.	Pionnier.
	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
ain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Devaux.	Macarez.	Roland.
lain	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Cauliez.	Tison.
œuvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez
ont.	V.	Condé.	Condé.	Clément.	Alglave.	Noclercq.
cques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Mathelin.	Fortrie.	V. Radinghem.
	C.	Clary.	Clary.	Rubin.	Fiévet.	Hutin.
becq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
chin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Wacheux.	Charlet.
s.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet.
mel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
s.	D.	Arleux.	Douai.	Bégot.	Savary.	Basuyau.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Cocquelet.	Sergent.
ngt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	N...	Maton.	Desforges.
x.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Breucq.	Moncomble.
	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Carbonnelle.	Dewez
.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Chauwin.	Delebecque.
s.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Montaigne.	Descamps.	Quenot, Vitse.
s.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
nt.	D.	Orchies.	Orchies.	Picquet.	Bouchez.	Brienne.
.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Hautecœur.	Leclercq.
m.	D.	Arleux.	Douai.	Beugnier.	Bruneau.	Chalant.
es.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Moreau.	Charles.	Bury.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mini du c
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Dubois.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Watel.	Bertrand.	Dumouli
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies	Goutierre.	D'arcy.	Denès
Ferrière-laGrande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Dumont.	Durant.	Legrand
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Bulteau.
FlaumontetWaud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Delahout
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crepel.	Delebecque; Masquelier.	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marqquette.	Carlier.	Destomb
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Blondel.
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.	Réant.
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Barbieu.	Lecœuvre.	Remy.
Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Lespagnol; Mouchon	Jacquart
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semo
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Dussart.	Estoclet.	Delattre
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pierrart.	Boucher.	Faidherb
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vitoux.
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard, Jh.	Panien.	Coupé.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	V. Seran
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Dubar.
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	Boulenger.	Laurent.
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Bousis.	Stanick; Berteaux.	Charles.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Dutilleul.	Mulier.	Bauduin.
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daubres
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Devis.	Haine. [Lenglé.	Dernonc
Fressin.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Deleplan
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Delanno
Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Vincent.	Leuridan, Trentile.	Delangre
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dubouvry.	Mouchon.	Dhallun
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoir
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Loby.	Boudin.	Verhaeg
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillié, Jean-Franç.	Legrain.
Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	Parsy.	Branque.	Blondel.
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Vignolle.	Dupont.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Lenglet; Lhussier.	Lambert
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque.	Jaclin.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Villetard.	Leveillé
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy, Jacques.	Leroy, Florentin.	Vermont
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Deduyst
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle; Vancassel.	Landshir
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	V. Bouv

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
	de l'arrond.ᵗ	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	D	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Leduc;	Reytier.
	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx.	Wibaille.	Despretz.
laub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque.	Choquet Dumez.	Becuwe.
	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Demeestère.	Wouters; Lemaire.	Blicq.
	D.	Arleux.	Douai.	Cambray	Remy.	Forcst.
	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Verryser.	Dewaine.
	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Haplencour.	Maitte.	Pouille.
	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart; Delcroix.	Delesalle.
	V.	Bouchain.	Bouchain.	Lestoille.	Mercier.	Moreau.
n.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Tettelin; Butin.	Ravaux.
	C.	Clary.	Clary.	Decaudin.	Langrand.	Dorchies.
	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Lotten.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Labbez.	Bisiau; Sorriau.	Prouvost.
,	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Mariez.	V. Avesnes.
	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gillet	Mary.	Blanchart.
	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
que.	H.	Merville.	Saint-Venant.	Dequirez.	Blondel.	Verbecque.
t.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dovilez.	Liefquint.	Devred.
k.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houcke.	Kien; Thibaut.	Devulder.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Leclercq.	Duez.
	V.	Bouchain.	Denain.	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H.ri	Franchomme, Louis	Deltour.
let.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
	V.	Condé.	Condé.	Defernez	Pouille; Lemer.	Becquet.
	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Breucq.	Gourdin.	Defrance.
	L.	Seclin.	Seclin.	Descamps.	Durot.	V. Allenn.-l.-M.
	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Jeoffroy.	Charlet, Jean-Franç	Bottiaux.
	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Lardeur.	Canleers.	Deruywe.
n.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
te.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Delaroière.	Lelieur; Bollengier.	Salomé.
ies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hongne.	Waltier.	Lelong.
	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
t.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Dieulot.	Leclercq.
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Martinache.	Hanne.
	A.	Bavai	Bavai.	Lerat.	Bourlard.	Dennetières.
	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néauport.
	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame.	Chocqueel
s.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke.	Martein.	Strobbel.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Coudevillc.	V. Bergues.
	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	I
Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Danjou.	Led
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Quelain.	Mascaux; Panien.	Gar
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Pétoux.	Cre
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Poulet.	Cantineaux.	Moi
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dutrieux.	Lan
Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Lelieur.	Les
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Mesure.	Bècle; Dillies.	Gér
La Flamengrie.	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clo
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquenne.	Joye; Marsy.	Ma
La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Godfrin.	Denise.	Mer
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Lambrecht.	Herbeaux.	Lefe
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Lotteau.	Del
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Selosse.	Ba.lly.	Des
La Magdeleine.		Lille-C.	Lille.	Dupont.	Herteman.	Bla
Lambres.	L.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Roc
Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Mal
Landrecies.	D.	Landrecies.	Bureau.	Deruez	Dequesne; Bonnaire.	Des
La Neuville.	A.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefe
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Brasme.	Deffrennes.	Del
Larouillies.	L.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Lac
Lauwin-Planq.	A.	Douai-O.	Douai.	Le Sergeant d'Hendecourt	Cauchy.	Sim
Le Câteau.	D.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, ✲.	Braux Chantreuf; Sartiaux.	Wa
Lecelles.	C.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Choteau.	Lab
Lécluse.	V.	Arleux.	Douai.	Branque.	Leclerc.	Ric
Lederzeele.	D.	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Lab
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P.re	Debavalaere.	Lan
Leers.	Dk.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Droulers; Delannoy.	Dru
Leffrinckbouckhe.	L.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	V.
Le Maisnil.	Dk.	Haubourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lutun.	Cor
Le Quesnoy.	L.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; Goffort.	Lot
Lesdain.	A.	Marcoing.	Masnières.	Lefebvre.	Fontaine.	Aga
Le Grand-Fayt	C.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Dol
Les Moëres.	A.	Hondschoote.	Bergues.	Mallengier.	Paris J. M.	We
Le Petit-Fayt.	Dk.	Avesnes-S.	Avesnes.	Bevenot.	Vitrant.	N.
Lesquin.	A.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebvre	Chuffart.	Dul
Leval.	L.	Berlaimont.	Berlaimont.	Collart.	Witrant.	Ket
Lewarde.	A.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Fiévet.	Ma
Lezennes.	D.	Lille S.-E	Lille.	Baudoux	Descamps.	Ma
Les Fontaines.	I	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Legros.	Tel
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme, fils.	Caniot.	Co
Lieu St-Amand	A.	Bouchain.	Bouchain.	Lempereur.	Sénéchal.	Léc
Ligny.	V.	Clary.	Clary.	Bauchard.	Leduc.	Wa
Ligny.	C. L.	Haubourdin.	Haubourdin.	De Garsignies.	Foucart.	V.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
ES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	L.	Lille.	Bureau	Richebé (O ✲)	Delattre, ✲; Hourmant, ✲; Flamen.	Voir au chapitre des cultes.
aine.		Maubeuge.	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Prevost.
	A.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse; Destombes	Guichard.
ol.	L.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applencourt, L	Renard.	Joffrain.
	A.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
	D.	Haubourdin.	Lille.	De la Phalecque.	Delattre.	Havez.
	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	Duthoit.	Verdier.	Meurillon.
e.	L.	Bourbourg.	Bourbourg.	Meezemaecker	Bogaert.	Leps.
	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Vandenbavière.	Petel.	Delattre.
	Dk.	Haubourdin.	Haubourdin.	Billon.	Bonte.	Dufour.
	L.	Bouchain.	Denain.	Mathieu.	Cartry; De la Perrotière.	Ducatillon.
Bavai	V.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois.
	A.	Cysoing.	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
	L.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	Delannoy.
	A.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel.
nnoy	H.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Chrétien.
	L.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Ledieu.	Plichon.	Garçon.
	V.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Monfroy.	Godry.
rt.	A.	Clary.	Clary.	Décaudin.	Leveaux.	Hebert
	C.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Clavier.
s-Cam	A.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
s-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery; Debonte.	Roussel.
	D.	Marcoing.	Bureau.	Carré.	Dufrenois.	Leriche.
	C.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.
Bareul	D.	Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature; Honoré.	Lecocq
	L.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Longueval.	Louf.
s.	Dk.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Jaequemart.	Fremaux.	Martin.
	A.	Clary.	Clary.	Mention.	Duva; Lefebvre.	Mucherie.
	C.	Valenciennes.-E.	Valenciennes.	Pentin dit Tanerède	Manbré-Monchicourt	Dubus.
	V.	Landrecies.	Landrecies.	Bachy.	Briatte.	Desruelles.
	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hannequart.	Bureau.	Tison.
	A.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Vernier.	Dethoor.
	L.	Bouchain.	Bouchain.	Leroy.	Cachera.	Lemaire.
ss.	V.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
	L.	Marcoing.	Bureau.	Solau.	N....	Pollet.
	C.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Herbage.	Tavaux.
	D.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Foulon.	Coupé.
	V.	Maubeuge.	Bureau.	N...	Deladrière; N...	Babeur.
	A.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Hornez Watteau	Bont.	Gonez.
	V.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine	Lagouge.	Delemer.
ss.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Minaux.	Wyar
ins.	C.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.
	A.					

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	I
Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Bruneau.	Desmons, Auguste.	Fro
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Schallier.	Alloy.	Cau
Merris.	H.	Bailleul-S.-O	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq.	Deb
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Verhaeghe, ✲.	Delessus; Sénellart.	Leg
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul	Deswarte.	Becuwe.	Ruc
Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Porteman.	Desmidt.	Bail
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Evrard.	V. I
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lec
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Leseailliez.	Der
Monchaux.	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Hallette-Val.	Hallette, Ach.	Del
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	Durieux père.	Legrux.	Dem
Monchecourt.	D.	Arleux.	Douai.	Dartenay.	Dupas.	Bru
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Delebecque.	Der
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	Der
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	Del
Montigny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque.	Leq
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	Wa
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchaud.	Desvigne.	V. S
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Seriez; Mascret.	Mar
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. T
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Baligand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	Dew
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Del
Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	Berteaux.	Fosset.	Mes
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgois.	Mullier.	Del
Naves.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire, Dé ré	Lemaire, Gervais.	Bur
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Singer.	Cou
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Deharveng.	Broudehoux.	Sch
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Delannoy.	Trouillet.	Del
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	Prin
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Ledoux.	Pluvinage.	Bou
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sap
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Ledieu, L.	Ledieu, Aug.	Dap
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Delangre-Salembier	Romon; Lamerand.	Cor
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Pluvinage.	Masclet.	Guiati
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand	André.	Watteau.	Fich
Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Laurent.	Den
Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Duvet.	Heauw.	Dev
Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Demade, Louis.	Ram
Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Daillard.	Cureur.	Dec
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Malfait.	Dassonville.	Ave
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	Flamen.	Chatelain, Ildeph.	Gér
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Deghaye.	Sell
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	Bot
Oehtezeele	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Vangrevelynghe.	Del

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
:s.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hyp.	Bocquet, A.	Renaux.
	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Mambré.	Pluchart.	V. Hérin.
ig.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie; Bavay.	This.
appel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Serdobbel.	Florisoone.
s.	D.	Orchies.	Bureau	Guilbert Esteves ✲	Cordonnier; Bocquet	Cudot.
	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Seillier.	Ghyselynck.
al.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Rousseau.	Dupire.	Pruvost.
urt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dubois.	Lefebvre.	Dorchies.
sele.	H.	Steenvoorde.	C sel.	Blaevoet, J.-B.	Decroock.	Duverlie.
re.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
ncourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basuyau.
mcourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
hies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Pollet.	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
ne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
oët-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Leleu.	Pillion.	V. Aubry.
Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.
apin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Caillet.	Duthoit.
a.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Vanhove.	Houvenaghel.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Williot, Zul.d	Joveniaux.	Griffon.
ereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Delattre.	Chauwin.
-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Bulteau.	Six.	Dujardin.
r-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Huriau.	Walles.
s.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
les.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson.
sques.	L.	Armentières.	Lille.	Lemesre.	Delobel.	Boone.
u.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonvil.	Bury.	Brasselet.
-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Dépret.	Humez.
-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq	Dehove.	Malaquin.
es.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lenain.	Burlion	Cambreleng.
y.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Hermant.	Hubert.	Jaclin.
le.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	Laude.	Dorchies.
t.	L.	Seclin.	Carvin.	Legrain.	Grard.	Wenis.
ypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie.
ube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Dassonville.	Lambelin.
saing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huboux	Fromont.
-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Fretin Vrambout ✲	Dhalluin; Fauvarque.	Decottignies.
don.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Boisse.	Lefranoq.	V. Aibes.
echain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Libert; Boulanger	Bouvez.	Montaigne.
y.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain.
s.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Parsy.	Gadenne.
ghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Defives.	Delebarre.
ncourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes	Normand.	V. Sailly.
mcourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guislin.	Houcke.
rs.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Min du
Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier; Fréant.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Housse
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Cuisset.	Naveau.	Locque
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	De Roisin.	Delforge	Dubuis
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerko
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Hopsor
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelai
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbaut.	Villain.	Leclere
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Doise.	Largillière.	Bressor
Robersart.	A	Landrecies.	Landrecies.	Hallez.	Legrand.	Baligan
Rœulx.	V	Bouchain.	Bouchain.	Risbourg, Ed.	Lecu.	Cornil.
Rombies etMarch.	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet
Romeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Duginont.	Poretz
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Lille.	Morelle.	Spriet.	Monch
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delcha
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard.	Gillis,
Rosendael.	Dk.	Dunkerque E.	Dunkerque	Schodduyn.	N ..	Decher
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Legrand.	Sauvage.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Ernoult-Bayart.	Legarbe; Descat; ✲ Renaux.	Maës, I
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Flament.	Huin.	V. Engl
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebu
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph.rt	Laurent.	Delecar
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Pro
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Dufour.	Bustrel.	Dewael
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demon
Rumegies.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Liermain.	Masingue.	Longra
Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Lantiez.	Manniez.	Ségard
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomp
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvall
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Castelain.	Delepo
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Conia-Cousin.	Brassa
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonn
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux; Bouchart.	Joffrai
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Villain
St-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bruyère.	Triquet.	Largilli
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas.	V. Cre
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Durieux.	Griffard.	Gossele
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	N...	Wasca.	Focken
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Matton.	Berthie
St-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetev
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	Cassel.	Serieu.	Debruyne.	Bernas
St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Delehaye.	Lecupp

NOMS des MUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
melin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.
re-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	François.	Dereuddre.	Lefever.
thon.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Blas.	Jeanlebœuf.
y-Chaus.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
y-m.-bitt.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Brogniet.
ulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes	Lécuyer, ✲.	Durieux.	Carette.
mplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Millot.	Monchicourt, Chartier	Barbier.
estre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Croquette.	Serein.	Pauwels.
ast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.
ast.	A.	Bavai.	Bavai.	De Butron, b. de la T	Decroué.	Delhaye.
hes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Engels.
s.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
n.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbomez.	Fleurquin.
urt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Dureux.	V. Blécourt.
.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier,
oteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Imbert.	Dupont.	Collet.
nies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Baudez.	Lemaire.
in.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes.	Hamoir.	Carlier.	Ducatteau.
ir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.
rg.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Sauvet.
.	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
ay.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Dhalluin.
ies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Leclerc	Duquesne.
nies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, fils.	Wagnier.	Laurette.
ries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Wallerand.	Bruyère.	Boulinguez.
lin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Hochard.	Caron.
illers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	De Valincourt, J.	Dubus.
.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Hanotte.	Justice.	Cornette.
	D.	Douai-N.	Douai.	Anache.	Delfosse; Drumez.	Dumet.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duyck-Quinto	Coudeville.	Blomme.
es.	C.	Solesmes.	Bureau.	Douay.	Wagon; Degardin.	Rousselle.
-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy	Agache.
es.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Planard.	Baudet.	Bottiaux.
.	D.	Marchiennes.	Douai.	Morelle.	Bataille; Helbecque.	Carpentier.
ing.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Durlin.	Dupont.
r.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed.	Depoers.	Deschodt.
	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Cousin.	Facqueur.	Polart.
esque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubronne.	Devalckenaere.	Marceaux.
.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Debavelaere.	Vangraeschoppe.
erde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Beck.	Vangraeschepe; Klein.	Pauwels; Vandevelde.
erck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet; Charlet.	Lefrançois.
de.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.
s-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wittrant-Binot.	Witrant	Minaux.
s-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier	Millot

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mi du
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Gossart.	Dassonville.	Lefebv
Templeuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Baratte	Ricourt; Wartel.	Lancell
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Merlin.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	N...	Deschil
Thiant.	V.	Valenciennn.-S.	Denain.	Mariage.	Bertout.	Dutrie
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Lobbedez.	Vicart.	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Gilmant.	Mayeur.	Gravels
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Denneulin.	Duquenne.	Dorlen
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Raviart.	Vandeville.	Lefran
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Douay.	Deledicq.	Desmo
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain.	Lagouge.	Courtin
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre.	V. Neuv
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricquet.	Leleu.	V. Bril
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Plouvier.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Rousseel-Defontaine.	J. Leblan ; Bernard.	Simon ; Ber
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Moreaux.	Dennel.	Dumou
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Stocquclet.	Cuvillier.	Larson
Tressin	L.	Lannoy.	Cysoing.	Delahaye.	Mullié.	V. Asc
Trith-St-Léger	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Fontaine.	Bassez; Vallez	Dupont
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Bayard.	Tilmant
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque	Steen.	Daverou.	Ducorn
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Bracq Dabancourt ✲.	Lewille; Verdavaine.	V. au c des cu
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Doison.	Pavot.	Bultez.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dargaisse.	Druesne, Pierre.	Baligan
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Buisine.	Dubray.	V. Les
Verchain et Maugr	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Bailleux.	Quarez.	Dhaina
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Lambelin.	Ghestem, Zacharie.	Drumez
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois	Dessenne.	Delcroi
Vicq.	V.	Condé.	Condé.	Pisson-Verchain	Deleau.	Bisiaux
Viesly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Bruyelle; Vitrant.	Soufflet
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.	Wicart.	Loones ; Petitpré.	Acquart
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau.	Decout; Dupas.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest.	V. Bou
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gérard, Pierre.	Duraux.	Salembi
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Laurent.	Haca.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	Denoyelle.	Delval, Henri.	V. Mon
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Alfred de Campeau.	Pagnien.	V. Son
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	Denoyelle.	Denoyelle-Vilain.	Rousse
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bedu, Louis-J.	Vitté.	Broux.
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	Simon, Ph.	Passet ; Estevez.	Quique
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Masnières.	Lourdel.	Lobry.	Rogie.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier.	Lefebvre.	Barbet.
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legay.	Pronier.	Choqu
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir.	Deregnaucourt	Vanreu

NOMS des IMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
inckhove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Vandenkerckhove.	Devynck.	Maerten.
agnies.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Grauwin.	L. Vallois.	Delahaye.
ncourt.	C.	Clary.	Bureau.	Begaint, Franç.	Mailliez, Joseph.	Plouys.
ers.	A.	Trélon.	Trélon.	Brasselard.	Paul.	Hannoteau.
ers.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Bertaux.	Dumez; Bar.	Cambreleng.
n-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vermersch-Versta-	Rauwel.	Salomé.
baix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt. (vel.	Lefebvre.	Mispelaere.
brechies.	L.	Lille-O.	Lille.	V.te Obert ✲.	Duquesnoy; Guérin.	Saint-Léger.
gnies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Mottez.	Cauvez.	Vallez.
nehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hovine.	Pollet.	Durieux
nies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	N...	Valin.	Carlier.
nies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Colmant, Ferd.	Cocquelet, Célestin.	Dernoncourt.
hem.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Verhulst.	Baudens.
nêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Delebecque.	Cardon-Coutelle.	V. Deûlémont.
nêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Ghestem.	E. Delebecque.	V. Deûlémont.
es-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bouchez.	Macarez.	Mullier.
quehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Gros.	Lambelin.
len.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Deleflie.	Vanderhaeghe.	Duriez.
tignies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legrand.	Baudart.	V. Damousies.
tignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Geeraert.
trelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	Pollet.	Béghin; Dhalluin.	Seingier.
echain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.
echain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bon Lahure.	Tondeur.	Lavechin.
rin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cte O. d'Hespel.	Menu; Liénard.	Pouillaude.
iers.	D.	Douai-N.	Douai.	Leboucq de Castro	Dubois.	Bonvarlet.
ers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede
vick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	Billiard.	Vanelslande fils.	Roussel.
t-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
res.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Caudrelier.
nehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	Demorg	Lermizeaux.	Lebon.
lems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutem	Mulliez.	Pluchart.
lies.	A.	Trélon.	Trélon.	Bouté.	Cuisset.	V. Liessies.
nezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Wyckaert.	Bocker.	Hilst.
rnhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Bêle; Beudart.	Caillie.
verdinghe	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Cloet.	Bécue
lder.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Lammens	Verrièle.	Cortyl.
rs-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Vandenbilcke.	Ardaens, père.	Leurèle.
nezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Reumaux.	Vandaele.	Vancostenoble.
teoote	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Adam.	Vanhille.	V. Ghyvelde.
tpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Francho Fidel.	Desmondt.	Salomé.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

État des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. Versmée ; Bergues, M. Deschamps ; Gravelines, M. D'Haisnes ; Hazebrouck, M. Vanhoucke ; Bailleul, M. Baelde; Estaires, M. Bossu ; Merville, M. Barizel ; Lille, M. Jouffroy ; Armentières, M. Boussemaer ; Roubaix, M. Salembier ; Tourcoing, M. Debuigne ; Cambrai, M. Delattre ; Le Câteau, M. Delhay ; Avesnes, M. Lambert ; Landrecies, M. Descamps ; Maubeuge, M. Levecque fils ; Douai, M. Lavoix ; Orchies, M. Delegrange ; Condé, M. Douchement ; Saint-Amand, M. Duwez ; Valenciennes, M. Deffaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch. — Bourbourg-Ville, M. Bom, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Judez, r. c.— Dunkerque, MM. Dalinval, p. ch., Dupays, r. c.— Gravelines, M. Deblaecker, r. c.— Hondschoote, M. Deman, r. c.— Bailleul, MM. Freson, p. ch. ; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c. — Estaires, MM. Dambrin, p. ch. ; Fenard-Desmon, r. c. — Hayebrouck, MM. Legrand, p. ch. ; Itsweire, r. c. — La Gorgue, M. Bouve. r. c. — Merville, MM. Boudville. p. ch.; Deroide, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, Ingelrans, r. c. — Annœulin, M. Panckouke, r. c.— Armentières, MM. Camblin, p. ch.; Vanoye, r. c. — La Bassée, M. Hibon, r. c. — Comines, M. Marcotte, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Douez, r. c. — Lannoy. M. Page, r. c.— Lille, M. Bernard, p. ch.—N..., r. c.— Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch. ; Fresnoy, r. c. — Seclin, M. Olivier, r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch. ; Noyon et Stéve, r. c. — Bavai, M. Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Seraut, chargé du contrôle administratif ; Degai, r. c. — Maubeuge, MM. Misonne, p. ch. ; Bierent, Perein et Gambette, r. c. — Le Quesnoy, MM. Pouteaux, p. ch. ; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Teillier-Corneille, r. c. — Douai, MM. Deberkem, p. ch.; Gorez, r. c. — Orchies, M.

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article. p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

Delegrange, r. c. — Anzin, M. Magnien, r. c. — Saint-Amand, M. Makenne, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch.; Broussès, r. c. — Valenciennes, MM. Boizard, p. ch.; Leclercq, r. c.—Vieux-Condé, M. Decout, r. c. — Denain, MM. Delhay, p. ch.; Benoît, r. c.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. Saint-Léger (O. ✻).

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N..

Sapeurs-Pompiers

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Jorez, ✻.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons : Bergues, MM. Bloeme; Bourbourg, Champeaux; Dunkerque (deux cantons), Jordan, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Venière; Gravelines, Boullay-Bonneville; Hondschoote, Cornaille; Wormhout, Desoutter.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Stevenoodt; Cassel, Van Bambeke; Hazebrouck, Depaux; Horrie, *à Merville;* Honoré, *à Estaires;* Steenvoorde, Deottinis.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Wernert; La Bassée, Legrand; Cysoing, Richard; Haubourdin, Cor, A.; Lannoy, Broyer; Lille, (5 cantons), *commissaire central*, J. Cor; 1er arrondiss., Mathon, 2e arrondiss., Cousin; 3e arrondiss., Wéry; 4e arrondiss., N....; 5e arrondiss. (quartier de Wazemmes), Raimond; 6e arrondiss.,

(quartier des Moulins), Lecouteulx ; 7e arrondiss., Richard ; 8e arrondiss., Bastier; 9e arrondiss., Legillon; Pont-à-Marcq, Dallennes ; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines ;* Roubaix, Wallet, *commiss. cent. ;* Druelle, Mocquet, *à Roubaix ;* Guilluy, *à Wattrelos ;* Seclin, Delessue ; Tourcoing (2 cantons), Jean, *comm. cent.;* Tourcoing-Sud, Millelot, *à Tourcoing ;* Tourcoing-Nord, Touzé, à Halluin.

Arrondissement de Cambrai.

Cantons: Cambrai, MM. Gibert; *commiss. cent.*; Bonescuelles d'Orgères; Carnières, Deledicque; *à Quiévy*; Clary, Bonnier; Le Câteau, Aigoin, Marcoing, Denis, *à Masnières*; Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes

Cantons: Avesnes, MM. Chrissement; Bavai, Piard; Berlaimont, Bonsan; Landrecies, Detraux; Maubeuge, Mornave, Le Quesnoy, Henry; Solre-le-Château, Bonescuelles d'Orgères fils; Trélon, Pettre, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons: Douai, MM. Thieffry; *commiss. cent.*; Hanotte; Marchiennes, Dhaine, *à Somain*; Orchies, Regnard; Arleux, Beaurepaire.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons: Saint-Amand, MM. Marcillet, Bouchain, Correaux, *à Denain;* Condé, Deledicque; Valenciennes, Taillefer; *commiss. cent.;* Vergnes, *à Valenciennes*; Fournier, *à Anzin.*

Commissaires spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Valenciennes, MM. Delcourt; Tourcoing, Harivel; Jeumont, Leyre; Feignies, Mulnaer; Baisieux, Joland; Dunkerque, Baras.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existants dans le département du Nord est des cinquante-deux; savoir : cinq hospices généraux; huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de Bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. — *Hospices.* MM. Thélu, Quillacq, Pigalle, Beck, Vandewalle. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Papillon, *receveur;* Vanthielt, *économe-comptable*; J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospice.* MM. Joos, ✻, Deberdt, Delautre, Pluvier, Demasière. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Pluvier, Deblock, Delautre, Pareydt. — MM. Cousyn, *receveur;* Lenglet, *économe-comptable;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg.—*Hospice.* MM. Blavoet, Deschodt, Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur* ; Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Martin, Torris, Demarle, Jeannin, Lanstheere. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duchatel-Hamerel, Gourdin-Massenin, Loosdregt, Legouloz-Denêve, N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. Pouvillon, Houvenaghel (Louis), Donckele, Houvenaghel (Justin), Deschodt. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Caboche, Cleenewerck, Loingeville, Defoort, Vandewalle.— MM. Salomé, *receveur*; Scheercousse, *secrétaire économe-comptable.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. Vandamme, Cortyl, Béhaghel, H., Béhaghel, L., Baelde. — *Bureau de Bienfaisance.* MM. Poupaert, de Coussemaker, Baelde, Hopsomer, N... — MM. Béhaghel, *receveur;* Bubbe, *économe comptable*; Depup, *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Marant, Dehandschoewerker, Ch., Leroy, Wackernie, Dehandschoewerker, L., N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dehandschoewerker, Ch., Vanbever, Chevalier, Marant-Stoven, Dehandschoewerker, L. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire*; Pastoors, *économe-comptable*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Degruson, Hennion, Vermersch, Deroy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez, Taffin, Kiekin, Hennion, Degruson, Ed.— MM. Bossu, *receveur*; Beau, *secrétaire.*

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Claudorez, Cattoir, Joye, Marsy, Revel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lerouge-Joye, Leroy, Gailly, Cattoir, Lenglart. — MM. Bouve, *secrétaire*; Vermercq, *receveur*

Merville. — *Hospice.* MM. Loridan-Loridan, Arnould, Mattelin, Bridelance, ✲, Variscotte-Dubois. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boulliez-Verheghe, Variscotte-Dubois, Mattelin, Arnould, Bridelance, ✲, N... — MM. Barizel, *receveur*; Mattelin, *secrétaire de l'hospice*; Bridelance, ✲, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Ruyssen, Durant Beudant, Ruyssen, Marescaux. — *Bureau de bienfaisance,* MM. Compagnon, Looten, Derloo, Vandepitte, Devalckenaere. — MM. Iserby, *receveur;* Coubronne, *économe, secrétaire.*

Steenvoorde. — *Hospice.* MM. Oury, Klein, Dejonghe, Dewitte, Serlooten. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Leureelle, Paresys, Parent, Vanderlynden, Merchier. — MM. Riquet, *receveur;* Bailleul, *économe-comptable et secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Lebleu, Charlet, Leroy-Salomez, Touquet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Weecksteen, Penin, Chieus, Delangre, Decherf. — MM. Bonnet, *receveur;* Chieux, *secrétaire-économe.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Senellart, Lagersie, Acquart, Traisnel, Taffin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Danequin, Warin, Moreel, Morel-Charlet, Petitprez. — MM. Lecœuche, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire-économe.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices* (1). MM. Brame, ✲, Barrois, comte de Melun, Lemaire, Flamen, Cazeneuve, ✲, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bernard, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Dorémieux, Pajot, Lefebvre, ✲, Aug. — MM. Rigal, *receveur*; Ducatez, *économe-comptable de l'hospice-général;* Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital St-Sauveur;* Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dürr, *secrétaire de la commission des hospices;* Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières *Hospices.* MM. Woussen-Castrique, Castrique, Clarisse-Béghin, Musin-Lespagnol, Hadou. — *Bureau de bienfai-*

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

sance.— Les mêmes.—M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. *Hospices.* MM. Tiers, Hellin, Dupire, Delemer, Leduc. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lefebvre, Desaint, Vienne, Procureur, Lebrun.

La Bassée. *Hospice.* MM. Tizon, Soille, Cordier, Larsonneur, Largent. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Duchatel, Graffine, Bavière, Hennebelle. — M. Denabrif, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Comines. MM. Cappelle fils, Catteau-Lauwick, Lambin, Ig., Ghesquière, Lauwick.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Flament, Gaudron-Cuvelier, Lesaffre, Desmazières. — MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance*; Marcotte-Ghesquières, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Demeestère, Danset-Lemaître, Phalempin, Lemaire, Wouters.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Desprez, Pollet, Drouart, Mathieu, Dhalluin.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Testelin, Leroy, Rincheval, Schoutheer. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Labbe, Derbigny, Rincheval, Lamblin, Lefebvre.

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Clarisse, Destombes, Guichard, Delannoy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Chombart, Destombes Aug., Desombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Deleconrt. — M. Fiévet, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Decottignies, Lesaffre, Lambelin, Poullier, Benoit.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Ghesquier-Lernout, Benoit, Coisne, Poullier, Lambelin.

Boubaix. *Hospices.* MM. Grimonprez-Bossut, Motte-Duthoit, Renaux-Lemerre, Destombes, Delfosse.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, Mullier-Delemazure, Lepoutre-Parent, J. Lagache, S. Screpel. — MM. Leconte fils, *receveur*; Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice*; Cottigny, *secrétaire de l'hospice;* L. Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Cottignies, Claeys, Demeestère, Garez, Collette. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupire, Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux. — M. Mullier, *receveur et secrétaire de l'hospice;* M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Wattine, Ch. Wattine, L. Jonglez-Wattel, Hassebrouck, Desurmont-Desurmont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Motte, Lorthiois, Duvillier-Duriez, Nollet, N...— MM. Debuigne, *receveur et secrétaire*; Tranoy, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. Saint-Léger, Guérin, Catry, Butin, Desbonnets. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Saint-Léger, D'hal-

luin, Desreumaux, Cardon, Ghestem. — M. Hochart, *receveur de l'hospice*; M. Butin, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Delplanque, Droulers, Mulliez, Béghin-Tiers, Meurisse. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delecroix, Dupire-Selosse, Droulers-Duquesnoy, Castel-Dujardin, Jubaru-Duquesnoy. — MM. Fourlinnie, *économe*; Fourlinnie, Th., *secrétaire*; Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Proyart, de Liénard, Minangoy, Déjardin, l'abbé Vallée. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard. Toussaint-Lallier, Boittelle, Piettre, de Beaumont (Emile). — Bruyelle, *receveur*; Manniez, *économe-comptable*; Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. H. George, Evrard, Bevière, Beaumont, Viroux. — *Bureau de bienfaissnce.* MM. Flament, Lambert, Carlier, Arnould, Renotte. — MM. Michaux aîné, *receveur*; Dubois, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Marie, Béthune, Bonnaire, Desbrosses, Passefort. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boutteaux, Bonnaire J.-B., Merlin, Bonnaire-Pavot, Marsy. — MM. Descamps, *receveur*; Merlin, *économe-comptable*; Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Deladrière, May, Horrie, Halgrin, de Carnières, Bayart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Guislain, Pechemarty, Labbé, Lombart, N... — MM. Lucq, *receveur*; Dubut, *secrétaire*; Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Dupont, Piette, Goffart, Desquesnes. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legrain-Piette, Hubert, Rigolet, Blaringhem, Bertrand. —MM. Baillion, *receveur*; Hubert Félix, *économe de l'hospice*; Vandamme, *secrétaire.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. Leroy, P., Michaux, Baligand. Declemy, Lancelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Preux, Bever, Leroy, Baligand, Lancelin. M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Danel, ✲, Dumon, ✲, Capon père, Preux (O. ✲), le comte d'Esclaibes, avocat. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲, Tréca-Leleu, le comte de Guerne, de Serval, (O. ✲), Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale — MM. Lacombe, *receveur*; Dubois, *économe comptable*; Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice.* MM. Lebon, Morelle, Housseaux, Wacquez-Noël, Herbaux F., Deregnaucourt, E. Wacquez. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Housseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Lemaire, Is., Lahaussois, Hego-Bulteau, V. Cuvelier, Bocquet. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire; et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Lewille, Ed., Lusardy, Delcourt-Dubois, Desfontaine de Preux, Maillart. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Leflan, *secrétaire des hospices*; Caudron, *secrétaire du bureau de bienfaisance*; Vassart, *économe-comptable.*

Saint-Amand. *Hospices* MM. Barbieux, Basiez, Brasseur-Laby, Waché, Davaine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hedon, Saucourt, Mériaux, Waché, Basiez. — MM. Duwez, *receveur et secrétaire*; Lemonnier, *économe.*

Condé. *Hospice.* MM. Delzant, Pureur, Rossy, Houzez, Waternau. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Douchement, *receveur*; Richard, *économe-comptable et secrétaire.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✲, membre du conseil général et maire d'Armentières, Cary, Boussemaer, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique. — *Directeur*, M. Delair; *aumônier*, N.. ; *médecin*, M. Butin; *receveur*, M. Musin-Lespagnol; *économe*, M. Laleu.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Verley, ✲, *président;* Meunier, ✲, conseiller municipal, Rouzé, ✲; Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice; E. Defontaine, ✲. — *Directeur*, M. Guilbert; *médecin*, M. le docteur De Smyttère; *aumônier*, M. Pionnié; *receveur économe*, M. Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart, conseiller général; le curé de Marquette, Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; V. Delgutte, conseiller municipal de Lille; Lebleu propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Isaac Durosoy; *médecin*, M. Joire.

Monts-de-Piété.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai, un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues ; de 9 à Lille, de 12 à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes soit institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

Directeurs et contrôleurs des Monts-de-Piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, *directeur ;* Willeman, *contrôleur.* — A Lille, MM. Fockedey, *directeur ;* Masurel, *contrôleur.* — A Cambrai, MM. Sapelier, *directeur ;* Wilbert, *contrôleur.* — A Douai, M. Mouthon de Burdignin (O ✲), *directeur.* — A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur ;* Caudron, *contrôleur.*

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Louis Cousin. — A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Wandewalle.— A Lille, MM. Delannoy, Théry, N...— A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt caisses d'épargne, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires, une à Merville, une à Comines, une à Cassel, une à La Bassée, une à Bourbourg et une à Steenvoorde.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835 ; 1er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852, 8 sep-

tembre 1853, 20 et 23 octobre 1858, 10 novembre 1855, 25 mars 1857, 6 juillet 1860.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé, Saint-Amand et Denain. Une succursale de la caisse de Douai est installée à Orchies.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président;* Morel-Agie, *vice-président;* Dessurne aîné, *secrétaire;* A. Dessurne, *secrétaire-adjoint;* Carlier, ✲, négociant; Chaveron, Cailliez, rentier; Féron, ✲, Caron, ✲, capitaine au long cours; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Beck, ancien notaire; Durin, négociant; Darras, idem; Lefebvre, avocat; Pigalle, percepteur; *trésorier*, M. Gombert.

BERGUES. MM. le maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Michiels, Pouvillon, W. Pluvier; J. Pluvier, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Claeys, Pastoors, Delport, Deschamps, Vanhoucke, Verenocke, J. Guilbert, *trésorier*, M. Godbille Honoré.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✲, maire, *président;* Bondu, *vice-président;* Legaigneur, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle, Bourgois, Deschodt, Milliez, Gommers, V. Vercoustre, Guénin, Blaevoet, F. Vercoustre, Weens-Colin, Simonis de Dudezeele Belle Ed.; *trésorier*, M. Joos.

GRAVELINES. MM. Leroy, maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Poission, Demarle, Martin, Decarpentry, Merlin, Lesur, Noël, Hautefeuille, Torris, Vanwormhoudt, Leurette, Deborde, Weens, Waguet.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président;* Kien, *adjoint, vice-président;* Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke père; Schmidt, inspecteur des contributions indirectes; Smagghe père, Vitse, propriétaire; Scheercousse père, Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, propriétaire; *trésorier*, M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem, de Saint-Vaast; Behaghel, L., conseiller municipal; Behaghel, H., idem; Flahaut (Hubert), Flahaut (Evar), Bieswal, Behaghel, receveur des hospices; de Coussemaker, propriétaire; Cortyl, propriétaire, Baelde, receveur municipal; Lotthé, notaire; Vandewalle, conseiller municipal; *trésorier*, M. Baelde.

CASSEL. MM. Desmyttère, maire, *président;* Béhaghel, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A., Chevalier, Dutroy, ✲; Leroy, Wackernie; Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Roussel, Martin; *trésorier*, M. Pastoors.

Estaires. MM. Hennion, maire, *président;* Rogié-Dupire, Salomé-Blanquart, Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermerch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Ledieu-Silvie, Leclercq, Bonduel; *trésorier*, M. Beau.

Merville. MM. Verhaeghe, ✻, maire, *président;* Clarisse-Piat, *vice-président;* Bridelance, ✻, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, *secrétaire-adjoint;* Senellart-Pannier, *idem;* Bécu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Duhamel, manufacturier; Barizel, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus, brasseur; Bécu-Dautriche, négociant; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould. commissaire-priseur; Vanuxem Justin, N...; *trésorier*, M. Guy

Steenvoorde. MM. Beck, maire, *président;* Haeu, juge-de-paix, *vice-président;* Vercamer, notaire, *secrétaire;* Klein, adjoint; Verbeke, idem; Haeu, propriétaire; Dewitte, idem; Vangraeschepe, adjoint; Heem, notaire; Legrand, greffier de la justice-de-paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, proprietaire; *trésorier*, M. Bailleul.

Lille. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Remy-Meurisse, Jouffroy, Defontaine, Durieux-Forret, Desmedt-Wallaert, Brice. — M. Charvet-Barrois, *vice-président honoraire.* — M. Keguelin de Rozières, *caissier.*

Armentières. MM. le maire d'Armentières, *président*; Castrique, Boussemaert, Bayart, Jeanson, Theeten, Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauquemberghe, Salmon, A., L. Baron, Marcotte-Boutry, *secrétaire; trésorier*, M. Hallot.

Comines. MM. le maire de Comines, *président;* Catteau-Lauwick, *vice-président*; Goeman, Froidure fils, Ghesquière, Gondrexon, Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau, Ch. Lecomte, *secrétaire*; Plamont, *trésorier.*

Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président;* Leconte, *vice président:* Delefosse, *secrétaire;* Frasez, *vice-secrétaire;* Dujardin, Grimonpret-Bossut, Réquillart-Screpel, Screpel, L., Watine, Réquillart-Désaint, Renaux-Lemesre, Lepoutre, Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbière; *trésorier*, M. Laignel.

Tourcoing. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président*; Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Réquillart, Lorthiois-Leplat, Desurmont-Motte, Mathon, Nollet, Debischoop père, Destombes, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Catteau, Debuchy, Desurmont-Desurmont; *trésorier*, M. Deherripon.

Cambrai. MM. le maire de Cambrai, *président;* Toussaint, négo-

ciant ; Bernard-Guéry. idem ; Duvivier, architecte ; Brunelle, médecin ; Moreau François, Flavigny-Vallez, *membres élus par les fondateurs ;* six conseillers municipaux à tour de rôle ; *trésorier*, M. Delattre.

Le Cateau. MM. Seydoux, ✲, maire, *président ;* Deveaux, Delsart, Lozé Morcette, Ponsin Bonnaire, Sartiaux, Boudart, Deveau Charles, Chantreuil-Boitôt, Fiévet fils, Flayelle-Ternant, Lavandier-Lestoquoy, Pénaert, notaire ; Ponsin-Hiolin, Charles Ponsin, Seydoux fils ; *trésorier*, M. Delbay.

Avesnes. MM. George, maire, *président ;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président ;* George, juge-de-paix ; Beaumont, banquier ; Bevière-Fleury, propriétaire, Bernadou, propriétaire ; Flament-Fleury, rentier ; Marchand, notaire ; Viroux, imprimeur ; Dubois Viroux, libraire ; Delflache, artiste vétérinaire ; Carlier, rentier ; Caverne, pharmacien ; Ducarne, propriétaire ; Guillemin, avocat ; Davoine, propriétaire ; *trésorier*, M. Fosset.

Maubeuge. MM. le maire, *président* ; Quivy, *vice-président* ; Bayart, *secrétaire* ; Deharveng, *secrétaire-adjoint* ; Sculfort, de Lagorce, Autier Jules, Riche, Philippe Marchand, Février-Guillemart, Autier (Emmanuel) ; *trésorier*. M. Levecque.

Douai. MM. Danel, ✲, président de chambre à la cour impériale, *président* ; Leroy, propriétaire, *secrétaire* ; Bois, propriétaire ; Campion, idem ; Danniaux, conseiller à la cour ; de Bailliencourt, notaire ; le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour ; de Warenghien, idem ; Delorme, propriétaire ; Lagarde, conseiller à la cour ; Lavoix, receveur municipal ; Nutly, juge-de-paix ; Preux (O. ✲), premier président honoraire à la cour impériale ; Maurice, ✲, ancien maire de Douai ; Dincq, banquier ; Béharel, propriétaire ; de Maingoval, idem ; Guille, idem ; Bonnaire, idem ; Cartier, ✲, garde d'artillerie ; Thomassin ; Leboucq de Ternas, propriétaire ; *trésorier*, M. Vadot.

Valenciennes. MM. Desruesnes, *président ;* Desfontaines de Preux, *vice-président* ; Didiez, avocat, *secrétaire* ; Boulan, Rousseau fils, Pesier, Libert, Viel, Courtin, Hourdequin, Lusardy, propriétaire, Boulan, Ernest, Devillers ; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par le receveur particulier des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est indiquée dans la deuxième partie du présent annuaire.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
Arrondissement de Lille.		MM.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Richard.
Annappes. (St-Vincent-de-Paul).	24 décembre 1853	Delemazure.
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲, maire.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855.	Cordonnier.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanqué.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques(St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Comines.	30 juillet 1853.	N...
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Revel, Louis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Le général Pirain.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien(le Funquer)	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Gondecourt (Ste-Barbe).	17 mai 1859.	Berte.
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère.
Hantay.	16 août 1854.	Leclercq-Mortelecque.
Haubourdin(St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Testelin.
Hellemmes(St-Ghislain)	30 avril 1855.	Noé.
Illies.	4 décembre 1856.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Grenier.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Deron.
La Madeleine. (Ste Marie-Madeleine).	21 juin 1859.	Desmazières.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Bailly.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Béharel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	N...
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Baudoux.
Lille (Assoc. musicale).	5 février 1855.	Renard, ✲.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Eschenauer.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille. — Fives (St-Luc).	18 juillet 1857.	Dubois.
Lille. — Moulins-Lille. (St-Roch).	24 février 1854.	Guichard.
Lille. — Wazemmes. (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve ✲.
Lille (Société typogr.).	22 août 1861.	Blocquel, ✲.
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (St-Eloi).	13 mars 1856.	Bailleux.
Lomme (St Hubert).	20 septembre 1855.	Duriez
Lomme (St-Martin).	10 juillet 1858.	Duriez.
Lompret (St. Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St-Lucien).	1 octobre 1853	Betmann.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St-Louis).	29 avril 1857.	Lemay.
Mons-en-Bar. (St-Jos.)	20 juillet 1857.	Delebarre
Neuville-en-Ferrain. (St-Quirin).	6 juillet 1857.	Catteau.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Droulers.
Phalempin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent).	25 mai 1856.	Lambin.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-s.-Deûle (St-V.)	25 juillet 1861.	Sigiez.
Radinghem (St-Joseph)	12 juin 1855.	Brice.
Roncq (St-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Roubaix (Soc. des méd. de Ste-Hélène).	14 septembre 1858.	N....
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier.
Templeuve (Soc. Frat.).	20 février 1861.	Prévot.
Toufflers (St. Pierre).	9 février1859.	Deleplanque.
Tourcoing (St-Napoléon)	25 mai 1856.	Roussel-Caulliez.
Tourcoing (St-V.-de-P.)	15 février 1858.	Leroux.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	N....
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Destriez.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858.	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (St-V.-de-P.)	6 février 1854.	Vte. Obert. ✲
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Willems (St-V.-de-Paul)	25 mai 1855.	Truffaut.
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Haeuw.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	De Cleebsattel, ✲.
Dunkerque (St-Joseph).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
	Arrondissement d'Hazebrouck.	
		MM.
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Demeersman.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Revel
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Cleenewerck, ✲.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Houcke.
Merville.	16 avril 1853.	Danel-Delebecq.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Danel-Delbecq.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Vieux-Berquin.	24 février1855.	Loones-David.
	Arrondissement de Douai.	
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✲,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Pugnier.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Choque.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Goulois.
	Arrondissement de Valenciennes.	
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Condé.	26 juin 1854.	Mention.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	Plichon-Havez.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux-Lefebvre.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	N.....
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Fosse.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lewille.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
	Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	De Beaumont.
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rigaut.
	Arrondissement d'Avesnes.	
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Herbecq.
Le Quesnoy (secours m.)	21 novembre 1861.	N....
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'ainé est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Vallon.
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, Ch. Verley.
Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.
Trésorier, M. Desmottes, Notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Melle Desjardins.

Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes la maréchale de Mac-Mahon duchesse de Magenta, Blondeau-Piat, Demesmay, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Lahousse, Droulers-Vernier, Gust. Descat-Leleux, Descat-Leleux, Em. Verstraete, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Delebecq-Barrois, Jonglez-Hovelacque, Bocquet-Richebé, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Copreaux-Malfait, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Reyoire, Clainpanain, J. Casteleyn, Melles Legrand, Mmes D'hailly, de Grimbry, J. de Vicq, Verley, Ach. Wallaert, de la Pbalecque, Mille-Mimerel, Murville, Lemaire-Raoust, Akermann, Ed. Fauchille, Delesalle-Desmet, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Melle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Lepée-Watrelot, Ant. Rousseau, Virnot-Lethierry, Boutry-Van Isselstein, E. Brame, Melles Delangre, Clara Béghin, Mmes Dujardin, Humbert, Van de Weghe, J.-Bte Fauchille, Ch. Crespel-Tilloy, de Germiny, d'Abzac, Catel-Béghin, F. Crespel, Godefroy, H. Kolb, Vandamme-Meurisse, Kiener, Fr. Debuchy

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Comère-Holbecq, Beghin-Dejaeghère, Delcourt-Malfait, L. Faure, J. Chapus, Marcotte, Faucheur-Desmedt, Lefébure, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Julien Barrois, Ch. Fauchille, Ach. Lefebvre, Six, Caron.

Pour la section des Moulins. Mmes Ph. Bériot, Denniel Bériot,

Collette, Gennevoise-Lefebvre, Lefebvre-Bériot, Lammens, Dequoy, Melle Cliquennois, Mme Gisclon.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Melle Billet, Mme Bernard-Rouzé.

Pour la section de Fives. Mmes veuve Barrois-Demesmay, G. Barrois, Brabant-Hette, Bériot.

Pour la section de St-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Lethierry-Barrois, Prouvost-Wacrenier, Van Troyen, Cuvelier, Cazeneuve.

Dames administrantes.

1er ARRONDISSEMENT. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur, Waymel, Melle Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Agache, de Genevières.

2e ARRONDISSEMENT. Mmes Rouzé-Duthoit, Maquet-Verstraete, Dehau-Deleruyelle, Vannière-Smet, Alf. Labbe, de Melun, Desrousseaux-Lefebvre, Lallier, Charvet-Fokedey, Terwangne.

3e ARRONDISSEMENT. Mmes Th. Cuvelier, Ch. Verley, Melle Huret, Mmes Dépret-Béghin, Huet, Dubois-Charvet, Théry-Dumon, Desmedt-Faucheur, Rousselle, C. Mas, Rouzé-Duthoit.

4e ARRONDISSEMENT. Mmes Pajot, Fauchille-Prévost, Kolb-Bernard, Dehau-Defontaine, D. Verley-Charvet.

5e ARRONDISSEMENT Mmes Gonnet-Murville, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léonard Danel, Charvet-Barrois, Blondeau-Herlin, de la Serre, A. de Norguet.

SECTION DE WAZEMMES. Mmes Lepercq-Deledicque, Faucheur-Deledicque, *dames déléguées.*

Dames administrantes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Delcfortrie, Sarrazin, Frémeaux, Courtois, Faucheur-Deledicque, Lepercq-Deledicque, Tesse-Degland, Richter, C. Sarrazin, Waymel, Lepercq-Mourmant.

SECTION DE MOULINS-LILLE. Mme E. Wallaert, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes Em. Wallaert, V. Olivier, Melles Delebecque, Brière.

SECTION D'ESQUERMES. Mme de Genevières, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Miellez, Braquaval, Delannoy.

SECTION DE FIVES. Mme Rose Demerler, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes Rose-Demerler, Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Boutry-Flamen, Pérus-Bériot.

SECTION DE SAINT-MAURICE. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois, *dames déléguées.*

Dames administrantes. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois, Lambry-Carbon, Steverlynck-Delecroix.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente; Mme Serret-Desvignes; *secrétaire*, N..., *conseillères*, Mmes Serret, S. de la Serre; *trésorière*, Mme Waternau.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice*; de Staplande, *trésorière*; Melle Galloo, *secrétaire.*

Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers au plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✲, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en quinze circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Guillemin (O. ✲); *inspecteurs*, MM. Dumouchels, ✲,

à Laon ; St-Joire (O. I.), à Mézières ; Vasse (O. I.), à Lille ; Taiée (✲ O. I.), à Arras ; Allou (O. ✲), à Amiens ; Gisclard (O. I.), à Douai ; *secrétaire de l'Académie*, M. Clochez (O. I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président ;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier, ✲, archevêque de Cambrai ; Mgr Parisis (O. ✲), évêque d'Arras ; MM. Devismes, pasteur protestant à St-Amand-les-Eaux ; de Moulon (O ✲), premier président de la cour impériale de Douai ; Pinart, ✲, procureur-général près la cour de Douai ; Vallon (C. ✲), préfet du Nord.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables ; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin (O. ✲), doyen, *professeur de chimie* ; Lamy, *professeur de physique* ; Guiraudet, *professeur de mathématiques appliquées* ; David (✲ O.I.), *chargé du cours de mathématiques pures* ; Lacaze du Thiers, *professeur d'histoire naturelle, en congé* ; Dareste, *suppléant* ; Viollette, *professeur adjoint de chimie.*

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, professeur au lycée ; *littérature*, M. Colincamp, professeur de la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire de la Faculté, M. Tancrez.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, ✲, doyen (O. I.), *professeur d'histoire* ; Vidal, *professeur de littérature ancienne* ; Colincamp, *professeur de littérature française* ; Delondre, *professeur de philosophie*, suppléé par M. Aube Dhugues, chargé du *cours de littérature étrangère* ; Candas (O. I.), *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine, professeur du clinique interne.

Professeurs titulaires, Anatomie et physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Pothologie externe et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique externe, M. Parise. — Pathologie interne, M. Pilat. — Clinique interne, M. Cazeneuve, ✲. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut. — Matière médicale et thérapeutique, M. Brigandat, ✲. — Pharmacie et notions de toxicologie, M. Garreau.

Professeur adjoint. Clinique chirurgicale, N....

Clinique médicale, M. Wannebroucq.

Professeurs suppléants. Pour la chaire de médecine proprement dite, N... — Pour les chaires de chirurgie et d'accouchement, M. Joire. —Pour les chaires d'anatomie et de physiologie, M. Chrestien.

Chef des travaux anatomiques, M. Féron.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. Génin, ✲ ✠, sous-préfet; Maurice, ✲, conseiller général; de Moulon (O. ✲), premier président de la cour impériale de Douai; Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Choque, ✲, membre du Corps législatif, maire de Douai.

Administration, MM. Fleury, ✲, *proviseur;* Pernelle, *censeur;* Fournet, ✲, (O. I.), *aumônier;* Souriau, *économe;* Mekerke, 1er. *commis d'économat;* Segouzac, 2e. *commis*.

Professeurs. Logique, M. Gindre de Mancy; rhétorique, M. Jarry; mathématiques spéciales, M. Painvin, ✲ (O. I.); physique, M. Vasse aîné (O. I.); histoire, M. Périgot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean et M. Broye. — *Professeurs adjoints de physique*, MM. Offret et Fiévet; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt. — *Seconde*, M. Nicolas; *troisième*, M. Monginot, *quatrième*, M. Dorémieux; *cinquième*, M. Hudumard; *sixième*, M. Lamarre; *septième*, M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Mervoyer; langue allemande, M. Kotzustski.— *Surveillant général*, M. Cantin.

Maîtres répétiteurs, MM. Pétain, Monier, Mottet, Pointelin, Pelletier, Boulzin, Hallynck.

Aspirants répétiteurs, MM. Boone, Labaere, Carneaux, A. Cousin, Ridoux, Boissard, Podvin.

Maître de travaux graphiques, M. Malet, ✲. — *Maître de chant*. M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*, M. Flamand. — *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez fils. — *Maître de gymnastique*. M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration. MM. Richebé (O. ✻), maire de la ville de Lille ; Lefebvre, ✻, doyen-curé de Saint-Etienne ; Dufresne (O. ✻), président du tribunal civil ; Delerue (O. A.), juge-de-paix; Petitbon (O. I.), proviseur.

Administration. MM. Petitbon (O. I.), *proviseur*; Duval, *censeur*; Gonthier, *aumônier;* Soulié (O. A.), *économe ;* Lemoigne, *premier commis d'économat ;* Noubel, *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Bos; logique, M. Répelin; rhétorique, M. Hinstin ; physique, M. Serreguino ; histoire, M. Chon (O. I.) ; mathématiques pures, MM. Laigle et Bouvart ; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave; professeurs adjoints de physique, MM. Schmeltz et Gali.—*Seconde,* M. Wartel ; *troisième*, M. Carpentier ; *quatrième*, M. Magnier, *cinquième*, M. Malfait; *sixième*, M. Renard ; *septième*, MM. Caron et Gamin; *huitième,* M. Lecomte. — *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles.* Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, M. Basselart ; géométrie descriptive, M. Bos ; mécanique, M. Serreguino ; chimie, histoire naturelle, M. Gali ; écriture commerciale, M. Planard. — *Cours préparatoire à la division élémentaire,* MM. Planard et Duriez ; *maître de langue anglaise*, M. O'Neil-Nesbitt ; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant-général*, M. Latreille ; *maîtres répétiteurs de* 2.e *classe*, MM. Buridant, Perdrizet, Garot, Claudel ; *aspirants répétiteurs*, MM. Bossuwé, Marix, Gambier, Pottier, Granier, Crouet, Goury, Potrou, Augris, Noubel ; *maître de travaux graphiques*, M. Vandenbersse ; *maître de dessin*, M. Menier, *maître d'écriture*, M. Planard; *médecin*. M. Bailly; *maître de gymnastique,* M. Madurel

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration : MM. Dansette, ✻, maire, *président*; Cateaux, curé ; Castrique, ancien notaire ; Butin, médecin; Deloince-Boutry, conseiller municipal. — M. Bouvart (O. I.), *principal.*

Professeurs : MM. Soussial, *régent de mathémathiques* ; Paulier, *régent de troisième et quatrième* ; Rémaut, *régent de cinquième et sixième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise ;* Burlot, *régent de septième et huitième ;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique. — Maîtres de français et d'études ;* MM. Bouvart fils, Guillois, Meurisse et Delannoy.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Motte, Simon, doyen de N.-D., Vanlaer, docteur en médecine, Cauliez-Catteau, conseiller municipal, H. Desurmont, idem. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs : MM. Fichaux, *régent de logique;* l'abbé Joseph Deltour, *régent de rhétorique;* Piques, *chargé de la seconde;* Playoust, *chargé de la troisième;* Podvin, *régent de la quatrième;* Delsaut, *régent de cinquième*; C. Deltour, *régent de sixième*; Ducoulombier, *régent de septième*; Jules Deltour, *régent de huitième; physique et chimie*, Jaudeau; Paillard, *régent de mathématiques supérieures*; Tellier, *régent de mathématiques élémentaires;* Louage, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Lecomte, Delplanque, Dronsart.

Econome, M. Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, MM. Leplat et Louage, chargés des cours. — *Classe élémentaire*, MM. Bonhours, Capelle et Harbonnier.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration. M. le baron Petiet, ✲, sous-préfet, *président*; Mollet, ✲, maire; Cuel, (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, Carlier, ✲, négociant; Verleye, juge; de Clebsattel, ✲, député, — M. Boutoille, (O. I.), *principal.*

Professeurs : MM. Millet, *régent de logique*; Labbé, *régent de rhétorique;* Pavillon, *professeur de physique;* Guesdon, *régent de mathématiques supérieures*; Charlier, *régent de mathématiques élémentaires*; Crombez, *régent de seconde:* Duwez, *régent de troisième;* Callais, *régent de quatrième;* Becquet, *régent de cinquième;* Morel, *régent de sixième*; Vermont, *régent de septième.*

Directeurs de l'école professionnelle annexée. MM. Quiquet, (O. A.), Nivois, *maîtres;* Sigerson, *maître d'anglais;* Guthlin, *maître d'allemand*, Herpreck, *maître d'écriture*; Debuisson, *maître de dessin.*

Maîtres d'études, MM. Warin, Bachelerie.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président*; Houcke, maire; Thibaut, adjoint; Kien, idem; Vandewalle, propriétaire; l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique*; l'abbé Dekeyser, *sous-principal*: l'abbé Dehaene (Louis), *économe.*

Professeurs : M. l'abbé Bonte, *suppléant de rhétorique*; M. Jansoone, *régent de seconde*; *suppléant* M. l'abbé Debuschère; Vallée, *régent de quatrième*; Lefebvre, *régent de cinquième*; Henneron, *régent de sixième*; Lacroix, *régent de septième*; Pilate, *régent de huitième*; Thooris, *régent de mathématiques*; MM. les abbés Debuschère et Gourdin, M. Gauthier *professeurs de l'école primaire supérieure.*

Maîtres d'études. MM. l'abbé Lacroix, l'abbé Gourdin, Pilate.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président*; Bacquart,

curé ; Van Merris, Behaghel, Baelde, Plichon, *député*. — M. l'abbé Pruvost, *principal*.

Professeurs : MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde*; Gourmez, *de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques*; Dorédonville, *de cinquième et de sixième* ; l'abbé Delecambre, *de septième* ; Vandamme, *de huitième* ; Béhagnon, *chargé du cours professionnel* ; Châteliez, *chargé de la classe élémentaire*.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, maire, *président* ; Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C. ✲) — M. Rybeyre, *principal*.

Professeurs : MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français* ; Roullier, *régent de sixième et de septième* ; Mahieu, *régent de huitième et du troisième cours de français* ; Pidoux, *professeur des premier et troisième cours de français*.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Hennion, maire, *président*; Deroy, médecin ; Degruson, propriétaire ; H. Hennion, Taffin-Peuvion. — Delplanque, *principal, régent de quatrième et de cinquième*.

Professeur, M. Chotin, *régent de sixième, septième et huitième* ; Hacherez, *régent de mathématiques*.

MM. Breton, Vuylstege, *maîtres d'études*.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. F. Barrot, sous-préfet, *président*; Petit-Courtin, maire ; Maréchal père, de Liénard, Proyart, président du tribunal civil, de Beaumont, A Leroy. — M. Baisier, (O. I.), *principal*; M. Bertrand, *aumônier*.

Professeurs : MM. Platriez, *régent de logique* ; Vanwtberghe (O. I), *régent de mathématiques supérieures* ; Vermeille, *régent de physique*; Fournaud, *régent de mathématiques élémentaires*; Cappelle, (O. A.), *régent de rhétorique* ; Vonderscher, *régent de seconde*; Lefebvre, *régent de troisième*; Ausécache, *régent de quatrième* ; Lefebvre, *régent de cinquième*; Cousin, *régent de sixième* ; Davoine, *régent de septième* ; Maréchal et Darques, *maîtres de langue française pour l'enseignement communal*.

Maîtres d'études. MM. Godard, Bonnemaison, Coubronne.

Maître d'anglais, M. Vonderscher.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, ✲, maire, *président* ; Sautier, docteur-médecin ; Ponsin-Bonnaire, Fiévet-Rémy, Wauters, juge-de-paix. — M. Louvet, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième*.

Professeurs, MM. Bricout, *régent de cinquième et de sixième;* Devos, *régent de septième et de huitième;* Devémy, *régent de mathématiques;* Francq, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Lhomme, *instituteur primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. George, maire, *président;* Viroux, Malfait, Gauchet, Octave, Pasqual A.te. — M. Clarck, *principal.*

Professeurs, MM. Vandepitte, *régent de quatrième et de cinquième*; Bourgeois, *régent de sixième et de septième*; Davigo, *régent de mathématiques et de huitième.*

Maîtres d'études, MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Bassez, *professeur adjoint*; Hinglay, *maître d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Bottieau, Autier-Carion, Ouverlaux. — M. Delesalle (O. A.), *principal*; M. l'abbé Bouchez, *aumônier.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de seconde et de troisième*; Duburcq, *régent de quatrième*; Eynnard, *régent de cinquième et de sixième*; Duwer, *régent de septième*; Chevalier, *chargé du cours de français*; *dessin*, M. Bailliaut; *écriture*, M. Gaudry.

Maîtres d'études, MM. Bouve, Delecroix et Thooris.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, maire, *président*; Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire, NN.... — M. Blaringhem, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Déjardin, *régent de troisième et de quatrième;* Pruvost, *régent de cinquième et de sixième;* Havet, *régent de septième et de huitième;* Lemaire, *régent de mathématiques et de sciences physiques.*

Maîtres d'études, MM. Holbein, Blaringhem, Rousseau, Pisson.

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Boudringhin.

Ecole primaire, M. Pisson. — *Ecole élémentaire*, M. Boone.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Beauvois, Dupont (O. A.); Dumont, Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas. — M. Cromback (O. I.), *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *régent de logique;* Nicolet (O. A.), *régent de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle;* Dépasse, Deneuche et Marizis, *régents de mathématiques;* Caffiaux (O. A.), *régent de rhétorique;* Leleu, *régent d'histoire;* Louise, *régent de seconde;* Bebin, *régent de troisième;* Petit

(O. A.), *régent de quatrième;* Vilon, *régent de cinquième;* Fiévet, *régent de sixième;* Pruvost, *régent de septième;* N...., *chargé de la huitième, maître de langue anglaise;* Quiquet, *maître élémentaire;* Buckner, *maître de langue allemande.*

Maîtres d'études, NN....

Enseignement spécial. Maîtres, MM. Tricottez, Quiquet, Mélot.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. Mottez, négociant, NN.... — M. Casserat, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *régent de sixième et de septième.*

M. Bara, *maître de l'école primaire supérieure annexée.*

M. Mériaux, *maître de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Delzant, adjoint, faisant fonctions de maire, *président;* Croquey, curé; Martel, notaire; Caudron, médecin; Petit, secrétaire de la mairie. — M. Richard, *principal.*

Professeurs, MM. Richard, *chargé de la quatrième et de la cinquième;* Guilbert, *chargé de la sixième et de la septième;* Lebon, *régent de huitième et d'un cours de français.*

Professeur de dessin, M. Rossy.— *Ecole professionnelle*, M. Descamps, *directeur.* — *Régent de mathématiques*, M. Studler.

Maître d'études. M. Hervotte.

M. Descamps, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Ecole élémentaire, M. Maniez, *maître.*

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président*; Petitbon, proviseur du lycée de Lille; Chon, professeur, idem; Wartelle, idem, idem; N.....

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président;* Vasse, inspecteur d'académie; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallée, vicaire-général; Eschenauer, pasteur protestant; Chevalier, ✻, procureur impérial; Tournier, juge au tribunal civil; de Beaumont (O. I.); Mourmant, ✻, membre du Conseil général; Deschodt, membre du conseil général; Grimon (O. A.), inspecteur de l'instruction primaire; Defontaine, E., ✻, membre du conseil général, *secrétaire.*

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Vasse (O. I.), *inspecteur d'académie.*—MM. Cornaille, *commis d'inspection*; Prestat et Decandt, *employés.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARCQ-EN-BARŒUL. — MM. Crevecœur, *supérieur*; Lassé et Hollebecque, *directeurs*; Duretz, *économe.* — *Professeurs*, MM. Legrand-Josson, Polet, Binaut, Vendenbrouke, Serrurier, Lechef, Fanien, Rousseaux, Cambier, Becquet, Leleux, Jaspar, Ruyssen, Quentin, Delrue, Pochel, Maigret, Moilleron, Roussel, Fenart, Durant, Coulet, Catelain.

LILLE. (Institution de Saint-Joseph). — M. Dennel, *supérieur*; *Professeurs*, MM. Sockeel, Meesmaecker, Duthoit, Vandenbavière, Lefebvre, Courquin, Vandoé, Coille, Leclerc, Heusse, Delporte, Carnel.

ROUBAIX (Institution de Notre-Dame-des-Victoires). — M. Dayez, *directeur*; *professeurs*, MM. Mouton, Casier, Corbier, Esquive, Wirth, Bordoduc, Laisnez, Bereaud, Turpin, Hubinet, Devos, Sainsoillier.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes).—M. Durant, *supérieur*; *professeurs*, MM. Loetgiter, Bertein, Dehenne, Dezitter, Sagary, Duquesnoy, Coubronne, Vasseur, Ledoux, Vanrenterghem, Deriche, Hidden.

BERGUES (Institution de Saint-Winoc). —M. Brande, *directeur*; *professeurs*, MM. Deseille, Level, Riquier, Ravaux, Ouin, Bleuzé, Legrand.

GRAVELINES (Institution de Saint-Joseph). — M. Hébant, *supérieur*; *professeurs*, MM. Masselis, Durant.

SOLESMES (Institution de Ste.-Marie).— M. Destombes, *supérieur*; *professeurs*, MM. Raboisson, Dominicus, Duviliers, Dewitte, Feuillet, Martin, Lefranc, Thouran.

BAVAI (Institution de l'Assomption). — M. Mortier, *supérieur*; *professeurs*, MM. Fournier, Denit, Briolet, Coillot, Dubrule, Bombard, Vassart, Lecuppre, Honorez, Legrand, Viseur.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — M. Destombes, *supérieur*; M. Lefer, *économe*; *professeurs*, MM. Hautcœur, Dehaisne, Cardon, Miance, Lecq, Gravelaine, Dubus, Delahaye, Catteau, Billiau, Hennousse, Vanheeger, Charlez, Hertelinck, Lobert, Gobert, Coquelet.

AUCHY (Pensionnat). — M. Sainsoillier, *directeur*; *professeurs*, MM. Deleflie, Dessauvage, Lubrez, Dufossez, Defontaine, Pionnié,

Laisne, Claisse, Delrue, Guillaume, Bailleul, Michel, Bultez, Dayez, Denoyelle.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges).—MM. Duriez, *supérieur*; *professeurs*, MM. Delanghe, Vaillant, Boniface, Dupain, Huart, Lambert, Duez, Decalonne.

VALENCIENNES (Institution de Notre-Dame). — M. Lasnes, *supérieur*; *professeurs*, MM. Deraismes, Dumon, Mangé, Leroy, Cérisier, Cappliez, Helle, Fontaine, Paris, Julien, Denimal, Vassart, Béatimont, Caude, Delgorge.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille; Vanhende, id.; Mercier, id.; Sellier, id.; Vanerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Riquier, à Dunkerque, Lépollart, id.; Selingue, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. MM. Dupont, Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Brare, idem; Lesens, à Somain; Leleu, à Auchy.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.; Tamboise, id.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* de Beaumont, membre du conseil général; David, ✻, professeur à la Faculté des sciences de Lille; Petitbon, professeur au lycée impérial de Lille; Chon, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, professeur au petit séminaire de Cambrai.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DU NORD.

L'École professionnelle du Nord, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Cette école prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice.

L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Vasse, inspecteur d'académie; de Laire, ✲, secrétaire-général de la Préfecture; Girardin (O. ✲), Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice; Kuhlmann (O. ✲), Frémont (O. ✲), Wallaert fils, Scrive, Fiévet, Bernot.

Directeur, M. Bernot.

Professeurs. — *Instruction religieuse*, M. l'abbé Bourgeois. — *Construction de machines et exploitation de mines*, M. Havrez, ingénieur civil. — *Filature et tissage*, M. Boire, ingénieur civil. — *Chimie industrielle et agricole*, M. V. Meurein, chimiste. — *Mathématiques élémentaires*, M. Cochez. — *Comptabilité et droit commercial*, M. Grégoire. — *Cours de français et de langues vivantes*, M. Tilmant.

COURS DES CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par M. Fiévet, membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE TISSAGE DE ROUBAIX.

Cette école a été fondée par la ville, en 1857.

Commission de surveillance, MM. J. Lagache fils, Mimerel jeune, Ch. Prouvost.

Professeur, M. Louis Serrure.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Gisclard, inspecteur d'académie à Douai; l'abbé Héroguer, curé-doyen de St-Pierre; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Lefebvre, ✲, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille, *président*; Bernot, directeur de l'école professionnelle; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de St-Joseph; Théry, ancien professeur; Grimon (O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire*. — MM. Eschenauer, membre du conseil départemental; Danel, *membres adjoints*. — Mme Wallaert-Crépy, Melle Gamonet, *dames adjointes*.

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

MM. Vasse, inspecteur d'académie, *président*; Lefebvre, ✻, doyen-curé de Saint-Etienne; Mmes Wallaert-Crépy et Gamonet, M. Grimon (O. A.), inspecteur-primaire, *secrétaire*.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Bonvoisin, pour l'arrondissement de Dunkerque; N..., pour l'arrondissement d'Hazebrouck; Grimon (O. A.), pour l'arrondissement de Lille; Luçon, pour l'arrondissement de Cambrai: Chevalier (O. A.), pour l'arrondissement d'Avesnes; Descamps, pour l'arrondissement de Douai; Tricottet (O. I.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé; Delaroière, propriétaire; Deblocq, prop.; Vernaelde, id.; Pluvier, Jean, id.; Pluvier; Houvenaghel, curé; Debecker, prop.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Bondu, receveur de l'enregistrement; Legaigneux, prop.; Deleflie, officier de santé; Cadet, doyen; Demeunynck, maire; Vercoustre, prop.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, doyen; Delye, juge; le comte de Causans; Cousin; Carlier, négociant; Lebleu, médecin; Decarpentry; Deschildre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Deconynck, curé; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Cavrois, propriétaire; Delacourt, idem; De Bertrand, homme de lettres; Infroit, docteur-médecin; Decarpentry.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen; Loosdreght, notaire; Delattre, curé à Loon; Betel, cultivateur; Vanwormhoudt, juge de paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Salomé, doyen; Opsomer, curé; Debille, pharm.; Duvet, juge-de-paix; Leys, médecin.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Debavay, percepteur; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, prop.; Debreyne, notaire; Villette, maire; N...

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Béhaghel, conseiller général; Bacquaert, doyen; Plouvier, maire; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Plichon, député et conseiller général; Dehaene, doyen; Wicart, maire; Bieswal-Pouvillon, prop.; Leurs.

Canton de Cassel. MM. Desmyttère, maire ; Arnould, doyen ; Piérens, maire ; Smagghe, juge-de-paix ; Dehandschoewerker, notaire ; Chevalier, adjoint ; Morael, notaire ; Debaecker, propriétaire.

Canton d'Hazebrouck (Nord). MM. Devulder, doyen ; Deschodt, conseiller général ; Decool, notaire ; Leleu, avoué ; Kien, id. ; De la Serre, prop.

Canton d'Hazebrouck (Sud). MM. Markant, doyen ; Lespagnol, juge d'instruction ; Massiet-Pouvillon, propriétaire ; Bieswal, juge-de-paix.

Canton de Merville. MM. Legrand, doyen ; De Gruson, ancien conseiller général ; Bouillez-Verhagne, propriétaire ; Leclercq, id

Canton de Steenvoorde. MM. Pauwels, doyen ; Beck, maire ; Van Graefschepe, adjoint.

Arrondissement de Lille.

Canton de Lille (Centre). MM. Bafaleur, doyen ; Le Glay, ✻, archiviste ; Houzé de l'Aulnoit, avocat.

Canton de Lille (Nord-Est). MM. Delerue (O. A.), juge-de-paix ; Dorémieux, propriétaire ; Leconte, ✻, doyen ; Dehau-Deleruyelle, propriétaire.

Canton de Lille (Ouest). MM. Aernout, doyen ; De Caulaincourt, propriétaire ; Gentil, idem ; le comte de Melun ; Vandenbussch, doyen.

Canton de Lille (Sud-Est). MM. Honoré, doyen ; G. Bernard, négociant ; Th. Rouzé, ✻, banquier.

Canton de Lille (Sud-Ouest). MM. Lefebvre, ✻, doyen ; De Genevières, propriétaire ; Remy-Meurisse, id ; N...

Pour les écoles de la ville de Lille : MM. Dorémieux, propriét. ; Fays, idem ; Houzé de l'Aulnoit, avocat ; le comte de Melun ; N...

Canton d'Armentières. MM. Cateau, doyen ; Cerf, percepteur ; Dansette, ✻, maire ; Lesage, juge-de-paix ; Woussen, manufacturier ; Castrique, ancien notaire ; Boussemaert, propriétaire.

Canton de la Bassée. MM. Chombart, conseiller général ; Chombart, maire ; Gérin, doyen ; Serrurier, notaire ; Ybert, ancien maire ; N...

Canton de Cysoing. MM. Revel, juge-de-paix ; Baratte, propr. ; Lancelle, doyen ; Delerue, adjoint ; Herrengt, curé ; Delinselle, maire.

Canton d'Haubourdin MM. Derbigny, conseiller de préfecture ; Ravaux, doyen ; Menche, maire ; Billon, maire ; De Garsignies, propriétaire ; Félix Bernard, maire ; Tierce, juge-de-paix.

Canton de Lannoy. MM. Defrènes-Delerue, industriel ; Delahaye, doyen ; Cordonnier, propriétaire ; Gahide, curé ; Deberker, curé ; Henri Mas, propriétaire ; Ch. Delerue, idem ; Arthur Gentil, propriétaire.

Canton de Pont-a-Marcq. MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général ; Delescluse, juge-de-paix ; Deregnaucourt, doyen ; Des Rotours, ✲, maire ; E. Des Rotours, conseiller de préfecture.

Canton de Quesnoy-sur-Deule. MM. Reniez, doyen ; Fretin-Vrambout, ✲, maire ; Desplanques, juge-de-paix ; Meurillon, notaire ; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

Canton de Roubaix. MM. Maes, doyen ; Grimonprez-Bossut, fabricant ; Motte, filateur ; Motte, Bredart, négociant ; Parel, juge-de paix ; Herrengt, doyen ; Delattre-Guichard, propriétaire.

Canton de Seclin. MM. Collette, conseiller général ; Delespaul. juge-de-paix ; Plaetvoet, doyen ; Taffin-Peuvion, fabricant ; Rose fils, maire ; Lefort, fabricant.

Canton de Tourcoing (Nord). MM. Simon, doyen ; Leblan, adjoint, Labbe, maire.

Canton de Tourcoing (Sud). MM. Carlos Mazurel, ✲, ancien conseiller géneral ; Deregnaucourt, doyen ; Duchochois, juge-de-paix.

Arrondissement de Cambrai.

Canton de Cambrai. (Est). MM. Leleu, chanoine ; Lestoquoy, juge-de-paix, Belgrand, propriétaire ; Flayelle, avocat ; Stiévenard, propriétaire, conseiller général.

Canton de Cambrai (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen ; Lancelle, juge-de-paix ; Bonnel, maire ; Tribou, officier de santé ; Monier, conseiller d'arrondissement ; Bouchez, vérificateur des poids et mesures ; l'abbé Cailleau.

Canton de Carnières. MM. Bouly, juge-de-paix ; Plouvier, curé ; Brunet, doyen-curé ; Senez, maire ; Villain, propriétaire ; Cattelain, idem ; Dauverchin, curé.

Canton du Cateau. MM. Wauters, juge-de-paix ; Vallez, doyen ; Flayelle, notaire ; Delafons, prop. ; François, idem ; Flayelle-Ternant, négociant ; Sartiaux, adjoint.

Canton de Clary. MM. Coulmont, doyen ; Bobœuf, notaire ; Delfosse, juge-de-paix ; Vatin, conseiller d'arrondissement ; Marlier, propriétaire ; Bouchard, maire ; Mucherie, curé.

Canton de Marcoing. MM. Pollet, curé ; Leroy, adjoint ; Boulanger, propriétaire ; Solau, propriétaire ; Leriche, curé ; Ségard, curé ; Savary, juge-de-paix ; Crépin, conseiller général.

Canton de Solesmes. MM. Decaux, juge-de-paix ; Lobry, maire ; Thomas, curé, Richez, adjoint ; Ratte-Béra, négociant ; Roussel, doyen ; Canonne, cultivateur.

Arrondissement d'Avesnes.

Canton d'Avesnes (Nord). MM. Denis, doyen ; George, juge-de-paix ; de Colnet, conseiller général ; Demoulin, notaire ; George, prop. ; Couronne, avoué.

Canton d'Avesnes (Sud). MM. Wéry, rentier; Joffrain, propriét.; Delforge, doyen-curé; Evrard, juge-de-paix; Edmond, prop.

Canton de Bavai. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molambaix prop.; François, prop.; Coulmon; maire; Levent fils, cultivateur.

Canton de Berlaimont. MM. Legrand, doyen-curé; Hennet, percepteur; Wallez, curé; Orhesser, directeur de hauts fourneaux; Baudoin, marchand.

Canton de Landrecies. MM. Desse, doyen curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, prop.; Azambre, notaire; Béthune, juge-de-paix.

Canton de Maubeuge. MM. Babeur, doyen-curé; Horrie, ancien juge-de-paix; Lemaire fils, prop.; Legrand, desservant; Ouverlaux, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, propriétaire; Renon, adjoint; Meurisse, propriétaire; Quendt, officier retraité.

Canton du Quesnoy (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, prop.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, idem; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire.

Canton du Quesnoy. (Ouest). MM. Lambert, doyen-curé; de l'Épine, prop.; de l'Épine, ✻, conseiller général; Blaringhem, principal du collége; Desanfans, notaire.

Canton de Solre-le-Chateau. MM. Thieuleux, cultiv.; Lomme, maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doyen-curé, Declemy, propriétaire.

Canton de Trélon. MM. Larsonneur, doyen-curé; Delloue, prop.; Hannoteau, ancien maire; Lebègue, filateur; Clavon, ancien notaire.

Arrondissement de Douai.

Canton d'Arleux. MM. Luiset, juge-de-paix; Quicampoix, doyen; Leclercq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire.

Canton de Douai (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen; Théry, juge-de-paix; Waché, notaire; Coulmont, prop.; Lequien, docteur en médecine; Asselin, avocat.

Canton de Douai (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen; Bernard fils, prop.; N....

Canton de Douai (Sud). MM. Lefebvre, doyen; de la Phalecque, prop.; Fiévet, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Desprets, juge-de-paix.

Canton de Marchiennes. MM. Baucq, prop.; Horrie, juge-de-paix; Dupont, curé; baron de Bouteville, conseiller-général; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, propriétaire; Rousselle, doyen-curé.

Canton d'Orchies. MM. Charles, doyen-curé; Guilbert-Estevez, ✻,

maire, Adam, juge-de-paix ; Lefebvre, curé ; Gamonet, notaire ; Warocquier, idem ; Appourchaux, curé.

Arrondissement de Valenciennes.

Canton de Valenciennes (Est). MM. Pique, doyen ; Bracq d'Abancourt, ✲, maire ; Dugimont, juge-de-paix ; Sauvet, curé ; Florent, prop. ; Gambart, idem ; Sauvet, curé.

Canton de Valenciennes (Nord). MM. de Warenghien, président du tribunal ; Dubois, Henri, négociant ; Collet, curé ; Lavechin ; cultiv. ; Hautcœur, Aug., cultiv. ; Boulan, prop. ; Charamond, juge-de-paix.

Canton de Valenciennes (Sud). MM. Desfontaines, doyen ; Boulan fils ; Hallette, propr. ; Mette, cultiv. ; Paillard, juge-de-paix ; Lesens, industriel.

Canton de Saint-Amand (rive droite). MM. Joffrain, doyen ; Barbieux, notaire ; Baligand, maire ; Dupont, juge-de-paix ; Ewbanck, propr.

Canton de Saint-Amand (rive gauche). MM. Plichon, négociant ; Baillart, juge-de-paix ; Delahaye, doyen ; Henocq, cultiv.

Canton de Bouchain. MM. Grau, doyen ; Gouvion-Deroy, cultiv. ; Cartigny, négociant ; Mathieu, directeur des mines de Douchy ; Cattelain, notaire ; Bouchez, idem ; de Maingoval, propr. ; Fauville, cultivateur ; Nutly ; juge-de-paix ; Moreau, curé ; Courtin ; cultivateur.

Canton de Condé. MM. Bonnier, juge-de-paix ; Croquey, doyen ; Defontaine, Victor, rentier ; Waternau ; Taffin, curé.

École normale primaire du département

Établie à Douai.

M. Hilaire, directeur-économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres-adjoints. MM. Dupont, Maury. — *Aumônier*, M. l'abbé Leclercq. — *Directeur de l'école annexe*, M. Aubert.

Le département entretient 37 bourses et 7 demi-bourses dans cette école.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives ; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance, MM, Richebé (O. ✲), maire, *président* ; Verley, ✲, *vice-président* ; Lefebvre, ✲, archiprêtre, doyen-curé

de Saint-Étienne, *trésorier*; Le Glay, ✻, archiviste du département; Reust, ✻, négociant; Oscar de Brigode, Théodore Aronio, F. Dehau.

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 28, 200 fr. pour l'entretien de 9 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 30 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets,

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivemnt catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Réné-François RÉGNIER, (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles, Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement*; Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires*.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire général*; Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire*.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official*; Leleu, vicaire-général, *vice-official*; Bury, chanoine, *promoteur*; Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier*.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Dallenne, Leleu, Bury, Cailliau, Delefortrie.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, ✻, A. Lefebvre, ✻, Pique, Martin, Denis, Aernout, Heroguer, Dehaëne, Deconynck, Reniez, Wicart, Thénard, Deregnaucourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Cateaux, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Cappelle, Honoré, Leconte, ✻, Bouillon.

Diacre du chapitre, M. Lesage, *sous-diacre*, M. Gosse.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier*; Duprez, chanoine, *secrétaire*; Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Issaly, économe du grand séminaire; Hannoye, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Girard, Monteil, Wenès, Teissandier.

Economе, M. Issaly.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Hannoye.

Professeurs, MM. Guilemot, Meurisse, Desilve, d'Hérin, Courtois, Delcroix, Thobois, Rigaux, Bécar, Plez, Delnatte, Massart, Maniez, Lecœuvre.

Economе, M. Hannoye.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'une comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de St.-Amand (rive gauche),	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-trois succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Picquet, *archiprêtre.*

Décanats. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen*; N..., *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen*; Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen*; Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen*; Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire*; Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Coulmont, *doyen*; Quiquempoix, curé de Villers Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen*; Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen*; N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (St-Pierre), MM. Héroguer, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (St.-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.* — Arleux, MM. Quiquempoix, *doyen;* Blondel, curé de Gœulzin, *vice-doyen.* — Orchies, MM. Cudot, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA Ire SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, ✲, *archiprêtre.*

DÉCANATS — Armentières, MM. Catteaux, *doyen;* Hooft, curé de La Chapelle, *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Gérin, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* Pouillaude, *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), M. Aernout, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-André), M. Vandenbussche, *doyen.* — Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne), M. Lefebvre, ✲, *doyen.* — Lille (St-Pierre-St.-Paul), M. Gadenne. — Lille (Notre-Dame-de-Consolation, M. Willaye, *desservant.* — Lille (Saint-Martin), M. Vanlaton, *desservant.* — Lille (Saint-Vincent-de-Paul), M. Herlemont, *desservant.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle); MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice-doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Comines, M. Renier, *doyen.* — Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✲, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honore, *doyen* — Saint-Maurice (banlieue), M. Malfait, *desservant.* — Fives (banlieue), M. Masemacker, *desservant.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Decottignies, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Maes, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen.* — Tourcoing-Sud (Saint-Christophe), M. Deregnaucourt, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiacre*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Dunkerque-Est (Saint-Éloi), M. Delaeter, *doyen.* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Deconynck, *doyen.* — Dunkerque (Saint-Martin), M. Deswarte, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre, *doyen ;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Salomé, *doyen ;* Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen.* — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen ;* Leurele, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Cadet, *doyen ;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), M. Devulder, *doyen ;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquart, *doyen ;* Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Dehaene, *doyen ;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Arnould, *doyen ;* Vanderbauvede, curé de Wemaers Cappel, *vice-doyen.* — Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen ;* Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen ;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bouchain, M. Grau, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen ;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Pique, *doyen ;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Capelle, *doyen ;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Croquey, *doyen ;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Joffrain, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Lahaye, *doyen ;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. Desforges, *doyen ;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Desse,

doyen ; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*. — Solre-le-Château. MM. Agache, *doyen* ; N..., *vice-doyen*. — Trélon. MM. Larsonneur, *doyen*; Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Bavai. MM. Libert, *doyen* ; Bury, curé de Feignies, *vice-doyen*. — Berlaimont. MM Legrand, *doyen* ; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*. — Maubeuge. MM. Babeur, *doyen* ; Chocquet, curé de Villers-Sire-Nicolle, *vice-doyen*. — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Lotte, *doyen* ; Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen*. — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, *doyen* ; N..., *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re STATION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieuve générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles, soin des malades.

2e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St-Sauveur le-Vicomte	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Béthencourt	Idem.	Idem.
Amiens..	Boursies.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai...	Briastre.....	Dames de la Ste Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoncles.....	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai ...	Caudry.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Clary.....	Idem.....	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur..... .	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem.....	Idem.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire.....	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Idem..	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Dames de la Ste Union	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières..... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Paillencourt.....	Idem.....	Idem.
St-Sauveur	Romeries.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Vendegies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Villers-Plouich.....	Sœurs de la Ste-Fam	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Lille	Aix..... ..	Religieuses francisc..	Idem.
Paris....	Aniche..... .	Idem.....	Pensionnat, asile, soins des malades.
Douai. ..	Aniche.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Auchy.....	S. N-D. de la Treille.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai....	Cuincy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Ecaillon.....	Idem.....	Idem.
Cambrai..	Fenain.....	Augustines.....	Idem.
Douai...	Flers.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers .	Hornaing.....	Sœurs de St-André..	Idem.
Avesnes..	Lallaing.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux.	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Roost-Warendin.....	Idem.	Idem.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing.....	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille....	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem.....	Soin des vieilles femm.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Angers..	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille.....	Idem.....	Salles d'asiles.
Paris ...	Lille.....	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles.
Rennes .	Lille.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Annappes.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Annappes.....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards.
Paris....	Armentières.....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières.....	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens..	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Baisieux.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai....	Bersée.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Bondues.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Camphin.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Capelle.....	Idem	Idem.

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Cambrai..	Comines (Hopital).....	Augustines.....	Soin des malades.
Douai...	Croix.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai...	Cysoing.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Deûlémont.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Eunetières.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Ennevelin.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Erquinghem.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Faches.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Fives.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flers.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes.....	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille....	Frelinghien.....	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai...	Fretin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Genech.....	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallum.....	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.....	Filles de la Sagesse..	Idem.
Lille....	Hellemmes.....	Dames franciscaines..	Idem.
Douai...	Hem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Herlies.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Poitiers..	La Madeleine.....	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lambersart.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Lannoy.....	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai..	Leers.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Lesquin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille....	Linselles.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens..	Lompret.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan.	Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos.....	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille....	Lys.....	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai...	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Mons-en-Barœul.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Mons-en-Pévèle.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq.....	Idem.....	Idem.
Lille.....	Provin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (Hôpital)	Idem.....	Soin des malades.
Douai ..	Roubaix.....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles .
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix.....	Sœurs de Bonsecours..	Soin des malades.
Lille....	Sailly.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Douai...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Santes.....	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice).....	Augustines.....	Soin des malades.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai..	Tourcoing.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille....	Tourcoing.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Tourcoing (hospice)...	Idem.	Soin des vieillards.
Douai..	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Rouen...	Wambrechies.....	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Wasquehal.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille...	Wattrelos.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Wavrin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles
Douai..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Lille (Wazemmes)...	Sœurs de N. D. de la T.	Soin des malades.
Lille....	Wervicq.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Paris....	Willems.....	Filles de la Charité..	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Rouen..	Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Soin des malades.
Douai...	Dunkerque.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Id. et inst. jeunes filles
Lille....	Gravelines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Hospice et asile.
Douai...	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Rosendaël.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Looberghe.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Téteghem.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Hazebrouck.....	Filles de la Charité .	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de S-Vinc. de P.	Soin des vieillards.
Douai...	Arnèke.....	Dames de la Ste-Union	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes files.
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Idem.
Douai...	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Cassel (Hospice).....	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Douai...	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai...	Estaires.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem.....
Douai...	Houdeghem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Houtkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai...	La Gorgue.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles
Lille....	Morbecque.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem
Amiens..	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Neuf-berq	Douai.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Nieppe.....	Idem.	Idem.
Douai...	Oudezeele.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Renescure.....	Idem.....	Idem
Lille....	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Steenvoorde (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soin d. vieill.et malades
Lille....	Steenvoorde.	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Idem.....	Idem.
Lille	Steenwerck.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Valenciennes.....	Filles de la Charité...	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin...	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec.....	Idem...	Idem.
Amiens..	Bellaing.....	Idem.....	Idem.
Amens..	Beuvrages	Idem.....	Idem.
Douai...	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Bruay.....	Idem....	Idem.
Lille....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai...	Douchy.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Flines.....	Idem...	Idem.
Lille....	Fresnes.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Hérin.....	Idem.....	Idem.
Douai. .	Lecelles.....	Idem.....	Idem
Douai...	Mastaing.....	Idem..... .	Idem.
Douai...	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Onnaing	Filles de l'Enfant-J...	Idem.
Lille....	Quaroube.....	Filles de l'Enfant.-Jés	Idem.
Amiens..	Raismes.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Thiant.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Thivencelles	Idem.....	Idem.
Douai...	Trith-St.-Léger.....	Idem.....	Idem.
Douai....	Wallers.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Wavrecham	Idem.....	Idem.
Cambrai.	Aymeries	Augustines.....	Idem.
Avesnes..	Anor.....	Sœurs de la Providence.	Idem.
Avesnes..	Bavai.....	Idem	Idem.
Douai. .	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille. ...	Bousies.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.

Chef-lieu de la congrég. on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM. de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Cousolre....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Engle-Fontaine.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Eppe-Sauvage.....	Idem..... ..	Idem.
Avesnes..	Etrœungt..	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Forest.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies..... .	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Frasnoy...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Glageon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Gommegnies...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes .	Landrecies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Lille.....	Le Quesnoy (hospice) ..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieill. et orph
Avesnes..	Marbaix.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Maresches..... ..	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes .	Maubeuge.....	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et instr
Avesnes .	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Douai....	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
Lille....	Robersart.....	Filles de l'enfant Jés.	Idem.
Douai....	Ruesnes...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux..	Trélon.....	Sœurs de la Providence.	Idem.
Douai. .	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Wignehies.....	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévry, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : MM. Eschenauer et Clarke, à Lille; Lebrat, à Roubaix, Levasseur, dit Durelle, à Quiévy ; Schoen, à Walincourt ; N..., à Inchy ; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant. M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. de Moulon (O. ✲). — ***Premier Président honoraire***, M. Preux, (O. ✲). — ***Présidents***, MM. Danel, ✲; Dumon, ✲, Demeyer, ✲, Binet, ✲. — ***Président honoraire***, M. Petit, ✲.

Conseillers, MM. Tailliar, ✲; De Warenghien, ✲; Benoist; Vanderwallen, ✲: Cahier, ✲; Souquet; Lenglet; Francoville, ✲; Minart, ✲; Lagarde; Grimbert; Devinck; Cotteau; De Guerne, ✲; Farez; Daman; Courtin, ✲; Bottin; Faucher; Danniaux; Decaudavaine, ✲; Fiévet, Bertauld; Drouart de Lezey; Rossignol. — ***Conseillers honoraires***, MM. Dubrulle, ✲; Le Bihan, ✲.

PARQUET. — ***Procureur-général impérial***, M. Pinard, ✲. — ***Premier avocat-général***, M. Morcrette, ✲. — MM. Carpentier, Preux, ***avocats généraux***. — ***Substituts pour le service du parquet***, MM. Hazard; N....

GREFFE. — ***Greffier en chef***, M. Cuvelle. — ***Commis-greffiers assermentés***, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1861.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. de Moulon (O. ✲); ***président***, M. Binet;

Conseillers, MM. Tailliar, ✻, Vanderwallen, ✻, Cahier, ✻, Devinck, De Guerne, ✻, Fiévet, Bertauld, Rossignol.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Dumon, ✻; *Conseillers*, MM. Benoist, Lenglet, Lagarde, Cotteau, Farez, Daman, Bottin, Danniaux, Decaudavaine, ✻.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Demeyer, ✻; *Conseillers*, MM. Souquet, Minart, ✻, Drouart de Lezey, Rossignol.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Danel, ✻; *Conseillers*, MM. de Warenghien, ✻, Souquet, Francoville, ✻, Minart, Grimbert, Courtin, Faucher, Drouart de Lezey.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Talon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Duhem, Coquelin, Flamant, Clavon, Delebecque, Merlin, Lemaire, Legrand, Demarquette, Delaby, de Beaulieu, Lemaire, Delaby, Rossignol, Flamen, Maurice, Rémoleux dit Dartois, Dubois, Desuède, Honoré, Beharelle, Brassart, Hattu.

Avocats admis au stage, MM. Bommart, Fliniaux, Tarlier, Boucher-Cadart, Lancien, Houcke, Dalbersanson, Bommier, de Cous semacker, Danvin, Dupont fils.

Avoués près de la Cour, MM. Debeaumont, Estabel, Huret, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Brackers d'Hugo, Remoleux dit d'Artois.

Huissiers-audienciers, MM. Bracq, Vaillant, Leclercq, Coppin, Pinsart.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Verleye. — *Juges*, MM. Parenty, juge d'instruction, Deley, Lucas; *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Bagneris. — *Substitut*, M. A. Armand. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Willems, bâtonnier; de Lesdain, Cousin, Lemaire, Bogaert, Schadet, Gaspart, Lefebvre, Regodt. — *Avocat stagiaire*, M. B. Denaës.

Avoués, MM. Carpentier, Hovelt, Quenez, Montenuis, Duchateau, Liem, Lebleu.

Huissiers, MM. Vollaeys, Dumont, Delahaye, Vianne, à Dunkerque; Tersen, Sterkman, à Bergues; Baron, Venderluys, à Bourbourg; Duchâtel, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bailliart, ✲. *Suppléants*, MM. Carpentier et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel, ✲, et Willems. *Greffier*, M. Cleys. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Villette, Debaëque, Darras, Choquet, Delval.

Commissaires-priseurs, MM. Nagel fils et Thilliez.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures: il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Goutier et Pluvier. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Wanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Loosdregt. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Vanderheyde. *Greffier*, M. Debil. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondscoote; Deprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Villette, à Bollezeele, Dehaëne, à Wormhoudt. *Greffier*, M. Caboste. *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette fils, à Bollezeele, Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières.

Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Loy. — *Juges*, MM. Lespagnol, juge d'instruction, Quenson. — *Juges suppléants*, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen. — *Procureur impérial*, M. Doé de Maindreville. — *Substitut*, M. Gentil. — *Greffier*, M. Caboche. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Alf. Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Bruneel, Degrendel, Frison, Debert, Paresys, à Hazebrouck; Bernoux, Herry, à Bailleul; Lynde, Fernagut, à Cassel, Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1re CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, MM. Massiet. *Suppléant*, M. Alf. Kien. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audiencier*, M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Blöeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Decool, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Wavyn.

3e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré. *Suppléants*, MM. Leclecq et Stoppelgast. *Greffier*, M. Séname; *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Deswarte. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Liem, Lhotté fils, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Aernouts *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e. CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville ; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville ; Menche, à Estaires.

7e. CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Beck et N... *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoorde ; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles : les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✲). — *Vice-président*, M. Lallier. — *Juges*, MM. Boutry, ✲, Bourdon, Tournier, de Coussemaker, ✲ ✠✠. *Juges d'instruction*, MM. Loingeville, ✲, Artaud, ✲. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✲, Brielman, Telliez. — *Procureur impérial*, M. Chevalier, ✲. — *Substituts*, MM. Leroy, Gimelle. — *Secrétaire du parquet*, M. Dierckens. — *Greffier*, M. Cresson. — *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Lelièvre, Lelièvre jeune et Demarchelier.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Delannoy, Théry, Ladureau, Dupuis, Dubus, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, S. Nepveur, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Dericke-Descamps.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Desmottes, Philippe, Jules Lefebvre, Hector Lefebvre, Paquet, Théry fils, Werquin, Desante, Blondeau

Avoués, MM. Samin, Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Coquelle, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau fils.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huart, Pannier, Broutin, Lefèbvre, Desante jeune, Carbonnier,

Lécutiez, Doutreligne jeune, Tiprez, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Pajot et Delannoy. *Greffier*, M. Lequenne. *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e. CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e. CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Beckaert, *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne jeune.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e. CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, Théry. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e. CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wanneschot. *Huissier-audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✻, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, J. Danel, Courmont, Lebigre, Meunier, ✻, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, J. Lefebvre, N..., à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Cottignies, Jude, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

9e. CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes. *Juges-de-paix*, M. Lesage, *Suppléants*, MM. Butin et Dansette, ✱, *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières ; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7e. CANTON. — CYSOING — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Revel. *Suppléants*, MM. Delinselle et Delerue, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing ; Bommart, à Templeuve.

8e. CANTON. — HAUBOURDIN — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Menche et Duverdyn. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Beghin, à Haubourdin, Josson, à Lomme ; Galloo, à Radinghem ; Menu, à Wavrin

9e. CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Duthildt. *Suppléants*, MM. Dutilleul et Ybert. *Greffier*, M. Beghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Rose, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Dutilleul, à Fournes.

10e. CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Boutet, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Brame et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11e. CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Josson, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin.

12e. CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques *Suppléants*, MM. Fauvarque et Frétin, ✻. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'halluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

13e. CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Taquet. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Duchange, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Cayet. *Suppléants*, MM. Colette fils et Cottignies, *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Taralte, à Seclin.

15e. CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16e. CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvaque. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Delepoulle, à Tourcoing; D'halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure, depuis la rentrée jusqu'au 1er mai; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demie.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxièmes et quatrièmes samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✻. *Juge d'instruction*, M. Le Clercq, *Juges*, MM. Quecq, Asselin. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple. *Procureur impérial*, M. D'houdain. *Substitut*, M. Hibon. *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✻, Dutemple, Cirier, Flayelle, Lefranc, Ouvrard, Delattre.

Avocats stagiaires, MM. Hattu, Delambre, Christian, Léonce, Delattre, Nochez.

Avoués, MM. Farez, Hourie, Rondeau, Ginel, Lavoix, Berna, Lefebvre.

Huissiers, MM. Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doudecame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Decupère, à Cambrai; Pierrin, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Pruvost, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Sup-*

pléants, MM. de la Brunière et Cirier. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2e. CANTON.—CAMBRAI-OUEST.— Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Flayelle (Auguste). *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Décupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Mallet, Ledoux, Lefebvre, Cattelin, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Chemet et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e. CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez Aubert; Lorriaux, à Quiévy.

4e. CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters, *Suppléants*, MM. Eraux et Sartiaux. *Greffier*, M. Delevar. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector Flayelle, au Câteau; Basquin, à Câtillon.

5e. CANTON.— CLARY. — Il contient dix-sept communes, *Juge-de-paix*, M. Delfosse-Boudinier. *Suppléants*, MM. Bauchard et N... *Greffier*, M. Galièque. *Huissiers-audienciers*, MM. Marchandise et Pruvost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt; Bobœuf, à Clary; Grimbert, à Caudry.

6e. CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes, *Juge-*

de paix, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Drou. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières; Dupuick, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il coutient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Parmentier. — *Juges*, MM. Bourgois, Tabary et Hannoye. — *Juge d'instruction*, M. Tabary. — *Juge suppléant*, M. Quenson. — *Procureur impérial*, M. Le Bihan. — *Substitut*, M. Desticker. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roque et Hazard. — *Expéditionnaire*, M. Calet.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delavllle, Mary, Pillion, Is. Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Danquelain, Evrard.

Avoués, MM. Pécart, Paul, Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage, Dupont.

Huissiers, MM. Pourrier, Colinet, Cardon, Adam et Lequime, à Avesnes; Friard, à Berlaimont, Ringuet, Lobry, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy; Baudson, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Pagniez et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Fauquet et Gauchet. *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M. Colinet.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Canquelain, Arnoult, Marchand, Baudry et Pierart, à Avesnes; Demoulin, à Doulers; Cottéreaux, à Etrœungt; Lambret, à Cartigny.

Commissaire priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3e CANTON. — BAVAI — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Règnier. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crappez *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Guilain.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Clavis, Coulmon.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Paul et Edmond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Edmond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Déquesnes. *Greffier*, M Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stiévez, Meurice, à Landrecies, Azembre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Vaniekant et Dupont. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge-de-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Froissard et Ouverlaux. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, N.... *Suppléants*, MM. Rouez et Leroy. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Godfrin, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, N.... *Suppléants*, MM. Macaigne et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; Divry, à Fourmies ; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. de la Gorce. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *Juge d'instruction*, Deuzy, Dubrulle. — *Juges suppléants*, MM. Honoré, Lemaire, Maurice. — *Procureur impérial*, M. Lefrançois. — *Substitut*, M. Sauvage. — *Greffier*, M. Dubron. *Commis-greffiers*, MM. Wantiez, Wallez, Dubron fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Boniface, Desplanque, Barbedienne.

Huissiers, MM. Delgrange, Bracq, Campion. Carnin, Copin, Dellefoly, Vaillant, Tétar, Pinsart, Caplain, à Douai; N..., à Arleux; Delannoy et Guillemont, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry *Suppléants*, MM. Duclerfays et N... *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jonrs d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et N... *Greffier*, M. Lepeuple. *Huissier-audiencier*, M. Tétar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Demont, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet.

Commissaires priseurs, MM. Magnant, Foucart, Delcambre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Leclercq et Pennequin. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e CANTON — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M Dépret, *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféramment.

Président, M. de Warenghien, ✲. *Juges*, MM. Maniez, juge d'instruction; Boulanger, Dupont. *Procureur impérial*, M. de Beaumont. *Substitut*, M. Bulot. *Greffier*, M. Malicorne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Girard, bâtonnier; Regnard, Dubus, Deruesne, Thellier, Saint-Ouen, Foucart, Didiez, Collet, Doutriaux, Theillier.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Libert, Podevin, Wintrebert.

Huissiers, MM. Leflan, Syndic, Berquet, Cochinart, Chartier, Bulté, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, Bourse, Pillon, à Valenciennes; Avis, Leclercq, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICE DE PAIX.

1er CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamont. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Paillard et Desruesnes. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Baudrain, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, Paillard, Bulteau, Stamant, Decuupère, Herbert, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dayez, Delahaye, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delgrange.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt et une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Lahure et Bouchez. *Greffier*, M. Dupont, à Bouchain, *Huissier-audiencier*, N...

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Duverger, à Bouchain.

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*,

M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6e. CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe) — Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de paix*, M. Dupont. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Copin. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7e. CANTON. — SAINT-AMAND. — (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Huon de Kermadec. *Suppléants*, MM. Hédon et Waché. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne ; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Mariage, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Reignier. *Commis-greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✻), premier président honoraire à la Cour impériale, *président ;* Rey, vérificateur de l'enregistrement ; Leroy, ancien avocat ; Leroy (de Béthune) ancien avocat ; Dupont, avocat ; Honoré, idem ; de Beaumont, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE DUNKERQUE.

MM. Lambert, vérificateur de l'enregistrement ; Beck, ancien notaire ; de Lesdain, avocat ; Hovelt, avoué ; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCQ

MM. Paillassier, vérificateur de l'enregistrement; Kien, membre du conseil municipal; Vandewalle, ancien magistrat; Bloeme, notaire, Deschodt, avocat.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Delannoy, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour, conseiller de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Ladureau, avocat; Samin, avoué; Cresson, *secrétaire,*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy A., Notaire; Dutemple, avocat; Perrioud, vérificateur de l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Isid. Lebeau, bâtonnier de l'ordre des avocats, Mary, avocat, *président*; Paul, avoué; Davoine, ancien notaire; Béhaghel, vérificateur de l'enregistrement; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Lefebvre, Emile Boca, ancien magistrat; Theillier aîné, avocat; Devillers, avoué; Delabaume, vérificateur de l'enregistrement.

TRIBUNAUX DE COMMERCE

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens francais, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE

Président, M. Morel-Agie. — *Juges*, MM. Z. Choquet, Govare, Durin, A. Hamoir. — *Juges suppléants*, MM. Beck, Verharne, Dessurne, Broquant. — *Greffier*. M. Gasteau; *Commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Verley, ✻. — *Juges*, MM. Crespel-Tilloy, Kiener, Delesalle, Danel. — *Juges suppléants*, MM. Wallaert-Mille, ✻, Th. Bernard, Decoster, Barrois. — *Greffier*, M. Blondeau; *Commis-greffier*, N...

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Toussaint-Lallier. — *Juges*, MM. Crespin, Lévêque, Moraux, Bricout-Moletz. — *Juges-suppléants*, MM. Soyer, Delaporte, Tilloy, Gustave, Parsy fils. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Lefebvre Em. — *Juges*, MM. Manesse, Hamoir, Durieux, Dutemple. — *Juges-suppléants*, MM. Delame, Mariage, Pesier Em., Carlier Em. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux; *vice-président*, M. Faucher-Deledicque. — *Patrons*, MM. Vernier-Druez, Schouttetten, Druez, Leblanc, Descamps-Crespel, Vendenem-Meurisse. — *Ouvriers*, MM. Bécar, Brunin, Fiévet, Millécamps, Dhellain, Doignon, Philippo.

ROUBAIX. — *Président*, M. Lefebvre, Louis; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois. Duburcq, L., Wattine, Parent, G., Delattre. — *Ouvriers*, MM. Barot, Lecomte, Martin, Clarisse, Selosse, Lainé.

TOURCOING. — *Président*, M. Roussel-Defontaine; *vice-président*, M. Bernard-Cuvillier. — *Patrons*, MM. Leserre, Duprez, Duvillier-Delattre, Darras-Lemaire, Delmazure, Destombes-Leroy, Duhamel fils, Dervaux-Couvreur. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Penillot, Corman, Dervaux, Tiberghien, Catteau, Hus.

ARMENTIÈRES. — *Président*, M. Tetthen; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain (Victor), Pouchain (J.-B), Bouchez, Fauquembergue, Descamps. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Lewille, ✻; *vice-président*, M. Marquis. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Val, Buisine. — *Ouvriers*, MM. Raux, Serret, Lennes, Bastien, Prignet, Hecquet, Lamorici, Couvreur.

DOUAI. — *Président*, M. Dubrulle-Plet; *vice-président*, M. Deloffre. — *Patrons*, MM. Moreau, Détrain, Havez, Dubourg, Carton, Mailliez, N... — *Ouvriers*, MM. Ruggieri, Dassonville, Lecas-Chrétien, Triou.

CAMBRAI. — *Président*, M. Doudan-Canonne; *vice-président*, M. Hattu. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Germe. — *Ouvriers*, MM. Coffiaux, Beaudumont, de Beaumont, Descamps, Hermine.

LE CATEAU. — *Président*, M. Rousseau; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM. Ognier, Valeine, Robert, Crépin, Collart. — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Berlemont, Dervallée.

ORGANISATION MILITAIRE.

Par décision impériale du 17 août 1859, l'Empire a été divisé en sept arrondissemments militaires dont le commandement a été confié à un même nombre de maréchaux. Une décision de décembre 1859 a modifié la dénomination d'arrondissements militaires, à laquelle a été substituée la désignation de *corps d'armée*.

Le 2e. corps d'armée dont le quartier général est à Lille, comprend les troupes de toutes armes des 3e. et 4e. divisions militaires territoriales.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DU 2e CORPS D'ARMÉE.

S. Ex. M. le Maréchal de France de Mac-Mahon, Duc de Magenta. (G. ✲).

Aides-de-camp de S. Exc. M. le Maréchal MM. Borel (O. ✲), chef d'escadron ; Broye (O. ✲), capitaine ; de Vaulgrenaud, ✲, capitaine, officier d'ordonnance : D'Arcourt, ✲, lieutenant, idem

M. Jarras (C. ✲), général de brigade, *chef de l'état-major général* ; M. Poulle (C. ✲), colonel, *sous-chef de l'état-major général.*

MM. d'Abzac (O. ✲), chef d'escadron d'état-major ; de Bouillé (O. ✲) idem ; Hennequin de Villermont, ✲, capitaine d'état-major ; Lafouge, ✲, idem ; Bremard, idem.

3e DIVISION.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION.

M. Maissiat (G.-O. ✲), *général de division commandant la division.*

Galotti, capitaine, *aide-de-camp* ; Chatelot, lieutenant, *officier d'ordonnance.*

M. de Massoni (O. ✲), lieutenant-colonel, *chef de l'état-major de la* 3e *division.*

M. Lesieur (O. ✲), chef d'escadron d'état-major.

M. Nugues, ✲, idem.

M. Jariez, capitaine d'état-major.

M. Picarot, ✲, lieutenant, *secrétaire-archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Raoult (C. ✲) *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille. — MM. Pagès, ✲, *capitaine, aide-de-camp* ; Rosenvaald, *lieutenant, officier d'ordonnance.*

DEUXIÈME SUBDIVISION.

M. Metman (C. ✲), *général de brigade, commandant le département du Pas-de-Calais.*

TROISIÈME SUBDIVISION.

M. Borel de Bretizel (C. ✲), général de brigade, *commandant le département de la Somme*, à Amiens.

ETAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD

LILLE. — M. Desmaretz (O. ✲), colonel, *commandant de place.* M. Llorens, ✲, capitaine, *commandant la citadelle ;* M. Gaucherel, ✲, *major de place.*

MM. Morel, ✲, Sexe, ✲, Violette, ✲, capitaines, *adjudants de place*; MM. Lauer, ✲, Lepage, ✲, lieutenants, *adjudants de place*; Bussat, sous-lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.—M. Dupré (O. ✲), colonel, *commandant de place*; MM. Curutchet, ✲, capitaine; Courtois, ✲, id.; Bertin, ✲, lieutenant, *adjudants de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Roudière, (O. ✲), colonel, *commandant de place*; MM. Pourpour, ✲, capitaine, *adjudant de place*; Payart, ✲, lieutenant, *idem.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE.— M. Babut, (O. ✲), colonel, *commandant de place;* MM. Braun, ✲, capitaine, *adjudant de place*; Leroy, lieutenant, *idem*; de Glaubitz, ✲, capitaine, *commandant le Fort-de-Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. le baron d'André (O. ✲), colonel, *commandant de place*; MM. Nadaliac, capitaine, *adjudant de place*; Chabalet, ✲, lieutenant, *idem.*

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Courbier (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place*; N. . ., capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Ficatier (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place*; M. Moriceau, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY. — M. de Balzac (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE D'AVESNES. — M. Durieux (O. ✲), chef d'escadron, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. Rabiat, ✲, idem. *idem.*

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Chatelain, ✲, idem. *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS.—M. Francès, ✲, major, *idem.*

PLACE DE GRAVELINES.—M. Ledée (O. ✲), chef d'escadron, *idem.*

ARTILLERIE.

M. Lefrançois (C. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire*; M. Demay, capitaine de 1re. classe, *aide-de-camp*, à Douai.

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — M. Salvador, ✲, lieutenant-

colonel, *directeur de l'école*; MM. Merklein, ✲, *professeur de sciences appliquées*; Malet (O. ✲), *professeur de dessin et de fortifications*; Alavoine, lieutenant, *adjoint aux professeurs*; Duprez, *garde d'artillerie de 1re classe*; Baron, ✲, *idem de 2e. classe*; Parisol, ✲, *maître artificier*.

Fonderie de Douai M. Martin, ✲, lieutenant-colonel, *directeur*; MM. Ponsart, capitaine de 1re. classe, *sous-directeur*; Creton, capitaine en 2e. *adjoint*; Wartelle, idem, *idem*; Himmelspach, *garde d'artillerie de* 1re. *classe*; Desmulles, *idem de 2e. classe*; Cartier, *contrôleur à la fonderie*; Desforges, *idem*; Michel, maréchaldes-logis d'ouvriers d'artillerie, *adjoint aux contrôleurs*.

Directeur de l'artillerie de Douai. M. Brougniart, ✲, lieutenant-colonel, *directeur*, à Douai; MM. Boileau, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur*, à Douai; Boniface, capitaine en 2e. *adjoint*, Claudel, idem, *idem;* Lequeux, idem, *idem*; Doucet, ✲, idem, *idem*, à Douai; Spy, ✲, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie*, à Lille; Lavayette, ✲, chef d'escadron, *idem*, à Valenciennes; Pélissier, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Cambrai; Marnet, capitaine en 2e, *adjoint à la direction*, à Douai; Doucet, ✲, capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Douai; Cluhr, ✲, idem, *commandant l'artillerie*, à Condé; Parod, ✲, idem, *idem*, à Maubeuge; Flick, ✲, idem, *idem*, au Quesnoy; Montaigu, idem, *idem*, à Avesnes; Blet, ✲, capitaine en 2e, *commandant l'artillerie*, à Landrecies; Nicolle, garde principal à l'arsenal de Douai; Peugniez, ✲, garde de 1re classe, à Douai; Malacroix, garde de 2e classe, *agent spécial*, à Douai; Pature, garde de 1re classe, à Lille.

Direction de l'artillerie de Saint-Omer. MM. Jorry, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; N..., capitaine, *idem*, à Bergues; N..., *idem*, à Gravelines.

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Cadart, (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications*; M. Boulenger, *garde*, au fort Saint-Sauveur.

Place de Lille. M. Massu (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*; MM. Loisy, ✲, Castel, d'Arnault, Coqueret, Baratier, Lamarle, *capitaines*; Abraham, Mériaux, Pironneau, ✲, Vahé, Chrétien, ✲, Mervant, ✲, *gardes*.

Place de Douai. M. Antoine, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Géraud, ✲, Prohon, ✲, Iffli, *gardes*.

Places de Valenciennes et de Bouchain. M. Oudot, ✲, chef ed bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Richard, capitaine, Chauvey, Vanoy, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, ✲, *garde*, à Bouchain

Place de Condé. M. Bailly, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; M. Nadeau, ✲, *garde*.

Place de Dunkerque. M. Lebleu, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Poncet, lieutenant; Portes, Girardot, ✲, Salomez, *gardes*.

Place de Bergues. M. Requières, ✲, *garde*.

Place de Gravelines. M. Ador, ✲, capitaine, *ingénieur en chef*; M. Chassang, *garde*.

Place de Cambrai. M. Milliroux, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Minvielle, Richard, Darloy, *gardes*

Place d'Avesnes. M. Saint-Quentin, capitaine, *ingénieur en chef*; M. Gaigne, *garde*.

Places de Maubeuge et de Landrecies. M. Gauché-Chaumont, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Rhumeau et Houad, *gardes*, à Maubeuge; M. Caron, ✲, *idem*, à Landrecies.

Place du Quesnoy. M. Demont, capitaine, *ingénieur en chef*; Coiffiez, ✲, *garde*.

POUDRES ET SALPÊTRE.

RAFFINERIE DE LILLE.

MM. Clerc, *inspecteur*; Violette, ✲, *commissaire des poudres de première classe*; Bonnier, Louis, *maître raffineur*.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. de Soye (O. ✲ C. ✠ St-Grégoire-le-Grand), *intendant militaire de la 3e division*, à Lille; N..., *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille; Guérin, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Lille; Maisse, *adjoint de* 2e *classe*; Picot de Moras, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Douai; Lejeune, ✲, *adjoint de* 1re *classe*, à Cambrai; Guillemin, ✲, *sous-intendant militaire de* 2e *classe*, à Valenciennes; Puffeney, ✲, *adjoint de* 1re *classe*, à Dunkerque; Saunier, *adjoint de* 1re *classe*, à Maubeuge; Borbal-Crombet, *officier de* 1re *classe d'administration, chef des bureaux de l'intendance de la* 3e *division militaire*, à Lille; Debret, *adjudant en second*, à Dunkerque; Tabo, *officier d'administration en* 2e, à Valenciennes; Paternotte, *adjudant d'administration en* 1er, à Lille; Gérard, *idem*, à Lille; Gravelle, *officier d'administration en* 2e, à Douai; Leleu, *adjudant d'administration en* 2e, à Douai; Gandin, *idem*, à Cambrai: Legendre, *idem*, à Lille; Emard, *idem en* 1er, à Maubeuge; Sallard, *idem en* 2e, à Lille; Vinsonnaud, *idem*, à Lille; Normain, *idem*, *idem*.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Poisnel, *officier d'administration de* 1re *classe*, chef du bureau de centralisation, à Lille; Bourgoin, ✲, *idem*, comptable des vivres et fourrages, *idem*; Lataix, *idem*, comptable des vivres, à Valenciennes; Grégori, *idem*, *idem*, à Cambrai; Maindron, *idem*, *idem*, à Douai; Daguerre, *idem de* 2e *classe*, *idem*, à Maubeuge; Polin, *idem*, *idem*, à Dunkerque; Bouffard, *adjudant d'administration en premier*, Remond, Berbesson Pelletier, *adjudants d'administration en second*, à Lille.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, *officier d'administration de* 1re *classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille; Cœuilte, *adjudant d'administration en second*, idem.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL-MILITAIRE.

MM. Leclerc, (O. ✲), *médecin principal de première classe*, Ladureau, *médecin major de première classe*; Astié, ✲, *idem*; Fickelschérer, *idem*, Pressoir, *pharmacien-major*; Babeau, *pharmacien aide-major de* 1re *classe*; Dhuicque, *idem de* 2e *classe*; Clarisse, *aumônier de* 2e *classe*; Durfort de la Broye, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe*; Hippert, *adjudant d'administration en* 1*er*; Bilco, *idem*; Cuvru, *idem en second*.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Varlet, ✲, *médecin principal de deuxième classe*; Bachelet, ✲, *pharmacien-major de* 1re *classe*; Clarisse, *aumônier de* 4e *classe*; Laloë des Longchamp, ✲, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*; Fournier, *adjudant d'administration en premier*.

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Fenin (O. ✲), *médecin principal de* 1re *classe*; Senville (O. ✲), *médecin-major de* 1re *classe*; Besnier, *pharmacien-major de* 2e *classe*; Laval, *médecin aide-major de* 2e *classe*; Thénard, *aumônier de* 4e *classe*; Sauvage, ✲, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*; Keller, *adjudant d'administration en premier*.

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Villette, ✲, *médecin principal de* 2e *classe*; Londe, *médecin aide-major de* 1re *classe*; Hallemès, *pharmacien-major de* 1re *classe*; Tessier, *pharmacien aide-major de* 2e *classe*; Campagnie, *aumônier*

de 4e *classe*; Laput, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*; Ceccaldi, *adjudant d'administration en premier.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. N....., ✲, *médecin principal de* 2e *classe*; Jourdeuil, ✲, *médecin major de* 1re *classe*; Jacob, *médecin aide-major de* 2e *classe*; N..., *pharmacien-major*; Wastin, *aumônier de* 4e *classe*; Laviron, ✲, *officier d'administration-comptable de* 1re *classe*; Martin, *adjudant d'administration en premier.*

SERVICE DU CHAUFFAGE. M. Paquin, *entrepreneur de la* 3e *division*, à Lille.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. MM. Caillebotte, *directeur du service pour la* 3e *division*, à Lille; N..., *préposé*, à Dunkerque; Mlle Larzillière, *garde magasin*, à Cambrai; Delecluse, *idem*, à Valenciennes; Bréau, *idem*, à Douai; Pollet, *idem*, à Maubeuge.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Robbe, ✲, *chef d'escadron commandant*, à Lille, MM. Riff, *capitaine*, à Lille; Blanchart, *lieutenant-trésorier*, idem; Petitbeau, ✲, *capitaine*, à Douai; de Bigault-Casanové, *capitaine*, à Dunkerque; Duphil, *sous-lieutenant*, à Hazebrouck; Gretten, *capitaine*, à Cambrai; Jaeger, *lieutenant*, à Avesnes; Peuchet, ✲, *capitaine*, à Valenciennes; Moucheron, *sous-lieutenant*, *commandant la deuxième section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix; Bassecourt, *maréchal-des-logis, adjoint au trésorier*, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 54 brigades, dont 38 à cheval et 16 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval	à Dunkerque..	MM. Canouelle, *maréchal-des-logis*
Une id.	à Bergues....	Buisson, *idem.*
Une id.	à Gravelines..	Folton, *brigadier.*
Une à pied	à Hondschoote..	Bola, *idem.*
Une id.	à Wormhoudt...	Lecaille, *idem.*

Une à cheval à Watten.....	MM. Dubuche, *brigadier*.
Une id. à Hazebrouck.	Nicolle, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Bailleul....	Boursier, *idem*.
Une id. à Cassel	Deflandre, *idem*.
Une à pied à Merville.....	Gamait, *idem*.
Une id. à Steenvoorde..	Lalié, *idem*.
Trois à cheval à Lille.....	Cordevant, *maréch.-des-logis-ch*.
	Chotin, *brigadier*,
	et Renaud, *idem*.
Une id. à Lannoy	N..., *brigadier*.
Une id. à Seclin.....	Bertein, *idem*.
Une à pied à Wazemmes ...	Flamant, *maréchal-des-logis*.
Une à cheval à Roubaix....	Divry, *idem*.
Une id. à Pont-à-Marcq.	Hivet, *idem*.
Une id. à Armentières..	Schouller, *brigadier*.
Une id. à Fournes	Boquet, *idem*.
Une à pied à Tourcoing....	Bastien, *maréchal-des-logis*.
Une id à Cysoing.....	Deloffre, *brigadier*.
Une à cheval à Quesnoy-s-D.	Morlet, *idem*.
Deux id. à Cambrai....	Martin, *maréchal-des-logis*.
	et Carnet, *brigadier*.
Une id. au Câteau....	Carpentier, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Clary.....	Richard, *brigadier*.
Une id. à Solesmes...	Gadard, *idem*.
Une id. à Masnières ..	Huchard, *idem*.
Une id. à Avesnes....	Pécheux, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Avesnes.. . .	Crochet, *brigadier*.
Une à cheval à Berlaimont..	Burgan, *idem*.
Une à pied à Maubeuge....	Corroyette, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Trélon	Rudeaux, *brigadier*.
Une id. à Landrecies..	Fostier, *idem*.
Une id. au Quesnoy...	Cnapelynck, *idem*.
Une id. à Bavai.....	Damien, *idem*.
Une id. à Solre-le-Chât.	Galopin, ✲, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Hautemont..	Bertrand, *brigadier*.
Deux à cheval à Douai.....	Chrétien, *maréchal-des-logis*.
	et Boubet, *brigadier*.
Une à pied à Douai.....	Legrand, *brigadier*.
Une à cheval à Orchies	Dureigne, *idem*.
Une à pied à Marchiennes...	Bachelet, *brigadier*.
Une id. à Aniche.....	Leroy, *idem*.
Une à cheval à Aubigny-au-B	Messance, *idem*.
Une id. à Valenciennes.	Lohé, ✲, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Valenciennes ..	Grave, *brigadier*.
Une id. à Denain	Demory, *maréchal-des-logis*.

Une à cheval à Bouchain ...	MM.	Lannoi, *brigadier*.
Une id. à Condé.....		Tourtois, *idem*.
Une id. à Saint-Amand		Delemer, *maréchal-des logis*.
Une à pied à Anzin.....		Pol, *brigadier*
Une id. à Cysoing.....		Deloffre, *idem*.

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord, par la frontière Belge, et au sud, par la ligne du Haut-but. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valéry-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière Belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas de-Calais).

Etat nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Fournier, Aug. (O. ✲), commissaire de la marine de première classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque*; Jolly, sous-commissaire de première classe, *chargé des détails administratifs*; Fournier, P., sous-commissaire de deuxième classe, *chargé de l'inscription maritime*; Wood, aide-commissaire, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis de la marine; Cattoën, idem; Isaac, ✲, idem; Ricot, *trésorier des invalides de la marine*; Terquem, *professeur d'hydrographie*; Meneboo, ✲, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine*; Rouillé, *syndic des gens de mer*.

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Decreus, *aide-commissaire chargé de l'inscription maritime*; Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Debaecker, *inspecteur des pêches*; Delahaye, *syndic des gens de mer*.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Receveur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✲), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. de Montaignac, à Dunkerque; Delalleau, à Hazebrouck; Berard, à Cambrai; Cabaret, à Avesnes; de Chataux, ✲, à Douai; comte Ledochowski, à Valenciennes.

SERVICE DES DÉPENSES.

Payeur du Trésor impérial, M. Le Rouge, à Lille. — *Fondé de pouvoirs*, M. Delattre.

PERCEPEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Vanhoucke, Jules	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles
5	BOLLEZEELE Broxeele Ledeizeele Merckeghem Volckerinckove	Behague L.	1	DUNKERQUE	Pigalle, Jules.
			4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	HONDSCHOOTE Killem Moëres (les)	Dabbadie, Jean.
4	LOOBERGHE Capellebroucq Dringham S.-Pierrebroucq	Delerue, Is.
4	PETITE-SYNTHE Armbouts-Cappel.-Cappel ou seulemnet Cappel. Mardyck Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.
5	PITGAM Bissezeele Crochte Eringhem Steene	Deroubaix, Ed.
4	QUAEDYPRE Socx West-Cappel Wylder	Alavoine, Hector.
4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Trentesaux, J
7	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Zuydcoote	Dubus, Céle
5	WATTEN Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Dujardin, Lo
5	WORMHOUDT Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Debavay, Al

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	ARNÈKE Buysscheure Noordpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	Facon, Emile.
2	BAILLEUL Saint Jans-Cappel.	Humery.
7	CASSEL Bavinchove Hardifort Ste.-Marie Cappel Oxelaëre Wemaers-Cappel Zuytpeene	Delamare, Alph.
7	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Deberdt, Cé
2	ESTAIRES La Gorgue	Vermersch,
5	EECKE Boeschêpe Godewaersvelde St.-Sylvestre-Capp. Terdeghem	Debrock, Je

MUNES chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
BROUCK e tre leghem elles eele	Gibiat, Pierre.	3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Enaux, Seb.
		4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Louis.
EREN hen e is x-Berquin	Lecœuche, Charl.	2	NIEPPE Steenwerck	Bonnet, J.-B.
		4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Riquet, Hippolyte.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

APPEL l s st	Foutry, (O. ✻)	5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Leroy.
EULLIN nnes-lez-Marais vin hin-en-Carembault nin my rin vin	Panckoucke, Léon.	5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Messéan, J.-Bap
ENTIÈRES pelle-d'Ar. (la) uinghem-Lys -Grenier.	Cerf, Jules.	3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
SIEUX taing reng son ssin lems	Barbare, Henri.	7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Dumesnil, Joseph

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Ferru, Alphonse.
6	Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres	Delegrange, P.-Jos
5	Halluin Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
5	Haubourdin Hallennes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre, Bernard.
4	Houplines Capinghem Frelinghien Prémesque	Baude, Eugène.
6	Lannoy Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Quary
	Lille 1.re division	B. Poupart.
	Lille 2e division	Dibos.
	Lille 3e division	Rossollin.
	Lille 4e division	Badin.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms	NOMS des titulaires
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Devemy, Th
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Follet, Félix
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Dillénius.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet,
4	Quesnoy-sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pi
1	Roubaix	Leconte, Vi
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	Hochard, Ale
5	Santes Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	Passage, Ch

MMUNES t chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
IN lecourt)lin 'LEUVE y)elle ieux)ch 'il chin	Renau, F. J. Lejariel, Augustin.	1	TOURCOING	Nepveur, Hipp.
		5	WATTIGNIES Lesquin Noyelles Templemars Vendéville	Vasseur Théophile.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
ICOURT ourt encheul-au-Bac llers igny sies -Lenglet encourt :ourt	Chardot, Louis.	5	CATEAU (LE) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil	Génédor, Pierre.
		5	CATILLON Basuel La Groise Mazinghien Ors	Liegey, Charles.
)NES-LEZ-AUB. vy x t-Aubert t-Hilaire)rs-en-Cauchies	Bonnay, Théodore.	6	CAUROIR Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies	Stocquelet, Alph.
JVOIS ıencourt illers ssières taine-au-Pire	Bévenot, Eugène.	5	CLARY Bertry Busigny Marest Montigny	Derquenne, Albert.
BRAI	Delesalle, Antoine.	7	GOUZEAUCOURT Banteux Bantouzelle Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Legrand, Joseph.
OURMEL tenières nières anvillers mbaix	François.			

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
5	Haussy Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Dissard.
7	Iwuy Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Libert, Emile
6	Ligny Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.
7	Masnières Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.
6	Mœuvres Anneux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
8	Neuville-St.-Remy Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Midy, Émile
6	Solesmes Beaurain Briastre Saint-Pythn Romeries Viesly	Perret, Edmc
7	Inchy Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, V
6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Béhaghel, Ju
6	Walincourt Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Bonnay, Clov

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.	
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Lambert, Henri.
7	BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Basset, Louis.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Royaux, Auguste.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	Hennet, Florent.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Estassin, Marcel.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Jacq.-Jos.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Dujardin, René.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	De Jouffroy Fréd.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies au-Bois	Annibert, Martin.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Planchenault.
3	ETROEUNGT Floyon Larouillies	Dehorter, Louis.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	Fourmies Anor Féron Wignehies	Lion, Léopold.
7	Gommegnies Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le-Petit	Delpature, Hector.
4	La Longueville Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Moland, Auguste.
7	Landrecies Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Baltard, Eugène.
7	Le Quesnoy Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Dupont, Louis.
4	Maroilles Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Cantel, Victor.
6	Maubeuge Assevent Boussois Ferrière-la-Grande *Hautmont* *Louvroil*	Beneyton, Ch
6	Pont-sur-Sambre Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Bommart Em
5	Sains Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Méli
7	Saint-Waast Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Dupont, Louis
10	Solre-le-Chateau Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	George, Loui
3	Trélon Glageon Ohain	Renon, Céles
6	Villers Pol Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	François, Dés
7	Villers-sire-Nic. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Balicq, Jules.

		COMMUNES composant chaque réunion.	NOMS des titulaires.
		...NES-VILLE ...ignies ...iloy ...Wandignies	Lancel, Jules.
		4 Orchies Auchy Coutiches Faumont	Guilbert.
	...rinck, Jean.	5 Pecquencourt Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Rennuit, Ch.
...-Planque ...erchin rchelettes ...bres	Leclercq, Gustave.	6 Raches Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Dislère, Augustin.
	Denabrif.	6 Sin Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Ch. Colin
DAS ...vry ...ain ...éon	Delannoy, Alexis.		
...ARDE ...he ...erchicourt ...llon	Roussel.	5 Somain Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Carton, Célestin.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.	
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Rennuit, Carlos.
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Chevalier, Edouard.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Fromont.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing *Verchain-Maugré*	Dumulz, Louis.
5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke,
6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand, Ma
5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Filz, Philippe.
5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thau
7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Delsart, Alexi
7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Ga
5	SAINT-AMAND Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	De Lamartini
1	VALENCIENNES	Courtin, Phili

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Carré, Fidèle; Wyts, Arthur; Fiévet. Edmond; Druart, Alphonse; Clochez, Alfred; Baude, Emile; Lebleu, Benoit; Rennuit, Victor; Mollet de Chanvry, Henri.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 340,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit près de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1re *classe*. M. Vieillard d'Estrées, ✻, à Lille, rue de Béthune, 15 — *Premier commis de la direction*. M. Desmaretz, de 1re classe. — *Inspecteur de* 2e *classe*, M Saulnier, à Lille. — *Vérificateurs*, MM. Perrioud, de 3e classe, à Cambrai; Desmarets, de 2e classe, à Lille; Villette, de 3e classe, à Lille; Rey, de 2.e classe, à Douai; Lambert, de 1re classe, à Dunkerque; Behaghel, de 3e classe, à Avesnes; Paillassier, de 3e classe, à Hazebrouck; Delabeaume, de 3e classe, à Valenciennes. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Jacquinot. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille; un autre, à Dunkerque; un autre, à Roubaix; un autre, à Fourmies; un autre, à Douai, et nombre d'autres, chez des percepteurs et des receveurs des douanes, placés dans les communes rurales du département.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demool; Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Houillon; domaines et actes judiciaires, M. Brunaud-Desjardins; hypothèques, M. Follet; Gravelines, M. Malot; Hondschoote, M. Favié; Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck.— Bailleul, M. Delesalle; Cassel, M. Vaillant; Hazebrouck, enregistrement et Domaines, M. Calonne; hypothèques, M. Beudant; Merville, M. Taté; Steenvoorde, M. Grenier.

Arrondissement de Lille.—Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Léridon; Haubourdin, M. Thomas; La Bassée, M. Morel; Lannoy,

M. Cuvelier ; Lille, enregistrement et timbre, M. Gabella ; successions et timbre, M. Devienne ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Destelle ; hypothèques, M. Colin ; Pont-à-Marcq, M. Faget ; Quesnoy-sur-Deûle, M. Delatte ; Roubaix, M. Sy; Seclin, M. Brasseur; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Baudot.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud ; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Galup ; hypothèques, M. Delcamp ; Carnières, M. Gisbert ; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. du Montchaux ; Marcoing, M. Monbrun ; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes.—Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Bernard; hypothèques, M. Samin; Bavai, M. Léguay; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton; Le Quesnoy, MM. Gleyze, Becq; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières ; Solre-le-Château, M. Dufraigne ; Trélon, M. Gobled.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Jolly de Sailly ; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin ; hypothèques, M. Catusse ; Marchiennes, M. Bacaud ; Orchies, M. Caboche.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fourré ; Condé, M. Cornet ; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Péronnet ; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Piérard ; domaines, timbre et actes judiciaires, M. Ballard ; hypothèques, M. Lecomte.

Surnuméraires, MM. N..., à Avesnes ; Deloffre, à Cambrai ; de Carpentier, à Douai ; Hubert, à Dunkerque ; N..., à Hazebrouck; Boniface, Désir et Delobry, à Lille ; Basuyau, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, ✲, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteurs, MM. Bussière et Garreau, à Lille.

Commis principal de la direction, M. Guyot, à Lille

Contrôleur principal, M. Guerre, à Lille.

Contrôleurs hors classe, MM. Bouschet, à Roubaix ; Regnault, à Valenciennes; de Morcourt, à Dunkerque; Lefebure, à Lille ; Vion, à Douai; Ryembault, à Tourcoing; Duchastelet, à Maubeuge ; Muset, à Cambrai.

Contrôleurs de première classe, MM. Boué, à Cambrai ; Peignian, à Valenciennes; Masse, au Câteau ; Lelièvre, Béhaghel, Cornée, à Lille; Joly de Sailly, à Douai.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Menu, à Avesnes; du Locle, à Valenciennes.

Contrôleurs de troisième classe, MM. Toulet, à Cassel ; Daubigny, à Hazebrouck ; Lessens, au Quesnoy.

Surnuméraires, MM. Painblan, Vermesch, Bauvin.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef par intérim*, à Lille.

N..., *géomètre triangulateur.*

MM. Durand, Couteaux, Leblanc (Charles), Desroches, Leblanc (Pierre), *géomètres de 1re classe.*

SERVICE DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc ainsi divisé en trois directions ; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies ; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre VI de la loi du 28 avril 1816, à l'exception, toutefois, des produits mentionnés dans les traités de commerce récemment passés avec l'Angleterre et la Belgique.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur*, à Lille.

Commis de la direction. — *Douanes*, MM. Hugon, 1er *commis*; Duhem, 2e *commis;* Berthélemy, 3e *commis* ; Mantoulet et Leroy, *commis attachés;* Carez. Debertrand, Caille, Lecoutre de Beauvais, Charreyron, *surnuméraires.*

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent la direction de Charleville.

Contributions indirectes, MM. Deberdt, 1er *commis;* Merchez, 2e *commis* ; Boutnens, 3e *commis.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur.*

Service des bureaux. — MM. Hébert, *receveur principal ;* Petitclerc, *commis pirncipal de* 1re *classe; commis de* 1re *classe*, MM. Cardock, Grimont, Sauguet et Hibon.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. MM. Platelle, *receveur*; Osmont, *visiteur.* — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur* ; Deydier, *visiteur.* — Houplines. M. Deman, *receveur.* — Bizet. M. Laude, *receveur.* — Pont-Rouge. MM. Baranger, *receveur*, Planet, *visiteur.* — Deûlemont. MM. Henrion, *receveur* ; Obron, *visiteur.* — Quesnoy. M. Ragon, *receveur.* — Pont-de-Warneton. M. Gautier, *receveur.* — Comines. MM. Chouffe, *receveur* ; Chardot, *visiteur.* — Werwicq. MM. Dugard, *receveur* ; Vautier, *visiteur.* — Rue de la Lys. M. Verron, *receveur.* — Steenwerck, M. Doez, *receveur.* — Wez-Macquart. MM. Milani, *receveur* ; Vandeville, *visiteur.* — Pérenchies. M. Nonnon, *receveur.* — L'Armée. M. Crombez, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Cousin, *capitaine*, à Armentières ; Caffier, *lieutenant* à Houplines ; Panier *idem*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sceau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Desoriez, *capitaine*, à Comines ; Vernez, *lieutenant*, à Werwicq ; *idem*, à Deûlemont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Werwicq, Rousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS.—MM. Lefèvre *capitaine*, à Rue de la Lys ; Deneuville, *lieutenant*, à Wez-Macquart ; Pion, *idem*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Bersot, *inspecteur principal* ; Lecoutre de Beauvais, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Boucher-Précour, *receveur principal*; Favry, *sous-inspecteur sédentaire* ; Hinet, *contrôleur.* — *Vérificateurs*, MM. Smet-Jamar, Sainsoillez, Guéricy, Orange, Cornille, Clazer.. — *Commis principaux de première classe.* MM. Vandeville, Tesmoingt, Langevin, Millot et

Famechon. — *Commis principaux de deuxième classe.* MM. Monnier, de Ste-Valière, St-Quentin, Chellonneix, Chavériat, Bourgain et Huet. — *Commis de deuxième classe*, M. Demasur. — *Surnuméraire*, M. Salomé. *Garde-magasin*, M. Renaud.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille. — Halluin. MM. Woirhaye, *receveur* : Desmidt, Lemonnier, Villaume, *visiteurs.* — Riscontout. MM Deligny, *receveur* ; Kosbühl, *visiteur.* — La Marlière. M. de Launoy, *receveur.* — Le Touquet. M. Gérard, *receveur.* — Tourcoing. M. Lespinette, *sous-inspecteur* ; Vandeville, *receveur* ; Delaunoy, Duparcq, Saint-Amour, Lefrançois, Chuquet, *visiteurs.* — Roubaix. MM. Parsy, *receveur ;* Copin, Rouslacroix, Vandaele, Lancet, de Bonnay de Breuille, *visiteurs.* — Wattrelos. MM. Morin de la Pillière, *receveur* ; Grandin et Baës, *visiteurs.* – Leers. MM. Arné, *receveur ;* Roux, *visiteur.* — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur* ; Leroy, *visiteur.* — Lannoy. M. Vidal, *receveur.* — Baisieux. M. Glenisson, *receveur* ; Leleu et Proromant, *visiteurs.* — Saint-André. MM. Minon, *receveur ;* Blondel, *visiteur.* — Marcq-en-Barœul. MM. Basset, *receveur* ; Henricy, *visiteur.* — Mons-en-Barœul. MM. Mundtveiller *receveur* ; Lelong, *visiteur.* — Fives. MM. Doyelle, *receveur* ; Ollivier, *visiteur.* — *Entrepôt réel de Douai.* MM. Dorigny, *contrôleur-receveur ;* Cary, Hallais et Champanhet, *visiteurs ;* Delvas, *garde-magasin.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing ; Legris, *lieutenant*, à Tourcoing (ville) ; Lafontaine, *lieutenant*, à Tourcoing (station) ; Lecomte, *lieutenant*, à Roncq ; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng ; Suvelier, *lieutenant*, à Lannoy, Lalou, *lieutenant*, à Baisieux.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille ; Dubois, *lieutenant*, à Saint-André ; de Gency, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Journel, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Maupin, *receveur principal* ; Guilbert, *vérificateur* ; Vandenvaere *commis de première classe* ; Pister, *commis de deuxième classe.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies ; Pont-à-Marcq,

MM. Magnien, *receveur* ; Lemerle, *visiteur*. — Cysoing. M. Rogier, *receveur*. — Wannehain. M. Champagne, *receveur*. — Mouchin, MM. Mullier, *receveur* ; Valin, *visiteur*. — Bouvignies. M. Durand, *receveur*. — Coutiches. M. Fournier, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE TEMPLEUVE. MM. Pauchet, *capitaine*, à Templeuve ; Douay, *lieutenant*, à Sainghin ; Dequeker, *lieutenant*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetière, Templeuve, Pont à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN. — MM. Coquille, *capitaine*, à Mouchin ; Delobelle, *lieutenant*, à Cysoing ; Poigne, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Challier, *capitaine*, à Orchies ; Salmon, *lieutenant*, à Cappelle ; Fourcy, *lieutenant*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSRECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Souguenet, à Lille.

Receveur-général, M. Bouton, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Tortey, 1er *commis* ; Cormon, 2e *commis* : Boullet, 3e *commis* ; Malet, 4e *commis* ; Servien, *surnuméraire*. — *Entreposeur des tabacs*, M. Boudeville, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M Ramecourt, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Marage, Ràoul, Guegniaud, à Lille. — *Receveurs particuliers*, MM. Piquet (Lille), Rochoux (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — *Receveur de navigation*, M. Croin (quartier de Wazemmes-La Barre). — *Contrôleur, de la garantie*, M. Dufey, à Lille.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. *Contrôleur de ville*, M. Enou, *receveur particulier sédentaire*, M. Davidi. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. — *Contrôleur de ville*, M. Passe ; *receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Hibon-Lafresnoy. — RESIDENCE DE SECLIN. — *Receveur particulier sédentaire*, N ... — RÉSIDENCE DE TOURCOING. — *Contrôleur de ville*, M. Martinot ; *receveur particulier sédentaire*, M. Ruyssen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Kolb, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Spyket, idem.

Commis de la recette principale, MM. Barnetche. 1er *commis* ; Maes, 2e *commis* ; Vangrevelynck, *surnuméraire*. — *Contrôleur de ville* M. Desjardin. — *Receveurs particuliers sédentaires*,

MM. Faguet de Champcourt, à Raches ; Cartier, à Marchiennes ; Villette, à Arleux. — *Receveurs de navigation*, MM. Molliare, à Auby ; Donzel, à Douai.

SERVICE DES SUCRES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Rosot, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Boullet, à Lille ; Verlynde, à Bondues ; Merlant, à Beauvin, Bruneel, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Deseille, à Douai ; *contrôleurs*, MM. Biard, à Douai ; Doublat, à Marchiennes ; Hautcœur, à Cantin ; Frémont, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur. M. Crochard ; *receveur particulier buraliste*, M. Goirand.

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

N....

SERVICE DES TABACS.

Un décret du 5 janvier 1861 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux. Par suite de cette décision, Lille est devenu chef-lieu d'une direction qui comprend les manufactures de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins et la culture des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le département du Nord est autorisé, pour 1861, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, 835 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit 167 hectares, et au total 1002 hectares.

Ces 1002 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes de tabac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, M. Drouet d'Aubigny, à Lille.
Ingénieur de la culture, M. Vieillard-Baron.
Sous-ingénieur, M. Lesage.
Contrôleur, M. Décocq.
Garde-magasin, M. Rocaz.
Bureaux. — MM. Lesueur, *premier commis* ; Labitte, *deuxième commis* ; Guermonprez, *commis de deuxième classe* ; Piot, *commis de troisième classe* ; Vangrevelynghe, *commis de quatrième classe* ; Dardenne, *idem* ; Koch, *idem* ; Sarevé, *surnuméraire*.

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.
Contrôleur de magasin, M. Louet, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Poujet, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Robin. — MAGASIN N° 1. — *Entreposeur*, M. Rolland, à Lille; *contrôleur de magasin*, M. Mérel; *commis aux écritures*, M. Caille. — MAGASIN N° 2. — *Entreposeur*, M. Héron, à Lille; *contrôleur de magasin*, M. Mallard; *commis aux écritures*, M. Accard.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Tulle; *contrôleur de magasin*, M. Guillou.
SERVICE DE LA CULTURE. — *Contrôleurs*, MM. Petit, Bouvry, à Lille; Cointe, à Merville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, ✻, *directeur.*
Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Bouly de Lesdain, *premier commis;* Guillet, *second idem*; Caron, *troisième idem*; Tortel, *commis attaché*; Cornemont, *idem*; Faudacq, Debaecque, Deuwel, Jannin, *surnuméraires.*
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Devaux, *premier commis*; Frédrick, *deuxième idem*; Gugelot, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Van Cassel, *inspecteur divisionnaire*; Jullien, *inspecteur sédentaire.*
Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. M. Mayen, *receveur principal.*
M. Juré, *sous-inspecteur sédentaire.*
M. Danican, *idem.*
Contrôleurs, MM. Lauwers, Paris, Mathorez et Pétiaux.—*Vérificateurs*, MM. Honoré, Bouvy, Cornemont, Lefèvre, Gête, Evrard, Blanc, Chabanel, Simon, Delattre, Leclercq, Delavaivre. — *Commis principaux*, MM. Hovelt, Espicier, Olivier, Cheffre, Carion, Angois, Doué, Lecomte, Gervoson. — *Commis*, MM. Thévenet, Bourdon, Duvaucel, de Guerny, Martin, Plancke, Herbart. — *Gardes-magasins*, MM. Arduser et Verhaege.
Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Deborde, *receveur*; Martin, Theubet, *visiteurs.* — Ghyvelde, MM. Villevielle, *receveur*; Collet, *visiteur.* — Bergues, M. Choquet, *receveur.* — Labrouskstraete, M. Le Bouhélec, *receveur.* — Oost-Cappel, MM. Cahagnet, *receveur*; Fosset, *visiteur.*

— Wormhoudt, M. Eloi, *receveur*. — L'Etoile, MM. Lefèvre, *receveur*; Willaey, *visiteur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Faudacq, ✱, *capitaine*, à Dunkerque; Mondelli, *lieutenant*, à Dunkerque; Bimon, *idem*, à Dunkerque; Morin, *idem*, à Dunkerque; Romby, *idem*, à Fort-Philippe; Tesmoing, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipion, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe et Dunkerque.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Duval, *capitaine*, à Hondschoote; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde; Dromaux, *idem*, à Rexpoëde; Reusse, *idem*, à l'Etoile.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede et Hondschoote.

CAPITAINERIE DE BERGUES. MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues; Degiganon, *lieutenant*, à Teteghem; Baude, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Tente-Verte.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Nollen, *receveur principal*; Tortel, Michel, *commis*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Fécheroulle, *receveur*. — Steenvoorde. MM. Paravicini, *receveur*; Marche, Aubry, *visiteurs* — Boeschèpe, M. Straek, *receveur*. — Schaexhen. M. Salemon, *receveur*. — L'Hazewinde. M. Choteau, *receveur*. — Bailleul. MM. Delevacque, *receveur*; André, Olivier, Aubert, Moutte, *visiteurs*. — La Cornette. M. Morin, *receveur*. — Outtersteene. M. Ruffin, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Reveillon, *lieutenant*, à Houtkerque; Venet, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE METEREN. MM. Ruand, *capitaine*, à Meteren; Sauvage, *lieutenant*, à Berthen; Gouble, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. MM. Boville, *capitaine*, à Hazebrouck; Delmotte, *lieutenant*, à Strazeele; Mignonet, *idem*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Le Tribout, à Dunkerque.

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Moulin, à Dunkerque; *commis*, M. Benac, Guillaume, à Dunkerque. — *Receveur particulier sédentaire*, à Dunkerque, M. Merlin.

Contrôleurs de ville, MM. Labbe et Greslé. — *Contrôleur de garantie*, M. Bisserie, à Dunkerque.— *Commis de première classe*, MM. Boissonnet, Brossart-Dalban, Bergé, Roissard, Plancke, Marsilloux, Geffroy, Lecarlier de Veslud, Leroux, Poulet, Le Meur; *de deuxième classe*, MM. Demarcy, Réant, Ratel, Coudor, Bonnel, Decherf, Larrière, Bélec, Bouquet, Marchand; *de troisième classe*, M. Bimon. — *Préposé sédentaire de première classe*, M. Bouclet. —*Surnuméraires*, MM. Bouquet et Boudry. — *Receveur de navigation* à Dunkerque, M. Sevin; *surveillant de navigation*, M. Meurs.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Couppey; *receveur particulier sédentaire*, M. Jobard; *commis de deuxième classe*, MM. Golse et Bufquin; *de troisième classe*, MM. Bocher et Cavry; *commis principal, chef de service*, M. Appourchaux, à Steene; *commis de deuxième classe*, M. Monhée; *préposés sédentaires de première classe* MM. Dollet et Lordez; *receveur buraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues.— RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Parsy; *commis principal, chef de service*, M. Vasseur; *commis de troisième classe*, M. Lenglet; *receveur buraliste de navigation*, M. Janssoons. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Spilleux; *commis principal, chef de service*, M. Borde; *commis de troisième classe*, M. Mourlon.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur* M. Lebeau; *commis principal de deuxième classe*, M. Vanstrazeel; *receveur buraliste*, M. Bouve. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Collin; *commis principal de deuxième classe*, M. Guillaume; *receveur buraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Lenevé; *commis principal de deuxième classe*, M. Brulley. — POSTE DE CRAYWICK. *Commis principal de deuxième classe, chef de service*, M. Chapey; *commis de deuxième classe*, M. Carré.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Flamant, à Hazebrouck; *receveur principal et entreposeur de tabacs*, M. Cagin, à Hazebrouck; *commis*, M. Le Boucher-Duvigny, à Hazebrouck; *contrôleur*, M. Grolleron, à Hazebrouck; *commis de deuxième classe*, MM. Boudart et Piettre; *idem de troisième classe*, MM. Ravinet et Daullé; *surnuméraires*, MM. Terben, Wiscart et Bernard.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Michel; *commis principal de première classe, chef de service*, M. Moreel; *commis de deuxième classe*, M. Michel; *idem de troisième classe*, MM. Fourneries et Claeys.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Jouveneau; *commis principal de deuxième classe*, M. Boitel; *receveur buraliste*, M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Lemarchand; *commis principal de deuxième classe*, M. Mahé; *receveur buraliste*, M. Cédé.— RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur*, M. Hecquet; *commis principal de deuxième classe*, M. Fay; *receveur buraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESEGHEM *Receveur*, M. Hamel; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne; *receveur buraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Dupont; *commis principal de deuxième classe*, M. Chevresson; *receveur buraliste*, M. Claerbout.— RECETTE AMBULANTE DE STEENWERCK. *Receveur*, M. Dupont; *commis principal de deuxième classe*, M. Chorin; *receveur buraliste*, M. Roch.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, ✻, ✠, *directeur.*

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Charligny, *premier commis;* Dany, *deuxième idem;* Duthillœul, *troisième id.* MM. Laigle, Gréterin et Vanderwallen, *commis attachés.* MM. Gourdin, Carlier, Nortier, Dremeaux, Laisné et Souquet, *surnuméraires.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Génin, *premier commis*; Lajoie, *deuxième idem*; Laporte, *troisième idem*; Derome, *quatrième id.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Sous-inspecteur divisionnaire, M. Prévost.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. MM. Serval, *receveur principal*, à Condé; Fournier, *sous-inspecteur*, idem; Hencart, Sarthe-Sarrivatet, *vérificateurs de première classe*; Ponchau, *idem de deuxième classe*; Penaud, *commis principal de deuxième classe*; Leblanc, Saint-Quentin, *commis de première classe.*

Fresnes, M. Buissart, *receveur.* — Mortagne, MM. Bocquillet, *receveur*; Maghin, de Besse, *visiteurs.*— Hergnies, M. Tricot, *receveur.* — Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur.* — Le Coq, MM. Fontaine, *receveur*; Poulaine, *visiteur.*

Saint-Amand, MM. Lesage, *receveur*; Honoré, *visiteur.* — Rumegies, MM. Gobin, *receveur*; Blanchard, *visiteur.*— Maulde, MM. Cordon, *receveur*; Choffez, *visiteur.*— Raismes, M. Matnieu,

receveur. — Hasnon, M. Drapier, *receveur*.— Brillon, M. Dineux, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Rogier.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Duval-Ramerie, *receveur principal*; Lagarde, *sous-inspecteur*; Mineur, *contrôleur*; Teinturier, Blondeau, Nicollet, Jeannin, *vérificateurs de première classe*; Lenoir d'Espinasse, *commis principal de première classe*; de Bonnet de Viller, Roussel-Galle, Lefebvre, *commis principaux de deuxième classe*; Lépidi, *commis de première classe*; Bouteleux, *commis de deuxième classe*.

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, *receveur*, Rolier, Troussier, Demarbaix, *visiteurs*. — Marchipont, M. Bouchez, *receveur*. — Sebourg, MM. Courteville, *receveur*; Maniez, *visiteur*. — Bruay (route), M. Venet, *receveur*. — Bruay (canal), M. Lebeau, *receveur*. — Saint-Saulve, M. Noirtier, *receveur*. — Marly, MM. Malet, *receveur*; Mineur, *visiteur*. — Crespin, M. Savornin, *receveur*. — Saint-Vaast, M. Lécuyer, *receveur*.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubenge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal* à Feignies; Perret, *sous-inspecteur*; Malingre, *vérificateur de première classe*; Lhôte, Lavoye de Puineuf, *vérificateurs de deuxième classe*; Buhot, *commis principal de première classe*; Meurisse, *commis principal de deuxième classe*, Lenglet, (Edmond,) Ouin et Luce, *commis de première classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Pichoir, *receveur*; Desmazières, *visiteur*. — Hergies, M. Le Buhotel, *receveur*, — Hon, M. Mercier, *receveur*. — Malplaquet, MM. Lefebvre, *receveur*; Saint-Quentin, *visiteur*.— Gognies-Chaussée, M. Fournier, *receveur*. — Le Quesnoy, M. Cocquelet, *receveur*. — Pont-sur-Sambre, M. Bach, *receveur*. — Bavai, M. de Valensart, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rochez, *receveur principal*; Allot, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; Lebrun, Genet, de Saint-Martins de Beyrie, *vérificateurs de première classe*; Sapin, Deman, Lavison, *vérificateurs de deuxième classe*; Potaire, Cerfon, Dumont, Teiteix, *commis principaux de deuxième classe*; Riocreux, *commis de première classe*; Lenglet (Emile), Mélot, *commis de deuxième classe*.

Bettignies, MM. Housquains, *receveur* ; Vanbambeke, Ginistry, *visiteurs*. — Villers-sire-Nicole, M. Delemotte, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. Vassel, *receveur*. — Maubeuge (ville), MM. Feret, *receveur* ; Guiomar, Schillinger, *visiteurs*. — Maubeuge (station), M. Jaugeon, *receveur*. — Hautmont, M. Billet, *receveur*. — Aulnoye, M. de Varesnes, *receveur*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Willemin, *inspecteur*; Rousset-de Pommaret, *receveur principal* ; De Lamustière, *vérificateur de deuxième classe* ; Truelle, *commis de première classe*.

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur*; N..., *visiteur*. — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur*; Gosselin, *visiteur*. — Clairfayts, M. Lhot, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Wallers, M Lemoine, *receveur*. — Trélon, M. Perin, *receveur*. — Ohain M. Vinchon, *receveur*. — Avesnelles, M. Lefebvre, *receveur*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Dineur, *capitaine*, à Lecelles ; Lefebvre, *lieutenant*, à Saméon ; Fouquet, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St.-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Derbecq, *capitaine*, à Hasnon ; Lesrel, *lieutenant*, à Tilloy ; Chassaing, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Landon, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois ; Colmant, *lieutenant*, à Bruille ; Blutel, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Cocq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing ; Beuzard, *lieutenant*, à Blanc-Misseron ; Cuirot, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Pourcelot, *capitaine*, à Valenciennes ; Jacquart, *lieutenant*, à Valenciennes (station) ; Coquelet, *lieutenant*, à Anzin ; Ridon, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Gérard, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Lemaître, *lieutenant*, à Saint-Vaast; Canneaux, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La Longueville; Louvel, *lieutenant*, à Bavai; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station); Desbordes, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz, Germain, *lieutenant*, à Berlaimont; Gaillard, *lieutenant*, à Beaudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Huart, *capitaine*, à Maubeuge; Aubert, *lieutenant*, à Villers-sire-Nicole; Robert, *lieutenant*, à Colleret; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Rengt, Jeumont, Colleret, Maubeuge, Cerfontaine et Jeumont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Vallette, *capitaine*, à Solre-le-Château; Beaudet, *lieutenant*, à Beaurieux; Paris, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon; Bertholet, *lieutenant*, a Trélon; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Mondelli, *lieutenant*, à Dompierre; Petit, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes; Ragolle, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai. — *Contrôleurs*, MM. Louis, à Valenciennes; Fallagise, à Onnaing; Rossignol, à Bouchain; Carlier, à Cambrai; Delforge, à Denain; Debuys, à Saint-Amand; Mahieu, à Famars; Reinflet, à Jenlain; Taviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Péroche; *sous-inspecteur*, M. Boursy, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Tanton; *deuxième id.*, M. Parisel; *troisième idem*, M. A. Boüet; *contrôleurs*, MM. Courtois et Boulanger, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demorgue, à Valenciennes; *contrôleur de garantie*, M. Boulanger, à Valenciennes; *receveur particulier*, M. Peignot.

RÉSIDENCE D'ANZIN. *Contrôleur*, M. Lucas; *receveur particulier sédentaire*, M. Rayer. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Guillemin, *receveur particulier sédentaire*. M. Dupont. — RÉSIDENCE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Legrand; *receveur particulier sédentaire*, M. Canolle; *receveur de navigation*, M. Grosdemange. — RÉSIDENCE DE FRESNES. *Receveur particulier et de navigation*, M. Touchebœuf. — RÉSIDENCE DE DENAIN. *Contrôleur*, M. Cattin; *receveur particulier sédentaire*, M. Montitou; *receveur de navigation*, M. Lucas. — RÉSIDENCE D'ONNAING. *Receveur particulier sédentaire*, M. Duquesne. — RÉSIDENCE DE VIEUX-CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Jacquot. — RÉSIDENCE DE BOUCHAIN. *Receveur ambulant*, M. Thibault. — RÉSIDENCE DE DOUCHY. *Receveur ambulant*, M. Degrave. — RÉSIDENCE D'ESCAUDAIN. *Receveur ambulant*, M. Callau. — RÉSIDENCE DE MAING. *Receveur ambulant*, M. Guillemin. — RÉSIDENCE DE MARLY. *Receveur ambulant*, M. Gouëre. — RÉSIDENCE DE MORTAGNE. *Receveur ambulant*, M. Boutry.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Mons, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Morisot, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*, M. Lemire. *Contrôleur*, M. Tressange, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Duval, à Maubeuge, Bazenerie, à Landrecies. *Receveurs ambulants*, MM. Evrard, à Avesnes, Jan et Delcourt, au Quesnoy; Hazard, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai; Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Laby, à Maroilles; Renaud, à Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Meunier, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Dupuich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Maës, à Cambrai. *Premier commis*, M. Lefebvre; *deuxième idem*, M. Vandermarcq. *Contrôleur de ville*, M. Dubois, à Cambrai. *Receveur de navigation*, M. Arbinet, à Cambrai. *Receveurs particuliers*, MM. Derome, à Cambrai, Thervay, au Câteau. *Receveurs ambulants*, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Madelain, à Clary; Engremy, à Gauzeaucourt; Desert, à Iwuy; Dhaussy, à Masnières; Largillière, à Solesmes; Thibault, à Walincourt.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares, la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières, y compris celles de Chambéry et de Nice.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Thiéry, ✻, à Douai.

MM. Petit, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation*; Lambert, *garde général des travaux d'art, attaché à la conservation*; Boisin, *brigadier sédentaire, chargé de la comptabilité*; Gottiniaux, *garde sédentaire*; de Villelongue, *idem*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, *inspecteur, chef de service*, à Lille ; Sorreau, *garde sédentaire, attaché à l'inspection* ; Cayet, *sous-inspecteur*, à Valenciennes ; Clauzet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Raismes, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy ; Pintiaux, *commis temporaire, attaché à l'inspection* ; Lambert, *sous-inspecteur*, au Quesnoy ; Regneault, *garde général*, au Quesnoy ; Bonneau, *garde général*, à Trélon ; Dambrun, *idem*, à Landrecies ; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

POSTES AUX LETTRES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Chapuis, ✲, *inspecteur des postes et relais du département*, à Lille.

Sous-inspecteur, M. Doniol,

MM. de Pontlevoy, *commis adjoint à l'inspection*, De Boury, *idem*.

Brigadier-facteur, M. Dutoit.

Il y a dans le département du Nord soixante-huit bureaux de postes aux lettres, sept directions composées, cinquante-un bureaux simples et dix distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présentent le nom du directeur de chaque bureau.

DIRECTIONS COMPOSÉES. Lille. MM. Labitte, *directeur* ; Vaffier, *contrôleur* ; Méo, *idem*. — *Préposés de bureaux supplémentaires*: Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille ; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes. — Avesnes. M. Adam, *directeur* : — Cambrai, M. Polart, *idem* ; — Douai, M. Bausse, *idem* ; — Dunkerque, M. de Launay, *idem* ; — Roubaix, M. Veilhan, *idem* ; — Valenciennes, M. De Loe, *idem*.

DIRECTIONS SIMPLES. Aniche, Mlle. Dhaisne ; Anzin, Mlle. Aubertin ; Arleux, M. Delcambre ; Armentières, M. Houde ; Bailleul ; Mme. Geslin ; La Bassée, M. Houde ; Bavai, Mme. veuve Serre ; Bergues, Mme. François ; Berlaimont, Mme Menet ; Bouchain, M. Chanudet ; Bourbourg, Mlle. Desjardins ; Busigny, Mlle. Felhoen ; Cassel, Mme Desmidt ; Le Cateau, M. Campion ; Caudry, M. Chevalier ; Clary, Mme. Lucas-d'Agenville ; Comines, Mme. Hanguillard ; Condé, Mlle. Bossel ; Cysoing, Mlle. Bauvin ; Denain, Mme. Cochard ; Estaires, M. Cat ; Fourmies, Mlle. Sévené ; Gravelines, Mme. veuve Doublet ; Haubourdin, Mme. veuve Lamour ; Hazebrouck, M. Piettre ; Hondschoote, Mlle. Lion ; Jeumont, M. Disneur ; Landrecies, Mlle. Richez ; Lannoy, Mme Simon ; Marchiennes, Mme. Baillet ; Masnières, Mme. veuve Mollien ; Maubeuge, M. Mazurand ; Merville, Mme. Barthès ; Onnaing, M. Du-

retz ; Orchies, Mlle. Royer ; Pont-à-Marcq, Mlle. Huguier ; Quesnoy sur-Deûle, Mlle Dubuisson ; Le Quesnoy, M. Dekeyser ; Raches, Mme Dumay ; Raismes, M. Dehaisnes ; Saint-Amand, M. Daussy ; Seclin, Mme. Bocquet ; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé ; Solesmes, Mlle. Marlierre ; Somain, M. Mio ; Steenvoorde, Mme veuve Duvet ; Tourcoing, M. Renouard ; Trélon, Mme. Balasse ; Valincourt, Mlle. Cornillot ; Watten, Mme veuve Letu ; Wormhoudt Mlle Deschamps.

BUREAUX DE DISTRIBUTION. Crespin, Mlle Cartier ; Étrœungt, Mlle Godbille ; Fournes, Mlle. Rousselot ; Gouzaucourt, Mme Devaux ; Halluin, Mme Wallard ; Hautmont, Mlle Delaporte ; Iwuy, Mlle. de Bornier ; Marcq-en-Barœul, Mlle. Duchet ; Maroilles, Mlle Barthélemy ; Templeuve, Mme. Pottier.

PRÉPOSÉS DANS LES GARES DES CHEMINS DE FER. MM. Laporte, à Lille ; Delattre, à Busigny ; Courtin, à Cambrai ; Cendro, à Douai ; Courtois, à Hazebrouck ; Gabelle, à Somain ; Lejeune, à Valenciennes.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes.

Pour toutes es correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon ;

La dame d'honneur S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides de camp de l'Empereur de service, les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, la gouvernante des enfants de France.

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation ; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de

Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des contributions directes, le directeur de l'administration des tabacs, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le secrétaire général du Conseil d'État, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des cultes, le directeur de l'imprimerie impériale.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a quatre ans, dans notre recueil, les notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc, circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des Colonies Françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a de changements que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyons pas devoir les indiquer ci-après :

1er TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr c.
u-dessous de 10 gr.		
usqu'à 10 gr. inclus.	0 20	0 30
1-dessus de 10 gr.		
usqu'à 20 gr. inclus	0 40	0 60
1-dessus de 20 gr.		
usq. 100 gr. inclus.	0 80	1 20
1-dessus de 100 gr		
usq. 200 gr. inclus.	1 60	2 40
1-dessus de 200 gr.		
usq. 300 gr. inclus.	2 40	3 60

, ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchiss.

2e TARIF.

Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies.
	fr. c.
Jusqu'à 7 gr. 1/2 excl.	0 10
De 7 gr. 1/2 à 15 excl.	0 20
De 15 idem à 30 idem	0 30
De 30 idem à 60 idem	0 40
De 60 idem à 90 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

3e TARIF.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies.
	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
De 30 idem à 60 idem	0 30
De 60 idem à 90 idem	0 40
De 90 idem à 120 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Lettres contenant des valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit la faire *charger*, et, en outre, faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Chargements des valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'administration tient compte du montant de l'estimation.

Modèles de procurations

pour retirer des valeurs cotées ou des valeurs déclarées et pour toucher des mandats d'articles d'argent.

Les facteurs ruraux sont autorisés à accepter des particuliers qui leur en donneront commission, et cela sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, pouvoir de retirer du bureau de poste auquel ils sont attachés, des valeurs cotées et des lettres contenant des valeurs déclarées, ou de toucher à ce bureau des mandats d'articles d'argent. Ces procurations peuvent être faites sur papier non timbré. On en donne ci-dessous les modèles.

1er MODÈLE (retrait d'une valeur cotée ou d'une valeur déclarée).

Je soussigné demeurant à autorise le sieur facteur rural, à retirer du bureau d , et sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, une (*valeur cotée* ou *lettre contenant des valeurs déclarées*), dont l'avis, en date du 1862, faisant connaître l'arrivée à mon adresse, est ci joint.

A le 1862.

(Légalisation de la signature.) (Signature du destinataire.)

2e MODÈLE (paiement des mandats).

Je soussigné demeurant à autorise le sieur facteur rural, à recevoir au bureau de poste d , et sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes,

le montant du mandat d'articles d'argent ci-annexé, de la somme de
délivré à mon profit par le bureau d
le 1862.

A le 1862.

(Légalisation de la signature) (Signature du destinataire.)

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur* ; Henry, *premier vérificateur adjoint ;* Sire-Delahaye, *deuxième vérificateur adjoint ;* Delavenne, *troisième idem*, à Lille ; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque ; Boone, *idem*, à Hazebrouck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes, Wantier, *idem*, à Douai ; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les divers branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. de Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission ; De Contencin (O. ✲), directeur général des cultes au ministère de l'instruction publique, ancien président de la Commission.

Bureau. MM. Le Glay, ✲, ✲, archiviste du département, correspondant de l'Institut, *président ;* De Coussemaker, ✲, ✲, ✠, correspondant de l'Institut, *vice-président* ; Chon, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général* ; Ch. Vincent, chef de bureau à la préfecture, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants.

MM. Balson, conseiller de préfecture ; Benvignat, architecte ; Bernard, H., négociant, conseiller général; Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire, imprimeur-photographe ; l'abbé Carnel ; Colas, professeur à l'école de peinture; De Caulincourt, propriétaire; Deligne, Jules, professeur ; De Melun, ✲, propriétaire, conseiller-général ;

De la Phalecque, propriétaire; Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille; Gentil-Descamps, ✻, propriétaire, ancien adjoint au maire de Lille, Le Glay, Jules, employé à la section historique des Archives; Paeile, ✝, bibliothécaire et archiviste; Van Hende, chef d'institution.

Membres correspondants.

Arrondissement de Lille. MM. Brun-Lavainne, secrétaire de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; Derbigny, conseiller de préfecture, à Haubourdin, ancien membre résidant; l'abbé Dervaux, à Comines; Fretin, ✻, maire de Quesnoy-sur-Deûle.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Cabaret, receveur particulier des finances, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture d'Avesnes.

Arrondissement de Cambrai. MM. De Baralle, architecte à Cambrai; de Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai.

Arrondissement de Douai. MM. Bra, ✻, statuaire à Douai; Brassart, secrétaire des hospices à Douai; Cahier, conseiller à la cour impériale de Douai; Preux, avocat-général; Dutilleul, ✻, ancien bibliothécaire à Douai; Tailliar, ✻, conseiller à la cour impériale de Douai.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Chamonin, vice-consul d'Espagne, à Dunkerque; Cousyn, avocat, à Dunkerque; Debaecker, ancien juge-de-paix, propriétaire à Bergues; Derode, négociant à Dunkerque, ancien membre résidant; Develle, architecte à Dunkerque; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque, Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement; Raymond de Bertrand, à Dunkerque.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Ig. Plichon, ✻, membre du conseil-général, député au corps législatif, à Bailleul; Deschodt, membre du conseil-général, à Hazebrouck; Desmyttère, maire à Cassel; Quenson, juge au tribunal d'Hazebrouck.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Grar, Edouard, ✻, à Valenciennes; Grimault, architecte, à Valenciennes; Lelièvre, ✻, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; De la Fons, baron de Melicocq, archéologue, à Raismes; Hédouin, commissaire de surveillance au chemin de fer du Nord, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca. Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✻, ingénieur à Lens (Pas-de-Calais); Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris, Carlier, ancien agent de change, à Paris; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; baron de Bry (O. ✻), ancien

président de la Commission, préfet de la Côte-d'Or; de Courmaceul, ancien juge-de-paix, à St.-Amand, Imprimeur à Nantes; de Fontenay, président de la Société Eduenne, à Autun; de Girardot, ✻, sous-préfet à Montargis; de Godefroy de Menilglaise, ✻, propriétaire à Paris; de Linas, ✻, propriétaire, à Arras; Didron aîné, directeur des annales archéologiques à Paris; de Rosny, Lucien, membre de la société des Antiquaires de France, à Paris; De Saulcy (O. ✻), sénateur, membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie, à Paris; J. Lefebvre, ✻, ✠, Préfet du Morbihan; Edward Le Glay, ✻, ✠, sous-préfet à Libourne, ancien membre résidant; Mille, ✻, ✠, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant; Robert (O. ✻), sous-intendant militaire à Paris, ancien membre résidant.

Correspondants à l'étranger.

MM. De la Frémoire, ✻, ingénieur du chemin de fer, à Namur; De Reume, capitaine d'artillerie, à Bruxelles; De Roisin (le baron), propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid.

Société Impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour impériale; le procureur-général impérial, le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le genéral commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✻, président du tribunal de Saint-Omer; Preux (O. ✻), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Maugin, docteur en médecine; Danel, ✻, membre du conseil général et pré-

sident à la Cour impériale ; Duthillœul, ✻ ; Honoré père, avocat à la Cour impériale ; Plazanet, ✻, colonel du génie en retraite ; De Lagrange, ✻, colonel d'artillerie en retraite, ancien député au Corps législatif; Lagarde, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✻, conseiller, idem; Leroy (de Béthune), avocat; Lequien, docteur en médecine ; Dubois, ✻, ancien sous-intendant militaire ; Corne, ancien représentant ; Bra, ✻, statuaire ; Foucques de Wagnonville, propriétaire ; Bourlet, ancien aumônier ; Desfontaines d'Azincourt (O. ✻), membre du conseil municipal ; Cahier, ✻, conseiller à la Cour impériale ; Vasse, professeur de physique au lycée ; Jouggla, médecin vétérinaire.

Fonctionnaires de la Société.

MM. A. Dupont, *président* ; Preux père, *premier vice-président ;* Tailliar, *deuxième vice-président* ; Cahier, ✻, *secrétaire-général ;* Asselin, *premier secrétaire adjoint ;* Offret, *deuxième secrétaire adjoint ;* Paix, *économe* ; Potiez, *trésorier ;* Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, conseiller à la Cour impériale ; Nutly, juge-de-paix; Thomassin, propriétaire ; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Bagneris fils, docteur en médecine ; Paix, négociant ; De Maingoval, propriétaire ; Comte de Guerne, ✻, conseiller à la Cour impériale ; Dupont, avocat à la Cour impériale ; Petit, ✻, président à la Cour impériale ; Mercklein, ✻, professeur de sciences à l'école d'artillerie ; Talon, avocat à la Cour impériale ; Meurant, architecte de la ville de Douai ; Thurin, propriétaire ; Robaut, dessinateur; baron de Guerne. F., propriétaire; Copineau, ✻, officier supérieur en retraite; Martin, ✻, directeur de la fonderie ; Asselin, avocat ; Leroy, Emile, avocat ; Fleury, ✻, proviseur du lycée ; Delannoy, docteur en médecine ; Courtin, ✻, conseiller à la Cour impériale ; Butruille, négociant ; Offret, professeur adjoint de physique au lycée ; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean ; Liégard, vérificateur des domaines; Tarlier, propriétaire ; Preux fils, substitut du procureur général ; Lecq, maître de postes; Luce, propriétaire ; Maurice, Léon, avocat.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau. MM. Lamy, *président ;* Chon, *vice-président ;* Bos, *secrétaire-général ;* Canissié, *secrétaire de correspondance ;* Bachy, *trésorier ;* Chrestien, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le Préfet du département du Nord ; le Maire de Lille ; Desmazières, propriétaire.

Membres rédisants.

MM. Delezenne, ✲, correspondant de l'Institut ; Verly, architecte ; Kulhmann (O. ✲), chimiste, correspondant de l'Institut ; Bailly, ✲, docteur en médecine ; Danel, ✲, propriétaire ; Moulas, littérateur ; Le Glay, ✲, archiviste du département, correspondant de l'institut ; Benvignat, architecte ; Testelin, docteur en médecine ; Cazeneuve, ✲, docteur en médecine ; Delerue (O. A.), juge-de-paix ; Bachy, propriétaire ; Chon, professeur d'histoire ; Chrestien, docteur en médecine ; Corenwinder, chimiste-agronome ; Lavaine, professeur de musique ; Dupuis, avocat ; Parise, professeur à l'école de médecine ; Lamy, professeur à la Faculté des sciences ; Deligne, hommes de lettres ; Blanquart-Evrard, ✲, imprimeur-photographe ; Colas, peintre ; Violette (O ✲), commissaire des poudres ; Garreau, professeur à l'école de médecine ; Girardin, (O ✲), doyen de la Faculté des sciences ; Meurein, inspecteur de salubrité ; Cox, ✲, manufacturier, Fiévet ingénieur-mécanicien ; Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté des siences ; Paeile, bibliothécaire de la ville ; Violette, Ch. O. A.), professeur à la Faculté ; Mathias, ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord ; De Melun, ✠, propriétaire ; Bos, professeur au lycée, Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine ; Van Hende, chef d'institution, Cannissié, homme de lettres ; Giraudet, professeur à la Faculté des sciences ; Hinstin, professeur au lycée ; Dareste, suppléant à la Faculté des sciences ; le baron Meunier, ✲, conseiller municipal ; Rouzière-Cavalier, propriétaire ; Houzé de l'Aulnoit, avocat ; Deplanck, homme de lettres.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, ✲ ✠, archiviste du département ; Verly, architecte ; Chon, professeur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette (O. ✲), Corenwinder, *secrétaire* ; Bachy, à Fives ; Kuhlmann (O. ✲) ; Meurein ; Girardin (O. ✲).

Société centrale de médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller ou maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associa-

tions médicales dans le département, et de leur servir de lieu commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

Bureau pour 1862. MM. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine, *président*; Castelain, *vice-président*; Petit, *secrétaire-général*; Féron, *secrétaire-adjoint*; Rey, *secrétaire des consultations gratuites*; Simon, *bibliothécaire*; Despinoy, pharmacien, *trésorier*.

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O ✲), conseiller d'état; Despinoy, pharmacien; Simon, id.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly, ✲, Brequin, Binaut, Cappelle, Castelain, Cazeneuve, ✲, Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Delezenne, Dewaele, Dujardin, Féron, Godefroy, Joire, Mazurel, Meurein, Morisson, Olivier fils, Parise, Petit, Pilat, Pommeret, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpetegem, Wannebroucq.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✲, Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau. MM. Wilbert, *président*; Renard, *vice-président*; Lefebvre, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Lestoquoy, *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallon (C. ✲), préfet du Nord; de Contencin (O. ✲), directeur général des cultes; Guillemin, ✲, recteur de l'Académie; Petit-Courtin, ✲, maire de Cambrai.

Membres résidants.

MM. Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Abel Berger, directeur de la même école; Boucher, sous-bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices; Carion, rédacteur en chef l'*Emancipateur*; Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte; de Beaumont, docteur-médecin: H. de Try, maître de chapelle; Durieu, professeur de dessin; Dutemple, avocat, Hardy, docteur-mé-

decin; Houzé, secrétaire de la mairie; Lefebvre, régent au collége; Leleu, agriculteur; Lévêque, juge au tribunal de commerce; Roth, négociant; Renard, avocat; comte Charles de Vendegis; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance; Lestoquoy, juge-de-paix; Evrard, ✲, ingénieur civil.

Société des Amis des arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Maurice, ✲, ancien maire, *président*; Duthillœul, ✲, ancien juge-de-paix, *secrétaire*; Desmarets, avocat, *trésorier*; de Guerne, ✲, conseiller à la cour impériale; le baron de Lagrange (O. ✲), ancien député au Corps-législatif; Lequien, docteur en médecine.

Société des Amis de l'Industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par le Préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice, J., ✲, ancien maire, *président*; Lequien, *vice-président*; Thorez-Corbitt, *secrétaire*; Pinquet, adjoint, *trésorier*; de Guerne, ✲, conseiller à la Cour impériale; Dubrulle-Chevalier, plombier; Petit, ✲, président à la Cour impériale; Robaut (Félix), lithographe.

Société médicale de Douai.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Duhem, *président;* Léonardi, *secrétaire;* Bagnéris, père, docteur en médecine, *trésorier;* Faucheux, docteur en médecine; *archiviste*; Maugin, Tesse, Fontaine, Watelle, docteurs en médecine; Bagnéris fils, Delplanque, vétérinaire; Gelez fils. *Membres honoraires*, MM. Lequien et Gelez père.

Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, comformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✲, *président*; Defontaine, *premier vice-président*; V. Bultot, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire*

général; Tardieu, *secrétaire-adjoint*; Marquis, *trésorier*; Lecat, *rapporteur-général*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Boudousquié (O. ✲), ingénieur en chef des mines; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✲, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à St.Saulve; Lewille, ✲, adjoint au maire, ancien capitaine d'artillerie; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Caffiaux, prof. de rhétorique au collége, idem; Bousdouquié, (O. ✲), ing. en chef des mines, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, ✲, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, ✲, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur, à Valenciennes; Monchicourt, Achille, industriel, à Marly; Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint Amand; Bultot, substitut du procureur impérial; Dormoy, ingénieur des mines; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; de Warenghien, ✲, président du tribunal civil; Tardieu, ingénieur civil; Médard, commissaire de surveillance administrative; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufactnrier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem; Louise, professeur de seconde, au collége, idem.

Association lilloise.

pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté du Préfet, du 17 septembre 1836, compte un grand nombre de membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✲, archiviste du département, *président honoraire*; le comte de Melun, propriétaire, *président*; Kolb-Bernard, ✲, *vice-président*; de Vogelsang, *vice-président*; Fockedey, *secrétaire-général;* N..., *trésorier*; Lejosne, propriétaire; Rouzière-Cavalier, idem; de la Chaussée, idem; Dorémieux; Bouton; Arnold; Deplanck; J. Philippe fils; Pajot fils; L. Delcourt; Fiévet-Laurent; G. Constant; L. Lefebvre; J. Millot.

Société dunkerquoise.

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

BUREAU. MM. Cousin, *président;* Gojard (O. ✲), *vice-président*; Delye, *secrétaire-perpétuel*; Thélu, médecin, *archiviste*; Allart, négociant, *trésorier*.

M. Mollet, ✲, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, banquier, Armand, substitut du procureur impérial; Bernaert, banquier; Benvarlet fils, négociant; Boutoille, principal du collége; Carlier, Am., ✲, négociant; Chamonin, ✠, (Esp.), idem; Chappuy, ancien médecin; Conseil, ✲, capitaine du port; Cousin, (Louis), avocat; de Bertrand, (Raymond), propriétaire; de Clebsattel, ✲, avocat, député; Delye, juge au tribunal de Dunkerque; Derode (Victor), conseiller municipal; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Duriau, docteur en médecine; Dussausoy, propriétaire; Everhaert, idem; Flament, architecte-adjoint de la ville; Fournier, sous-commissaire de la marine; Gervoson, commis principal des douanes; Gojard (O. ✲), ingénieur en chef des ports; Güthlin, professeur d'allemand au collége; Hovelt, notaire; Lebleu, ✲, chef de bataillon, commandant du génie; Mathorez, ancien professeur; Millet, professeur au collége, Mollet, ✲, maire de la ville; Muotz, employé des ponts-et-chaussées; Nys-Boudin, propriétaire; Plocq, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Quiquet,

directeur du cours professionnel; Terquem, professeur d'hydrographie; Thélu, médecin; Zandyck, docteur en médecine.

Membres titulaires non résidants. MM. Bergerot, à Esquelbecq; Hervin, propriétaire à Bergues; Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.

Comité Flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✲, ✲, ✠), *président*; Victor Derode, *vice-président*; A. Bonvarlet, *secrétaire*; l'abbé Carnel, *idem*; R. de Bertrand, *trésorier*; C. Thélu, *archiviste*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Cabaret, *président*; Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Colinet (Cyr), *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire-archiviste*.

Membres résidants. MM. Bevière, propriétaire; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr); Colinet (Elisée), sous-inspecteur des enfants trouvés; Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire; Gossart aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire; de Colnet, idem.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*; Tripiez-Jonglez, *président*; Lemoinier, *vice-président*; Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général*; Rouzière-Chevalier, *archiviste*; Paillart, *trésorier*.

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur; Bernard (Paul), propriétaire; Cousin, idem; Danel, ✲, idem; Descamps (Ed.), idem; de Vogelsang, idem; Dibos, ✲, idem; Dubus, négociant; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Schlactère, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 33,954 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire adjoint*.

Commission de surveillance. MM. Richebé (O. ✲), maire, *président*; Blondeau, avocat; Blocquel, ✲, conseiller municipal; Paillart, propriétaire; Girardin (O. ✲), doyen de la faculté; de Coussemacker, ✲, ✲, ✠, juge; P. Legrand, avocat; Paeile, ✠, *secrétaire*.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, savoir : les dimanches et fêtes, de dix heures à une heure, les mardis, jeudis et samedis de neuf heures à midi et les trois autres jours de la semaine, de quatre à neuf heures du soir. Elle contient environ 3,000 volumes imprimés et 11 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 18.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. —Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à une heure. Ce dépôt est peu fréquenté; c'est à peine si 4 ou 6 lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 21,000 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe, pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 6,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président*; Fontemoing, avocat; Gouchon, propriétaire; A. Philippe, idem; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée

à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, *président*; Cassine, Maréchal.

Conservateur, N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 995 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,250 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, M. Bourgeois, Adolphe.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,162 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 3,328 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville, pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, ✲.

Commission de surveillance. MM. Reynard, ✲; Grodée; H. de Jouffroy; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Benvignat, architecte.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition:

MM. Benvignat, architecte; Verly, architecte; Chon, professeur d'histoire; Colas, professeur à l'académie, Ch. Bachy, propriétaire.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des

oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance. MM. A. Flamen, représentant le maire; le doyen de la Faculté; le président de la société des sciences; Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté des Sciences; le docteur Bailly, ✲, membre de la Société des Sciences.

Conservateur des collections, M. Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. Le Glay, ✲; Verly; Chon, de Coussemaker, ✲, ✲, ✠; Van Hende.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. A. Flamen, adjoint au maire, *délégué pour la présidence*, Chrestien, docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Violette (O. ✲), membres de la Société des Sciences.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Violette (O. ✲), *président*, Verly; Bachy;

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée

de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit* ; A. Philippe, *vice-président* ; Gaspard fils, *secrétaire* ; Schoutheer fils, Develle ; Dagneau ; Cuel (O. ✲) ; Duthoit fils ; Ponchez fils ; Fr. Darras ; Lambert ; L. Caux ; E. de Forcade, *conservateur*.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur-préparateur, M. Potiez, Louis.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Copineau, ✲, propriétaire, *président :* Lepreux, secrétaire de la mairie, *secrétaire* ; Duhem, docteur-médecin ; Minart, conseiller ; Taillar, idem ; le comte de Guerne, ✲, idem ; Rossignol, idem ; Honoré, ancien maire de Douai ; Moutée, docteur es-lettres.

Section d'archéologie et des beaux arts. MM. Cahier, ✲, conseiller ; de Warengbien, idem ; Delannoy, pharmacien ; Imbert de la Phalecque, propriétaire ; Dubrulle fils, architecte ; Asselin, propriétaire, adjoint au maire ; Preux fils, de Baillencourt ; Thomassin.

Section d'histoire naturelle. MM. de Guerne, Frèd. propriétaire ; Delplanque, vétérinaire ; Desmarets, Emile, avocat, propriétaire ; Tesse. docteur ; Vasse, professeur de physique, Watelle, docteur ; Gelez fils, idem ; Maugin, idem, Maurice Léon, avocat.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846, qui renferme des tableaux, des statues en marbre, quelques bas-reliefs, des médailles anciennes, des collections d'oiseaux et de coquillages.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président* ; Evrard, ingénieur civil ; Berger père, professeur de dessin ; Bruyelle, recevenr des hospices ; le comte de Vendegies.

VALENCIENNES

Les musées de Valenciennes sont composées de belles galeries de peinture et de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission permanente. Les membres de cette Commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président* ; E. Pesier, chimiste, *secrétaire* ; Charles Courtin, naturaliste ; Dutemple, chirurgien ; Delgrange, naturaliste ; De Bracquemont, ingénieur civil.

ROUBAIX (musée industriel).

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° Six carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention ; — 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835 ; — les échantillons de nouveautés des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours.

Conservateur, M. Th. Leuridan.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a une théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Desmottes.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Dewolf.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de :

MM. Filhol, René, Lejeune et Rancy.

ÉCOLES SPÉCIALES ET COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'École fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris.* Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président*; Danel, ✲, *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Tilloy-Casteleyn, Théry.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Florin. Classe de chant (hommes), M. Bou-

langer. Solfége. Pour les demoiselles : 1re classe, M. Français, 2e classe, M. L. Delannoy. Classe élémentaire, M. Bar. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavaine ; 2e classe, Mlles Platel, Laballette et Sellier. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Miot. Cornet à piston et trompette M. Sinsoilliez.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire *président :* Reynart, ✲, *vice-président* ; Barrois, manufacturier ; Kolb, ✲, ingénieur en chef ; Herlin, négociant, de Jouffroy, receveur municipal ; comte de Melun, propriétaire ; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; Verly, architecte.

Peinture. M. Colas, *professeur.*

Dessin de la figure et modèle, MM. Colas, *professeur-directeur* ; Rondeau, *professeur en second.*

Ecole d'architecture, M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire, M. Ménier, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive, M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique et levée de machines, M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire, M. Ménier, *professeur.*

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance*, MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire, Steverlynck-Mallet, juge suppléant.

Directeur du manége, M. Ruelens, Ferdinand.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance. MM. C. Piat, Sadou, Bayart.

Professeurs, M. Lepers, architecte ; *professeur-adjoint*, M. Letombe.

ECOLES DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. Brun-Lavaine, *président* ; Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége, M. Victor Delannoy; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, flûte, hautbois et basson, M. V. Delannoy; instruments à cordes, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, MM. D. Catteau et Heinewetter.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative.* MM. le maire, *président*; F. Defontaine, ✻, *président honoraire*; J. Leblan, *vice-président;* Saint-Amour, *secrétaire*; Caulliez-Catteau, conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine, Jules Lavis.

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur.*

Architecture, M. Maillard, *professeur.*

Musique vocale et instrumentale, M. Rosoor, *professeur-directeur.*
Professeurs-adjoints, MM. Leroy, Coutiez et Boissière.

Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE,

M. Terquem, *professeur.*

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Flamant; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateur.* M. Evrard, ✻, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs, MM. Detry, professeur de Violoncelle; Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Bonnays, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir; Flayelle, négociant; *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance* MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède; de Baralle fils, architecte; *professeur*, M. Grohain.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le Maire ; *président* ; M. Bailland, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le Maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président* ; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire* ; Cahier, ✻, conseiller à la cour impériale ; Robaut père, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Desuède, *vice-président* ; A. Duthillœul, *secrétaire* ; Demon, notaire ; Desmarets, avocat ; Dislère, percepteur ; Thomassin, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. M. Malet fils, *professeur*.

Ecole d'architecture. M. Malet fils, *professeur*.

Ecole de dessin. M. Petit ; *professeur-adjoint*, M. Cellier.

Ecole de modelure. M. Potiez Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. Heisser, professeur de vocalisation ; Noury aîné, professeur de cor ; François, professeur de violoncelle ; Noury aîné, professeur de solfége ; Hellebecque, professeur de flûte ; Dubus aîné, professeur de hautbois ; Lefranc, professeur de violon ; Hochet, professeur-adjoint ; Decarpentrie, professeur de clarinette ; Heisser, professeur de piano ; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide.

Cours de demoiselles. Mme Copin, professeur de piano ; Mlle Gindre, professeur de solfége.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président* ; N..., *vice-président* ; Ewbanck, *secrétaire* ; Rousseau, Baisier, artiste peintre ; De Warenghien, Hamoir, Courtin, de Saint-Ouen, Hédouin, Dutouquet, Prignet.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Detrez, professeur de dessin et de peinture ; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements ; Pétiaux, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard fils, *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux.

Professeurs, MM. Seigne, solfège et violon; Mohr, clarinette, Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; N..., vocalisation et classe d'ensemble.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Blocquel, Danel Louis, Lefort, Castiaux fils, Léonard Danel, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Horemans, Levy, Leleux, Destigny, Béhague, Mme Ducatteau, M. Rollin.— A Armentières, M. Cado. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbeck.— A Dunkerque, MM. Kien, Lorenzo, Dhubert.—A Bergues, MM. Focqueur, Christiaens. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Régnier. — Au Câteau, M. Dumesnil. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Lévêcque, Decaussenne. — A Douai, Ve Ceret-Carpentier, MM. Wartelle, Dechristé, Ve Adam, M. Crépin. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez.

Imprimeurs-lithographes. A Lille, MM. Blocquel, Mayeur, Salomé, Bauchet, Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Horemans, Danel Léonard, Bayart (Mme), Lévy, Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Vannebrouck, Tribout, Ghémar, Petit, Bayart Jules. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Courmont, Hazebrouck, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Haubourdin, M. Schouter.— A Bergues, M. Sifantus-Maes.— A Dunkerque, MM. Brasseur, Dhubert. — A Cambrai, MM. Simon Jean, Simon Henri, Lepage.— Au Câteau, MM. Dumesnil, Terrin.— A Avesnes, MM. Dubois, Regnaudin, Poulet. — A Bavai, M. Jouglez. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Decaussenne. — A Trélon, MM. Tricot, Rousseau.—A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Ve Adam, Wartelle.— A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez. — A Valenciennes, MM. Giart, Torret, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille douce. A. Lille, MM. Schœller, Hutin, Leterme, Tribout.

Libraires. A Lille, MM. Blocquel, Lefort, Foucart, Fremaux, (Delle), Laurent fils, Castiaux, Reboux, Danel-Bigo, Bauchet, Druart, Horemans, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Bla, Zévort (Dlle), Labitte, Rousselle, Wilmot, Billaux, Danel, Lévy, Dubois, Salomé, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Cuisinier. Langlet, Cufay, Béhague, Cambrai, Dubois, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Dupontieux, Destigny. — Annœullin. MM. Couvreur, Béghin.— A Armentières, M. Cadot, Legrand (Dlle), Ve Nollent. — A La Bassée, Mmes Bailly, Cambiez. — A Cysoing, M. Mouque. — A Haubourdin, Mme Schoutter. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Lesguillon, Cocheteux, Florin, Plouvier. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbeck, J. B. Lepers. — A Dunkerque, M. Gillet, Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Vancauwenberghe, Maillart, Pauwels (Ve), Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Dhubert. — A Bergues, MM. Barbez, Debever, Coudeville (Ve). — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq fils. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon, Parisis. — A Hondschoote, MM. Hennegraeve, Haemers. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, M. Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Lemesre, Deredonville. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, M. Rousselle — A Hazebrouck, MM. Réant fils, Guermonprez, Gobrecht (Dame), Bernart (Dame). — A Merville, MM. Lemire, Delpierre, Wantier — A Steenwerck, MM. Walle, Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Caron, Denis, Baladier, Dewitter (Dame). — Au Câteau, MM. Dumesnil, Terrin (Dlle), Pilloy (Ve). — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve). — A Avesnes, MM. Michaux, Bourgeois, Vandepitte (Dame), Dubois. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Dlle Hallez. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet.—A Maroilles, Ve Bévenot.—A Maubeuge, Dlle Virlet, M. Lévêque, Dame Decaussenne, M. Delgorge. — Au Quesnoy, Navez (Dlle), M. Dupont, Mme Bellaing, Beaugrand (Dlle), M. Dauverchain. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Vinois, Jacquart, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Adam (Ve), Dame Cuelenaere, Wartelle, Bonnart. — A Orchies, MM. Dubois, Carpentier. — A Somain, M. Mio. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Boucher fils. — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giart, Lemaître, Descamps, Ségard, Désert, Marlière, Binois, Dame Blary.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

A Lille, M. Druez, *inspecteur de* 1re *classe;* à Valenciennes, M. Dubouys, *id. de* 2e *classe;* à Dunkerque, M. Dessurne, *id. de* 4e *classe.*

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire. ou du gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille.....	L'Echo du Nord.....	Leleux, gér...	Leleux.....	Leleux.
Idem.....	Le Mémorial de Lille et du nord de la France.....	Boutteau.....	Destigny....	Destigny.
Idem.....	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais.....	H. Lefebvre ..	H. Lefebvre .	Lefebvre-Ducrocq.
Tourcoing...	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	Mathon.... .	Mathon.....	Mathon.
Roubaix. ...	Le Journal de Roubaix	Reboux.....	Reboux.....	Reboux.....
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.....	Benoît Henry.	Cellier.	Benoît Henry.
Idem.....	L'Écho de la Frontière.....	Boulan frèr. et Lemaire	Lemaire....	Prignet.
Idem.....	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet....	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque.	L'Autorité.....	Benj. Kien...	Benj. Kien.	Benj. Kien.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Douai.....	L'Indépendant.....	P. Adam.....	P. Adam ...	Vve Adam.
Idem... ...	Le Courrier Douaisien	Vve. Céret et Lacquement.	D. Barrez...	Veuve Céret.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai...	L'Émancipateur.....	Carion (Louis)	Carion (L).	Carion (L).
Idem.....	La Gazette de Cambrai.....	Renoud.....	Lévêque....	Renier, Boutteau
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck..	Guermonprez	Guermonprez.	Guermonprez.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes . ..	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.....	Viroux.....	Dubois.....	Dubois.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

Arrondissem.ts	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propr.-Gérants	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Echo de Lille.....	Lévy.....	Lévy.
Idem.....	Idem.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Lefebvre.
Idem.....	Idem.....	Affiches et Annonces, Journal de Lille.....	Danel et de Franciosi...	Danel.
Idem.....	Idem.....	Guide du Voyageur sur le Chemin de fer du Nord.....	Danel.....	Danel.
Idem.....	Idem.....	La Revue du mois.....	G. Legrand...	Lefebvre.
Idem..	Idem.....	La Fauvette du Nord...	Lizot..	Vve Bayart.
Idem.....	Idem.... ..	Le Courrier du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture du Nord.....	Reboux.. ...	Reboux.
Lille.....	Lille.....	Le Dimanche..... ...	Boutteaux....	Destigny.....
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, industrielle et littéraire.....	Henry.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues....	Journal de Bergues.....	Focqueur, aîné	Focqueur. ...
Idem	Dunkerque..	Le Pilote Dunkerquois.....	D'Hubert.....	D'Hubert.
Douai..	Douai.....	L'instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam..... ..	Adam.
Idem..	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque...	Obez.
Idem.....	Idem.....	L'Industrie douaisienne.....	Crépin.....	Crépin.....
Douai	Douai.....	Souvenirs de la Flandre wallonne.	Dechristé.. . .	Dechristé.
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du département du Nord.....	Dumesnil.....	Dumesnil
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Morcrette....	Simon.
Idem.....	Idem	Courrier de l'Escaut.....	Denis.....	Regier et Boutteau ...
Cambrai. ..	Cambrai. ..	Le Diogène.	Ch. Louveau..	Ch. Louveau .
Avesnes. ...	Avesnes	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrrondis. d'Avesnes. .	Carton.	Carton.

Par arrêté en date du 8 novembre 1861, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1862, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés :

Pour l'arrondissement de Lille, le *Mémorial de Lille;* pour l'arrondissement d'Avesnes, l'*Observateur d'Avesnes;* pour l'arrondissement de Cambrai, la *Gazette de Cambrai;* pour l'arrondissement de Douai, l'*Indépendant;* pour l'arrondissement de Dunkerque, l'*Autorité;* pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'*Indicateur d'Hazebrouck;* pour l'arrondissement de Valenciennes, le *Courrier du Nord* et l'*Impartial du Nord.*

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 32 à 35 lettres effectives. Le coût du N.° justificatif est fixé à 50 c.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille*, un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRE CONSULTATIVE.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 16 août 1858, procedé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✲), conseiller général, *vice-président;* Vercoustre, *secrétaire*, Delaetre, propriétaire, à Dunkerque; Dufour, cultivateur, à Brouckerque; Vandercolme, ✲, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe; Dewaele, maire d'Hoymille.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, cultivateur à Vieux-Berquin, *vice-président*; Deberdt, propriétaire, *secrétaire*, Dequidt, cultivateur et propriétaire, à Sainte-Marie-Cappel; Seingier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck; Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville; Beck, maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. N...., *vice-président*; Des Rotours, ✲, propriétaire et agriculteur, à Avelin, *secrétaire*; Leroy-Dubois, cultivateur et maire, à Illies; Demesmay, ✲, cultivateur, à Templeuve; Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kuhlmann (O. ✲), fabricant de produits chimiques, à la Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; O'Delant, maire d'Hellemmes; Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur, à Lille; Deleplanque, cul-

tivateur, à Lille; Bonduelle fils, cultivateur, à Bousbecque; Lecat-Butin, ✲, cultivateur et maire, à Bondues; Beaucarne-Leroux, cultivateur, à Croix; Fretin, ✲, maire de Quesnoy-sur-Deûle; N....

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Raoult, cultivateur et maire, à Iwuy; Leleu, idem, idem, à Tilloy; Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Boistrancourt (Carnières); De Beaumont, président du comice agricole; Bauchart, cultivateur et maire, à Ligny; Boulanger, cultivateur et maire, à Doignies; Monier, cultivateur, à Aubencheul-au-Bac.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Godart-Desmarest, ✲, propriétaire et député, à Trélon, *vice-président;* De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire, à Bavai; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies; Bever, adjoint et cultivateur, à Solre-le-Château; Mary, agriculteur, à Aymeries; Darche, maire de Gognies-Chaussée; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; N....; N....; Poulet, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin, *vice-président;* Vasse, professeur au lycée, *secrétaire;* Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire, à Masny; Morelle, idem, à Somain; Guilbert-Estevez, ✲, propriétaire et maire, à Orchies; N....

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Grar, Ed., ✲, raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président;* Hamoir, ✲, cultivateur, à Saultain, *secrétaire;* Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur, à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, ✲, agriculteur, à Denain; Bonnier, juge-de-paix, à Condé; Blanquet, cultivateur et maire, à Famars; N....

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormoudt et d'Hondschoote.

Bureau. MM. Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, *président;* Harcourt, *trésorier;* Bessat, *secrétaire.*

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✲, *vice-président;* Carlier, ✲, président du tribunal de commerce; Nys, propriétaire à Dunkerque; Delelis, adjoint au maire de Dunkerque; de Causans, propriétaire, id., Debavelaere, cultivateur à Coudekerque-Branche; Foubel, cultivateur à Teteghem; Caudilier, propriétaire, à Dunkerque; Bigorne, idem, idem;

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts.*

Steen, maire à Uxem; Walkens, médecin, idem; Lebecque-Gomel; Romain-Daullé, maire à Teteghem; Debavelaere, cultivateur à Teteghem; Wemaere, cultivateur à Leffrinckhoucke.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu fils; *vice-président*, Plock, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Hubert aîné, propriétaire à Dunkerque; Gaspard père idem idem; Gaspard fils, docteur en droit, idem; Cardock, cultivateur à Petite-Synthe; Clément, idem à Grande-Synthe; Maegherman, maire à Petite-Synthe, Coquillier, cultivateur à Grande-Synthe.

Canton de Bergues. MM. N...., *vice président*; Wæmaere, cultivateur à Armboutscappel; Courtroy, fabricant à Steene; Vanhove, cultivateur à Pitgam; Herrewyn, percepteur à Bergues; Demazure, à Bergues; Gerrsen, véterinaire, idem; Demeesemaker, propriétaire, idem; Ryssen, cultivateur à Socx; Coudeville, cultivateur à Bierne; Meezemaker, idem, idem; Duewel, cultivateur à West-Cappel; Lelieur, cultivateur à Quaëdypre de Breyne, idem, idem; Janssens-Benynck, idem, idem; Dousselaert, idem, idem; Dewaele, idem à Pitgam; Decrocq, idem, idem; Debaecque, homme de lettres à Bergues, Boutten, cultivateur à Armboutscappel; Verhille, propriétaire, idem; Dewaele, cultivateur à Hoymille; Demeesemaker fils, propriétaire à Bergues; Mikiels, médecin à Quaëdypre.

Canton de Wormhoudt. MM. Vandenkerkhove, *vice-président*, à Volkerinckove; Vanhoutte, cultivateur à Herzeele; Houtters, id. idem; Bergerot, maire à Esquelbecq; Sapelier, cultivateur à Zeggers-Cappel; Blankaert, idem, idem; Marcotte, idem, idem; Deseize, idem, à Wormhoudt; Denielle, idem, idem; Dehaele, idem, idem; Liévin, Ate, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. MM. Regodt, *vice-président*, aux Moëres; Danotte, cultivateur à Killem; Wemaere, idem à Rexpoëde; Dewaele, idem, idem; Vandaele, idem à Warhem; Bollingier, id. idem; Vandenbavière, idem, à Bambecque; Vandermeersch, id. à Hondschoote, Lelieur, idem, idem; Coppens, idem, idem.

Membres résidants hors de la circonscription. MM. Hamereel, cultivateur à Spycker; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg; Bortier, propriétaire à Ghistelle près Furnes; Landron, cultivateur à Brouckerque.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✻, maire de Bourbourg, *président;* Vandenbavière. cultivateur à Loon, *vice-president*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint;* Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire.*

Membres honoraires. MM. Vanwormhoudt, conseiller d'arrondissement, à Gravelines, Bachelier père, ancien maire, à Cappellebrouck.

Membres titulaires. — *Canton de Bourbourg.* MM. Decoussemaker, ✲ ✠ ✠, conseiller général à Bourbourg; Decarpentry, juge-de-paix, idem; Vercoustre, propriétaire, idem; Lysensoone, herbager, idem; Lysensoone, propriétaire; Deschodt, cultivateur, idem; Delecourt, pépiniériste, idem; Porquet-Dourin, cultivateur, idem; Duval, vétérinaire; Louf, cultivateur à Bourboug Campagne; Tettart, Aug., idem; Belle père, propriétaire, idem; Belle, Ed., cultivateur, idem; Vercoustre, Vict., idem, idem, idem; Ryckevaert, idem, idem; Dereudre-Vandenbroucke, idem, idem; Duytsche, idem, idem; Desmidt, idem, idem; Waguet, idem, id.; Meesemacker, idem, idem; Dereudre-Dehorter, idem, idem; Dufour, idem, à Brouckerque; Debavelaere, idem, idem; Francke, id, Landron, idem, idem; Mahieu, idem à Cappellebrouck; Schalier idem, à Capellebrouck; Meesemaker, idem, idem; Dericke, idem, idem; Deram, idem, idem; Landron, Désiré, idem, idem; Bellangé, idem, idem; Hauw, idem, à Looberghe; Bogaert, idem, idem; Wemaere, maire à Spicker; Senaeme, J., cultivateur, idem; Senaeme, B., idem, idem; François, idem, à Saint-Pierrebroucq.

Canton de Gravelines. MM. Vanwormhoudt, entrepreneur et cultivateur à Gravelines; Geersen, idem, à Craywick; Longueval, maire à Loon; Fétel, cultivateur, idem; Caron, idem, idem; Fétel-Longueval, idem, idem; Thelliez, idem, idem; Hubert, idem, idem; Fournier, idem, idem; Backeroot, idem, idem; Fetel-Devos, idem, à Loon; Stevenodt, adjoint à Loon; Devos, cultivateur, id.; Louf, à Saint-Georges.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Cappon, *président*; Cleenwerck, ✲, *vice-président*; Deberdt, *secrétaire*; Claudorez, *trésorier*.

Membres. MM. Senellart-Pannier, à Merville; Dezeure, à Wallon-Cappel; Villette, à Fradelles; Joie, à La Gorgue; Dequidt, à Sainte-Marie-Cappel; Bouillez-Verhaghe, à Merville; Beck, à Steenvoorde; Dumont, à Ebblinghem; Schrevere, à Zuydpeene; Lutun, à Merville; Mooreel, à Ecke; Deschodt, à Hazebrouck; Lobbedez, idem; Duquenne, à La Gorgue; Demeerseman, à Borre; Loridan-Hullebert, à Estaires; Vandaele, à Zermezeele; Claudorez, à Morbecque; Desreumaux, à Wemaers-Cappel; Rohart, à Estaires; Warein, à Hazebrouck; Lespagnol, idem; Bieswal, idem; Smagghe, idem; Margerin, idem; Debaecker, idem; Guermonprez, id. Houvenaghel, idem; Omaere, Louis, idem; H. Omaere, idem; de Palmaert, à Ebblinghem; Carlier, à Steenbecque; Hadoux, à Merville; Cattoir-Flahaut, à La Gorgue; Vandenbussche, à Arnêke, Decanter, à Steenvoorde; Deroo, cultivateur à Morbecque; Houcke,

maire d'Hazebrouck; Costenoble, à Merville; Lerouge, à Estaires; Gombert-Dupont, à Merville.

BAILLEUL.

Bureau. MM. Béhaghel, conseiller général, *président ;* Cortyl, Ch., *vice-président ;* Gourmez-Caboche, *secrétaire ;* Baelde, P., *trésorier.*

Membres résidants. MM. Stoppelgast ; Decoussemaker, Henri ; Declercq ; Decoussemaker, Maximilien ; Duverlie ; Salomé, Lauwerière, Delerue, Delangre, David, Hopsomer, Dumetz, docteur en médecine; Deswaerte, Devos, E. Flahaut, H. Flahaut, Vandewalle, Henri.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT,

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 180 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président ;* le maréchal de Mac-Mahon duc de Magenta (G. ✲), le général commandant la division, le secrétaire-général de la Préfecture, le maire de Lille, Desmazières, botaniste à Lambersart.

Bureau. MM. Lefebvre, ✲, propriétaire, *président honoraire ;* Des Rotours, ✲, *président ;* Lecat-Butin, ✲, cultivateur, *vice-président ;* Girardin (O. ✲), doyen de la Faculté, *idem ;* Charles, médecin-vétérinaire, *secrétaire-général ;* Lethierry, *secrétaire-adjoint ;* Defontaine, F., propriétaire, *bibliothécaire-archiviste ;* Jules Lefebvre, *bibliothécaire-adjoint ;* Tripier-Durieux, idem, *trésorier.*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président ;* Tordeux, E., *vice-président ;* Caverne fils, *secrétaire ;* Fosset, *secrétaire-adjoint ;* Delflache, *trésorier ;* Colinet, *bibliothécaire*, Bourgeois, *bibliothécaire-adjoint.*

Membres. MM. Tordeux, filateur à Avesnelles; Legrand, Th., filateur à Fourmies; Azambre, propriétaire à Avesnes; Hennet, idem, idem; Mary, propriétaire à Aymeries, Lelong, maître de postes à Avesnes; Douay-Macaretz, fabricant de sucre à Ghissignies; Darcy, id. à Sains; Dequesnes, adjoint à Landrecies; Godard-Desmaret, ✲, député, à Trélon; de St.-Aubin, fab. de sucre, à Sassegnies; Wagnier fils, idem, à Semousies; Poncet, vétérinaire au Quesnoy; Wasquier, id., à Dourlers; Hédon, id., à Cartignies; Sury, id., à Berlaimont; Blanchard, propriétaire à Baslieu; Evrard, juge-de-paix à Avesnes; de Colnet, propriétaire à Dompierre; Martin, capitaine en retraite à Fayt; Brillet, négociant à Dourlers; Juniet, propriétaire à Saint-Hilaire; Maillard, maire à Etrœungt; Lambert, notaire à Cartignies; Gosse, propriétaire à Petit-Fayt; Lengrand, idem, à Haut-Lieu; Letorel, idem, à Trélon; Marchand, notaire à

Avesnes; Collart fils, à Baslieu; Madoulé, vétérinaire à Landrecies; Noquet, idem, à Maroilles; Hulin, propriétaire à Cartignies; Bevière-Saint-Fleury, idem, à Avesnes; de Préseau, propriétaire, idem; Maillard, idem, idem; Guillain-Tiébaut, idem à Etrœungt; Dineux-Havée, idem, idem; Dubreucq, cultivateur à Wargnies-le-Grand; Emond, notaire à Berlaimont; Campagnie, propriétaire à Landrecies; Hubert, banquier, idem; Lelong, à Landrecies; Bricart, propriétaire à Boulogne; Bricart, Em., idem, idem; Couppé-Brillet, négociant à Dourlers; Brochet, ingénieur civil, à Landrecies; Viroux, propriétaire à Avesnes; Renaux, meunier à Floursies; Bachy, pharmacien à Maroilles; Brulin, instituteur, idem; Demoulin, notaire à Dourlers; Ansieau, brasseur à Trélon; Dubois-Viroux, imprimeur à Avesnes; Cuvillier, adjoint à Trélon; Coquelet, filateur à Fourmies; Defontaine, instituteur, idem; Malengreaux, propriétaire à Trélon; Collignon, maître de verreries, idem; Hostelet, propriétaire idem; Marcoux, idem, idem; le comte H. de Nédonchel, idem, à Jolimetz.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*, Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire;* Levecque, receveur municipal, à Maubeuge, *trésorier*; de la Torre, conseiller-général, maire à St.-Vaast, président du comice de Bavai; Coulmon, conseiller d'arrondissement, à Bavai, vice-président du comice de Bavai; Bever, notaire à Solre-le-Château, président du comice de ce canton; Rouez, conseiller-général et maire à Solre-le-Château, vice-président de ce comice.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Hamoir, Gustave, ✲, *président;* — *horticulture*, M. Bultot, *président;* M. Farez, professeur de botanique au collége, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Bonnier, juge-de-paix, *président;* M. Waternau, *secrétaire.*

SAINT-AMAND. — M. Nicolle, *président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire.*

DENAIN. — M. Deslinsel, *président*; M. Gouvion, J. *secrétaire.*

CAMBRAI.

Bureau. MM. De Beaumont, propriétaire, *président;* Leleu, cultivateur, membre du Conseil général, *vice-président*; Evrard, ✲, ingénieur civil, *secrétaire*; Ledoux, notaire, *trésorier.*

Haras.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1853.

Il existe dans le département cinq stations d'étalons impériaux ; elles sont placées à Lille, Valenciennes, Avesnes, Le Cateau et Bourbourg, et comprennent ensemble 15 étalons.

Sur un vœu exprimé par le Conseil général, dans sa session de 1853, M. le Préfet du département du Nord, par arrêté du 17 janvier 1854, a ordonné le placement des étalons départementaux chez des cultivateurs dont la probité, la position de fortune et les connaissances agricoles et hippiques présentent toutes les garanties désirables. Les détenteurs d'étalons sont responsables, pendant six années, des producteurs qui leur sont confiés; ils doivent les soigner suivant le mode adopté dans les haras impériaux, les amener, si la distance le permet, aux concours régionaux, et les soumettre aux fréquentes visites des délégués de l'administration : mais, au bout de ces six années, l'étalon devient leur propriété exclusive. De plus, les bénéfices de la saillie, dont le prix est de 5 fr., appartiennent à l'étalonnier, qui a la faculté, après l'époque de la monte, fixée du 1er février au 30 juin, d'employer l'étalon aux travaux agricoles.

Les étalons départementaux, au nombre de vingt-deux, sont répartis dans les divers arrondissements.

Outre les étalons désignés ci-dessus, il existe dans le département du Nord 13 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté à cet effet, dans sa session de 1861, un nouveau crédit de 10,000 francs pour être affecté à l'achat d'étalons.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétérinaire, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853, par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Kuhlmann (O. ✲), *président ;* Verley, ✲, *vice-président*; Rouzé, ✲, *trésorier*; Tilloy-Casteleyn, Loyer, Scrive-Bigo, ✲, Descat-Leleux, Bonte, Vanderhagen, Bernard, Delesalle, Descamps, Decroix, V. Saint-Leger.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE. MM. A. Carlier, ✲, *président ;* Morel-Agie, ✲, Petit, Collet-Taverne, Durin, Becq, Choquet, N...

VALENCIENNES. MM. Lefebvre, Emile, *président;* Canonne, ✲, *vice-président*; Delame, *trésorier*; Bracq, ✲, Lewille, Durieux, Blanquet.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes. MM. Dumont, ✲, maître de forges à Ferrière-la-Grande; Hamoir, idem, à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge; Clavon, à Fourmies.

Secrétaire de la chambre, M. E. Bouton.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Quatre chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Cambrai et à Avesnes. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président*; Jourdain-Defontaine, Leplat-Desnoulet, Lucien Nollet, Lorthiois-Desplanques, Motte, Jonglez-Wattel, Deroubaix, Leurent, Laloy, Duvillier-Duriez, Lamourette; *secrétaire*, M. Elie Brun.

ROUBAIX. MM. Roussel-Dazin, *président;* Bossut, Eeckmann, Mimerel fils, ✲, Lefebvre, Delfosse, Descat, Réquillart-Screpel, Wattine-Bossut, Defrenne, Grimonprez-Bossut, J. Delattre, Screpel; *secrétaire*, M. Brun-Lavainne.

CAMBRAI MM. Wallegrand, Pierson, Cornaille-Leroy, Lallier, Seydoux, Milcent, Tilloy, G. Mallet, Bertrand, Brabant, Quincbon, Petit.

AVESNES. MM. Mailliet, filateur à Avesnes; Dumont, ✲, maître de forges à Ferrière-la-Grande; Rouez, Zénon, filateur de laine; Tordeux, idem; Godard-Desmarets, ✲, maître de verreries; Coquelet-Boniface, filateur à Fourmies; Hamoir, directeur de hauts-fourneaux à Maubeuge, Hasard, marchand de bois à Beugnies; Sculfort, fabricant; Clavon, filateur de soie; Herbecq, manufacturier; George

BUREAU DE CONDITIONNEMENT des soies et laines à Roubaix.

Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. C. Descat, G. Frasez, J. Lagache, conseillers municipaux; Delfosse, A. Mimerel fils, ✲, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. Musin.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES,

Institué par arrêt préfectoral du 27 août 1858.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département. M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet (C. ✲), *président*; De Melun, conseiller général, *vice-président*; Durieux-Forret, propriétaire, *secrétaire*; Dupont, inspecteur; Kolb-Bernard, ✲, député; Binaut, docteur en médecine; Malfait, prop.; Caux, vérificateur des poids et mesures; Remy-Meurisse, propriétaire; Ed Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil; Dehau, ancien notaire; Mas, négociant; Fr. Defontaine, propriétaire; De Caulaincourt, propriétaire; De Germiny, idem; Rouzière-Cavalier, ancien négociant; Jonglez-Deligne, propriétaire; Scrive-Labbe, ancien manufacturier; Vandercruyssen fils, propriétaire; Durieux-Forret, à Lille; Boussemaert, ancien notaire, à Armentières: Fretin, ✲, maire à Quesnoy-sur-Deûle; Dubuisset, docteur en médecine, idem; Cottignies, notaire à Seclin; Bulteau, brasseur, à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem; J.-B. Brame, propriétaire, à Lannoy; Decottignies, commerçant, idem; Briffault, cultivateur, à Flers; Deledeuille, officier de santé à Haubourdin; Leclercq-Grandel, propriétaire, à Lille; Brasme, rentier, à Haubourdin, Auffray, capitaine en retraite idem; Lecomte, propriétaire, à Moulins-Lille; Denniel, idem; Jeanson, pharmacien, à Armentières; Prevost, conseiller municipal à Templeuve; Menche, propriétaire et maire à Haubourdin; Lefebvre-Crombez, négociant à

Tourcoing; Célarier, ancien commissaire-priseur à Loos; Billon, docteur en médecine, idem; Billet, marchand à Halluin; Demeestere, propriétaire, idem; Dujardin, propriétaire à Roubaix; Prouvost, propriétaire, idem; Pennel, propriétaire à Ronchin; Flippo, propriétaire; Dubar-Delespaul, négociant, idem; Delahaye, pharmacien à Seclin; Messéan, percepteur à Comines; Catteau-Lauwick, propriétaire, idem; Nollet, négociant à Tourcoing; Masnou, avocat, à Lille; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire à Haubourdin; Duverdyn, prop. id.; Bonte, idem, idem; Flament-Charvet, propriétaire à Lille; Debuchy, idem, à Roubaix; Brulois, idem, idem; Delemer-Peuvion, idem, à Lille; Lepercq, brasseur à Quesnoy-sur-Deûle; Ollivier-Charvet, propriétaire à Lille; Henry, docteur en médecine à Seclin; Dujardin, rentier, idem; Quecq, avocat à Lille; Taillar fils, propriétaire, idem; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul; Poullet-Brunel, idem, idem; Gruez, capitaine de douanes en retraite à Wambrechies; Butin, pépiniériste, idem; Destombes-Leroy, propriétaire à Tourcoing; Delputte, fabricant, idem; Apprederis, propriétaire, idem; Baudoux, ancien notaire à Phalempin; Pipelart, marchand, idem; Brulois, cultivateur à Wasquehal; Selosse, idem, idem; Mille, propriétaire à Lille; Mourcou, idem, à Lille; Guichard-Evrard, idem; Rouzé, propriétaire à Willems; Moutardier, receveur à Tourcoing; Rameau, propriétaire à Templeuve; Lefebvre, propriétaire à Hellesmes; Rouzière, idem, à Lille; Houzé dé l'Aulnoit, avocat, idem; Dupire-Duponchel, propriétaire à Roubaix; Ducourouble, idem, à Lille; Brice, ancien notaire, idem; Jules Lefebvre, propriétaire, idem; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine à Lille; Plovette, propriétaire, idem; Dorémieux, conseiller municipal, idem; Dechin, rentier à Lille; Gennevoise, avoué, idem; Romont, propriétaire, idem; Collet, professeur, idem; Chombart, avocat, idem; Laurent, négociant, idem; Virnot père, ancien négociant.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St-Éloi à Dunkerque; Morel, conseiller municipal, idem; Meneboo, ✻, docteur en médecine, id.; Lebleu, id.; et conseiller municipal à Dunkerque, Bonvoisin, inspecteur primaire, id.; Deleflie, maire à Watten; Hilst, id. à Armbouts-Cappel; Favier, receveur d'enregistrement à Hondschoote,

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Behaghel, membre du conseil général, à Bailleul; Arnould, négociant à Merville; Delassus, id., id.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau; Sartiaux, prop.: Desrousseaux, curé de St-Géry, à Cambrai; Stiévenart, prop., id.; Bouchez, vérificateur des poids et mesures,

id.; Crépin, conseiller général, à Proville; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé à Rumilly; Sorlin; prop. à Banteux; Delafons, id. au Câteau; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wéry, prop. à Saint-Hilaire, Darcy, père, id. à Sains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop. à Étrœungt; Marsy, pharmacien à Landrecies; Philippe, brasseur à Maubeuge; de Lagorce, prop. id.; Mathieu, médecin à Hautmont; Marchant, prop. à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop. au Quesnoy; Lustremant, médecin à Wargnies-le-Petit; Carlier fils, prop. à Villers-Pol; Lefebvre-Douay, prop. au Quesnoy; Couvez, marchand de bois à Solre-le-Château; Divry, notaire à Fourmies; Delloue, prop. à Anor; Delhaye, ancien notaire à Bavai; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Bernaille, maire à Anor.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, avoué à Douai; Tréca-Leleu, propriétaire, id.; Imbert de la Phalecque, avocat, idem; Potiez, propriétaire, idem; Lavoix, receveur municipal, idem; Desuède, propriétaire, idem; Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire, idem; Branque, maire à Lecluse; baron de Bouteville, conseiller général à Hornaing; Piédanna, médecin à Marchiennes; Leleu, conseiller d'arrondissement à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire à Bruille-St.-Amand; Deslinsel, maire à Denain; Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes; Renard, membre du conseil général à Fresnes; Bouchez, conseiller d'arrondissement à Bouchain; Deslinsel, propriétaire à Onnaing; de Monchaux, contrôleur à Valenciennes; Barbieux, notaire à Saint-Amand; Bouchelet, maire à Lourches; Morelle, idem à Haspres; Waterneau, médecin; Castiaux, maire à Vieux-Condé; Bracq, ✲, idem, à Valenciennes; Tancrède fils, idem, à Marly, Lecuyer, ✲, idem, à Saint-Saulve; Manouvrier, médecin à Valenciennes; Courtin, propriétaire à Valenciennes; Dutouquet, architecte, idem; David, sous-inspecteur des enfants assistés.

BANQUE DE FRANCE — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

Directeur, M. Verley, ✲; *administrateurs*, MM. Bernard; Descamps (Alfred); Gihoul; Heurté; Huet; Rouzé, Th., ✲; Scalbert, A.; Verstraete, Em.; Wallaert, Aug.; *censeurs*, MM. Charvet-Barrois; Marracci; Pollet.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Delcourt-Dubois;

administrateurs, MM. Delame-Lelièvre; Dupont; Lefebvre; Dècle; Hollande; Ewbanck; Bracq-d'Abancourt, ✻; Hamoir; *censeurs*, MM. Canonne, ✻; Lebret, ✻; Blanquet; *caissier*, M. Véron; *comptables*, MM. André et Bourriot.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du* 13 *juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Beck père, Thierry, Vancauwenberghe, Collet-Taverne, Z. Chocquet, Durin, G. Malo, Bonvarlet, de Clebsattel, ✻; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✻, Féron, ✻; *caissier*, M. Hernu; *contrôleur*, M. Champeaux; *expéditionnaire*, M. Bardin.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 *mai* 1854.

Directeur, M. Kiener; *caissier*, M. Grimbel; *conseil d'administration*. MM. Catel-Béghin, Derode, P., Descat-Leleux, Droulers, ✻, Gentil, Arthur, Grandel-Parvillez, Groulois, Honnorat, Kuhlmann (O. ✻), Loncke-Maccartan, Noyelle, Scrive; *censeurs*, MM. Richebé (O. ✻), Maracci, Vanderhagen, Alex.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change.* MM. Sergent, *syndic;* Plaideau, *premier adjoint*; Sapelier, *deuxième adjoint*; Debaeker, Sapelier, Symph., Leroy, Deman, Bessac, Sapelier, H. Spiers, Vandercolme fils, Lefebvre, Sauvage.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change.* MM. Ch. Duquesnoy, *syndic*; Dupuis, Verbiest, Liagre, Prat, Labielle, *adjoints.*

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Salembier, *syndic*; Helley, *premier adjoint*; Colle, *deuxième adjoint*; Roland, Degueuser, Blancho, Desmyttère, Mercier, Werquin, Desoubry.

BOURSE DE DOUAI. Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Lasorne, Pouille, N...

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Courtiers de commerce. N...., *syndic*; MM. Maqueron, *syndic-adjoint*; Derombies, Canu, Delgrange, Denoyelle.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de

Brême, de Lubeck, des Étais-Unis d'Amérique ; Thierry, consul de Suède et de Norwège ; Jodocius, vice-consul de Portugal ; Dewulf, consul de Belgique ; Alf. Morel, agent consulaire d'Autriche ; Chamonin, ✠ (Esp.), vice-consul d'Italie et vice-consul d'Espagne ; E. Darras, consul du Mecklembourg ; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique ; Norman-Pringle, consul d'Angleterre ; Vanderest, consul de la Confération-Argentine ; P. Debaecque, vice-consul de Russie ; P. Debaecque, consul de Costa-Rica ; Collet, consul de la république de Vénézuela.

LILLE. MM. Ph. Decock (O. ✲ ✠), consul de Belgique ; Decock fils, vice-consul idem.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de départements ou d'arrondissements comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies daus les chefs-lieux de départements et d'arrondissements. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les commissions cantonales de statistiques du département du Nord sont composées comme suit :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. le Préfet du Nord, *président ;* le maire de Lille, *vice-président ;* Bernard, cons. gén. ; Kuhlmann, id. ; Rouzé, cons. d'arr. ; Lefebvre, ✲, doyen-c. ; Honoré, id. ; Aernouts, id. ; Leconte, ✲, id. ; Bafaleur, id. ; Vieillard-d'Estrées, dir. des dom. ; Renard, dir. des cont. ; Leroy, dir. des douan. ; Bourdon, juge ; Lejosne, j.-de-p. ; Dancoisne, id. ; Bougenier, id ; Delerue, id., Brame, v.-prés. des hosp. ; Cazeneuve, docteur-méd. ; Le Glay, arch. ; Bernot, dir. de l'éc. prof. ; Verley. dir. de la b. ; d'Hastrel, insp. des for. ; Marteau, architecte ; Marquette, agent-voyer chef hon. ; Brigandat, docteur ; Cleenewerck, cons. de préf ; Binaut, doct. ; Desrousseaux, notaire ; Deledicque, id. ; Delannoy, avocat ; Gentil-Descamps, anc. adjoint ; Théry, avocat ; Degrimonpont-Vernier, filateur ; Delesalle, idem ; Longhaye, nég. ; Scrive, fabricant ; Dorémieux, propriét. ; Machu, père, fabricant, Mas,

nég.; Verstraete, id.; Charvet, id.; Toussin, fil.; Steverling-Mallet, nég.; Bernard, id.; Danel, imp., Ricouart, entrep.; Steverlyng-Desmons, fil.; Daumas, nég.; Courbon, fil.; Calaisse, nég.; Fays, prop.; Dehau-Deleruyelle, prop.; Derode, prop.; Séon, vét.; Delefosse, av.; Werquin, prop.; Bacq, idem; Defontaine, id.; Obert, id.; Sénéchal-Ovigneur, id.; Venot-Cazier, id.; Hautbois, méd.; Frappé-Leloir, cult.; Richebé, prop.; Bachy, prop.; Castel, fab.; O'Delant, maire; Montaigne, id.; Bajeux, cultivat.; Bigo-Tilloy, fabricant; Houvenaghel, propriétaire; Vanlaton, curé; Mourmant, adjoint; Loyer, propriétaire; Herlemont, curé; Lefebvre, fab.; Olivier, doct.; Lesaffre, maire; Gadenne, cult.; Picavet, id.; Cornille, id.; Masquelier, id.; Hochart, percept.; Desmazières-Maquet, prop.; Defives. ferm.; Bailly, pép.; Salembier, maire; Leroy, adj., Claies, cult., Danset, man., Vte Obert, maire, St.-Léger, curé; Delos, cult.; Pollet, id.; Catry, prop.; Desbonnets, cult.; Morelle, maire; Panckoucke, perc.; Dubuisset, cult.; Lefebvre, maire; Baudoux, cult.

Canton d'Armentières. MM. le maire d'Armentières, *président;* Pouchain-Boutry, adj.; Rogeau, cult.; Boussemar, not. hon.; Jeanson, ph.; Cerf, perc.; Bouvart, princ.; Dernoncourt, sec. de la m.; Lemor, insp. de douan.; Musin-Lespagnol, écon.; Briait, maire; Brame, adjoint; Decoster, sec. de la m.; Villers, maire; Decherf, adj.; Duhem, maire; Deron, cult.; Samyn, sec. de la m.; Roussel, cult.; Delobel, id.; Pollet, maire; Denoyelle, cult.; Legourmand, maire; Delannoy, brass.; Wicart, march.; Messéan, maire; Prin, adj.

Canton de La Bassée. MM. le maire de La Bassée, *président*; Ybert, méd.; Leleux, rent.; Denabrif père, id.; Costement, géom.; Cousin, not.; Duchâteau, inst.; Lesage, vét.; Lestarquit, cult.; Beghin, id.; Dilly, id; Marsy, id.; Denis, id.; Lefebvre, id.; Degruson, curé; Lemaire, cult.; Nepveu, cult.; Barbry, fab.; Danel. id.; Dubrulle, cult.; Chombart, maire; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmont, prop.; Haage, cult.; Boulogne, id.; Chombart, maire; Chombart. cult.; Lezie, id.; Caudrelier, curé; Romon, maire; Brassart, curé; Lallemand, cult.; Conia, cult.; Méplaux, id.; Lecocq, id.; Pionnier, id.; Delfosse, rentier; Waymel, id.; Dutilleul, not.; Denis, pharmac.; Lys, méd.; Boidin, prop.; Catteaux, id.; Tilloy fab.; Sauvage, march.; Ridez, cult.; Chombart, maire; Delgrange, perc.; Adam, cult.; Canyn, curé; Carré, cult.; Lefebvre, id.; Pannequin, curé; Cordonnier, maire; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Féron. méd.; Deron, not.; Adam, cult.; Leclercq, id.; Piquet, brass.; Appourchaux, cabar.; Leclercq, cult.; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, cult.; Delemasure, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Desnoulet, inst.; Becquet, cult.; Lallemant, id.; Vincent, id.; Lemaire, id.; Gruson,

id.; Delangre, curé; Leclercq-Mortelecque, maire; Delecourt, cult.; Pionnier, curé; Pollet, cult.; Duchatelet, inst.; Mortelecque, marchand.

Canton de Cysoing. MM. le maire à Cysoing, *président;* Brame, cons. gén.; Revel, j.-de-p.; Delerue, adj., Rousselle, curé, Legentil, adj.; Desmons, brass.; Lefebvre, cult.; Druon, maire; Dauchy, cult; Maigret, id.; Huin, maire; Carpentier, secrét.; Foutry, maire; Lecocq, cult.; Deffontaine, adj.; Thierrie, cult.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Carpentier, id.; Dufresnoy, id.; Caby, id; Mouque, id.; Castel, id.; Lefebvre, maire; Dutilleul, cult.; Pollet, maire; Pollet, cult.; Pollet B., id.; Baratte, maire; Lancelle, doyen-c., Delannoy, ex-percept.; Cocheteux, fab.; Demesmay, agron.; Wartel, adj.; Hovine, maire.

Canton d'Haubourdin. MM. le maire d'Haubourdin, *président;* Ravaux, doyen-curé; Tierce, juge-de-paix; Derbigny, conseiller de Préfecture; Thomas, rec. de l'enr.; Labbe, arpenteur; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier, maire; Desplanques, curé; Cazier, Ed., propriétaire; Procureur, maire; Laumondays, curé; Lelong, maire; Lefebvre, prop.; Lelong, id.; Lallemant, maire, Mathelin, maire; Hochart, id.; Bécuwe, curé, Hochart, prop.; Waymel, maire; Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutin, adj.; Coisne, anc. maire; Vandenem, prop.; Josson, not.; Billon, maire; Hochesteter, chim.; Platel, ferm.; Brice, maire; Coustenoble, prop.; Bernard, maire; Fremaux, cult.; Salomé, maire; Hochart, adj.; le comte O. d'Hespel, maire; Deleporte, meun.; Menu, not.; Flament, prop.

Canton de Lannoy. MM. le maire de Lannoy, *président;* Brame, adjoint; Delecroix; de la Gironnerie, maire; Reuflet, id.; Havez, id.; Salembier, id.; Duquennoy, id.; Crespel, id.; Libert, id.; Loridant, id.; Salembier, id.; Delannoy, id.; Hespel, adj.; Rouzé, id.; Agache, cult.; Deleplanque, maire; Delahaye, id.; Boutemy, id.; Delattre, secrét. de la mairie; Romain, maire.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. le maire de Pont-à-Marcq, *président*; Dujardin, curé; Delecluse, j.-de-p.; Mantoulet, percept.; Six, adj.; Carton, inst.; Delemer, prop.; Roger, maire; Lefebvre-Durot, cult.; Legrand fils, march.; Cormon, cult.; Des Rotours, maire; Jacquart, cult.; Theys, prop.; Wartelle, cult.; Lefebvre, fab. de sucre; Bernard, cult.; Levaillant, maire; Durot, fab.; Chardot, percept.; Lepeuple, cult.; Lambelin, maire; Favier; adj.; de Maulde, prop.; Trézé, cult.; Lecoufre, idem; Lemesre, maire; Delannoy, curé; Chuffart, cult.; Mathias, off. de s.; Lemaire, cult.; Lecouffe, id.; Wauquier, fab.; Tiers-Mallet, cult.; Dancoisne, id.; Mazingue, maire; Denneulin, cult.; Vallois, fab.; Bruneau, maire; Leboucq, prop.; d'Hancarderie, id.; Wigniolle; instit.; Durieux, maire; Heddebault, prop.; Devienne, cultiv.;

Choquet, meunier; Vallois, maire; Desmoutiers, c. gén.; Deregnaucourt, doyen-curé; Lefebvre, cult.; Boutry, id.; Agache, id.; Dubois, maire; Duprez, cult.; Liétard, id.; Pollart, id.; Dillies, maire; Coget, fab.; Pipelart, march.; Delval, fab.; Brunet, cult.; Denneulin, maire; Coget, fab.; Heddebaut, prop.; Duquesnes, prop.; Duflot, cult.; Moreau, maire; Favier, cult.; Broutin, prop.; Havet, cult.; Grauwin, maire; Plouvier, prop.; Macquart, cultiv.; Legrand, cultivateur.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. le maire de Quesnoy, *président;* Desplanque, juge-de-paix; Fauvarque, dist.; Desrumeaux-Cailleret, ind.; Lepercq, fabricant; Dubuissez, docteur-médecin; Decottignies, doyen-curé; Delattre, rec. de l'enr.; Lambelin, J.-B., cult.; Lepercq, J., brass.; Gervoson, gr. du j.-de-p.; Ghestem, rent.; Cuvelier, percept.; Régnier, d.-curé; Meurillon, adj.; Cuvelier, doct.-méd.; Desbonnets, adj.; Messéan, perc.; Catteau-Béghin, man.; Cuvelier, Edouard, cult.; Goeman, id.; Chouff, rec. des douanes; Vandermersch-Paret, ad.; Dumortier, secrét. de m.; Liénard, cult.; Ghestem, id.; Duthoit, maire; Delattre, cult.; Pollet, adj.; Fauquembergue, maire; Deleforterie, adj.; Castelain de Lispré, prop.; Lambelin, maire; Flipo, march. de c.; Ghestem, adj.; Delebecque, maire; Billard, id.; Vanelslande, adj.; Duflos, march. de lin; Philippo, fab.; Vanelslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président;* Herrengt, d.-curé; Lanvin, not.; Dethoor, rec. des contr. indir.; Roussel-Dazin, fab.; Grimonprez-Bossut, ad. des hospices.; Destombes, id. du bur. de bienf.; Liagre, doct.-méd.; Lepers, arch.; Brulois, prop.; Chieus, méd. vét.; Boyaval, prop.; Débuchy, id.; Leconte, perc.; Delebecq-Desfontaines, cult.; Lepers-Villers, id.; Ducateau, id.; Richard-Jovenelle, boulang.; Fournier, meun.; Mazure-Prouvost, boucher; Sy, rec. de l'enr.; Pannerot, cont. des contrib.; Musin, ch. du bur. de cond.; Brun-Lavainne, sec. de la m.; Dubar-Delespaul, pr.; Lefebvre, cult.; Lepers, id.; Tiers, id.; Beaucarne, maire; Briet, prop.; Direz, curé; Delannoy-Descamps, prop.; Gadenne, id.; Ducrocquet, m. de charb.; Sélosse, adj.; Béghin, maire; Singier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'hosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desrumeaux, idem; Lezy, fab.; Duthoit, cult.; Brulois, maire; Delannoy, curé; Houssez, cult.; Spriet, idem; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. le maire de Seclin, *président;* Collette, cons. gén.; Duport, adj.; Desmazières, id.; Delacourt, sec. de la m.; Mollet, cult.; Fournier, id.; Dujardin, id.; Duquesnes, prop.; Collette, maire, Delespaul, j.-de-p.; Flinois, sec. de m; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Mauroy père, maire; Debarge, adj.; Denoullet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de m.; Lemaire, maire; Godin, médec.; Marsillies, inst; Gravelaines, maire; Le Conte,

sec. de m.; Delacourt, cult.; Vandaele, curé; Ledoux, maire; Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour, inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur fils, inst.; Couvreur père, sec. de m.; Marquant fils, adj.; Descamps, maire; Dubois, inst; Descamps, cult.; Parent, maire; Heddebault, prop; Liénard, cult.; Bonnet, inst.; Durot, cult.; Marchand, maire; Taffin-Peuvion, fab.; Lamblin, sec. de la m.; Carpentier, inst.; Malfait, maire; Dubuchy, cult.; Legrain, maire; Thobois, cult.; Grard, fab.; Isbled, sec. de m.; Rose, maire; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst.; Dilly, cult.; Buisine, maire; Hecquet, inst.; Fournier, cult.; Dujardin, id.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Gravelaines, maire; Leconte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Couvreur père, sec. de m.; Marquant fils, cult.; Descamps, maire; Descamps, cult.; Bonnet, inst.; Durot, prop.; Marchand, maire; Carpentier, inst.; Legrain, maire; Isbled, sec. de m.; Carré, cult.; Hocedez, maire; Waymel, adj.; Pouille, arp.; Desprez, inst.; Carpentier, s. de m.

Canton de Tourcoing. MM. le maire de Tourcoing, *président;* J. Leblan, adj.; Bernard, id.; Duchochois, id.; Hassebrouck, not.; Vandebeulque, cult.; Toulemonde, march. de grains; Plouvier, cult.; Dassonville-Stras, grain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Lerouge, id.; Dalle-Facon, maire; Bonduelle-Dalle, fab.; Courouble, rent.; Pollet, cult.; Demeester, maire; Lemaître, fab.; Lemaire, idem; Mignon, cult.; Lefebvre, maire; Clarisse, cult.; Vanandreswelt, idem; Mullié-Catteau, cult.; Dewitte-Lemaître, cult.; Rousselle-Samain, idem; Ghestem-Catteau, rent.; Labbe, maire; J.-B. Destombes, cult.; J.-B. Lelong, idem; Lecat-Butin, maire; de Wazières, prop.; Botelle, cult.; Lefebvre, id.; Delos, maire; Ducrocq, not.; Despatures, adj.; Honorez, id.; Ducroquet, cult.; Liénart-Binault, brass.; Bourgeois, maire; Picavet, cult.; Desbouvrie, id.; Mullier, id.; Dewitte-Tiers, prop.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Cantons de Dunkerque. MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* de Clebsattel, député; Cuel, cons. gén.; Carlier, id.; Verlingue, directeur des douanes; Delaetre, doyen-curé; Deconinck, id.; Lambert, vérificateur des domaines; Féron, négociant; Choussy, juge-de-paix; Plocq, ingén. des pont-et-chauss.; Beck, cons. mun.; Bessat, id.; Lemaire, médecin des épidém.; Delaetre, prop.; Derode, nég.; Hovelt, not.; De Boe, id.; Bonvoisin, insp. prim.; Vandewalle, prop.; Demorcourt, contr. des centr. dir.; Lebleu, ag. v. princ.; Lemaire, présid. des Waet.; Bigorne, cult.; Schodduyn, maire; Mahieu, maire; Candeliez fils, fab.; Caudron, maire; Cabaret, cons. mun.; Evrard, prop.; Leuregaus, maire; Wemaere, cult., Geersen, maire; Clément, cult.; Maegherman, maire; Cardock-Lebecque, cult.; Pacquet, prop.; Daulle,

maire: Deschilt, curé; Waelkens, prop.; Steen, maire; Paraviccini, recev. des douanes; Adam, maire; Vanoudendyck, id.; Sauvage, indust.; Delaeter, desservant.

Canton de Bergues. MM. le maire de Bergues, *président*; Joos, cons. gén.; Delautre, grand-doyen; Deberdt, j. d.-p.; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doct. méd.; Alavoine, percept.; Vanhoucke, id.; Duhamel, prop.; Vernaelde, cons. mun.; Demeezemaker, anc. maire; Deblock, cons. mun.; Delporte, not.; Demol, rec. de l'enr.; Deschamps, rec. mun.; Bloem, c. de p.; Gersen, vét.; Demeunynck, nég.; Carpentier, secrét. de la m.; Hilst, maire; Meezemaker, maire; Bastaert, cons. mun.; Caenens, maire; Cooren, id.; Cokenpot, cult.; Beyaert, cult.; Decrocq, maire; Dewaele, ancien maire; Debavelaere, maire; Debreyne, cult.; Denide, c.-m.; Deroubaix, perc.; Vanhove-Vanoudendicke, cult.; Stevenoot, id.; Lelieur, id.; Duyck-Quenton, maire; Ryssen, cult; Delylle, maire; Deuwel, cult.; Verriele, maire; Meneboo, maire; Decourtroy, indust.; Dumont, maire.

Canton de Bourbourg. MM. le maire de Bourbourg, *président*; Decarpentry, j.-de-p.; Cadet, doyen-curé, Vercoustre, cond. des Waet.; Blaevoet, prop.; Deschodt, adj.; Joos, sec. de m.; Bondu, prop.; Belle, maire; Meullemeestre, cult.; Vercoustre, id.; Stevenoodt, id.; Franck, cons. mun.; Landron, id., Banraet, maire; Isoré, sec. de la m.; Desmidt, maire; Maegherman, adj.; Dauchel, ancien maire; Vanderhaeghe, cult.; Landron, maire; Bellenge, cult.; A. Meesemacker, adj.; D. Landron, id.; Moreau, cult.; Porteman, maire; Castier, maire; Boin, brass.; Wemaere, prop.; Delrue, inst.; Landeau, fab.; Casella, huissier; Drieux, maire; Deleflie, id.; Coolen, sec. de la m.; Vergriete, adj.; Vercoustre, cultiv.; François, idem; Vanderhaeghe, idem; Lysensoone, cultiv.; Ghys, id.; Foncel, Desmidt, maire.

Canton de Gravelines. MM. le maire de Gravelines, *président*; Deborde, recev. des douan.; Malot, id. de l'enreg.; Landsheere, doyen-curé; Hautefeuille, doct. en méd.; Noël-Catrice, id.; Lootdregt-Gerard, not.; Salomé, id.; Vanwormhoudt, entrep.; Anquez-Caron, cult.; Debavelaere, id.; Vandenbavière, maire; Delattre, curé; Petit-Anicet, cult.; Fourmier, id.; Tettart, maire; Bacquet, id., Geerssen, id.; Tassaert, cult.

Canton d'Hondschoote. MM. le maire d'Hondschoote, *président*; Bollengier, adj.; Duvet, j.-de-p.; Salomé, doyen-curé; Goudaert, not.; Cornaille, comm. de p.; Outters, brasseur; Favié, recev. de l'enreg.; Dabbadie, percept.; Demeerseman, nég.; Vanderheyde, cl. de not.; Rolo, brig. de gend.; Vanbokstael, maire; Atteleyn, cult.; Blankaert, id.; Loby, maire; Millevielle, recev. des douan.; Deswaert, cult.; Debrauw, maire; Dannoot, cult.; Mallengier, maire; Bollengier, cult.; Gérard, maire; Cahaniez, recev. des douan.;

Deprez, maire; Dewaele, cult.; Vanbokstael, id.; Galle, maire; Wemaere, id.; Dezeure, off. de s.; Vandaele, cult.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene, maire, *président;* Deram, cult.; Bergerot, maire; Bilvas, gard. for.; Bogaert, cult.; Bous, arpent.; Caillié, doyen-curé; Dewulder, maire; Creton, cult.; Cloet, id.; Coloos, prop.: Quenson, secrét. de m.; De Bavay, percept.; Debreyne, not.; Denièle, cult.; Devey, not.; Heem, prop.; Hoets, rentier; Lebeau, recev. des contr. ind.; Liévin, brasseur; Behague, percept.; Morael, doct. en méd.; Marcotte, cult.; Outters-Hilst, maire; Seize, cult.; Stevenoot, id.; Vandenbilke, maire; Vandenkerckhove, idem: Vandenkerckhove, prop.; Vandercolme, id; Vanhaecke, cult.; Vankerseeke, id.; Vanhoocke, id.; Villette, prop.; Woestelandt, cult.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. le sous-préfet, *président;* le maire d'Hazebrouck, *vice-président;* Deschodt, cons. gén.: Doë de Maindreville, proc. imp.; Warein, pr.; Vandewalle, id.; Decapol, man.; Daubigny, contr. des contr. dir; Cleenewerck, cons. gén; Bieswal, juge-de-paix; Massiet, id.; Caboche, greff. du trib.; Prevost, méd.; Schmit, insp. des cont. ind.; Pouvillon, prop.; Omaere, cult.; Waringhem, maire; Deberdt, id.; Van Pradelles de Palmaert, maire; Declerck, id; Degroote, id.; Dupuis, id.; Hanotte, id.; Cousyn, id.; Vermesch, id.; Delattre, id.; Joots, id.; Legillon, id.; Villette, adj.; Claudorez, maire; Coubronne, id.; Ruckebusch, id.; Lobbedez, id.

Cantons de Bailleul. MM. le maire de Bailleul, *président;* Bacquaert, doyen; Delesalle, receveur de l'enregistrement; P. Baelde, rec. mun.; Plichon, cons. mun.; Behaghel, cons. gén.; L. Lotthé, not.; Hie-Vandermeersch, man.; Salomé, vét.; Lauwerière, agr; Delerue, id.; Meurant, ag.-v.; Vermersch, curé; Petitprez, cult.; Réant, curé; Vannuxem, maire; B. Vannuxem, brass.; Savage, meunier; Billiau, maire; Plaetevoet, curé; Naye, brasseur; Henebel, maire, Debout, curé; Goethals, rent.; Savaete, cult., Leurs, prop.; Plouvier, adjoint; H. Plouvier, doct.-méd.; Jourdin, cult.; Delangre, maire; Cornette, curé; Schodduyn, emp. des cont.; Chieus-Brasme, brass.; Dervaux, cult.; Plouvier, maire; Lefranchois, curé; Seingier-Legris, conseiller municipal; Peuvion, fab.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf-Hennion, cultivateur; Wicart, maire; Degraeve, adjoint; Acquaert, curé; Lagersie, brasseur; Castrique, march.; Cappon, agr.

Canton de Cassel. MM. le maire de Cassel, *président;* Windrif, méd.; Béhaghel, c. gén.; Colpaert, cult.; Merchier, perc.; Baelde, vét.; Régent. march.; Pastoors, sec. de m.; Barbier, maire; Dequidt, id: Barbier, id.; Baelen id.; Baelen, id.; Duvet, id.,

Pierens, id.; Faes, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.

Canton de Merville. MM. le maire de Merville, *président;* Senellart-Pannier, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe-Duquenne, not.; Duhamel, man.; Hennion, maire; Loridan-Hullebert, agr.; Depecker, id.; Duquenne, maire; Marsy, cult.; Petitprez, maire; Dequirez, idem.

Canton de Steenvoorde, MM. Becq, maire, *président*; Vangraeschepe, adj.; Haeu, j.-de-p.; Bailleul, sec. de la m.; A. Legrand, gr. du j.-de-p.; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huissier; Klein, nég.; Venière, off. de santé; Decanter, maire; Damman, curé; Merchier, cult.; Giloots, maire; Maes, curé; Moreel, prop.; Devick, maire; Legrain, curé; Staes, march.-brass.; Vanthielke, maire; Ruyssen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Blavoet, maire; Duvertie, curé; Deschoit, prop.; Serien, maire, Briche, cult.; Boulangier, cult.; Deschodt, maire; Falcke, cult.; Carolus, cult.; Wickaert, maire; Verhiele, cult.; Stoffaes, not.; Sockeel, prop.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Cambrai, *vice-président;* Delloye, indust.; de Beaumont, doct.-méd.: Monier, cult.; Brabant aîné, manuf.; Wallerand, id.; de Baralle, arch.; Lermoyer, ing. des p.-et-ch.; Bruyelle, ag.-voy. p.; Wilbert, avocat; Bruyelle, recev. des hospices; Houzé, sec. de la m.; Banse, vét.; Bouchez, vérif. des poids et mes.; Millot, agr.; les maires d'Awoingt. Cagnoucles, Cauroir, Escaudœuvres, Etrun, Eswart, Forenville, Iwuy, Naves, Niergues, Romillies, Thun-d'Evêque, Thun-St.-Martin, Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Bantigny, Blécourt, Cuvillers. Fontaine-N.-D., Fressin, Haynecourt, Hem-Lenglet, Morenchiies, Neuville-St-Remi, Paillencourt, Raillencourt, Sailly, Sancourt, Tilloy.

Canton de Carnières. MM. le maire de Carnières, *président;* Bouly, j.-de-p.; Lansiaux, greff. du j.-de-p.; Lecouvez, secrét. de m.; les maires de St-Aubert, Avesnes-lez-Aubert, Beauvois, Béthencourt, Bévillers, Boussières, Cattenières, Estourmel. Fontaine-au Pire, St-Hilaire, Quiévy, Rieux, Séranvillers, Villers-en-Cauchies, Wambaix.

Canton du Câteau. MM. le maire du Câteau, *président;* Carlier, cons. d'arr.; Sartiaux, adj.; Taine, id.; Wauters, j.-de-p.; Delvart, greff. de la j.-de-p.; Collart, sec. de la mairie; Durieux, agr.; les maires de Basuel, Beaumont, St-Benin, Catillon, Honnechy, Inchy, La Groise, Mazinghien, Montay, Neuvilly, Ors. Pommereuil, Reumont, St-Souplet, Troisvilles.

Canton de Clary. MM. le maire de Clary, *président;* Delfosse, j.-de-p., Gaillièque, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Audencourt, Bertry, Busigny, Caullery, Deheries, Elincourt, Esnes, Hau-

court, Ligny, Malincourt, Maretz, Montigny, Selvigny, Villers-Outreau, Walincourt.

Canton de Marcoing. MM. Malet, maire, *président ;* Crépin, conseiller général; Boulanger, cons. d'arr. ; Savary, j.-de-p. ; Dron, greff. de la j.-de-paix ; les maires d'Anneux, Banteux, Bantouzelle, Boursies, Cantaing, Crêvecœur, Flesquière, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Honnecourt, Lesdain, Masnières, Mœuvres, Noyelles, Ribécourt, Rumilly, Villers-Guislain, Villers-Plouich.

Canton de Solesmes. MM. le maire de Solesmes, *président* ; Decaux, j.-de-p. ; Taisne, greff. de la j.-de-p ; Robache; secrét. ; Richez, agr ; Dhouailly, inst.; les maires de Beaurain, Bermerain, Briastre, Capelle, Escarmain, Haussy, St-Martin, Montrécourt, St-Python, Romeries, Saulzoir, Sommaing, St.-Vaast, Vendegies, Vertain, Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Canton d'Avesnes. MM. le sous-préfet, *président* ; le maire d'Avesnes, *vice-président* ; Georges, j.-de-p. ; Evrard, id. ; Lambert, percep. ; Lecousturier, insp. des contr. ind. ; Adam, dir. des post. ; le présid du trib. ; Fosset. direct. de l'école prim. ; Fiévet, arch. ; Mailliet, cons. gén. ; Collinet, insp. des enf. tr. ; Denis, doyen-c.; Caverne, pharm. ; Lelong, m. des postes ; Carniaux, gr. du trib. ; Trifet, doct. ; Cabaret, rec. des fin. ; Maillart ; Dubois-Viroux, lib.; Hazard, maire ; de Colnet, cons. gén. ; Brillet, maire ; Maillard, id. ; Pecqueriaux, fil. ; Herbecq, meun. ; Renaux, cult. ; Bosquette, prop. ; Martin, cap. en ret. ; Toussaint, cult. ; Piérard, maire ; Contesse, id. ; Edmond, prop. ; Caullery, cult. ; Maufroid, maire ; Darcy, régiss. , Devise, c. d'arr. ; Wery, prop. ; Gérard, cult. ; Michaux, id.

Canton de Bavai. MM. le maire de Bavai, *président* ; Gravis, méd. ; Crapez, ancien perc. ; Delay, anc. not.; Gravis, not. ; Collez, rent. ; Lebrun, cult ; Peyron, id. ; Levent-Motte, id.; Decroué, br. de La Torre, cons. gén. ; Marchand, cult. ; Prévot, maire; Prévot, cult. ; Moreau, maire ; Maudron, id. ; de Fourmestraulx, id. ; Hottelart, id. ; Lerat, ex-maire, Brasseur père, cult ; Glineur, maire ; Carlier, adj. ; Defrance, cult ; Brasseur, maire ; Prévot, id.; Crasquin, id.; Deharveng, id.

Canton de Berlaimont. MM. le maire de Berlaimont, *président ;* Delcroix, j.-de-paix ; Hennet, perc.; Legrand, doyen-curé ; Emond, not.; Eliez, id.; Piérard, rec. de l'enreg.; Soyez, offi. de santé ; Guilbert, maire ; Dollet, ancien maire ; Belot, maire ; Minaire, id.; Lucq, marbrier ; Ohresser, indust.; Collard, maire ; Haplancourt, idem.; Courtin, idem; Grard, id.

Canton de Landrecies. MM. le maire de Landrecies, *président ;* Béthune, j.-de-paix ; Desse, doyen-curé ; Dequesnes, conseiller d'arrond.; Descamps, rec. mun.; Marsy, pharm.; Stiévez, not.;

Bonnaire, rentier; Madoulé, sec. de m.; Daussy, maire; Boucher-Pottier, arpent.; Hallez, maire; Deruez, idem; Bachy, idem; Lenain, idem.

Canton de Maubeuge. MM. le maire de Maubeuge, *président;* Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy, perc.; De Carnières, rec. de l'enreg.. Autier-Carion, banq.; Levecque, rec. mun.; Lucq, rec. des hosp.; Ouverlaux, not.; Marchant, prop.; Philippe, brass.; Verdavaine, nég.; Hamoir, dir. de hauts-fourn.; Renau, adj.; Trempont, prop.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Dehavay, brasseur; Darche, maire; Fournier, recev. des douanes; Gillet, maire; Loiseau, prop.; Michaux, maire; Blavier, maire; Renon, maire; Labbé, prop.; Poulet, maire; Hannoye, arp.; Parée, maire; Gilloteau, id.; Jouf, cult.; Colson, prop.; Leroy, maire; Drapiez, id.

Cantons du Quesnoy. MM. le maire du Quesnoy, *président:* Lotte, doyen-c.; De l'Epine, cons. gen.; Dupont, rec. de l'enreg.; Baillon, rec. de l'hosp.; Blaringhem, princ. du collége; Piette, cons. gén.; Jan, rec. des cont. ind.; Beauvois, adj.; Dupont, perc.; Delesalle, ag.-voyer; Carion, greff.; Lefrancq, not.; Vandamme, sec. de m.; Lesne, cult., Cren, id.; Douay, prop., Lambert, doyen-curé; Carlier, prop.; Flament, maire; Cantineau, prop.; Carlier-Gravelle, prop.; Gravelle, maire; Noël, gér. de suc.; Manesse, prop.; De l'Epine, fabr.; Michaux, maire; Wattremez-Guyot, id.; Willot, id.; Banteignies, cult.; Boulanger-Lecuyer, idem; Boez, maire.

Canton de Solre-le-Château. MM. le maire de Solre-le-Château, *président;* Béver, not.; Michaux, nég., Baligant, secr. de m.; Plancq, maire; Suin, id.; Lhomme, id.; Planart, id.; Payen, id.; Lefebvre, id.; Levecq, id.; Henry, id.; Solasse, id.; Harlet, id.; Imbert, id.; Geoffroy, id.; Bever, id.

Canton de Trélon. MM. le maire de Trélon, *président;* Godard-Desmarest, conseiller général; Larsonneur, doyen-curé; Macaigne, supp. du j.-de-p.; Loones, secr. de m.; Perin, rec. des douanes; Sant, cap. id.; Malengraux, propr.; Letoret, meun.; Denent, cult.; Gobled; Boutard, filat.; Bousis, maire; Th. Legrand, filat.; Clavon, id.; Moutier; Hufety, maître de forges; Renon, perc.; Basselart, maire; Blaise, id.; Cavrois, id.; Bertaux, id.; Hancart, id.; Plotteaux, id.; Gillion, cult.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton de Douai. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Douai, *vice-président;* Lequien, cons. d'arrond.; Fiévet, conseill.; Nutly, j.-de-p.; Desprès, id.; Bertin, ing. des p.-et-ch.; Héroguer, gr. doyen; Dumont, not.; Vasse, prof. de phys.; Cahier, cons. à la cour; Duthilleul, ✻, ancien biblioth.; Bagnéris fils, médecin; Locoge, prop.; Parsy, sec. de la sous-préf.; Brassart, sec. des hosp.;

Dubrulle, arch.; Thurin, prop.; Lavoix, rec. mun.; Wantier, vér. des poids et mes.; Raison, agent compt.; Coulmont, sec. de m.; Dupuis, maire; Buisset, id.; Moguet, id.; Luce, id.; Jacquart, id.; Humez, id.; Marquette, id.; Larosse, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.. Becquet de Mégille, id; De Castro, id.

Canton d'Arleux. MM. le maire d'Arleux, *président;* Luiset, j.-de-p.; Carpentier, maire; Ladrière, id.; Dupuis, prop.; Lanvin, maire; Cambrai, id.; Wiart, id.; Grivillers, id.; Parsy, id., Billet, man.; Quiquempois, doyen; Pannequin, not.; Branque, pharm.; Tétin, sec. de m.; Lepeuple, adj.

Canton de Marchiennes. MM. le maire de Marchiennes, *président;* Horrie, j.-de-p.; Théry, not.; Rouselle, doyen; Poitau, sec. de m.; Demory, brig. de gend.; Dauchy, maire; Marécaux, idem; Defontaine, Delin, id.; Copin, id.; Vilain, id.; Caudrelier, id.; Wilbaut, id.; Morelle, id.; Briquet; Remy de Campeau, id.; Lenoir, id.; Mottez, id; Leclercq, adj.

Canton d'Orchies. MM. le maire d'Orchies, *président;* Cordonnier-Jacquart, adjoint; Adam, juge-de-paix; Gamonet, notaire; Caille, doct.-méd.; Defontaine, maire; Quique, id.; Leleu, id.; Larose, id.; Poupart, sec. de m.; Piquet, maire; Leprêtre; id.; Quique, id.; Robert, id.; Delannoy, perc.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes, *vice-président honoraire;* Charamond, j.-de-paix; Paillard, id.; Masquelez, ing. des ponts-et-chauss.; Ed. Grar; Dayez père, cultivat.; Stiévenard, maire; Durieux, cultivat.; Cheval, maire; Cheval, Ad., cult.; Peutin, dit Tancrède, maire; Monchicourt, fab.; Deslinsel, maire; Fréville, fab.; Dassonville, maire; Tacquet-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Boulangé, maire; Sauteau, rec. des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Debiève, cult.; Hamoir, maire; Moty, cultivat.; Legrand, maire; Delcroix, cult., Quillacq, maire; Pluchart-Dupas, brasseur; Maillard, maire; Gosselin, cultivateur; Lengrand, maire; Delfosse, cult.; Guigand, maire; Landrieu, prop.; Hautcœur, maire; Dorchies, brasseur; Chevalier, adj.; Lécuyez, maire; Durieux, adj.; Berteaux, id.; Dumez, adj.; Berteaux, brasseur; Guérit, maire; Dhaussy, cult.; Leduc, maire; Miroux, cultivateur; Blanquet, maire; Delobel-Lesens, adj.; Mocq, maire; Tison, brasseur; Breucq, maire; De Baillencourt, fab.; Ledieu, maire; Dupas, cultivat.; Delsart, curé; Hallette, maire; Mambre, maire; Bassuaux, maire; Hubert, cult.; Lecompte, maire; Mette, cult.; Landrieux, maire; Clément, sec. de m.; Mariage, maire; Chermiret, fab., Fontaine, maire; Leclecq, maître de forges; Bailleux, maire; Dhainaut, desservant.

Canton de Bouchain. MM. Regnier, maire, *président;* Nutly, juge-de-paix: Bouchez, cons. d'arr.; Coez, maire, Guillemot, brasseur; Despinoy, maire; Lanthiez, cult.; Delinsel, maire; Lebret, conseil. général; Jenart, brass.; Waterneau, maître de forges; Rigault, maire; Bridoux, cult.; Hayez, maire; Remy, adj.; Flamant, cult.; Cartigny, maire; Jonas, cult.; Morelle, maire; Moreau, curé; Sorreau, maire; Carron, cultiv.; Varlez, maire; Brassart, cult.; Caudmont, maire; Ghienne, secrét. de mairie; Bruneau, maire; Fauville, brass.; de la Perrettière, maire; Mathieu, directeur des mines; Leroy, maire; Cachera, cultivat.; Coquelle, cult.; Leriche, maire; Fauville, cult.; Flament, maire; Chatelain, cult.; Gaignot, nég.; Risbourg, maire; Cousille, cult.; Bouchez, maire; Fournet, cult.; Deslinsel, maire; J.-B. Deslinsel, cult.; Lahure, maire; Bracq, cult.

Canton de Condé. MM. Mention, maire, *président;* Caudron, docteur; Cornet, rec. de l'enr.; Petit, sec. de mairie; Carlier, adj.: Saintenois, maire; Desfrennes, cultivat.; Delannoy, maire; Tassin, cult.; Crépin, cult.; Clément, maire; Alglave, adj.; Renard, maire; Wargny, adj.; Guiot, secrét. de mairie; Defermez, maire; Dupas, cult., Pouille, id.; Hecquet, maire; A. Bocquet, cultivat.; Gilmant, maire, Mayeur, cult.; Pisson-Verchain, maire; Dahiez, cult.; Richard, id.; Castiaux, maire, Haubourdin, brass.; Decout, secrét. de mairie.

Canton de Saint-Amand. MM. Nicole, maire, *président;* De Bettignies, fabricant; Sterlin-Dubois, négociant; Davaine, cultivateur; Lorthioir, secrétaire de la mairie; Lemer, maire; André, adj.; Camberlin-Lemer, cult., Despret, maire; Camberlin, adj.; Barbieux, maire; Cateaux, nég., Lenclud, maire; Tison, institut.; Baligand-Cochin, maire; Morival, adj.; Leleu, maire; Blaise, ex-inst.; Leroy maire; Manouvrier, fab.; De Braquemont, direct. des mines; Dupont, juge-de-paix; Hennocq, maire; Dubois, cult.; Remy, maire; Debéthune, cult.; Monnier, maire; Legrand, prop.; Hornel, maire; Gorez, cult., Lecocq, maire; François, inst.; Legrand, maire; F. Legrand, cult.; Liermain, maire; Desauw, cultivat.; Dubois, maire; Doby, cult.; Raviart, maire; Hourdeau. cultivateur.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, et d'environ 200 kilomètres Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 1 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le

Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre ; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Wervicq ; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres creés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département ; la sommité de Bonavis et de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel ; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes : dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondisement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres, et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur, et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon : longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres ; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Escaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source et à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de la Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Auben cheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Cateau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de César

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du nivean de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics ;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses:

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la Tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Observations météorologiques faites à Lille en 1860 (1).

MOIS.	Température moyenne à midi.	Hauteurs barométr. à 9 h du m	EAU DE Pluie.	EAU DE Grêle.	EAU DE Neige.	Épaisseur de la couche de neige.	Eau météorique totale du mois.	Évaporation.	Tension de la vapeur d'eau.	Humidité de l'air.	NOMBRE DE JOURS DE Pluie.	Neige.	Grêle ou Fresil.	Rosée	Brouillard.	Givre.	Orage, tonnerre.	Eclairs sans tonnerre.	Gelée.
	degrés.	mill	millim.	millim.	millim.	c. m.	millim.	millim.	millim.	%									
Janvier...	4°.45	754	75.10	1.20	0.70	»	77.00	13.27	5.30	86	21	1	4	24	20	»	»	»	5
Février...	1°.24	761	40.82	4.10	18.80	11 00	63.73	18.45	4.15	84	18	9	5	08	22	»	1	1	19
Mars.....	4°.50	757	70.87	1.80	6.77	5 01	79.44	34.77	5.11	81	20	5	4	11	21	»	»	»	7
Avril.....	6°.87	758	57.59	6.11	9.60	»	73.30	68.55	5.69	73	28	4	9	16	16	»	»	1	1
Mai.....	13°.05	759	79.88	1.30	0.10	»	81.28	131.61	8.42	69	18	1	2	18	10	»	7	1	»
Juin.....	14°.36	756	46.38	0.40	»	»	40.70	116.99	9.00	67	23	»	1	19	21	»	3	1	»
Juillet....	15°.08	761	81.27	0.50	»	»	81.77	105.19	9.52	72	17	»	1	16	17	»	4	»	»
Août.....	15°.07	755	94.30	»	»	»	94.30	179.05	10.51	78	29	»	»	18	14	»	»	»	»
Septembre	13°.34	759	98.54	»	»	»	98.54	60.13	9.77	83	24	»	»	19	22	»	1	»	»
Octobre...	10°.83	762	101.15	3.90	»	»	105.05	38.80	8.35	85	17	»	4	21	19	»	1	»	»
Novembre.	4°.01	757	45.14	»	0.35	»	45.49	15.88	5.28	87	14	2	»	19	27	»	»	»	13
Décembre.	1°.49	752	32.83	»	40 92	52.04	73.75	11.98	5.00	91	21	10	»	14	28	»	»	»	15
1860	8°.69	768	817.79	19.30	77.25	68.05	914.35	689.76	7.17	80	247	32	30	203	237	2	17	4	60
1859	10°.90	760	687.42	6.20	13.20	10.60	706.82	873.16	8.15	78	198	20	17	213	234	1	24	4	39

DIRECTIONS DU VENT.

	N.	NNE.	NE.	ENE.	E.	ESE.	SE.	SSE.	S.	SSO.	SO.	OSO.	O.	ONO.	NO.	NNO.
Hiver.....	16	jours.	16	jours.	39	jours.	150	jours.	21	jours.						
Printemps.....	29	»	9	»	31	»			23	»						
Eté.....	11	»	7	»	57	»			18	»						
Automne.....	28	»	18	»	32	»			13	»						
Année.....	84	jours.	50	jours.	150	jours.			75	jours						

ETAT DU CIEL.

Ciel serein pendant 24 h. conséc. 25 j.
La moitié du c. couv. de nuag. 208 j.
Ciel couv. ou à peu-p. pend. 24 h. 133 j.

366

(1) Ce tableau est un résumé des observations faites par M. Meurein, pharmacien à Lille, membre de la société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de la même ville.

Division du Territoire.

Le département se compose de 660 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 660 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, du commandement du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences ; ville d'industrie et de commerce. — Population : 131,827 habitants. — Distance de Paris. 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 49,274 âmes.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille, ville d'industrie. — Population : 33,498 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 32,113 habitants. — Distance de Lille : 78 kil.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille : 51 kil. — Population : 24,966 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire ; faculté des lettres ; place fortifiée. — Population : 24,486 habitants. — Distance de Lille : 33 kil.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,557 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 16 kil. de Lille. — Population : 11,901 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranchée. — Population : 10,557 habitants.

Denain. Ville forte, à 11 kil. de Valenciennes. — Population : 10,254 habitants.

St-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,210 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 10,102 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,312 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 8,273 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomèt. de Lille. — Population : 7,113 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,521 habitants. — Distance de Lille . 36 kil.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,428 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil de Lille ; place fortifiée. — Population : 6,022 habitants.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 5,838 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille. — Population : 5,804 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,260 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Landrecies. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,193 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 3,978 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée. — Population : 3,758 habitants. — Distance de Lille : 68 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille.— Population : 3,757 habitants.

Avesnes. — Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,516 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,708 habitants.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille. — Population : 3,654 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population · 3,293 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,180 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population · 2,958 habitants·

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,615 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,646 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille.— Population: 1,638 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef-lieu de canton, de 1,501 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population · 1,104 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	par arrondissem. hect.	ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959	75		
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest	4	4715	28	72160	32
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75		
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25	69310	07
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
Lille.	Armentières	8	6277	76		
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille — Nord-Est	2	1572	57		
	Lille — Centre	2	285	12		
	Lille — Sud-Est	3	1216	79		
	Lille — Sud-Ouest	»	1151	35	87438	78
	Lille — Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix	4	3780	79		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
Cambrai.	Cambrai-Est	14	8896	01		
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96	89260	33
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissemt.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES. . .	Avesnes (Nord).....	14	12965 76	139723 21
	Avesnes (Sud).....	12	15119 07	
	Bavai.....	18	12725 15	
	Berlaimont.....	14	8747 66	
	Landrecies.....	10	11467 93	
	Maubeuge.....	15	20829 69	
	Quesnoy (Est).....	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest).....	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon.....	13	18370 35	
DOUAI. . . .	Arleux.	15	8573 20	47205 85
	Douai (Nord).....	6	5956 85	
	Douai (Sud).....	10	5787 66	
	Douai (Ouest).....	11	6345 55	
	Marchiennes.....	15	10279 81	
	Orchies.	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain.....	21	14227 19	
	Condé.....	10	8346 21	
	Valenciennes (Nord).....	8	6735 36	
	Valenciennes (Est).....	10	8002 29	
	Valenciennes (Sud).....	14	8560 28	
		660	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000 hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour	349,793 hect.
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères, etc	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4.652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'état	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Différence en plus	Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contribut directes. pour 1861
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 60 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	864	922	58	»	8042	32	2585	13931
Bergues	5665	6022	357	»	50589	8	1037	75400
Bierne.	493	492	»	1	8348	19	1561	13760
Bissezeele.	417	421	4	»	2753	69	1884	6138
Crochte.	786	769	»	17	6049	29	1739	11105
Éringhem.	660	726	660	»	6538	44	2866	12576
Hoymille.	505	508	3	»	5232	57	2995	10700
Pitgam	1546	1628	82	»	16241	31	5014	26363
Quaëdypre.	1729	1702	»	27	16084	51	8141	30121
Socx.	760	728	»	32	6760	55	3090	11937
Steene.	862	946	84	»	9199	49	4537	16963
West-Cappel.	838	774	»	64	5795	65	3762	11907
Wylder.	352	320	»	32	2121	94	2000	4872
Totaux....	15477	15958	654	173	143754	31	44811	245869
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	2597	2615	18	»	18140	28	4983	30816
Bourbourg-Camp.	2257	2372	115	»	23372	7	1541	34981
Brouckerque.	916	953	37	»	6832	51	3455	12832
Cappelle-Brouck.	1180	1200	20	»	10865	25	2712	18249
Dringham.	294	304	10	»	2649	57	1518	5421
Holque.	488	513	25	»	3014	29	859	5688
Looberghe.	1592	1534	»	58	12059	23	2831	20710
Millam.	895	900	5	»	8705	52	4538	16890
Momelin (St.-)	274	340	66	»	3182	56	1710	6047
Pierre-Bouck (St.-)	558	551	»	7	5869	18	1081	9555
Spycker.	659	660	1	»	5247	29	1517	9271
Watton.	1270	1307	47	»	9933	41	3981	18335
Wulverdinghe.	382	387	5	»	2033	63	1271	4111
Totaux....	13352	13636	349	65	111900	27	31997	192906
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	477	500	23	»	2507	42	3138	14855
Coudekerque-Br.	884	976	92	»	12272	14	2036	19094
Dunkerque Est.	13977	15577	1600	»	272253	1	7947	426251
Leffrinckoucke.	286	294	8	»	2604	58	1497	5966
Rosendael.	1914	2140	226	»	6328	»	»	10021
Téteghem.	1260	1240	»	20	11954	40	6221	23694
Uxem.	457	441	»	16	4418	8	354	6637
Zuydtcoote.	318	303	»	15	938	78	725	2148
Totaux....	19573	21471	1949	51	318274	7	21918	508703

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Différence en plus	Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
l.	310	344	34	»	4186	36	1493	7520
rque-Ouest.	15761	16536	775	»	»	»	»	»
ck.	415	448	33	»	3180	34	1088	6016
-Grande.	1510	1572	62	»	8259	28	2292	14380
-Petite.	2021	2290	269	»	11846	39	4477	22477
Totaux....	20017	21190	1170	»	27471	34	9350	50398
Canton de Gravelines.								
ick.	331	380	49	»	4443	34	1511	8117
s (St.-).	297	320	23	»	3711	35	1297	7674
ines.	5819	6428	609	»	32402	8	2593	48319
	2035	2060	25	»	15728	24	3722	27551
Totaux....	8482	9188	706	»	56284	16	9123	91061
Canton d'Hondschoote.								
cque.	1077	1050	»	27	9006	57	5129	18996
lde.	1884	1944	60	»	9551	40	3867	17934
hoote.	3766	3757	»	9	27729	30	8439	48248
.	1215	1154	»	61	8779	68	5988	18597
s (Les).	894	873	»	21	7455	62	4641	15539
appel.	519	479	»	40	3201	67	2125	6900
de.	1863	1883	20	»	12682	46	5748	24780
m	2465	2454	»	11	19579	8	1563	29691
Totaux....	13683	13594	80	169	97982	38	37500	180685
Canton de Wormhoudt.								
ele.	1732	1718	»	14	14038	41	5788	25205
le.	342	335	»	7	2908	83	2411	6772
becq.	1958	1949	»	9	12353	63	7686	24873
le.	1809	1712	»	97	12771	48	6091	23059
eele.	1461	1524	63	»	10737	50	5375	21219
ghem.	658	650	»	8	5269	57	2972	11357
ghem.	785	806	21	»	5406	38	2036	9869
rinckhove.	917	896	»	»	7695	43	3304	14317
houdt.	3769	3811	42	21	27489	32	8771	48552
s-Cappel.	1702	1739	37	»	12884	23	2927	22319
Totaux....	15133	15140	163	156	111570	42	47361	207539

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1860	Difference en plus	Difference en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOT. de contri directes pour
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de La Bassée.								
Aubers.	1740	1840	100	»	8661	62	5353	186
La Bassée.	2763	2958	195	»	21110	11	2289	316
Fournes.	1514	1548	34	»	11333	22	2496	186
Fromelles	1288	1328	40	»	6373	78	4947	145
Hantay.	420	465	45	»	2139	73	1590	57
Herlies.	1038	1018	»	20	6504	83	5366	149
Illies.	1451	1540	89	»	8528	55	4851	189
Marquillies.	1099	1129	30	»	6284	33	2052	110
Sainghin-en-Weppes	2061	2203	142	»	8448	49	4163	164
Salomé.	961	1035	74	»	7208	33	1674	120
Wicres.	220	243	23	»	2244	80	1802	51
Totaux....	14555	15307	772	20	88832	40	36675	1661
Canton de Cysoing.								
Bachy.	917	910	»	7	5206	53	2757	100
Bourghelles.	1234	1260	26	»	6305	49	3071	125
Bouvines.	588	579	»	9	3198	51	1616	80
Camphin-en-Pévèle.	1430	1408	»	22	7072	48	3442	128
Cappelle.	1412	1421	9	»	8253	37	3097	160
Cobrieux.	444	461	17	-	2090	104	8272	54
Cysoing.	2860	2993	133	»	17255	66	11355	367
Genech.	1152	1154	2	»	5169	65	3383	110
Louvil.	682	707	25	»	2776	58	1624	51
Mouchin.	1444	1433	»	11	7369	60	4439	151
Péronne.	668	620	12	»	2069	46	968	41
Sainghin-en-Mélant.	1765	1828	63	»	10966	21	2374	184
Templeuve.	3051	3114	63	»	20318	64	13349	511
Wannehain.	522	564	42	»	2617	76	1940	61
Totaux....	18169	18512	392	49	100655	55	55497	2911
Canton d'Haubourdin.								
Beaucamps.	883	964	81	»	4803	28	1824	100
Emmerin.	1582	1688	106	»	5492	30	1627	94
Englos.	338	389	48	»	1580	105	1637	92
Ennetières-en-Wep.	1681	1635	»	46	10297	60	6166	211
Erquinghem-le-Sec	222	233	11	»	1575	103	1612	87
Escobecques.	252	272	20	»	1703	107	1837	4
Hallennes-lez-Haub.	617	683	66	»	4697	60	3735	11
Haubourdin.	3232	3654	422	»	30977	52	15291	58
Le Maisnil.	505	518	13	»	2716	164	4487	9
Ligny.	126	132	6	»	866	8	69	1
Lomme.	2465	2952	487	»	17524	32	5341	20
A reporter....	11903	13117	1260	46	91469		43628	163

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

OMS des MUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Différence en plus	Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....	11903	13117	1260	46	81469		43628	163012
	5169	5172	3	»	19833	62	12005	41441
em.	11181	1170	»	11	6623	74	4892	13985
	1664	1696	32	»	9294	75	7049	20587
ı.	594	640	46	»	4003	110	4770	10641
	2950	3106	156	»	14609	25	3620	26366
Totaux.. .	23461	24901	1497	57	135822	58	75964	276032
			Canton de Lannoy.					
s.	2050	2118	68	»	13460	64	8614	27080
.	495	550	55	»	3262	43	1429	5981
	1904	2030	126	»	10126	39	3990	18619
.	1971	1997	26	»	11290	59	6471	23369
	1395	1429	34	»	6330	51	3195	13059
	2569	2893	324	»	16215	50	8189	31264
	779	804	25	»	2208	50	1096	4262
	387	394	7	»	2666	41	1088	4989
	2390	1516	126	»	14674	50	7205	28273
	1600	1638	38	»	8759	29	2841	15127
	2785	3210	425	»	9802	65	6208	21302
.annoy.	1484	1700	216	»	6521	57	3642	13622
	976	1026	50	»	5200	70	3611	11127
ı.	977	1100	123	»	3731	83	3074	7822
	449	464	15	»	2364	101	2376	6000
.	1978	2093	115	»	8407	81	6922	17431
Totaux....	24189	25962	1773	»	125015	56	69054	249327
			Canton de Lille Nord-Est.					
es-Lille.	1153	1265	112	»	6818	53	3489	15208
d-Est.	24157	27883	3726	»	1503895	20	248322	2356737
Barœul.	1319	1557	238	»	6866	68	4701	15193
Totaux....	26629	30796	4076	»	1517579	17	366512	2387138
			Canton de Lille-Centre.					
tre.	17821	18781	960	»	Voir Lille Nord-Est.			
e (La).	2443	4015	1572	»	20972	65	13928	40142
Totaux...	30264	30705	2532	»	20972	66	13928	40142
			Canton de Lille Sud-Est					
	2361	2505	144	»	8957	67	6031	19288
ı.	1311	1381	70	»	3778	84	3178	9386
-Est.	18540	18538	»	2	Voir Lille Nord-Est.			
	1710	1780	70	»	8766	56	4885	17045
Totaux...	23922	24204	284	2	21501	66	14094	45719

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1860	Différenee en plus	Différenee en moins	Principal des contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861.
1	2	3	4	5	4	5	6	7
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	38568	51465	12897		Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	1210	1467	257	»	11746	55	6142	22925
Lambersart.	1328	1615	287	»	12176	47	5655	23716
Lille-Ouest.	14034	15160	1126	»	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	2244	2489	245	»	14736	48	7918	28401
Wambrechies.	3822	3849	27	»	26704	76	20248	60055
Totaux....	22638	24580	1942	»	65362	61	39963	135097
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	857	853	»	4	6199	58	3607	13222
Avelin.	1721	1728	7	»	14361	37	5347	26572
Bersée.	1734	1755	21	»	11002	47	5173	20953
Ennevelin.	1569	1601	32	»	10113	71	7203	22129
Fretin.	2001	2011	10	»	12946	45	5784	24736
La Neuville.	385	388	3	»	2250	34	761	4344
Mérignies.	938	948	10	»	7440	61	4540	14991
Moncheaux.	994	1030	36	»	4660	77	2593	10406
Mons-en-Pévèle.	1898	1944	46	»	13474	75	8718	28017
Ostricourt.	820	855	35	»	4901	66	3161	10696
Phalempin.	1389	1442	53	»	10490	57	5969	20491
Pont-à-Marcq.	870	830	»	40	6471	60	3885	13528
Thumeries.	840	928	88	»	5948	39	2328	10994
Tourmignies.	520	550	30	»	2252	72	1631	5692
Wahagnies.	771	806	35	»	4981	23	1142	9568
Totaux . .	17307	17669	406	44	117488	53	62842	236339
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	5380	5838	458	»	35585	33	11495	62962
Deûlémont.	2049	1943	»	106	12925	61	8131	26843
Lompret.	621	635	14	»	3837	57	2195	8798
Pérenchies.	1084	1179	95	»	7690	80	6110	17589
Quesnoy-sur-Deûle.	4317	4446	129	»	32226	53	16838	65292
Verlinghem.	1667	1697	30	»	10811	120	13007	28468
Warnêton-Bas.	277	267	»	10	2746	61	1669	5688
Warnêton-Sud.	103	109	6	»	1389	51	704	2770
Wervick-Sud.	2159	2608	449	»	12546	41	5061	22104
Totaux....	17657	18722	1181	116	119755	54	65210	240514

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement. de 1856	Recensement. de 1851	Différence. en plus	Différence. en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1860	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton : Roubaix.								
Croix.	2099	2593	494	»	11307	65	7198	23531
Roubaix.	39445	49274	9829	»	413894	36	144630	593893
Wasquehal.	2200	2501	301	»	12536	56	7080	24530
Wattrelos.	10360	12315	1955	»	35161	31	10766	62130
Totaux....	54104	66683	12579	»	472398	36	169674	704084
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	933	1003	70	»	6184	68	4157	13927
Annœullin.	3368	3883	515	»	18198	24	4438	26945
Bauvin.	1326	1731	405	»	7502	34	2534	13682
Camphin-en-Carem.	908	918	10	»	7850	30	2330	13679
Carnin.	406	403	»	3	2644	70	1859	5698
Chemy.	385	385	»	»	3574	42	1510	6729
Gondecourt.	1759	1806	47	»	10000	42	4181	19075
Herrin.	374	486	112	»	2828	60	1668	6006
Houplin.	1442	1436	»	6	7027	42	2958	13264
Lesquin.	1297	1296	»	1	9795	71	6886	21200
Noyelles.	381	353	»	28	2478	31	779	4349
Provin.	1334	1397	63	»	5964	55	3260	10558
Seclin.	3667	3978	311	»	34300	42	14143	63226
Templemars.	909	866	»	43	4906	53	2598	9766
Vendeville.	442	482	38	»	2431	100	2391	6069
Wattignies.	2182	2233	51	»	9980	47	4660	19080
Totaux....	21113	22654	1622	81	135670	44	60347	253253
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	1862	1892	30	»	10297	69	6922	21943
Halluin.	8410	10410	2393	»	38327	51	21487	89922
Linselles.	3711	4086	375	»	19956	67	13165	42343
Neuville-en-Ferrain	2904	3421	517	»	10927	37	3878	20133
Roncq.	4241	4948	707	»	21624	51	10805	41113
Tourcoing-Nord.	10103	11894	1791	»	239984	28	66356	402480
Totaux....	31231	37044	5813	»	341615	36	122613	610934
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	3127	3375	248	»	19655	74	14954	45355
Marcq-en-Barœul.	4617	5922	1305	»	32906	50	16252	64770
Mouveaux.	2289	2583	294	»	10670	76	8177	23635
Tourcoing-Sud.	19543	21604	2061	»	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....	29576	33484	3908	»	63231	62	39383	133760

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement. de 1856	de 1861	Différence. en Plus	en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	496	524	28	»	4601	38	1716	8368
Cagnoncles.	811	861	50	»	5829	60	3515	12063
Cambrai-Est.	9015	9498	483	»	217298	21	44545	349294
Cauroir.	670	670	»	»	5117	58	2959	10547
Escaudœuvres.	1625	1770	145	»	8278	26	2156	13777
Estrun.	574	582	8	»	2356	127	2975	5914
Eswars.	495	489	»	6	2655	119	3135	6481
Forenville.	50	67	17	»	2199	27	604	3805
Iwuy.	3589	3770	181	»	17100	22	3599	28178
Naves.	858	876	18	»	5168	91	4758	12437
Niergnies.	558	575	17	»	3387	96	3266	8069
Ramillies.	524	526	2	»	5324	43	2293	10524
Thun-Lévêque.	817	824	7	»	4936	56	2797	9976
Thun St.-Martin	833	867	34	»	6663	19	1446	11057
Totaux....	20915	21899	990	6	290911	27	79764	490490
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	642	606	»	36	5239	63	3354	11376
Aubencheul-au-Bac.	433	492	59	»	3397	6	198	4977
Bantigny.	476	511	35	»	2932	84	2369	6799
Blécourt.	415	417	2	»	3297	77	2529	7486
Cambrai-Ouest	12390	13059	669	»	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	382	387	5	»	2190	97	2128	5385
Fontaine-Notre-D.	1831	1915	84	»	9361	49	4545	18173
Fressies.	719	727	8	»	3682	33	1188	6608
Haynecourt.	480	476	»	4	5243	57	2967	10715
Hem-Lenglet.	700	734	34	»	3878	21	804	6416
Morenchies.	120	127	7	»	1344	8	104	2059
Neuville-St.-Rémy.	927	1007	80	»	5224	73	3807	11567
Paillencourt.	1227	1274	47	»	5907	84	4924	13845
Proville.	498	497	»	1	5561	40	2190	10226
Raillencourt.	999	1022	23	»	7773	56	4316	17246
Sailly.	587	540	»	47	3100	44	1399	5988
Sancourt.	424	452	28	»	3690	68	2542	7468
Tilloy.	381	390	9	»	2816	70	1976	6417
Totaux...	23631	24633	1090	88	74634	55	41340	152151
Canton de Carnières.								
Aubert (St.-).	2433	2516	83	»	8555	56	4779	18827
Avesnes-lez-Aubert.	2951	3228	277	»	8315	58	4855	17814
Beauvois.	1100	1307	207	»	5615	94	5258	13582
A reporter..	6484	7051	567	»	22555		14892	50223

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des OMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Différence en plus	Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contribut directes. pour 1861
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....	6484	7051	567	»	22555		14892	50223
ncourt.	1299	1397	98	»	5956	129	7427	13901
ers.	1115	1161	46	»	4459	60	2667	9222
ières.	893	912	19	»	4076	68	2771	9730
ères.	1660	1760	100	»	9172	64	5877	19383
nières.	1028	1129	101	»	4316	76	3177	9784
rmel.	675	701	26	»	3584	101	3635	9283
ine-au-Pire.	1266	1380	114	»	5528	98	5403	12718
e (St.-).	2033	2164	131	»	7314	90	5667	16365
y.	3048	3374	326	»	9555	104	9921	24046
.	1934	2056	122	»	8097	17	1375	12304
villers.	515	552	37	»	3173	59	1879	6865
s-en-Cauchies.	1379	1481	102	»	6937	75	5240	16379
baix.	750	781	31	»	4317	79	3395	10174
Totaux....	24079	25899	1820	»	99039	74	73346	220376
Canton du Câteau.								
l.	1239	1256	17	»	7970	59	4726	16071
nont.	880	941	61	»	3155	85	2675	6177
(St.-).	650	722	72	»	3521	90	3119	7616
u (Le).	8851	9212	361	»	69432	27	18786	116359
on.	2603	2662	59	»	18534	25	4615	33292
èchy.	1335	1360	25	»	4366	72	3143	9984
.	1655	1744	89	»	6373	57	3749	12086
oise.	1047	1035	»	12	7996	61	4859	15409
ois.	841	881	40	»	2561	79	2023	6012
ghien.	1184	1262	78	»	5029	35	1802	9781
ty.	415	461	46	»	4202	21	881	6895
lly.	2154	2357	203	»	10549	28	2908	16019
	1171	1149	»	22	8413	50	4221	19269
ereuil	1523	1551	28	»	6510	60	3809	14031
ont.	1014	1036	22	»	2638	115	3035	6971
et (St.-).	2615	2806	191	»	9151	56	5132	17971
-Villes.	2021	2096	75	»	8045	68	5523	17741
Totaux	31198	32531	1367	34	178445	42	75006	331684
Canton de Clary.								
ncourt.	269	307	38	»	1429	106	1513	3948
.	2488	2849	361	»	7711	89	6800	17533
ny.	3044	3412	368	»	15490	61	9020	34241
y.	4003	4421	418	»	17136	66	10043	34913
ry.	754	890	136	»	2428	114	2342	5753
.	2473	2597	124	»	8173	146	11422	24876
ies.	67	65	»	2	651	104	678	1642
urt.	1648	1824	176	»	5215	131	6733	13763
A reporter. ..	14746	16365	1621	2	58233		49551	136669

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Différence en plus	Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....	14746	16365	1621	2	58233		49551	13669
Esnes.	1498	1602	104	»	9944	37	3740	18048
Haucourt.	584	656	72	»	2370	102	2442	6022
Ligny.	1883	1991	108	»	7212	91	0488	17343
Malincourt.	982	975	»	7	4717	118	5547	11705
Maretz.	2723	3138	415	»	13076	69	8897	27787
Montigny.	1887	1146	59	»	3702	93	3435	9052
Selvigny.	754	790	36	»	2993	101	3008	7483
Villers-Outreau.	2751	2866	105	»	6974	85	5966	15990
Walincourt.	2183	2411	228	»	8690	78	6590	19400
Totaux ...	29191	31930	2748	9	117911	81	95664	269499
Canton de Marcoing.								
Anneux.	504	539	35	»	4189	42	1763	7962
Banteux.	867	880	13	»	3555	72	2573	8479
Bantouzelle.	984	1072	88	»	4773	62	2892	10347
Boursies.	802	794	»	8	6545	43	2821	12319
Cantaing	686	650	»	36	6253	64	4042	13522
Crévecœur.	2305	2328	23	»	19757	52	10092	39113
Doignies.	807	860	53	»	542	65	4105	14229
Flesquières.	751	737	»	14	4841	75	3654	11102
Gonnelieu.	905	1008	103	»	3942	83	3230	9007
Gouzaucourt.	2406	2550	144	»	11550	66	7427	21637
Honnecourt.	1622	1671	49	»	9129	63	5776	19056
Lesdain.	1012	1071	59	»	4813	48	2273	9529
Marcoing.	1658	1811	153	»	10850	8	839	17359
Masnières.	1835	1766	»	69	11852	47	5426	22462
Mœuvres.	868	880	12	»	5198	60	3142	10553
Noyelles.	624	651	27	»	5760	34	1948	10928
Ribecourt.	691	682	»	9	5515	59	3390	11631
Rumilly.	1814	1890	76	»	7512	38	2842	13407
Villers-Ghislain.	2040	2036	»	4	10708	58	6416	19536
Villers-Plouich	1001	942	»	59	6262	105	6602	13143
Totaux....	24182	24818	835	199	149554	54	81253	295321
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	455	4 4	»	1	1347	117	1501	3389
Bermerain.	1290	1281	»	9	5993	33	1961	10626
Briastre.	921	958	37	»	6980	56	3833	14164
Cappelle.	370	374	4	»	3579	18	618	5703
Escarmain.	1153	1200	47	»	5749	63	3613	11786
Haussy.	3073	3174	101	»	14353	73	10433	32099
Martin (St.-).	694	700	6	»	4153	23	940	7145
Montrécourt.	315	324	9	»	2192	74	1631	52.9
Python (St.-)	1793	1871	78	»	8742	51	4401	16839
A reporter.	10064	10336	282	10	53088		28231	107010

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856.	Recensement de 1861.	Différence en plus.	Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report..	10064	10336	282	10	53088		28231	107010
Romeries.	937	957	20	»	5909	43	2575	12684
Saulzoir	2380	2422	42	»	10661	27	2848	22191
Solesmes.	5677	6000	323	»	37298	28	10487	66480
Sommaing.	590	597	7	»	2952	77	2227	6685
Vendegies-sur-Écail.	1295	1325	30	»	6918	31	2012	11482
Vertain.	1248	1268	20	»	5622	40	2243	10266
Viesly.	2766	2977	211	»	11119	48	5426	22770
Vaast (St.-).	1710	1803	93	»	5888	43	2566	10987
Totaux....	26667	27685	1028	10	139455	42	59315	270555
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	560	538	»	22	5594	26	1451	9556
Avesnes-Nord.	2960	2338	»	622	28037	8	2245	41586
Bas-Lieu.	410	412	2	»	5084	38	1958	8973
Beugnies.	530	559	29	»	5044	25	1268	8500
Dompierre.	1020	1005	»	15	8817	23	1999	14704
Douriers.	960	950	»	10	7160	27	1605	13213
Felleries.	1686	1723	37	»	11582	32	3706	20436
Flaumont et Waud.	391	388	»	3	3178	54	1753	6504
Floursies.	225	248	23	»	2161	34	721	3809
Hilaire (St -).	909	900	»	9	7855	17	1351	12654
Ramousies.	515	511	»	4	3472	59	2031	7224
Semeries.	754	782	28	»	6445	65	4173	11958
Semousies.	299	316	17	»	2044	65	1333	4231
Taisnières-en-Thiér.	865	853	»	12	6962	34	2384	11946
Totaux....	12084	11523	136	697	103435	27	279 73	175294
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	1171	1333	162	»	10353	28	2968	17761
Avesnes-Sud.	1231	1178	»	53			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	555	558	3	»	3661	61	2227	7498
Boulogne.	468	446	»	22	5444	45	2432	10356
Cartignies.	1889	1913	33	»	14510	47	6865	28930
Etrœungt.	2280	2306	26	»	20731	24	5072	37996
Fayt-le-Grand.	595	596	1	»	6132	21	1291	10171
Fayt-le-Petit.	466	435	»	31	4401	31	1352	7763
Floyon	1274	1227	»	47	10594	32	3438	18622
Haut Lieu.	417	398	»	19	4185	42	1783	8072
La Roullies.	500	523	23	»	4067	37	1523	7491
Marbaix.	895	898	3	»	5588	28	1595	9670
Sains.	1509	1653	144	»	11293	48	5371	21255
Totaux....	13241	13464	395	172	100959	35	35917	185579

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Différence en plus	Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861.
1	2	3	3	4	6	7	8	9
Canton de Bavai.								
Amfroipret.	351	319	»	32	1465	55	770	3172
Audignies.	150	176	26	»	1845	28	514	3238
Bavai.	1587	1646	59	»	13481	11	1434	20768
Bellignies.	808	873	65	»	5505	40	2073	10004
Bermeries.	424	448	24	»	3382	40	2323	6268
Bettrechies.	329	335	6	»	2566	34	881	4926
Feignies.	1929	2247	318	»	13877	16	2080	23111
Flamengrie (La	328	344	16	»	1658	75	1189	3540
Gussignies.	443	470	27	»	2764	45	1225	5091
Honbergies.	1026	1081	55	»	10050	25	2424	17184
Houdain.	916	904	»	12	8779	20	1737	14417
Longueville (La)	1228	1246	18	»	12140	8	934	18303
Louvignies Bavai.	715	804	89	»	5968	27	1509	10305
Mecquignies.	1001	984	»	17	4130	17	682	7546
Neuf-Mesnil.	336	465	129	»	1359	22	286	2305
Obies.	1134	1152	18	»	4950	60	2904	9696
Taisnières-sur-Hon.	1255	1249	»	6	13171	37	4599	24326
Waast (St.-)	645	676	31	»	6633	13	821	10259
Totaux....	14605	15419	881	67	113723	24	27373	194459
Canton de Berlaimont.								
Aulnoye.	338	409	71	»	5692	35	1991	8844
Aymeries.	248	262	14	»	2898	8	229	4395
Bachant.	867	895	28	»	5893	20	1199	10659
Berlaimont.	2609	2619	10	»	18568	25	4614	30369
Boussières.	261	300	39	»	2123	19	391	3599
Ecuelin.	175	154	»	21	1473	55	817	3003
Hargnies.	586	590	4	»	2352	23	774	5634
Leval.	613	649	36	»	4663	28	1266	7826
Monceau-St.-Waast.	696	665	»	31	4155	56	2316	8499
Noyelles.	507	473	»	34	6413	21	1313	10785
Pont-sur-Sambre.	1326	1435	109	»	10347	25	2473	17116
Rémy-Chaussée (St.-)	737	740	3	»	3784	32	1202	6917
Sassegnies.	444	438	»	6	3558	37	1303	7028
Vieux-Mesnil.	403	423	20	»	2796	25	712	4770
Totaux...	9810	10052	334	92	75815	26	20600	129437
Canton de Landrecies.								
Bousies.	1840	1809	»	31	7895	66	5207	15459
Croix.	552	604	52	»	2870	34	987	5665
Favril	738	695	»	43	6167	33	2046	11102
Fontaine-au-Bois.	1097	1150	53	»	0741	35	2380	12145
Forest.	1770	1765	»	5	7366	22	1599	11534
A reporter....	5997	6023	105	79	31039		12219	55905

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Difference en plus	Difference en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report...	5997	6023	105	79	31039		12219	5.905
Landrecies.	4419	4193	»	226	34855	11	3573	53090
Maroilles.	2154	2142	»	12	26521	28	7380	42327
Preux-au-Bois.	1612	1660	48	»	4794	52	2479	9670
Prisches.	1518	1481	»	37	11657	34	3928	18260
Robersart.	253	291	38	»	1915	65	1252	4014
Totaux.....	15953	15790	191	354	110781	28	30831	183266
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	153	157	4	»	1358	69	942	2981
Beaufort.	1275	1318	43	»	7193	19	1355	11545
Bersillies.	201	186	»	15	1660	37	601	3174
Bettignies.	202	186	»	16	2427	54	1298	4498
Boussois.	450	529	79	»	3806	40	1476	6851
Cerfontaine.	397	425	28	»	1960	51	1008	3849
Colleret.	1148	1156	8	»	8250	8	653	12499
Damousies.	294	304	10	»	1540	75	1196	3158
Eclaibes.	332	332	»	»	2135	44	928	3625
Ellesmes.	509	513	4	»	4071	30	1222	7211
Ferrière-la-Grande.	1787	2046	259	»	13639	8	1074	19932
Ferrière-la-Petite.	785	836	51	»	4298	24	978	7082
Gognies-Chaussée.	839	883	44	»	4707	38	1774	8707
Hautmont.	2223	3335	1112	»	25834	24	5296	43237
Jeumont.	1120	1731	611	»	14050	6	738	20524
Limont-Fontaine.	557	589	32	»	3206	8	251	5543
Louvroil.	1007	1468	461	»	8846	42	3371	16297
Mairieux.	501	503	2	»	3752	19	709	6016
Marpent.	673	700	27	»	3542	17	565	5591
Maubeuge.	8663	10557	1894	»	67540	8	5262	95065
Obrechies.	310	297	»	13	1925	21	402	3180
Quiévelon.	273	268	»	5	1167	55	636	2560
Recquignies.	447	914	467	»	6282	11	478	9452
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	480	535	55	»	2895	33	924	5523
Rousies.	508	537	29	»	4215	23	976	6865
Vieux-Reng.	924	928	4	»	7115	22	1592	12194
Villers-Sire-Nicole.	1382	1290	»	92	8888	42	3621	15066
Wattignies.	241	244	3	»	1520	50	757	2970
Totaux....	27681	32767	5227	144	217821	19	40143	345196
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	1208	1235	27	»	6500	34	2178	11023
Engle-Fontaine.	1714	1882	168	»	9422	26	2293	16255
Ghissignies.	530	566	36	»	4506	25	1151	7733
Hecq.	571	549	»	22	1853	66	1193	3801
Jolimetz.	979	962	»	17	5733	43	2403	9814
A reporter....	5002	5194	231	39	28014		9218	48626

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Différence en plus	Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report ...	5062	5194	231	39	28014		9218	48626
Locquignol.	614	635	21	»	5993	48	2775	15842
Louvignies-Quesnoy.	1108	1120	12	»	7259	27	1931	14143
Neuville.	682	656	»	26	2785	68	1878	5608
Poix.	1988	1943	»	45	7960	43	3364	15106
Potelle.	239	254	15	»	2798	52	1415	5817
Quesnoy-Est.	1813	1899	86	»	27657	17	4915	43937
Raucourt.	297	286	»	11	1272	53	640	2536
Ruesnes.	491	530	39	»	4449	24	1059	7453
Salesches.	614	601	»	13	3743	48	1817	7865
Vendegies-au-Bois.	1131	1137	6	»	6741	34	2279	13120
Totaux....	13979	14255	410	134	98671	32	31291	179553
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	368	360	»	8	2222	66	1449	5035
Eth.	309	318	9	»	3139	65	1970	6047
Frasnoy.	532	504	»	28	5715	24	1445	9441
Gommegnies.	3167	3308	141	»	17370	8	1307	26709
Jenlain.	1009	979	»	30	6521	26	1681	11034
Maresches.	921	947	26	»	4892	26	1242	8620
Orsinval.	554	486	»	68	3785	51	1913	6540
Preux-au Sart.	432	433	1	»	3730	37	1301	6809
Quesnoy-Ouest.	2135	1859	»	276	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	891	884	»	7	4852	40	2397	9739
Villereau.	970	992	22	»	6153	34	2072	11269
Villerspol.	1449	1458	9	»	10932	20	2961	17416
Wargnies-le-Grand.	820	860	40	»	5734	31	1672	10107
Wargnies-le-Petit.	230	809	»	21	4908	20	976	8054
Totaux....	14387	14197	248	438	79953	26	21486	136820
Canton de Solre-le-Château.								
Aibes.	335	344	9	»	2625	34	1402	5016
Beaurieux.	311	305	»	6	1978	50	1012	3894
Berelles.	198	194	»	4	1460	46	667	2794
Bousignies.	621	666	45	»	4506	8	344	6746
Choisies.	96	96	»	»	663	54	356	1322
Clairfayt.	399	405	6	»	2758	76	2121	6162
Conssolre.	1746	1912	166	»	11165	8	862	16578
Dimechaux.	275	272	»	3	1669	51	853	3273
Dimont.	418	449	31	»	2789	36	954	5069
Eccles.	186	188	2	»	840	78	668	1700
Fontaines (lez).	395	368	»	27	1782	8	138	2707
A reporter....	4980	5199	259	40	32230		9367	55255

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement de 1856	Recensement de 1861	Différence en plus	Différence en moins	Principal des contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861.
1	2	3	4	5	4	5	6	7
Report....	4980	5199	259	40	32230		9367	55255
;rud.	448	503	55	»	2287	33	731	4146
sies.	1105	1061	»	44	4601	13	590	7439
-Poteries.	1220	1392	172	»	6673	51	3335	12884
e-le-Château.	2777	3001	224	»	19552	25	4987	28816
innes.	231	211	»	20	1542	31	472	2854
Totaux....	10761	11367	710	104	66685	29	19482	111385
Canton de Tréton.								
:.	2967	2929	»	38	13580	8	1101	19767
es.	311	283	»	28	2253	8	181	3426
e-Sauvage.	833	772	»	61	7401	8	589	11240
n.	620	655	35	»	6009	30	1808	10706
rmies.	4654	5357	703	»	34010	21	7449	54486
eon.	1362	1499	135	»	7864	3	230	11414
stier.	235	195	»	40	2202	41	905	4131
n.	1100	1126	86	»	4898	8	392	7160
isars.	278	264	»	14	2285	28	644	3963
on.	2336	2435	99	»	20195	8	1634	30130
lers.	514	462	»	62	2707	15	418	4464
nehies.	2307	2256	»	61	12681	8	992	19263
ies.	505	456	»	49	1972	33	660	3533
Totaux....	18022	18687	998	333	118117	14	17003	183683
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
ux.	1528	1660	132	»	15390	11	1684	23529
igny-au-Bac.	1003	1037	34	»	4848	18	891	7826
iemont.	556	535	»	20	2276	25	586	3873
nicourt.	743	778	35	»	6233	24	1524	11241
in.	928	968	40	»	2387	43	5260	23824
in.	496	482	»	14	4728	36	1726	9469
ées.	1010	1062	52	»	6045	26	1588	10448
ain.	1155	1219	64	»	4901	37	1789	9031
sain.	744	843	99	»	6678	35	2371	11585
lzin.	902	938	36	»	6313	21	1302	10485
iel.	462	480	18	»	3560	19	683	5814
use.	1666	1730	64	»	7190	8	571	10751
cq.	532	548	16	»	5631	69	3874	11623
checourt.	660	840	180	»	7841	27	2084	13642
ers-au-Tertre.	387	422	35	»	4049	39	1564	6894
Totaux ...	12771	13542	805	34	98071	25	27497	170035

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement. de 1856	de 1861	Différence. en plus	en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOT. de contr dire pour
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai-Nord.								
Anhiers.	413	410	»	3	2122	28	586	3
Douai-Nord.	8935	8871	»	64	247944	9	21502	370
Flines-lez-Raches.	3673	3849	177	»	22785	8	1787	24
Lallaing.	1911	1991	80	»	7555	8	598	11
Sin.	3190	3931	741	»	20426	13	2591	31
Waziers.	1211	1454	243	»	7485	8	578	11
Totaux....	19332	20506	1241	67	308317	9	27642	462
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	3826	4156	330	»	19970	23	4406	30
Auberchicourt.	1585	1744	159	»	10459	30	3141	18
Dechy.	1478	1620	142	»	10274	8	811	15
Douai-Sud.	5871	5821	»	50		Voir	Douai-Nord	
Écaillon.	645	663	18	»	4726	41	1924	9
Ferin.	700	724	24	»	8369	32	2734	12
Guesnain.	430	440	10	»	4750	44	2069	8
Lewarde.	1089	1161	72	»	6518	40	2549	11
Loffre.	202	208	6	»	2478	29	948	4
Masny.	870	925	55	»	8543	16	1371	13
Montigny.	729	772	43	»	6067	18	1094	9
Roucourt.	294	286	»	8	3463	34	1787	6
Totaux....	17719	18520	859	58	85517	26	22237	141
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	1092	1177	85	»	9586	8	757	14
Courchelettes.	214	261	47	»	3215	27	844	5
Cuincy.	956	1022	66	»	10270	15	1513	16
Douai-Ouest.	8013	9794	1781	»		Voir Douai-Nord.		
Esquerchin.	609	624	15	»	5668	8	454	8
Flers.	994	1024	30	»	8027	19	1516	14
Lambres.	875	899	24	»	13031	12	1513	21
Lauwin-Planque.	631	681	50	»	5303	14	772	8
Raches.	1390	1554	164	»	8898	31	2831	15
Raimbeaucourt.	2109	2185	72	»	14097	22	3114	22
Roost-Warendin.	1787	1868	81	»	9253	8	738	13
Totaux...	18670	12085	2415	»	87848	17	14002	143
Canton de Marchiennes.								
Alnes.	655	672	17	»	3021	68	2065	6
Bouvignies.	1915	1864	»	51	9475	40	3736	17
Bruille-lez-March.	815	851	36	»	4543	49	2227	9
Erre.	1172	1109	»	63	5394	10	535	8
A reporter ...	4557	4496	53	114	22433		8563	41

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement. de 1856	de 1861	Différence. en plus	en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report.....	4557	4496	53	114	22433	»	8563	41410
	1973	1960	»	13	9150	»	»	13342
ıg.	1140	1180	40	»	8202	27	2212	13949
ennes-Ville.	3066	3180	114	»	22063	3	662	31783
ennes-Camp.	397	427	30	»	3295	54	1774	6379
ncourt	1366	1426	60	»	9682	8	813	14632
'.	440	459	19	»	1690	64	1683	3812
.	3386	3650	264	»	20200	18	3705	32071
	530	538	8	»	3333	40	1439	6708
Campeau.	163	169	6	»	2239	27	604	3725
	1375	1429	54	»	3571	8	281	5433
;nies et Ham.	932	1006	74	»	6144	14	824	9864
Totaux...	19325	19920	722	127	112002	19	21960	183108
Canton d'Orchies.								
	1018	1021	3	»	6793	76	5193	16499
	1716	1690	»	26	9558	29	2775	16591
	1937	1936	»	1	11944	64	7544	26445
es.	2118	2119	1	»	13888	23	3174	23247
ıt.	1491	1543	52	»	9811	28	2720	16849
.	20302	2271	»	31	14161	66	9341	30657
.	2378	2388	10	»	19307	69	13323	42158
.	3606	3708	102	»	32977	8	2586	48431
.	1772	1802	30	»	9855	61	6031	20921
Totaux....	18338	18478	198	58	128294	40	52690	241798
RRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint-Amand (rive droite).								
(St.-) rive dr.	4974	5212	238	»	72441	8	5719	108095
St.-Amand.	2088	2029	»	59	10884	23	2443	18157
t-L'Abbaye.	817	807	»	10	4870	37	1787	8783
ez-Mortagne.	1860	1907	47	»	10948	16	1700	17480
.	3592	3584	»	8	13037	3	418	19867
ıe	1064	1104	40	»	7607	8	622	11337
'orest-de-R.	868	885	17	»	4396	61	2671	10699
;.	4107	4305	198	»	29619	8	2267	44681
Totaux....	19370	19833	540	77	153802	11	17627	239099
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
(St.-) rive-g.	4546	4998	452	»	Voir St.-Amand rive-droite.			
ies.	328	341	13	»	2630	8	211	4021
	741	704	»	37	5046	16	816	7909
;.	2114	2149	35	»	17341	23	3955	29019
reporter...	7729	8192	500	37	25017		4982	40949

TAALBAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recencement. de 1856	de 1861	Différence en plus	en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux Nombre.	Montant	TOT. de contri directe pour
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report. ..	7129	8192	500	37	2 017		4982	409
Maulde.	1225	1191	»	34	5541	28	1540	101
Millonfosse.	605	599	»	6	4107	3	121	60
Nivelle.	1148	1200	52	»	6260	45	2839	13
Rosult.	1360	1340	»	20	10552	37	4832	215
Rumegies.	1623	1600	»	23	8744	45	3939	172
Sars et Rosières.	558	568	10	»	3138	27	1174	57
Thun.	659	620	»	39	3567	8	286	54
Totaux....	14907	15310	562	159	66926	29	19713	1203
Canton de Bouchain.								
Abscon.	1630	1608	»	22	10102	8	792	151
Avesnes-le-Sec.	1690	1728	38	»	9548	141	13461	288
Bouchain.	1632	1501	»	131	19805	20	4006	319
Denain.	9496	10254	758	»	52847	20	10536	847
Douchy.	1846	1897	51	»	12345	48	6064	235
Émerchicourt.	83	191	108	»	4344	8	325	661
Escaudain.	2112	2635	523	»	14101	55	7585	299
Haspres.	3216	3315	99	»	13905	8	1147	208
Haveluy.	802	830	28	»	4192	20	829	69
Hélesmes.	1086	1188	102	»	5847	8	463	88
Hordain.	1362	1433	71	»	7220	70	5298	157
Lieu-St -Amand.	646	728	82	»	4606	145	6671	111
Lourches.	3370	3352	»	18	8782	81	7151	198
Marquette.	2000	2152	152	»	9724	23	2182	163
Mastaing.	786	819	33	»	6094	45	2729	111
Neuville-sur-l'Esc.	894	940	46	»	6597	42	2839	119
Noyelles-sur-Selle.	660	681	21	»	5245	173	8888	147
Rœulx.	1309	1301	»	8	5828	31	1845	102
Wasnes-au-Bac.	735	832	97	»	4463	59	2612	95
Wavrechain-s.-Den.	282	326	44	»	2969	8	229	44
Wavrechain-s.-Faulx	662	713	51	»	4128	26	822	70
Totaux....	36299	38424	2304	179	212692	41	86474	3895
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	329	330	1	»	4885	16	792	78
Condé.	5710	5804	94	»	42369	8	3126	636
Crespin.	1457	1500	43	»	16427	8	1281	244
Escaupont.	950	1034	84	»	6810	3	706	103
Fresnes.	4727	5017	290	»	21836	3	525	458
Hergnies.	3060	3255	195	»	12630	8	976	190
Odomez.	445	454	9	»	2187	36	773	38
Thivencelles.	499	555	56	»	4015	34	1681	88
Vicq.	835	906	71	»	4583	8	363	70
Vieux-Condé.	4978	5134	156	»	20337	8	1586	305
Totaux....	22990	23989	999	»	146078	8	12009	2211

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION. Recensement. de 1856	de 1861	Différence en plus	en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
.	1086	1171	85	»	9352	36	3374	16760
.	578	566	»	12	6153	88	5420	15459
	1449	1532	83	»	18646	63	10903	34907
g.	3357	3544	187	»	22956	30	6908	37140
l.	1709	1891	182	»	9151	110	9593	16064
be.	2274	2433	159	»	14870	19	2773	24277
chain.	2885	988	103	»	6653	39	2772	12257
s.	546	560	14	»	4550	74	3330	9230
l.	939	1053	114	»	8303	61	5005	17096
g.	1756	1773	17	»	13378	42	5674	25154
ennes-Est.	7333	7192	»	141	283025	8	22536	416745
Totaux....	21912	22703	944	153	397037	20	78 288	625089
Canton de Valenciennes-Nord.								
	5856	6305	450	»	44127	8	3474	64718
	991	921	»	70	5037	78	3895	11306
g.	378	394	16	»	3140	66	2054	6586
ges.	1195	1303	108	»	6474	70	4568	12353
	2635	3060	425	»	14064	37	5093	25306
St.-)	2048	2031	»	17	21915	27	6076	37102
ennes-Nord.	7944	8110	466	»	Voir Valenciennes-Est.			
s.	3190	3460	270	»	19219	8	1519	28028
Totaux....	24236	25884	1735	87	113976	23	26679	185399
Canton de Valenciennes-Sud.								
	899	969	70	»	7631	45	3391	15701
	1583	1740	157	»	9267	62	5633	18114
.	819	849	30	»	7634	32	2394	13603
n.	708	771	63	»	7817	47	3528	15138
	1123	1383	260	»	7270	26	1768	12328
	1708	1873	165	»	12276	19	2222	19804
ux.	472	494	22	»	3981	93	3621	9574
	226	246	20	»	2068	46	966	3886
	805	801	»	4	4723	8	376	7155
ing.	526	540	14	»	3784	43	1599	7106
ies.	253	256	3	»	2552	40	999	4714
	1066	1208	142	»	9858	34	3236	17586
-Léger.	2898	3271	373	»	21421	13	2910	33304
ennes-Sud.	8952	9364	412	»	Voir Valenciennes-Est.			
n et Maugré.	1330	1397	57	»	9429	65	6144	19886
Totaux....	23368	25162	1798	4	109711	36	38787	197699

Récapitulation par canton.

CANTONS.	POPULATION. Recensement. de 1856	de 1861	Différence. en plus.	en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux. Nombre	Montant	T co d po
1	2	3	4	5	6	7	8	
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.								
Bergues.	15477	15958	481	»	143754	31	44811	2
Bourbourg.	13352	13636	284	»	111900	27	31997	1
Dunkerque-Est.	19573	21471	1898	»	318274	7	21918	5
Dunkerque-Ouest.	20017	21190	1173	»	27471	34	9350	
Gravelines.	8482	9188	706	»	56284	16	9123	
Hondschoote.	13683	13594	»	89	97982	38	37500	1
Wormhoudt.	15133	15140	7	»	111570	42	47361	2
Totaux.....	105717	110177	4549	89	867235	23	202060	14
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.								
Bailleul { Nord-Est. / Sud-Ouest	14837	15196	359	»	119460	57	67756	2
	13430	13522	92	»	50855	64	32530	1
Cassel.	14076	14166	90	»	105269	42	44343	1
Hazebrouck { Nord. / Sud.	14076	14409	333	»	131688	39	51634	2
	12975	13405	430	»	53577	46	25022	1
Merville.	19352	19914	562	»	110519	48	53495	2
Steenvoorde.	13988	14077	89	»	90421	61	55339	1
Totaux.....	102734	104689	1955	»	661789	50	330119	12
ARRONDISSEMENT DE LILLE.								
Armentières.	20896	23554	2658	»	146311	55	80641	2
Bassée (La).	14555	15307	752	»	88832	40	36575	1
Cysoing.	18169	18512	343	»	100655	55	55497	2
Haubourdin.	23461	24901	1440	»	135822	58	75964	2
Lannoy.	24189	25962	1773	»	125015	56	69954	2
Lille { Nord-Est.	26629	30705	4076	»	1517579	17	266512	23
Centre.	20264	22796	2532	»	20972	66	13928	
Sud-Est.	23922	24580	282	»	21501	66	14094	
Sud-Ouest.	38568	51465	12897	»	»	»	»	
Ouest.	22638	24580	1942	»	65362	61	39963	1
Pont-à-Marcq.	17307	17669	362	»	117488	53	62842	2
Quesnoy-sur-Deûle	17657	18722	1065	»	119755	54	65210	2
Roubaix.	54104	66683	12579	»	472398	36	169674	7
Seclin.	21113	22654	1541	»	135670	44	60347	2
Tourcoing { Nord.	31231	37044	5813	»	341615	36	122613	6
Sud.	29576	33484	3908	»	63231	62	39383	1
Totaux.....	404279	458242	53963	»	3472206	34	1173197	59
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.								
Cambrai { Est.	20915	21899	984	»	290911	27	79764	4
Ouest.	23631	24633	1002	»	74634	55	41340	1
Carnières.	24079	25899	1820	»	99039	74	73346	2
Câteau (Le).	31198	32531	1333	»	170445	42	75006	3
Clary.	29191	31930	2739	»	117911	81	95664	2
Marcoing.	24182	24818	199	»	149554	54	81253	2
Solesmes.	26667	27687	1018	»	139455	42	59315	2
Totaux.....	179863	189395	9532	»	1049949	48	505688	20

Récapitulation par canton (SUITE).

CANTONS.	POPULATION. Recensement. de 1856	POPULATION. Recensement. de 1861	POPULATION. Différence en plus	POPULATION. Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1861
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.								
es { Nord.	12084	11523	»	561	103495	27	27973	175294
es { Sud.	13241	13464	223	»	100959	35	35917	185579
	14605	15419	814	»	113723	24	27373	194459
mont.	9810	10052	262	»	75815	26	20600	129437
ecies.	15953	15790	»	163	110781	28	30831	183266
euge.	27681	32767	5086	»	217821	19	40143	345196
oy { Est.	13979	14255	276	»	98671	32	31291	179550
oy { Ouest.	14387	14197	»	190	79953	26	21486	136820
le-Château.	10761	11367	606	»	66885	29	19482	111385
n.	18022	18687	665	»	118117	14	17003	183683
Totaux.....	150523	157521	7912	914	1086160	25	272099	1824672
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.								
x.	12771	13542	771	»	98071	25	27497	170035
{ Nord.	19332	20506	1174	»	308317	9	27642	462068
{ Sud	17719	18520	801	»	85517	26	22237	141060
{ Ouest.	18670	21085	2415	»	87348	17	14002	143158
iennes	19325	19920	595	»	112002	19	21960	183108
es.	18338	18478	140	»	128894	40	52690	241798
Totaux.....	106155	112051	5896	»	189549	20	166028	1341227
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.								
d (St.) { rive-g.	19370	19833	463	»	153803	11	17627	239099
d (St.) { rive-d.	14907	15310	403	»	66926	29	19713	120394
ain.	36299	38424	2125	»	212692	41	86474	389590
.	22990	23989	999	»	146978	8	12009	221574
{ Est.	21912	22703	791	»	397037	20	78290	635089
ciennes { Nord	24236	25884	1648	»	113976	23	26679	185399
{ Sud.	23368	25162	1794	»	109711	36	38787	197699
Totaux.....	163082	171305	8223	»	1201122	23	279577	1978844

Récapitulation par arrondissement.

CANTONS.	POPULATION. Recensement de 1856	POPULATION. Recensement de 1861	POPULATION. Différence en plus	POPULATION. Différence en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1861.	Centimes communaux Nombre	Centimes communaux Montant	TOTAUX des contribu. directes pour 1861.
	1	2	3	4	5	4	5	6
nkerque. . .	107717	110177	4460	»	867235	23	202060	1477156
zebrouck	102734	104689	1955	»	661789	50	330119	1278304
lle.	404279	458242	53963	»	3472206	34	1173197	5964162
mbrai. . . .	179863	189395	9532	»	1049949	48	505688	2030076
esnes. . . .	150523	157521	6998	»	1086160	25	272099	1824672
uai	106155	112051	5896	»	819549	20	166028	1341227
lenciennes. .	163082	171305	8223	»	1201122	23	279577	1978844
Totaux . .	1212353	1303380	91027	»	9158010	32	2928768	15894441

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Session de 1861.

Le 26 août 1861, à trois heures de relevée, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 15 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la préfecture, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet appelle à prêter le serment prescrit par la constitution, les vingt membres élus en 1861, par suite du renouvellement du tiers du Conseil, savoir : MM. Mailliet, Doutrelaine, baron de l'Épine, Leleu, Seydoux, Maurice, baron de Bouteville, de Cous semaker, Rouez, Cleenewerck, Lecamus, Plichon, Brame, Descat, Saint-Leger, Desmoutier, Collette, Leurent, Renard et Lemaire.— M. le Préfet lit ensuite le décret du 15 août qui nomme aux fonctions de *président du Conseil général*, M. MIMEREL, sénateur ; de *vice-présidents*, MM. DANEL, président de chambre à la Cour impériale de Douai, et le comte Dubois, conseiller d'État ; aux fonctions de *secrétaire*, M. de CLEBSATTEL, avocat, membre du Corps législatif, et à celles de *vice-secrétaire*, M. MAILLIET, adjoint au maire d'Avesnes.

Voici le résumé, par ordre alphabétique, des délibérations du Conseil, pendant la session de 1861 :

ADRESSE.— Vote à l'unanimité de l'adresse suivante à l'Empereur :

« Sire, en voyant Votre Majesté, après avoir inauguré les grands » travaux de la capitale, reporter son attention sur les besoins des » campagnes, nous avons été pénétrés d'un vif sentiment de gra- » titude et de joie. — L'ouverture et le bon entretien des chemins » vicinaux sont un besoin pressant de l'agriculture, une source » féconde et sûre de richesse. Le département du Nord y a dès » longtemps consacré ses efforts et ses ressources, et pourtant de » nouveaux sacrifices paraissent encore nécessaires. — Votre Ma- » jesté veut bien diriger de ce côté le puissant concours de l'État » et de sa volonté : que grâces lui en soient rendues. — Le Conseil » général ne peut mieux inaugurer sa session qu'en déposant au » nom du pays, aux pieds du trône, l'expression de sa profonde » reconnaissance.»

AGRICULTURE. — Vote d'un crédit de 175 fr. pour l'acquisition de 50 exemplaires de l'ouvrage de M. Bonnier, juge-de-paix, à Condé, président du Comice agricole de ce canton, sur la statistique agri-

cole et industrielle de l'arrondissement de Valenciennes, ouvrage qui a mérité une médaille d'or, offerte par M. Dumas, sénateur, et une seconde médaille de la Société Impériale et centrale de France.

ALIÉNÉS. — Rapport sur le service des asiles de Lille et d'Armentières. — Allocation d'un crédit de 182,000 fr. pour la part du département, dans l'entretien des aliénés indigents en 1862. — Vœu instant pour que M. le préfet fasse tous ses efforts pour obtenir de l'autorité supérieure, en raison du fâcheux état des finances départementales, que le contingent des communes dans les dépenses de cet entretien soit augmenté. — Fixation à 150 du nombre des places réservées aux aliénées non dangereux.

ALLUMETTES CHIMIQUES. — Le Conseil recommande à l'attention du Gouvernement la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'ordonner que, dans la fabrication des allumettes chimiques on substitue au phosphore blanc le phosphore amorphe pur ou, la pâte inflammable sans phosphore, ou autre substance toxique, et de prononcer la prohibition des allumettes au phosphore blanc comme un danger public.

ANNONCES JUDICIAIRES. — Renouvellement du vœu émis en 1860 pour que le prix de ces annonces soit ramené au taux ancien de 15 centimes la ligne.

ARCHITECTE DÉPARTEMENTAL. — Allocation du crédit de 5,000 fr. proposé pour le traitement de l'architecte du département. — La décision prise pour la centralisation du service, d'accord avec l'avis du Conseil général, fait espérer à juste titre que l'on arrivera à la régularité complète des dépenses et à la ponctualité des paiements.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — Une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur signale l'utilité de faire imprimer l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790. La dépense de cette impression pour le département est évaluée à 2,000 fr. Le Conseil, considérant que cette publication est d'un intérêt général, et doit avoir une grande importance, vote un premier crédit de 500 fr. au budget de 1862. — L'assemblée s'associe aux éloges donnés à M. Le Glay pour les soins éclairés qu'il donne à l'important dépôt qui lui est confié et alloue le crédit ordinaire de 11,800 fr. pour le service des archives départementales.

ASILE D'ALIÉNÉES DE BAILLEUL. — Allocation d'un subside de 20,000 fr. pendant trois ans pour aider cet établissement à pourvoir aux dépenses de son installation.

ASILES D'ALIÉNÉS. — Avis tendant à ce que le traitement de M. Musin, receveur de l'asile d'Armentières soit élevé de 2,800 à 3,200 sous la réserve qu'en cas de vacance, les fonctions de receveur et d'économe soient réunis. — Avis tendant à ce que le traite-

ment de M. Longuespée, receveur de l'asile de Lille, soit porté de 2,500 à 2,800 fr. en raison des longs et utiles services de ce comptable, et en faisant observer que cette augmentation est toute personnelle à M. Longuespée.

ASSISTANCE JUDICIAIRE. — Rejet d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai tendant à ce qu'un crédit de 50 fr. soit alloué pour les frais de chauffage et d'éclairage du bureau de cette ville — Vœu réitéré pour que l'assistance judiciaire soit modifiée de manière à exempter la partie assistée qui succombe du paiement des frais faits par la partie adverse.

ASSOCIATIONS AGRICOLES. — Le Conseil fixe à 15,100 fr. les allocations accordées pour 1862 à ces associations et exprime l'espoir que M. le Ministre de l'agriculture voudra bien allouer les subsides qu'il a accordés pour 1861.

BANQUE DE FRANCE (SUCCURSALES). — Renouvellement des vœux émis pour que des succursales de la Banque soient établies dans les villes de Douai et Cambrai.

BUDGET DÉPARTEMENTAL DE 1862. — Le budjet présentant un déficit réel de 191,000 fr. sur les besoins de toute nature existant actuellement, le Conseil insiste plus fortement que jamais auprès du gouvernement pour obtenir une augmentation dans la répartition du fonds commun; — vote la perception en 1862 des 7 centimes 5/10 autorisés par la loi pour le service des dépenses facultatives; — demande que pour l'avenir le nombre de ces centimes soit porté à neuf.

CAISSE DÉPARTEMENTALE DE RETRAITES. — L'ordonnance du 18 janvier 1826, qui a constitué cette caisse, porte qu'on n'admettra dans les liquidations que les services civils rendus dans des administrations publiques du département du Nord ou d'une portion de son territoire. Mais la loi du 9 juin 1853 dit que les services des employés de Préfecture leur seront comptés lorsque, étant passés au service direct de l'Etat, ils demanderont leur retraite. Le Conseil d'Etat demande que l'on introduise dans le règlement de la caisse départementale une disposition qui consacre la réciprocité, c'est-à-dire qui admette les employés directs de l'Etat qui passeraient dans une préfecture, à faire compter les services directs qu'ils auraient rendus à l'Etat dans la liquidation de la retraite qu'ils réclameraient sur la caisse départementale. Le Conseil d'Etat fait de cette réciprocité la condition de l'annexion des secrétaires de sous-préfecture à la caisse de retraites du département, en faveur de laquelle le Conseil général a émis un vœu en 1860. — L'assemblée admet la réciprocité demandée sous les conditions expresses : qu'il n'en résulte pas la fusion de la caisse départementale dans la caisse générale des retraites et que sera maintenue la condition imposée par

le règlement du 18 janvier 1826 d'avoir servi dix ans à la Préfecture.

CAISSES D'ÉPARGNE. — Acte est donné à M. le Préfet de son rapport contenant le résumé des opérations des caisses d'épargne du département. — Le nombre en est toujours croissant et les livrets ont suivi en 1860 leur marche ascendante. Il y a lieu de se féliciter de la bonne situation de ces utiles établissements; le service des caisses d'épargne se trouve actuellement dans les meilleures conditions et tend à faire fructifier de plus en plus les idées d'ordre et de prévoyance.

CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE. — Vœu pour que cette institution, qui est peu connue, soit patronnée par des hommes de dévouement.

CAMBRAI. — (*Loyer des tribunaux.*) Le Conseil reconnaissant la nécessité d'adhérer au chiffre demandé par l'administration municipale, décide que le loyer de la partie de l'Hôtel-de-Ville occupée par les tribunaux est porté à 10,000 fr.

CASERNE DE GENDARMERIE A AVESNES. — Il n'a pu être donné suite jusqu'ici au vote émis en 1860, d'une imposition extraordinaire de 54/100 de centime pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Avesnes dans les dépendances de la prison. Le Conseil, en regrettant ce fâcheux délai, renouvelle le vote d'une imposition de 54/100 de centime à percevoir en 1863 pour cet objet.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE. — Ces chambres continuent à remplir leur mission avec zèle et dévouement; toutefois, elles laissent à désirer sous le rapport de l'unité du travail et il conviendrait qu'elles fissent usage de tableaux statistiques faits d'après un même modèle. Cette observation est recommandée à l'attention de M. le Préfet pour qu'elle soit appliquée, même aux travaux des commissions cantonales. — Vote du crédit ordinaire de 1,700 fr. pour les frais des Chambres consultatives.

CHASSE DU GIBIER D'EAU. — Appuie un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour que la chasse des oiseaux de passage soit permise en temps de neige le long des rivières et des cours d'eau en passant sur les berges et les abords. — Le Conseil pense qu'il serait sans inconvénient d'autoriser la chasse du gibier d'eau dans les prairies avoisinant la Sambre et soumises aux inondations; — Il est d'avis qu'il y aurait utilité à n'ouvrir la chasse au marais qu'avec la chasse en plaine, et de la fermer à partir du 15 avril de chaque année.

CHEMINS DE FER. — Vœux : pour que le chemin de fer partant du hameau d'Achette, suivant la direction de l'Helpe majeure pour aboutir à Hirson, soit déclaré d'utilité publique, dans le plus bref délai possible ; pour que la section d'Achette à Valenciennes, qui a été l'objet d'enquêtes publiques, en 1856, devienne aussi l'objet

d'une déclaration d'utilité publique; pour que les enquêtes et l'instruction administrative pour le choix définitif du tracé du chemin de fer de Lille à Tournai soient terminées le plus tôt possible, afin d'aboutir, dans un très bref délai, à une déclaration d'utilité publique; pour qu'il soit donné le plus tôt possible, une solution favorable à l'instruction ouverte sur le projet du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; pour qu'il soit procédé à la concession d'un chemin de Lille à Etaples, et spécialement du tronçon de chemin allant de Lille à La Bassée; pour que le gouvernement prescrive l'étude d'un chemin de fer de Calais à Dunkerque; pour que le projet d'un chemin de fer de Valenciennes à Condé et à Péruwelz, soit, aussitôt que possible, l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'une concession; pour qu'un projet de chemin de fer de Raismes à St.-Amand soit pris par l'administration en très sérieuse considération, et mis, le plus tôt possible, aux enquêtes; pour que l'administration examine avec intérêt le projet d'un chemin de fer de Lille à Comines (France); enfin, pour qu'il en soit de même quant à la demande formulée par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour l'établissement d'un chemin de fer de Lille à Aire.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION. — Lecture est faite d'un rapport sur la situation de ce service et contenant la proposition d'un emprunt de trois millions pour la restauration du réseau des chemins. — Le Conseil déclare ensuite ne pouvoir accueillir les vœux émis par divers conseils d'arrondissement, savoir : Dunkerque, pour obtenir un répartition plus égale des ressources extraordinaires créées par la loi du 11 juin 1859; Hazebrouck, pour le classement comme de grande communication du chemin d'intérêt commun de Steenvoorde à Winnezeele, avec prolongement jusqu'à Herzeele; Lille, pour le classement de plusieurs nouvelles lignes; Avesnes, pour que le département entretienne à ses frais tous les chemins, qui par le raccourci de leur parcours, deviennent en fait chemins de grande communication.— L'assemblée constate qu'elle a, elle-même, exprimé le désir conforme au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, que les acquisitions de terrain nécessaires à l'amélioration des chemins soient payées par les communes au prorata de leurs contingents d'entretien, — renvoi à M. le préfet, de la plainte du même conseil sur le mauvais état des chemins de l'arrondissement. — Recommande à l'attention de M. le Préfet la demande au Conseil de Douai, tendant à ce que la subvention industrielle soit notablement réduite dans cet arrondissement où elle est plus élevée que dans les autres. — La proposition pour un emprunt de trois millions n'ayant pas été adoptée, le Conseil vote, conformément aux propositions de M. le Préfet, pour le service des chemins en 1862, et indépendamment des 5 centimes spéciaux affé-

rents à la 4.e section du budget, un emprunt de 224,546 fr., applicable aux travaux de grosses réparations des lignes de grande vicinalité et remboursable au moyen d'une imposition extraordinaire de 80 centièmes de centime en 1863 et d'un centime pendant chacune des années 1864 et 1865. — Désigne enfin la commune de Linselles comme intéressée à l'entretien du chemin de grande communication N.° 14.

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES. — Lecture d'un rapport sur la situation de ce service. Le Conseil n'est pas d'avis qu'une partie des ressources extraordinaires, votées en 1860 pour la construction de nouvelles lignes d'intérêt commun soit employée aux grosses réparations à faire sur les lignes actuellement existantes, et décide que ces ressources resteront affectées à la destination en vue de laquelle elles ont été créées.

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. — Rejet d'une demande de la commune d'Escaupont, tendant à ce qu'un marais qu'elle possède en la commune de Fresnes, soit réuni à son territoire. — Avis pour la distraction du hameau du Chêne-Couplet du territoire de Locquignol, et pour sa réunion à la commune d'Engle-Fontaine, sous la réserve du maintien des prés de l'Éclusette, au territoire de Locquignol. — Acte à M. le Préfet de son rapport annonçant le retrait du projet de loi qui avait été présenté au Corps législatif, pour la distraction du département des communes de Boursies, Doignies et Mœuvres, et leur réunion au département du Pas-de-Calais; Remerciements à ce magistrat des soins donnés par lui à cette affaire.

CLERGÉ DIOCÉSAIN. Vote pour 1862, du crédit de 18,600 fr. pour indemnités, à Mgr. l'archevêque, aux trois vicaires généraux et aux dix chanoines, comme témoignage pour les soins que le prélat apporte dans la direction des affaires spirituelles du département.

COLONIES PÉNITENTIAIRES. — Nomination de M. d'Hespel, comme membre de la Commission de surveillance des colonies pénitentiaires de Loos et de Guermanez.

COMPTE DÉPARTEMENTAL. — Le Conseil général, après avoir vu et vérifié le compte départemental de l'exercice 1860, ainsi que les pièces produites à l'appui, arrête et fixe provisoirement les recettes et les dépenses comme suit : recettes, 2,864,780 fr. 91 c.; dépenses, 2,568,364 fr. 09 c.; excédant des recettes, 296,416 f. 82 c. Cette somme, moins celle de 251,770 fr. 87 c., montant des mandats restant à payer et des dépenses allouées au budget primitif restant à exécuter, constitue le reliquat disponible de 44,645 fr. 95 c., à subdiviser entre les diverses sections du budget de 1862.

CONCOURS RÉGIONAL D'ANIMAUX DE BOUCHERIE. Vœu pour que ce concours qui avait précédemment lieu à Lille et qui, aux termes

d'une décision ministérielle, doit être ouvert en 1862 à Amiens, et en 1863 à St-Quentin, soit rétabli à Lille, au moins en 1864.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES. Acte à M. le Préfet de son rapport sur une demande du Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à l'extension des attributions du Conseil de prud'hommes de cette ville et à la création d'un Conseil de prud'hommes à Condé, St-Amand et Denain. Cette demande doit être soumise à une instruction administrative.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. Approbation du projet de répartement pour 1862. — Vote, conformément à la proposition de M. le Préfet, d'un crédit de 6,440 fr. pour frais de division des cotes de contribution foncière et des portes et fenêtres entre les fermiers et locataires. — Approbation du compte d'emploi des fonds de non valeurs et réimposition pour 1860, présentée par M. le Directeur des contributions directes.

COURSES DE VALENCIENNES. Allocation du crédit ordinaire de 4,000 fr. pour ces courses. — Vœu pour que M. le Ministre d'Etat reconnaissant les sacrifices que s'imposent le département et la société hippique de Valenciennes pour l'amélioration de la race chevaline, sacrifices plus considérables que ceux faits dans les autres départements, veuille bien augmenter par la suite la subvention accordée par le gouvernement.

DOUAI. — CHAMBRE DE COMMERCE. Délibérant sur un vœu du conseil municipal de Douai tendant à obtenir l'établissement d'une chambre de commerce dans cette ville, le conseil général prie le gouvernement d'examiner si la création d'une chambre consultative ne remplirait pas le but que se proposent les auteurs de la demande.

DOUANES. Le Conseil considérant que depuis un an, les opérations commerciales et principalement les opérations maritimes ont été gravement atteintes par des décrets inattendus, s'associe au vœu émis par le conseil d'arrondissement de Douai, pour que la législation douanière soit maintenue dans une fixité aussi complète que possible.

DROITS SUR LE SEL. Vœu pour l'abolition des droits sur le sel employé par l'industrie.

ECOLE CENTRALE DES MANUFACTURES. Vote d'un subside de 400 fr. pour compléter la pension du jeune Poillon, de Lille, à cette école.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE DE LILLE. Cette école reçoit une bonne direction; les études y sont constamment en progrès. — Le directeur a émis le vœu que les médecins belges et français établis dans les localités voisines de la frontière puissent, moyennant certaines garanties de capacité et de moralité, exercer dans les communes limitrophes aux deux pays. — Il a signalé, en outre,

le nombre décroissant des sages-femmes; à cet égard, il y a lieu de regretter les difficultés qui se sont produites de la part de l'administration des hospices de Lille pour l'organisation d'une maternité à l'hôpital Saint-Sauveur, et il est à souhaiter que M. le Préfet lui fasse comprendre l'utilité de cette institution dans l'intérêt de l'humanité et surtout de la classe pauvre. — Vote du crédit ordinaire de 5,500 fr. pour le concours du département dans les dépenses de l'Ecole préparatoire de médecine.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE LILLE. Vote d'une somme de 600 fr. pour l'entretien de deux demi-bourses à cette école. En présence des progrès accomplis par l'école professionnelle, le Conseil général a compris la nécessité de conserver cette institution jusqu'au moment où il sera possible de la transformer en Ecole d'Arts et Métiers.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT. Le département y entretient trois bourses et une demi-bourse. Les études vétérinaires ont besoin d'être encouragées afin de placer des vétérinaires dans les localités livrées à l'empyrisme. La présence d'hommes instruits dans les campagnes a déjà produit de bons effets, mais il fallait des engagements souscrits par les élèves et M. le Préfet y a pourvu. Toutefois, les modèles d'engagement laissent à désirer et M. le Préfet est prié d'en faire établir un nouveau complet et uniforme. Vote du crédit ordinaire de 1,400 fr. pour le paiement de trois bourses et demie à l'école impériale d'Alfort.

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX. Travaux neufs. — *Maison d'arrêt de Cambrai.* Il s'agit d'améliorer cette prison en y construisant un logement pour le gardien-chef. Deux projets sont en présence. D'après l'un, les travaux à faire sont évalués à 10,260 fr.; suivant l'autre, ils coûteraient 25,000 fr., en y comprenant l'acquisition de quelques maisons contiguës dont le terrain permettrait de construire dans des conditions meilleures. — Le Conseil vote la somme de 10,260 fr. en laissant le surplus comme imputable sur l'emprunt projeté. En cas de refus de cet emprunt, M. le Préfet pourra faire exécuter le premier projet. — *Sous-préfecture de Valenciennes.* Vote sur le fonds d'emprunt d'un crédit de 16,290 fr., pour l'appropriation du corps de logis principal au logement et à l'installation des bureaux de M. le Sous-Préfet et d'une somme de 9,710 fr. pour l'appropriation de l'aile droite au service télégraphique. — Proposition de dépenses montant ensemble à 500,000 fr., pour l'amélioration et l'appropriation de divers édifices départementaux et à comprendre dans l'emprunt projeté.

ÉLÈVES ARTISTES. Allocation d'un crédit de 6,000 fr., pour la pension de six élèves artistes, savoir: MM. Delettré, sculpteur; Magnien hautbois; Arnold, architecte; Bodin, peintre, Huidiez, sculpteur, et Darcq, violoncelliste. Le chiffre des subventions sera désormais

fixé à 1,000 fr. au moins, mais cette subvention ne sera acquise à l'élève qu'à la condition d'être admis soit au Conservatoire, soit à l'école des Beaux-Arts.

EMPRUNT DÉPARTEMENTAL. Proposition du 5e bureau du Conseil tendant à la réalisation d'un emprunt de 7,421,369 fr. au Crédit foncier, à l'effet de pourvoir aux dépenses de grosses réparations et d'amélioration des routes départementales, des chemins vicinaux de grande communication, des chemins d'intérêt commun et des édifices départementaux, sauf remboursement de cet emprunt en capital et intérêts au moyen d'une imposition extraordinaire de 4 centimes 85/100e de centime pendant 36 ans à compter du 1er janvier 1863. — Cette proposition mise aux voix n'est pas adoptée par le Conseil.

ENFANTS ASSISTÉS. Rapport sur les propositions de M. le Préfet concernant le service de ces enfants Ce service est fait dans de bonnes conditions. M. le Préfet insiste pour que les commissions hospitalières saisissent toutes les occasions de placer les enfants à la campagne. Il se propose d'étudier le moyen de concentrer les élèves dans un moindre nombre de communes et dans celles qui présentent des garanties pour l'ordre, la conduite et le travail. La santé des enfants est généralement bonne, et l'instruction, si elle laisse encore à désirer, est néanmoins en voie de progrès. La dépense pour 1862, et pour un nombre de 380 enfants, est évaluée à 34,000 fr. Vote d'un crédit de 20,000 fr. pour le contingent du département.

ÉPIDÉMIES. — Rapport sur l'état sanitaire du département; la santé publique a été généralement bonne en 1860. — Vote du crédit de 600 fr. pour le service des épidémies en 1862.

ÉPIZOOTIES. — D'après le résumé établi par le Conseil central d'hygiène et de salubrité, l'état sanitaire du département au point de vue des maladies du bétail, est satisfaisant. — Vote du crédit ordinaire de 1,000 fr. pour le service des épizooties en 1862.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-AMAND. — Les dispositions concertées par M. le Préfet avec l'administration forestière pour l'établissement d'un parc à l'usage des baigneurs dans la forêt voisine, atteignent d'une manière satisfaisante le but que le Conseil général a eu en vue. — L'assemblée vote un crédit de 700 fr. pour frais d'appropriation et loyer à payer au domaine. Il est bien entendu qu'à part la surveillance de l'administration forestière le terrain sera exclusivement réservé à l'établissement, et il est à désirer que l'autorisation de clôturer par une haie, si on le juge convenable, soit accordé, sans toutefois que cette condition puisse être considérée comme obligatoire. — Vœu pour que le concessionnaire soit mis en demeure de donner satisfaction aux plaintes

qui s'élèvent contre le régime intérieur de l'hôtel et la mauvaise tenue de l'établissement.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES. — Le Conseil s'associant à la pensée de M. le Préfet, et considérant que les relations internationales qui devront nécessairement se multiptier à la suite des traités de commerce récemment conclus, donneront à l'exposition de Londres, en 1862, une importance et un intérêt exceptionnels, vote un crédit de 2,000 fr. pour les frais divers auxquels donnera lieu la participation des industriels du département à cette exposition.

FOIRES ET MARCHÉS. — Appui donné à la demande de la commune de Bollezeele, pour le rétablissement de deux foires qui avaient été instituées en 1770 et qui se tiendraient le 2e mercredi d'avril et le 1er mercredi de septembre, pour la vente des chevaux, bestiaux, grains et fourrages. — Rejet d'une demande de la commune d'Annœullin pour l'établissement d'un marché aux grains.

GENDARMERIE. — (*Loyers.*) Le Conseil vote un crédit de 41,830 fr. pour loyers des bâtiments qui n'appartiennent pas au département, illuminations, remplacement de drapeaux et indemnités de literies. — Recommande à la sollicitude de M. le Préfet, les vœux émis par les conseils d'arrondissement d'Avesnes, Dunkerque, Hazebrouck et Lille, pour l'établissement de nouvelles brigades.

GUANO. — Délibérant sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce que cet engrais puisse être importé en franchise de droits dans tous les ports de l'Empire et sous tout pavillon, le Conseil considérant que l'entrée du Guano, sous pavillon français étant exempte de tous droits, et les tarifs actuels n'empêchant pas les navires étrangers d'importer la presque totalité de cet engrais, déclare s'en rapporter à la sage protection que M. le Ministre accorde à l'agriculture, sans sacrifier d'autres intérêts précieux à la prospérité générale.

HAMEAU DU BLANC-SEAU. — Ordre du jour sur une pétition tendant à la réunion de ce hameau à la ville de Roubaix, attendu qu'aucun document n'est produit à l'appui de cette demande, et que les formalités légales n'ont point été remplies.

HÔTEL DE LA PRÉFECTURE. — Le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, pour l'étude d'un projet de construction d'un nouvel hôtel de préfecture, et vote un crédit de 6,592 fr. pour appropriation de salles de commissions et de bureaux, suivant les indications du projet de M. l'architecte départemental.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES. — En vertu des lois des 11 juin 1859, 18 et 28 juin 1861, les impositions extraordinaires dont l'indication suit, seront comprises dans les rôles généraux des contributions de 1862, savoir : 4 cent. pour les travaux des chemins

vicinaux, 2 cent. pour les travaux des routes départementales, et 46/100 c. de centime pour la constructions du Palais-de-Justice de Dunkerque.

INDUSTRIE HOUILLÈRE. — Rapport sur la situation de cette industrie dans le département. — Prière à M. le Préfet d'appeler l'attention de MM. les Ministres compétents sur les vœux relatifs : 1.° à l'emploi exclusif des charbons français par la marine de l'Etat; 2.° à l'exonération de l'impôt sur les mêmes charbons employés à la fabrication des briquettes ; 3 ° à l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires aux chemins des houillères, notamment aux chemins de fer d'embranchement.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à l'abrogation du décret du 17 octobre 1857 sur les acquits à caution, sauf au Gouvernement à accorder à l'industrie de la construction des machines telle compensation qu'il jugera convenable.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Lecture d'un rapport du 3e bureau sur ce service et adoption des conclusions y contenues, savoir :

Appui à un vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que les communes puissent s'imposer 6 centimes au lieu de 3 pour ce service. — Appui à un vœu du conseil d'Hazebrouck tendant à obtenir un inspecteur de l'instruction primaire dans cet arrondissement. — L'assemblée déclare ne pas s'associer aux vœux du Conseil de Lille ni contre la gratuité de l'enseignement ni en faveur de l'instruction obligatoire.

LIVRETS AGRICOLES. Le Conseil s'associe à un vœu de la Société d'agriculture de Bailleul tendant à ce que la loi du 22 juin 1854, qui oblige les ouvriers et domestiques à se munir de livrets, soit appliquée aux ouvriers laboureurs.

MONUMENT A TOURCOING. — Acte à M. le Préfet de la communication d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à ce que le département contribue pour la même somme que la ville de Tourcoing dans l'érection du monument destiné à rappeler la bataille de 1794 M. le Préfet, qui ignore quel sera le subside du gouvernement, n'a proposé aucun crédit.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Rapport sur la situation de ce service et émission des vœux suivants : 1° Que le gouvernement poursuive avec la plus grande persévérance l'exécution de toutes les améliorations des voies navigables promises par le manifeste impérial du 5 janvier 1860, et dont une grande partie attendent son approbation ; qu'il régularise le plus promptement possible les formalités des rachats décrétés et, en attendant que la prise de possession des canaux rachetés puisse avoir lieu, qu'il commence les travaux d'amélioration, comme il a baissé les tarifs ; — que la mesure du rachat des canaux soit successivement étendue à toutes les voies

navigables concédées ; — Qu'en particulier le rachat de la concession de la Scarpe-Inférieure soit immédiatement décrété pour qu'il puisse y être fait les approfondissements nécessaires et tous les travaux proposés par les ingénieurs, qu'enfin il leur soit appliqué le tarif de péage déterminé pour la Deûle par l'ordonnance du 22 août 1860; que des crédits suffisants soient immédiatement accordés pour porter le tirant d'eau à 2m et établir une navigation continue dans le dernier bief ; — 4° Que des conférences internationales soient ouvertes pour l'amélioration des canaux de Dunkerque et de Bergues à Nieuport, combinés avec le desséchement du pays ; que le rachat ait lieu de la partie du premier de ces canaux, situé sur le territoire français, et qu'en attendant l'adoption de cette mesure l'administration tienne à la stricte exécution des obligations de la concession ; — que l'on hâte la fin des conférences entre les ingénieurs du Nord et du Pas-de-Calais pour l'amélioration de la navigation de l'Aa et du canal de Bourbourg et que le gouvernement fasse cesser sans retard pour la navigation de Dunkerque à Paris, un état déplorable contre lequel le Conseil a fait jusqu'ici de vaines réclamations ; — 6° Que les demandes des Conseils d'arrondissement et de MM. les ingénieurs concernant l'exécution de divers travaux particuliers soient prises en sérieuse considération et que leur exécution ait lieu dans le plus court délai possible ; que les projets étudiés soient l'objet d'un prompt examen, et que pour ceux qui ont déjà reçu l'approbation du Gouvernement, il soit immédiatement avisé à leur exécution ; 7° Que les crédits alloués à l'entretien des voies navigables du département du Nord et de la ligne de Mons à Paris soient augmentés pour être mis en rapport avec les besoins ; — 8° Que la gratuité du parcours des canaux soit admise en principe et jusqu'à ce que les ressources du trésor permettent de donner, sur ce point, satisfaction complète aux intérêts de l'agriculture et de l'industrie, que les droits de navigation subissent des diminutions graduelles, que les tarifs soient simplfiés et rendus conformes tant en ce qui concerne la hauteur du droit qu'en ce qui concerne les classifications ; — 9° Que le gouvernement se préoccupe entièrement de l'amélioration des moyens de traction, que l'organisation du halage par relais soit l'objet d'un nouvel examen, en tenant compte des faits constatés depuis l'abrogation des règlements qui la constituaient sur divers points ; que la sollicitude du gouvernement s'applique en particulier à encourager, par tous les moyens en son pouvoir, l'application de la vapeur à la navigation sur nos canaux et la constitution de sociétés de navigation dont la direction intelligente et énergique pourrait particulièrement, au point de vue du perfectionnement des moyens de traction, se substituer utilement à l'action individuelle et impuissante des mariniers ; —

10° enfin que l'attention toute spéciale de l'administration soit appelée sur les dommages que cause à quatre communes des cantons de Tourcoing et à la ville de Roubaix, la mesure autorisée par le gouvernement belge pour la perception de droits de passage au pont de Comines sur la lys.

ORPHELINAT DE PRÉMONTRÉ. Acte à M. le Préfet d'un rapport dans lequel il annonce que, par suite de la mort de Mgr l'évêque de Soissons, l'orphelinat de Prémontré que ce prélat avait fondé et auquel le département allouait chaque année un subside de 500 fr., a cessé d'exister.

ORPHELINAT EN ALGÉRIE. Regret de ne pouvoir, en raison de la situation financière du département, seconder par l'allocation d'une subvention le projet conçu par M. Ch. Raymond, de fonder en Algérie et en France deux vastes orphelinats pour les enfants abandonnés.

PALAIS DE JUSTICE DE DUNKERQUE. Allocation au budget de 1862, d'un crédit de 42,127 fr. formant l'importance de l'imposition extraordinaire de 46/100e de centime, autorisée par la loi du 18 juin 1861, pour les dépenses supplémentaires de la construction de cet édifice, sans toutefois préjuger en rien les droits des parties dans le conflit ouvert devant le conseil de Préfecture entre l'administration et l'entrepreneur.

PERMIS DE CHASSE. Vœu tendant à ce que les permis de chasse, au lieu d'être valables pour un an, cessent d'avoir effet, respectivement pour chaque département au jour de la fermeture de la chasse à tir et à courre qui suivra l'époque où ils ont été accordés.

PHARMACIES *(Inspection)*. Quoique le décret du 23 mars 1859 ait permis de surveiller un plus grand nombre de pharmacies et de magasins d'épiceries et ait amélioré la loi du 21 germinal an XI, ainsi que l'arrêté du 25 thermidor suivant, il ne satisfait pas pleinement aux légitimes exigences de la salubrité et de la santé publiques. — Il est à désirer que la vente des spécialités soit réglementée d'une manière générale, que le commerce de la droguerie et l'exercice de la pharmacie soient complètement séparés, que l'on réprime les abus auxquels donnent lieu l'annonce et la vente des remèdes secrets, qu'enfin les prête-noms ne soient plus autorisés par la loi. — Allocation au budget de 1862 d'un crédit de 15,000 fr. pour frais de visites et inscription en recette de la somme de 22,376 fr. formant l'importance des taxes à recouvrer.

PISCICULTURE. — PÊCHE FLUVIALE. Il est rendu compte de la communication faite par M. le Préfet, d'un ouvrage publié sous le titre de : *Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie*, par M. Coste, membre de l'Institut, professeur au collége de France. — Les cours d'eaux du département du Nord étant trop fréquentés par la batellerie pour être utilisés par la pisciculture, et recevant,

en outre, les eaux des fabriques essentiellement nuisibles au poisson, le Conseil, en donnant acte à M. le Préfet de la communication de l'ouvrage de M. Coste, pense qu'il n'y a pas lieu d'adopter de nouvelles mesures pour la pisciculture. — Délibération sur les questions suivantes posées par M. le Ministre de l'Intérieur : 1° Y a-t il lieu d'interdire le transport, le colportage et la vente du poisson pendant le temps où la pêche est prohibée par les règlements ? ; 2° Y a-t-il lieu d'introduire dans les règlements une disposition pour interdire le parcours des cours d'eau aux oies, canards et autres oiseaux domestiques pendant le temps de la prise du poisson ? 3° Est-il nécessaire de donner une définition de la ligne flottante dont l'emploi est autorisée par la loi du 15 avril 1829 ? 4° Doit-on permettre aux préfets de suspendre le droit de pêcher à la ligne flottante dans les parties de rivière où l'on opère des travaux de pisciculture ? 5° Y a-t-il lieu d'étendre aux écrevisses les dispositions réglementaires qui prohibent la pêche pendant le temps du frai ? — Le Conseil répond négativement aux trois premières questions. — Sur le 4e point il pense que, du moment où des essais et des travaux de pisciculture ont lieu dans une rivière, il est nécessaire de suspendre tous les modes de pêche et que cette suspension pourrait avoir lieu en vertu d'arrêtés préfectoraux; qu'enfin il serait utile d'étendre aux écrevisses les dispositions réglementaires qui prohibent la pêche pendant le temps du frai.

POLICE DU ROULAGE. Le Conseil général croit de son devoir d'élever ses réclamations unanimes vers le Gouvernement pour obtenir qu'il veuille bien accorder à M. le Préfet du Nord le droit et la faculté de réglementer la circulation des voitures pendant le dégel par des dispositions en harmonie avec la conservation des chaussées et de manière à faire cesser les inconvénients graves et compromettants du régime actuel.

PONT DE SAINT-MOMELIN. Vœu tendant à la suppression du péage établi au pont de Saint-Momelin sur l'Aa.

PORTS MARITIMES. Invitation à M. le Sénateur, président du Conseil général et à M. le Préfet de se rendre les organes auprès de l'Empereur pour exprimer à S. M. la profonde reconnaissance qu'inspire à l'assemblée le décret du 14 juillet dernier qui a ouvert une allocation de 15 millions pour l'amélioration du port de Dunkerque. — Remercîments à M. le Ministre des travaux publics pour la sollicitude et le dévoument que S. Exc. a manifestés dans cette circonstance pour les intérêts maritimes et commerciaux du département du Nord et de la ville de Dunkerque. — En ce qui concerne les travaux d'amélioration de ce port. — Vœux : 1° pour que le crédit intégral inscrit au chap. 39 du budget des travaux publics soit mis à la disposition des Ingénieurs civils et militaires pour l'exécution des travaux qui pourront être entrepris

immédiatement tels que les acquisitions et les démolitions des maisons de l'extrémité de la rue de Bergues, qui sont nécessaires pour la pose par la Compagnie du chemin de fer des rails que la chambre de commerce et le conseil municipal réclament depuis dix ans; pour que le crédit de 400,000 fr. inscrit dans la loi, des 45 millions du 14 juillet 1860 soit réservé au port de Dunkerque et reporté à l'exercice prochain et serve aux premiers travaux du déplacement des fortifications; pour que les ouvrages soient entrepris simultanément et, autant que possible, sur les points suivants; exécution de l'écluse des chantiers; exécution de l'écluse à sas du bassin de l'ouest; élargissement de l'avant-port et du port d'échouage; expropriation des maisons de la rue de Bergues. — En ce qui concerne l'approfondissement de la passe d'entrée, vœu pour que les essais adoptés pour le creusement et l'entretien de cette passe dans la plage qui forme barre entre la tête des jetées et la rade soient continués et que tous les fonds nécessaires soient mis à la disposition des Ingénieurs. — En ce qui concerne l'avenir commercial de la place de Dunkerque, espoir que les efforts du Conseil municipal, de la chambre de commerce et des principaux négociants complèteront l'œuvre du gouvernement en créant et en organisant au moyen d'une société anonyme ou autrement un dock-entrepôt avec salles de vente et système de warrants à l'instar des villes du Hâvre et de Marseille. — En ce qui concerne les travaux d'amélioration du port de Gravelines, vœu pour que les travaux autorisés par le décret du 5 juin 1861 soient entrepris et conduits de manière à assurer promptement les améliorations nécessaires pour les chasses du port et celles que réclament depuis vingt ans le commerce local au sujet de la communication de la batellerie avec le port; pour que les nouvelles études et avant-projets qui vont être soumis aux enquêtes et aux conférences soient suivis d'un décret qui déclarera l'utilité publique des travaux et ordonnera l'exécution des ouvrages pour lesquels la ville de Gravelines a offert de contribuer pour une somme de 100,000 fr. — En ce qui concerne le crédit d'entretien et de grosses réparations des deux ports du département, vœu pour que les fonds d'entretien soient portés à 110 ou 120,000 fr. en 1862 et que le crédit des grosses réparations soit élevé à 60,000 fr.

POSTES. Renouvellement du vœu tendant à ce que des boîtes aux lettres soient établies dans toutes les stations du chemin de fer. — Vœu pour que les bureaux de distribution de lettres d'Etrœungt et d'Hautmont soient transformés en directions de poste et pour que la commune d'Esquelbecq soit prochainement mise en possession d'un bureau de distribution de lettres.

POTS DE VIN. Avis tendant au maintien de l'usage actuel des pots de vin payables comptant lors du renouvellement des baux des

établissements charitables, sauf appréciation, par l'autorité supérieure, des circonstances exceptionnelles qui rendraient l'application de cette clause nuisible à la mise en location des biens.

PRESTATIONS EN NATURE. Maintien pour 1862 du tarif de conversion en argent des prestations affectées au service des chemins vicinaux lequel n'a donné lieu à aucune réclamation ni observation de la part des communes.

PROVIDENCE DE SAINT ISIDORE. Cette œuvre utile, qui répond aux besoins de l'époque a été fondée dans le département du Rhône pour recueillir l'enfance délaissée des villes et la former à l'agriculture. Le Conseil accorde toutes ses sympathies à cette entreprise mais en présence de la situation financière du département, ne peut, quant à présent, y affecter aucune subvention.

RACE CHEVALINE. Le Conseil, après discussion, maintient le système des étalons départementaux et vote un crédit de 15,800 fr. pour l'amélioration de la race chevaline dont 10,000 fr. pour l'achat de nouveaux étalons et 3,000 fr. pour primes destinées à encourager l'achat d'étalons par l'industrie privée, sous la condition de conserver les chevaux et de les affecter à la reproduction pendant six ans.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.— Rapport sur la situation de ce service. — Recommandation à M. le préfet de cette observation que les relevés de circulation produits pour justifier les besoins des routes devraient constater les mouvements annuels, les accroissements ou les diminutions, les variations diverses de la circulation; — vote, conformément aux propositions de M. le préfet, et par suite du rejet de la proposition d'emprunt, des crédits nécessaires à l'entretien, aux grosses réparations et aux travaux extraordinaires des routes en 1862; — vote, par les mêmes motifs, d'un emprunt de 230,412 fr. pour les travaux extraordinaires. — Ajournement, par suite du rejet de l'emprunt, de la proposition faite pour le classement comme route dép., sous le N° 26, du chemin de grande communication N° 75, formant ceinture autour de Cambrai. — Prière à M. le préfet de classer les chemins de ceinture de Lille par La Madeleine, et de Douai par Dorignies. — Rejet du vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour le déclassement de la partie de la route dépt. N° 6, entre Trélon et la frontière, et le classement du chemin de Trélon à Momignies. — Ajournement du vœu du Conseil de Valenciennes tendant au classement en route dép. du chemin de grande communication N° 21, de St-Amand à Hélesmes. — Rejet de la demande de l'administration municipale de Denain, d'une indemnité à raison des dépenses qu'elle a faites pour l'amélioration de la route dép. No 24, dans la traverse de cette ville. — Vœu pour que les attributions des Commissions de surveillance des routes dép. définies par l'arrêté du 3 avril 1861

soient étendues aux travaux d'entretien et que, pour ces travaux comme pour ceux de grosses réparations et autres, les ingénieurs présentent aux Commissions un projet de budget pour l'année suivante et un compte-rendu pour l'année précédente ; enfin que les avis des Commissions soient soumis au Conseil général. — Appui aux vœux des Commissions d'Avesnes qui demandent que dans l'emploi des crédits d'entretien des routes empierrées, la somme affectée à l'acquisition des matériaux soit augmentée, et celle affectée aux dépenses diverses diminuées d'autant ; au vœu de l'une des Commissions de Douai qui fait connaître les entraves nuisibles que le passage à niveau du chemin de fer de Somain apporte à la circulation de la route No 4 ; et à l'observation de l'une des Commissions d'Hazebrouck, qui fait remarquer que la dépense de restauration du pont sur la Melde doit être supportée pour moitié par le Pas-de-Calais. — Appel à l'attention de M. le préfet sur le dissentiment entre l'administration de Solesmes et l'ingénieur ordinaire, relativement à l'adoucissement des rampes dans la traverse de la ville, avec prière de veiller à ce que dans l'exécution des travaux, le dép. ne soit pas exposé à des demandes judiciaires en paiement d'indemnité. — Prière à M. le préfet de faire dresser pour la session prochaine, pour les 20 années écoulées depuis 1841, un tableau des recettes et dépenses des diverses sections du budget, année par année, sous-chapitre par sous-chapitre, afin d'éclairer le Conseil sur la marche financière du département. — Vœu pour que le tableau présenté par M. l'ingénieur en chef de ses propositions pour le service d'entretien des routes soit complété par l'addition, par chaque route, du tonnage annuel, de la longueur en viabilité bonne, médiocre ou mauvaise, de la quantité et du prix des fournitures faites en matériaux.

ROUTES IMPÉRIALES. — L'assemblée remercie M. le préfet de ses efforts et démarches auprès de l'administration supérieure en faveur de l'amélioration de ces routes. — Tout en remerciant M. le ministre des travaux publics de la part qu'il a bien voulu accorder dans le fonds de 2 millions aux routes impériales du dép., il exprime le vœu qu'en raison du besoin pressant de plusieurs d'entr'elles, il puisse être alloué pour grosses réparations et entretien, de nouveaux crédits proportionnés à ces besoins et que M. l'ingénieur en chef évalue à plusieurs millions. — Il réitère avec de nouvelles et plus vives instances son vœu en faveur de l'élargissement et de l'amélioration des chemins dans la traversée des fortifications des places de guerre ; il demande que les projets des ingénieurs soient approuvés et qu'on en poursuive la réalisation par l'allocation des crédits nécessaires à l'exécution des travaux.

SALUBRITÉ. — INSPECTION. — D'importantes améliorations ont été obtenues depuis l'année dernière ; grâce à l'abondance des eaux et aussi à la fermeté de l'administration, la situation a été avantageu-

sement modifiée dans la plupart des établissements dangereux, incommodes et insalubres. Mais beaucoup d'irrégularités existent encore ; malgré la surveillance et les avis réitérés du service d'inspection, certains industriels n'ont encore rien fait pour se conformer aux mesures prescrites et de nouveaux efforts sont nécessaires de ce côté. — Vote du crédit de 5,000 fr. pour le traitement de l'inspecteur de la salubrité publique.

SALUBRITÉ PUBLIQUE. — Il est rendu compte d'après un rapport de M. le préfet des travaux des divers conseils d'hygiène et de salubrité en 1860. L'action salutaire de ces conseils se fait de plus en plus sentir et on doit constater les améliorations progressives qui s'opèrent par les soins vigilants de l'autorité. Les points principaux à surveiller sont l'exécution et la loi sur les logements insalubres, l'observation des règlements sur la préservation des eaux alimentaires, enfin l'assainissement des écoles et des salles d'asiles.

SECOURS POUR RECONSTRUCTION D'ÉGLISES. — Subvention de 2,000 fr. en deux ans à la commune d'Escaudœuvres. — Secours de 3,000 fr. en trois ans à la commune de Solrinnes. — Même décision en faveur des communes de Vendegies-sur-Ecaillon, d'Hargnies et de Jenlain, à le condition toutefois que le premier tiers du secours sera inscrit au budget de 1862. — Rejet de la demande de secours renouvelée par la commune de Fourmies, cette commune jouissant de revenus considérables et tout-à-fait exceptionnels.— Rejet d'une demande de la commune d'Esquerchin, attendu qu'il ne s'agit pas d'une reconstruction complète et que les justifications nécessaires ne sont pas produites. — Allocation d'un socours de 3,000 fr. payable en trois annuités à chacune des communes de Pérenchies et Niergnies.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — LOGEMENT. — Le Conseil n'adopte pas la proposition d'un crédit de 3,000 fr. pour le logement de M. le Secrétaire-général.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Invitation à M. le préfet d'user de tous ses efforts pour assurer l'exécution des travaux justement réclamés pour l'amélioration de la Fausse-Vergne dans les prairies de Flines-lez-Mortagne. — Appui au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes et par la Commission de desséchement de la vallée de la Scarpe et de l'Escaut, pour que l'amélioration de la Scarpe et de l'Escaut soit obtenue du Gouvernement sous le plus bref délai possible, et pour que les 448,000 fr. demandés par la commission syndicale de cette vallée pour l'exécution des travaux lui soient accordés. — Prière à M. le préfet de prêter son concours pour que les syndicats de desséchement de la Basse-Sambre soient constitués. — Vœu pour que la subvention accordée par l'Etat au desséchement des marais de la Haute-Deûle soit augmentée proportionnellement à l'accroissement des dépenses, par suite de la difficulté des travaux. — Prière à M. le préfet de s'en-

quérir des motifs de la résistance des communes au curage des Helpes. — Prière à M. le Préfet de faire les démarches nécessaires pour faire cesser les retards que le curage de la rivière des Laies éprouve dans le Pas-de-Calais.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE. — En raison des services réels rendus par la société, l'assemblée décide qu'une subvention annuelle de 800 fr. lui sera accordés.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — En considération de l'utilité bien justifiée des travaux de cette société, le Conseil lui alloue pour 1862, une somme de 500 fr.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — La situation de ces sociétés est bonne. Leurs réserves se sont accrues en 1860 de 62,000 fr., bien que les 300 sociétés autorisées et non autorisées aient distribué pendant l'année plus de 322,000 fr. de secours. Le nombre des sociétés ne s'est accru que de quatre en 1860, mais en 1861 jusqu'en août, on a constaté la création de huit associations nouvelles dont deux dans l'arrondissement d'Avesnes qui n'en avait qu'une seule. — Vote d'un crédit de 1,500 fr. pour encourager la formation de nouvelles sociétés.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE. — Cette société a commencé la formation d'un musée naval où seront réunis les modèles de toutes les constructions de guerre et de commerce depuis 1700 jusqu'aux derniers perfectionnements apportés de nos jours. Elle a produit un grand nombre de publications d'un haut intérêt et c'est par ses soins que le congrès archéologique de France a choisi en 1860, Dunkerque, pour le lieu de sa réunion. Un subside de 500 fr. lui est accordé pour 1862.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. — Le Conseil pense avec M. le préfet que le moment est venu d'augmeuter le nombre des pensions du dépt. dans les institutions de sourds-muets et aveugles. Il vote, en conséquence, un supplément de 3,100 fr. et porte le crédit pour 1862 à 31,300 fr.

SOUS-PRÉFECTURE D'HAZEBROUCK. — Vœu réitéré pour que cette sous-préfecture soit élevée à la seconde classe.

SUCRE INDIGÈNE. — Appui au vœu des Conseils d'arrondissements de Lille et de Douai tendant à ce que les sucres raffinés indigènes puissent être exportés aux mêmes conditions que les sucres coloniaux et étrangers, et à ce que les raffineries libres soient autorisées à raffiner les sucres indigènes sous le régime de l'entrepôt.

TABACS. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce que dans la fixation du prix des tabacs livrés à la Régie, le gouvernement augmente le taux des prix assignés aux différentes qualités et notamment aux tabacs non-marchands. — Désignation de MM. Desrousseaux et Cleenewerck, pour faire partie des commissions de délivrance des permissions de culture en 1862 dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

TAXE PERSONNELLE. — Maintien, pour 1862, des fixations du prix de la journée de travail servant de base à la contribution personnelle.

TOUR DE SAINT-AMAND. — Le Conseil d'arrondissement de Valenciennes a émis le vœu que cette tour soit de nouveau classée au nombre des monuments historiques et que le département intervienne pour une restauration sinon complète au moins indispensable. M. le Préfet promet de faire des démarches pour que la tour de Saint-Amand soit de nouveau inscrite parmi les monuments historiques de l'Empire, mais que, quant au concours financier du département, ce magistrat n'a l'intention de le proposer que pour un projet parfaitement étudié et lorsque la ville aura pris à sa charge une portion notable de la dépense. Le Conseil se range à cet avis.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Après la lecture d'un rapport sur le service d'inspection, le Conseil s'associe aux vives sympathies que le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck exprime à Mme Vandermersch, de Bailleul, qui, malgré son grand âge, continue à consacrer sa fortune et son temps à l'instruction des enfants pauvres; — Renouvelle comme pouvant entrer dans le règlement d'administration publique attendu pour l'exécution de la loi du 22 mars 1841, les vœux émis par lui pour que des dispositions soient prises à l'effet : 1° d'étendre l'inspection aux petits ateliers; d'élever le minimum d'âge d'admission dans les ateliers; 3° de régulariser et de rendre uniforme dans chaque localité l'heure d'entrée dans les fabriques; — Invite M. le Préfet à faire connaître à M. le Ministre du commerce que le Conseil général a pris acte de la communication qui lui a été faite de sa part et d'après laquelle la question du classement des frais d'inspection parmi les dépenses obligatoires sera probablement résolue dans la prochaine session législative; — Remercie MM. les membres de la Commission d'inspection du zèle et du dévoûment avec lesquels ils ont secondé M. l'Inspecteur spécial; — vote l'allocation du crédit de 5,200 fr. pour traitement de l'Inspecteur et frais d'inspection.

TRIBUNAUX (*mobilier*). — Le Conseil alloue le crédit de 12,170 fr. demandé par M. le Préfet, en considérant qu'à l'égard du nouveau palais-de-justice de Dunkerque, il y a lieu d'utiliser tout ce qu'on pourra des anciens meubles, sauf à les réformer quand la mesure deviendra nécessaire.

VACCINE. — Rapport sur ce service et allocation du crédit ordinaire de 21,000 fr. pour 1862. — Le nombre des vaccinations, qui avait notablement diminué en 1859, s'est relevé en 1860; ce résultat démontre le zèle et le dévoûment des nombreux vaccinateurs. Il est à regretter toutefois que la petite vérole ait sévi avec intensité surtout dans les arrondissements de Cambrai et Valenciennes. Il est à espérer que le temps viendra où la vaccine sera obligatoire; des mesures ont été prises dans ce sens en Danemarck et en Angleterre

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1862.

Première section. — Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE Ier

[illegible]	[illegible] de l'hôtel de la Préfecture	9,846 »
[illegible]	[illegible] — Grosses réparations	2,600 »
[illegible]	[illegible] de [illegible] — Id.	1,000 »
[illegible]	— d'Avesnes — Id.	3,000 »
[illegible]	— de Douai — Id.	2,400 »
[illegible]	Tribunal de Lille — Travaux de peinture	2,100 »
[illegible]	— d'Avesnes — Id.	1,600 »
[illegible]	— de Douai — [illegible]	1,500 »
[illegible]	— de Valenciennes — Id.	250 »
[illegible]	— de Douai — Fermes	3,100 »
[illegible]	[illegible] — Calorifère, etc.	4,000 »
[illegible]	[illegible] de Lille — Toitures, etc.	6,230 »
[illegible]	— de Douai — Fusses d'aisances	4,200 »
[illegible]	— de Valenciennes — Toitures	2,300 »
[illegible]	Caserne de gendarmerie de Gravelines — Trottoirs	250 »
[illegible]	— de Bailleul — Pavage	370 »
[illegible]	— de Lille — Réparations diverses	550 »
[illegible]	— du Quesnoy — Idem	950 »
[illegible]	— de Douai — Idem	2,966 »
[illegible]	— d'Orchies — Idem	850 »
[illegible]	— de Bouchain — Idem	1,120 »
[illegible]	Dépôt de sûreté de Bailleul et de Cassel — Idem	150 »

Entretien.

24 bis.	Hôtel et bureaux de la Préfecture	4,000 »
25.	Hôtel et bureaux des Archives	650 »
26.	Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes	1,800 »
27.	Tribunaux	2,500 »
28.	Prisons	3,200 »
29.	Casernes de gendarmerie	2,500 »
30.	Frais de vente des matériaux	50 »
33.	Traitement de l'architecte du département	5,000 »
	TOTAL du sous-chapitre I.er	70,412 »

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — Néant.

SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Préfecture.

ARTICLE UNIQUE.	Loyers des Sous-Préfectures	4,600	»

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfecture.

ART. 1.	Hôtel de la Préfecture	13,961	»
2.	Hôtels des Sous-Préfectures	9,360	»
3.	Frais de vente du mobilier hors de service	100	»
	TOTAL du sous-chapitre IV	23,421	»

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la gendarmerie.

ART. 1.	Eclairage des casernes et remplacement de drapeaux	200	»
2.	Loyers et frais de baux des casernes	39,980	»
4.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne	1,600	»
	TOTAL du sous-chapitre V	41,830	»

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

ART. 2.	Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département		14,870	»
3.	Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux		1,000	»
4.	Achat ou renouvellement du mobilier :			
	Tribunal de Dunkerque	8,000 »		
	— de Lille	1,870 »	11,170	»
	— de Douai	1,800 »		
5.	Frais de vente du mobilier hors de service		50	»
6.	Menues dépenses et frais de parquet		18,570	»
7.	Menues dépenses des justices de paix		4,980	»
9.	Dépenses des Chambres d'Agriculture		1,700	»
	TOTAL du sous-chapitre VI		52,340	»

SOUS-CHAPITRE VII.

Entretien des routes départementales.

ART. 1	Route N.° 1.	De Lille à Valenciennes	9,500	»
2.	— 2.	De Lille à Ypres	11,000	»
		A reporter	20,500	»

		Report.....	20,500 »
3.	Route N.° 3.	De Douai à Tournai.....	7,500 »
4.	— 4.	De Cambrai à Tournai.....	9,500 »
5.	— 5.	D'Avesnes à Philippeville.....	11,000 »
6.	— 6.	De Landrecies à Chimay.....	35,000 »
7.	— 7.	De Condé à Mons.....	5,300 »
8	— 8.	De Condé à Valenciennes.....	5,300 »
9.	— 9.	De Lille à Saint-Omer.....	26,000 »
10.	— 10.	De Valenciennes à Bohain.....	21,000 »
11.	— 11.	De Cambrai à Guise.....	8,810 45
12.	Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc.....		53,900 »
15.	Dépenses diverses.....		100 »
16.	Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs.....		2,802 »
		TOTAL du sous-chapitre VII....	216,712 45

SOUS-CHAPITRE VIII.

Enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres.

ARTICLE UNIQUE. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 380 enfants :

1.° Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc...	31,200 »	
2.° Traitement de l'inspecteur et frais de tournée.....	3,600 »	
		34,800 »
A déduire :		
1.° Le produit présumé des amendes.....	9,800 »	14,500 »
2.° Le contingent des communes.....	5,000 »	
Reste à la charge de la 1.re section...		20,000 »

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

ART. 1. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 625 aliénés... 171,790 »

SOUS-CHAPITRE X.

Impressions.

ART 1.	Frais d'impression du budget, comptes, etc.....	900 »
3.	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et du jury, etc.....	2,000 »
	TOTAL du sous-chapitre X	2,900 »

SOUS-CHAPITRE XI

Archives du département.

Art. 1.	Appointements du conservateur, etc.	2,600	»
2.	Dépouillement extraordinaire des archives	2,700	»
3.	Frais de vente de papier de rebut	50	»
	Total du sous-chapitre XI...	12,350	»

SOUS-CHAPITRE XII.

Dépenses diverses ordinaires.

Art. 1.	Corps-de-garde de la préfecture. — Chauffage et éclairage	500	»
2.	Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents.	1,000	»
4.	Mesures contre les épidémies	600	»
5.	— contre les épizooties	1,000	»
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles	100	»
9.	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	»
10.	Redevance à la ville pour une prise d'eau	»	»
	Total du sous-chapitre XII...	4,402	»

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dettes départementales ordinaires; complément des dépenses ordinaires des exercices 1859 et antérieurs.

§ Ier. — 1858.

Art. 1.	Dépenses des aliénés	12,564	50
2.	— des enfants assistés	160	80
3.	Frais de vente du mobilier départemental	372	22

§ II. — 1858 *et années antérieures.*

Art. 1.	Dépenses arriérées des aliénés en 1859	926	71
	Total du sous-chapitre XIII.....	14,024	23

Deuxième Section. — Dépenses facultatives.

SOUS-CHAPITRE XIV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

Art. 1.	Hôtel de la Préfecture. Travaux d'appropriation	6,592	»
2.	Maison d'arrêt de Cambrai. — Logement du gardien	10,260	»
3.	Sous-Préfecture de Valenciennes. — Travaux d'appropriation.		
4.	Assurances des bâtiments départementaux	916	01
	Total du sous-chapitre XIV. . . .	17,768	02

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux des routes départementales.

§ 1er — Supplément aux fonds d'entretien.

Art. 1.	Route N° 11. de Cambrai à Guise	1,189	55
2.	— 12. d'Avesnes au Quesnoy	18,000	»
3.	— 13. De Maubeuge à Maroilles	10,800	»
4.	— 14. De Lille à Courtrai	17,000	»
	A reporter . . .	46,989	55

			Report	46989 55
Art. 4.	—	15.	De Dunkerque à Furnes.	8,200 »
5.	—	16.	De La Bassée à Estaires.	4,500 »
6.	—	17.	D'Hazebrouck à Aire.	6,500 »
7.	—	18.	De Cassel à la frontière.	4,500 »
8.	—	19.	De Roubaix à Saint-Amand.	20,500 »
9.	—	20.	De Cassel à la frontière.	6,400 »
10.	—	21.	De Bergues à St.-Momelin	14,500 »
11.	—	22.	De Lille à Tourcoing	6,800 »
12.	—	23.	De Cambrai à la frontière	34,500 »
13.	—	24.	D'Hélesmes à Denain.	4,500 »
14.	—	25	Ceinture de Maubeuge...	2,200 »

§ II. — Travaux de grosses réparations.

Art 1	Route N°	1.	Restauration d'ouvrages d'art.	6,000 »
2.	—	2.	Restauration de pavage, etc.	20,730 85
3.	—	4.	Restauration de pavages	15,000 »
4.	—	5.	Rechargement d'empierrement.	6,800 33
5.	Indemnités proportionnelles aux ingénieurs			2,084 »
6	Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs .			1,800 »
			Total du sous-chapitre XV	212,512 40

SOUS-CHAPITRE XVI.

Subventions aux communes.

Art. 1.	Primes pour l'établissement de pompes à incendie.		4,000 »
2.	Subvention pour entretien des malades dans les hospices . . .		3,000 »
3.	Subvention à l'école secondaire de Médecine et de Pharmacie. .		4,000 »
4.	Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autres édifices.		15,000 »
5.	Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales . .		17,000 »
	Total du sous-chapitre XVI		43,000 »

SOUS-CHAPITRE XVII.

Encouragements et secours.

Art 1.	Secours à d'anciens employés de la Préfecture		1,250 »
2.	Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général.		2,200 »
3.	Gratification pour belles actions.		1,400 »
4.	Sociétés d'agriculture	17,200 »	
	Vérification des engrais.		
	Encouragement à l'agriculture, concours de reproducteurs..		
	A reporter		22,050 »

		Report		22,050 »
ART.	5.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires		1,400 »
	6.	Encouragement pour les courses de chevaux.		19,800 »
		Achat d'étalons		
	7.	Bourses à l'école de la maternité de Paris		1,405 30
	8.	Traitement du professeur du cours d'accouchement.		1,500 »
	9.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement, etc., de l'inspecteur.		8,580 »
	10.	Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers et à l'école professionnelle.		1,900 »
	11.	Conservation des monuments historiques		500 »
	12.	Souscription à un ouvrage d'agriculture. . . . 175 »		
		Société des sciences de Lille. . . . . 1,500 »		
		— d'émulation de Cambrai . . . . . 500 »		
		— centrale de médecine . . . . . 300 »		
		— Dunkerquoise. . . . . 500 »		
		Ecole professionnelle de Lille. . . . . 600 »		
		Encouragement aux sieurs Delettré, sculpteur. 1,000 »		10,075 »
		— Magnien, hautbois. 1,000 »		
		— Durand, peintre. . 1,000 »		
		— Arnold, architecte . 1,000 »		
		— Huidiez, sculpteur. 800 »		
		— Bodin, peintre . . 800 »		
		— Darcq, musicien . . 800 »		
	13.	Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint-Firmin.		750 »
	14.	Subvention à la Société humaine de Dunkerque		500 »
		TOTAL du sous-chapitre XVII		68,460 30

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Culte catholique.

ART.	1.	Indemnités : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires-généraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr. . . .		18,600 »

Cultes non catholiques

	2.	Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé. . . .		1,200 »
	3.	Secours pour le culte israélite		500 »
		TOTAL du sous-chapitre XVIII		20,300 »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Assistance publique.

ART.	1.	Dépenses des aliénés.		20,000 »
	2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine.		2,400 »
	3.	Subvention aux sociétés de secours mutuels.		1,500 »
	4.	Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales. . .		31,300 »
	5.	Maison de refuge du Bon-Pasteur		6,200 »
	6.	Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère. . .		1,000 »
		TOTAL du sous-chapitre XIX		62,400 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses diverses.

ART.	1.	Subvention pour le curage de la Basse Colme		3,384 »
	2.	Frais de publication des délibérations du Conseil général . .		4,000 »
	3.	Achat d'ouvrages administratifs.		400 »
		A reporter		7,784 »

		Report	7,784 »
Art.	4.	Frais d'inspection des pharmacies, etc	15,000 »
	5.	Etablissement thermal de Saint-Amaud	700 »
	6.	Frais d'illumination des édifices départementaux	200 »
	8.	Avances pour travaux d'intérêt public	20,000 »
	9.	Réserve pour dépenses diverses ou imprévues	1,000 »
	10.	Frais d'inspection du travail des enfants	5,200 »
	11.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250 »
	12.	Frais de division des cotes de contributions	6,440 »
	13.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons de Lille et de Douai	900 »
	14.	Salaires des concierges au Palais-de-Justice de Lille et de Valenciennes	1,050 »
	15.	Frais pour l'exposition de Londres	2,000 »
	16.	Pyramide de Denain. — Réparation	100 »
	17.	Traitement du concierge de la Préfecture	1,000 »
		Total du sous-chapitre XX	61,684 »

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

Art.	1.	Solde des frais d'impression des délibérations du Conseil général	1,490 44
	2	Dépenses de la vaccine	54 78
	3.	Caserne de gendarmerie de Cambrai. — Solde de la construction	122 74
	4.	Route départementale N° 8. — Terrain	291 80
		Total du sous-chapitre XXI	1,959 71

BIBLIOTHECA·BODLEIANA·

Troisième Section. — Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXII.

§ 1er — *Edifices.*

Art.	1.	Construction du palais-de-justice de Dunkerque	42,127 »

§ 2. *Routes Départementales.*

Art.	1.	Restauration de la Route départementale N° 23	87,656 »
	2.	— de la route N° 2	3,017 80
	3.	Indemnités proportionnelles aux Ingénieurs	906 78
		Total du § 2	91,580 »

§3 *Achèvement des chemins vicinaux de grande communication.*

Fonds d'impositions extraordinaires

Art.	1.	Chemin N° 39	3,000 »
	2.	— 41	10,000 »
	3.	— 43	8,000 »
	4.	— 45	22,851 11
	5.	— 49	13,000 »
	6.	— 50	15,000 »
	7.	— 59	30,500 »
	8.	— 62	50,500 »
	12.	Subvention à la petite vicinalité	80,000 »
		Total du § 3	232,851 11

Chemins vicinaux.

Art. 1er	Subventions aux communes pour travaux.	84,162	51

Service des emprunts départementaux.

Art. 1er	Intérêts et remboursements de l'emprunt. — Routes départementales	91,180	60
	Idem. id. — Chemins vicinaux	43,936	89
	Idem de l'emprunt de 180,000 fr.	8,100	»
	Total.	145,217	49

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Fonds d'emprunts.

§ 1er. Achèvement des chemins vicinaux de grande communication.

Art. 1.	Chemin No 3	10,000	»
2.	— 8	24.000	»
3.	— 9	9,000	»
4.	— 11	10,000	»
5.	— 13	15,000	»
6.	— 16	20,000	»
7.	— 17	3,000	»
8.	— 19	14,000	»
9.	— 20	25,000	»
10.	— 21	3,000	»
11.	— 22	6,000	»
12.	— 23	20,000	»
13.	— 24	12,000	»
14.	— 34	15,000	»
15.	— 35	7,000	»
16.	— 38	8,000	»
17.	— 39	56,000	»
	Total du § 1er.	257,000	»

§ 2. — Routes départementales.

Art. 1.	Route N.o 6	23,445	»
2.	— 7	18,500	»
3.	— 8	10,000	»
4	— 9	22,500	»
5.	— 10	10,000	»
6.	— 11	7,000	»
7.	— 12	2,500	»
8.	— 14	24,724	»
9.	— 16	2,000	»
10.	— 17	8,000	»
11.	— 18	6,000	»
12.	— 19	20,000	»
13.	— 20	3,000	»
14.	— 23	7,962	»
15.	— 24	10,060	»
16.	Honoraires des Ingénieurs	1,756	»
	Total du § 2	177,447	»

Quatrième section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votée par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

Art. 1.	Subvention pour travaux.	334,038	97
2.	Traitement des agents-voyers.	33,600	»
3.	Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses	2,000	»
	Total du sous-chapitre XXIV	469,638	97

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Fonds de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale		300,000	»

POPULATION,

Mouvement pendant l'année 1860.

NAISSANCES.

Les tableaux récapitulatifs des naissances ont donné les résultats suivants :

		ARRONDISSEMENTS : Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai	Valenciennes.	TOTAL.
Enfants légitimes.	Garçons.	1552	1679	7318	2917	1921	1604	2565	19556
	Filles...	1526	1596	6847	2712	1754	1521	2637	18593
	Total.....	3078	3275	14165	5629	3675	3125	5202	38149
Enfants naturels reconnus.	Garçons.	10	19	198	138	51	54	100	570
	Filles...	19	18	195	138	50	37	101	558
Idem non reconnus.	Garçons.	66	51	620	132	117	86	112	1184
	Filles...	53	55	658	140	106	68	125	1205
Total général des enfants naturels.	Garçons.	76	70	818	270	168	140	212	1754
	Filles...	72	73	853	278	156	105	226	1763
	Total...	148	143	1671	548	324	245	438	3517
Total général des naissances.	Garçons.	1628	1749	8136	3187	2089	1744	2777	21310
	Filles...	1598	1669	7700	2990	1910	1626	2863	20356
	Total.....	3226	3418	15836	6177	3999	3370	5640	41666

Les naissances de 1860 sont inférieures de 3138 à celles de 1859. La diminution que nous constatons s'est produite dans toutes les parties du département et dans toutes les catégories d'enfants. Dans les arrondissements de Dunkerque et de Valenciennes, elle a eu lieu surtout sur les garçons; dans les autres, et notamment dans l'arrondissement de Lille, c'est la classe des filles que la différence en moins a particulièrement atteinte. Au total, les diminutions se divisent entre les sexes de la manière suivante : garçons, 1435; filles, 1703.

La perte a été de 2570 ou de 6, 3 pour cent dans la catégorie des enfants légitimes, et de 568 ou de 13, 9 pour cent dans celle des enfants naturels. Cette dernière proportion est surtout remarquable.

La diminution des naissances s'est, d'ailleurs, répartie comme suit entre les divers arrondissements : Dunkerque, 1/6e; Hazebrouck, 1/8e; Cambrai, 1/11e; Valenciennes, 1/15e; Douai, 1/18e, Avesnes, 1/21e; Lille, 1/27e. C'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck qu'elle a été le plus sensible, et dans celui de Lille qu'elle l'a été le moins. La réduction pour l'ensemble du département est de 1/15e.

Les naissances se divisent par mois et par sexe, comme l'indique le tableau ci-après :

MOIS.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Janvier	2025	1621	3646
Février	1895	1869	3764
Mars	2047	1965	4012
Avril	1828	1667	3495
Mai	1670	1668	3338
Juin	1665	1600	3265
Juillet	1631	1546	3177
Août	1691	1702	3393
Septembre	1696	1635	3331
Octobre	1723	1658	3381
Novembre	1707	1669	3376
Décembre	1732	1756	3488
Totaux	21310	20356	41666

La moyenne mensuelle a été de 1776 pour les garçons, et de 1696 pour les filles. Pour l'ensemble des deux sexes, elle a été de 3472.

Le mois de mars a été le plus productif. Après lui viennent ceux de février, janvier, avril et décembre. Ces cinq mois sont au-dessus de la moyenne ; les autres sont au-dessous.

Nous avons fait remarquer plusieurs fois, et notamment l'année dernière, que la proportion entre les naissances masculines et les naissances féminines se rapproche de plus en plus. Cette observation s'est encore vérifiée en 1860 ; on voit, en effet, dans les tableaux qui précèdent, que les naissances ont donné 213 garçons contre 203 filles. Le rapport pour les enfants légitimes est de 195 garçons contre 186 filles. Les naissances illégitimes offrent cette particularité d'une égalité complète entre les sexes.

En distinguant les naissances appartenant aux localités urbaines de celles qui ont eu lieu dans les communes rurales, on arrive, d'après les états dressés dans les mairies, aux résultats suivants :

MOIS.	POPULATION.	
	Urbaine.	Rurale.
Janvier.	1938	1708
Février.	2046	1716
Mars.	2160	1852
Avril.	1903	1592
Mai.	1839	1499
Juin	1829	1436
Juillet	1817	1360
Août	1870	1528
Septembre	1865	1466
Octobre.	1899	1482
Novembre.	1934	1442
Décembre.	1998	1495
TOTAUX.	23093	18573

D'après ces chiffres, les naissances générales appartiendraient, à raison de 55,4 pour cent à la population urbaine, et de 44.6 seulement à la population rurale. Cependant, comme nous l'avons établi plus haut, la population urbaine du département (1) n'est que de 40 centièmes, tandis que la population rurale atteint 60 centièmes. Il semble qu'il y a contradiction dans ces deux faits ; mais

(1) On comprend sous cette dénomination, d'après les instructions ministérielles, toutes les populations agglomérées de 2000 âmes et au-dessus, abstraction faite des populations rurales des communes auxquelles ces agglomérations appartiennent.

si on considère que dans le travail du mouvement annuel, on est forcé de relever les faits qui se rapportent à la partie rurale comme à la partie urbaine de la population des communes qui ont des agglomérations de 2000 âmes, faits disséminés et confondus dans les registres de l'état-civil; on comprend que les chiffres attribués aux naissances de la population urbaine, sont nécessairement exagérées et que, par contre, ceux afférents aux naissances de la population rurale, se trouvent atténués d'autant.

Pour rétablir ces chiffres dans des conditions aussi exactes que possible, nous retranchons des naissances inscrites comme appartenant à la population urbaine des communes agglomérées, un nombre d'enfants proportionnel à leur population rurale, et nous restituons ce nombre à cette dernière population; nous trouvons ainsi que les naissances de 1860 dont le nombre total est de 41,666, se répartissent de la manière suivante;

Population urbaine	18,235.
— rurale.	23,431.

Si maintenant nous recherchons quelle est la proportion comparative de la production dans l'une et dans l'autre population, nous voyons :

Que la population urbaine, qui est à la population totale dans le rapport de..	40 à 100
fournit un nombre de naissances égal à.	43,76 p. 100
de l'ensemble du produit, c'est-à-dire supérieur au chiffre de la moyenne;	
Et que la population rurale qui est à la population générale dans le rapport de.	60 à 100
n'apporte à la production qu'un contingent inférieur à sa moyenne, c'est-à-dire de	56,24 p. 100

NAISSANCES MULTIPLES.

Le nombre des naissances doubles ont été, en 1860, de 651; elles ont produit 1302 enfants, dont : garçons nés vivants, 588; mort-nés, 87; filles nées vivantes, 503; mort-nées, 124. 220 de ces naissances ont produit 2 garçons, 203 deux filles et 235 un garçon et une fille.

Les naissances triples ont été au nombre de 7, ayant produit 21 enfants, savoir : garçons nés vivants, 12; mort-né, 1; filles nées vivantes, 3; mort-nées, 5. Ces naissances ont produit : une 3 garçons; une, 3 filles; deux 1 garçon et 2 filles; et une, 1 fille et deux garçons.

MARIAGES.

Les mariages ont été, en 1860, au nombre de 9,389, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

	ARRONDISSEMENTS : Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Entre garçons et filles.	661	634	2758	1116	986	721	1041	7917
— garçons et veuves	52	45	109	26	35	24	37	328
— veufs et filles. . .	79	94	302	109	86	66	104	840
— veufs et veuves. .	47	19	110	43	35	12	38	304
Totaux. . . .	839	792	3279	1294	1142	823	1220	9389

Les mariages se sont répartis par mois comme suit :

Janvier	723	Mai	971	Septembre..	850
Février.....	961	Juin.....	699	Octobre....	911
Mars.....	281	Juillet.....	841	Novembre ..	802
Avril	1,027	Août.....	788	Décembre...	535

Parmi les mariés, 10,846 ont signé leur nom, dont 6,045 hommes et 4,801 femmes ; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 7,932, dont 3,344 hommes et 4,588 femmes.

Les 10,846 mariés qui ont signé appartenaient savoir : 4,637 aux populations urbaines et 6,209 aux populations rurales. Les 7,932 qui n'ont pas signé avaient leur domicile: 3,506 dans les communes urbaines et 4,426 dans les communes rurales.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 52. Huit mariages avaient été l'objet d'oppositions.

3,030 mariages dont 1,127 dans les villes et 1,903 dans les campagnes ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 5 mariages entre oncles et nièces ; 28 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 72 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,144; 632 veuves seulement ont convolé en secondes noces. Le nombre des veuves existant dans la population générale est cependant presque double de celui des veufs.

Le nombre des mariages, qui avait diminué de près de 1,200, en 1859 comparativement à l'année précédente, s'est encore réduit de 455 en 1860. Il a augmenté cependant dans les arrondissements de

Dunkerque et de Douai, mais il a diminué dans les autres et plus particulièrement dans les campagnes.

Si on considère le rapport des mariages à la population dans les divers arrondissements, ont obtient les résultats ci-après:

Arrondissement	de Dunkerque,	1 sur	131	habitants.
—	d'Hazebrouck,	1	132	—
—	de Lille,	1	120	—
—	de Cambrai,	1	140	—
—	d'Avesnes,	1	138	—
—	de Douai,	1	136	—
—	de Valenciennes,	1	140	—
Moyenne pour le département,		1	139	—

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés, est de 765; c'est donc un mariage réparateur sur 12 mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1,139.

DÉCÈS.

Les décès ont été, en 1860, au nombre de 28,059; ils sont résumés dans les tableaux ci-après:

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.		ARRONDISSEMENTS: Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Légitimes..	Garçons..	98	104	403	145	83	81	137	1051
	Filles....	71	62	311	146	60	43	103	796
Naturels..	Garçons..	4	6	76	18	12	2	22	140
	Filles...	6	2	48	16	15	7	28	122
TOTAUX.....		179	174	838	325	170	133	290	2109

Ce chiffre de 2,109 se divise ainsi:

Population urbaine.....	963
— rurale.....	1,146

Le nombre des mort-nés a diminué de 183, soit d'un douzième; c'est évidemment le résultat du ralentissement qui a lieu dans la production. La différence au moins est d'un 16e sur la classe des enfants légitimes et de 1/6 sur celle des enfants naturels; c'est dans l'arrondissement de Lille qu'elle s'est surtout produite.

Décès ordinaires.

Sexe masculin.

		ARRONDISSEMENTS : Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
D'un jour à 3 mois.	Légitimes.	192	231	676	196	126	89	169	1679
	Naturels..	20	19	102	40	19	13	40	253
De 3 à 6 mois.	Légitimes.	117	74	219	50	31	36	62	589
	Naturels..	8	5	47	14	7	7	17	105
De 6 mois à un an.	Légitimes.	96	70	310	112	72	65	89	814
	Naturels..	4	4	57	25	5	3	18	116
De 1 à 15 ans..... ...		250	204	1159	394	218	234	407	2866
De 15 à 50 ans.	Garçons..	144	113	673	178	159	149	181	1597
	Homm. mar.	134	73	460	145	116	100	161	1189
	Veufs....	9	9	73	11	8	9	20	139
De 50 à 90 ans.	Garçons..	51	80	264	48	62	55	39	599
	Homm. mar.	283	267	847	357	341	234	328	2657
	Veufs....	156	186	491	241	226	147	204	1651
De 90 à 100 ans.	Garçons..	»	»	3	»	2	»	»	5
	Homm. mar.	»	»	»	»	1	2	»	3
	Veufs....	5	2	4	8	11	4	6	40
De 100 ans et au-dessus	Veufs...	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.....		1469	1337	5385	1819	1406	1147	1741	14304

Sexe féminin.

D'un jour à 3 mois.	Légitimes.	157	164	526	156	80	85	117	1285
	Naturels..	14	25	96	33	17	10	29	224
De 3 à 6 mois.	Légitimes	54	47	222	39	17	18	69	466
	Naturels..	4	3	56	12	4	6	11	96
De 6 mois à un an.	Légitimes.	71	50	342	85	43	54	78	723
	Naturels..	4	5	39	18	4	10	17	97
De 1 à 15 ans		223	208	1266	401	236	259	431	3024

		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL
		Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
De 15 à 50 ans.	Filles. . . .	75	115	558	162	99	106	150	1265
	Femmes mar	136	111	572	221	159	144	226	1569
	Veuves. . .	12	11	66	27	13	10	15	154
De 50 à 90 ans.	Filles. . . .	76	109	266	54	72	43	50	679
	Femmes mar	182	179	520	267	233	158	256	1795
	Veuves. .	273	217	668	330	295	203	308	2294
De 90 à 100 ans.	Filles. . . .	»	1	1	»	1	»	3	5
	Femmes mar	»	»	»	1	1	1	»	3
	Veuves. . .	7	5	12	9	21	10	12	76
De 100 ans et au-dessus		»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.		1288	1250	5210	1815	1295	1117	1780	13755

Récapitulation des décès.

Sexe masculin.	1469	1337	5385	1819	1406	1147	1744	14304
Sexe féminin.	1288	1250	5210	1815	1295	1117	1780	13755
Totaux généraux. .	2757	2587	10595	3634	2701	2264	3521	28059

Les décès se résument ainsi suivant l'état-civil des personnes :

Garçons.	8,624	Filles	7,855
Hommes mariées. .	3,868	Femmes mariées. .	3,365
Veufs	1,812	Veuves	2,535

Le nombre des décès, qui avait augmenté en 1857 et en 1858, mais qui avait diminué en 1859, a diminué de nouveau, et d'une manière sensible, en 1860. La réduction nouvelle est de 3,466 ou 1/9; elle s'applique à la population mâle pour 1,763, et à la population féminine pour 1,713.

Cette diminution s'est produite presque toute entière sur les garçons et les filles de 15 ans et au-dessous. Elle est en effet de 2,913 dans les quatre premiers âges des tableaux qui précèdent et se répartit à raison de 1,644 pour les garçons, et de 12,69 pour les

filles. Le ralentissement que nous constatons dans les extinctions est le résultat naturel de la diminution importante survenue dans le nombre des naissances, due elle-même, au moins en grande partie, à la diminution des mariages.

Quoique circonscrite dans des proportions moindres que l'année précédente, la mortalité des enfants de moins d'un an a été plus grande parmi les garçons que parmi les filles; elle s'est traduite par les chiffres de 2,556 pour les premiers, et de 2,891 pour les secondes; par contre, elle a été plus forte chez les filles que chez les garçons dans la classe des enfants d'un à 15 ans.

Le chiffre des décès ne s'est réduit que d'une manière très-peu sensible dans les classes des hommes de 15 à 90 ans, mais il a diminué de 447 ou de plus de 1/5 parmi les femmes des mêmes catégories.

Le mouvement nécrologique de 1860 présente de notables différences dans les diverses parties du département.

L'arrondissement de Dunkerque a vu la mortalité décroître de 752 ou de 1/5; cette diminution s'est portée sur tous les âges et sur toutes les classes d'individus.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck la différence en moins a été peu sensible et se réduit à 1/15e. Les décès ont diminué chez les enfants de 15 ans et au-dessous, mais les décès se sont accrus dans une certaine proportion dans la classe des hommes adultes.

L'arrondissement de Lille est celui où les chiffres ont le moins varié. La mortalité n'y a diminué que de 459, soit de 1/25. Comme dans l'arrondissement d'Hazebrouck, il y a eu des réductions parmi les enfants de moins de 15 ans et chez les femmes des divers âges, tandis que la classe des hommes adultes subissait un certain accoissement de décès.

L'arrondissement de Cambrai, qui avait éprouvé des pertes anormales pendant les années précédentes, a vu la mortalité de ses habitants diminuer d'une manière notable en 1860. Elle a décru de 1,168 ou de près d'un quart. Toutes les catégories, et surtout celles des enfants des deux sexes ont participé à cette réduction.

Dans l'arrondissement d'Avesnes : diminution de 327 ou de 1/9 portant particulièrement sur les enfants de moins de 15 ans.

Les arrondissements de Douai et de Valenciennes ont aussi des différences en moins qui s'appliquent aux enfants des divers âges, mais ils offrent d'un autre côté cette particularité que les décès ont augmenté chez les personnes de 15 à 50 ans et de 50 à 90 ans. Au total, toutefois, il a eu diminution, dans l'arrondissement de Douai, de 298 ou de 1/8, et dans celui de Valenciennes, de 281 ou de 1/14.

Les décès se divisent entre les sexes de la manière suivante :

	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	1285	1197	2482
Février	1308	1330	2638
Mars	1519	1447	2966
Avril	1412	1413	2825
Mai	1402	1232	2634
Juin	1168	1083	2251
Juillet	1059	976	2035
Août	891	886	1777
Septembre	892	841	1733
Octobre	1015	999	2014
Novembre	1149	1111	2260
Décembre	1204	1240	2444
TOTAL	14304	13755	28059

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de mars, avril, février et mai. Ceux qui en ont fourni le moins sont les mois de septembre, août, juillet et octobre.

En procédant comme nous l'avons fait pour les naissances, nous trouvons que les décès se répartissent comme suit entre les villes et les campagnes :

Population urbaine . . . . . 12,611.
— rurale. . . . . 15,448.

La population urbaine qui est à la population totale comme 40, est à 100, produit un nombre proportionnel de décès de 44,94 0/0.

De son côté, la population rurale, qui est dans le rapport de 60 à 100, comparativement à la population génerale, compte dans le total des décès pour un contingent de 55.06 0/0.

Ces données établissent que si la production est plus active dans les campagnes, la mortalité est aussi notablement plus grande dans les premières que dans les secondes.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année donne les résultats ci-après :

	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances sur les décès.		Naissances.	Décès.	Excédant des naissances sur les décès.
Janvier	3646	2482	1164	Juillet	3477	2035	1442
Février	3764	2638	1126	Août	3393	1777	1616
Mars	4012	2966	1046	Septembre	3331	1733	1598
Avril	3495	2825	670	Octobre	3381	2014	1367
Mai	3338	2634	704	Novembre	3376	2260	1116
Juin	3265	2251	1014	Décembre	3488	2444	1044

Les mois pendant lesquels l'excédant des naissances sur les décès a été le plus considérable sont ceux d'août, septembre, juillet et octobre. Les mois pendant lesquels il a été le plus faible sont ceux d'avril, mai et juin.

Le tableau suivant donne le rapport des décès à la population et aux naissances.

	Proportion des décès :	
	Pour 100 habit.	Pour 100 naiss.
Dunkerque.	2,50	85
Hazebrouck.	2,47	76
Lille.	2,18	67
Cambrai	1,92	59
Avesnes.	1,71	68
Douai	2,02	67
Valenciennes	2,06	62
Toutaux. .	2,15	67

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION EN 1861.

Conformément aux prescriptions du décret impérial du 2 mars 1861 et aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, il a été procédé dans le cours de ladite année, à un nouveau dénombrement général de la population du département.

Cette opération a constaté que la population totale du département est aujourd'hui de 1,303,380

Si on compare ce résultat à celui du recensement de 1856, lequel accusait un nombre d'individus de . . 1,212,353

on voit que la population du département a augmenté, en cinq, ans de . . . . . 91,027 habitants, soit, en moyenne par année, de 18,205

La proportion de cette augmentation par rapport au chiffre total de 1856 et de 7 1/2 p. 0/0.

Il ne sera pas sans intérêt de connaître les progrès de la population du département depuis le commencement de ce siècle.

Voici, en effet, les chiffres constatés par les divers dénombrements qui ont eu lieu :

1806	839,833 habitants.
1821	905,761

1826	962,648 habitants.
1831	989,928
1836	1,026,417
1841	1,085,298
1846	1,132,980
1851	1,158,285
1856	1,212,353
1861	1,303,380

La population a donc augmenté depuis 1806 de 463,547 individus; elle est aujourd'hui plus d'une fois et demie ce qu'elle était alors. Cette augmentation de 463,547 habitants équivaut à la population moyenne de l'un des 89 départements de l'Empire.

Les recensements successifs qui ont eu lieu et dont nous venons d'indiquer les résultats font ressortir les accroissements suivants :

PÉRIODE.		AUGMENTATION totale.	AUGMENTATION moyenne par année.	PROPORTION annuelle de l'accroissement.
De 1806 à 1821. . .	15 années.	65.928	4.395	0,50 p. 0/0
De 1821 à 1826. . .	5 —	56.887	11.377	1,26 —
De 1826 à 1831. . .	5 —	27.280	5.456	0,57 —
De 1831 à 1836. . .	5 —	36.489	7.298	0,74 —
De 1836 à 1841. . .	5 —	58.881	11.776	1,15 —
De 1841 à 1846. . .	5 —	46.682	9.336	0,86 —
De 1846 à 1851. . .	5 —	26.305	5.261	0,47 —
De 1851 à 1856. . .	5 —	54.068	10.814	0,93 —
De 1856 à 1861. . .	5 —	91.027	18 205	1,50 —

Ce tableau offre de très-intéressants aperçus et montre combien le progrès a été inégal dans le cours des 55 années qu'il comprend. Ce n'est pas que les causes des différences qu'il signale soient difficiles à constater; comme on le voit, les années de trouble et de disette ont donné de très-faibles augmentations, et les périodes de calme et de prospérité ont produit, au contraire, des accroissements de population considérables. Mais les deux dernières périodes sont surtout remarquables en ce qu'elles constatent un progrès soutenu et de plus en plus grand depuis l'inauguration du régime politique sous lequel nous vivons. Jamais, à aucune époque, la statistique n'avait eu à enregistrer dans le département un résultat aussi important que celui de l'augmentation de 91,000 âmes qui s'est produit dans le cours des cinq années qui viennent de s'écouler.

Nous mettrons maintenant en regard la population par arrondissement, d'après les recensements de 1856 et de 1861.

	1856	1861	Différence en plus.
Dunkerque	105,717	110,177	4,460
Hazebrouck	102,734	104,689	1,955
Lille	404,279	458,242	53,963
Cambrai	179,803	189,395	9,532
Avesnes	150,523	157,521	6,998
Douai	106,155	112,051	5,896
Valenciennes.	163,082	171,305	8,223

La population a augmenté dans toutes les parties du département, mais l'arrondissement de Lille se distingue entre tous sous ce rapport comme à tous les autres points de vue d'ailleurs; sa part d'accroissement est de près de 54,000 âmes équivalant au 3/5 de l'augmentation totale. L'arrondissement d'Hazebrouck, qui avait éprouvé des pertes dans les périodes de 1846 à 1851 et de 1851 à 1856, a obtenu, cette fois, un excédant de 1,955 habitants. C'est la plus faible augmentation et elle équivaut à 1, 80 p. 0/0. L'accroissement proportionnel dans les autres arrondissements est représenté par les chiffres suivants :

Dunkerque, 4, 22 p. 0/0 ; Avesnes, 4, 65; Valenciennes, 5, 04; Cambrai, 5, 47; Douai, 5, 56 ; Lille, 13, 37 p. 0/0.

L'accroissement de populations que nous constatons s'est réparti dans 502 communes qui ont aussi gagné un excédant total de 96,298 habitants. Les augmentations partielles les plus remarquables sont celles des villes ci-après : Lille, 18,707; Roubaix, qui a aujourd'hui près de 50,000 âmes, 9,829 ; Tourcoing, 3,852 ; Armentières, 1,797; Dunkerque à 2,375 habitants de plus, Maubeuge, 1,894 et Douai, 1667; Valenciennes n'a obtenu qu'une augmentation de 737.

Les communes dans lesquelles la population a diminué sont au nombre de 158 ainsi divisé entre les arrondissements : Dunkerque, 23 dont 18 dans les cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt ; Hazebrouck, 16 dont 10 dans les cantons de Cassel et de Steenvoorde ; Lille, 17, particulièrement dans les cantons de Cysoing et de Seclin ; Cambrai, 19 notamment dans le canton de Marcoing ; Avesnes, 59, dont 34 dans les cantons d'Avesnes, du Quesnoy et de Trélon ; Douai, 8 et Valenciennes, 16, dont 11 dans les cantons de Saint-Amand et de Bouchain.

Ces 158 communes ont éprouvé ensemble une perte de 5,271 habitants dont 2,532 ou près de moitié s'appliquent à l'arrondissement d'Avesnes. Les pertes partielles qui sont le plus à remarquer sont celles des villes de ce même arrondissement qui, à l'exception de Maubeuge, ont toutes éprouvé des diminutions. Ainsi, Avesnes

a vu sa population se réduire de 4,191 à 3,516 habitants, sous une perte de 675; Landrecies a perdu 163 individus et Le Quesnoy, 191.

La division en population urbaine et en population rurale des chiffres du dernier recensement donne les résultats suivants:

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION	
	URBAINE.	RURALE.
Dunkerque	39.891	70.286
Hazebrouck	22.213	82.476
Lille	223.887	224.855
Cambrai	86.073	103.322
Avesnes	23.306	134.215
Douai	32.715	79.336
Valenciennes	77.981	93.324
	515.566	787.814

La moyenne générale est de 40 centièmes pour la population urbaine et de 60 centièmes pour la population rurale. La population urbaine est ce 36 p. 0/0 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 21 dans celu d'Hazebrouck, de 52 dans celui de Lille, de 45,5 dans l'arrondissement de Cambrai, de 15 dans celui d'Avesnes, de 29 dans celli de Douai, et de 45,6 dans l'arrondissement de Valenciennes.

On verra ci-après la division par arrondissement et par catégorie d'habitants des résultats du dernier recensement.

ARRONDISSEMENTS	SEXE MASCULIN.			SEXE FÉMININ.			TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées	Veuves.	
Dunkerque	32.968	20.144	2.197	30.654	19.144	5.070	110.177
Hazebrouk	32.103	17.734	2 660	30.351	17.685	4.156	104.689
Lille	147.140	76.832	9.837	131.821	75.252	17.060	458.242
Cambrai	55.315	35.182	4.597	52.897	34.863	7.241	189.395
Avesnes	44.227	32.090	3.950	38.834	31.703	6.717	157.521
Douai	35.915	19.302	2.807	30.257	19.145	4.625	112.051
Valencennes	53.420	30.489	3.876	46.613	30.361	6.546	171.305
	401.388	231.773	29.924	360.727	228.153	51.415	
	663.085			640.295			1.303.380

Si nous recherchons quelle est, dans les diverses parties du département, la proportion de chacune des catégories d'habitants considérées selon l'état-civil, nous trouvons les chiffres suivants:

Arrondissements.		ÉLÉMENT. Masculin	Féminin.
		p. %	p. %
Dunkerque.	Garçons et filles. . . .	29,92	27,83
	Hommes et femmes mariés .	18,28	17,38
	Veufs et veuves	1,99	4,60
		50,19	49,81
Hazebrouck.	Garçons et filles	30,66	28,99
	Hommes et femmes mariés .	16,94	16,90
	Veufs et veuves	2,54	3,97
		50,14	49,86
Lille.	Garçons et filles	32,13	28,78
	Hommes et femmes mariés .	16,78	16,43
	Veufs et veuves	2,15	3,73
		51,06	48,94
Cambrai.	Garçons et filles. . . .	29,20	27,56
	Hommes et femmes mariés .	18,58	18,41
	Veufs et veuves	2,43	3,82
		50,21	49,79
Avesnes.	Garçons et filles. . . .	28,08	24,65
	Hommes et femmes mariés .	20,37	20,13
	Veufs et veuves	2,51	4,27
		50,96	41,05
Douai.	Garçon et filles.	32,04	27,92
	Hommes et femmes mariés. .	17,22	17,09
	Veufs et veuves . . .	2,50	4,13
		51,76	48,24

Valenciennes.	Garçons et filles. . . .	31,19	27,22
	Hommes et femmes mariés.	17,79	17,72
	Veufs et veuves	2,26	3,82
		51,24	49,76

Les proportions pour l'ensemble du département sont représentées par les nombres ci-après :

Garçons et filles	30,85	27,66
Hommes et femmes mariés. . .	17,77	17,50
Veufs et veuves	2,28	3,94
	50,90	49,10

Lors du recensement de 1856, l'élément féminin dominait dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, à l'inverse de ce qui existait dans les autres. Ce phénomène ne s'est pas reproduit dans les constatations faites en 1861 ; l'élément masculin l'emporte aujourd'hui sans exception dans toutes les parties du département, mais c'est surtout dans les arrondissements de Douai, Valenciennes et Lille que la supériorité du nombre des individus mâles se fait plus particulièrement remarquer.

Mais l'écart qui présente le rapport sexuel serait plus grand si le nombre des veuves n'était pas partout très supérieur à celui des veufs. En faisant abstraction des uns et des autres, on a , pour le surplus de la population et par arrondissement, des chiffres comparatifs comme ceux qui suivent :

Dunkerque.	48,20	contre	45,21
Hazebrouck	47,60	—	45,89
Lille.	48,91	—	45,21
Cambrai.	47,78	—	45,97
Avesnes, ...	48,45	—	44,78
Douai	49,26	—	44,11
Valenciennes	48,98	—	44,94
Moyenne pour le départem.	48,62	—	45,16

La moyenne des individus de tout âge en état de célibat est de 30 à 31 pour les garçons et de 27 à 28 pour les filles sur 100 habitants. Les arrondissements de Lille, Douai et Valenciennes présentent pour les garçons des nombres excédant la moyenne et les autres des nombres inférieurs. Ceux chez lesquels la proportion des filles est la plus grande sont les arrondissements d'Hazebrouck, Lille et Dunkerque ; dans les autres parties du département le rapport est au-dessous de la moyenne.

L'arrondissement d'Avesnes est celui où le nombre proportionnel des garçons et des filles est le plus faible, mais, par contre, il présente les chiffres les plus élevés dans la catégorie des individus en état de mariage; les chiffres y sont en effet de 20,37 et 20,13 p. 0/0, tandis que la moyenne générale n'est que de 17,77 et 17,50. Les arrondissements de Cambrai et de Dunkerque offrent aussi à cet égard des nombres supérieurs à la moyenne; les autres, notamment ceux de Lille et d'Hazebrouck sont au-dessous.

Le dernier dénombrement contient des notions complètes sur la division de la population du département par professions, par nationalité, par culte, par âge, etc., etc.

Nous croyons devoir donner ici un extrait de cet intéressant travail :

POPULATION PAR PROFESSIONS.

Nombre d'individus que la même profession fait vivre directement ou indirectement.

	SEXE		
	Masculin.	Féminin.	Total.
Agriculture. Propriétaires, régisseurs, fermiers, journaliers, bûcherons, jardiniers, géomètres, etc.	212,023	214,902	426,925
Industrie textile. Fabrication des tissus en coton, laine, lin, soie, dentelles, cordiers, etc.	144,725	135,696	280,421
Industrie extractive. Mines, salines, carrières, tourbières. . . .	25,128	23,392	48,520
Industrie métallurgique. Fonte, fer, cuivre, plomb, etc.	3,123	2,704	5,827
Fabrication d'objets en métal. Machines, armes, lits, instruments de précision, fondeurs, chaudronniers, couteliers, quincaillers, etc.	14,143	10,818	24,961
Industrie du cuir. Tanneurs, corroyeurs, megissiers, etc	1,657	1,404	3,061
Industrie du bois. Tourneurs, boisseliers, tonneliers, etc. . . .	4,500	3,601	8,101
Industrie céramique. Fabrication de verres et cristaux, de faïence, potiers, briquetiers, tuiliers . . .	6,974	5,274	12,248

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Produits chimiques. Acides, soude, alun, potasse, noir, vernis, colle, couleurs, suif, engrais, sel, savon, fécules, etc., etc.	2,176	1,432	3,608
Industrie du bâtiment. Architectes, entrepreneurs, serruriers, menuisiers, charpentiers, maçons, couvreurs, scieurs de long, peintres, vitriers, marbriers, etc. . . .	35,312	27,339	62,651
Industrie de l'éclairage. Gaz, tuyaux, conduits, lampes, fabrication de chandelles, bougies, d'huile, etc.	2,156	1,751	3,907
Industrie de l'ameublement. Ebénistes, fab. de meubles, fab. de tapis, tapissiers, fab. de lits de fer, fab. de glaces	3,332	2,438	5,770
Habillement et toilette. Chapeliers, tailleurs, couturières, modistes, fab. de broderies, lingerie, blanchisseurs, teinturiers, pelletiers, cordonniers, barbiers et coiffeurs, parfumeurs, etc	33,453	49,695	83,148
Industrie de l'alimentation. Meuniers, raff. de sel, id. de sucre, distilleries, boulangeries, pâtissiers, bouchers, restaurateurs, cafetiers, brasseurs, etc	43,740	41,740	85,480
Industrie des transports. Marins du commerce, constructeurs de navires, armateurs, carrossiers, voituriers, administrateurs, ingénieurs et agents des routes et de la navigatiun, hâleurs, paveurs, balayeurs des rues, postes, télégraphie, voitures publiques, etc.	23,021	16,702	39,723
Industries relatives aux sciences, lettres et arts. Papier, plumes métalliques, imprimeries, lithographies, éditeurs, relieurs, employés des théâtres, etc., objets de physique, etc., id. pour la peinture, etc. . .	1,210	978	2,188

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Industrie de luxe et de plaisir. Orfévres, bijoutiers, fab. d'objets d'arts, de jouets, de cartes, agents et ouv. des tabacs	999	932	1,931
Indus. de guerre. Fab. d'armes, d'équipements, fonderies de cuivre, etc.	189	130	319
Commerce du bâtimeut. Marchands de bois, de papiers peints, de marbrerie, d'objets de serrurerie	1,160	1,264	2,424
Commerce de l'ameublement. Marchands de meubles, tapis, objets de literie, glaces, etc	245	244	480
Commerce de l'habillement. Marchands de tissus, soieries, toiles, passementerie, dentelles, vêtements, chaussures, chapeliers, de peignes, brosses, parfumeries, de cannes, parapluies.	6,375	7,961	14,336
Commerce de l'alimentation. Epiciers, marchands de beurre, œufs, fromages, poisson, volailles, fruits, légumes, de vin, de blé, de fourrages, d'animaux de boucherie, d'ustensiles, etc.	15,581	18,869	34,450
Commerce du chauffage et de l'éclairage. Marchands de bois, de houille, charbon, de poëles, lampistes, etc.	2,430	1,670	4,100
Commerce des transports. Marchands de chevaux, loueurs de chevaux et voitures, portefaix et commissionnaires	4,874	4,040	8,914
Commerce d'objets relatifs aux sciences, lettres et arts. Marchands de papier, livres, musique, tableaux, gravures, objets de physique, etc.	261	356	617
Marchands d'objets de luxe ou de plaisir. Orfévres, bijoutiers, horlogers, arquebusiers, marchands de jouets, débitants de tabac, etc . .	1,515	1,908	3,423
Marchands d'objets divers. Tombes, emblêmes, funérailles, quincailliers, etc.	481	506	987

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Professions diverses intéressant l'agriculture, l'industrie et le commerce. Etablissements de crédit, compagnies d'assurances, banquiers, agents de change, courtiers, commissaires-priseurs, commissionnaires	2,685	2,520	5,205
Autres professions diverses. Logeurs, établissements de bains, gardes-malades, acrobates, saltimbanques, etc. etc	1,140	1,113	2,253
Profession judiciaire. Magistrats, avocats, agréés, officiers ministériels, agents d'affaires	2,069	2,114	4,183
Profession médicale. Médecins et chirurgiens, dentistes, sages-femmes, pharmaciens, etc.	1,507	1,907	3,414
Profession de l'enseignement. Directeurs, professeurs, régents, etc., des établissements secondaires, instituteurs, etc	2,344	2,737	5,081
Sciences, lettres et arts. Savants, hommes de lettres, peintres, photographes, graveurs, architectes, musiciens, artistes dramatiques . . .	895	689	1,584
Force publique. Armée, gendarmerie, gardes champêtres et sergents de ville	18,280	2,400	20,680
Gouvernement, administration. Dignitaires, fonctionnaires, employés, agents rétribués par l'Etat, le département et les communes .	9,634	8,022	17,656
Clergé. Clergé régulier, catholique (religieux ou religieuses), clergé séculier : prélats, chanoines, curés, desservants, vicaires, etc. — Ministres protestants, rabbins. . .	1,866	3,175	5,041
Individus sans profession. Propriétaires, rentiers, pensionnés, réfugiés, étudiants, enfants en nourrice, enfants trouvés, vieillards, malades et aliénés dans les hospices, détenus, etc., etc.	31,882	37,872	69,754
Totaux. . . .	663,085	640,295	1,303,380

POPULATION SELON L'ORIGINE ET LA NATIONALITÉ.

		Sexe masculin	Sexe féminin.	Total.
Français d'origine nés dans le départem.		547.577	547.678	1.095 255
Id. nés dans d'autres départem.		[illegible].810	33.471	77.281
Etrangers naturalisés		642	84	726
Total des Français		592.029	581.233	1.173.262
ETRANGERS.	Anglais, Ecossais, Irlandais	944	731	1675
	Américains	3	»	3
	Allemands	452	301	753
	Belges	68848	57592	126.440
	Hollandais	270	207	477
	Italiens	125	57	182
	Suisses	120	51	171
	Espagnols	63	33	96
	Russes	13	7	20
	Polonais	81	29	100
	Suédois, Norwégiens, Danois	13	2	15
	Autres étrangers	87	38	125
	Individus dont on n'a pu constater la nationalité	37	14	51
Totaux...		663.085	640.295	1.303 380

On voit par ce qui précède que les sujets belges comptent pour près d'un dixième dans la population du département.

POPULATION PAR CULTE.

		Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Catholiques		659,166	637,144	1,293,310
Protestants	des églises réformées (calvinistes)	2,715	2,446	5,161
	de la Confession d'Ausbourg (luthériens)	302	215	517
	autres sectes protest.	418	314	732
	A reporter	662,601	640,119	1,302,720

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Report. . . .	662,601	640,119	1,302,720
Israélites	432	151	584
Apppartenant à des cultes non chrétiens.	13	7	20
Individus dont n'a pu constater le culte	39	17	56
	663,085	630,295	1,303,380

Ces chiffres constatent que les individus non catholiques sont à la population du département comme 1 est à 186

POPULATION PAR AGES.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
De 0 à 12 mois accomplis.	17,051	16,842	33,893
De 1 à 2 ans	15,795	15,037	30,832
De 2 à 3 ans	16,243	15,811	32,054
De 3 à 4 ans	15,189	14,522	29,711
De 4 à 5 ans	13,970	13,840	27,810
De 5 à 6 ans	13,256	13,292	26,548
De 6 à 7 ans	13,367	12,913	26,280
De 7 à 8 ans	13,525	13,049	26,574
De 8 à 9 ans	12,792	12,752	25,544
De 9 à 10 ans	12,739	12,415	25.154
De 10 à 11 ans	12,800	12,296	25,096
De 11 à 12 ans	12,070	12,261	24,331
De 12 à 13 ans	12,181	11,831	24,012
De 13 à 14 ans	11,620	11,550	23,170
De 14 à 15 ans	11,716	11,199	22,915
De 15 à 16 ans	11,763	11,471	23,234
De 16 à 17 ans	11,860	10,862	22,722
De 17 à 18 ans	12,156	11,552	23,708
De 18 à 19 ans	11,955	11,506	23,461
De 19 à 20 ans	11,378	11,141	21,769
De 20 à 21 ans	11,033	11,332	22,365
De 21 à 22 ans	11,231	10,553	21,784
De 22 à 23 ans	12,129	11,032	23,161
De 23 à 24 ans	12,673	11,037	23,710
De 24 à 25 ans	11,724	10,304	22,028
De 25 à 26 ans	11,864	10,642	22,506
De 26 à 27 ans	11,294	10,060	21,354
De 27 à 28 ans	11,633	10,072	21,705
De 28 à 29 ans	10,314	9,722	20,036

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
De 29 à 30 ans	9,567	9,201	18,768
De 30 à 31 ans	10,555	9,584	20,139
De 31 à 32 ans	9,121	8,753	17,874
De 32 à 33 ans	9,726	9,301	19,027
De 33 à 34 ans	9,800	8,727	18,527
De 34 à 35 ans	9,731	8,582	18,313
De 35 à 36 ans	10,175	8,753	18,928
De 36 à 37 ans	9,460	8,896	18,356
De 37 à 38 ans	9,127	8,221	17,348
De 38 à 39 ans	9,443	8,350	17,793
De 39 à 40 ans	9,230	7,816	17,046
De 40 à 41 ans	9,704	8,786	18,490
De 41 à 42 ans	8,156	7,183	15,339
De 42 à 43 ans	8,069	7,449	15,518
De 43 à 44 ans	6,997	6,571	13,568
De 44 à 45 ans	7,440	6,913	14,353
De 45 à 46 ans	8,212	7,425	15,637
De 46 à 47 ans	7,506	6,762	14,268
De 47 à 48 ans	7,118	6,512	13,630
De 48 à 49 ans	6,748	6,222	12,970
De 49 à 50 ans	6,514	6,180	12,694
De 50 à 51 ans	7,499	6,837	14,336
De 51 à 52 ans	6,057	5,552	11,609
De 52 à 53 ans	6,135	5,848	11,983
De 53 à 54 ans	5,559	5,611	11,170
De 54 à 55 ans	5,862	5,548	11,410
De 55 à 56 ans	5,984	5,603	11,587
De 56 à 57 ans	5,451	5,496	10,947
De 57 à 58 ans	4,940	5,051	9,991
De 58 à 59 ans	4,910	5,125	10,035
De 59 à 60 ans	4,906	5,126	10,032
De 60 à 61 ans	5,712	5,958	11,670
De 61 à 62 ans	4,756	4,837	9,593
De 62 à 63 ans	4,260	4,439	8,699
De 63 à 64 ans	4,011	4,172	8,183
De 64 à 65 ans	3,099	4,080	8,079
De 65 à 66 ans	4,031	4,085	8,116
De 66 à 67 ans	3,352	3,802	7,154
De 67 à 68 ans	2,535	3,519	6,054
De 68 à 69 ans	2,553	3,411	5,964
De 69 à 70 ans	2,992	3,018	5,310
De 70 à 71 ans	2,546	3,505	6,051
De 71 à 72 ans	1,942	3,213	5,155
De 72 à 73 ans	1,965	2,639	4,604

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
De 73 à 74 ans . . .	1,995	2,279	4,274
De 74 à 75 ans	1,594	2,203	3,797
De 75 à 76 ans	1,620	2,159	3,779
De 76 à 77 ans	1,244	1,651	2,895
De 77 à 78 ans	1,055	1,395	2,450
De 78 à 79 ans	961	1,282	2,243
De 79 à 80 ans	822	1,044	1,866
De 80 à 81 ans	789	1,149	1,938
De 81 à 82 ans	542	658	1,200
De 82 à 83 ans	452	619	1,071
De 83 à 84 ans	372	544	916
De 84 à 85 ans	301	387	688
De 85 à 86 ans . . .	202	360	562
De 86 à 87 ans	122	276	398
De 87 à 88 ans	102	185	287
De 88 à 89 ans	70	157	237
De 89 à 90 ans	51	138	189
De 90 à 91 ans	39	77	116
De 91 à 92 ans	21	53	74
De 92 à 93 ans	21	37	58
De 93 à 94 ans	17	30	47
De 94 à 95 ans	6	22	28
De 95 à 96 ans	4	9	13
De 96 à 97 ans	5	4	9
De 97 à 98 ans	»	8	8
De 98 à 99 ans	1	8	9
De 99 à 100 ans	»	3	3
De 100 à 101 ans	»	1	1
Totaux	663,085	640,295	1,303,380

Les personnes de 0 à 25 ans forment la moitié de la population du département et celles de 26 à 101 l'autre moitié.

De 0 à 56 ans, la population masculine est supérieure à la population féminine ; la 1re est de 51, 6 p. 100 du total, et la seconde de 48, 4 p. 100. De 56 à 101 ans, c'est la population féminine qui l'emporte ; elle de 54 p. 100 du total, tandis que la population masculine n'est que de 46 p. 100.

La population générale de 1,303,380 individus se divise, selon l'état-civil, de la manière suivante :

Célibataires . .	401,388	Filles	360,727
Hommes mariés.	231,773	Femmes mariées.	228,153
Veufs.	29,924	Veuves.	51,425

INFIRMITÉS DIVERSES.

Individus vivant dans leurs familles et visités à domicile.

		Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Aliénés		35	45	80
Idiots et Crétins		140	113	253
Goitreux		45	101	146
Aveugles	de naissance	19	17	36
	devenus tels postérieurement à la naissance	167	172	339
Sourds-Muets	de naissance	63	38	101
	devenus tels postérieurement à la naissance	19	19	38

MÉNAGES PAR CATÉGORIES.

Nombre de ménages comprenant :

1 personne . . .	23,291	5 personnes . . .	45,231
2 personnes . . .	52,561	6 personnes . . .	32,693
3 personnes . .	56,731	7 personnes . . .	39,720
4 personnes . . .	56,045	Total des ménages	306,272

MAISONS PAR CATÉGORIES.

Nombre des maisons : entièrement habitées, 238,278 ; non habitées : en partie, 1,613 ; en totalité, 3,145 ; total des maisons, 243,036.

Nombre des maisons couvertes : en chaume, 79,380 ; en tuile, ardoises, zinc, etc., 163,656.

Nombre des maisons : n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 183,737 ; ayant un rez-de-chaussée et un étage, 47,731 ; ayant un rez-de-chaussée et deux étages, 9,292 ; ayant un rez-de-chaussée et trois étages, 1,924 ; ayant un rez-de-chaussée et quatre étages, 270 ; ayant un rez-de-chaussée et plus de quatre étages, 82.

La moyenne des personnes habitant chaque maison est de 5, 4.

COMMUNES PAR CATÉGORIES DE POPULATION.

	Nombre	Population
Au-dessous de 500 habitants . . .	127	45,018
De 501 à 1,000	183	136,758
De 1,001 à 5,000	321	632,623
De 5,001 à 10,000	15	94,118
De 10,001 à 15,000	7	76,142
De 15,001 à 20,000	»	»
De 20,001 à 30,000	3	72.009
De 30,001 à 40,000	2	65,611
De 40,001 à 50,000	1	49,274
De 50,001 à 60,000	»	»
De 60,001 à 80,000	»	»
De 80,001 et au-dessus	1	131,827

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Des élections ont eu lieu, en 1861, dans vingt cantons du département pour le renouvellement du troisième tiers sortant des membres du Conseil général.

Les résultats de ces opérations sont indiqués dans le tableau suivant.

CANTONS.	NOMS DES MEMBRES		NOMBRE		
	Élus.	qu'ils ont remplacés.	des électeurs inscrits.	des votants.	des suffrages obtenus.
		Arrondissement de Dunkerque.			
ourbourg.	De Coussemaker	Lui-même.	3600	2378	2253
ravelines.	Le Camus.	id.	2186	882	878
		Arrondissement d'Hazebrouck.			
ailleul-Sud-Ouest .	Plichon.	Lui-même.	3400	2716	1899
azebrouck-Sud. . .	Cleenewerck.	id.	3732	2598	2594
		Arrondissement de Lille.			
ysoing	J. Brame.	Lui-même.	4949	3678	3639
annoy	Descat.	J. Lefebvre.	5216	4654	2670
ille-Ouest	Saint-Léger.	Comte de Melun	4270	2634	1358
ont-à-Marcq.	Desmoutier.	Lui-même.	5095	3094	3091
eclin	Collette	id.	6142	4132	2868
ourcoing-Sud . . .	Leurent.	Masurel.	5992	4302	2289
		Arrondissement de Cambrai.			
ambrai-Ouest. . . .	Leleu.	Lui-même.	5922	2896	2893
e Câteau.	Seydoux.	id.	8404	4948	4700
		Arrondissement d'Avesnes.			
vesnes-Sud.	Mailliet.	Lui-même.	3771	2022	2019
andrecies.	Doutrelaine.	Dequesne.	4293	1671	1626
e Quesnoy-Ouest .	Bon de l'Épine.	Lui-même.	3908	2442	2414
olre-le-Château. . . .	Rouez.	id	2842	2103	1886
		Arrondissement de Douai.			
ouai-Nord.	Maurice.	Lui-même.	4755	3190	2173
archiennes.	Bon de Bouteville	id.	5579	3936	3932
		Arrondissement de Valenciennes.			
ondé.	Renard	Lui-même	5138	3165	3163
alenciennes-Est. . .	Lemaire (député)	Hamoir	5147	2821	1664

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Il a été procédé pareillement à des élections pour le renouvellement de la 1re série des membres du conseil d'arrondissement sortant en 1861.

Nous indiquons ci-après les résultats de ces opérations.

CANTONS.	NOMS DES MEMBRES.		NOMBRE		
	Élus.	qu'ils ont remplacés.	des électeurs inscrits.	des votants.	des suffrages obtenus.
		Arrondissement de Dunkerque.			
Bergues	Hilst.	Lui-même.	4264	2463	2455
Bourbourg	Demeunynck.	id.	3600	2372	2368
Gravelines	Vanwormhoudt	id.	2186	882	878
Hondschoote	Goudaert.	id.	3268	1893	1824
		Arrondissement d'Hazebrouck.			
Hazebrouck-Nord	Lespagnol.	Lui-même.	3952	2555	2547
Hazebrouck-Sud	Claudorez.	id.	3719	2587	2492
Merville	Verhaeghe.	id.	5629	3558	3544
	Hennion.	id.	5629	3558	3527
Steenvoorde	Deschodt.	id.	3522	2145	2111
		Arrondissement de Lille.			
Armentières	Castrique.	Lui-même.	4321	2407	2395
Lille-Centre	Ladureau.	Dehau.	3789	2253	1337
Lille-Nord-Est	Th. Rouzé.	Lui-même.	4476	1955	1886
Lille-Ouest	Mercier.	Pajot.	4239	2618	1363
Lille-Sud-Est	Lefebvre.	Lui-même.	4186	1760	1517
Lille-Sud-Ouest	Soins.	Defontaine.	6914	3717	2546
Tourcoing-Nord	Roussel-Defontaine	Bonduelle.	5605	3087	3054
Tourcoing-Sud	Ducrocq.	Roussel-Caulliez	5992	4298	2685
		Arrondissement de Cambrai.			
Cambrai-Est	Leroy.	Lui-même.	4577	2440	2433
Cambrai-Ouest	Monier.	id.	5922	2896	2890
Carnières	Bricourt-Ledieu	Senez.	6742	3931	3681
Le Câteau	Seydoux.	Lui-même.	8404	4949	3998
	Carlier.	id.	8404	5566	2868
		Arrondissement d'Avesnes.			
Landrecies	Dequesnes.	Béthune.	4293	1670	1352
Le Quesnoy-Est	Lefebvre Douay	Lui-même.	3854	1750	1737
Le Quesnoy-Ouest	Manesse.	Honoré.	3908	2460	1815
Solre-le-Château	George Eug.	Lhomme.	2842	2134	1278
Trélon	Stocquelet.	Lui-même.	4641	2190	2183
		Arrondissement de Douai.			
Douai-Nord	Lequien.	Lui-même.	4755	2257	2246
	Honoré.	Bommart.	4755	2257	2057
Douai-Ouest	Luce.	Lecq.	4600	2047	2017
	C.te de Guerne.	Lui-même	4600	2047	2013
Douai-Sud	Fiévet.	id.	4450	2454	2410
		Arrondissement de Valenciennes.			
Bouchain	Deslinsel.	Lui-même.	8880	5118	5073
	Bouchez.	id.	8880	5118	5006
Condé	Renard Léon.	Mention.	5138	3160	3146
Saint-Amand-R.-D.	Baligand.	Lui-même.	5201	1998	1896
Saint-Amand-R.-G.	Nicolle.	id.	4851	2152	2122
Valenciennes-Sud (2e série).	Paillard.	Dupire.	5174	2449	2118

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composé de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitans, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 1er octobre 1861, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	6
Bourbourg	6
Dunkerque-Est	8
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	4
Hondschoote	6
Wormhoudt	6
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	6
Bailleul Sud.-Ouest	6
Cassel	6
Hazebrouck N	6
Hazebrouck Sud	5
Merville	8
Steenvoorde	6
Arrondissement de Lille.	
Armentières	9
Cysoing	7
Haubourdin	10
La Bassée	6
Lannoy	10
Lille-Centre	8
Lille-Nord-Est	11
Lille-Ouest	9
Lille-Sud-Est	10
Lille-Sud-Ouest	16
Pont-à-Marcq	7
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix	22
Seclin	9
Tourcoing Nord	13
Tourcoing-Sud	12
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	9
Cambrai-Ouest	10
Carnières	10
Clary	13
Le Câteau	12
Marcoing	10
Solesmes	11
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	5
Avesnes-Sud	5
Bavai	6
Berlaimont	4
Landrecies	7
Le Quesnoy-Est	11
Le Quesnoy-Ouest	6
Maubeuge	6
Solre-le-Château	4
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	5
Douai-Nord	8
Douai Ouest	8
Douai-Sud	7
Marchiennes	8
Orchies	8
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	15
Condé	9
St.-Amand, r. g	8
St.-Amand. r. d	6
Valenciennes-Est	9
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	10
	500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-cinq routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10.29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44.75	13.94	58.69
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.00	53 88	584.88
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1		De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2		De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3		De Douai à Tournai	16.040	»	16.040
4		De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville	0 555	15.510	16.065
6		De Landrecies à Chimay	6.210	35.420	41.630
7		De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8		De Condé à St-Amand	12.250	»	12.250
9		De Lille à St-Omer	46.350	»	46.350
10		De Valenciennes à Bohain	42 130	»	42.130
11		De Cambrai à Guise	18 860	»	18.863
12		D'Avesnes au Quesnoy	8.460	19.370	27.830
13		De Maubeuge à Maroilles	»	20.180	20.180
14		De Lille à Courtrai	22.300	»	22.300
15		De Dunkerque à Furnes	0.680	12.960	13.640
16		De La Bassée à Estaires	0.290	4.890	5 180
17		D'Hazebrouck à Aire	»	7.090	7.090
18		De Béthune à Armentières	2 220	2.670	4.890
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.570	»	43.570
20		De Cassel à la frontière	11.320	»	11.320
21		De Bergues à St-Momelin	4.560	17.390	21.950
22		De Lille à Tourcoing	9.110	»	9.110
23		De Cambrai à la frontière	19.230	33.560	52.790
24		D'Hélesmes à Denain	7.120	»	7.120
25		Ceinture de Maubeuge	»	1.940	1.940
		TOTAUX	340.211	170.980	511 197

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTENENT.

	kilom.	
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département..	224	»
Embranchement de St-Quentin à Erquelines	63	»
Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai..	51	»
Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 19 février 1852.		
Chemin de fer d'Haumont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rostchild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord	10	»
Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, concédé à la Compagnie du Nord par décret dn 26 juin 1857. Cette ligne est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt. Elle est actuellement en construction	11	40

LIGNES SPÉCIALES.

D'Anzin à Somain, concédée à la Compagnie des mines d'Anzin par ordonnances des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846	18	»
D'Aniche à Somain, concédée à la Compagnie des mines d'Aniche par décret du 18 février 1850.	1	»
De Ferrière-la-Grande à Rousies, concédee à M. Dumont, ✻, maître de forges à Ferrière-la-Grande, par décret impérial du 23 avril 1859. Sa construction vient d'être terminée		
Total de la longueur des voies ferrées dans le département	381	90

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail. (1)

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1209	18201	19410
3	D'Hondschoote à Watten	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes	376	11523	11899
6	De Lille à Lannoy	10532	»	10532
7	De Lomme à Fournes	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17	11856	»	11856
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines	9910	25160	35070
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain	18970	»	18970
14	D'Armentières à Ypres	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny	12516	3567	16083
16	De Solesmes à Caudry	9340	»	9340
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	860	16230	17090
18	De Bailleul à Ypres	1085	3085	4170
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	»	36493	36493
21	De Saint Amand à Hélesmes	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville	1580	20013	21593
24	De Gussignies à Avesnes	»	21090	21090
25	D'Arleux à Orchies	20017	»	20017
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13350	13350
28	De Maubeuge à Binch	262	8057	8319
30	De Carvin à Orchies	7696	»	7696
32	D'Etrœungt à Landrecies	»	20220	20220
33	D'Hazebrouck à Merris	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand	27222	»	27222

(1) Les chemins N.os 2, 5, 26, 29 et 31 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin..... . ..	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau.....	938	16200	17138
39	De Seclin à La Bassée	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	520	9834	10354
41	D'Haubourdin à Carvin...	10375	»	10[illegible]
42	De Solre-le-Château à Jeumont..	375	15958	16333
43	De Landrecies à Solesmes.	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote.....	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16680	»	16680
46	De Millam à Lederzeele	»	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.....	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.....	9475	»	9475
50	De Fresnes à Jenlain	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.....	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.....	»	5540	5540
53	De Courchelettes..... .	4160	»	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion.....	»	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abeele.....	1048	11250	12298
56	De Béthune à Estaires.....	910	»	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin.....	»	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée.....	6736	6445	13181
59.	De Caudry à Aubench. au-Bois.....	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15066	»	15066
61	De Cassel à Lederzeele.....	»	6508	6508
62	D'Estaires à Don.....	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Cout.....	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor	»	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde.....	»	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle.....	2707	4582	11520
69	D'Armentières à Halluin	778	11667	12445
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	9700	9700
72	De Prisches au Nouvion	»	3489	3489
73	De Trélon à la Capelle.....	»	5537	5537
74	De Solre à Sivry.....	»	4250	4250
75	Ceinture de Cambrai (en construction)..	»	2271	2271
76	De St. Waast à la Guizette (idem)	7544	»	7544
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
	TOTAUX... ...	404634	446300	850934

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 73, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos			Longueur Mètres
1.	Chemin dit Straentraet, de la route départementale N° 15, au chemin de grande communication N° 4, à Teteghem		4390
2.	Chemin de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.		5230
3.	—	de Bergues au Sprewkot	10535
4.	—	de Radinghem et Beaucamps	2950
5.	—	d'Eswars à Cambrai	6580
6.	—	de Renescure au Schoubrouck	1085
7.	—	de Trélon à Eppe-Sauvage	9950
8.	—	de Villers-Sire-Nicolle à Bersillies	4472
9.	—	de Bettrechies à Bellignies	1500
10	—	de Féchain à Aubigny-au-Bac	4000
11.	—	de Douai à Roost-Warendin	3996
12.	—	d'Haubourdin à Wattignies	6900
13.	—	de Sequedin à Haubourdin	1868
14.	—	de Bermerain, Capelle et Escarmain	7700
15.	—	de Bruille à Maulde	9663
16.	—	(Déclassé)	
17.	—	de Godewaersvelde à Flêtre	7051
18.	—	d'Erchain à Lewarde	7030
19.	—	de Wannehain à Baisieux	7900
20.	—	de Rieulay et Marchiennes-Campagne à Somain	4540
21.	—	(Déclassé)	
22.	—	(Id.)	
23.	—	de Steenworde à Winnezeele	5913
24.	—	de Sailly à Wiltems	6806
25.	—	(Classé de grande communication)	
26.	—	de Rumilly à Escaudœuvres	1210
27.	—	d'Avesnes au Nouvion	17003
28	—	de Flesquières à la route impériale N° 29	6320
29.	—	de Clary à la route impériale N° 39,	8360
30.	—	de West-Cappel à Bergues	9265
31.	—	de Tourmignies à Avelin	4190
32.	—	de Roost-Warendin à Auby	5281
33.	—	de Bruilles-lez-Marchiennes à Pecquencourt	6325

Nos			Longueur Mètres
34.	—	de Douchy à Noyelles	2887
35.	—	d'Ors à Basuel	3230
36.	—	de Ledringhem à la route impériale N° 16	4015
37.	—	de la Croix-de-Pierre à la Lys	8705
38.	—	de Villereau à Orsinval	2786
39.	—	de Roucourt à Louvignies-Quesnoy	2568
40.	—	Chemin d'Ecquerchin à Douai	4930
41.	—	de Templeuve à la route départementale N° 1.	2400
42.	—	de Féron à Fourmies	6200
43.	—	de Sommaing à Vendegies-sur-Écaillon	1000
44.	—	d'Haverskerque à Aire	7130
45.	—	de Cassel à Oudezeele	5069
46.	—	de Noyelles à Fontaine-N.-D.	4130
47.	—	de Baisieux à Bourghelles	2720
48.	—	d'Hazebrouck à Blaringhem	11940
49.	—	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	9435
50	—	(Déclassé)	
51.	—	d'Hazebrouck à Hondeghem	8215
52.	—	de Villers-Guislain à Gonnelieu	2860
53.	—	de Lederzeele à Watten	7003
54.	—	de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	4405
55.	—	de Rexpoëde à Hondschoote	5880
56.	—	d'Esnes à Marcoing	11750
57.	—	de Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	11014
58.	—	de Lille à Lambersart	3538
59.	—	d'Étreux à Saultain	2275
60.	—	de Valenciennes à Orsinval	11140
61.	—	d'Haveluy à Wallers	2392
62.	—	de Bois-Grenier à Wavrin	7717
63.	—	d'Ennetières-en-Weppes à Englos	7080
64.	—	de Bondues à Bousbecques	8415
65.	—	de Douai à Oisy	7875
66.	—	de Marcq à Marquette	2025
67.	—	de Saint-Souplet au Cateau	3900
68.	—	de Wavrechain à Denain	1365
69.	—	de Wulverdinghe à Volkerinkhove	8500
70.	—	de Cuvillers à Bantigny	750
71	—	d'Estrun à Paillencourt	990
72.	—	de Dunkerque au pont de Leffrinkoucke	5295
73.	—	d'Arneke au Ménégat à Nordpeene	2818
74	—	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-St-Amand	5266

Nos			Longueur Mètres
75.	—	de Zermezeele à Cassel, dit Steenstraete . .	2782
76.	—	de Niergnies à Cambrai	2700
77.	—	d'Estaires à Steenwerck	7800
78	—	du bac de Wavrin.	8430
77.	—	de Steenbecque à Ebblinghem.	6136
80.	—	de Beugnies à Sains.	11041
81.	—	d'Hornaing à Marchiennes.	7761
82.	—	d'Avelin à Pont-à-Marcq	2250
83.	—	d'Ohain à Momignies..	2395
84.	—	de Bavai à la frontière.	7061
85.	—	de Solesmes à Haspres.	10100
86.	—	de Quesnoy au-Cateau.	17225
87.	—	de Gommegnies à Roisin.	7233
88.	—	de Dunkerque au Rosendael	2475
89.	—	de Bailleul au Mont-Noir et à la frontière .	3573
90.	—	de Genech à Baisieux..	9530
91.	—	de Leers à Tourcoing	7850
92.	—	d'Aubers au Fin-de-la-Guerre.	5852
93.	—	de Seclin à Haubourdin	5150
94.	—	de Seclin à Vendeville.	5200
95.	—	de la Longueville au bois des Dames. . . .	8714
96.	—	de Berlaimont à Villereau	13110
97.	—	de Montigny à Hollaing	4370
98.	—	de Maing à Famars et Valenciennes	2651
99.	—	d'Hasnon à Raismes.	5950
100.	—	d'Artres à la route départementale N° 10 . .	2694
101	—	de St-Aubert à la route départementale N° 8.	7800
102.	—	de Louvé à Bruille St-Amand	6367
103.	—	de Millonfosse à Sars et Rosières.	4565
104.	—	de Neuville à Noyelles-sur-Selle.	2120
105.	—	de Wallers à Hasnon	2500
106.	—	de Solrinnes à Dimechaux	2500
107.	—	de Caestre à Steenvoorde.	5290
108.	—	de la Madeleine à la route départementale N° 14	2000
109,	—	de Ceinture de Douai	4740
110.	—	de Wattignies à Faches	3000
			594601

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
		m	m	m	m	m	m	m	m
Largeur moyenne des routes	impériales	59780	66570	110740	102770	110420	52390	82210	584880
	départementales . .	40219	57786	100838	71028	138302	43805	58970	510948
	Total.	99999	124356	211578	173798	248722	96195	141180	1095828
Largeur moyenne des chemins vicinaux.	de grande communic.	132175	106627	179963	114308	159514	81870	76577	850934
	ordinaires. pavés ou empierrés.	216483	243990	490636	192125	743686	213117	196526	2296869
	ordinaires. en sol naturel. . .	474271	726639	751707	773957	402100	317290	669610	4115868
	Total	822929	1077256	1422206	1080690	1305600	612277	942713	7263671
Largeur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés		478653	471973	882077	481434	1151722	391132	414283	4249627
Largeur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel		922921	1201612	1633784	1254488	1854322	708472	1083893	8359495
		h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement		72460	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
Population de chaque arrondissement.		110177	104689	458242	189395	157521	112051	171305	1303380

		ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TO
Rapport à la superficie territoriale de la longueur.	des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	
	des routes départementales.	»,56	»,83	1,24	»,80	»,99	»,93	»,94	
	des chemins de grande communication.. .	1,84	1,52	2,03	1,17	1,14	1,73	1,22	1
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,00	3,52	5,61	2,15	5,36	4,51	3,12	4
	de toutes les voies construites.	6.20	6,83	10,17	5,27	8,28	8,28	6,58	7
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	12,79	17,33	18,69	14,06	11,12	15,01	17,21	14
Rapport à la population de la longueur.	des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»
	des routes départementales.	»,38	»,55	»,25	»,40	»,92	»,42	»,36	»
	des chemins de grande communication . .	1,24	1,01	»,50	»,59	1,14	»,81	»,51	»
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	2,13	2,32	»,98	«,95	3,49	1,75	1,02	1
	de toutes les voies construites.	4,34	4,53	1,93	2,52	6,31	3,50	2,12	3
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,78	11,69	4,04	6,98	10,33	6,67	6,65	6
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.. . . .	31	33	99	51	94	45	40	3
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	28	20	30	67	59	21	11	1
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	1
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	95	38	38	1
	isolées des voies de communication. . .	«	«	»	«	1	»	1	

STATISTIQUE DES TRAVAUX

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1860.

ROUTES IMPÉRIALES.

1re. catégorie.	— Entretien. . . .	465,000 »	609,707 »	
2e. idem	— Amélioration et travaux d'art. . .	144,707 »		

RIVIÈRES.

1re. catégorie.	— Entretien. . . .	198,250 »	330,322 »	
2e. idem	— Amélioration et travaux neufs. . .	132,072 »		

CANAUX.

1re. catégorie		133,000 »	244,358 »	
2e. idem.		111,358 »		

ÉTUDES DE DESSÉCHEMENTS.

Dépenses	46,000 »	46,000 »	

PORTS.

1re. catégorie		80,000 »	322,604 »	
2e. idem.		242,604 »		
	Total. . .		1,552,991 »	

Travaux départementaux.

Exercice 1860.

Bâtiments	des préfectures et sous-préfectures . . .	14,334
idem	tribunaux	68,820
idem	maisons d'arrêt.	94,354
idem	casernes de gendarmerie.	29,875
idem	dépôts de sûreté	100
idem	archives départementales.	8,650
Construct. et réparation	des routes départementales. .	496,447
idem	des chemins vicinaux de grande communication.	1,211,744
	Total. . . .	1,924,324

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1860, ont donné lieu à une dépense de 4,892,705 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	130178	123299	249407
idem d'Hazebrouck	64129	130446	194575
idem de Lille	2124076	327557	2451633
idem de Cambrai	179821	244102	423923
idem d'Avesnes	322844	256362	579206
idem de Douai	369542	117081	486623
idem de Valenciennes	303112	211226	514338
	3493702	1399003	4892705

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Presbytères	Ecoles.	Asile d'aliénés.	Mairies.	Ponts.	Abattoirs.	Cimetières.	Cités ouvrières.
Dunkerque	1	»	2	»	1	»	»	»	»
Hazebrouck	»	»	2	»	»	»	»	»	»
Lille	2	1	6	1	2	1	1	»	1
Cambrai	1	»	8	»	»	»	»	»	»
Avesnes	4	»	3	»	»	»	»	»	»
Douai	3	»	5	»	3	»	»	1	»
Valenciennes	1	»	»	»	1	»	»	»	»
Totaux	12	1	26	1	7	1	1	1	1

Récapitulation.

Travaux des ponts-et-chaussées	1,552,991 »
— départementaux	1,924,324 »
— communaux et d'hospices	4,892,705 »
Total	8,370,020 »

TRAVAUX DES CHEMINS VICINAUX

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, le service de la vicinalité est confié, savoir: pour les chemins de grande communication, à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées, et pour les chemins d'intérêt commun et de vicinalité ordinaire à MM. les agents-voyers.

Chemins vicinaux de grande communication.

Ces chemins sont au nombre de 72, et ont ensemble un développement de 850 kilomètres 934 mètres, dont:

En pavé....	404,634
En empierrement....	446,300

Les parties restant à construire ou à terminer ont une longeur de 6 kilom. 400 m.

Les dépenses du service des chemins vicinaux de grande communication se sont élevées en 1860 à la somme totale de 660,473 fr. 68 c., ainsi divisée:

Construction.	99,020 57
Entretien.	539,453 11
Frais de personnel.	22,000 »
TOTAL. . . .	660,473 68

Il a été pourvu à ces dépenses par le département et les communes dans les proportions suivantes:

Le département, sur ses ressources spéciales.	398,144 21
Les communes, sur leurs centimes spéciaux, leurs revenus ordinaires, leurs ressources extraordinaires et sur le produit des subventions industrielles	262,329 47
TOTAL.	660,473 68

Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Les ressources affectées à cette partie du service vicinal se sont élevées, en 1860, à . . . . . 1,945,377 fr.

Savoir:

Revenus ordinaires	126,197
Prestations en nature converties en argent . .	899,079
Centimes spéciaux	252,297
Impositions extraordinaires et emprunts. . .	113,316
Fonds libres, produits d'aliénation d'immeubles, etc.	424,802
Souscriptions particulières.	65,697
Subventions imposées à des établissements industriels, par suite de dégradations extraordinaires	18,358
Impositions sur les propriétés de l'Etat. . .	3,174
Allocations de l'Etat et du département. . .	21,807
Fonds de report.	20,650
Somme égale. . .	1,945,377

Dix-sept communes ont été imposées d'office, savoir: 7 à des prestations en nature, 4 à des centimes spéciaux et 4 à des journées et des centimes. Ces communes se divisent ainsi par arrondissement: Dunkerque, 2; Hazebrouck, 1; Lille, 6; Cambrai, 1; Avesnes, 6; Valenciennes, 1. Les produits de ces impositions d'office sont compris dans les ressources générales déjà énoncées.

Les ressources générales ci-dessus indiquées ont été employées jusqu'à concurrence de 1,675,001 fr., et de la manière suivante:

	CHEMINS VICINAUX	
	d'intérêt com.	ordinaires.
Construction de chaussées et d'aqueducs.	113,614	400,565
Entretien de chaussées et d'aqueducs.	162,383	558,412
Entretien des chemins en terrain naturel	»	416,130
Outils et faux frais	»	7,242
Salaires des piqueurs et ouvriers, etc.	»	16,655
Totaux pour 1860. .	275,997	1,399,004
		1,675,001
En ajoutant à cette somme les dépenses des années antérieures jusqu'en 1859.		55,112
On arrive à un total de dépenses de.		1,730,113

Les résultats matériels de ces dépenses sont:

La construction de 27,101 mètres courants de pavés neufs, de 27,903 mètres courants d'empierrement neuf, et de 50 ponts et

aqueducs ; la réparation de 758,733 mètres courants de chaussées pavées, de 1,596,007 m. d'empierrement, de 3,678,737 m. de chemins de terre, et de 194 aqueducs

Les dépenses se répartissent comme suit entre les arrondissements:

Arrondissements.	CHEMINS d'intérêt commun.	CHEMINS vicinaux ordinaires	TOTAL.
	fr.	fr.	
Dunkerque.....	23,938	112,229	136,167
Hazebrouck.....	32,137	130,446	162,583
Lille.....	53,572	327,557	381,129
Cambrai.....	45,977	244,102	290,079
Avesnes.....	34,621	256,362	290,983
Douai.....	11,606	117,082	128,688
Valenciennes.....	74,146	211,226	285,372
Totaux	275,997	1,399,004	1,675,001

Comme on le voit, les chemins d'intérêt commun ont reçu à peu près 1/6 des dépenses, et les chemins de vicinalité ordinaire les 5/6

Les prix moyens du mètre courant de chaque espèce de travail se sont établis comme suit :

Chemins d'intérêt commun. Pavage neuf 19 fr 66 c.; relevé à bout de pavage 3 fr. 56. — Empierrement neuf 5 fr. 45 c.; rechargement, 2 fr. 91 c. entretien d'empierrement, 52 c.; entretien de pavage 34 c.

Chemins vicinaux ordinaires. Pavage neuf, 11 fr. 90 c.; entretien de pavage, 19 c. — Empierremeut neuf, 5 fr. 30 c.; entretien d'empierrement 32 c.

Le tableau ci-après indique la situation des deux catégories de chemins au 31 décembre 1860.

		CHEMINS D'INTÉRÊT commun.	CHEMINS VICINAUX ordinaires.
Nombre de chemins.		72	3,793
Développement total.		382,633	6,094,400
LONGUEURS :			
A l'état d'entretien.	pavage. . . .	111,277	747,591
	empierrement.	225,991	1,447,538
A compléter. . . .	pavage. . . .	19,406	33,784
	empierrement.	11,156	31,928
A l'état de terrassement.. . . .		2,262	566,463
A l'état de sol naturel..		12,941	3,267,096

Le travail de construction est avancé aux 93 centièmes sur les chemins d'intérêt commun, et aux 37 centièmes seulement sur les chemins vicinaux ordinaires.

CHEMINS DE FER.

Service et situation en 1860.

VOIE. Les voies sont entretenues avec tout le soin désirable; malgré l'active circulation des trains, elles ne laissent généralement rien à désirer.

On continue sur divers points à remplacer le rail à double champignon par le rail à base plate dit rail vignole. Le rail vignole qui offre quelque économie sur les frais de premier établissement et d'entretien, accroît en outre la solidité et la douceur de la voie.

Sur les lignes du littoral on substitue des traverses ordinaires préparées au sulfate de cuivre, aux traverses en sapin qui restent encore de la première pose.

On remplace le ballast en sable fin sur la ligne de Busigny à Somain par du laitier des hauts fourneaux et sur la ligne de Lille à Dunkerque par du gravier des carrières.

Les disques à distance ont été l'objet d'une attention toute spéciale. On y emploie des fils de meilleure qualité, des potelets et des poulies de renvoi d'un meilleur modèle.

La Compagnie installe des sonneries électriques dites trembleuses à tous les disques qui ne peuvent être aperçus du point de manœuvre. Un fil allant du disque à un timbre placé près du garde, reçoit le courant électrique chaque fois que la face rouge du disque se présente perpendiculairement à la voie. Le timbre mis en mouvement par ce fil annonce l'efficacité de la manœuvre. Dans le cas où la sonnerie reste muette, le garde doit se porter en avant pour faire à la main le signal d'arrêt. L'application de cet appareil constitue un important perfectionnement et éloignera les chances d'accidents.

GARES ET STATIONS. Les bâtiments principaux des stations de Busigny et de Jeumont ont été terminés et livrés à l'exploitation en août 1860. Ceux de Somain, d'Armentières et d'Hazebrouck sont en cours d'exécution et poussés avec toute l'activité désirable.

Des améliorations ont été introduites dans la plupart des gares; en voici les principales:

Douai, élargissement des halles aux marchandises; Somain, construction d'une nouvelle halle aux marchandises; Fives, construction d'un atelier pour réparation de tenders et de deux réservoirs pour épuration d'eau; Tourcoing, substitution d'un pont au passage à niveau situé à l'entrée de la station; Dunkerque, construction d'une nouvelle halle aux marchandises et d'une voie spéciale destinée à raccorder la gare avec le port en passant derrière la corderie de la marine. L'éclairage au gaz a remplacé l'éclairage à l'huile à Fives, à Jeumont, à Cambrai.

MATERIEL. Le nombre total des locomotives du chemin de fer du Nord a augmenté, en 1860, de 27, savoir: 7 machines à grande vitesse et 20 machines à marchandises. 9 machines à voyageurs ont été transformées en machines mixtes. On a pu, ainsi, parer aux nécessités de l'accroissement du trafic et, en même temps, augmenter sans danger pour la régularité et la sécurité de la circulation la rapidité des trains express et le poids des trains omnibus. Le nombre total des machines existant sur tout le réseau était à la fin de 1860 de 456 et à la fin de juin 1861, de 466. Le matériel roulant a été augmenté de 698 véhicules; le nombre des voitures à voyageurs se trouve porté par ces additions à 810 et celui des wagons de toutes sortes à 9,973. Cette augmentation, qui se poursuit d'ailleurs, a été faite en vue, non-seulement des lignes qui doivent être ouvertes en 1862, mais de l'accroissement des relations avec l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne. Le trafic total pendant l'année 1860, s'est accru sur tout le réseau, de 4,500,000 voyageurs et de 31 millions de tonnes transportés à 1 kilomètre. L'ensemble des recettes est supérieur de 7 p. 0/0 à celles de l'année 1859. La part du département du Nord dans ce développement d'affaires est de 2 millions. C'est relativement aux produits de l'année précédente, une augmentation de 10 p. 0/0.

ITINÉRAIRE ET NOMBRE DES TRAINS. Un double service postal a été créé dans chaque sens entre Paris et Londres par Calais. Une lettre mise le soir à la poste de Bordeaux ou de Marseille est distribuée le surlendemain matin à Edimbourg ou Manchester. Les relations entre Bruxelles et Paris ont été accélérées, en empruntant par la ligne de Mons à Hautmont, celle d'Erquelinnes à Paris; ce service comprend aujourd'hui 4 trains (2 dans chaque sens) qui font en 6 h. 25 le trajet de Paris à Bruxelles et en 7 h. 57 celui de Bruxelles à Paris. Le service express sur l'Allemagne par Saint-Quentin et Charleroy, Liège, Cologne, etc. a été doublé; on va maintenant de Paris à Berlin en 24 heures. Les rela-

tions intéressant le département du Nord sont réglées ainsi qu'il suit :

Entre Paris et Calais, 10 trains dont 5 express, de 57 à 58 kilomètres à l'heure; entre Paris, l'Allemagne et la Belgique par Saint-Quentin, 12 trains dont 5 express de 53 à 57 kilomètres à l'heure; entre Paris et la Belgique par Valenciennes, 8 trains dont 2 express l'un de 42, l'autre de 47 kilomètres à l'heure; entre Paris et Dunkerque, 7 trains dont la vitesse varie entre 31 et 36 kilomètres; entre Lille et Busigny par Somain et Cambrai, 6 trains omnibus; entre Lille et Mouscron, 20 trains omnibus; entre Lille et Tourcoing, 2 trains omnibus; de Lille à Douai, 2 trains omnibus; entre Douai et Valenciennes, 1 train omnibus; entre Busigny et Cambrai, 2 trains omnibus. La Compagnie installe deux fois par semaine entre Saint-Quentin et Busigny une correspondance qui permet aux négociants de Saint-Quentin d'arriver en temps opportun sur les marchés de Douai, Lille et Valenciennes.

ACCIDENTS. Les accidents survenus dans le département du Nord peuvent se résumer ainsi qu'il suit : individus morts ou ayant reçu blessures mortelles, 10, dont 7 appartenant au service de la Compagnie et 3 étrangers à ce service; blessures graves, 5, reçues par des agents de la Compagnie; blessures légères ou contusions, 12, reçues par des agents de la Compagnie. Les 15 accidents graves et la majorité des blessures sont dus à l'imprudence des victimes.

EXPLOITATION COMMERCIALE. La ligne des houillères d'Arras à Hazebrouck jette une ramification de Lens à la ligne de Lille entre Le Forest et Carvin. Cet embranchement a été ouvert aux marchandises en novembre 1860 et aux voyageurs en mai 1861. L'embranchement de Ferrière-la-Grande qui se détache de la ligne d'Erquelinnes un peu après Maubeuge est ouvert aux marchandises depuis le 1er juillet 1861. Du 1er juillet 1860 au 1er juillet 1861, la Compagnie a établi des tarifs à prix réduits dits tarifs spéciaux pour les verreries, les cadres et harasses de retour, les huiles de guano, les fers et fontes, le sucre, les bois de construction. Les houilles expédiées du pont de la Deûle (Douai) et celles de Carvin participent aux avantages du tarif spécial des combustibles minéraux. Des tarifs communs ont été concertés entre la Compagnie du Nord et celles d'Orléans, des Ardennes et de l'Est pour transporter à prix réduits, les cotons, les meules, le lin, les ardoises, le sel, le sucre, la houille, le noir des résidus de raffinerie. Des réductions de prix et des trains de plaisir ont été accordés à certains jours ou à certaines solennités pour Douai, Dunkerque, Calais, Ostende, Armentières et Anzin.

Mouvement et produits en 1860.

e tableau ci-après donne les produits des diverses gares et stations comprises
is le département du Nord. La première colonne indique la place de chaque gare
is l'ordre des 114 stations du réseau, eu égard à l'importance de leurs recettes.

STATIONS.	Nombre de voyageurs.	PRODUITS des VOYAGEURS.	PRODUITS DES MARCHANDISES. grande vitesse.	PRODUITS DES MARCHANDISES. petite vitesse.	PRODUITS totaux.
Lille. . . .	656,886	1,324,321 13	218,453 71	2,328,500 50	3,871,275 34
Dunkerque. .	76,909	222,752 93	130,045 45	1,657,112 85	2,009,911 23
Valenciennes .	115,851	403,952 28	61,739 16	1,253,310 14	1,719,001 58
Lourches. . .	10,587	19,077 06	543 42	1,258,289 25	1,277,909 73
Douai	169,705	447,548 24	57,518 40	710,528 75	1,215,595 39
Somain. . . .	38,584	63,440 13	5,244 81	990,908 10	1,059,593 04
Roubaix . . .	273,857	209,332 45	165,842 28	374,020 50	749,195 23
Cambrai . . .	86,744	249,087 77	47,008 93	242,252 57	538,349 27
Hautmont . .	23,397	43,086 06	2,379 03	447,940 93	493,406 02
Raismes . .	11,049	21,531 72	1,578 45	426,234 75	449,344 92
Maubeuge . .	60,784	63,058 72	23,281 48	244,821 86	331,162 06
Landrecies .	30,226	81,356 87	8,306 57	206,386 07	296,049 51
Tourcoing . .	138,102	101,388 89	28,991 95	136,553 46	266,934 30
Armentières. .	66,156	80,352 41	7,129 06	153,218 80	240,700 27
Hazebrouck. .	52,540	119,077 96	11,180 99	103,086 08	233,345 03
Le Câteau . .	36,620	94,213 20	10,844 28	121,936 41	226,993 89
Aulnoye . . .	17,979	36,236 81	5,250 21	155,611 45	197,098 47
Jeumont . . .	15,509	34,994 59	3,583 07	125,455 91	164,033 57
Bergues. . . .	48,642	59,412 76	7,495 16	81,716 53	148,624 45
Seclin	33,773	35,501 49	1,360 62	63,896 79	100,758 90
Busigny . . .	26,817	53,637 82	9,381 49	28,103 15	91,122 46
Bailleul. . . .	26,085	45,916 41	3,466 61	26,105 40	75,488 42
Caudry. . . .	19,682	30,392 34	9,289 05	34,013 25	73,694 64
Blanc-Misseron	5,441	4,741 44	452 97	61,395 35	66,589 76
Bouchain . . .	12,440	22,158 58	1,572 97	27,346 15	51,077 70
Iwuy	10,368	14,997 26	1,641 08	26,769 »	43,407 34
Cassel	17,534	27,395 10	3,638 60	10,391 40	41,425 10
Strazeele . . .	10,787	15,761 71	1,426 41	22,465 65	39,653 77
Leforest . . .	9,411	9,562 56	529 10	27,690 80	37,782 46
Watten. . . .	9,534	10,899 31	2,166 46	24,069 60	37,135 37
Esquelbecq . .	14,543	18,365 63	2,340 47	10,262 25	30,968 35
Montigny . .	9,601	10,314 76	584 75	14,495 60	25,395 11
Steenwerck .	7,086	8,156 27	554 49	12,395 30	21,106 06
Arnèke. . . .	8,868	12,327 04	699 53	7,847 30	20,873 87
Pérenchies . .	6,503	6,555 24	1,127 13	7,458 35	15,140 82
Wallers . . .	6,265	9,549 93	293 26	3,005 55	12,848 74
Cattenières . .	4,637	5,954 95	372 71	3,604 25	9,931 91
Eblinghem . .	4,724	6,401 39	228 08	» »	6,629 47
Totaux . .	2,174,216	4,022,811 31	837,542 19	11,429,200 05	16,289,553 55

e département du Nord entre pour plus de 25 0/0 dans la recette totale du
nin, recette qui s'est élevée en 1860, à 64,542,980, fr. 49 c.

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin à été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879, la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

Le port de Dunkerque a un tirant d'eau moyen de 6 mètres en vive eau et de 5 mètres en morte eau ; il peut donc recevoir en vive eau des navires de 800 tonneaux ou frégates de 3 rangs, en morte eau des navires de 500 tonneaux ou corvettes, et en tout temps les vapeurs de 4 à 5 chevaux. Mais ses installations sont insuffisantes et la nécessité de leur agrandissement a été reconnue. Un décret impérial du 14 juillet 1861, déclare d'utilité publique les travaux nécessaires évalués à 15 millions ; l'exécution de ces grands travaux sera entreprise dès 1862.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Il y est entré, en 1860, 2,510 navires ayant en marchandises un tonnage total de 267,053,000 ; il en est sorti 2,610 portant 282,982,000 kil. de marchandises. Total : 5,120 navires et 550,035,000 kil. Le mouvement de 1859 avait été de 5,114, navires et 544,574,000 kil.; celui de 1860 présente conséquemment une différence en plus de 6 navires et de 5,461,000 kil. de marchandises.

Dans ce mouvement général d'entrée et de sortie, le pavillon national s'est presque constamment tenu en progrès ; il a gagné 655 voiles et 60,566 tonnes. De son côté, le pavillon étranger a perdu 305 navires et 21,146 tonneaux de jauge.

L'effectif de la marine marchande est représenté par 315 navires augeant 34,333 tonnes. La pêche de la morue occupe 126 bateaux

d'une capacité totale de 11,876 tonneaux, et la pêche du littoral emploie 75 bateaux ayant ensemble 1,774 tonnes de jauge . ce qui fait en totalité 517 bâtiments portant 47,983 tonnes.

Par l'effet du nouveau régime douanier, les arrivages dans le port de Dunkerque ont pris, en 1861, un développement considérable qui paraît devoir se maintenir.

Les droits de douanes perçus en 1860 se sont élevés à 6,928,661 fr.; Ils avaient été en 1859, de 8,366,385 fr.; diminution : 1,437,724fr.;

Cette diminution a eu pour cause le traité de commerce avec l'Angleterre et la crise monétaire qui s'est produite aux Etats-Unis et a réagi en Angleterre et en France.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 50, en vive eau et de 5 mètres 25 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marais avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme ainsi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1860 est représenté par les chiffres suivants : navires entrés 305, portant 18,204,000 kil. de marchandises; navires sortis 297, portant 17,482,000 kil., total 602 navires portant en marchandises 35,686,000 kil. Le mouvement avait été en 1859 de 640 navires et de 36,760,000 kil. Il y a donc eu, en 1860, diminution de 38 navires et de 1,074,000 kil. de marchandises. Cette diminution porte surtout sur la sortie et provient de l'infériorité de nos récoltes en céréales, pommes de terre, etc., qui a naturellement réduit les expéditions de denrées sur l'Angleterre.

L'effectif de la marine de ce port consiste en 99 navires à voile occupés par la marine marchande, 19 bateaux employés à la pêche de la morue et 56 bateaux destinés à la pêche du littoral; en tout 174 bâtiments jaugeant ensemble 7,255 tonnes.

Des travaux importants évalués à 610,000 fr. sont également projetés pour l'amélioration du port de Gravelines. On espère qu'ils seront prochainement autorisés. Un décret du 5 juin 1861 autorise d'autres travaux estimés 470,000 fr. pour assurer l'écoulement des eaux du pays, et parer aux inondations de l'Aa.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de six, savoir :

Noms des bâtiments.	Service auquel ils sont destinés. TRANSPORT de passagers. Maximum.	de marchandises.	Force des machines.	Station des Navires.	Transports effectués en 1859. Voyageurs	Marchandises.
			chevx.			tonn.x
Albert.....	60	400,000 k., plus 100,000 kilog. charbon	150	Indéterminées dans les limites du grand et du petit cabotage.	»	6000
Nord.....	60	380,000 k., plus 100,000 kilog. charbon.	180	Id.	345	5000
Baltique...	60	380 000 k,, plus 120,000 kilog. charbon.	180	Id.	361	6000
Néwa	50	320,000 kilog.	100	Id.	43	6500
Flandre....	20	200,000 k., plus 11,000 kilog. charbon.	59	Le Hâvre,	223	7000
Normandie.	20	180,000 k., plus 11,000 kilogr. charbon.	59	Id.	261	7000

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 m. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,240 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections de Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardstreet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.*— Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de

3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de la Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confient, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.* — Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de la Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la

Haute-Deûle à la petite ville de la Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à la Bassée.* — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de la Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.* — Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 29. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,000 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 54,446 mètres.

NAVIGATION.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en 1860.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	Nombre de Bateaux		TONNAGE		
		à charge.	à vide.	Absolu.	Kilométrique	Rapporté au parcours total
Ligne de Paris en Belgique.					Tx	Tx
Sambre canalisée . . .	Concédé.	4738	4449	820,518	37,542,912	689,544
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise . . .	Concédé.	3677	2602	697,766	40,622,531	606,017,1
Canal de Mons à Condé .	Expl. par l'Etat.	5696	4924	1,090,312	5,496,692	1,086.731
Escaut	id.	5455	3069	1,972,366	47,292,839	985,267
Canal de Saint-Quentin .	id.	6951	3705	1,839,245	98,111,597	1,060,150
Autres lignes navigables du département.						
Canal de Dunkerque à Furnes	Concédé.	1245	678	90,515	1,176,695	90,515
Canal de Bergues. . . .	Expl. par l'Etat	1546	788	77,401	696,609	77,401
Canal de Bourbourg. . .	id.	4587	4768	268,261	4,436,670	211,270
Canal de la Haute-Colme.	id.	2814	1915	124,057	2,488,950	99.558
Canal de la Basse-Colme.	id.	792	978	38,289	252,574	18.041
Canaux d'Hazebrouck. .	id.	2052	1546	61,565	488.425	19,537
Rivière de la Lys. . . .	id.	5400	4215	324,146	5,909,059	130,547
Canal de Roubaix. . . .	Concédé.	1244	1199	147,384	1,111,918	129,937
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	6634	5177	1,402,143	38,109,168	580,959
Scarpe inférieure . . .	Concédé	4916	4314	634,273	18,925,092	525,697
Scarpe supérieure . . .	Expl. par l'Etat.	2998	1216	294,087	2,058,609	294,087
Canal de la Sensée . . .	Concédé.	2083	923	211,307	4,900,000	192,000

Les quantités de bois flottés qui ont été transportées sur les canaux et rivières du Nord, pendant le cours de 1860, sont les suivantes :

Canal	de Dunkerque à Furnes. . . .	» stères.
—	de Bourbourg.	3175
—	de la Colme.	703
—	de Bergues.	203
—	Deûle.	6827
—	Lys.	4155
—	Canaux d'Hazebrouck.	3136
—	Scarpe inférieure.	1436
		19,635

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année **1860.**

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de			Nombre des			Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
			Puits d'ext.	Puits d'épuisement.	Avaleresses.	ouvriers.	chevaux.	machines.	
ne de Fresnes . . .	2373	Compagnie d'Anzin. .	3	2	»	529	25	5	580163
de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1337	89	7	1411220
de Raismes. . .	4819	Id	5	1	1	1250	139	7	1024613
d'Anzin. . . .	11851	Id	21	5	1	4702	212	27	4774508
de St.-Saulve . .	2200	Id	»	»	1	135	1	2	25887
de Denain . . .	1344	Id	2	»	1	637	31	3	646655
d'Odomez . . .	316	Id	1	»	»	»	»	»	»
d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	7	21	2	2288	63	17	2349618
de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1167	59	7	1467150
de Bruille . . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
de Marly. . . .	3313	Compagnie de Marly .	»	»	»	»	»	»	»
d'Hasnon . . .	1488	— d'Anzin et cons .	»	»	»	»	»	»	»
d'Azincourt . .	870	— d'Azincourt .	2	1	1	523	40	3	343826
d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	329	6	4	383072
de Thivencelles .	981	— id. . . .	»	»	»	»	»	»	»
de Saint-Aybert .	455	— id	»	»	»	»	»	»	»
de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	653	134	6	1044661
de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	»	»	500	34	6	863165
D'Annœulin. . .			»	»	»	130	11	1	83422
Totaux. . . .	59257		62	15	9	14187	844	97	14997960

Les 14,180 ouvriers employés dans les mines de houille en 1860 ont donné 4,157,700 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 9,732,993 fr.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent comme suit, d'après leur valeur.

	POIDS.	VALEUR.	Prix moyens au quintal métrique.
	Quintal métr.	Francs.	
Anthracite. Fresnes, Vieux-Condé, Escaupont, Vicoigne.	3,561,775	4,309,399	1 22
Houille dure à courte flamme. Raismes, Aniche l'Escarp.	4,696,905	6,069,598	1 29
Houille grasse à longue flamme. Raismes, Anzin, Denain, Aniche, Douchy, Azincourt	7,691,767	12,192,500	1 60
	15,950,447	22,571,497	

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1860, une quantité de . . . . . 15,950,447 q.

Il a été importé dans le cours de la même année :

Du bassin du Pas-de-Calais . . .	3,548,000	
Des bassins anglais	263,500	
Du bassin de Mons	18,000,000	
Du basein de Charleroy . . .	12,000,000	
	33,811,000	33,811,500
Total de la production et de l'importation.		49,761,947

La consommation dans le département, en 1860, est évaluée à une quantité de . . 24,114,500

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, etc.	25,247,477	
Sur l'étranger, (Belgique). . . .	400,000	
	49,761,947	49,761,947

Développement de la consommation dans le département, en 1860.

	Machines à vapeur en activité.		Quantité de combustible consommé.		
	Nombre	Force totale en chevaux	Dans les machines à vapeur.	Dans les usines les ateliers, pour le chauffage, etc.	TOTAL.
Mines de houille .	97	4,477	778,900	172,500	962,400
Minières de fer et carrières de marbre . .	15	88	10,450	»	10,450
Industrie du fer . . .	182	4,111	140,980	3,903,520	4,044,500
Usines minéralogiques et ateliers industriels	1,869	24,018	3,164,740	5,961,510	9,126,250
Locomotives et bateaux à vapeur.	114	8,980	426,400	»	426,400
Chauffage domestique .	»	»	»	9,554,500	9,554,500
	2,258	41,674	4521,470	19,593,030	24,114,500

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 9,554,500 quint., ce qui, pour une population de 1,303,380 habitants, donne une moyenne de 7 quint. 33 kil. par individu, ou 29 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 61 fr 77 c.

La consommation totale pour l'alimentation des machines à vapeur a été de 4,521,470 q. pour 2,258 machines et une force de 41,674 chevaux, ce qui fait 2,000 kil. par machine et, pour 300 jours de travail de 12 heures pendant l'année, 3 kil par cheval et par heure.

MINES DE FER.

Production des mines et minières métallurgiques pendant l'année **1860.**

NOMS des MINES.	Etendue de la surface concédée.	NOMS des EXPLOITANTS.	NOMBRE DES ouvriers.	NOMBRE DES machines.	NATURE des PRODUITS.	POIDS. q.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
	h.							
Trélon et Ohain....	1,600	Mérode-Westerloo.	10	2	Oxide. hydrat.	24,588	8,424	» 34
Glageon.....	275	Beuret et Cie.	53	8	Peroxide anhydr.	75,350	74,725	» 99
					— hydrat.	35,570	17,781	» 50
Féron.....	250	Id.	4	1	— hydrat.	1,391	540	» 39
Fourmies.....	275	Id.	4	1	— hydrat.	3,555	207	» 34
						»	»	»
Les Pizons.....	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»		»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondissement d'Avesnes.. (groupe de Maub.)	»	»	565	1	Peroxyde hydrat.	3,050,940	1067829	» 35
	2,526		636	13		3,191,394	1170506	» 37

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoy. Les salaires des 636 ouvriers employés dans cette industrie ont été, en 1860, de 475,755 fr.

MINIÈRES, CARRIÈRES.

On compte dans le département :

275 minières de fer, réparties sur 30 communes, occupant 610 ouvriers, dont 301 à l'intérieur et 309 à l'extérieur.

220 carrières de pierres, marbre et sable dans l'arrondissement d'Avesnes; 550 ouvriers y sont employés.

60 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille, occupant 285 ouvriers, dont 90 à l'intérieur

USINES A PLOMB ET ARGENT.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Elle a employé, en 1860, 12,300 q. m. de minerais d'une valeur de 344,400 fr. et a consommé 8,600 quint. de houille valant 15,480 fr. Elle a produit, 1° 8,600 q. m. de plomb d'une valeur de 550,400 fr., et par quint. 64 fr.; 2° 2 quint. d'argent d'une valeur de 40,000 fr., à raison de de 200 fr. le kil. Elle a employé 70 ouvriers dont le salaire a été de 47,250 francs.

APPAREILS A VAPEUR.

TABLEAU des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1860.

	NOMBRE des établissements.	MACHINES.		CHAUDIÈRES.		
		Nombre.	Force. chevaux.	Motrices.	Calorifères.	Récipients de vapeur.
Filatures	392	513	10011	621	245	777
Sucreries et raffineries de sucre	140	296	2958	184	265	1840
Distilleries	76	91	861	80	103	520
Fonderies et at. de m.	149	301	2504	217	»	6
Teintureries, apprêts.	52	66	797	85	54	342
Mines de houille	76	113	4534	199	»	12
Huileries	31	37	465	39	»	33
Brasseries	59	36	264	60	2	14
Tissage	87	36	380	51	»	85
Usines à fer	15	105	3760	222	»	»
Apprêts, blanchisser.	19	22	297	23	21	67
Linoteries	80	83	918	89	»	4
Battage du blé (locom.)	51	51	285	51	»	»
Divers	309	403	2422	393	25	451
Totaux	1536	2047	30956	2314	815	4151

Ont chômé, en 1860, 63 établissements contenant 66 machines d'une force totale de 569 chevaux et 88 chaudières dont 72 motrices et 16 calorifères.

Les chiffres indiqués pour la force des machines ne sont que nominaux, la force réelle étant souvent plus que double de la force nominale et presque toujours plus de moitié en sus de cette dernière force (le cheval vapeur étant compté à 75 kilogrammètres). — Ainsi la force réelle des 2,113 machines actives ou inactives ne doit pas être évaluée à moins de 55,600 chevaux, soit 26 chevaux par machine, tandis que nominalement la force moyenne est de 15 chevaux.

La distinction entre les chaudières motrices et celles calorifères n'est que nominale, la plupart d'entr'elles servant alternativement aux deux usages.

On évalue à 425,000 tonnes de 1,000 kil. la quantité de houille nécessaire pour faire marcher, dans leurs conditions actuelles toutes les machines qui existent dans le département et à 1,146,000 tonnes la quantité qui peut être brûlée pour la production totale de la vapeur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1860, a donné les résultats suivants :

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
	quint. mét.		
Arrondissement de Dunkerque. — Plateau comprenant les communes de Cappellebrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, Warhem et Merckeghem (27 exploitations).	135,000	128,550	» 95
Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de la Marque. (3 expl.)	400	420	95
Arrondissement de Douai. — Commune d'Arleux (une exploitat. aband.)	»	»	»
	135,400	128,970	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, et d'une seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1860, 288 ouvriers dont le salaire a été de 44,860 fr.

Les produits extraits servent au chauffage domestique dans les villages voisins des tourbières.

ACCIDENTS.

Les accidents qui se sont produits, en 1860, dans les mines à houille, sont au nombre de 156, et ont eu pour résultat 22 hommes tués et 150 blessés qui ont éprouvé ensemble un chômage total de 1,452 journées.

Aucun accident n'a eu lieu ni dans les mines de fer ni dans les carrières.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 16 juillet 1859, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 894, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Offficiers de santé, 2.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine. 213; docteur en chirurgie, 1; officiers de santé, 283; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 123 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 105; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 45; pharmaciens reçus par le jury médical, 122; herboristes, 0.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1860, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.	Nombre de naissances en 1860.	NOMBRE DE					Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
		vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole		sujets.		
			après avoir été vaccinés.	n'ayant pas été vaccinés.	morts de la variole.	Défigurés ou restés infirmes.	
Dunkerque	3178	2590	14	1	»	1	81
Hazebrouc	3377	2842	»	»	»	»	84
Lille. . . .	16120	12487	27	2	7	2	77
Cambrai. .	6177	5984	1171	115	37	57	97
Avesnes. .	3962	2816	1	1	»	»	71
Douai . . .	3382	2517	15	1	»	1	74
Valencien.	5640	4010	106	153	26	51	71
TOTAUX. .	41836	33246	1334	273	70	112	80

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1860. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à M. Béal, officier de santé à Avesnes-lez-Aubert; une médaille exceptionnelle en argent a été accordée pour un chiffre considérable de revaccinations; 26 médailles d'argent ont été distribuées entre un même nombre de vaccinateurs et 95 médecins, officiers de santé et sages-femmes ont obtenu des livres de médecine.

Le nombre des vaccinations indiquées dans le tableau qui précède est supérieur de 4,902 à celui qui avait été constaté en 1859. — Néanmoins un assez grand nombre de cas de variole se sont produits, dans l'arrondissement de Cambrai et dans celui de Valenciennes; mais l'épidémie n'a pas sévi avec une grande rigueur, car on n'a compté que 70 décès sur 1,607 sujets atteints.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1860,

La population de ces établissements était, au 1er janvier 1860, de 1,380 individus dont 951 hommes et 429 femmes. Il en est entré pendant l'année, 459. Il en est sorti par guérison 183, et par décès 153. Il y restait, au 31 décembre 1860, 1,503 malades, dont 1,071 hommes et 427 femmes.

Ce chiffre de 1,503 est réparti entre les asiles, comme suit: Armentières (hommes), 587; Lommelet (hommes), 492; Lille (femmes), 427.

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 38; idiotisme, 209; irritabilité excessive, 38; excès de travail, 34; dénuement, misère, 58; onanisme, 23; coups, blessures, 18; maladies syphilitiques, 11; hydrocéphale, 10; épilepsie, convulsions, 99; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 39; excès alcooliques, 95; maladies de la peau, 4; émanations de substances malsaines, 1.

Causes morales. — Chagrins, 106; amour et jalousie, 69; orgueil, 10; événements politiques, 27; ambition, 27; sentiments religieux poussés à l'excès, 43; causes inconnues, 796; hérédité, 84.

Les 1.849 aliénés qui ont séjourné dans les asiles appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 92; rentiers, propriétaires, 100; artistes, 23; militaires et marins, 31; négociants, commerçants, 42; marchands en détail, 72.

Professions manuelles ou mécaniques — Ouvriers en bois, 70 ; en fer, 30 ; en or et argent, 6 ; en autres métaux, 0 ; en filature et tissage, 125 ; en bâtiments, 36 ; en cuirs et peaux 13 ; en teinture, 3 ; en objets d'habillements, 119 ; en comestibles, boissons et objets de bouche, 11 ; gens occupés de travaux agricoles, 199 ; domestiques, journaliers, 178 : gens de peine, 83 ; sans profession, 303 ; professions inconnues 303.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 1,048 ; Pas-de-Calais, 302 ; Seine, 230 ; Somme, 189 ; Aisne, 23 ; divers autres départements, 15 ; aliénés étrangers, 32.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations suivantes :

Les sorties par guérison, dont le chiffre a été de 137, se répartissent ainsi : Armentières, 38 ; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 5,47 p. °/₀ ; Lommelet, 47 ou 8,07 p. °/₀ ; Lille, 98 ou 17,44 p. °/₀

Les 153 décès se divisent comme suit : Armentières, 73 ou 10,50 p. °/₀ ; Lommelet, 43 ou 7,38 p. °/₀ ; Lille, 37 ou 6,58 p. °/₀.

ÉPIDÉMIES.

Nous trouvons dans le recueil des travaux du Conseil central d'hygiène et de salubrité publique du département sur les épidémies qui ont régné pendant l'année 1860 les renseignements suivants :

Les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Douai et Avesnes n'ont donné matière à aucune observation.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, la commune de Verchain-Maugré, qui compte 1,266 habitants, a présenté du 1er novembre 1859 au 1er mars 1860, 17 cas de fièvre typhoïde sur lesquels il y a eu 2 décès. Le vice des habitations et la fréquentation des personnes malades ont été considérées comme la cause de la propagation de la maladie.

A Denain, dont la population considérable de 10,254 habitants se compose en grande partie d'ouvriers, la variole a, du 5 février au 1er mai, atteint 158 individus : 19 hommes, 22 femmes et 117 enfants ; 2 hommes et 5 enfants ont succombé. Quelques vaccinés âgés de plus de 18 ans ont été gravement atteints : les enfants n'ont eu en général, que des varioloïdes ou des varioles discrètes, même ceux qui n'avaient pas été vaccinés.

Dans la ville de Cambrai, la fièvre muqueuse a, dans l'espace de quatre mois, atteint 400 individus environ de différents âges et de différents sexes ; on a compté une vingtaine de décès dont le plus grand nombre appartient au sexe féminin.

Dans la commune de Villers-en-Cauchies, qui a 1,379 âmes de population, la variole, dans l'espace de deux mois, a atteint 803 habitants et a fait 22 victimes. Les malades se sont ainsi répartis :

du sexe masculin, 372; du sexe féminin, 431 ; de 6 semaines à 8 mois, 307 ; de 16 ans à 45, 122. Ces renseignements, les seuls qui aient été recueillis, laissent trop à désirer pour qu'on puisse en déduire des conséquences utiles ; seulement on paraît autorisé à penser que les parents mettent une grande négligence à recourir à la pratique de la vaccine.

GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé).	500 hommes.
Valenciennes, de trois compagnies de (id).	323
Total.....	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.	8	472	27
Hazebrouck	17	776	31
Lille	63	3301	124
Cambrai.	36	1326	53
Avesnes	32	973	44
Douai	24	1090	33
Valenciennes.	48	1807	66
Totaux.	228	9745	378

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1860, levée en 1861, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

La vérification préalable des tableaux de recensement dans le département, a amené le retranchement de 41 inscriptions pour décès, pour double emploi ou pour cause d'extranéité constatée.

Le contingent du département, dans cette levée a été de 3,249 hommes sur 10,147 inscrits aux listes du tirage, savoir :

	Inscrit.	Contingent.
Arrondissement de Dunkerque...	980	314
— d'Hazebrouck ..	880	282
— de Lille.....	2,940	945
— de Cambrai.....	1,713	549
— d'Avesnes.....	1,216	388
— de Douai.....	898	287
— de Valenciennes .	1,510	484
Totaux...	10,147	3,249

Le nombre des inscrits a diminué dans les arrondissements de Valenciennes, d'Avesnes et d'Hazebrouck; il a augmenté dans les autres arrondissements, notamment dans celui de Cambrai.

13 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Le Conseil a statué, pour former le contingent, sur 6,165 jeunes gens dont :

Se sont présentés.	5,578
Se sont fait représenter.	484
Ont été examinés au lieu de la résidence. . . .	71
Absents, ne se sont pas fait représenter.. . . .	32
Ensemble. . . .	6,165
Ont été exemptés :	
Pour infirmités ou défaut de taille.	1,791
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832.	1,125
Total.	2,916
Jeunes gens désignés pour former le contingent :	
Que les cantons n'ont pu fournir.	»
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850.	484
Déclarés bons pour le service.	2,733
Inscrits conditionnellement.	32
Nombre égal au contingent. . .	3,249

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 3982.

Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service, sont au nombre de 695, ainsi divisés par arrondissement : Dunkerque, 76;

Hazebrouck, 48 ; Lille, 180 ; Cambrai, 120 ; Avesnes, 123 ; Douai, 51 ; Valenciennes, 97. — 93 demandes d'exonération irrégulières ou incomplètes n'ont point été admises.

Les exonérations ont été aux jeunes gens du contingent dans les proportions suivantes : arrondissement de Dunkerque, 24 pour cent ; d'Hazebrouck, 17 ; de Lille, 19 ; de Cambrai, 22 ; d'Avesnes, 32 ; de Douai, 18 ; de Valenciennes, 20. Moyenne pour le département, 21 pour cent.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent, se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.	377
Idem en vertu d'une concession	1
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc. .	62
Elèves de l'Ecole polytechnique	3
Instituteurs adjoints des écoles publiques. . . .	8
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire.	7
Membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement.	8
Elèves de l'Ecole normale supérieure	»
Maîtres d'études, régents ou professeurs des collèges et lycées.	3
Elèves des grands séminaires..	15
Autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes salariés par l'Etat.	»
Total.	484

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	709	12	246	13
Hazebrouck.	559	8	311	2
Lille.	1652	21	1040	110
Cambrai.	1051	23	604	35
Avesnes.	931	6	265	14
Douai.	552	4	332	10
Valenciennes.	1074	14	525	24
	6528	88	3323	208

Ces chiffres donnent la mesure dans laquelle l'instruction est répandue dans les diverses parties du département. Ainsi, on voit que le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire est à celui des inscrits dans les proportions suivantes: Arrondissement de Dunkerque, 72 pour cent; d'Hazebrouck, 62; de Lille, 56; de Cambrai, 61; d'Avesnes, 77; de Douai, 62; de Valenciennes, 71. La moyenne pour le département est de 64.

Les arrondissements d'Avesnes, de Dunkerque et de Valenciennes sont au-dessus de la moyenne générale; les autres sont au-dessous.

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés:

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	4	3	10	12	2	9	8	48
De 1.570 à 1.597 . . .	17	20	68	36	16	10	35	212
De 1.598 à 1.624. . . .	27	37	127	63	46	42	68	410
De 1.625 à 1.651. . . .	46	49	173	104	55	49	102	578
De 1.652 à 1.678. . . .	30	46	98	62	51	30	60	377
De 1.679 à 1.705. . . .	38	40	117	71	69	49	73	457
De 1.706 à 1.732. . . .	27	20	101	61	56	27	43	335
De 1.733 à 1.760 . .	15	16	39	35	26	14	22	167
De 1.761 à 1.787. . . .	2	6	14	11	6	7	9	55
De 1.788 à 1.814. . . .	2	7	9	4	4	2	2	30
De 1.815 à 1.841. . . .	3	1	1	1	2	»	1	9
De 1.842 à 1.868. . . .	»	»	1	1	»	»	»	2
De 1.869 à 1.895. . . .	»	1	»	»	»	»	»	1
De 1.896 à 1.922. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Au-delà de 1m. 922. . .	1	»	»	»	»	»	»	1
Dont on n'a pu connaître la taille.	102	36	187	88	55	38	61	567
	314	282	945	549	388	287	484	3249

L'arrondissement d'Avesnes est celui qui a fourni le plus grand nombre d'hommes de haute taille; après lui viennent les arrondissements de Dunkerque et de Cambrai. Les arrondissements de Valenciennes, Lille et Hazebrouck sont ceux dans lesquels les hommes de petite taille ont été le plus nombreux.

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive

Ouvriers agricoles....	953	Chaufourniers, briquet.	6
— en pierres...	218	Potiers, verriers, etc ..	17
— en bois.....	197	Couvreurs.....	21
— en métaux...	206	Peintres, vitriers, etc..	24
— en cuir.....	63	Imprimeurs, libraires,	
— des manufact.	630	papetiers.....	14
Meuniers.....	44	Horlogers, bijoutiers..	5
Boulangers.....	45	Commerçants, com^{s}-m^{ds},	
Bouchers, charcutiers .	34	voyageurs, colport..	78
Cuisiniers, cafetiers...	26	Artistes, peintres, sculpt^{s}	
Tailleurs d'habits.....	29	musiciens, etc	6
Chapeliers.....	5	Employés de bureau...	138
Perruquiers, barbiers.	13	Professions diverses...	218
Blanchisseurs	10	Propriétaires et rentiers	36
Bateliers, mariniers...	104	Sans profession.....	103
Rouliers, cochers.....	30	Total.....	3,249

Énumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.

Système cutané	68	Organes du bas-ventre.	113
Appareil de la vue....	117	— génit. urinair.	77
— de l'ouïe....	28	Membres	104
— de la mastica-		Système osseux	107
tion	48	— nerveux et en-	
— de la voix ...	10	céphale ...	29
— de l'odorat..	»	Faiblesse de constitution	572
Région du cou	136	Infirmités diverses....	100
Organes de la poitrine.	14	Défaut de taille	268
		Total.....	1,791

Les cas de faiblesse de constitution ont été plus particulièrement constatés dans les arrondissements de Valenciennes et de Cambrai; ils ont été rares dans l'arrondissement d'Avesnes. Les affections scrophuleuses ont été surtout remarquées dans ceux de Lille et Cambrai. Les défauts de taille, toujours nombreux, l'ont été le plus notablement dans les arrondissements de Valenciennes, de Cambrai et de Douai.

Nature et nombre des exemptions légales.

Aînés d'orphelins	73
Fils de veuves	355
A reporter.	428

		Report. . . .	428
Petits-fils de veuves			»
Fils et petits-fils.	d'aveugles		»
	de septuagénaires		20
Puinés de frères	aveugles		»
	impotents.		1
Aînés de deux frères du même tirage			2
Frères de militaires sous les drapeaux			590
Frères de militaires	morts en activité.		76
	réformés	pour blessures	5
		pour infirmités	3
	admis à la retraite	pour blessures	»
		pour infirmités	»
		Total. . . .	1,125

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux, elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison centrale y a été aussi installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale, les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

Deux autres établissements d'éducation correctionnelle existent, l'un pour les garçons, au hameau de Guermanez, commune d'Emmerin; l'autre pour les filles, à Lille, au monastère du Bon-Pasteur.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1861.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre de détenus était, au 31 décembre 1861, de 1,318, savoir:

Condamnés aux travaux forcés à perpétuité. . . .			
— — à temps			4
— à la réclusion à perpétuité . . .	2	}	273
— — à temps . . .	271	}	
— correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement			1,041
Total. . . .			1,318

Les détenus appartiennent aux départements ci-après: Nord, 405; Pas-de-Calais, 183; Somme, 309; Aisne, 191, Seine, 55; Oise, 141; Marne, 18; Ardennes, 12; Gironde, Seine-et-Oise, Calvados et Seine Inférieure, 4.

Etablissement d'éducation correctionnelle de Loos.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 278 au 31 décembre 1861, dont:

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à 2 ans et moins d'emprisonnement, ci. . . .	4
Idem, à plus de 2 ans	10
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal	264
Total. . . .	278

Ces enfants appartiennent aux départements ci-après. Nord, 167; Pas-de-Calais, 48; Aisne, 42; Oise, 6; Somme, 17; Ardennes, 5.

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la maison centrale.

Colonie agricole de Guermanez.— Etablissement d'éducation correctionnelle, autorisé en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Directeur, M. le docteur Faucher.

L'établissement renfermait, au 31 décembre 1861, 217 enfants, dont 4 condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal et 213 acquittés par application de l'article 69, mais retenus en correction.

Cette colonie est à l'état de progrès et renferme tous les éléments d'un bon établissement de ce genre. Les terres qu'elle exploite ont une superficie de 105 hectares en majeure partie employée à la culture des céréales et de plantes potagères de toute nature. On y rencontre, en outre, des pépinières d'arbres fruitiers et forestiers et de vastes serres pour la multiplication des semis et des légumes de primeur.

Les élèves sont appliqués aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes

de la religion et de la morale et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire. Outre les récompenses quotidiennes ou mensuelles accordées aux enfants qui se distinguent par la bonne conduite et le travail, il se fait chaque année une distribution solennelle de prix aux élèves les plus méritants.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	88	»	98

MAISON D'ARRÊT.

Population au 31 *décembre* 1861.

DUNKERQUE.

Détenus pour dettes.	1	»	79
Idem par mesure administrative. .	»	»	
Prévenus ou accusés.	15	3	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	38	20	
Condamnés à plus d'un an. . . .	»	»	
Jeunes détenus.	2	»	

HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes.	»	»	62
Prévenus ou accusés.	3	1	
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	38	11	
Condamnés à plus d'un an . . .	4	3	
Jeunes détenus	2	»	

LILLE.

Détenus par correction paternelle .	»	»	391
Détenus pour dettes.	46	8	
Détenus par mesure administrative, malades, etc	»	»	
Prévenus ou accusés.	32	12	
Condamnés à moins d'un an. . .	198	91	
Id. à plus d'un an. . . .	»	1	
Jeunes détenus	3	»	

CAMBRAI.

Détenus pour dettes.	3	»	63
Prévenus ou accusés.	8	1	
Condamnés à moins d'un an. . .	40	8	
Idem. à plus d'un an. . . .	2	»	
Jeunes détenus	1	»	
A reporter.			683

	Hommes.	Femmes	Total.
AVESNES.			
Report. . . .			683
Détenus pour dettes.	3	»	
Prévenus ou accusés	19	3	
Condamnés à moins d'un an. . .	45	»	73
Id. à plus d'un an. . . .	3	»	
Jeunes détenus.	»	»	
DOUAI			
Détenus pour dettes.	1	»	
Prévenus ou accusés.	17	1	
Condamnés à un an et au-dessous.	124	39	177
Id. à plus d'un an. . . .	4	»	
Id. à la réclusion. . . .	»	»	
Jeunes détenus.	1	»	
VALENCIENNES.			
Détenus pour dettes.	21	3	
Détenus par mesure administrative, malade, etc.	»	»	
Prévenus ou accusés.	19	3	112
Condamnés à moins d'un an . . .	35	27	
Id. à plus d'un an. . . .	1	»	
Jeunes détenus	2	1	
DÉPÔTS DE SURETÉ.			
Prévenus	»	»	0
Total			1,045

Récapitulation.

Maison centrale.	1,318
Etablissements d'éducation correctionnelle.	491
Maison correctionnelle départementale.	88
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté.	957
Total de la population des prisons. . .	2,854

ADMINISTRATION COMMUNALE,

Impositions extraordinaires

Presque toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires, qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1860, se sont élevées savoir :

1° Pour le traitement des gardes-champêtres . .	269,695
2° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	939,342
3° Pour le service ordinaire du culte paroissial .	112,263
4° Pour le service ordinaire de l'instruction publique	269,718
5° Pour les chemins vicinaux	423,609
6° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	914,141
	2,928,768

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir les dépenses du service ordinaire.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires.	TOTAL.
Arrondiss. de Dunkerque . . .	145,235 »	56,825 »	202,060 »
— d'Hazebrouck . . .	219,927 »	110,192 »	330,119 »
— de Lille	703,134 »	470,063 »	1,173,197 »
— de Cambrai	372,690 »	132,998 »	505,688 »
— d'Avesnes	215,477 »	56,622 »	272,099 »
— de Douai	117,798 »	48,230 »	166,028 »
— de Valenciennes . . .	240,366 »	39,211 »	279,577 »
	2,014,627 »	914,141 »	2,928,768 »

Cette somme de 2,928,768 fr., comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui s'élève à 9,011,275 fr., présente un taux moyen de 32 centimes additionnels.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1860.

Arrondissement de Dunkerque.

Pergues	45,891
Bourbourg-Ville	9,927
Bourbourg-Campagne	6,109
Coudekerque-Branche	2,482
Dunkerque	305,666
Gravelines	27,002
Hondschoote	9,700

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	63,133
Cassel	16,234
Estaires	25,982
Hazebrouck	63,680
La Gorgue	8,655
Merville	26,402
Morbecque	7,668
Steenvoorde	10,298
Vieux-Berquin	6,807

Arrondissement de Lille.

Annœullin	9,186
Armentières	109,608
La Bassée	5,778
Comines	10,013
Halluin	14,832
Haubourdin	12,340
Lannoy	8,367
Lille	1,805,925
Quesnoy-sur-Deûle	9,406
Roubaix	528,113
Seclin	14,424
Tourcoing	270,796

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	220,946
Le Câteau	46,662
Solesmes	18,349

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	31,397
Bavai	7,123
Landrecies	24,110
Maubeuge	65,555
Le Quesnoy	21,332
Solre-le-Château	10,712

Arrondissement de Douai.

Aniche	12,955
Douai	319,666
Orchies	9,079

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	36,004
Anzin	35,835
Condé	32,717
Denain	50,090
Valenciennes	327,912
Vieux-Condé	7,480

Récapitulation par arrondissement

Dunkerque	406,777
Hazebrouck	228,879
Lille	2,798,988
Cambrai	285,957
Avesnes	160,229
Douai	341,700
Valenciennes	490,038
	4,712,568

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 10 fr. 09 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

Une loi du 2 mai 1855 établit une taxe municipale sur les chiens Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8 »
	chiens de garde	2 »

L'application de ces taxes faite, en 1861, a donné les résultats suivants :

Arrondissements.	Nombre de chiens imposés.			Produits des taxes.		
	1re catégorie.	2e catégorie	Total.	1re catégorie.	2e catégorie.	Total.
Dunkerque	812	4510	5322	6512	9102	15614
Hazebrouck. . . .	601	4907	5508	4888	9936	14824
Lille	3079	11208	14287	28134	22878	51012
Cambrai	1313	4808	6121	10688	9850	20538
Avesnes.	1665	4886	6551	13480	9996	23476
Douai.	853	3288	4141	6872	6682	13554
Valenciennes . . .	1416	3824	5240	11976	7732	19708
Total	9739	37431	47170	82550	76176	158726

46,683 articles ont été portés à la taxe simple ; 133 ont donné lieu à la double taxe, 349 à la triple taxe et 5 à la quadruple taxe pour déclarations inexactes ou incomplètes, ou pour défaut de déclarations

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1861:

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales.	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues	28	40	40	108	30727 29	»	30727 29	26262 »
Bourbourg	»	43	22	65	16178 50	»	16178 50	16145 »
Dunkerque	35	149	80	264	48980 62	36000	84980 62	84664 75
Gravelines	»	18	»	18	1143 »	3000	4143 »	3955 50
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul	16	80	20	116	22913 20	4300	27213 20	26079 49
Cassel	»	30	30	60	8873 85	2000	10873 85	10663 49
Estaires	»	14	»	14	3493 »	1500	4993 »	4277 »
Hazebrouck	14	70	30	114	13748 90	6000	19748 90	18539 45
La Gorgue	»	10	»	10	» »	1620	1620 »	1620 »
Merville	»	12	»	12	494 »	4000	4494 »	4470 »
Steenvoorde(h.civ.)	»	31	»	31	8263 25	»	8263 25	8048 »
Steenwerck	»	30	»	30	5108 »	6000	11108 »	10485 20
Vieux-Berquin	»	15	»	15	2180 »	500	2680 »	2680 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières (h.civ.)	20	78	50	148	38251 66	6400	44651 66	38805 54
La Bassée (h. civil)	»	29	3	32	10954 75	»	10954 75	10684 »
Bondues	2	40	»	42	10772 »	»	10772 »	6881 05
Comines	20	26	»	46	16770 67	»	16770 67	14955 »
Halluin	»	29	»	29	4831 30	»	4831 30	4539 »
Haubourdin	6	15	»	21	7021 70	»	7021 70	6640 25
Lille	386	1397	977	2760	701106 »	81710	782816 »	795475 »
Linselles	»	18	»	18	450 »	3200	3650 »	3300 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	21	»	21	2618 »	2500	5118 »	4566 90
Roncq	»	20	»	20	810 »	1500	2310 »	2079 05
Roubaix	83	248	»	331	60493 40	50000	110493 40	106937 »
Seclin	27	54	»	81	45782 64	»	45782 64	36907 40
Tourcoing	38	115	74	227	34927 62	40900	75827 62	75394 »
Wambrechies	»	40	»	40	7609 67	»	7609 67	6758 95
Wattrelos	»	37	»	37	11914 74	»	11914 74	8713 40

ETABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
Arrondissement de Cambrai.								
Cambrai.....	60	203	57	320	230334 22	»	230334 22	220848 55
Arrondissement d'Avesnes.								
Avesnes.....	25	29	»	54	24277 15	»	24277 15	18568 96
Landrecies.....	»	70	»	70	9049 40	»	9049 40	8642 79
Maubeuge.....	7	64	15	86	37504 72	»	37504 72	33359 45
Le Quesnoy.....	31	49	»	80	25017 34	»	25017 34	24250 »
Solre-le-Château .	»	8	»	8	589 47	»	589 47	550 »
Arrondissement de Douai.								
Douai.....	157	»	»	157	256458 28	»	256458 28	256452 »
Lallaing (r. au b. b.)	»	»	»	»	»	»	»	»
Orchies.....	12	26	16	54	20215 87	»	20215 87	20215 87
Arrondissement de Valenciennes.								
Amand (Saint-)...	»	80	33	113	32847 72	»	32847 72	31683 06
Condé.....	»	16	»	16	3665 80	400	4065 80	4068 15
Valenciennes.....	70	552	60	682	271949 85	»	271949 85	277878 85
Totaux.....	1037	3806	1507	6350	2028327 58	251530	2279857 58	2237039 10

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 205 habitants.

La dépense de 2,237,039 fr., répartie sur les 6,350 individus entretenus dans les établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 352 fr 29 soit par journée, 0 fr. 96 c.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secourus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils

sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers. Le tableau ci-après indique le mouvement de la population de ces enfants et le montant des dépenses auxquelles ils ont donné lieu pendant l'année 1860.

VILLES ou les hospices sont situés.	Existant au 1er janvier 1860.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1860.
Dunkerque . . .	41	6	10	2	35	1883 77
Lille.	249	125	95	19	260	22708 87
Cambrai	10	27	16	»	21	1738 63
Douai	14	21	9	1	25	1703 79
Valenciennes . .	14	4	2	3	13	1568 31
Totaux . .	328	183	132	25	354	29603 37

Les 354 enfants restant au 31 décembre 1860 appartenaient aux catégories ci-après :

Enfants	trouvés	22
—	abandonnés.	332
—	orphelins	»

Outre les frais de nourriture et pensions ci-dessus rapportés, le département et les communes ont eu à supporter d'autres dépenses montant ensemble à 4,709 fr, 29 c.

Frais d'inspection	3,600	»
Dépenses diverses	1,109	29

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

La population indigente du département est évaluée à 226,744 individus, soit à un sixième environ de la population totale du département.

Cette population indigente se divise à peu près comme suit :

Veuves et chefs de famille surchargés d'enfants.	75,000
Vieillards et infirmes	50,000
Orphelins.	4,000
Individus secourus en cas de maladie ou de manque de travail.	97,744
Total égal.	226,744

Ces indigents sont secourus par les bureaux de bienfaisance qui leur distribuent, surtout en hiver, des aliments, des vêtements et du chauffage.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent en outre, dans beaucoup de communes des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent en outre de ces administrations les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

Les recettes de ces établissements se sont élevées, pendant l'année 1860, à la somme totale de 3,063,566 fr. ainsi divisée :

Recettes ordinaires.

Produits de biens immeubles	1,208,354	»
Rentes sur l'Etat	376,864	»
Rentes sur communes	35,505	»
Rentes sur particuliers	28,729	»
Subventions des communes	246,631	»
Droits sur les spectacles, bals, concerts, etc.	17,635	»
Autres recettes	75,522	»
Total....	1,988,970	»

Recettes extraordinaires

Produits des quêtes, troncs, souscriptions, collectes, etc.	84,648	»
Dons et legs	172,501	»
Subventions extraordinaires	50,648	»
Ventes d'immeubles	520,275	»
Autres recettes	246,524	»
Total...	1,074,596	»

Récapitulation

Recettes ordinaires	1,988,970	»
— extraordinaires	1,074,596	»
Total général....	3,063,566	»

Les charges du service des bureaux de bienfaisance se divisent en dépenses d'administration et en dépenses de secours. Ces deux catégories de dépenses ont donné, en 1860, les résultats ci-après :

Administration.

Personnel	160,846	»
Matériel	58,646	»
Entretien et réparations d'immeubles	12,625	»
Constructions et grosses réparations	28,745	»
Autres dépenses	66,448	»
Total	327,310	»

Secours.

Aliments	998,650	»
Vêtements	99,746	»
Chauffage	84,649	»
Médicaments et soins médicaux	92,749	»
Autres secours	124,646	»
Secours en argent	243,646	»
Total	1,644,085	»

Récapitulation.

Dépenses d'administration	327,310	»
— de secours	1,644,085	»
Total général	1,971,395	»
Les recettes ayant été de	3,063,566	»
Et les dépenses de	1,971,395	»
Il est resté libre	1,092,171	»

Dont la majeure partie a été capitalisée et le surplus considéré comme réserve pour le service de l'année suivante.

Malgré l'importance des secours accordés à la population indigente, les revenus s'accroissent d'une manière sensible, tant par les augmentations de loyers et de fermages qui s'obtiennent lors des renouvellements de baux, que par les placements de capitaux.

Les sommes qui ont reçu cette dernière destination, en 1860, sont les suivantes :

Acquisitions d'immeubles	6,061	»
Sommes placées en rentes sur l'Etat	639,046	»
— — de toute autre manière	100,970	»
Total	746,077	»

MONTS DE PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1860.

	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Douai.	Valencienn	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année	76500	175935	28590	25743	59430	366198
Sommes prêtées sur ces gages	462557	1164996	147879	128747	469164	2373343
Valeur moyenne de chaque gage	6 f. 05	6 f. 62	5 f. 17	4 f. 99	7 f. 89	6 f. 48
Nombre de gages retirés	73098	155301	26999	25743	50043	331185
Sommes recouvrées par les dégagements	411218	947859	128875	116892	374009	1978853
Nombre de gages vendus	2952	4649	803	1368	4375	14147
Nombre de gages renouvelés	2421	4421	1591	2000	4710	15143
Produit des ventes et renouvellements	46200	102696	12117	18263	82518	261794

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est d'un gage 78/100 par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 30 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3, 31 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés est de 5 fr. 97. Les dégagements sont aux engagements dans la proportion de 83 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre de l'importance des nombres, sont ceux de mai, août, juillet et septembre. Ceux qui en ont produit le moins sont les mois de mars, février, avril et décembre.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois de juin, août et décembre, et particulièrement plus rares dans ceux de janvier et février.

Le nombre des emprunteurs a été en totalité de 185,442, et se décompose comme suit : professions libérales, 681 ; rentiers-propriétaires, 1,210; commerçants, 2,893 ; fabricants, 646; petits marchands, 12,721 ; employés, 2,896; ouvriers et journaliers, 145,159; militaires, 1,132 ; autres professions, 8,662; sans profession, 9442.

Le nombre des prêts se divise, par quotité, de la manière suivante : au-dessous de 5 fr., 228,578; de 5 à 10 fr., 99,376 ; de 11 à 25 fr., 27,035 ; de 26 à 50 fr., 7,347 ; de 51 à 100 fr., 2,653; de 101 à 500 fr., 1,178 ; de 501 à 1,000 fr., 23; au-dessus de 1,000 fr., 8.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné, en 1859, *les résultats suivants :*

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1860.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1860.
	Existant au 1er. janvier 1860.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1860.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Armentières..	711	127	5	77	766	248203	79993	8642	»	11804	57693	267341
Avesnes.....	1017	281	11	125	1184	402105	227868	14067	»	2912	192671	448457
Bailleul.....	1102	208	2	59	1251	453841	158876	15344	1344	5170	125522	498712
Bergues.....	883	298	2	173	1010	391051	186267	15749	»	2068	139394	451604
Bourbourg...	259	101	2	24	338	84519	57252	3349	110	2795	32771	109664
Cambrai	3761	772	21	606	3948	1177880	480364	42952	158	28438	473641	1199275
Cassel	163	91	7	14	247	45258	57583	2230	»	2786	16063	86222
Comines	205	104	1	29	281	80748	61791	3325	»	971	21781	123092
Douai.....	5976	1091	26	755	6338	2239318	762890	86538	55	11295	652889	2424617
Dunkerque..	5003	526	25	307	5247	1459772	628184	56570	654	73610	444222	1627328
Estaires.....	242	67	1	37	273	69165	24279	2350	»	»	19471	76322
Hazebrouck..	1043	180	4	112	1115	344087	147796	13440	»	5768	107840	391515
La Bassée...	210	57	»	33	234	97654	36901	3915	»	20931	»	117530
Lille	13411	2549	95	1859	14196	4323667	1652398	152179	1979	128862	1407399	4593962
Maubeuge...	1534	375	26	209	1726	609535	268778	21760	48	23823	210250	666048
Merville	370	31	1	27	375	118051	36976	3912	»	1919	49133	107887
Roubaix.....	3509	792	10	460	3851	1502042	498626	58668	138	27287	355616	1676572
Steenvoorde..	»	62	»	»	62	»	34750	150	»	»	»	24900
Tourcoing...	1694	422	1	218	1899	866512	277146	33725	22	18311	180730	978365
Valenciennes.	4507	1028	65	799	4801	1499108	541772	53124	»	14106	454535	1625358
	45600	9162	305	5923	49144	16012511	6220470	591979	4508	382076	4941621	17504771

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous. . .	33,471	4,967,654	148,37
501 à 800 fr.	7,487	4,648,140	620,51
801 à 1.000 fr.	5,067	4,556,432	899,24
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	3,101	3,195,410	1,030,44
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	52	137,137	2,637,25
	49,139	17,504,773	356,23

La moyenne des dépôts par caisse s'établit de la manière suivante : Armentières, 349 fr.; Avesnes, 379 fr.; Bailleul, 399 fr.; Bergues, 447 fr.; Bourbourg, 325 fr.; Cambrai, 304 fr.; Cassel, 349 fr.; Comines, 438 fr.; Douai, 383 fr.; Dunkerque, 310 fr.; Estaires, 278 fr.; Hazebrouck, 351 fr.; La Bassée, 502 fr.; Lille, 324 fr.; Maubeuge, 386 fr.; Merville, 288 fr.; Roubaix, 435 fr.; Steenwoorde, 563 fr.; Tourcoing, 515 fr.; Valenciennes, 339 fr.

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1860 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers	3,039	609,404
Domestiques	1,076	168,491
Employés	427	83,667
Militaires et marins . . .	493	136,488
Professions diverses . . .	2,224	552,943
Mineurs	1,900	233,641
Société de secours mutuels.	13	4,756
	9,162	1,789.390

Le compte des rentes sur l'Etat, achetées au nom des déposants, s'établit d'après le détail suivant :

196 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1860, 211 inscriptions, montant ensemble à 4336 fr.

464 autres titres de rente, d'une valeur totale de 16, 196 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 458 déposants.

2 déposants ont en outre envoyé un même nombre d'inscriptions par transfert d'une valeur totale de 20 fr.

452 titres montant ensemble à 15,808 fr. ont été retirés par 450 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 222 inscriptions appartenant à 210 titulaires, et d'une valeur de 4,744 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1860, de 19 ; quatre nouvelles caisses ont été créées depuis lors à Steenwoorde, Gravelines, Le Cateau et Landrecies, ce qui en élève le nombre à 23. Les établissements nouveaux ont commencé leurs opérations dans le cours des années 1860 et 1861.

Trois nouvelles succursales ont, en outre, été établies à Solesmes, Haubourdin et Seclin, ce qui porte à huit le nombre des annexes.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre en était, au premier janvier 1860, de 45,600 et au 31 décembre de 49 144 ; l'augmentation est de 3,544.

Les versements effectués ont suivi la même progression. Ils se sont élevés en 1860, à 6,220,470 fr.; ils n'avaient été en 1858 que de 6,002,268 fr.; augmentation, 218,002 fr.

Le solde dû aux déposants s'est accru, du premier janvier au 31 décembre 1860, de 1,492,260 fr.

Le solde au dernier jour de l'année s'élevait à la somme totale de 17,504,771 fr.; il représentait 13 fr. 20 c. par habitant.

Le nombre des comptes ouverts étant de 49,144 revient à un livret pour 26,5 habitants.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Résumé du service pendant l'année 1860

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
e des membres honoraires sociétés au 1er janvier	4,180	52	4,232
pendant l'année	408	18	426
Ensemble	4,588	70	4,658
	361	11	372
au 31 décembre	4,227	59	4,286
e des membres actifs ıvier 1860	18,593	14,302	32,895
pendant l'année	2,668	1,802	4,470
Ensemble	21,261	16,104	37,365
	1,916	1,555	3,471
au 31 décembre	19,345	14,549	33,894
des membres au 31 1860	23,572	14,608	38,180
ux des sociétés au 1er 860	198,210	79,588	277,798
es pendant l'année	230,554	166,462	397,016
TOTAL	428,764	246,050	674,714
Dépenses	214,214	161,139	375,353
en caisse au 31 décembre 860	214,550	84,911	299,461

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1860, au nombre de 110 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés.	NOMBRE de membres		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins.	Frais pharmaceutiques.	Total.
		honoraires.	participants				
Dunkerque.....	4	542	753	4293	1405	6720	12418
Hazebrouck.	15	748	2107	10573	2012	2905	15490
Lille	71	1980	11954	67653	14592	11303	93548
Cambrai.....	2	71	173	694	821	936	2451
Avesnes...	1	14	62	56	8	8	72
Douai	6	354	2549	12156	1979	9524	23659
Valenciennes..	11	518	1747	9476	2451	1413	13340
	110	4227	19345	104901	23268	32809	160978

Le département compte en outre 303 sociétés non approuvées qui ont dépensé pendant l'année une somme totale de 162,734 fr., ainsi répartie :

Secours aux malades, veuves et orphelins . . .	86,886 fr.
Pensions	2,903
Honoraires de médecins, frais pharmaceutiques .	12,828
Frais de gestion et dépenses diverses	60,117
Total	162,734

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves, qui étaient à la fin de 1859 de 375,987 francs, se sont encore notablement accrues ; elles s'élevaient au 31 décembre 1860 à 437,982 fr., dont 214,929 fr. en capitaux placés et 223,053 fr. versés à la caisse des retraites.

Les sociétés non approuvées possédaient, de leur côté, à la fin de l'année 1859 une somme de 80,280 fr., tant en caisse qu'en capitaux placés.

Le département du Nord occupe le troisième rang parmi ceux qui comptent le plus grand nombre de sociétés de secours mutuels approuvées. Les soins de l'administration ne tarderont sans doute pas à le faire arriver au premier.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des colléges communaux pendant l'année 1861 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	200	100	200	500
	Douai	225	64	68	357
COLLÉGES.	Dunkerque	36	6	123	165
	Bailleul	24	3	54	81
	Cassel	4	1	61	66
	Estaires	9	3	44	56
	Hazebrouck	130	14	75	219
	Armentières	32	16	140	188
	Tourcoing	147	13	161	321
	Cambrai	66	25	101	192
	Cateau (Le)	23	7	82	112
	Avesnes	44	4	42	90
	Maubeuge	61	7	75	143
	Le Quesnoy	104	26	48	178
	Saint-Amand	4	4	102	110
	Condé	10	3	75	88
	Valenciennes	123	42	173	338
	TOTAUX	1242	338	1624	3204

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Extrait du Rapport du Conseil départemental de l'Instruction publique.

Si le progrès s'accomplit lentement dans l'instruction primaire, nous sommes néanmoins heureux de pouvoir constater que chaque année apporte quelque amélioration à la situation matérielle et morale des écoles. Les avantages de la séparation des sexes sont de plus en plus compris et acceptés par la population, et nous avons lieu de penser que dans un très petit nombre d'années, toutes les communes auxquelles la loi fait une obligation conditionnelle de l'entretien de deux écoles, auront fait les sacrifices qu'on ne se lasse pas de leur demander. Déjà, dans l'arrondissement de Lille, au moyen de l'établissement de deux écoles libres, dont l'une au moins ne tardera pas à devenir communale, toutes les communes de plus de 800 âmes ont leur école de filles, et plusieurs autres, d'une

moindre population, n'ont pas hésité à suivre cet exemple. Cette année, la séparation des sexes a été introduite dans sept communes où il n'y avait auparavant que des écoles mixtes.

Ecoles communales.

Les 1,096 écoles publiques du département se décomposent aujourd'hui en 446 écoles publiques de garçons ; 254 écoles communes aux deux sexes ; 396 écoles publiques de filles.

657 écoles de garçons ou mixtes sont dirigées par des laïques, 56 écoles de garçons par des congréganistes et 7 écoles mixtes sont confiées à des religieuses. Nous avons 195 écoles publiques de filles laïques et 201 congréganistes.

Le nombre des écoles publiques de filles s'est accru de 12.

Le nombre des enfants inscrits au registre matricule des écoles publiques a été, cette année, 140,572, ou supérieur de 5,709 au chiffre correspondant de l'année précédente.

Cette population se décompose en 72,901 garçons, 67,671 filles, dont 8,250 sont réunies dans les écoles mixtes, c'est 122 sur 1,000. On trouvait l'an dernier 133 sur 1,000.

Parmi les garçons qui suivent les écoles publiques, on en compte 56,741 dans les écoles laïques et 16,160 dans les écoles congréganistes.

Parmi les filles qu'on trouve dans les écoles publiques spéciales, 20,326 suivent l'enseignement laïque et 39,095 l'enseigment congréganiste.

D'après les registres matricules, le nombre d'enfants qui suivent l'école huit mois et plus dans l'année, atteint à peu près la moitié du nombre total.

Le personnel des instituteurs se compose d'une manière généralement convenable et digne et l'on doit constater que la plupart d'entre eux font des efforts sérieux pour améliorer leur méthode. Ils tiennent des cahiers où sont inscrits à l'avance les disposés pour les devoirs de la classe. Mais, sans nier l'utilité des devoirs qui leur sont adressés avec le Journal des instituteurs et les précieux renseignements qu'ils peuvent y puiser, le Conseil départemental voudrait qu'ils s'efforçassent toujours de préparer eux-mêmes les devoirs de leurs élèves en tenant compte de leur degré d'avancement et de manière à revenir plus souvent sur les parties de l'enseignement qui auraient été moins bien comprises.

L'administration a dû prendre des mesures sévères contre huit instituteurs ou institutrices communaux. Deux ont dû être révoqués, trois suspendus, deux réprimandés et un interdit de ses fonctions.

Le traitement fait aux instituteurs par loi du 15 mars 1850 et le décret du 31 décembre 1853, était loin de répondre à leurs besoins les plus urgents; aussi avons-nous été très-heureux d'en voir reporter le minimum à 600 fr.; mais cette mesure qui témoigne du

haut intérêt de M. le Ministre de l'Instruction publique pour le corps enseignant, ne pouvait suffire au milieu d'un pays industriel, où l'ouvrier trouve, dans un salaire élevé, une aisance à laquelle l'instituteur ne pouvait pas toujours prétendre, et il importait d'attacher les maîtres à leurs fonctions par la perspective de traitements plus rémunérateurs et d'un avancement qui vînt récompenser leurs efforts.

Nous devons donc remercier le Conseil général de nous avoir donné les moyens d'établir une émulation si utile au bien du service, et nous espérons qu'il voudra bien élever le chiffre des instituteurs compris dans la 1re et la 2me classe.

Gratuité.

On a cru devoir compléter, pour les enfants indigents, la mesure qui leur assure la gratuité de l'enseignement, en obligeant les communes, conformément au vœu de la loi, à inscrire au budget une somme destinée aux fournitures classiques, sans lesquelles ces enfants ne pourraient profiter qu'imparfaitement du bienfait de l'instruction qui leur est offerte.

Ecoles libres.

Le département du Nord compte 356 écoles libres, ainsi réparties :

Ecoles laïques de garçons, 76; écoles mixtes, 4; écoles congréganistes de garçons, 23; écoles laïques de filles, 131; écoles congréganistes de filles, 122.

La population de ces écoles est : garçons, 8,044; filles, 21,197; total 29,241.

C'est une augmentation de 295 élèves sur l'année précédente.

Ces écoles se trouvent généralement dans d'assez bonnes conditions.

Population des Ecoles.

La population totale des écoles primaires publiques et libres donne le chiffre de 169,813, ou 6,000 élèves de plus que le relevé précédent.

Pour avoir la totalité des élèves qui, à des degrés divers, ont reçu l'enseignement primaire pendant l'année qui vient de s'écouler, il convient d'ajouter 9,834 enfants dans les écoles d'apprentis, 4,972 garçons et 745 filles adultes, et 2,220 enfants dans les ouvroirs, et nous arrivons ainsi au chiffre de 187,584.

Or, la population du département étant de 1,212,353, on voit que le nombre des enfants qui reçoivent l'instruction pendant l'année, est 154 pour mille habitants, ou près du sixième de la population.

Cependant, tous les arrondissements n'y participent pas dans la même proportion, car, tandis que dans l'arrondissement de Lille

le rapport du nombre des enfants des écoles à la population totale est 0,166 ou 1/6, il descend à 0,141 dans l'arrondissement de Dunkerque, et à 0,131 dans celui d'Hazebrouck. Ce rapport, dans les arrondissements, varie de 0,152 à 0,156.

Le rapport 0,166 est à peu près, dans le département, celui du nombre des enfants de 5 à 13 ans à la population totale, mais les enfants sont souvent admis avant l'âge de 5 ans, comme ils sont presque tous retirés après la première communion, c'est-à-dire à l'âge de 11 à 12 ans. Aussi le nombre des enfants de 7 à 13 ans qui n'ont point paru dans les écoles pendant l'année est-il encore 32,488.

Ecoles de fabriques.

Le nombre des enfants des deux sexes admis dans les écoles de fabriques, s'est élevé à 11.724. Parmi eux, ceux qui se présentent avec les premières notions de lecture et d'écriture, peuvent perfectionner leurs connaissances, malgré la brièveté du temps qu'il leur est donné de consacrer à l'étude, mais pour ceux qui s'y présentent dépourvus de ces premières notions, il n'y a presque aucun résultat à espérer; aussi, sans rien préjuger sur la question actuellement agitée de l'instruction obligatoire, le Conseil départemental de l'instruction publique n'a-t-il pas hésité à exprimer le vœu suivant auquel il serait heureux que le Conseil général voulût bien s'associer.

« L'expérience a démontré que les enfants des fabriques qui fré-
» quentent les classes de midi, n'y apprennent presque rien et que la
» majeure partie d'entre eux, après une fréquentation de plusieurs
» années, en sortent aussi ignorants que lorsqu'ils y sont entrés.
» Le mal vient de ce que le temps destiné à l'école, une heure
» seulement, est trop court et insuffisant, de ce que l'enfant, déjà
» fatigué par le travail de la fabrique et obligé de prendre cette
» heure sur son repas ou sur son repos, éprouve la plus grande
» répugnance à se rendre à l'école et qu'il y arrive nécessaire-
» ment peu disposé à profiter des leçons du maître, souvent même
» incapable de le faire. Un pareil état de choses a pour conséquence
» l'ignorance des premières notions de l'instruction primaire et de
» tout enseignement religieux.

» D'un autre côté, le séjour des enfants pendant huit heures
» dans des ateliers presque toujours malsains, arrête leur déve-
» loppement physique et appauvrit leur sang.

» Le mal est réellement grand et demande qu'il y soit apporté
» un remède efficace : on l'obtiendrait certainement d'une mesure
» qui consisterait à n'admettre les enfants au travail des ateliers
» que de 11 à 12 ans, ce qui leur permettrait de fréquenter jusque
» là les écoles avec fruit, de faire leur première communion et
» d'arriver ensuite dans les fabriques plus robustes, sachant

» lire, écrire et calculer, instruits dans leurs devoirs religieux, » en même temps qu'ils seraient plus aptes à supporter les tra- » vaux de l'industrie. La société y gagnerait sous tous les rap- » ports. Le Conseil départemental s'associe à cette mesure et prie » M. le Préfet de l'appuyer de toute son influence auprès de l'au- » torité supérieure. »

L'enseignement des matières facultatives ne se donne que dans un très-petit nombre d'écoles communales, dans les pensionnats de garçons, qui réunissent ensemble 1,250 pensionnaires et dans les pensionnats de filles, où l'on compte 3,815 pensionnaires.

Enseignement du chant.

L'enseignement du chant laisse toujours à désirer et ne se donne encore régulièrement que dans 87 écoles. Il y a cependant quelques progrès et nous comptons, cette année, 24 écoles de plus que l'an passé où l'on s'occupe de cet enseignement.

Horticulture.

Des leçons pratiques d'horticulture ou d'agriculture, avec application sur le terrain, sont maintenant données dans 60 écoles et parfois avec distinction. 34 instituteurs se bornent à un enseignement théorique et 176 à des dictées ou à des lectures relatives à cet enseignement. Il y a aussi progrès sous ce rapport, mais nous sommes loin d'avoir fait assez. Les arrondissements d'Avesnes et de Lille témoignent seuls d'efforts sérieux dans cette direction. Nous devons ajouter que beaucoup d'instituteurs manquent encore du jardin nécessaire pour cet enseignement. On compte en effet, 123 écoles rurales de garçons ou mixtes dépourvues de jardins et plusieurs autres n'en ont que de tout à fait insuffisants.

Salles d'asile.

Le nombre des salles d'asile dans le département du Nord est 199, dont 108 publiques comme l'année précédente, et 91 libres au lieu de 98. 54 de ces établissements sont dirigés par des laïques, 145 par des religieuses.

Ces asiles sont suivis par 12,987 garçons et 14,048 filles, ou 27,035 enfants.

La direction est bonne dans 73 asiles, assez bonne dans 60, passable dans 43, médiocre dans 19 et mauvaise dans 4.

Les méthodes suivies dans les salles d'asile sont loin d'être uniformes, et on ne saurait le regarder comme un mal, mais il y a dans quelques asiles des pratiques peu intelligentes qui devront

disparaître. La durée des exercices et l'ordre dans lequel ils doivent se faire ne sont pas partout réglés avec soin et les heures d'entrée et de sortie ne sont pas toujours placées de manière à faciliter aux mères indigentes le travail auquel elles doivent demander la subsistance de la famille.

Nous savons qu'il faut tenir compte de la santé des personnes chargées du soin si pénible de diriger les salles d'asile, mais souvent l'adjonction d'une sous-directrice dans les asiles les plus nombreux permettrait de recevoir les enfants plus tôt et de les garder plus longtemps.

Ecole normale.

La situation matérielle de l'Ecole normale de Douai est très-bonne, mais un jardin plus aéré que celui qu'elle continue d'occuper provisoirement et même un champ d'expérience pour l'agriculture y seraient bien nécessaires. La commission administrative fait d'actives recherches pour combler cette lacune. Un modeste oratoire a été établi et l'école vient de faire l'acquisition d'une maison qui sera aisément mise en communication avec les bâtiments existants pour y loger M. l'aumônier, dont la présence plus fréquente au milieu des élèves et les entretiens particuliers que facilitera la situation du logement, pourront exercer sur la direction des élèves-maîtres une influence des plus salutaires.

La discipline est l'objet des soins les plus assidus de la part du Directeur et des Maîtres-adjoints, et ils n'hésitent pas à demander les mesures que commande le maintien de l'esprit d'ordre et de soumission auquel ne se plient pas toujours facilement des jeunes gens habitués pour la plupart à une grande liberté avant leur entrée à l'école. Quelques menées contraires à cet esprit d'ordre et de soumission ont nécessité le renvoi d'un élève.

L'application et le travail font rarement défaut ; aussi la supériorité des élèves de l'Ecole normale est-elle remarquée, chaque année, dans les examens pour le brevet de capacité. Pour la partie pédagogique de l'examen, c'est presque exclusivement des élèves-maîtres qu'on obtient des réponses satisfaisantes.

L'enseignement du dessin laisse toujours à désirer, et quelques parties du programme facultatif auraient pu être enseignées avec plus d'autorité et de sûreté de méthode.

L'étude du chant et de l'orgue se fait avec soin et avec succès. L'école dispose actuellement de huit orgues-harmonium qui assurent la régularité et la multiplicité des exercices, et nous avons lieu de penser que presque tous les élèves seront en mesure de contribuer à la pompe des cérémonies religieuses dans les communes où ils seront appelés.

Les communes généralement si populeuses du département comprennent de plus en plus la nécessité de placer les maîtres-

adjoints dans leurs écoles, et nous sommes à peu près en mesure de placer comme maîtres-adjoints, pendant un an au moins, tous les élèves sortant de l'École normale, qui se formeront ainsi à la pratique de l'enseignement sous la direction d'instituteurs expérimentés. Mais les créations de plus en plus nombreuses de places de maîtres-adjoints exigeront l'augmentation du personnel des élèves-maîtres, et le Conseil départemental croit qu'il sera indispensable d'en porter, dès la rentrée, le nombre à 60, qui peuvent être aisément placés à l'école. L'adjonction d'un troisième maître, pour décharger en partie le Directeur et assurer une surveillance de tous les instants, sera une utile amélioration, et nous sommes heureux que la haute sollicitude de M. le Ministre de l'Instruction publique n'ait pas hésité devant ce nouveau sacrifice.

Cours normal d'institutrices.

Dans le cours normal, des institutrices aussi habiles que dévouées et presque toutes pourvues du brevet supérieur continuent à former des maîtresses qui, par d'excellentes méthodes et des principes sûrs, font un bien immense dans les communes.

L'an dernier, le Conseil général a bien voulu mettre à la disposition du cours normal une somme de 4,000 fr. pour venir en aide à la construction d'une salle d'asile où les élèves-maîtresses pussent s'exercer à la direction de ces utiles établissements. Des circonstances particulières ont faire reporter à l'année prochaine les constructions projetées par les directrices, et il est vivement à désirer que le crédit voté dans ce but soit de nouveau inscrit au budget.

Inspection des écoles.

MM. les Inspecteurs primaires nous ont secondé avec leur zèle ordinaire, et nous n'avons qu'à nous louer de l'influence qu'ils exercent sur les progrès de l'enseignement.

La délégation cantonale a bien voulu aussi nous continuer un concours très-fécond en heureux résultats.

En résumé, les écoles du département sont dans une bonne situation qui ne pourra que s'améliorer par l'émulation résultant du désir des maîtres d'arriver aux classes supérieures. Quelques instituteurs que leur âge et des habitudes routinières rendent peu propres à leurs fonctions, pourront être mis successivement à la retraite, grâce à la mesure adoptée par le Conseil général d'allouer chaque année une certaine somme pour compléter à 300 francs la retraite à laquelle les instituteurs communaux ont droit après trente ans de service et à soixante ans d'âge, et nous n'avons à appeler l'attention du Conseil général que sur la nécessité d'augmenter le personnel des élèves-maîtres.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1859 se sont élevés à la somme de 88,638,335 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	15,587,607
Enregistrement	10,578,005
Produits des forêts et de la pêche	1,851,612
Douanes et sels	21,361,713
Contributions indirectes	35,264,137
Postes	1,721,526
Produits éventuels affectés aux dépenses du département	409,725
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	501,203
Produits divers	1,362,808
Total	88,638,335
Les mêmes produits pour l'année 1858 ont été de	92,138,024
La différence en moins pour 1859 est de	3,499,689

Cette diminution porte presque toute entière sur les contributions indirectes et les douanes

Les produits de ces diverses services se sont élevés en 1859 pour tous les départements de l'Empire, l'Algérie et les Colonies à 1,731,196,630 fr. Si on compare à ce chiffre les revenus perçus dans le département du Nord, dont le montant est de 88,638,335 fr., on voit que le département fournit plus du *vingtième* des recettes du Trésor.

La proportion de ces revenus par rapport au total de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 30 c. ; Enregtstrement, 32 c. ; Forêts, 31 c ; Douanes et Sels, 11 c. ; Contributions indirectes, 14 c., Postes, 36 c.; Produits éventuels, 52 c.; Retenues, etc., pour pensions, 26 c.; Produits divers, 40 c.

Deux seuls départements, ceux de la Seine et de la Seine-Inférieure; fournissent des recettes supérieures à celles du département du Nord. Dans la Seine-Inférieure le produit total est de 104 millions ; la différence en plus que présente cette somme provient du produit des douanes qui y est compris pour 52 millions, alors qu'il n'est dans le Nord que de 21 millions.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1859,

Les rôles des contributions directes de l'exercice se sont élevés en totalité à 15,587,607 fr., savoir :

Contribution foncière	8,100,024
Personnelle et mobilière	2,085,438
Portes et fenêtres	1,934,116
Patentes	3,447,073
Taxe du premier avertissement aux contribuables	20,956
Total (1)	15,587,607
Le montant des contributions directes a été, en 1858, de	15,333,403
Différence en plus en 1859	254,204

(1) Cette somme de 15,333,403 fr se répartit comme suit :

Fonds du trésor	9,497,668
Centimes départementaux et communaux	6,089,939
Somme égale	15,587,607

Le nombre des patentés a été en 1859 de 59,873. Ce nombre représente le 28e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,637,823.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière. — Centimes généraux, fonds de secours et de non valeurs, 7 ; centimes départementaux, 34,5 ; centimes communaux, 44,6 ; total : 87,1.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 20,4 ; centimes départementaux, 34.8 ; centimes communaux, 33 ; total : 88,2.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 18,8 ; centimes départementaux, 10,3 ; centimes communaux, 29,6 ; total : 58,7.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 15,8 ; centimes départementaux, 10,3 ; centimes communaux, 26,2 ; total : 52,5.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc. .	8,329,879
	Greffes, idem . .	86,544
	Hypothèques, idem . .	73,843
	Amendes de toute nature idem . .	111,603
	Décime pour franc (loi du 14 juillet 1855)	8,368
	Décime pour franc sur des attributions des greffiers les droits de greffe (loi du 6 prairial an VII) . . .	2,161
	Passeports et permis de chasse	84,616
	Recouvrements des frais de justice	122,682
	Idem de poursuites et d'instances.	2,722
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.		129
Timbre		1,217,221
Produits des domaines.	Revenus des domaines.	7,442
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	139,824
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	314
	Rentes (arrérages et rachats)	448
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles. . .	4,593
	Epaves, déshérences et biens vacants	4,388
	Domaines et bois engagés ou échangés.	
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures	105,769
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire . . .	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.	1,179
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		274,774
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat		»
	Total.	10,578,004
Les produits de 1858 se sont élevés à		10,996,394
Différence en moins en 1859		418,390

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1859 effectuées par les agents forestiers.

Produits des coupes de bois.	Prix principal		1,554,352
	Charges additionnelles.	Décime pour franc	155,435
		3 p. % pour travaux d'entretien et de réparations	46,631
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	23,118
	Prix des coupes de bois vendues en détail		3,835
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	32,151
		Fruits, semences et herbes	686
		Minerai, terres, pierres et sables	9,265
		Redevances et indemnités	1,996
		Recettes diverses et imprévues	7
		Location de la chasse	10,959
	Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables		»
	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)		2,131
	Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)		7
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.		2,067
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche		3,345
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc		2,032
	Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat		»
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois			3,604
		Total	1,851,612
Les produits de 1858 avaient été de			1,623,010
		Différence en plus en 1859	228,602

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1859.

Droits de douane.	à l'importation.	Marchandises diverses	18,670,086
		Tabacs de santé ou d'habitude	12,437
		Sucres des colonies françaises	337,177
		— étrangers	156
	à l'exportation		911,342
		A reporter	19,931,198

	Report.....	19,931,197
Droits de navigation. — à l'entrée des navires	Francisation des navires.....	311
	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	212.132
	Droit spécial sur les navires américains.	»
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	19,767
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	»
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	1,812
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	1,202
	Droit de timbre.....	67,907
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts.....	»
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.....	74
	Recettes accidentelles.....	3.101
Produit des amendes et confiscations.....		120,268
Taxes de plombage et d'estampillage.....		48,285
Taxe de consommation des sels.....		956,107
	Total.....	21,361,713

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 8,652,685 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....		8,587,004
——— d'Hazebrouck.....		65,681
Total.....		8,652,685

2.° A la direction de Lille, pour 5,306,477 francs, et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières.....	199,876	
——— de Lille.....	5,088,140	
——— d'Orchies.....	18,461	
	5,306,477	5,306,477

3.° A la direction de Valenciennes, pour 7,402,551 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé.....	1,958,247	
——— de Valenciennes.....	1,108,394	
——— de Feignies.....	1,252,590	
——— de Jeumont.....	2,988,014	
——— d'Avesnes.....	95,306	
	7,402,551	7,402,551
Total.....		21,361,713
Les douanes ont produit en 1858.....		22,144,292
Différence en moins en 1859.....		782,579

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1859.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	3,828,574
	Droit de fabrication sur les bières	5,665,174
Sels		91,619
Sucre indigène		17,263,609
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	261,512
	Navigation sur les rivières et canaux	1,065,781
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	20,101
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises	122,006
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	10,562
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	176,573
	Cartes à jouer	12,780
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	95,374
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	1,085
	Droits de dénaturation sur l'alcool	96
	Recettes extraordinaires	10,799
	Produit des amendes et confiscations	22,135
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	50,801
	Indemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre	9,460
	Recouvrements sur avances pour divers services	86,817
Tabacs		6,241,171
Poudres		228,418
	Total	35,264,187
Les produits de 1858 se sont élevés à		38,221,078
Différence en moins en 1859		2,956,891

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1858.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	1,671,389
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent	43,925
Droit de 10 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées	5,530
Recettes accidentelles	681
Total	1,721,525
Les produits de 1858 avaient été de	1,579,561
Différence en plus en 1859	141,964

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développement des produits éventuels du service départemental qui ont été appliqués aux dépenses de l'exercice 1859

Produits éventuels ordinaires.	Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires	1,357
	Idem affectés aux dépenses facultatives	101
	Subventions communales et particulières pour travaux de routes	43,067
	Emprunts autorisés par des lois spéciales	»
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication		365,200
	Total	409,725

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1859.

Taxe des biens de main-morte	109,342
Produits des mines	288,968
Droits de la vérification des poids et mesures	80,649
Produit de la taxe des brevets d'invention	32,080
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	9,634
Produits destinés au service de l'instruction primaire	718
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	40,488
Recettes de divers établissements spéciaux	18,751
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838	295,105
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	2,263
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	209,522
Produit des taxes de la télégraphie privée	120,306
Divers produits	160,243
Total	1,362,809

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1861.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque	464625	111249	112425	178939	867238
Hazebrouck	414892	85320	83931	77747	661890
Lille	1299595	440804	582613	1148891	3742103
Cambrai	570392	133179	127826	218540	1049977
Avesnes	641375	117652	113728	213410	1086165
Douai	465143	100759	102487	151165	819554
Valenciennes	626541	150863	140575	283147	1201126
TOTAUX	4482563	1139826	1263825	2271839	9158053

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer:

Récoltes en grains faites en 1861 *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1861.	Produit par hectare en 1861.	Produit total de chaque espèce de grains en 1861.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1861
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment	134692	1,90	11,41	10 »	19 »	2562195	76 »
Méteil	3994	1,69	11,32	11,03	18,65	74509	62 »
Seigle	9314	1,93	10,46	11,03	21,28	198258	70 »
Orge	13269	1,97	18,19	19,35	38,13	505979	56 »
Epeautre	2690	2,26	14,08	13,63	30,81	82876	56 »
Sarrazin	64	1,84	11 »	12,92	23,76	1521	61 »
Avoine	45992	2,68	17,09	18 78	50,33	2315027	44 »
Légumes secs	17893	2,68	10,45	5,82	15,61	279279	78 »
Autres menus grains	6919	2,05	10,82	6,47	13,27	97835	71 »
Totaux	234827					6117479	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque. . .	17,576	18 55	326,072
id. Hazebrouck . .	19,003	19 20	364,857
id. Lille.	24,320	20 92	508,857
id. Cambrai	25,750	16 99	437,493
id. Avesnes	18,272	17 50	319,760
id. Douai	14,169	17 40	246,333
id. Valenciennes . .	15,601	23 »	358,823
Totaux. . .	134,692	19 02	2,562,195
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	397	13 50	5,351
id. Hazebrouck . .	143	14 »	2,002
id. Lille.	881	19 71	17,364
id. Cambrai. . . .	800	17 64	14,112
id. Avesnes	1,428	19 47	27,803
id. Douai	62	17 50	1,085
id. Valenciennes. .	283	24 »	6,792
Totaux. . .	3,994	18 65	74,509
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	674	17 39	11,721
id. Hazebrouck . .	212	18 »	5,076
id. Lille.	928	24 74	22,962
id. Cambrai. . . .	2,120	19 88	42,146
id. Avesnes . . .	1,629	17 01	27,709
id. Douai	1,301	18 74	24,384
id. Valenciennes	2,380	27 »	64,260
Totaux. . .	9,314	21 28	198,258
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque . .	2,130	37 78	80,486
id Hazebrouck. . .	98	30 »	2,940
id. Lille.	524	35 83	18,794
id. Cambrai	5,900	38 79	228,861
id. Avesnes. . . .	2,218	28 65	63,546
id. Douai	809	39 06	31,602
id. Valenciennes. .	1,590	50 16	79,750
Totaux. . .	13,269	38 13	505,979

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	4,810	40 30	193,853
id. d'Hazebrouck .	2,973	50 »	148.650
id. Lille	7,550	58 04	438,216
id. Cambrai. . . .	8,900	52 50	467,250
id. d'Avesnes . .	10,877	40 18	437,118
id. Douai.	5,887	53 97	317,753
id. Valenciennes. .	4,995	62 50	312,187
Totaux . .	45,992	50 33	2,315,027
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,447	17 39	94,716
id. d'Hazebrouck. .	8,337	11 50	95,904
id. Lille	1,528	20 31	31,053
id. Cambrai. . . .	980	22 83	22,373
id. d'Avesnes. . .	526	22 50	11,835
id. Douai	697	15 59	10,868
id. Valenciennes. .	378	33 15	12,530
Totaux . .	17,893	15 61	279,279

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire. pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment.....	2907525	10003	263122	14271	3194921
Méteil.....	145114	1642	8737	»	155493
Seigle.....	55977	104454	18067	115649	294147
Orge.....	232	30671	30253	670880	731936
Epeautre.....	12542	1517	13762	19945	47766
Sarrasin.....	»	7134	76	»	7210
Avoine.....	»	1994391	124305	67107	2185803
Légumes secs.....	191255	399153	44396	148	562942
Autres menus grains	1287	59131	16757	403	77578
Totaux.....	3241982	2607786	519475	888403	7257796

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1861 ont donné un nombre d'hectolitres de 6,117,479
Les consommations étant de 7,257,796

Il résulte un déficit de 1,140,317

Equivalant à 18,6 p. % du montant des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1861, un nombre de 17,021 hectares qui ont produit chacun en moyenne 98 hectolitres 48 litres, ce qui fait pour la totalité . 1,676,257 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante:

Pour la nourriture des habitants . . 1,711,632
Pour celle des animaux domestiques. 257,058

Pour les semences	278,417	
Pour les distilleries, etc	2,136	2,249,243
Les produits de 1861 présentent conséquemment un déficit de		572,986

Les dégels et les reprises de gelées qui ont eu lieu alternativement pendant l'hiver de 1860-1861 ont considérablement nui aux céréales ensemencées dans l'automne précédent. Aussi les produits de cette nature ont-ils notablement souffert et n'ont-ils donné que des récoltes très-inférieures à celles des années précédentes. Ce phénomène toutefois n'est pas particulier au département du Nord; il s'est également manifesté dans les autres parties de la France et on a évalué l'insuffisance générale de la récolte à un cinquième de la consommation. Dans le Nord, la qualité des grains a été très-bonne et la supériorité de leur poids a compensé dans une certaine mesure l'infériorité des quantités. Les avoines qui se sèment en mars ont naturellement échappé aux funestes influences de l'hiver; elles ont bien réussi et ont fourni de bons et abondants produits. Il en a été de même des pommes de terre dont le rendement a été supérieur de 28 p. °/₀ à celui de 1860.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants du département est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 25 litres; seigle, 10 litres; épeautre, 8 litres; légumes secs, 12 litres; pommes de terre, 1 hectol. 50 litres. — Total par individu et par année : 4 hect. 25 litres.

STATISTIQUE AGRICOLE DE 1860.

Les Commissions cantonales de statistique, instituées par le décret impérial du 1er juillet 1852, ont continué leurs opérations en procédant, en 1861, à la statistique agricole de 1860. Nous ne reproduisons pas ici la partie de ce travail qui se rapporte à la culture des grains et farineux dont nous avons donné les résultats dans le volume précédent de l'Annuaire départemental; nous nous bornons à emprunter à cette statistique les autres renseignements qu'elle fournit et à les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'hectares cultivés.	Produit moyen par hectare.	PRODUIT total.	PRIX moyen.
CULTURES INDUSTRIELLES.				
Betterave à sucre.				
		quint. mét.	quint. mét.	quint. mét.
Dunkerque	828	277	229,356	1 69
Hazebrouck	472	401	231,752	2 06
Lille	4,280	341	1,459,480	1 89
Cambrai	4,714	230	1,084,220	1 81
Avesnes	1,907	211	402,377	1 92
Douai	5,250	297	3,559,250	1 80
Valenciennes	7,882	281	2,214,842	1 85
	25,334	284	7,181,277	
Betterave à vaches.				
Dunkerque	244	356	86,864	1 71
Hazebrouck	652	376	245,152	1 80
Lille	959	348	333,732	1 59
Cambrai	402	248	99,696	1 77
Avesnes	130	227	29,510	1 65
Douai	103	294	30,382	1 50
Valenciennes	68	213	14,484	1 80
	2556	348	839,820	
Graines oléagineuses. — Colza.				
Dunkerque	274	21 85	5,987	24 90
Hazebrouck	495	11 55	5,717	27 08
Lille	2,340	12 39	28,993	24 71
Cambrai	3,491	12 88	44,964	25 60
Avesnes	304	14 91	4,533	23 78
Douai	1,264	14 »	17,444	24 »
Valenciennes	1,127	16 90	19,046	26 10
	9,295	13 63	126,684	
Œillette.				
Dunkerque	1	8 »	8	31 »
Hazebrouck	301	22 53	6,782	30 41
Lille	678	19 22	15,275	28 82
Cambrai	3,425	11 50	39,387	29 53
Avesnes	27	14 13	382	26 30
Douai	221	11 »	2,431	28 »
Valenciennes	195	14 20	2,769	29 »
	4,848	13 83	67,034	

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'hectares cultivés.	Produit moyen par hectare	PRODUIT total.	PRIX moyen.
		Cameline.		
Dunkerque	60	18 43	1,106	18 21
Hazebrouck. . . .	328	17 12	5,615	22 72
Lille	934	17 35	16,205	20 21
Cambrai	636	14 10	8,968	20 28
Avesnes.	11	12 45	137	19 98
Douai.	427	15 »	6,405	20 »
Valenciennes . . .	184	14 20	2,613	20 40
	2,580	15 91	41,049	
		Navette.		
Dunkerque.....	»	» »	»	» »
Hazebrouck	»	» »	»	» »
Lille	»	» »	»	» »
Cambrai	21	16 85	354	27 50
Avesnes.	10	15 »	150	6 »
Douai	»	» »	»	» »
Valenciennes	41	8 40	344	30 90
	72	20 64	848	
		Plantes textiles. — Chanvre.		
Dunkerque.....	36	834	30,024	1 25
Hazebrouck	»	»	»	» »
Lille	14	1550	21,700	1 05
Cambrai	»	»	»	» »
Avesnes	»	»	»	» »
Douai	840	962	230,880	1 »
Valenciennes	19	963	18,297	» 75
	309	974	300,901	
		Plantes textiles. — Lin.		
Dunkerque	3,097	763	2,363,011	1 50
Hazebrouck.....	2,071	890	1,843,190	1 38
Lille	7,688	332	3,552,416	1 60
Cambrai	177	613	108,501	1 63
Avesnes	1,109	156	173,004	1 20
Douai	1,391	560	778,960	1 55
Valenciennes.	521	271	141,191	2 20
	16,054	502	8,060,273	

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'hectares cultivés.	Produit moyen par hectare	PRODUIT total.	PRIX moyen.
		Chenevis (graine de chanvre).		
Dunkerque	36	13 11	472	17 75
Hazebrouck	»	» »	»	» »
Lille	»	» »	»	» »
Cambrai	»	» »	»	» »
Avesnes	»	» »	»	» »
Douai	240	8 »	1920	10 50
Valenciennes	227	7 10	1612	9 »
	503	7 96	4004	
		Lin (graine de lin).		
Dunkerque	3097	6 33	19,604	24 32
Hazebrouck	2071	6 93	14,352	24 76
Lille	3122	6 24	19,471	25 70
Cambrai	312	7 93	2,474	24 »
Avesnes	200	11 20	2,240	24 55
Douai	1391	7 60	10,572	24 »
Valenciennes	261	8 40	2,192	23 20
	10454	6 78	70,905	
		Houblon.		
Dunkerque	1 »	13 »	13	300 »
Hazebrouck	301 »	14 10	4,244	575 »
Lille	» »	» »	»	» »
Cambrai	274 »	7 28	1,995	545 »
Avesnes	583 »	4 38	2,554	463 11
Douai	19 »	26 »	494	600 »
Valenciennes	19 »	12 50	282	469 »
	1,497 »	6 40	9,582	
		Tabac.		
Hazebrouck (1)	90	21 60	1,944	85 60
Lille	852	23 8	19,664	88 39
	942	22 94	21,608	

(1) Ces deux arrondissements sont les seuls dans le département autorisés à cultiver le tabac.

ARRONDISSEMENTS.	Etendue en hectares des prés.		Produit moyen par hectare		PRIX moyen du quintal de foin.
	à faucher.	à paturer.	à faucher.	à paturer.	
FOURRAGES.					
Prés naturels secs ou ne recevant que de l'eau de pluie.					
Dunkerque	1,959	9,099	44 17	51 70	6 45
Hazebrouck	1,241	11,281	47 94	50 38	6 25
Lille	2,061	2,029	46 76	56 77	6 72
Cambrai	1,509	1,898	41 »	51 41	6 66
Avesnes	10,356	25,772	42 80	43 26	6 10
Douai	1,167	142	51 »	34 »	8 »
Valenciennes	4,032	711	55 50	44 70	6 »
	22,296	50,912			
Prés naturels arrosés naturellement.					
Dunkerque	550	986	57 25	56 51	4 25
Hazebrouck	1,244	243	55 35	40 25	6 30
Lille	1,068	107	42 40	39 33	6 16
Cambrai	627	10	43 20	23 »	6 04
Avesnes	3,694	2,029	44 14	47 70	6 27
Douai	798	101	54 »	45 »	7 30
Valenciennes	1,242	71	40 50	51 »	8 »
	9,223	3,648			
Prés naturels arrosés artificiellement.					
Dunkerque	87	6	49 25	21 81	6 19
Hazebrouck	471	215	61 82	43 07	5 80
Lille	373	13	58 43	45 »	6 50
Cambrai	69	»	71 »	» »	5 »
Avesnes	448	904	48 55	47 18	5 82
Douai	11	»	55 »	» »	7 28
Valenciennes	486	»	52 70	» »	5 40
	1,945	1,138			
Vergers.					
Dunkerque	»	»	» »	» »	» »
Hazebrouck	»	600	» »	90 »	» »
Lille	1,185	1,539	37 58	38 58	6 20
Cambrai	215	100	36 91	40 »	6 08
Avesnes	320	382	40 10	39 68	6 42
Douai	350	245	52 »	43 »	7 »
Valenciennes	139	74	42 50	30 50	5 70
	2,209	2,940			
Pres artificiels (Trèfle).					
Dunkerque	3,438		51 76		6 58
Hazebrouck	3,145		59 47		6 64
Lille	4,070		51 82		6 52
Cambrai	5,734		49 35		6 30
Avesnes	6,879		44 51		5 08
Douai	3,100		60 »		7 »
Valenciennes	3,153		74 30		5 95
	27,877				

Fourrages divers (*sainfoin, luzerne, ray-grass, etc., etc.*)

Leur étendue en hectares a été de 34,191, ainsi divisés entre les arrondissements ;

Dunkerque.....	3,993	Avesnes.....	7,870
Hazebrouck.....	2,192	Douai.....	3,051
Lille.....	4,490	Valenciennes.....	4,355
Cambrai.....	8,240		

Le produit moyen a été de 53,35 quintaux par hectare.

Fourrages se consommant habituellement en vert. — (*Fourrages herbacés ou légumineux.*)

Étendue en hectares:

Dunkerque.....	482	Avesnes.....	2,782
Hazebrouck.....	401	Douai.....	1,124
Lille.....	4,270	Valenciennes.....	1,966
Cambrai.....	6,165		
		Total.....	17,190

On évalue à 79,23 quintaux par hectare la moyenne de ces produits.

Jachères.

Il n'y en a eu dans le département que 3,365 hectares répartis comme suit :

Dunkerque.....	1,049	Avesnes.....	1,698
Hazebrouck.....	72	Douai.....	18
Lille.....	»	Valenciennes.....	182
Cambrai.....	346		
		Total.....	3,365

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Arrondissements.	Défrichements		Terres humides		Marais desséchés.	Terres		Machines nouvelles.
	landes bruyères etc.	bois.	drainées	assainies à ciel ouvert		chaulées	marnées	
Dunkerque .	8	»	640	»	»	274	662	69
Hazebrouck .	»	15	454	74	2	965	225	»
Lille	20	1	50	1	»	674	»	16
Cambrai . .	»	»	88	»	»	376	234	11
Avesnes. . .	31	14	267	128	»	961	31	34
Douai . . .	2	»	34	»	»	277	»	10
Valenciennes	»	»	46	»	»	175	»	6
Hect.....	56	30	1,579	203	2	3,702	1,152	146

PRIX DES DENRÉES (1).

DÉSIGNATION des espèces.	ARRONDISSEMENTS.						
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.
Poulet.....	2.25	1.35	1.69	1.30	1.17	1.40	1.57
Oie.....	3.16	2.85	3.98	3.39	3.19	4. »	3.34
Dinde.....	5.31	4.07	5.40	4.97	5.10	5. »	5.75
Canard.....	1.28	1.06	1.57	1 79	1.29	1.50	1.61
Pigeon.....	».53	».43	».44	».45	».48	».40	».46
Beurre le 1/2k.	1.38	1.38	1.35	1.19	1.19	1.30	1 35
Œufs la douzaine.	».91	».80	».88	».72	».77	».74	».81
Pommes de terre le litre	».09	».10	».08	».10	».10	».05	».09
Haricots.....	».33	».37	».31	».39	».37	».35	».38
Fèves	» 21	».19	».20	».26	».24	».20	».19
Pois secs	».27	».24	».35	».32	».36	».45	».38
Lentilles.....	».33	». »	».53	».22	».65	».80	».40
Vin rouge .	1.35	1.31	1.42	1.03	1.15	1.25	1.10
Bière.....	».27	».25	».20	».20	».18	».20	».20
Cidre.....	».33	». »	».22	».18	».15	». »	».20
Eau-de-vie...	1.29	1.33	1.42	1 41	1.26	1.25	1.37

(1) Voyez encore ci-après.

PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE D'UN BON OUVRIER NON NOURRI.

DÉSIGNATION.	ARRONDISSEMENTS.						
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.
Gages par an d'un domestique de ferme (nourri), homme ..	236	177	210	298	314	250	301
Id. id. femme. ..	132	125	174	176	180	155	185
Journalier agricole occupé une partie de l'année.	2.07	1.58	1.84	1.68	1.90	1.60	1.86
Idem occupé accidentellement.	2.16	1.69	1.98	1.65	2.10	1.80	1.88
Id. occupé pendant la moisson seulement.	3.18	2 44	2.44	2.20	2.56	2.60	2.77
Maçon	2.28	1.99	2.46	2.78	2.97	2.50	2.59
Charpentier	2.28	1.99	2.54	2.78	2.96	2.75	2.75
Menuisier	2.41	2.08	2.78	2.95	3.09	2.75	2.86
Serrurier	2.69	2.18	2.86	3.15	3.29	2.75	2.91
Forgeron . . . . . Maréchal . . . . . Charron	2.49	2.26	2.67	3.08	3.27	2.75	2.84

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; le lundi après la St-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours ; le lundi après le troisième dimanche de septembre. trois jours ; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi

des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours ; -- *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte un jour ; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant le Pentecôte, un jour ; le mercredi après la St-Jean-Baptiste, un jour ; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai ; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin ; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour ; — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e. 9e et 14e jeudis de l'année, un jour ; le Jeudi-Saint, un jour ; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour ; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour ; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours ; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour ; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour ; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le 12 juin, un jour ; le premier lundi d'août, un jour ; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; le premier lundi d'octobre, un jour ; le lundi après la Toussaint, un jour. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours ; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; le troisième dimanche de septembre, un jour ; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour ; le premier samedi d'octobre, un jour ; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour ; le 24 juin, quatre jours ; le 1er juillet, un jour ; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour ; le deuxième lundi de juillet, un jour ; le deuxième lundi de septembre, un jour ; le premier lundi de novembre, un jour ; franc marché le premier lundi de chaque mois. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours ; le 19 avril, deux jours ; le 19 juillet, deux jours ; le 19 octobre, deux

jours : franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la St.-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de la Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille (*Wazemmes*), le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 22 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois d'avril et d'octobre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après la Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le premier septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de St.-Luc (18 octobre) un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour.

— *Maubeuge*, le dimanche après la St.-Barnabé, neuf jours; franc marché le 18 de chaque mois, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le premier mars, un jour; le premier octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le premier octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÈS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel, dimanche et jours de fête — *Bergues*, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains. — *Brouckerque*, dimanche. — *Cappellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi, et samedi; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains — *Cuestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et

jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes et comestibles. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi ; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche. — *Seclin*, samedi. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains ; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille *(Wazemmes)*, mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, vendredi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Haumont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains — *Somain*, jeudi.

Saint-Amand, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. —*Lourches*, mercredi et vendredi — *Marquette*, jeudi. —*Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi, pour les bestiaux et les chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1861.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....l'hect.	28 84	»	16 16	14 29	10 73	27 30	19 65
Bourbourg.....	27 64	»	15 57	13 86	9 42	»	19 23
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul.....	28 31	»	»	»	10 »	»	»
Cassel.....	28 83	»	»	»	9 50	»	»
Estaires.....	28 »	»	»	»	»	27 50	»
Hazebrouck.....	29 10	»	»	»	»	»	»
Merville.....	28 47	»	»	»	»	26 82	»
Steenvoorde.....	29 02	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	29 02	»	17 »	14 »	9 50	26 67	25 »
La Bassée.....	28 25	21 50	»	14 12	7 87	28 »	25 50
Cysoing.....	28 78	»	»	»	9 37	»	»
Lannoy.....	29 09	»	»	»	»	»	»
Lille.....	29 94	»	15 50	»	9 50	29 »	»
Roubaix.....	»	»	»	»	»	36 »	»
Tourcoing.....	31 »	»	»	»	»	»	»
Cambrai.....	25 57	»	15 25	12 31	7 75	»	»
Le Câteau.....	23 63	»	14 »	15 »	7 53	40 »	30 »
Solesmes.....	»	»	»	»	7 50	»	»
Avesnes.....	»	»	»	»	7 80	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	24 64	21 50	15 50	13 37	7 75	35 »	32 »
Douai.....	28 05	»	15 84	13 53	8 51	»	»
Orchies.....	29 »	»	16 50	»	8 »	»	»
Marchiennes.....	30 »	»	»	»	8 »	»	»
Somain.....	28 75	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand.....	30 95	»	»	»	8 50	»	»
Valenciennes.....	30 »	»	16 »	14 »	9 40	30 »	28 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 61	» 49	» 38	7 59	1 50	1 40	1 50	1 50	1 80
Bourbourg	52 »	» 64	» 55	» 37	7 08	1 70	1 70	1 70	1 70	1 80
Dunkerque	49 »	» 48	» 43	» 38	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 80
Baillœul	»	» 53	» 43	» 33	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 80
Cassel	»	» 59	» 40	» 34	8 »	1 60	1 60	1 60	1 60	1 70
Estaires	»	» 40	» 35	» 25	8 »	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Hazebrouck	»	» 56	» 45	» 34	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 80
Merville	»	» 51	» 34	» 30	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 80
Steenvoorde	»	» 59	» 40	» 34	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 80
Armentières	40 »	» 52	» 45	» 36	8 17	1 80	1 80	1 80	1 70	1 90
La Bassée	50 80	» 46	» »	» 36	9 50	1 50	1 50	1 50	1 70	1 80
Cysoing	48 »	» 58	» 45	» 36	»	1 50	1 40	1 50	1 50	1 80
Lannoy	50 50	» 52	» 45	» 36	»	1 40	1 40	1 80	1 60	1 70
Lille	50 50	» 52	» 45	» 36	11 »	1 50	1 10	1 80	1 65	1 50
Roubaix	46 »	» 45	» 40	» 35	11 »	1 50	1 40	1 60	1 60	2 »
Tourcoing	»	» 45	» 40	» 36	12 »	1 50	1 60	1 80	1 80	1 40
Cambrai	»	» 43	»	» 39	»	1 35	1 30	1 70	1 60	1 60
Le Câteau	53 »	» 43	» 39	» 36	9 »	1 40	1 30	1 40	1 70	1 40
Solesmes	56 »	» 43	» 39	»	»	1 40	1 30	1 70	1 60	1 60
Avesnes	51 »	» 43	» 40	» 36	»	1 40	1 40	1 40	1 80	1 60
Le Quesnoy	»	» 44	» »	» 39	»	1 45	1 35	1 70	1 70	1 50
Maubeuge	52 »	» 42	» 39	» »	»	1 30	1 30	1 40	1 50	1 60
Douai	51 »	» 46	» 42	» 38	»	1 40	1 20	1 40	1 40	2 »
Marchiennes	»	» 46	» 42	» 38	»	1 30	1 20	2 »	2 »	2 »
Orchies	»	» 46	» 42	» 38	»	1 40	1 40	1 40	1 40	2 »
Somain	54 »	» 47	» 43	» 39	»	1 40	1 30	1 60	1 60	2 »
Bouchain	57 »	» 44	» 42	» »	»	1 30	1 30	1 50	1 50	1 60
Saint-Amand	»	» 46	»	» 36	8 40	1 30	1 20	1 50	1 50	1 70
Valenciennes	52 »	» 46	»	» 36	»	1 50	1 42	1 80	1 90	1 90

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme	de bois.	fossile.
Bergues	5 27	2 67	10 50	9 50	4 25	3 70
Bourbourg	5 50	2 »	9 50	9 50	3 »	2 50
Dunkerque	6 »	3 99	»	11 »	3 75	2 62
Bailleul	8 »	4 »	10 »	9 »	1 75	2 50
Cassel	7 »	4 »	9 »	10 »	4 50	3 10
Estaires.	6 »	2 60	»	»	2 50	2 »
Hazebrouck	10 »	4 »	9 »	13 »	3 »	2 10
Merville	7 50	3 20	12 »	13 »	1 90	2 »
Armentières. . . .	7 83	4 80	14 »	18 »	2 90	2 10
La Bassée.	6 70	2 40	»	»	2 10	1 50
Cysoing	6 75	5 »	»	13 »	5 »	2 20
Lille.	7 33	5 33	»	»	»	2 »
Roubaix	7 50	5 50	21 »	13 »	4 »	2 »
Tourcoing. . .	4 »	6 »	9 »	7 »	3 25	2 50
Cambrai	8 44	4 »	16 »	14 »	3 25	1 70
Le Câteau.	6 66	4 33	7 »	12 50	2 »	2 »
Solesmes	6 30	3 13	»	»	»	2 30
Avesnes.	5 70	5 75	6 50	8 50	2 »	3 »
Le Quesnoy . . .	7 35	6 »	6 46	7 20	2 20	2 10
Maubeuge.	6 56	4 81	10 »	12 »	2 50	1 65
Douai	10 25	5 50	14 »	14 »	2 45	1 90
Marchiennes . . .	10 »	5 »	8 »	»	1 60	»
Orchies	8 »	4 40	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	1 80
Bouchain	8 55	4 15	»	»	»	»
Saint-Amand . . .	6 80	4 »	8 »	7 60	3 »	1 50
Valenciennes.....	8 »	5 06	9 »	10 »	2 50	1 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1861.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.t
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
Janvier. 1re quinz.	23 58	24 54	24 63	22 64	36,040
— 2e »...	22 64	23 97	23 64	21 77	50,532
Février. 1re »...	22 72	23 74	23 17	21 47	42,541
— 2e »...	22 95	23 68	23 47	21 27	52,666
Mars. 1re »...	23 26	23 79	23 36	21 64	41,786
— 2e »...	23 27	24 25	23 98	21 96	40,300
Avril. 1re »...	23 75	24 19	23 23	22 76	33,935
— 2e »...	24 15	24 14	24 43	22 71	41,662
Mai. 1re »...	24 37	24 65	24 05	22 85	38,071
— 2e »...	25 18	25 36	25 16	23 46	31,252
Juin. 1re »...	26 16	26 23	26 32	24 70	38,853
— 2e »...	25 25	27 44	25 92	24 »	25,949
Juillet. 1re »...	25 85	26 16	26 43	25 21	26,483
— 2e »...	26 69	26 40	27 13	25 24	29,166
Août. 1re »...	26 85	27 02	27 30	26 46	20,634
— 2e »...	27 96	28 77	28 58	27 66	22,020
Septembr. 1re »...	30 29	31 03	31 27	28 25	22,297
— 2e »...	31 23	32 01	29 97	27 65	32,854
Octobre. 1re »...	29 24	30 57	28 92	26 75	32,163
— 2e »...	29 15	31 39	29 28	27 19	42,417
Novembre 1re »...	29 01	30 87	30 16	26 86	21,911
— 2e »...	29 37	31 19	29 38	26 42	29,965
Décembre 1re »...	29 82	30 61	29 »	26 15	29,043
— 2e »...	28 84	29 94	28 05	25 57	32,596
					815,136

INDUSTRIE.

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INCOMMODES OU INSALUBRES

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1861.

19 *Etablissements de 1re classe.*

Allumettes chimiques (fab. d') 1 ; — cendres de plomb (révivification), 1 ; — citernes aux engrais, 5 ; — distillerie de goudron, 1 ; — équarrissage (ateliers d'), 2 ; — gobleterie de verre, 1 ; — graisse pour voitures (fab. de), 1 ; — fonderie de suif en branches, 1 ; — potasse (fab. de), 1 ; — routoirs, 2 ; — verreries, 3.

1038 *Etablissements de 2e classe.*

Appareils à vapeur, 367 ; — blanchisserie de fils, 1 ; — id. de toiles, 2 ; — briqueteries permanentes, 55 ; — chandelles (fab. de), 1 ; — chaudières à vapeur, 304 ; — corroieries, 2 ; — distilleries de jus de betteraves, 3 ; — distilleries de grains, 2 ; — distillerie de mélasse, 1 ; — distilleries de genièvre, 2 ; — fonderie de cuivre, 1 ; — fonderies de fer, 6 ; — enfumerie de sabots, 1 ; — fours à chaux, 17 ; — fours à ciment, 2 ; — gazomètres, 8 ; — machines locomobiles, 10 ; — machines locomotives, 2 ; — machines à vapeur, 214 ; — mégisserie, 1 ; — noir animal (révivification du), 1 ; — os et chiffons (dépôt d'), 1 ; — pannes et carreaux, 1 ; — pipes (fab. de), 1 ; — poteries (fab. de), 1 ; — salaison de poissons (ateliers de), 5 ; — savon et bleu (fab. de), 1 ; — soufroirs, 1 ; — sucre (fab. de), 3 ; — sulfate de fer et de zinc (fab. de), 1 ; — tanneries, 6.

273 *Etablissements de 3e classe.*

Brasseries, 5 ; — briqueteries temporaires, 240 ; — chicorée (fab. de), 9 ; — dépôts de fromages, 4 ; — fours à chaux temporaires, 2 ; — Gélatine (fab. de), 1 ; — Savonnerie, 1 ; — teinturerie, 6 ; — vacheries, 8 ; — vinaigre (fab. de), 2.

Production des distilleries, des sucreries et des brasseries établies dans le département :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.			QUANTITÉS FABRIQUÉES.		
	Distilleries.	Sucreries.	Brasseries.	Alcool. (1)	Sucre. (1)	Bière. (2)
				h. l.	k.	
Dunkerque	8	2	90	21,690,00	249,983	143,351,00
Hazebrouck	1	»	85	»	»	105,350,00
Lille	23	23	95	132103,59	7,632,679	626,544,40
Cambrai	7	15	154	9100,37	4,581,005	462,152,72
Avesnes	14	7	157	2856,18	1,871,251	392,443,50
Douai	11	33	79	27106,28	12,344,578	207,917,90
Valenciennes	27	56	150	87438,76	16,224,867	395,149,28
	90	136	810	280,395,18	42,904,363	2,337,908,78

Travail des enfants dans les manufactures.

Dans sa tournée de 1860-1861, M. l'Inspecteur spécial s'est rendu dans 138 communes, et y a visité 691 établissements industriels occupant 11,724 ouvriers âgés de moins de 16 ans. Ces chiffres se répartissent entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre des communes.	Nombre des établissements.	Nombre des enfants employés dans ces établissem.			NOMBRE des procès-verbaux de contravention.
			Garçons.	Filles.	Total.	
Dunkerque	10	15	135	239	374	»
Hazebrouck	8	12	44	779	823	»
Lille	49	510	4734	3732	8466	3
Cambrai	12	20	223	145	368	»
Avesnes	22	48	790	215	1005	»
Douai	12	33	134	89	223	5
Valenciennes	25	53	393	72	465	1
Totaux	138	691	6453	5271	11724	9

Malgré les circonstances qui ont pesé sur l'industrie depuis plus d'un an, la loi n'en a pas moins été observée avec exactitude dans les principaux centres industriels et notamment à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Douai, Cambrai, Le Cateau, etc. Cet heureux résultat est dû non-seulement à l'active et bienveillante sollicitude de MM. les Membres des Commissions d'inspection et de M. l'Inspecteur spécial, mais aussi au bon esprit des manufacturiers et chefs d'établissements industriels et encore à la sollicitude éclairée des administrations municipales qui, malgré les termes insuffisants de la législation relative aux écoles de midi, mettent avec le plus louable empressement les moyens d'instruction à la disposition des jeunes populations ouvrières.

(1) Campagne industrielle de 1860-61. — Campagne de 1860.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Principales marchandises importées et exportées, en 1860, par les bureaux de douanes du département.

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes	
IMPORTATIONS.					
Acier en barres	kil.	44,300	22,925	38,900	106,125
Aiguilles à coudre	id.	91	22	41,679	41,792
Alcools	litre.	60,779	1,402,700	24,371	1,487,850
Application sur tulle	valeur.	»	170,933	8,681	179,614
Arachides	kil.	196,066	»	»	196,066
Argent brut	id.	»	60	»	60
Bœufs et vaches	têtes.	732	14,832	7,951	23,415
Beurre salé	kil.	51,291	1,013,946	1,234	1,066,471
Bois exotique de teinture	id.	2,152,667	»	2,605	2,155,272
Bois exotique d'acaj. en billes	id.	»	16,453	»	16,453
Cacao	id.	82,885	»	8	82,893
Café	id.	2,793,068	546,624	24,352	3,364,044
Châles de cachemire	pièce.	»	»	»	»
Chanvre teillé	kil.	508,361	13,702	19,221	541,284
Chapeaux de paille	pièce.	4	219	10,485	10,708
Charbon de bois	m. cube	150	494	1,696	2,340
Chevaux	têtes.	393	1,533	4,808	6,734
Cigares	kil.	12	53	34,196	35,261
Cire brute	id.	35,664	2,356	17	38,037
Cochenille	id.	9,016	»	»	9,016
Coke	quint.	1,693	3,103	2,982,971	2,987,767
Coton en laine	kil.	615,927	307,397	»	923,324
Cuivre	id.	45,422	9,650	8,421	63,493
Dentelles	valeur.	50,996	3,386,145	225,329	3,662,470
Étain brut	kil.	113,862	1,726	»	115,588
Écossines onvrées pour la bâtisse (pierres)	valeur.	581	150,626	149,193	300,400
Fer étiré en barres	kil.	17,899	14,562	3,520,661	2,553,122
Fils de lin	id.	385	1,481,440	64,444	1,546,269
Fils de coton	id.	99,636	»	59,946	159,582
Fleurs médicinales	id.	1,388	11,810	2,725	15,923
Fonte	id.	2,913,818	17,030	9,526,917	12,441,765
Gommes exotiques pures	id.	859	»	»	859
Graines oléagineuses	id.	14,777,248	82,902	52,401	14,912,551
Graisses de bœufs, moutons et porcs	id.	146,847	5,509	12,413	164,769
Guano	quint.	8,563,667	4,165	1,641	8,569,473
Houblon	id.	134,698	288,456	52,824	475,978
Houille	quint.	233,088	601,978	28,057,350	28,912,416
Huiles d'Olive	kil.	75,211	75,323	9,633	160,167

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles { de palme de coco, etc.	kil.	196,690	11,544	2,895	211,129
Huiles { de graines grasses ...	id.	5,823,553	1,972	3,039	5,828,464
Indigo	id.	20,669	7,825	981	29,475
Laines	id.	5,637,659	3,597,435	560,469	9,795,563
Lin teillé et étoupes	id.	7,295,963	9,434,090	168,468	16,898,527
Machines et mécaniques	id.	520,269	798,565	1,348,827	2,667,661
Manganèse	id.	2,389,905	634,017	551,057	3,574,979
Marbres en bloc et en tranches	id.	100,552	5,931	3,395,923	3,502,406
Mercerie	id.	260	2,866	75,540	78,630
Moutons et agneaux	têtes.	1,939	23,309	51,014	76,262
Nacre de perle	kil.	14,506	157	»	14,663
Nitrate { de potasse	id.	25,000	»	»	25,000
Nitrate { de soude	id.	»	»	20,109	20,109
Peaux brutes grandes fraiches.	id.	370,489	196,548	800,480	1,367,517
Porcs et cochons de lait	têtes.	1,083	19,501	19,817	40,401
Plomb brut	kil.	2,678,839	9,262	23	2,687,124
Poissons de mer { morues	id.	7,001,070	3	»	7,001,073
Poissons de mer { harengs	id.	61,227	»	172	61,399
Poissons de mer { autres	id.	61,413	2,634	3,210	67,257
Poivre	id.	79,032	1	»	79,033
Potasse	id.	162,318	»	»	162,318
Racines de chicorée	id.	187,444	2,267,244	1,530,631	3,985,319
Riz en grains	id.	331,816	614,088	64,479	1,010,383
Rubans de soie ou de laine	id.	»	33	103,905	103,938
Sel brut et raffiné	id.	600	»	6,840	7,440
Soie écrue et bourre	id.	22,506	3,568	636	28,710
Sucres coloniaux et étrangers	id.	775,951	2	53,454	829,407
Thé	id.	216	2	101	319
Toiles de lin { blanches	id.	4,563	1,336,382	104,672	1,445,617
Toiles de lin { teintes	id.	1,417	2,905	15,113	19,335
Veaux	têtes.	381	11,112	1,700	13,223
Viandes fraiches	kil.	15,574	203,774	22,509	241,857
Viandes salées	id.	14,456	107,260	16,972	138,688
Vins	hectol	883	50,281	533	51,697
Zinc de première fusion	kil.	823,705	27,056	5,398,690	6,249,451
EXPORTATIONS.					
Alcool pur	litre.	69,127	5,034	46,698	120,859
Ardoises pour toitures	pièce.	»	»	537,025	537,025
Batistes et linons	kil.	25	»	19,172	19,197
Beurre	id.	108,489	177	386,293	494,959
Bois de fusil	valeur.	3,000	2,531	55,476	61,007
Boissellerie	kil.	26,347	»	121,649	257,996
Chapeaux, feutre ou paille	valeur	11,785	1,853	124,269	137,907
Chardons cardières	id.	3,629	830	248,830	253,289
Chevaux et mulets	têtes.	129	205	221	555
Déchets de laine	kil.	1,017,391	353,139	1,041,039	2,411,569
Eaux-de vie	litre.	131,778	66,139	119,563	317,480
Graines à ensemencer	kil.	732,251	124,607	229,820	1,086,678
Graines oléagineuses	id.	22,352	420,380	57,242	489,974
Houilles	quint.	13,193	25,012	358,240	396,445

NATURE DES MARCHANDISES.	DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
	de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes.	
Huiles de graines . . . . . kil.	45,110	21,997	194,721	261,828
Légumes secs et leurs farines. id.	1,490,294	136,431	53,148	1,679,873
Lin et chanvre . . . . . id.	745,064	988,688	8,687	1,742,439
Livres, gravures et lithographies id.	31,239	27,667	32,604	91,510
Machines mécaniques . . . valeur.	183,560	185,805	400,020	769,385
Marne. . . . . kil.	20,597,600	14,982,000	54,500	35,584,100
Mercerie, bimbeloterie . . . id.	140,287	56,244	56,990	253,537
Meubles. . . . . valeur.	94,468	22,224	123,490	240,182
Modes. . . . . id.	3,586	66,980	56,041	126,607
Moutons. . . . . têtes.	197	190	1,412	1,799
Papiers peints. . . . . kil.	79,950	1,759	28,184	103,843
Pendules. . . . . id.	2,627	2,198	804	5,629
Perches . . . . . nombre	400	»	1,046,966	1,047,366
Poisson de mer, morue . . . kil.	49,229	»	17	49,246
Pommes de terre. . . . . id.	1,748,050	189 298	473,090	2,410,438
Porcelaine . . . . . id.	64,529	6 134	20,434	91,087
Porcs et cochons de lait. . . têtes.	619	645	1,033	2,297
Peaux tannées, gants, etc. . kil.	187	1,944	20,329	22,460
Soie écrue et bourre . . . . id.	6,037	10,952	8,475	25,464
Sel marin . . . . . id.	1,926,800	»	»	1,926,800
Tissus de coton blancs ou teints id.	2,497	34,603	43,541	80,641
Tissus de lin { dentelles . . valeur.	»	300	18,100	18,400
Tissus de lin { toiles . . . kil.	103,943	43,105	6,777	153,825
Tissus de soie { autres que dentelles. . id.	1,428	10,681	18,262	30,371
Tissus de soie { dentelles . . valeur.	»	10,369	10,801	21,170
Tissus de laine, draps, mérinos, etc. . . . . id.	20,230	19,511	57,794	107,535
Tourteaux de graines oléagin . id.	2,827,238	6,465,325	9,074	9,301,637
Verres et cristaux . . . . . id.	1,147,751	78,268	3,919,974	5,146,993
Vins ordinaires. . . . . litre.	498,984	2,687,107	3,477,176	6,643,267

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés pendant le cours de l'année 1860 les brevets d'invention, savoir :

1° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1er juin 1858 au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Courtin et Sajot, fabricants de clous à Raismes, pour la fabrication de tire-fonds ;

2° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 2 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Wéry, constructeur-mécanicien, pour un système de marteau pilon ;

3° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 1er juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Burlinchon, papetier à Roubaix, pour une machine à couper et tracer le carton ;

4° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 9 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Coulon, mécanicien, pour une machine à vapeur ;

5° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 8 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Farinaux, constructeur à Lille, pour une chaudière à vapeur pour bateaux et locomotives ;

6° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 15 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Béru, fabricant de tubes à Lille, pour une machine à faire des tubes ;

7° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 15 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Guérike, mécanicien à Anzin, pour un four à cuire le noir animal.

8° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 21 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Farinaux, constructeur à Lille, pour une machine à vapeur à pistons annulaires et condenseurs intérieurs ;

9° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 17 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Gailliez, directeur de filature à Tourcoing, pour une machine à vapeur tendant à obtenir une grande économie dans l'emploi du combustible.

10° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 17 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur John Ward, mécanicien à Moulins-Lille, pour un démêloir ou métier à préparation ;

11° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 17 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le même sieur Ward, pour des perfectionnements à une machine à peigner le lin et le chanvre;

12° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 24 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Courtin et Sajot, fabricants de clous à Raismes, pour la fabrication de chevilles à bottes;

13° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 29 juin 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Fremaux, fabricant de toiles à Provin, pour un métier à tisser;

14° Le brevet d'invention dont la demande à été déposée le 22 juillet 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Greenswood et Batley, pour un métier à tisser (patente anglaise de 14 ans expirant le 4 juin 1872);

15° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 14 juillet 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Defer, mécanicien à La Bassée, pour une distribution de machine à vapeur;

16° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 17 juillet 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Wiart à Cambrai, pour un système de production de la vapeur;

17° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 20 juillet 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Bélanger à Fresnes, pour un système de claies à rigoles intérieures;

18° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 4 mai 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Lagache, fabricant à Roubaix, pour un genre de tissus.

19° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 2 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Brassart-Gauthier, pour un système de halage de bateaux, navires et trains flottés;

20° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 30 juillet 1858 au secrétariat du dépatrement du Nord, par le sieur Dazin fils, fabricant à Roubaix, pour application de velours sur baréges au tour de perles dit *tour anglais*;

21° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 3 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Hainaut, mécanicien à Saulzoir, pour une machine à battre les grains;

22° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 13 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par

le sieur Mathieu, fabricant de tissus à Haucourt, pour un métier à tisser ;

23° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 13 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Parisse, mécanicien à Denain, pour un système de roues creuses avec ou sans chemin de fer, applicable aux brouettes, machines et instruments agricoles, voitures et à tous appareils de traction, de terrassements et de mouvements circulaires, soit statiques, soit dynamiques ;

24° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 18 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Serbot, febricant de produits chimiques à St-Saulve, pour l'emploi de l'huile de résine ;

25° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 18 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Ravinet, brasseur à Dunkerque, pour la fermentation de la bière à niveau constant ;

26° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 19 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Pronier et Caudron, mécaniciens à Orchies, pour un hache-paille perfectionné ;

27° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 23 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Empis et Cie., teinturiers à Wazemmes, pour une machine à cheviller les fils de toute nature ;

28° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 21 août 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Harinkouch et Cuviller, fabricants à Roubaix, pour un genre de tissus ;

29° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 4 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Béru, fabricant de tulles à Lille, pour faire des étoupes de lin, fil et tissu, avec des déchets mouillés de filature de lin ;

30° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 6 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Pélissier, Coulon et Doulceron, à Valenciennes, pour un robinet graisseur continu ;

31° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 15 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Desurmont et Goudeau à Seclin, pour un appareil de tissage ;

32° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 14 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Kuhlmann, chimiste à Lille, pour des procédés de teinture et d'impression ;

33° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 16 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Prouvost, mécanicien à Wazemmes, pour une pompe inodore pour les vidanges;

34° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 20 septembre 1858 au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Namur, agent au chemin de fer de l'Etat Belge (élection de domicile à Lille), pour un système de scellé ou bandes de sûreté goupillées;

35° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Marchand frères, négociants, à Dunkerque, pour l'épuration des huiles;

36° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Cresson, à Cambrai, pour un mode de conservation de l'huître dans son jus lorsqu'elle est ouverte;

37° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 16 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Pollet, à Wazemmes, pour un mode de fonction pour courroies de transmission de mouvement;

38° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 septembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Coutelier, fabricant de pipes, à Dunkerque, pour un genre de pipes;

39° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 octobre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Descat, (Gabriel), pour un système de grillage des étoffes;

40° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 6 octobre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Layen, jeune, à Esquermes, pour une chèvre applicable aux travaux de sondage;

41° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée le 8 octobre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Martin, (John-Cowderq), architecte, pour un composition plastique perfectionnée, remplaçant le bois et le papier mâché et servant à la fabrication des objets moulés pour ornements, sculpture, etc. (patente anglaise de 14 ans expirant le 15 mars 1873).

42° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée le 11 octobre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Vaugin-Dertaelen, pour un système de sûreté hygiénique et économique (brevet belge de 15 ans expirant le 17 mai 1873).

43° Le brevet d'invention de 10 ans, dont la demande a été déposée le 17 octobre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord,

par le sieur Degans, compositeur à Wazemmes, pour une machine à laver le linge;

44° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 octobre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Farinaux, constructeur, à Lille, pour un système de tiroir double équilibré pour les machines à deux cylindres de Wolff.

45° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 21 octobre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Parent, bobineur, à Roubaix, pour un procédé ayant pour but d'obtenir sur les métiers à tisser à la mécanique toute espèce de tissus façonnés;

46° Le brevet d'invention de 10 ans, dont la demande a été déposée le 27 octobre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Willian, mécanicien, à Lille, pour une machine à cylindrer le coton, la laine, la soie et le lin;

47° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 novembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Broux, mécanicien, à Roubaix, pour un bobinoir au fil de lin;

48° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 8 novembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Cuvelier, ferblantier, à Anzin, pour un lampe de mineur;

49° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 novembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Guermonprez, négociant, à Lille, pour l'épuration des huiles, graisses, oléine de cheval, oléine de suifs, pour remplacer les huiles d'olive;

50° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 18 novembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Cabany, ingénieur des mines d'Azin, pour des cônes jumeaux à l'usage des chemins de fer;

51° Le brevet d'invention de 5 ans, dont la demande a été déposée le 15 novembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Chrétien, fabricant de bleu, à Armentières, pour une laveuse économique, système va et vient;

52° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 11 novembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Michaux et C.ie, à Anzin, pour un graisseur pour transmission;

53° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 novembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Locqueneux, à Valenciennes, pour un procédé fumivore continu;

54° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée le 25 novembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Greenwood et Dokroy, pour amélioration et perfectionnement dans le cordage des matières filamenteuses (patente anglaise de 14 ans, expirant le 8 octobre 1872);

55° Le brevet d'invention de 10 ans, dont la demande a été déposée le 1er décembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Lerat, propriétaire de carrières, à Houdain, pour un système de chauffage économique pour la cuisson de la chaux;

56° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1er décembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Masse, pour procédé de décoloration du jus de betteraves.

57° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 9 décembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Lecoq, charpentier-menuisier, à Wervicq-Sud, pour une machine à teiller le lin;

58° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 7 décembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Black, fabricant de chicorée, à Cambrai, pour un système destiné à concentrer les appareils de sûreté et appareils à vapeur sous les yeux du chauffeur;

59° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 3 décembre 1858, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Morel, directeur des verreries de Masnières, pour une modification dans les matières employées à la décoloration du jus et des sirops;

60° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 17 décembre 1858, par le sieur Delsaux, à Lille, pour un modérateur à vapeur.

61° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 15 décembre 1858, par le sieur Heuroz, directeur de la compagnie de Floreffe, à Jeumont, pour des perfectionnements aux fours de verrerie.

62° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 20 décembre 1858, par le sieur Dujardin, médecin à Lille, pour un appareil imprimant, appliqué au manipulateur du télégraphe à cadran de chemin de fer français et applicable à d'autres usages.

63° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 27 décembre 1858, par le sieur Bay, maître maçon, à Lille, pour maçonnerie des chaudières à bouillir pour brasserie.

64° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 29 décembre 1858, par le sieur Dupont, menuisier à Lille, pour un bobinoir assembleur.

65° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 31 décembre 1858, par les sieurs Baudon-Porchez père et fils, à Lille, pour un calorifère hydrogène,

66° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 5 janvier 1859, par le sieur Cuvelier, mécanicien, à Marly, pour un moulin concasseur et broyeur à un seul cylindre.

67° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 11 janvier 1859, par le sieur Parisse, mécanicien, à Denain, pour poulies à gorges cannelées avec chaîne à dentures articulées applicables à tout mouvement de rotation.

68° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 5 janvier 1859, par le sieur Young, pour améliorations dans la composition et la distribution des caractères d'imprimerie

69° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 15 janvier 1859, par le sieur Vitaux aîné, fabricant de savon, à Lille, pour la manipulation de savon.

70° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 20 janvier 1859, par le sieur Provins, constructeur-mécanicien, pour un réchauffeur par surface.

71° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 20 janvier 1859, par le sieur Provins, constructeur-mécanicien, à Valenciennes, pour un réchauffeur à action directe.

72° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 22 janvier 1859, par le sieur Evrard, de Douai, pour l'emploi de réactifs propres à opérer l'épuration des dissolutions sucrées naturelles ou artificielles.

73° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 20 janvier 1859, par le sieur Lebret, associé-régisseur des mines d'Anzin, pour un système de fours à coke, destiné à la fabrication du coke non-seulement avec des houilles grasses, mais encore avec des mélanges de toutes espèces de houille.

74° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 26 janvier 1859, par le sieur Hazebrouck, menuisier, à Wervicque-sud, pour une dévideuse.

75° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 février 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Quinet (Léonard), vérificateur aux Mines d'Anzin, pour l'application d'un canon dans la poignée d'un sabre ;

76° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 10 février 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par le sieur Dujardin, docteur en médecine à Lille, pour un télégraphe-imprimeur ;

77° Le brevet d'invention pour 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 février 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par la Société Feichtwanter et Cie, à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 42, pour un porte-monnaie double ;

78° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 février 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par M. Lhermitte, mécanicien, faubourg Saint-Maurice, à Lille, pour une machine à concasser les matières sèches ou carbonisées, telles que chicorée, noir animal :

79° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 février 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par M. Descat (Gabriel), manufacturier à Flers, pour un système d'apprêtage des étoffes ;

80° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 février 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Gravier (François), carrossier à Valenciennes, pour un essieu patente à levier ;

81° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 février 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par le sieur Gravier (François), carrossier à Valenciennes, pour des mécanismes destinés à produire le fer à cheval ;

82° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 février 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par le sieur Gravier (François), carrossier à Valenciennes, pour un bandage convexe sur deux faces ;

83° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 février 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Gravier (François), carrossier Valenciennes, pour un essieu patente à cric-Richez ;

84° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 février 1859 au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Gravier (François), carrossier à Valenciennes, pour la fabrication d'une roue d'une seule jante, en bois de droit fil ;

85° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 28 février 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par le sieur Pesier, chimiste à Valenciennes, pour modifications apportées à la fabrication du sucre ;

86° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 février 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par les sieurs Scrive frères, négociants à Lille, pour un tissu employé dans la fabrication des cardes à carder toute espèce de filaments.

87° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 7 mars 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Dernoncourt (Pierre), chef d'atelier à Denain, pour un système de lampe de sûreté à disque denté pour le service des mines, des distilleries et des usines à gaz ;

88° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été dé-

posée le 10 mars 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Journiaux (François), et Fécamp (Désiré), à Cousolre, pour un système de descente régulière à contrepoids et freins, pour châssis de scierie à marbre,

89° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 mars 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Fontaine (Pierre-Joseph), contre-maître aux mines d'Anzin, pour un parachute avec arrêt ;

90° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 11 mars 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Vermersch et Briquet, à Tourcoing, pour une machine préparatoire de la laine ;

91° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 mars 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Baecker (Camille), cultivateurs et constructeurs élisant domicile chez le sieur Lannoy-Lefébure, rue Basse, 55, à Lille, pour un appareil à planter la fève, ainsi que toutes autres graines

92° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 mars 1850, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Damien (Charles), menuisier à Valenciennes, pour un système de jalousie,

93° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 18 mars 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Herbaut-Rohart, serrurier à Roubaix, pour un appareil inodore applicable aux lieux d'aisances et aux chaises percées ;

94° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 avril 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Bauthière-Paquet (Edouard), mécanicien, élisant domicile chez le sieur Wattelle (Louis), rue de Tournai, 14, à Lille, pour un système de férasses à l'usage des fours d'étendage de verreries ;

95° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 6 avril 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Morel (Augustin), manufacturier à Roubaix, pour un appareil de sûreté purgeur ;

96° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 avril 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Evrard, à Douai, pour un appareil de graissage applicable à tous les arbres tournants ;

97° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 9 avril 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Windsor fils (Jean), mécanicien, section de Moulins-Lille, à Lille, pour amélioration dans les machines à préparations de filature ;

98° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 avril 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par

le sieur Gabet (Ferdinand), meunier à Bermerain, pour un régulateur compensateur pour régler la vitesse de toute espèce de force motrice ;

99° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 avril 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Carville aîné (Charles-Louis-Joseph), entrepreneur, rue du Palais-de-Justice, 2, à Lille, pour construction et montage de générateurs à flamme renversée rendue fumivore ;

100° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 avril 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par les sieurs Harinkouck et Cuvillier, fabricants à Roubaix, pour un genre de tissus,

101° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 26 avril 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par le sieur Minescloux (J.-B.), fabricant de toiles métalliques, rue de Roubaix, 9, à Lille, pour une enveloppe de lampe de cuivre en fil de fer étamé ;

102° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 6 mai 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Deschin (Jules), mécanicien, rue du Bourdeau, 44, à Lille, pour une pompe à incendie ;

103° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 avril 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Vercherre (Jacques), carrossier à Roubaix pour un genre de voiture ;

104° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 6 mai 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Gravier (François), carrossier à Valenciennes, pour un genre d'essieu dit *essieu patente-Gravier* ;

105° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 mai 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par les sieurs Michaux et Cie, constructeurs de machines à Anzin, pour un genre de coulisseau ;

106° Le brevet d'invention du 15 ans, dont la demande a été déposée le 17 mai 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par le sieur Serbat (Louis), manufacturier à St-Saulve, pour un emploi de cuirs ;

107° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la démande a été déposée le 23 mai 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Loosvelt (Pierre), contre-maître à Tourcoing, pour un genre de bobine ;

108° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 21 mai 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Vangindertaelin (J.-B.), fabricant, représenté par le sieur Dénimal, rue de Paris, 229, à Lille, pour perfectionnements

à la pompe aspirante et foulante pour laquelle il a pris le 25 mai 1858, un brevet de 15 ans;

109° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 mai 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Grebel (Alphonse), maître de fonderie à Denain, pour un système de poutres tubulaires en fonte;

110° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 mai 1859, au secrétariat géuéral de la préfecture du Nord, par le sieur Houguet (Jean-Pierre), constructeur à Denain, pour un système d'ouvrants aérateurs à bascule fractionnés ou entiers système Houget;

111° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1er juin 1859, au secrétariat général de la préfecture du Nord, par le sieur Bernier-Degorgue, quincaillier à Lille, pour un cric servant à fermer en même temps un châssis et sa persienne;

112° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1er juin 1859, au secrétariat général de la Préfecture du Nord, par le sieur Colantier (François), employé au gaz, au Câteau, pour une matière propre à réparer les trous et crevasses des machines à vapeur sans être obligé de chômer.

113° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 31 mai 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Lauwick (Henri-Augustin-Joseph), manufacturier à Comines, pour divers perfectionnements aux métiers à tisser la bordure en velours épinglé;

114° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Foucquier (Amédé-Charles), à Onnaing, pour une machine à fabriquer les lames dentelées en acier, pour les fabriques de sucre et les féculeries;

115° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 11 juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Lemesre (Louis), mécanicien à Roubaix, pour un bobinoir renvideur;

116° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 11 juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Martel-Delespierre, mécanicien, et de Capol fils (Auguste), filateur, le premier à Roubaix, le second à Hazebrouck, pour filature des déchets de lin, etc.;

117° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Brontin (Louis), mécanicien, rue du Curé St-Sauveur, 35, à Lille, pour un système de mécanique à faire les pelottes de fil de coton ou de lin, et de fil de cordonnier;

118° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été dé-

posée le 18 juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Leroy, hôtel de l'Europe, à Douai, pour un rateau ramasseur à cheval;

119° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Basset (Noël), plafonneur à Denain, pour enduits calorifuges;

120° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Leclercq (Adolphe), maître de forges à Trith-Saint-Léger, pour un système de traverses et coussinets en fer;

121° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Silvert Levent et Cie., maîtres de forges à Bavai, pour un un système de matrices;

122° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 avril 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Ploncharl (Auguste), à Vertain, pour un instrument aratoire;

123° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 30 juin 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Meurisse (Charles), blanchisseur de linge et Courbes (Timothée), directeur de tissage mécanique à Lille, pour une machine à repasser le linge;

124° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Delperdange (Victor), élisant domicile rue de Roubaix, 35, à Lille, pour une lampe à réservoir supérieur;

125° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 16 juillet 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Champenois (Auguste), mouleur à Denain, pour un système de roues en fer;

126° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Halouchery (Sabin), forgeron mécanicien à Merville, pour un système de concasseur;

127° La brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 16 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Tardieu (Henri-Ernest), à Valenciennes, pour un système de pose de rails, sur traverses.

128° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 23 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Vandevoorde (Pierre), élisant domicile chez le sieur Royarts, rue de la Clef, 25, à Lille, pour une mesure métrique.

129° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposé le 27 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord,

par le sieur Desnoulet (Henri), garçon brasseur, Grande-Rue, 129, à Lille, pour un genre de fabrication de bière.

130° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 23 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Quillacq (Louis-Auguste-Bernard), à Anzin, pour une machine d'extraction de la houille à bieller conjuguées.

131° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 23 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Quillacq (Louis-Auguste-Bernard), à Anzin, pour un propulseur pneumatique pour la ventilation dans les houillères, forges et établissements divers.

132° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 28 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Guibal (Théophile), représenté par le sieur Cabany, ingénieur de la Compagnie des mines d'Anzin, pour un système de suspension de poulies d'extraction sur ressorts.

133° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 1er août 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Weimberger (Louis-Clément) et les sieurs Drombet (Henri et Victor), à Valenciennes, pour épuisement et extraction de mines.

134° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande à été déposée le 29 juillet 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Baudon-Porchez et fils, à Lille, pour en foyer réflecteur mobile.

135° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 4 août 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Rolland père et fils, mécaniciens et physiciens, élisant domicile chez le sieur Bourrier, à Crespin, pour un télégraphe électro-magnétique imprimant.

136° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 12 août 1859, au secrétarit de la préfecture du Nord, par le sieur Pic (Augustin), opticien, à Valenciennes, pour un flotteur indiquant le niveau d'eau dans les chaudières à vapeur, se plaçant à la calotte des chaudières.

137° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 16 août 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Dubois (Auguste) maréchal, à Flines, pour une machine avec tambour à concasser les os calcinés au moyen de boulets dentelés.

138° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 25 août 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Watson (Henri), fondeur et mécanicien, représenté par le sieur Lebrun, rue de la Clef, 16, à Lille, pour un appareil de sûreté dit *sifflet d'alarme Watson*, applicable aux chaudières à vapeur pour prévenir les dangers de manque d'eau.

139° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été dépo-

sée le 1er septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Bangert (François), chimiste, élisant domicile chez le sieur Hector Depretz, à Jeumont, pour l'emploi de la pyrite menue ou en grenailles à la fabrication de l'acide sulfurique.

140° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Derenne (Jean-Baptiste), mécanicien à Marly, pour une machine pour le filetage à chaud de boulons, tirefonds, etc.

141° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 8 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Harinkouke et Cuvillier, fabricants à Roubaix, pour un genre de tissu.

142° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Préseau (Louis), cultivateur à Ecuelin, pour un distributeur d'engrais liquide.

143° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Hamoir (Gustave), cultivateur à Saultain, pour une boîte moyère métallique à usage de roues de voiture.

144° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Harmegnies, Dupont et Cie, fabricants de cordes à Anzin, pour un genre de coutures de cordes plates en chanvre et en alois.

145° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 17 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Seynave (Louis), fabricant de lames métalliques à Roubaix, pour des lames métalliques mobiles.

146° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Canivet (Constant), serrurier, rue des Fossés-Neufs, 50, à Lille, pour une serrure de sûreté à combinaison excentrique.

147° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 21 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Coulon (Georges), mécanicien, représenté par le sieur Michaux, à Valenciennes, pour une machine à vapeur.

148° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Heindryckx (Flocide), élisant domicile hôtel Lavocat, place St-Martin, à Lille, pour un système de coussinets à l'usage des voies ferrées.

149° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 21 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Velletier (Louis), Coulon (Georges), mécani-

ciens et Doulceron (Alfred), dessinateur, représentés par M. Michaux, à Valenciennes, pour un robinet graisseur mécanique.

150° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 26 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Descamps (Louis), mécanicien et horloger à Anzin, pour application d'une grille fixe à barreaux mobiles à tous les foyers quelconques et à la fermeture simultanée des carreaux par la porte du foyer.

151° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a éte déposée le 29 septembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Montagne (Eugène), pour une machine à repasser le linge.

152° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 5 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Duhamel (H. S.), négociant, place de l'Arsenal, à Lille, pour un système d'étaux paralletés.

153° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 8 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Gadrat (Pierre-Aristide), industriel, Grande-Rue, quartier de Wazemmes, à Lille, pour un procédé de nettoiement anhydre, applicable à tous les déchets gras provenant des filatures de laines, soies, cotons et lins.

154° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 5 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Petit (Félix), fabricant de savons, élisant domicile chez le sieur Paquet, rue Basse, 7, à Lille, pour emploi de la turbine au lieu de la presse et des paniers en tôle pour opérer la soude d'avec la potasse, etc.

155° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 3 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Six-Desbonnets, maître menuisier, rue St-Jaeques, 18, à Lille, pour un appareil destiné à préparer les boîtes en carton.

156° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 15 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Faucille (Jules), fabricant de papiers, à St-André-lez-Lille, pour fabrication de papier.

157° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 20 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Richir (Coustant), cultivateur à Anzin, pour perfectionnements apportés à un four de boulangerie.

158° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 22 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Michaux (C. F.) et Cie., constructeurs, à Anzin, pour un lock compteur métrique.

159° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 22 octobre 1849, au secrétariat de la préfecture du Nord,

par les sieurs Michaux (A) et Cie., constructeurs, à Anzin, pour une lampe de sûreté pour les mines, à fermeture hermétique.

160° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 26 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Fourmaux (Edouard), fabricant de toiles, à Tovin, pour un sac à pulpe.

161° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 27 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Mouraux-Lemesre, peigneur, à Roubaix, pour un système de peigneuse dite à peignage facultatif.

162° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 2 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Bianco aîné, fabricant de fil à coudre, rue du Court-Debout, 20, à Lille, pour une mécanique à rentrer le fil de lin et de coton.

163° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposée le 3 novembre 1849, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Grimonprez fils (Eugène) fabricant à Roubaix, pour un procédé de tissage, duite à duite.

164° Le brevet d'invention de 15 ans dont la demande a été déposee le 3 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Lefebvre et Bacqueville, mécaniciens, quai de la Haute-Deûle, 23, à Lille, pour un fourneau fumivore et économique.

165° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Serbat (Louis), manufacturier à St-Saulve, pour un procédé propre à nettoyer les générateurs tubulaires.

166° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 28 octobre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Young (James-Hadden), représenté par le sieur Curtis, rue du Molinel, 24, à Lille, pour perfectionnements dans les machines à composer et à distribuer les caractères d'imprimerie (patente anglaise de 14 ans, expirant le 9 avril 1873).

167° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 9 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du par le sieur Bulteau (Paul Pierre), mécanicien, place de la Mairie, 7, à Lille, pour un battant à une et plusieurs navettes sur une seule ligne.

168° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 7 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Deprez père et fils, fondeurs à Anzin, pour un système d'extraction à bobines dépendantes;

169° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 novembre 1859, au secrétariat de la prefecture du Nord, par le sieur Lesay (Auguste), mercier et fabricant de fil, passage des Halles, 16, à Lille, pour un procédé pour rendre le fil uni et brillant sans avoir recours au système du glaçage;

170° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Marchand frères (Pierre), négociants, quai de la Verrerie, 1, à Dunkerque, pour système d'épuration d'huile ;

171° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Harmegnies (Jean-François), fabricant de cordes, représenté par les sieurs Harmegnies, Dumont et Cie, cordiers à Anzin, pour un système élastique destiné à éviter le choc que reçoivent les cordes au moment de l'élevage des vases d'extraction dans les puits des mines ;

172° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a éte déposée le 15 novembre 1859, par les sieurs Harmegnies, Dumont et Cie, cordiers à Anzin, pour une machine à filer le chanvre ;

173° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 novembre 1590, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Bazin (Paul) et Cie, à Denain, pour un appareil allumoir, servant à allumer régulièrement et instantanément les lampes ;

174° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Bouchet (Pierre-Théodore) et Quillacq (Louis-Auguste), à Valenciennes, pour une machine d'extraction pour usines ;

175° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 novembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Lecour (Louis-Joseph), passementier, rue des Bouchers, 34 *bis*, à Lille, pour des cordes à broches, à œillets ;

176° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 décembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Balley (John), Greenwood (Thomas) et Sockray (Jacob), représentés par le sieur Robert Busk, rue Négrier, 4, à Lille, pour améliorations et perfectionnements dans les métiers à convertir les filaments du lin, du chanvre, etc., en fils ou cordons, les polir, les paralléliser et les retordre en feuilles (patente anglaise de 14 ans, expirant le 20 janvier 1873) ;

177° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 décembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Black, Georges, à Cambrai, pour un mode d'éclairage au gaz ;

178° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 7 décembre 1859, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Vangindertaelen (Jean), fabricant, représenté par le sieur Deminal, rue de Paris, 229, à Lille, pour un refrigérant par le laminage du liquide ou du gaz à refroidir ;

179° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord le 14 septembre 1858, par le sieur Guffroy, négociant à Lille, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 14

septembre 1857, pour divers perfectionnements aux foyers fumivores;

180° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 29 octobre 1858, par le sieur Baucq, à Marchiennes, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 30 octobre 1857, pour un alimentateur mécanique des râpes;

181° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 30 octobre 1858, par le sieur Kuhlmann, chimiste à Lille, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 14 septembre 1858, pour des procédés de teinture et d'impression;

182° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 8 novembre 1858, par le sieur Hugueux, menuisier à Lille, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 19 novembre 1857, pour un appareil propre à battre toute espèce de grains;

183° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 7 juin 1858, par le sieur Baudon-Porchez, à Lille, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 8 août 1857, pour un calorifère tubulaire à récipient distributeur;

184° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 22 juin 1858, par le sieur Helson, agent-comptable à Hautmont, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 20 décembre 1855, pour un lavoir mécanique;

185° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 8 juillet 1858, par le sieur Bauduin, monteur-mécanicien à St-André, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 14 mai 1857, pour une torsion progressive pour métiers à filer;

186° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 15 juillet 1858, par le sieur Roger, a Wazemmes, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 25 novembre 1857, pour un appareil alimentant toutes les chaudières à vapeur à l'eau bouillante;

187° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 28 août 1858, par le sieur Meilhan, fabricant d'acier à St-Amand, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 1er septembre 1857, pour un four à fondre l'acier;

188° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 25 octobre 1858, par le sieur Becquart, à Comines, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 30 octobre 1857, par le sieur Bonduel dont il est cessionnaire, pour une machine à broyer et teiller le lin;

189° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 8 décembre, par le sieur Desurmont, filateur et Coudeau, mécanicien à Seclin, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 15 septembre 1858, pour un appareil de tissage;

190° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la Préfecture du Nord, le 14 décembre 1858, par le sieur Kuhlmann, fabricant de produits chimiques à Lille, et se rattachant au brevet

de 15 ans pris le 20 octobre 1856, pour des procédés de fabrication de la baryte et de la strontiane et de leurs sels avec application à divers usages;

191° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 29 décembre 1858, par le sieur Dubrulle-Chevalier, entrepreneur, à Douai, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 3 mai 1858, pour une pompe à godets perfectionnée dite de *Dubrulle-Chevalier;*

192° Le certificat d'attition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 13 janvier 1859, par les sieurs Janvier père et fils, à Paris, et se rattachant au brevet de 15 ans pris le 14 novembre 1858, pour un semoir planteur.

193° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 23 février 1859, par le sieur Tailly fils (Louis), brasseur, rue Saint-Sauveur, 98, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 23 novembre 1857, pour un système de vidange inodore;

194° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 23 mars 1859, par le sieur Baeker (Camille), cultivateur et constructeur, élisant domicile chez le sieur Lannoy-Lefebvre, rue Basse, 55, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 14 mars 1859, pour un appareil à planter la fève ainsi que toutes autres graines;

195° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 24 mars 1859, par le sieur Guffroy (Charles), quai de la Basse-Deûle, 27, à Lille, et se rattachant au brevet de de 15 ans, pris le 14 septembre 1857, pour divers perfectionnements aux foyers fumivores;

196° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 15 avril 1859, par le sieur Guilloteau (Alexandre-Joseph), industriel, élisant domicile chez la veuve Mignon, place du Théâtre, 38, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 31 janvier 1859, pour un système de fourneau pour les machines à vapeur, fixes et locomobiles et autres usages industriels;

197° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 7 mai 1859, par le sieur Pesier (Edmond), chimiste, représenté par le sieur Lesens, à Valenciennes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 28 février 1859, pour modifications apportées à la fabrication du sucre;

198° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 9 mai 1859, par le sieur Deparis (Augustin), cultivateur, à Ghissignies, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 22 août 1857, pour un fermoir mécanique;

199° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 11 juillet 1859, par le sieur Desclin (Jules),

mécanicien, rue du Bourdeau, 44, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 8 mai 1859, pour une pompe à incendie;

200° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 12 mai 1859, par la Compagnie des mines d'Anzin, représentée par le sieur Le Bret (Jean), associé-régisseur-gérant de ladite Compagnie, à Denain, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 20 janvier 1859, pour un système de four à coke, destiné à la fabrication du coke, non-seulement avec des houilles grasses, mais encore avec des mélanges de toutes espèces de houille;

203° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la préfecture du Nord, le 12 octobre 1859, par le sieur Degans (Auguste-Louis-Edouard), compositeur, rue d'Alger, 14, à Lille, section de Wazemmes, et se rattachant au brevet d'invention de 10 ans, pris le 13 octobre 1858, pour une machine à laver le linge;

204° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la Préfecture du Nord le 11 octobre 1859, par le sieur Delperdauge (Victor) élisant domicile chez le sieur Guisselin, rue de Roubaix, 35, à Lille, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 4 juillet 1859, pour une lampe à réservoir supérieur;

205° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la Préfecture du Nord le 11 octobre 1859, par le sieur Pimont (Prosper), manufacturier, élisant domicile hôtel de l'Europe à Lille, et se rattachant au brevet de à5 ans, pris le 18 avril 1857, pour perfecttonnements, additions, modifications, etc., aux procédés et moyens décrits dans ses brevets des 13 décembre 1845 et 19 septembre 1855, pour envelopper incalorifères ou calorifuges;

206° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la Préfecture du Nord le 19 novembre 1859, par le sieur Locqueneux (Michel), rue Comtesse, 6, à Valenciennes, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 20 novembre 1858, pour un procédé fumivore continn;

207° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la Préfecture du Nord, le 28 octobre 1856, par le sieur Evrard, à Douai, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 12 avril 1859, pour un appareil de graissage applicable à tous les arbres tournants;

208° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la Préfecture du Nord, le 26 novembre 1859, par le sieur Heindryckx, (Ploud), élisant domicile hôtel l'Avocat, place St-Martin, 10, à Lille, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 20 septembre 1859, pour un système de coussinets à l'usage des voies ferrées;

209° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée à la Préfecture du Nord, le 24 novembre 1852, par le sieur Leclercq (Adolphe), maître de forges à Trith St-Léger, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 24 juin 1859, pour un système de traverses-coussinets en fer.

TROISIÈME PARTIE.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. le Ministre de l'Intérieur a décerné, au nom de S. M. l'Empereur, des médailles d'honneur aux personnes ci-après dénommées qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement.

ANNÉE 1860. (1)

Médaille d'or de 1re classe.

A M. Boitelle, capitaine en second des sapeurs-pompiers de Cambrai, en récompense des services remarquables qu'il a rendus et du rare courage dont il a fait preuve dans de nombreux incendies.

Médaille d'or de 2e classe.

A M. Thumerelle, adjudant sous-officier des sapeurs-pompiers de Douai, qui s'est exposé aux plus grands périls, pendant un incendie, pour retirer les victimes ensevelies sous les décombres.

Médailles en argent de 1re classe.

A M. L. Liger, agent de police à Dunkerque, pour le courage qu'il a montré en arrêtant deux chevaux emportés attachés à un camion;

Médaille en argent de 2e classe.

1° A M. Allaer, éclusier à la Motte-au-Bois, commune de Morbecque, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un ouvrier qui se noyait dans le canal d'Hazebrouck;

2° A M. Descamps, marchand boucher à Armentières, pour s'être exposé à un grand danger en retirant de la Lys un enfant de 13 ans qui y était tombé;

3° A M. V. Montigny, commis-négociant, pour le dévouement qu'il a montré en sauvant une jeune fille qui se noyait dans le canal de La Bassée;

4° A M. Dailliez, sergent de sapeurs-pompiers à Cambrai, pour avoir montré la plus grande intrépidité dans plusieurs incendies;

5° A M. Fremaux, sapeur-pompier à Lille, pour s'être particulièrement distingué dans plusieurs incendies;

(1) L'abondance des matières ne nous a pas permis d'insérer, l'année dernière, la notice de ces récompenses.

6° A M. Terly, garde-champêtre à Looberghe, pour les dangers qu'il a courus en sauvant trois jeunes enfants qui se noyaient dans un fossé large et profond ;

7° A M. Houry, lieutenant de douanes à Steenwerck, pour s'être signalé par le plus grand dévouement dans un incendie ;

8° Au jeune Rogie (Edouard), âgé de 15 ans, et demeurant à Estaires, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, un enfant qui se noyait dans la Lys ;

9° A M. Dutrieux, marchand de vin Au Quesnoy, pour le courage et le dévouement qu'il a montrés dans un incendie qui a éclaté à Louvignies-lez-Quesnoy ;

10° A M. Payen, sous-lieutenant de sapeurs-pompiers Au Quesnoy, pour s'être particulièrement distingué dans le même incendie ;

11° A M Boirot, journalier à Estaires, pour s'être exposé à un grand danger en retirant de la Lys un jeune garçon qui y était tombé ;

12° A M. Bertrand, employé des contributions indirectes à Avesnes, pour avoir sauvé deux personnes qui se noyaient dans l'Helpe Majeure ;

13° A M. Béghin, garçon de bureau au Ministère de l'Intérieur, pour s'être particulièrement distingué dans un incendie qui a éclaté à Lille en 1857 ;

14° A M. Dupont, sapeur-pompier à Valenciennes, pour ses longs services, et pour s'être signalé dans six incendies ;

15° A M. Bertin aussi sapeur-pompier à Valenciennes, également pour ses longs et bons services et pour le courage dont il a fait preuve dans beaucoup de circonstances.

RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Des gratifications ont aussi été accordées pour traits de courage, aux citoyens dont les noms suivent :

1° Au sieur Vanderpotte, de Douai, pour avoir exposé ses jours en se précipitant sous la glace pour en retirer un jeune garçon en danger de périr.

2° Au sieur Gourdin, journalier à Verlinghem, pour avoir retiré d'un fossé profond une petite fille qui s'y noyait.

3° Au sieur Despinoy, ouvrier à Lille, pour avoir sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer.

4° Au sieur Merchez, scieur de long, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant un jeune enfant tombé dans la Lys.

5° Au sieur Bavière, porteur de charbon à Lille, pour avoir retiré du canal du Grand-Magasin, un individu qui était en danger d'y périr ;

6° A la femme Lehembre, de Lys-lez-Lannoy, pour avoir sauvé un jeune garçon qui se noyait dans un fossé profond;

7° Au sieur Lieutenant, débardeur, à Lille, pour avoir retiré de la Basse-Deûle, un enfant de sept ans qui y était tombé;

8° Au sieur Gamelin, ouvrier serrurier à Merville, pour avoir exposé ses jours, en sauvant un jeune garçon qui se noyait dans la Lys;

9° Aux sieurs Bergue et Lerouge, de Marquette, pour avoir fait preuve de dévouement en se jetant tout habillés dans le canal de la Marque pour en retirer deux personnes en danger de périr;

10° Au sieur Devailly, ouvrier à Wavrin, pour avoir sauvé un jeune homme qui était tombé dans une fosse d'aisance;

11° Au jeune Sénéchal, de Denain, pour avoir sauvé un enfant qui se noyait dans l'Escaut;

12° Au sieur Morel, tailleur à Douai, pour s'être jeté dans la Scarpe et en avoir retiré une jeune fille qui s'y noyait;

13° Au sieur Herteman, cordonnier, à Estaires, pour avoir retiré un jeune garçon tombé dans la Lys;

14° Au sieur Vanderwalle, employé d'octroi, à Lille, pour avoir sauvé un jeune enfant en danger de périr dans la Deûle;

15° Au sieur Lecerf, ouvrier à La Gorgue, pour avoir retiré d'un fossé profond, une petite fille qui y était tombée;

16° Au sieur Savaete, tisserand à Marcq-en-Barœul, pour avoir retiré de la Marque un jeune garçon qui s'y noyait;

17° A la jeune Mortreux, de Wavrin, pour avoir sauvé la vie à un jeune enfant qui était tombé dans un grand fossé;

18° Au sieur Petit, ouvrier chaudronnier à Valenciennes, pour son courage dans le sauvetage des victimes de l'écroulement d'une maison dans cette ville;

19° Au sieur Paris, ouvrier fileur, à Lille, pour avoir porté secours à un individu qui se noyait dans la Basse-Deûle;

20° Au sieur Dor, tisseur à Saint-Souplet, pour avoir sauvé des personnes qui se noyaient dans la rivière de la Selle;

21° Au sieur Pascal, ouvrier mineur à Denain, pour s'être jeté dans un bassin de l'Escaut et en avoir retiré un enfant en danger d'y périr;

22° Au sieur Demarlière, ouvrier paveur a Bon Secours (Belgique), pour avoir arrêté, à Denain, un cheval emporté traînant les débris d'un chariot;

23° Au sieur Tahon, ouvrier mineur à Denain, pour avoir sauvé la vie à un jeune garçon, qui était tombé dans un puits profond;

24° Au sieur Delmotte, maçon à Saulzoir, pour son courage et les blessures qu'il a reçues en portant secours dans un incendie, en cette commune;

25° Au sieur Bridelle, ouvrier à Cambrai, pour avoir fait preuve

de dévouement en descendant dans un puits et en retirer un homme qui y était tombé asphyxié ;

26° Au sieur Stroh, journalier, à Valenciennes, pour avoir retiré des fossés de la place, un individu en état d'ivresse qui s'y était jeté volontairement ;

27° Au sieur Bochart, journalier, à Wambrechies, pour s'être jeté dans la Deûle, et en avoir retiré un jeune garçon qui était en danger de s'y noyer ;

28° Au sieur Secret, jardinier à La Madeleine, pour avoir failli périr pour sauver un enfant qui se noyait dans la Deûle ;

29° Au sieur Beaucarne, pour avoir opéré le sauvetage de cet enfant ainsi que celui du sieur Secret ;

30° Au sieur Varasse, tisserand, à Marcq-en-Barœul, pour avoir sauvé la vie à un enfant qui était tombé dans le canal de la Marque ;

31° Au sieur Boistel, journalier à Annœullin, pour avoir fait preuve de courage en retirant de l'abreuvoir communal un homme ivre qui était tombé ;

32° Au sieur Poupart, journalier, à Comines (Belgique), pour le dévouement qu'il a montré en retirant de la Lys un enfant qui était en danger d'y périr ;

ANNÉE 1861.

MÉDAILLE D'OR.

Au sieur Borderlique (Edouard), éclusier à Douai, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, une femme qui se noyait dans la Scarpe. Il avait précédemment sauvé la vie à 18 personnes et était titulaire de deux médailles en argent.

MÉDAILLES EN ARGENT.

1° Au sieur Halguin, lieutenant de sapeurs-pompiers à Maubeuge, en récompenses de ses longs et dévoués services.

2° Au sieur Maugo, ouvrier serrurier à Bourbourg-Campagne, pour le courage qu'il a montré en sauvant un indigent infirme qui se noyait dans le canal de Bourbourg ;

3° Au sieur Leblanc, caporal de sapeurs-pompiers à Lille, pour son intrépidité et ses utiles services dans divers incendies.

4° Au sieur Berteloot, sergent-major des sapeurs-pompiers de Bergues, en récompense du courage et du dévouement qu'il a montrés dans divers circonstances.

5° Au sieur Barbage, magasinier à Armentières, pour avoir opéré le sauvetage d'un homme qui était en danger de se noyer dans la Lys.

6° Au sieur Ménard, agent de police à Dunkerque pour avoir fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant, lui second, un cheval furieux attelé à un tombereau.

7° Au sieur Gosse, sergent de ville à Paris, pour différents sau vetages opérés à Bourbourg.

8° Au sieur Cochon, mesureur de grains à Douai, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un soldat d'artillerie qui se noyait dans la Sensée.

9° Au sieur Booty, capitaine adjudant-major du bataillon de sapeurs-pompiers à Douai, pour s'être particulièrement signalé dans l'incendie du magasin aux fourrages de cette ville.

10° Au sieur Laude, garde-champêtre à Gouzeaucourt, pour le courage dont il a fait preuve en arrêtant un cheval emporté attelé à un cabriolet.

11° Au sieur Rudant, journalier, pour avoir retiré de la Lys une jeune fille qui s'y noyait.

12° Au sieur Bagasse, de Valenciennes, pour avoir sauvé un individu qui se noyait dans l'Escaut.

13° Au sieur Patinier, cultivateur à Coudekerque-Branche, pour l'acte d'humanité et de courage qu'il a accompli en retirant du canal de Bergues une femme qui s'y était jetée dans un accès de folie.

14° Au sieur Seize, fabricant de briques à Wormhoudt, pour avoir retiré de la Peenebecque un enfant qui y était tombé et la mère qui s'y était jetée à son secours.

RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Des gratifications s'élevant ensemble à la somme de 865 fr. ont été en outre accordées pour actes de sauvetage ou de dévouement aux dénommés ci-après, savoir :

1° Au sieur Deveugèle, journalier à Wasquehal, pour le courage qu'il a montré en retirant de l'eau un adulte qui y été tombé accidentellement;

2° Au sieur Bécue, ouvrier tisserand à Merville, qui s'est jeté, tout habillé, au mois de janvier, dans la rivière de la Bourre, pour en retirer un jeune enfant qui y aurait infailliblement péri sans son secours;

3° Au sieur Lepé, Eléter, âgé de dix-neuf ans, à Escarmain, qui a sauvé le 31 janvier, un enfant tombé accidentellement dans la rivière de l'Ecaillon;

4° Au sieur Durutte, ouvrier boueur à Lille, qui a fait preuve de courage et de dévouement en retirant du canal des Elites, un enfant qui, s'étant aventuré sur la glace, était tombé dans l'eau et se trouvait sur le point de périr;

5° Au sieur Delcourt, cantonnier à Zugdtcoote, pour avoir fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés;

6° Au sieur Pêche, d'Elesmes, pour le dévouement dont il a fait preuve en pénétrant dans une maison incendiée pour en retirer une femme en danger d'y périr;

7° Au sieur Collart, journalier à Lille, qui exposa ses jours en descendant dans une fosse d'aisance pour en retirer un homme qui venait d'y tomber asphyxié;

8° Au sieur Meurisse, sapeur-pompier, à Lannoy, qui a retiré d'un fossé profond un jeune enfant qui se noyait;

9° Au sieur Derametz, porte faix à Merville, lequel s'est jeté tout habillé dans la Lys, pour en retirer un jeune enfant en danger de se noyer;

10° A la femme Colin, d'Anor, qui s'est signalée par son dévouement à soigner des malades atteints de la fièvre typhoïde et s'est montrée d'ailleurs, en toute circonstance, animée de zèle et d'abnégation lorsqu'elle pouvait être utile à ses semblables;

11° Au sieur Descamps, tourneur en bois, à Merville, lequel a sauvé la vie à une jeune fille qui se noyait dans le fossé de Bersée;

12° Au sieur Tot, pontonnier, à Petite-Synthe, qui n'hésita pas à se jeter dans le canal de Mardyck, pour sauver un jeune enfant qui allait y périr;

13° et 14° Aux sieurs Carpentier et Dernoncourt, ouvriers mineurs, à Denain, pour avoir fait preuve de dévouement en descendant dans un puits pour en retirer une femme qui y était tombée accidentellement;

15° Au sieur Jésus, scieur de long à Vendegies-sur-Ecaillon, pour s'être signalé pendant l'incendie qui éclata dans la commune;

16° Au sieur Delerue, ouvrier à Lille, qui se précipita tout habillé dans le canal de la Deûle, pour en retirer une femme âgée sur le point de s'y noyer;

17° Au sieur Bastien, fileur à Fourmies, lequel s'est dévoué pour sauver un homme en danger de se noyer dans la rivière de l'Helpe-Mineure;

18° Au sieur Debuire, sous-brigadier de police, à Dunkerque, pour le courage qu'il a montré en arrêtant dans sa course un cheval furieux attelé à un tombereau;

19° Au sieur Lenoir, sergent de ville, à Lille, pour avoir opéré le sauvetage d'un enfant qui allait se noyer dans le canal de la Haute-Deûle;

20° Au sieur Caudez, journalier à La Bassée, qui a retiré d'un fossé large et profond, un jeune enfant qui s'y noyait;

21° A la femme Cauche, à Houplines, laquelle a fait preuve de dévouement en retirant d'un fossé profond un jeune enfant en danger de se noyer;

22° A la jeune Bulcourt, âgée de quinze ans, qui s'est jetée toute habillée dans le canal de la Sensée, pour en retirer un jeune enfant qui allait périr;

23° Au sieur Doolaeghe, de Quesnoy-sur-Deûle, qui a opéré le sauvetage d'un jeune garçon tombé dans la rivière à l'endroit des ponts levis;

24° Au sieur Mahieu, journalier à Wavrin, pour avoir sauvé un jeune enfant qui se noyait dans la Deûle;

25° Au sieur Wattrelos, cultivateur à Wavrin, lequel a retiré de la rivière un jeune enfant qui allait infailliblement y périr;

26° A la femme Descamps, de Thiennes, pour le courage et le dévouement dont elle a fait preuve en se précipitant au secours d'un enfant de quatre ans qui allait se noyer;

27° Au sieur Duquenne, sergent de ville à Lille, pour avoir arrêté un cheval emporté qui pouvait occasionner de grands malheurs;

28° Au sieur Lefer, éclusier, à Merville, qui s'est précipité au secours d'une femme tombée accidentellement dans la Bourre et qui, sans son aide devait certainement y périr;

29° Au sieur Dubois, dit Donat, de Merville, pour avoir opéré le sauvetage d'un jeune enfant qui se noyait;

30° Au sieur Bouquillon, d'Houplines, qui a retiré de la Lys, un enfant de neuf ans qui allait périr;

31° Au sieur Bonte, de la Bassée, qui a fait preuve de dévouement en se précipitant dans le canal pour en retirer un jeune garçon, qui avait déjà disparu sous l'eau et qu'il ne parvint à retirer qu'après avoir plongé plusieurs fois;

32° Au sieur Currez, ouvrier, à la Gorgue, pour avoir retiré de la Lawe, un enfant de sept ans qui se noyait;

33° Au sieur Coteau, tisseur à Bévillers, lequel s'est signalé dans un incendie dans sa commune et a reçu en cette circonstance, des blessures qui l'ont empêché de travailler pendant quinze jours;

34° Au sieur Derick, porteur de charbon, à Lille, pour avoir sauvé un enfant de cinq ans qui était tombé dans le canal de la Basse-Deûle;

35° Au sieur Larose, porteur de charbon à Lille, pour avoir accompli un sauvetage du même genre;

36° Au sieur Pavot, batelier, à Bruille-lez-Saint-Amand, qui s'est jeté tout habillé dans le canal de la Basse-Deûle, afin d'en retirer un jeune enfant qui se noyait;

37° Au sieur Herpin, cabaretier, à Lille, pour avoir porté un secours efficace à un jeune homme tombé accidentellement dans un des canaux de la ville;

38° Au sieur Lemoine, ouvrier bourrelier à Saint-Python, pour avoir retiré de la rivière de la Selle, un enfant qui était en danger de s'y noyer;

39° A la femme Parquet, à Lille, pour avoir opéré plusieurs sauvetages de personnes tombées accidentellement dans le canal de la Deûle;

40° Au sieur Degouge, cordonnier, à Lille, lequel a exposé sa vie pour retirer du canal des Hybernois, un homme qui se noyait.

NÉCROLOGIE.

M. FERRIER. (*)

M. François-Louis-Auguste Ferrier, officier de la Légion-d'Honneur, ancien directeur-général des douanes, ancien président du Conseil général du département du Nord, ancien Pair de France, né à Paris, le 13 avril 1777, y est décédé le 11 janvier 1861.

Entré dans l'administration des douanes en 1797, M. Ferrier débuta comme premier commis de direction à Dunkerque, fut bientôt après appelé en qualité de sous-chef à l'administration centrale, puis, en 1804, nommé sous-inspecteur à Bayonne, où il publia un traité d'économie politique, (1) qui eut plusieurs éditions, et dont les doctrines font encore autorité parmi les partisans du système protecteur, de ce système qui, quel que soit le jugement qu'on puisse en porter aujourd'hui, a eu longtemps sa raison d'être, puisqu'il a puissamment contribué, on ne saurait le méconnaître, au développement progressif des forces industrielles de la France. Nommé Inspecteur à Worms, dans le Palatinat, et plus tard en Toscane, il était Directeur à Rome, lorsqu'un décret impérial du 22 janvier 1812 lui confia, à l'âge de trente-cinq ans, les fonctions de directeur-général des douanes. Mais, deux ans plus tard, arriva la chute du gouvernement impérial, et, par cela même que le Chef de l'Etat le tenait en grande estime, M. Ferrier dut tomber avec lui et échanger contre une situation plus modeste, la haute position qu'il occupait. Il devint, en 1814, directeur à Dunkerque, pour reprendre, au retour de l'Ile d'Elbe, la direction générale qui lui fut conférée par décret du 25 mars 1815.

C'est ici le lieu de faire mention d'un incident qui honore trop celui à qui nous consacrons ces lignes, pour que nous le passions sous silence.

Le duc d'Otrante, Ministre de la police générale, lui avait signalé M. X..., directeur des douanes à Saint-Mâlo, comme animé de sentiments royalistes qui ne permettaient pas de le maintenir en place. M. Ferrier répondit que si quelques traditions de famille pouvaient attacher M. X... à la dynastie déchue, ce n'en était pas moins un homme loyal, disposé à faire son devoir, puisqu'il avait prêté serment, et qu'il s'en rendait le garant. Le Ministre ayant

(*) Cette notice nous a été transmise par M. Leroy, directeur des douanes et des contributions indirectes de Lille.

(1) Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce.

insisté, le directeur-général reproduisit énergiquement ses premières objections, et termina ainsi: « Vous pouvez, au surplus, M. » le Ministre, en référer à l'Empereur, qui est le maître. Mais il » sera bon de lui faire connaître que, s'il adoptait votre opinion, » il aurait à pourvoir tout à la fois au remplacement de M. X..., et » au mien. » Peu de jours après, M. Ferrier s'étant rencontré dans un salon avec M. le duc d'Otrante, celui-ci vint à lui, et, l'attirant dans une embrasure de fenêtre, il lui dit: « Quelle est, selon » vous, M. le directeur-général, la qualité la plus essentielle dans » un administrateur? — Le caractère, M. le duc. — Vous avez » raison, M., et je vous sais gré de m'avoir prouvé que vous pos- » sédez cette qualité. » On comprend qu'il ne fut plus question de destituer le directeur de Saint-Malo.

Cependant l'Empire tombe de nouveau, et, au commencement de la seconde restauration, M. Ferrier va reprendre à Dunkerque, les fonctions que les événements du 20 mars lui avaient fait quitter. Pendant vingt-six années, il les a remplies avec une grande distinction, y apportant beaucoup d'indépendance de caractère, une extrême bienveillance pour ses principaux collaborateurs comme pour ses subordonnés, et surtout aussi un esprit d'équité et de conciliation dont le souvenir est encore vivace. Consacrant ses loisirs à l'étude de questions d'un intérêt général, il publia successivement divers écrits, (1) où l'élégance et la concision du style s'allient à l'élévation de la pensée.

Président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Dunkerque, et de la Commission administrative d'une section de Waeteringues, M. Ferrier était l'un des hommes les plus considérables du département. Nommé, en 1834, membre du Conseil général, par les cantons de Bourbourg et de Gravelines, il fut le premier président élu de cette assemblée. Ses anciens collègues, dont le nombre diminue malheureusement chaque année, n'ont pas plus oublié sa facilité d'élocution et sa rectitude de jugement, que son impartialité et l'habileté avec laquelle il ramenait la discussion à son point de départ, quand elle s'en écartait. Aussi, la présidence lui fut-elle continuée pendant plusieurs sessions consécutives, ce qui, pour nous servir de l'expression de M. le baron Méchin, le rendait *Pairiable*. L'horoscope du Préfet du Nord s'est réalisé, et M. Ferrier promu en 1838, au grade d'officier de la Légion-d'honneur, sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, fut, à la fin de 1841,

(1) Du crédit, 1817; — Mémoire sur la demande d'un entrepôt à Paris, novembre 1819; — De l'enquête commerciale, janvier 1829; — Du système maritime et commercial de l'Angleterre au XIXe siècle, 1829; — De l'impôt, 1831; — De la responsabilité ministérielle relativement à l'administration des finances, 1832: — De la rémunération des services civils, 1833; — Du port de Dunkerque et de son avenir commercial, 1838; — De l'impôt du sel, 1847.

élevé à la dignité de Pair de France. Soit comme rapporteur de différents projets de loi, soit dans le sein des commissions dont il fit partie, ou même à la tribune, M. Ferrier se montra à la hauteur de sa nouvelle position, et s'attira parmi ses collègues de la chambre des Pairs, de nombreuses et vives sympathies.

A la suite de la révolution de 1848, M. Ferrier est rentré, alors septuagénaire, dans la vie privée. Les commotions politiques, bien plus encore que l'âge peut-être, exercèrent une influence délétère sur cette intelligence d'élite que nous eûmes la douleur de voir s'affaiblir progressivement. M. Ferrier s'est éteint à quatre-vingt-quatre ans, sans laisser de postérité; mais entouré des soins que lui a prodigués la digne compagne qu'il s'était donnée en 1809, femme aussi distinguée par le cœur que par l'esprit, dont l'abnégation et le dévouement, durant la dernière période de l'existence de son mari, n'ont pu qu'ajouter aux sentiments de respect et de vénération, commandés, depuis un demi-siècle et au-delà, par une vie qui a offert le modèle de toutes les vertus.

ABEL DE PUJOL.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de publier ci-après, comme notice nécrologique, le discours que M. Larribe, ancien secrétaire de la Commission des Beaux-Arts de la Préfecture de la Seine, a prononcé, le 30 septembre 1861, sur la tombe du peintre illustre dont la ville de Valenciennes et le pays tout entier ont eu à pleurer la mort :

MESSIEURS,

Permettez-moi aussi de dire quelques mots, après les graves paroles que nous venons d'entendre et qui, par le double mérite de la vérité et de l'élocution, ont si bien interprété les sentiments douloureux dont nous sommes pénétrés. Une ancienne et constante amitié me les inspire, comme un témoignage de plus pour la vie, les travaux et la célébrité de celui dont nous déplorons la perte.

En 1816, lorsque je connus Abel de Pujol, il était du nombre de ces jeunes artistes qui, revenant de l'Ecole de Rome, se trouvaient à Paris dans l'isolement et la détresse, Le deuil de nos défaites s'étendait sur la France entière. Les arts avaient interrompu leurs ingénieuses productions et le poëte seul avait le noble avantage de gémir sur nos malheurs; mais en même temps, de prédire le retour glorieux de la victoire et des bienfaits de la paix, sous le règne qui assure, aujourd'hui, la puissance et la grandeur de la patrie.

A cette époque de triste souvenir, il appartenait à l'homme d'élite qui était à la tête de l'administration de la ville de Paris, le comte de Chabrol, qui l'a dirigée, pendant 17 années, avec tant d'utilité et de distinction, de chercher les moyens de calmer, autant qu'il dépendait de lui, de si justes regrets et de si profonds découragements. Il sut donc,

malgré les difficultés qu'augmentait encore l'inclémence des saisons, faire créer dans le budget municipal une première libéralité pour des travaux de peinture et de sculpture destinés aux monuments religieux que, dans un temps de funeste mémoire, l'anarchie et l'ignorance avaient dépouillés de leurs plus beaux ornements. Une commission, dont j'étais le secrétaire, fut son auxiliaire actif et impartial, dans les mesures qui, jusqu'en 1830, avaient fait consacrer plus de *quinze cents mille francs* à encourager, dans leurs débuts, les peintres, sculpteurs, architectes et graveurs dont la plupart ont été ou sont encore maintenant les maîtres et l'honneur de notre Ecole.

Abel de Pujol devait trouver sa place dans cette première distribution et il sut la justifier par son beau tableau du *Martyr de St.-Etienne*, qui partagea la principale récompense du salon de 1817, avec le *Lévite d'Ephraïm*, dont l'habile auteur s'est montré, depuis ce mutuel triomphe, au lieu d'un rival un excellent ami.

Plus tard, il ne cessa pas d'avoir une large part dans les travaux de la ville de Paris et il s'y distingua constamment; mais c'est surtout dans les peintures à fresque de la chapelle de St.-Roch, à St.-Sulpice, qu'il a prouvé toute la fécondité de son talent, car il employait là un procédé qu'il ne connaissait pas, et cependant l'approbation générale lui fut acquise et le temps lui-même a pris soin de la confirmer.

Il aimait passionnément son art et son cœur battait au souvenir des bienfaiteurs qui l'avaient aidé dans ses mauvais jours ou qui l'avaient encouragé dans ses travaux. Il ne s'attristait pas de la retraite à laquelle il était condamné par son état de souffrance depuis son dernier et immense travail; néanmoins, on l'entendait répéter quelquefois, qu'il regrettait de ne pouvoir plus assister, comme ses confrères, aux soirées du Louvre, qui marqueront dans les annales des arts et où le chef éminent, M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées, intendant des Beaux-Arts, s'acquitte de son bienveillant accueil avec toute l'aménité de l'artiste et le bon goût de l'homme du monde. Il témoignait à ses élèves la plus tendre affection et il y a peu de jours qu'il se dirigeait péniblement vers les concours, pour voir, pour mieux connaître les essais des concurrents qui faisaient l'objet de son infatigable sollicitude. Au milieu des vœux et des soins qui l'environnaient et qui se retrouvaient tout entiers dans le rare dévoûment de la compagne qu'il s'était choisie, on pouvait espérer que sa carrière se prolongerait encore; mais hélas! le terme en était marqué par la Providence, et nous l'avons vu, en quelques instants et après quelques paroles entrecoupées, s'éteindre pour jamais, ne laissant que son nom a sa malheureuse veuve... à ses quatre fils qui sont dignes de le porter, dans les positions qu'ils se sont acquises par leur travail et leur mérite.

Qu'il nous quitte donc et que son âme remonte vers son Créateur, qui lui avait accordé le don de retracer les symboles sacrés de la religion qui seule peut nous donner du courage dans nos souffrances et nous consoler de la perte même de nos meilleurs amis!

LE DOCTEUR SCRIVE.

La ville de Lille a perdu, cette année, un de ses enfants qui, par son talent remarquable, était arrivé à une des positions les plus élevées de la carrière médicale ; nous voulons parler de M. le docteur Scrive, inspecteur-général des hôpitaux militaires. Le discours que M. le général Lebrun a prononcé sur la tombe de notre compatriote Scrive est un éclatant hommage rendu à toute la vie de cet homme dévoué, aussi croyons-nous devoir le reproduire ci-après, comme le meilleur éloge funèbre de ce concitoyen. Voici ce discours :

Messieurs, à ces paroles éloquentes que vous venez d'entendre, à ces éloges si légitimement acquis et si dignement accordés au rare talent, au savant, à l'homme de bien, permettez qu'à défaut d'une voix mieux autorisée ou plus élevée que la mienne je vienne sur cette tombe, au nom de l'armée, ajouter un mot de reconnaissance et de très-douloureux regrets.

Combien j'eusse voulu qu'au lieu de ma voix très-faible, vous eussiez pu entendre ici celle de trois de nos grandes illustrations militaires qui, pour s'être succédé dans le commandement de notre armée d'Orient, ont vu de plus près que moi et auraient pu seules vous dire ce que cette armée a dû aux éminents services de celui qu'elle vient de perdre. Les maréchaux de Saint-Arnaud, Canrobert et Pélissier, apparaissant dans cette triste cérémonie pour déplorer cette perte, eussent pu seuls honorer la mémoire du docteur Scrive avec toute la considération dont elle mérite d'être entourée. Combien je regrette que la mort glorieuse de l'un et l'éloignement forcé des deux autres, nous aient privés du bonheur de les entendre dire quelle confiance Scrive avait inspirée à cette armée, quelle infatigable activité il y avait déployée, quelle énergie communicative, quels labeurs, quelles ressources dans sa science, quelle puissance contre la mort et quels triomphes dans ses luttes avec elle !

Et après cette voix puissante de nos trois généraux en chef dont je viens d'évoquer le souvenir, que ne nous est-il donné d'entendre aussi ce *vox populi*, *vox Dei*, cette voix retentissante de ces 300,000 soldats parmi lesquels tant de témoins reconnaissants de son dévouement, de ses efforts et de ses succès, parmi lesquels tant d'existences si bien protégées par lui, si miraculeusement arrachées à la mort !

Pas un des survivants de cette grande armée, Messieurs, qui ait oublié le vaillant organisateur de nos ambulances d'Orient, pas un qui ne vénère son souvenir, pas un qui ne se rappelle qu'arrivé le premier sur ce champ funèbre, qui devint son glorieux champ de bataille, il ne le quitta que le dernier, alors que pas un n'y restait ayant encore à réclamer des secours.

Pas un de ces survivants qui ne se souvienne avec reconnaissance que, durant ces longues années de rudes souffrances, dans cette lutte terrible

où la mort se tit comme un jeu de multiplier ses moyens de destruction, ajoutant au feu de l'ennemi inclémence du climat, fatigues extrêmes imposées par le devoir, pestes de typhus et de choléra, jamais le *médecin-soldat* ne manqua à sa tâche de science et d'humanité ! Pas un qui ne se souvienne, enfin, que, par son intelligente direction, par son énergie incomparable, par son exemple autant que par ses hautes lumières, le médecin en chef Scrive avait personnifié en lui, aux yeux de toute l'armée, cette noble phalange de jeunes docteurs qui s'élevèrent si haut dans son estime et son admiration, qu'elle les proclama les héros du dévouement, de l'abnégation, du plus vertueux courage, les dignes émules de nos héroïques soldats !

Faut-il ajouter à l'honneur de ces médecins, et aussi à la gloire de l'humanité, que ces souvenirs et ces témoignages d'héroïsme ont été proclamés par l'armée que nous combattions en Crimée? Faut-il dire que si je les pouvais interroger, des milliers de soldats russes, relevés avec les nôtres sur le terrain du combat, apportés mutilés dans nos ambulances, traités avec le même dévouement, joindraient leurs voix à celle de nos soldats et applaudiraient à mes paroles?

Chercherai-je à présent, Messieurs, un motif d'adoucissement au malheur qui frappe ainsi l'armée d'un coup aussi cruel qu'il était inattendu?

Je vois autour de ce cercueil, parmi les collègues de celui dont il renferme les restes mortels, parmi ses élèves, de vaillants hommes aussi, de hautes intelligences, bien capables assurément d'attirer à elles et de conquérir la confiance d'une autre grande armée ; mais l'espoir qui repose sur ces hommes d'élite n'affaiblit point cependant la profondeur de nos regrets.

C'est que les grands médecins d'armée, ainsi que les grands capitaines sont, hélas ! toujours trop rares pour la patrie ; c'est qu'il ne suffit pas, pour les faire, d'un mérite exceptionnel et d'un grand cœur : il faut encore qu'à ces indispensables qualités vienne se joindre la consécration des grandes épreuves. Le médecin inspecteur Scrive avait au plus haut degré les qualités dont je parle ; il avait passé aussi par les plus difficiles épreuves, et c'est pour cela que j'affirme que ce vide qu'il va laisser dans l'armée sera un vide irréparable.

Puisse, Messieurs, l'écho de ces quelques paroles reconnaissantes arriver jusqu'à l'âme de celui qui me les a inspirées ! Puisse cet écho monter avec elle jusqu'au pied du trône de Celui qui, dans sa justice et sa miséricorde, recueille dans son sein ceux qui, dans leur trop fugitif passage sur cette terre, ont laissé des traces de leurs vertus en se dévouant au bien-être de leurs semblables !

Adieu, au nom de l'armée, brave Scrive ; que Dieu te donne le bonheur éternel !

Changements survenus dans le personnel pendant l'impression de l'ANNUAIRE.

SÉNAT.

Intercaler à la liste des sénateurs, page 11, M. le vice-amiral Charner.

PRÉFECTURES.

Préfet de la Vendée, M. Girard de Villesaison, en remplacement de M. Boby de la Chapelle, page 35.

Préfet de la Haute-Marne, M. Paul de Rostan d'Ancézune, en remplacement de M. Girard de Villesaison, page 35.

Préfet de la Haute-Loire, M. Démonts, en remplacement de M. de Rostan d'Ancézune, page 34.

Préfet de l'Aveyron, M. Boby de la Chapelle (O. ✻), en remplacement de M. Démonts, page 34.

MAIRIES.

Bergues, maire M. Joos, ✻, en remplacement de M. Verleye, décédé, pages 68 et 74.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Lycée de Lille, M. Petitbon, *proviseur, à remplacer par* M. Chévriaux, page 108.

CULTE.

M. Dégremont, pasteur protestant, à Inchy, à ajouter à la liste, page 132.

JUSTICES DE PAIX.

Solre-le-Château, M. Braure, page 146.

Trélon, M. Bourgeois, page 146.

PERCEPTIONS.

M. Devalré-Puzin, percepteur de la 3e division de Lille, *à mettre à la place de M. Rossollin, décédé*, page 164.

ENREGISTREMENT.

M. Lourdel remplace M. Faget, receveur, page 172

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page 208
Académie de Douai 105
Administration académique. 105
Administrations communales ..67 et 378
Administration départementale 37 et 274
Administration diocésaine 121
Administrations des bureaux de bienfaisance 91
Administration des forêts 186
Administrations des hospices (personnel)..... 91
Administrations générales des revenus publics..... 33
Administrations financières 161
Administration militaire. Intendance 156
Administration municipale.. 67
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département 227
Agents sanitaires..... 68
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires 54
Agriculture ....216 et 400
Aides-de-camp de l'Empereur..... 7
Aliénés..... 95 et 362
Améliorations agricoles 410
Analyse alphabétique des votes du conseil général, en 1861..... 274
Anciens préfets du département.... 36
Annonces judiciaires — , journaux auxquels elles sont attribuées 215
Appareils à vapeur..... 359
Architecte du département 56
Archives communales 44
Archives du département 44
Art vétérinaire..... 222
Artillerie 154
Asiles publics d'aliénés.....95 et 362
Assistance judiciaire..... . 150
Assistance publique 376
Association lilloise 198
Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai . 105
Associations syndycales de dessèchements..... 50
Aumoniers des prisons 66
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.e instance.)
Avocats à la cour impériale 134
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.e instance.)
Avoués près la cour impériale..... 134
Banque de France. — Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque 226
Bibliothèques publiques.... 201 à 214
Bourses de commerce 227
Brevets d'invention 425
Budget départemental de 1862.... 294
Bureaux de bienfaisance (personnel. 91
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 378
Bureaux de la préfecture (personnel) 41
Cabinet de l'Empereur..... ... 6
Cadastre..... 173
Caisses d'épargne..... 96 et 382
Caisse de retraite pour la vieillesse..... 99
Canal de la Solre — et de Bourgogne. 54
Canaux et rivières .....339 et 350
Canonniers de Lille 89
Canonniers de Valenciennes..... 89
Carrières..... 359
Chambellans de l'Empereur..... 6
Chambres consultatives d'agriculture 216
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers..... 223
Chambres de commerce..... .. 223
Chanoines..... 122
Chemins de fer.....49 et 331
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral.. 49 et 331
Chemins de fer (personnel)..... 49
Chemins de fer (situation et service). 344

Chemins d'intérêt commun..... 334
Chemins vicinaux.....332 et 341
Citadelle de Lille..... 154
Colléges communaux. 108 à 112 et 387
Colonie agricole de Guermanez.... 67
Comestibles divers (prix des)..... 417
Comice agricole de l'arrondissement de Lille..... 220
Comités consultatifs..... 96
Comité flamand de France..... 200
Comités de vaccine 63
Commandement de la 3e division militaire..... 153
Commandement supérieur du 2e corps d'armée..... 153
Commerce. — Industrie....223 et 422
Comestibles divers..... 410
Commissaires de police 89
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de première instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 50
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 62
Commissions cantonales de statistique..... 228
Commission départementale des bâtiments civils..... 55
Commissions des prisons..... 65
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 224
Commission historique du département du Nord 191
Commission sanitaire de Dunkerque 63
Communautés religieuses..... 126
Communes.— Tableau alphabétique. 73
Composition du conseil d'État..... 19
Comptabilité communale..... 88
Comptoirs d'escompte..... 227
Conditionnement de Roubaix, (bureau de)..... 224
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 126
Conseil académique..... 106
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 45
Conseil départemental d'instruction publique..... 112
Conseil de préfecture..... 38
Conseils de prud'hommes..... 152
Conseil d'État..... 19 à 25
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 60
Conseil général. Analyse alphabétique des votes. Session de 1861 274
Conseil général. — Personnel.... 38
Conseil général. — Renouvellement des membres.....41 et 327
Conseils mun. des villes du départem. 68
Consommations diverses(tableau des) 410
Contributions directes.....172 et 399
Contributions ind.. 176, 180, 185 et 398
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel)..... 47
Corps législatif..... 15
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 57 à 60
Cour impériale de Douai 133
Cours des chauffeurs..... 115
Cours d'eau non navigables..... 54
Culte catholique..... 121
Culte hébraïque..... 132
Culte protestant..... 132
Décanats 123
Décès en 1860..... 307
Délégués cantonaux de l'instruction primaire..... 116
Délibérations du Conseil général.... 274
Denrées (prix des)..... 410 et 416
Densité des voies de communication. 337
Département du Nord. — Aspect.. 240
——— Division du territoire. 247
——— État des divers sols... 251
——— Météorologie..... 245
——— Topographie..... 240
Desséchements.....50 et 339
Desséchements. Moëres.. 50
Diocèse de Cambrai..... 121
Direction d'artillerie..... 155
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 171
Direction des contributions directes. 172
Directions des postes aux lettres... 187
Direction du génie..... 155
Division du diocèse..... 123
Division du territoire..... 247
Documents statistiques..... 240
Dons et secours Impériaux (service des)..... 6
Douanes. Direction de Lille..173 et 396
— Direction de Dunk...178, 397
— Direction de Valenc.181, 397
Drainage..... 222
Eaux et boues de Saint-Amand.... 64
Écoles académiques..... 208
Ecole d'artillerie de Douai..... 154
Ecole normale du département établie à Douai..... 120
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie..... 107
Écoles spéciales communales..... 208

Ecole professionnelle du Nord..... 114
Ecole de tissage à Roubaix 115
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 214
Ecuyers de l'Empereur. 6
Empereur des Français... 5
Empire français 5
Enfants assistés 377
Enregistrement et domaines. 171 et 395
Enseignement primaire..... 115 et 387
Enseignement secondaire... 107 et 387
Enseignement supérieur 106
Épidémies..... ..... 60 et 363
Établissements dangereux, incommodes ou insalubres..... 420
Établissements et services de bienfaisance .... 90 et 376
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 113
Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques..... 113
Etat-major des places du département..... 154
État des divers sols du département. 251
Évêchés de France et des Colonies. 35
Exportations et importations 423 et 422
Faculté des sciences de Lille..... 106
Faculté des lettres de Douai..... 106
Famille de l'Empereur. 5
Foires et francs marchés..... 411
Fonderie de Douai..... 154
Forêts (administration des)..... 186
Fourrages et combustibles... 408 et 418
Franchises postales..... 188
Francs marchés et foires..... 411
Garde nationale..... 89 et 364
Gendarmerie impériale..... 158
Génie..... 156
Gouvernement des Palais 6
Gouvernement général de l'Algérie.. 33
Grains et farineux..... 416 et 419
Grande Aumonerie de France..... 5
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... 33
Grandes routes..... 330
Haras 222
Hôpitaux et hospices..... 90 et 376
Hôpitaux militaires..... 157
Hospices et Hôpitaux ..... 90 et 376
Houilles (Mines de)..... 355
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour impériale .. 134
Hydrogaphie — École de Dunkerque 210
Impératrice des Français..... .. 5
Importations et Exportations 422 et 423
Impositions extraordres communales 373
Imprimeurs..... 212
Imprimeurs en taille-douce..... .. 212
Imprimeries et librairies....212 et 213
Imprimeurs-lithographes 212
Industrie. — Commerce.... 227 et 420
Industrie minérale..... 355
Inspections de la librairie étrangère. 214
Inspection départementale d'instruction publique..... 113
Inspection départementale de salubrité.. 62
Institution de sourds-muets à Lille. 120
Institutions ecclésiastiques 113
Institutions laïques. 114
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 224
Institut agricole de Guerrnanez. 67 et 370
Instruction primaire (Bureau de l'). 44
Instruction primaire, statistique... 387
Instruction publique ..... 105 et 387
Intendance militaire..... 156
Jardins botaniques..... 207
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... . . . 214
Jury 329
Justices de paix, Avesnes..... 144
——————— Cambrai. 142
——————— Douai 147
——————— Dunkerque. 135
——————— Hazebrouck 136
——————— Lille. 139
——————— Valenciennes 149
Libraires..... ... 213
Lignes télégraphiques..... 56
Liste des villes dont les revenus excèdent 10,000 francs..... 88
Liste des imprimeurs et libraires. . 212
Lycée de Douai..... 107 et 387
Lycée de Lille... ..... 108 et 387
Maison centrale de détention de Loos..... 66, 369
Maison correctionnelle départementale..... ....66, 371
Maisons d'arrêt du départem...65 et 371
Maison de justice de Douai... 65 et 372
Maison de S. M. l'Empereur... . 5 à 8
Maison de S. M. l'Impératrice.... 8
Maison des Enfants de France. ... 8
Mairies . .....:. . .... 68 à 88
Maîtres des cérémonies..... .. 7
Marais 244
Marais de la Haute-Deûle..... .. 51
Marais de l'Épaix et de Bruay .. 52
Marchés hebdomadaires..... 414

Mariages en 1860. 306
Marine et colonies 160
Médecins des prisons 66
Membres de la famille de l'Empereur 5
Membres des conseils d'arrondissement..... 45
Membres du conseil général du Nord. 38
Membres du Corps législatif..... 15
Météorologie 245
Mines (personnel, statistique) 54 et 355
Mines de houille..... .....54 et 355
Mines de fer 358
Minières..... 359
Ministères.....23 à 33
Ministres sans portefeuille 33
Moëres..... 50
Monastère du Bon-Pasteur..... 67
Monts-de-piété.....96 et 381
Mouvement de la population en 1860 302
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 362
Musées.. ..... 204 à 207
Naissances en 1860..... 302
Navigation à vapeur ..... 49 et 350
Navigation.....350 et 354
Nécrologie..... 452
Notaires. (*V.* tribun.de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 240
Observat. météorologiques de 1860. 246
Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés..... 88
Octrois; produits. 374
Organisation administrative du département du Nord..... 36
Organisation financière 161
Organisation judiciaire..... 133
Organisation militaire..... 153
Organisation municipale..... 67
Payeur du département 161
Perceptions (état de classem.t des). 161
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance 91
Personnel des chemins de fer..... 49
Personnel des employés des octrois. 88
Personnel des poids et mesures. ... 191
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 47
Poids et mesures. — Personnel .. 191
Police de la pharmacie 62
Police sanitaire des ports..... 63
Ponts-et-chaussées..... 47
Population. Mouvement en 1860... 302
Population. Recensement de 1861.. 312
Ports maritimes..... 49, 339 et 348
Postes électriques..... 56
Postes. Personnel (*Voir* aussi le tableau des communes, page 73)... 187
Poudres et salpêtres..... 156
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 52
Prairies de Flines lez-Mortagne... 52
Préfecture..... 37
Préfectures (tableau des)..... 34
Prés Duhem..... 52
Princes français. 5
Prisons. ..... 65 et 369
Prix des denrées. ..... 410 et 416
Prix du froment..... 419
Production des distilleries, brasseries et sucreries..... 421
Produits financiers du département.. 394
Raffinerie de salpêtre 156
Recensement de la population en 1861 312
Recette générale des finances 161
Receveurs municipaux..... 88
Recrutement de l'armée.....364 à 369
Renouvellement des membres du Conseil général.....38 et 40
Rivières 339, 350
Routes départementales..... .. 330
Routes impériales.....330, 339
Ruisseaux 244
Salaires des ouvriers agricoles..... 411
Salles d'asile..... 387
Santé publique..... 361
Sapeurs-Pompiers... ..... 89 et 364
Sciences et arts..... 191
Secours publics 376
Secrétariat général de la Préfecture. 38
Séminaire diocésain. 122
Sénat..... 9
Services de santé. — Epidémies. 60, 361
Service des contributions indirectes.....176, 180, 185, et 398
Service des douanes. 174, 178, 181, 396
Service des routes, des irrigations et des desséchements..... 47
Service des Ports..... 49
Service des sucres 177
Service des tabacs..... . 177
Service spécial de la navigation... 48
Services publics et départem..47 et 319
Société archéologique d'Avesnes... 200
Société centrale de médecine du département, à Lille. 195
Société charitable de St-Franç.-Régis 105
Société d'Agriculture à Dunkerque. 217
Société d'Agriculture de Bourbourg 218
Société d'agriculture d'Avesnes.... 220
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... . 197
Société de la Miséricorde..... 105

Sociétés de charité maternelle.... 103
Société d'émulation de Cambrai .. 196
Société des Amis de l'industrie, à Douai..... 197
Société des Amis des arts, à Douai. 197
Sociétés de secours mutuels ..100, 385
Société d'horticulture du département du Nord..... 200
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts..... 199
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 194
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 193
Société médicale de Douai..... 197
Sociétés savantes..... 191
Sourds-muets (institution de)..... 120
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 45
Stations du chemin de fer— Produits 347
Statistique agricole. .....400 et 404
Statistique électorale..... 327
Statistique des travaux..... 339
Statistique des voies de communicat. 330
Superficie du département..... 249
Syndicat de Berlaimont..... 53
Syndicat de Maubeuge..... 53
Tabacs..... 177
Tableau alphabétique des communes. 73
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 161
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 354
Tableau des préfectures et des évêchés de France..... 34
Tableau statistique des communes par canton..... 252
Taxe des lettres..... 189
Taxe municipale sur les chiens.... 375
Télégraphie. — Tarifs.....57 à 60
Théâtres..... 207
Topographie du département..... 240
Tourbières..... 360
Traits de courage..... 445
Travail des enfants dans les manufact. 421
Travaux communaux..... 340
Travaux départementaux 339
Travaux des ponts-et-chaussées .. 339
Travaux d'hospices..... 340
Trésorerie de la Couronne..... 7
Trésor public..... 161
Tribunaux de commerce 151
Tribunaux de première instance :
——— Avesnes..... 144
——— Cambrai..... 142
——— Douai..... 146
——— Dunkerque..... 134
——— Hazebrouck..... 136
——— Lille..... 138
——— Valenciennes..... 148
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Usines à fer..... 358
Usines à plomb et argent..... 356
Vaccine.....63 et 361
Vaccine.— Comité central du départ. 63
Vallées..... 241
Vallée de la Basse-Deûle et de la Lys. 54
Vallée de la Basse-Sambre..... 53
Vallée de la Haute-Deûle..... 51
Vallée de la Haute-Sambre..... 52
Vallée de la Hayne et de l'Escaut . 52
Vallée de la Naville..... 53
Vallée de la Scarpe..... 52
Vallée de la Vergne..... 53
Vénerie Impériale..... 7
Vétérinaires..... 222
Waeteringues..... 51

Lille-Imp. L. Danel

BIBLIOTHECA BODLEIANA